

U d / of Ottawa



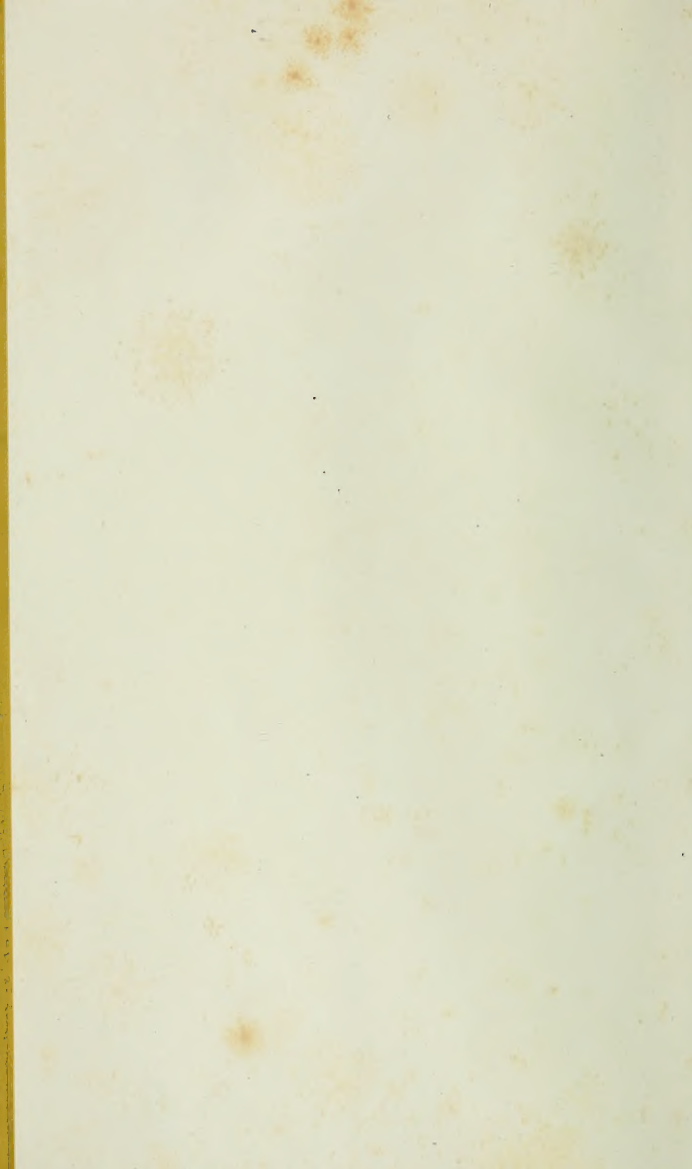
39003000310689







552-1B-472



DE

**QUELQUES ASSASSINS**

## DU MÊME AUTEUR

---

- Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les régnes de François I<sup>er</sup>, Henry II et François II (1510-1560). Paris, Welter, 1896, 1 vol. in-8°.
- Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié pour la première fois, avec une introduction et des notes, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Laurens, 1897-1899, 2 vol. in-8°.
- Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. — La première ambassade (septembre 1527-février 1529). Correspondance diplomatique, publiée en collaboration avec V.-L. BOURRILLY. Paris, Picard, 1905, 1 vol. in-8°.
- Une famille française au XVI<sup>e</sup> siècle : les Saint-Sulpice. 1907, 1 broch. in-8°. (Extrait de la *Revue des Études historiques*.)
- Gentilshommes campagnards de l'ancienne France. (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert.*) Paris, Perrin, 3<sup>e</sup> édit., 1904, 1 vol. gr. in-8°.
- Lettres d'« Aristocrates ». La Révolution racontée par des correspondances privées (1789-1794). Paris, Perrin, 1907, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. gr. in-8°.
- Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'ancien régime (1629-1789). Paris, Perrin, 1909, 1 vol. gr. in-8°.
- La mort du Roi (21 janvier 1793). (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Montyon.*) Paris, Perrin, 1910, 1 vol. in-18.

## EN PRÉPARATION

- Récits du « temps des troubles » (xvi<sup>e</sup> siècle) (2<sup>e</sup> série). De quelques capitaines.
-





Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa



Portrait de François de Lorraine, duc de Guise,  
d'après une peinture du musée du Louvre.

RÉCITS DU *TEMPS DES TROUBLES*

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

DE

# QUELQUES ASSASSINS

JEAN POLTROT, SEIGNEUR DE MÉRÉ  
CHARLES DE LOUVIERS, SEIGNEUR DE MAUREVERT  
JEAN YANOWITZ, DIT BESME  
HENRY III ET LES « QUARANTE-CINQ »  
JACQUES CLÉMENT

PAR

PIERRE DE VAISSIÈRE

---

DEUXIÈME ÉDITION

---



PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100

1912



111-24

11V  
6765  
20V3  
1712

*A une sœur très aimée je dédie ces pages, heureux si elles pourraient plaire à celle dont la haute distinction d'esprit s'allie à une si rare culture.*

*P. V.*



## INTRODUCTION

---

Que le désir d'évoquer quelques-unes des figures les plus tragiques de l'âge héroïque, luxurieux et sanglant que fut la fin du xvi<sup>e</sup> siècle soit la première raison qui m'ait poussé à entreprendre les études réunies en ce livre, j'aurais mauvaise grâce à le nier. Et je souhaiterais qu'à ce point de vue mes lecteurs prissent à parcourir ces études le même plaisir que j'ai eu à les préparer. Préparation longue et minutieuse, car si les personnages, dont j'ai essayé de retracer la biographie, sont célèbres et connus de tous, il y avait à retrouver leurs véritables noms si souvent défigurés, à rechercher leurs antécédents toujours si incertains, à préciser les détails jusqu'ici très inexactement rapportés de leurs crimes, à suivre enfin la traînée rouge qu'ils ont laissée après eux dans l'histoire.

De tant de recherches patientes, auxquelles j'ai dû me livrer, j'espère toutefois que quelque vie jailira, et que ceux sous les yeux desquels tomberont ces pages éprouveront à les lire un peu des impres-

sions que l'on ressent en feuilletant l'œuvre d'un Brantôme, d'un Monluc ou d'un Tavannes, un peu des émotions que procure la vue de ces admirables dessins de Clouet, de Quesnel, de Foulon, de Dumonstier et autres, de « ces dessins terribles de vérité, inexorables, accusateurs <sup>1</sup> », où est vraiment tout le xvi<sup>e</sup> siècle, ressuscité là sous nos yeux, avec ses types de furieux courage, de bravoure forcenée, d'énergie superbe, mais aussi avec ses masques de cruauté, de férocité, de perfidie, de ruse, d'ardente sensualité, de sombre exaltation, de cupidité basse, tous traits qui sont ceux des figures auxquelles j'ai tenté de rendre la vie.

..

Je ne voudrais pas cependant que l'on ne vit dans ce livre qu'une galerie d'assassins, et je prétends qu'il doit s'en dégager autre chose que des sensations d'horreur, une intelligence plus claire de l'histoire du temps où se sont joués tant de drames. A côté des assassins, il y a les victimes, hautes et illustres victimes, en lesquelles s'incarnèrent les passions les plus sincères, les convictions les plus profondes, lorsqu'elles s'appelèrent François de Guise, Coligny ou Henry de Guise, ou que leur grandeur place au premier rang, lorsqu'il s'agit d'un roi

<sup>1</sup> Michelet, *Histoire de France*, 1876, t. IX, p. 433.



de France. Leurs existences à ceux-là se trouvèrent mêlées aux événements les plus considérables du temps, leurs morts sont des faits historiques dont les causes méritaient d'être étudiées de très près, les moindres particularités valaient d'être racontées, les conséquences devaient être mieux connues. L'assassinat de M. de Guise-le-Grand interrompt brusquement la première réaction catholique, et par l'émotion qu'il soulève nous permet d'apprécier l'enthousiasme et les espoirs qu'à ce moment avait inspirés au pays le vainqueur de Dreux. L'attentat de Maurevert sur Coligny a pour suite la Saint-Barthélemy qu'elle explique, comme on le verra, d'une façon que je crois décisive, la Saint-Barthélemy, dont le premier acte a Besme pour premier acteur. La seconde réaction catholique est frappée, à Blois, en la personne d'Henry de Guise, que venge quelques mois après Jacques Clément, le premier régicide ! Les meurtres que j'ai entrepris de raconter et qui ponctuent de points sanglants, jalonnent de jalons rouges l'histoire de trente années de guerres civiles, par l'étude que j'ai faite des raisons qui les inspirèrent, des passions qui les commandèrent, des événements qui les précédèrent et les suivirent, se trouvent ainsi rendre compte non pas seulement de l'esprit, des mœurs et du caractère d'une époque, mais en même temps de bien des points ignorés ou mal connus de l'histoire politique.

..

Par eux avant tout s'illumine d'un jour très vif le rôle que joua la cour de France, pendant ce « si misérable temps des Troubles », et c'est cela qui, achevant de donner à ces récits leur intérêt, fera aussi leur unité.

On a voulu voir dans la série de crimes, qui de l'attentat de Poltrot aboutit à celui de Jacques Clément, une sorte de drame, dont le nœud aurait été la rivalité de deux puissantes familles, les Châtillon et les Guise, et la suite logique et rigoureuse l'expiation des différents acteurs.

« Les Réformés, dit un historien, accusaient le duc de Guise d'avoir ouvert les hostilités, au commencement de 1562, par le massacre de Vassy ; moins d'un an après, Poltrot de Méré venge les victimes de Vassy. Les Guise accusent l'amiral de Coligny de complicité dans l'attentat de Poltrot, et la Reine refuse de laisser juger le procès ; ils se vengent eux-mêmes, à la Saint-Barthélemy. La série criminelle ne s'arrête pas en 1572. Le 23 décembre 1588, à Blois, Henry de Guise est assassiné par ordre de Henry III. Le premier août suivant, Henry III est poignardé par un sectaire du parti lorrain. L'histoire est une chaîne dont les anneaux se tiennent par une soudure infrangible. Les violences amènent

des violences : les crimes appellent les crimes : le sang attire le sang. C'est la loi du talion<sup>1</sup>. »

Il n'y a là, à mon avis, qu'une explication d'ordre moral assez peu satisfaisante, et il est possible, je crois, d'attribuer à autre chose qu'à un destin inéluctable la longue suite d'assassinats qui va se dérouler sous nos yeux. En réalité, le vrai lien qui les unit ces assassinats, ce qui fait la vraie et effroyable unité d'action de ce drame en cinq actes, c'est la politique exécration des derniers Valois. Car au-dessus de ces meurtriers, qui en apparaissent à première vue comme les seuls acteurs, planent néfastes et sinistres, on s'en aperçoit bientôt, les deux figures de Catherine de Médicis et d'Henry III, qui des crimes commis furent les vrais inspireurs, les indéniables bénéficiaires, et, à la fin, les naturelles victimes en la personne d'Henry III.

On a fait honneur à la cour de France et en particulier à Catherine de Médicis d'avoir sauvé le catholicisme dans notre pays : on a dit que ce pays était resté catholique parce que la cour le resta, et on a vanté l'habile « politique de bascule », grâce à laquelle « la majestueuse adversaire de la plus inféconde des hérésies<sup>2</sup> » sut, contre elle, maintenir l'orthodoxie. Or, que fut cette « politique de bascule » ? La politique d'expédients et de compromis d'une

<sup>1</sup> *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise* (18 février 1563), par le baron de Ruble, 1897, in-8°, p. 161-162.

<sup>2</sup> Honoré de Balzac, *Catherine de Médicis*, introduction.

femme qui, avec la plus profonde indifférence morale et religieuse, louvoya entre les partis, gouverna le royaume de France à la façon d'une principauté italienne<sup>1</sup>, ne resta catholique que parce qu'elle sentait bien que la majorité du pays le demeurerait, n'eut que le souci de conserver la couronne à ses fils, et n'arriva finalement qu'à isoler la royauté de la nation, en refoulant les protestants vers Élisabeth d'Angleterre, les catholiques vers Philippe II<sup>2</sup>. Et comment s'exerça et se manifesta cette politique ? Par un mélange très habilement calculé sans doute de rigueurs et de concessions à l'égard des partis, mais aussi par un aveuglement qui, persuadant à cette Florentine qu'elle avait à lutter plus contre des intérêts que contre des idées, et que les chefs des factions, qui se divisaient la France, avaient le pouvoir de calmer ou de faire renaître, à leur gré, l'agitation, lui laissa croire qu'elle pouvait gouverner, tour à tour, en s'attachant ces chefs par ses faveurs et ses complaisances, ou en les frappant à mort, lorsqu'ils lui résistaient.

Je dis : frapper à mort, et c'est bien en effet la main du pouvoir royal que nous allons saisir à travers tant d'intrigues sanglantes, c'est bien la fameuse « politique de bascule » que nous allons voir appliquer là de la façon la plus brutale. Le duc de Guise

<sup>1</sup> A. Baudrillart, *L'Eglise catholique, la Renaissance, le protestantisme*, 1904, in-42, p. 446.

<sup>2</sup> Michelet, *Histoire de France*, 1876, t. IX, p. 330.

apparaît, en 1563, comme l'arbitre prochain des destinées du pays : si la question de la complicité de Catherine de Médicis avec Poltrot de Méré ne peut être encore décidément tranchée par l'affirmative, du moins doit-elle se poser, nous le verrons, et ce qui est indubitable est l'indécente satisfaction que cause à la Reine la disparition d'un rival exécré. — En 1572, Coligny, dont — les protestants abattus pendant la troisième guerre — elle s'est rapprochée pour contrebalancer l'influence catholique, Coligny semble devenir tout-puissant auprès de son fils, Charles IX, et menace de l'écarter du pouvoir : elle ne réussit d'abord qu'à le faire blesser par Maurevert, mais le fait achever le 24 août. — En 1588, enfin, lorsque Henry de Guise s'élève de toute la hauteur du rôle glorieux, qu'il a accepté, de chef du parti catholique, au-dessus des misérables et bas agissements d'Henry III, celui-ci formé à l'école de sa mère, dont il a été précédemment le complice, ne juge possible de triompher de son adversaire qu'en l'assassinant.

Pour terminer, de tant de crimes le crime de Jacques Clément est, si l'on veut, la punition et l'expiation, mais il est aussi la nécessaire conclusion, le terme fatal. Contre cette royauté, qui ne sut se maintenir que par le meurtre, sans nul souci de la défense des croyances qui restaient celles de la presque totalité du pays, le pays se retourne et cherche sa vengeance et sa revanche par les

mêmes moyens dont on lui a donné l'exemple. Déplorable excès, c'est entendu, mais excès qui montre quelles rancunes et quelles fureurs avait amassées dans le cœur de la nation la politique des derniers Valois et de leur mère. On a beaucoup déclamé contre le « gouvernement de la Ligue ». Celui-là sut du moins ce qu'il voulait : le maintien et le triomphe de la religion traditionnelle, et sa volonté, il sut l'imposer à Henry IV avant de l'accepter pour roi.

Des idées que j'expose ici trop brièvement je serais heureux que l'on trouvât les preuves et la confirmation dans les pages qui vont suivre. Ce serait, je l'avoue, la plus grande récompense de mon labeur.

..

Je ne peux clore cette introduction sans m'acquitter d'un devoir qui m'est particulièrement agréable à remplir, celui de remercier tous ceux qui, au cours de mes recherches, m'ont aidé de leurs conseils, de leurs encouragements, de leur savoir : M. Noël Valois, membre de l'Institut, et M. le comte Baguenault de Puchesse, qui ont bien voulu accorder à ces études le même bienveillant intérêt qu'ils portent, depuis si longtemps, à tous mes travaux ; — M. le Dr E. Gailardon, d'Aubeterre, à qui je suis redevable des plus curieux détails sur les origines de Poltrot de Méré ; — M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mes-

min, qui a accepté, combien aimablement, de visiter avec moi les lieux qui furent le théâtre de la mort du duc de Guise ; — mon ami, M. Henri Courteault, archiviste aux Archives nationales, à qui je suis cordialement reconnaissant de la traduction élégante, colorée et fidèle des documents espagnols cités dans ce livre ; — M. J.-A. Grenouillot, architecte du château de Blois, M. le D<sup>r</sup> Lesueur, membre de la *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, et mon confrère et ami le vicomte Joseph de Croÿ, qui ont guidé mes recherches au château de Blois avec une bonne grâce et une obligeance sans égales ; — M. le D<sup>r</sup> Vielliard, ancien interne des hôpitaux, qui m'a fourni, avec une compétence indiscutable et le plus cordial empressement, tous les renseignements d'ordre médical, qui étaient si nécessaires au profane que je suis en ces matières ; — mon confrère, M. Max Prinnet, qui, sans que j'aie pu jamais lasser son amitié, m'a fait profiter de son admirable érudition sur mille points d'histoire généalogique ; — M. Gaston Balencie, de Saint-Pé-de-Bigorre, à qui je dois, sur plusieurs personnages de l'entourage d'Henry III, de précieuses notices, dont il a puisé pour moi les éléments dans le trésor incomparable de notes et documents réunis par lui sur les anciennes familles de la Gascogne et de la Bigorre ; — M. Lucien Auvray, bibliothécaire au département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, qui a dirigé et facilité mes recherches dans ce dépôt avec tant de

science et de complaisance ; — M. F.-L. Bruel, du Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale, dont la remarquable compétence et le goût si délicat m'ont été, une fois de plus, d'un inappréciable secours pour l'illustration de cet ouvrage ; — mon ami, M. Maurice Boutry, qui n'a pas craint de donner l'hospitalité dans la *Revue des études historiques*, à deux de mes plus notables assassins ; — M. Alfred Vallette, enfin, et mon ami, M. Pierre Quillard, qui ont bien voulu en accueillir un autre au *Mercur de France*.

---



# DE QUELQUES ASSASSINS

---

## CHAPITRE PREMIER

JEAN POLTROT, SEIGNEUR DE MÉRÉ,  
ASSASSIN DE « M. DE GUISE-LE-GRAND »

A moy qui fus la crainte et l'effroy des batailles,  
Qui prins et qui garday tant de fortes murailles,  
A moy qui le soldat aux combats animay,  
A moy qui ay l'Anglois en sa mer renfermé,  
A moy qui ay fait teste aux peuples d'Allemagne,  
A moy qui fus l'effroy de Naples et d'Espagne...  
A moy qui, sans fléchir d'une invincible foy,  
Fus serviteur de Dieu, de France et de mon Roy....  
Ne dressez un tombeau par artifice humain,  
Et tant de marbre dur ne pobissez en vain.  
Pour tombe dressez-moi de Metz la grande ville,  
Les grands murs de Calais et ceux de Thionville,  
Et dessus le trophée en deux lieux soit basty  
De l'honneur que j'acquis à Dreux et à Renty,  
Gravez y mes assauts, mes combats et mes guerres,  
Fleuves, forests et monts, mers, campagnes et terres,  
Qui tremblèrent sous moy, et des peuples vaincus  
Pendez y les barnois, les noms et les escus;  
Puis, afin que ma gloire icy vive accomplie,  
Assemblez sur mon corps la France et l'Italie,  
Et toutes ces cités qui sentirent les coups  
De ma dextre invaincue, et m'enterrez dessous !

*ROSSARD, Prosopopee de feu Francois de  
Lorraine, duc de Guise, très vertueux  
prince et très excellent capitaine).*

### I

En 1563, au début des « premiers troubles civils »,  
c'est-à-dire de ces luttes religieuses qui devaient se

prolonger pendant plus de trente ans, un homme se dresse au-dessus de tous ses rivaux ainsi, suivant l'expression de Brantôme, « qu'un grand et épais chesne paroist comme l'honneur du bocage parmy les autres arbres<sup>1</sup> ». Cet homme, c'est « François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand-maître et grand chambellan de France, lieutenant général pour le Roy en ses royaume et pays, et gouverneur pour Sa Majesté ès pays de Champagne et de Brie ». En face du connétable de Montmorency, vieilli, aigri, découragé, du maréchal de Saint-André, brave soldat, mais borné, cupide, « athée cynique<sup>2</sup> », de Coligny, esprit puissant, mais concentré et lent, et auquel les événements n'ont point donné encore la pleine conscience du rôle qui lui est réservé ; en face du prince de Condé et de son frère, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, faibles, hésitants, louvoyant, « M. de Guise-le-Grand » apparaît vraiment comme hors de pair au regard de l'historien qui n'a qu'à ratifier ici le jugement que l'opinion et la faveur des contemporains portèrent, dès son vivant, sur ce héros.

Le prestige d'une race sinon d'origine impériale, comme s'en forma la légende, du moins neuve et forte, les patients efforts de la génération qui l'avait précédé, par-dessus tout les dons merveilleux, les fermes convictions qui en firent et le plus grand capitaine de son temps et le chef naturel du parti catholique, telles furent les raisons profondes de cette incroyable popularité.

<sup>1</sup> Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 233.

<sup>2</sup> Lucien Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, 1909, in-8°, p. 199 et *passim*.

Ses ennemis ont mille fois accusé le duc de Guise d'avoir voulu se faire roi et d'avoir tenté d'étayer cette prétention sur les origines fabuleuses qui auraient rattaché la maison de Lorraine au sang de Charlemagne. Lui, ne s'enorgueillit jamais que de sa parenté avec les Valois, qui remontait à Louis d'Anjou, fils du roi Jean, et de l'alliance plus récente de son père avec Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Mais ce dont il pouvait tirer quelque vanité et ce qui ne pouvait manquer de frapper par contraste les masses populaires, c'était la vigueur et la verdeur que ce rameau de la maison de France, greffé sur un nouveau tronc, y avait puisées. Les derniers des Valois semblaient frappés d'une dégénérescence qui ne s'expliquait que trop par leurs ascendances. François I<sup>er</sup>, avarié dès l'âge de vingt ans, avait transmis à son fils Henry II les germes impurs de sa maladie<sup>1</sup> ; Catherine de Médicis avait reçu semblable héritage, et plus lourd même, de son père Laurent de Médicis, mort un an après son mariage avec Anne de la Tour<sup>2</sup>. Et, s'il est vrai que pareil mal, qui s'élimine progressivement par le mélange des sangs, s'exaspère au contraire par l'union de ceux qui en sont également et héréditairement atteints, il n'est pas besoin de chercher ailleurs les raisons des tares de corps et d'esprit des fils de Henry II et de Catherine de Médicis. C'était une race à son déclin, physiquement et moralement condamnée, et, à ces enfants usés avant l'âge, au

<sup>1</sup> Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. VIII, p. 107.

<sup>2</sup> Fleuranges, *Mémoires du jeune aventurier*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 63.

sang corrompu et vicié, aux traits asymétriques et divergents, s'opposait ainsi plus triomphalement celui qu'on prétendait aspirer à les remplacer, l'aîné des six vigoureux garçons qu'Antoinette de Bourbon avait donnés à son mari Claude de Lorraine.

A préparer à cette famille un sort digne de leurs ambitions les deux époux s'étaient, il faut le dire, employés avec la plus admirable constance. Elle, femme d'une haute intelligence, avait été, semble-t-il, la tête de cette association, et, demeurée après la mort de son mari la conseillère écoutée de ses fils, fut, à la troisième génération, la première et savante éducatrice de sa petite-fille, Marie Stuart<sup>1</sup>. Lui, soldat courageux, s'était distingué pour la première fois, au service de la France, à Marignan, à la tête des lansquenets des célèbres Bandes noires, et y avait reçu vingt-deux blessures. Surtout il avait très vite compris et, par la suite, très honorablement joué le rôle naturel de sa maison que la fortune semblait avoir établie sur les marches de l'Est comme la sentinelle avancée de la France. Après son père, René II de Lorraine, qui, en 1477, avait sauvé le royaume des menaces de Charles le Téméraire, et avant que son fils contribuât glorieusement à les reculer, il avait habilement et courageusement défendu nos frontières de l'Est et du Nord, protégeant, en 1522, la Picardie contre les Anglais, en 1524, la Bourgogne contre les Allemands, écrasant, l'année suivante, à Lupstein, les bandes de paysans luthériens soulevés qui menaçaient la Champagne, et s'attirant dès lors le non

<sup>1</sup> M<sup>re</sup> de Pimodan, *La mère des Guises, Antoinette de Bourbon*, 1899, in-8°. — A. Filon, *Marie Stuart*, 1910, in-12, ch. 1.

d'ennemi des hérétiques et de défenseur de la foi, repoussant de nouveau les Impériaux de Picardie en 1536, s'emparant en 1542 du Luxembourg, sauf de Thionville, dont la conquête était réservée à son fils, contribuant enfin vaillamment, en 1544, à la défense de Saint-Dizier.

D'avoir ainsi préservé si souvent le cœur de la France et sa capitale de l'invasion étrangère, il s'était acquis à Paris un renom dont son fils et son petit-fils devaient successivement profiter. En même temps, courtisan habile, il s'était si bien insinué dans les bonnes grâces de François I<sup>er</sup> que les honneurs et les charges lui avaient été prodigués. Gouverneur de Bourgogne, grand-veneur de France, chevalier de l'ordre, il avait vu son comté de Guise érigé en duché en 1526 et, au sacre de Henry II, avait disputé avec succès le pas au duc de Montpensier, prince du sang. Avec les honneurs, enfin, avait crû sa fortune, et ses richesses déjà considérables s'étaient sans cesse augmentées par les dons royaux dont il n'avait négligé de s'assurer aucun, fût-ce le revenu des greniers à sel de la Ferté-Bernard, ou le produit du greffe du parlement de Toulouse. En sorte qu'en mourant, au mois d'avril 1550, il pouvait dire qu'il laissait assuré à tous points de vue l'avenir de ses descendants<sup>1</sup>.

De ceux-là le plus justement illustre devait être François de Lorraine, duc de Guise. A cette date de 1550, à peine âgé de trente ans, il était déjà réputé comme l'un des meilleurs capitaines de l'armée et l'un

<sup>1</sup> D'Auvigny, *Histoire des hommes illustres*, t. XI : — R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, in-8°, t. 1 : — H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 1877, in-8°, t. I, p. 4-90.

des plus « honnêtes et accomplis gentilshommes » de la cour. Et lorsque, ayant poursuivi l'œuvre de son père et l'œuvre historique de sa maison, il eut consacré sa réputation militaire par la défense de Metz, la prise de Calais et celle de Thionville, lorsque, ayant accepté le rôle de chef du parti catholique que la royauté elle-même hésitait à prendre, il eut laissé prévoir avec quel éclat il le soutiendrait, il devint vraiment l'idole du pays. Comme l'a très bien remarqué Brantôme, « ces deux moyens, l'un des forces que M. de Guyse avoit à sa disposition, l'autre du prétexte et deffence de la religion catholique estoient très grands pour se faire grand et pour attirer toute la France à son party<sup>1</sup>. »

Il fut d'abord le héros de toute cette noblesse et de tous ces gens de guerre que, si souvent, il avait menés à la victoire, et à qui il apparaissait comme la vivante incarnation des plus éminentes qualités du soldat.

Qualités physiques, en premier lieu. « Grand, de haute et belle taille<sup>2</sup> », la tournure élégante et fière, « d'une fort belle apparence et assurée façon<sup>3</sup> », sans rien toutefois d'apprêté ni de théâtral, la tête légèrement penchée en avant d'ordinaire accentuant, au contraire, l'air grave et méditatif qui lui était habituel, que des yeux bleu d'acier et un regard un peu triste, sans être dur, contribuaient à lui donner, et que soulignait son geste familier de « donner de ses doigts sur la main<sup>4</sup> » ; tous les traits d'une rare finesse, le nez surtout, étroit,

<sup>1</sup> Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 228.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 216.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 231.

mince et d'un dessin admirable, une courte barbe fauve en carre encadrant le visage pâle, tel il nous apparaît dans ses portraits, dans celui surtout de l'école de Clouet conservé au Louvre, et dans les descriptions que nous en ont laissées ceux qui l'approchèrent. Et si vous voulez voir vivre et s'animer ces portraits, reportez-vous à ce jour mémorable du 3 juin 1561 où, mandé par la Reine pour assurer l'ordre menacé à Paris, il traverse la capitale aux applaudissements d'un peuple qui, sur son passage, « s'allouloit avecques une si grande presse qu'il demeura près d'une grand'heure » pour faire le chemin de l'hôtel de Guise au Louvre. « Ce jour-là, il estoit monté sur son genet noir, qu'on appelloit le Moret, cheval fort propre pour cela, car il estoit fort superbe et mesmes sur un pavé, avecques une grande housse de velours noir en broderie d'argent ; luy vestu d'un pourpoint et chausses de satin cramoisy (car de tout temps il aymoit le rouge et l'incarnat, mesmes advant qu'il fust marié, je dirois bien la dame qui luy donna ceste couleur, un saye de velours noir bien bandé de mesmes, comme on portoit de ce temps-là, et sa cappe de velours de mesmes et bandée de mesmes, son bonnet de velours noir avecques une plume rouge fort bien mise (car il aymoit les plumes), et surtout une fort belle et bonne espée au costé, avec sa dague : car, ce matin, il s'en fit porter de son cabinet trois, et de trois en choisit la meilleure ; car je le vis et ouy dire que, pour l'honneur et le service de Dieu, il se battroit ce jour-là fort bien<sup>1</sup>. » Et il n'était pas jusqu'à cette

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 232-233.

magnificence d'armes et de vêtements tout à fait d'accord avec les goûts somptueux et dispendieux du prince <sup>1</sup> qui ne flattât ceux de ses admirateurs et de ses partisans.

Que n'avons-nous un portrait aussi coloré et aussi saisissant du héros en face d'autres ennemis que des Français ! C'est sur les champs de bataille, aux sièges et aux assauts, aux surprises des villes que nous aimerions le voir ainsi « dépeint au vif », car c'est là qu'il avait conquis la faveur enthousiaste des gens de guerre, et, là, par autre chose, il est vrai, que par ses mérites extérieurs : avant tout, par une sûreté de coup d'œil et une décision, qui le font rarement revenir sur une résolution prise et lui inspirent des ordres et des commandements jamais hasardés, « estant si plein de jugement à sçavoir prendre son parti, écrit Monluc, qu'après son opinion il ne falloit pas penser en trouver une meilleure <sup>2</sup> » ; — par une activité toujours en éveil, qui prévoit tout, s'occupe de tout : car on le voit « demeurant six jours entiers dans la tranchée, sans en sortir, ni se déshabiller <sup>3</sup> », avec l'habituel pourpoint de satin blanc qu'il revêt pour mieux signaler la nuit sa présence à ses hommes <sup>4</sup> ; « se faisant porter son dîner aux remparts, de peur de mettre trop de temps à aller et venir de son logis <sup>5</sup> » ; « morion en teste et la targe d'acier au

<sup>1</sup> Un détail en fera foi. En l'année 1562, les dépenses du duc montent à 265.506 livres, alors que ses revenus atteignent 247.509 livres. — Cf. la-dessus les *Comptes de Guillaume de Champagne*, trésorier de Guise, de 1562 et 1563, à la Bibl. Nat., fr. 22433.

<sup>2</sup> Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 260.

<sup>3</sup> Lettre du connétable de Montmorency à la duchesse de Guise, au camp devant Rouen, 10 octobre 1562 (Bibl. nat., fr. 3180, fol. 70).

<sup>4</sup> Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 516.

<sup>5</sup> Bertrand de Salignac, *Le siège de Metz en 1553*, éd. Michaud, p. 521.



bras<sup>1</sup> », « menant lui-mêmes les capitaines et soldats loger ou placer ou dans les tranchées, les fossez, ou dans les tours, ou sur le haut des bresches<sup>2</sup> » : — par une passion de son métier, enfin, qui lui fait « prendre sans distinguer la faction de colonel, de maistre d'artillerie, de maistre de camp, de capitaine et de soldat<sup>3</sup> » : pendant le siège de Metz, il porte la hotte aux remparts, comme un simple goujat<sup>4</sup> ; à Calais, il s'avance dans les marais avec de l'eau jusqu'à la ceinture pour reconnaître une position<sup>5</sup> ; à Thionville, il se mêle aux arquebusiers pour sauter la brèche<sup>6</sup> ; à Rouen, il va explorer lui-même les abords de la porte Saint-Hilaire, avec un casque de pionnier, et une rondelle de siège<sup>7</sup>. Et il accomplit tout cela avec une belle bravoure tranquille, s'en revenant, « au petit pas », sous le feu des arquebusades, « sans qu'on connust jamais en lui nul brin d'appréhension, ny d'estonnement<sup>8</sup> » ; souvent blessé pourtant : à Boulogne, d'un « coup de lance, au-dessus de l'œil droit, déclinant vers le nez et passant outre entre la nuque et l'oreille », ce qui lui vaut son surnom de Balafré<sup>9</sup> ; au siège de Luxembourg, d'une balle qui lui brise le dessus du cou de pied, près de la che-

<sup>1</sup> François de Rabutin, *Commentaires*, éd. Michaud, p. 594.

<sup>2</sup> Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 237.

<sup>3</sup> Brantôme, t. IV, p. 237.

<sup>4</sup> Bertrand de Salignac, *Le siège de Metz*, éd. Michaud, p. 514.

<sup>5</sup> Rabutin, *Commentaires*, éd. Michaud, p. 581.

<sup>6</sup> Montluc, *Commentaires*, t. II, p. 260.

<sup>7</sup> Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 237.

<sup>8</sup> Brantôme, t. IV, p. 238.

<sup>9</sup> Ambroise Paré, *Voyage de Boulogne 1545* (*Œuvres d'Ambroise Paré*, éd. J.-F. Malgaigne, 1841, in-8°, t. III, p. 696).

ville<sup>1</sup> ; atteint, à Renty, « d'un coup de lance au travers de la cuisse, lardant sa dite cuisse avec le cheval<sup>2</sup> ».

Quel dévouement inspire à ses soldats un chef qui « n'espargne ainsi ni sa vie, ni sa peau<sup>3</sup> », on se l' imagine aisément. « En fait, il n'y avoit homme dans l'armée qui ne se fust volontiers mis à tout hasard par son commandement, tant il sçavoit gagner le cueur<sup>4</sup>. » Ses soldats, d'ailleurs, il ne se les attache pas seulement par son intrépidité, mais aussi autrement, soucieux de les faire valoir, et « ne déroband jamais pour lui l'honneur d'un vaillant homme<sup>5</sup> », s'inquiétant de leurs besoins, visitant continuellement leurs cantonnements, « faisant bonne chère jusqu'aux plus petits », sans morgue et sans fierté, « familier et courtois à tous<sup>6</sup> », se mettant à la portée de chacun, « parlant à chacun son langage », et d'une éloquence chaude et forte, « ny contrainte ny fardée, mais naïfve et militaire », lorsqu'il s'agit de haranguer son monde<sup>7</sup>. Avec cela, impitoyable sur la discipline, et assez vif et « haut à la main », sur ce point, pour ne pas hésiter à « porter l'espée à la gorge » de ce capitaine de reîtres qui, au front des troupes, ose le menacer de son pistolet<sup>8</sup>, ou à arrêter d'un coup de dague sur la salade ce gentilhomme

<sup>1</sup> Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 516 ; Brantôme, t. IV, p. 263.

<sup>2</sup> Martin du Bellay, *Mémoires*, p. 516.

<sup>3</sup> Brantôme, t. IV, p. 233.

<sup>4</sup> Montuc, t. II, p. 260.

<sup>5</sup> Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 91.

<sup>6</sup> Montuc, *Commentaires*, t. II, p. 260.

<sup>7</sup> Brantôme, t. IV, p. 232, 249.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 220-221.

trop ardent un jour de bataille<sup>1</sup> ; mais clément, sa colère passée, et se faisant souvent de chauds partisans de ceux-là même à l'égard desquels s'est exercée sa sévérité, « car il ne se plaisoit nullement d'offenser personne, ou si, sans penser, il l'offensoit, il le contenoit après, en sachant très bien la manière... et de satisfaire les plus clairvoyans et les plus subtils et pointilleux esprits en matières chevaleresques<sup>2</sup> ».

Toutefois, je l'ai déjà dit, si ses qualités physiques, morales et intellectuelles s'accordaient ainsi merveilleusement pour faire de Guise le plus grand homme de guerre de son époque, et le dieu de tous ceux qui portaient les armes, un mérite d'un genre différent lui valait au même instant les suffrages passionnés de la majorité du pays. Ce mérite était de représenter les convictions religieuses de cette majorité au moment où celles-ci paraissaient enfin menacées par la Réforme.

Alors que certain parti ferait encore aujourd'hui presque un crime à l'historien de douter de la sincérité des croyances de Coligny, il est ordinairement de mise de suspecter celles de Guise, son rival. Pour ma part, je crois au contraire que ces deux hommes, dans la foule des ambitieux et des sceptiques qui les entouraient, ont été des convaincus et qu'en l'un et l'autre se sont incarnés parfaitement non seulement l'esprit de la religion qu'ils ont défendue, mais toutes les idées et tous les sentiments dont procédait la Réforme ou qui s'opposaient à elle.

Contre le loyalisme catholique du duc de Guise on a

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 269.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 268, 269.

surtout fait état, je le sais, des fameuses conférences de Saverne, où lui et son frère se seraient, dit-on, déclarés prêts à accepter l'introduction en France de la Confession d'Augsbourg, et ceux qui ne leur ont pas reproché la chose comme une trahison et une feinte indigne, l'ont donnée comme un exemple de leur scepticisme. Je n'ai pas à trancher la question en ce qui concerne le cardinal de Lorraine, « âme fort barbouillée <sup>1</sup> », je le reconnais, et dont le rôle en cette affaire prêle au soupçon. Mais, en ce qui touche le duc, son attitude n'apparaît nullement équivoque, et il semble ne s'être prêté, en allant à Saverne, qu'à une manœuvre de bonne guerre : séparer la cause des luthériens d'Allemagne de celle des calvinistes français. Dans ses discussions personnelles avec le duc de Wurtemberg, c'est sur les variations des églises protestantes qu'il insiste avec une sorte de divination tout à fait remarquable ; nulle part on n'aperçoit qu'il ait consenti la moindre concession sur des matières dogmatiques, en lesquelles il avouait d'ailleurs son incompétence <sup>2</sup>. Au surplus, mille témoignages contemporains déposent en faveur de ses vrais sentiments, et sa mort même, que je veux raconter, en est assurément la preuve la plus éclatante.

## II

Le duc de Guise était entré en scène comme chef du

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 229.

<sup>2</sup> Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe, duc de Wurtemberg (juillet 1561-mai 1562) (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1875).

parti catholique aussitôt après la mort d'Henry II. Oncle de la nouvelle reine de France, Marie Stuart, il avait profité de la toute-puissance que lui valait ce titre à la cour pour se poser tout de suite en défenseur de la vieille foi, et la conjuration d'Amboise lui avait bientôt donné l'occasion d'affirmer hautement sur ce point ses convictions. On a fait surtout de cette conjuration une réaction contre l'absolutisme des Guise, et, à l'époque même, les réformés se défendirent d'avoir « voulu avancer par la force le triomphe de l'Évangile », n'ayant pris les armes, disaient-ils, que « pour une cause civile et politique, qui estoit l'oppression faite par les Guises du Roy, des États, loix et coustumes de France<sup>1</sup> ». Néanmoins personne ne s'y trompa, et ne peut s'y tromper encore aujourd'hui. « Le prétexte de la conjuration fut bien, lit excellemment de Thou, que les Guise avaient usurpé l'autorité souveraine sans le consentement des États, que ces princes, abusant de la faiblesse du Roi, s'étaient rendus maîtres des armées, qu'ils dissipaient les finances, qu'ils opprimaient la liberté publique. On ne parlait pas des Guise comme protecteurs du catholicisme, mais c'était bien peut-être ceux qui étaient le plus visés<sup>2</sup>. » En fait, il est difficile d'admettre qu'aucune idée ou préoccupation confessionnelle n'ait inspiré une conspiration qui se prépara à Genève, en Angleterre et en Allemagne autant qu'en France.

La mort de François II avait paru devoir replacer au

<sup>1</sup> « Les Estats de France opprimez par la tyrannie des Guises au Roy, leur souverain seigneur ». (*Memoires de Condé*, 1743, in-4°, t. I, p. 405-).

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, in-4°, t. III, p. 467.

second plan le nouveau champion du parti catholique. Catherine de Médicis, essayant de se saisir enfin du pouvoir, avait alors, de concert avec le chancelier L'Hospital, inauguré à l'égard des réformés une politique d'atermoiements et de capitulations, marquée par les édits d'avril 1561 et de janvier 1562, et qui permit presque de supposer à un instant qu'elle était disposée à changer de croyances.

Mais Guise, comprenant que les idées qu'il représentait étaient, en somme, celles de la majorité du pays, et que « perdre la religion seroit le moyen le plus assuré de perdre le Roy et le royaume », avait, moins d'un an après la mort de François II, reconquis toute l'influence dont cette mort l'avait privé. Devenu le chef du fameux *Triumvirat catholique*, formé entre lui, le vieux connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, il avait alors nettement signifié à la Reine-mère qu'« il n'estoit plus temps de boire à deux fontaines, qu'elle se devoit déclarer d'un côté ou de l'autre », et qu'« elle estoit perdue, si elle ne faisoit de la religion sa principale pensée », comme lui-même qui était « tout disposé à y sacrifier sa vie <sup>1</sup> », « ne pouvant mieux mourir qu'en défendant l'honneur de Dieu contre ceux qui y vouloient entreprendre <sup>2</sup> ».

Les historiens protestants ont prétendu que, dès ce moment, le duc souhaitait ardemment entrer en lutte ouverte contre les Réformés, et que, quelques mois plus

<sup>1</sup> Lettres de M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, à la duchesse de Parme, conservées aux Archives de Vienne et citées par H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, 1880, in-4°, t. I, introd., p. xcii, xciii.

<sup>2</sup> Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 232.

lard, il saisit avec empressement l'occasion de manifester ses intentions belliqueuses, alors que gagnant Paris lui et sa suite, celle-ci était entrée avec les religionnaires de Vassy en une querelle qui avait vite dégénéré en une rixe sanglante (1<sup>er</sup> mars 1562). Mais outre qu'il semble bien que le fameux « massacre » n'ait été qu'un coup de surprise, et qu'il n'ait été ni prémédité, ni encouragé par Guise, l'agitation, que, dès avant cette affaire, depuis la répression d'Amboise, les Réformés entretenaient dans le royaume, devait fatalement aboutir à cette première prise d'armes, bien moins préparée par le duc que par les excès des protestants eux-mêmes sur tous les points du royaume : en Agenois, au mois de novembre 1561, par le massacre du baron François de Fumel<sup>1</sup>; à Meaux, en août et novembre 1561<sup>2</sup>, à Castres<sup>3</sup> et à Nîmes<sup>4</sup> en décembre de la même année, par les pillages d'églises et les violences commises à l'égard des catholiques.

Quoi qu'il en soit, les hostilités ouvertes par le manifeste du prince de Condé, du 8 avril 1562<sup>5</sup>, Guise les avait menées avec cette énergie inflexible et cette décision froide, caractéristiques de son génie. D'heureux coups de main avaient au début fait les protestants maîtres d'Orléans, d'Angers, de Blois, de Tours, de Poitiers, de Bourges, de Rouen. Mais Tours s'était rendu au duc le 13 juin, Blois, le 4 juillet, Bourges, le 31 août, et,

<sup>1</sup> O'Gilly, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascoigne*, 1838, in-8°, t. I, p. 15 et suivantes.

<sup>2</sup> Toussaint du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1731, t. I, p. 355.

<sup>3</sup> Faurin, *Journal*, éd. Pradel, 1878, in-8°, p. 153.

<sup>4</sup> Ménard, *Histoire de Nîmes*, 1753, in-4°, t. IV, p. 317.

<sup>5</sup> *Mémoires de Coule*, 1743, t. III, p. 222 et suivantes.

après un mois de siège, du 28 septembre au 26 octobre, Rouen avait capitulé. En sorte que, lorsqu'après la victoire de Dreux (19 décembre 1562), — dont Monluc dit que, « si elle eust été perdue par le duc, c'en eust esté fait de la France, car l'État eust changé et la religion », — Guise était arrivé devant Orléans, la prédiction, faite un jour par lui à la Reine que, « aussitost qu'on lui permettroit d'user de la force, en peu de temps il se faisoit fort de rétablir la religion <sup>1</sup> », semblait bien près de se réaliser. Sous les murs de la vieille cité paraissaient devoir définitivement sombrer la fortune et les espérances du parti réformé. Et en effet, si la force, mise au service d'un homme de valeur exceptionnelle, avait pu réduire le protestantisme qui ne devait être rejeté que par le pays lui-même dont, comme on l'a démontré, l'âme et le génie répugnaient essentiellement à l'esprit et aux doctrines réformés <sup>2</sup>, c'est bien au duc de Guise que serait revenu l'honneur d'être le sauveur du catholicisme.

### III

En un pays cependant et à une époque, en particulier, où les grandes causes se sont presque toujours, aux yeux de la multitude, incarnées en un homme, on comprend que le duc de Guise ait apparu à ses adversaires comme le plus redoutable danger pour leurs croyances et leurs idées, et l'on comprend aussi comment, de bonne

<sup>1</sup> Lettre de M. de Chantonnay à la duchesse de Parme, avril 1561, citée par H. de la Ferrière. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, introd., p. xciii.

<sup>2</sup> A. Baudrillart, *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, 1904. in-12, p. 133, 143-144.



heute, le trapper parut être à beaucoup le moyen le plus assuré de frapper à la tête le parti qu'il représentait. De fait, entre 1560 et 1562, on ne compte pas moins de quatre tentatives d'assassinat sur la personne du duc de Guise.

Les deux premières nous ont été racontées par son biographe le plus illustre.

Il me souvient qu'à la conjuration d'Amboise, écrit Brantôme, il estoit escheu, par sort ou autrement, que le capitaine Mazères<sup>1</sup> tuerait M. de Guyse. Ce capitaine là avoit esté autresfois en Piedmont fort renommé et déterminé soldat, et si bizarre pourtant, qu'on le tenoit pour avoir de l'humeur. Il avoit fort veu et avoit esté avec M. d'Aramon en Levant, et outre il parloit fort bon espagnol; aussi en estoit-il de la frontière, et si en avoit la façon. Sur ceste malle détermination il fut pris comme les autres et saisy d'une fort longue espée. Il confessa tout; et comme M. de Guyse luy eut dict qu'il s'estonnoit fort de luy qui avoit veu son monde, secu et pratiqué comme il falloit tuer un homme, de quoy il s'estoit ainsi accommodé d'une si longue espée, qui en telles factions et presses n'est si propre qu'une courte, qu'on tire et démène plus aisément sans point d'embaras comme d'une grande, avec laquelle on ne se peut tourner et virer comme l'on veut, et que l'on saisit plus tost qu'une courte, le capitaine Mazères luy respondit : « Monsieur, je sçavois fort bien ce que vous m'en dites, et l'avois fort en moy considéré plus de quatre foyes; mais pour en parler au vray, quand je considérois vostre valeur et vostre brave vaillance et furieuse présence, je perdois aussitost le courage de vous attaquer de près; et, pour ce, je me résolus d'avoir affaire avec vous de loing. Que si, au

<sup>1</sup> François, seigneur de Mazères et de Lezons (Nicolas de Bordenave, *Histoire de Bearn et de Navarre*, publiée par Paul Raymond, 1873, in-8°, p. 54).

lieu de ceste espée, j'eusse peu apporter une picque, je l'eusse fait, tant l'image de vostre personne se monroit à moi terrible et formidable et me faisoit de peur. » Ce capitaine avoit quelque raison en son dire, ainsi que l'on peut bien discourir là-dessus<sup>4</sup>.

C'est à cette même fascination, qu'exerçait le prince sur tous ceux qui l'approchaient, qu'un peu plus tard il dut une seconde fois la vie.

En ceste susdicte conjuration d'Amboise, continue Brantôme, fut pris le seigneur de Castelnau[-Chalosse], de Bigorre; il fut exécuté comme les autres. Quelque trois ans après, vint à la cour, à la suite de M. le prince de Condé, un sien neveu, qu'on nommoit le capitaine Bonnegarde, que j'ai cogneu, gentil soldat et brave. Il se vantoit en quelques endroits qu'il vengeroit la mort de son oncle Castelnau et qu'il tueroit M. de Guyse. Il le sceut, et, sans autrement s'en effrayer, il se le fit monstrier pour le cognoistre; et l'ayant bien veu et contemplé, il ne dit autre chose sinon: « Il ne me tuera jamais ». Au bout de quelques jours, il luy fait faire le guect quand il s'en iroit au parc de Saint-Germain, luy seul avecq'un autre, se promener. Son espion luy vint dire un jour comme il estoit luy seul entré dans le parc avecq'un autre capitaine avecques luy. Soudain, M. de Guyse va après et prend avec luy le jeune La Brosse, très brave et vaillant gentilhomme, fils du bonhomme M. [Jacques] de la Brosse, vray chevalier d'honneur et sans reproche. Tous deux s'en vont ainsi sans autre compagnie, non pas d'un seul page, ny lacquais, après leurs hommes. Ils les trouvèrent qu'ils avoient fait leur tour d'allée, qui s'en tournoient. M. de Guyse ne fit que dire: « Voicy nos gens, ne bougez que je ne bouge! » Et va droit à eux d'un visage assuré et qui monstroit qu'il vouloit tuer. Ce fut Bonnegarde et son compaignon qui firent place et donnèrent passage à

<sup>4</sup> Brantôme, t. IV, p. 264-265.

M. de Guyse; et se mirent à costé en ostant leurs bonnets, le saluant fort révérencieusement. M. de Guyse, après avoir un peu arresté, passe outre, et puis tourne son petit pas après les autres, sans autrement s'esmouvoir ne dire autre chose que : « Nous en avons prou faict, La Brosse; mon homme ne me tuera pas; il est plus respectueux, bon et courtois qu'on ne m'avoit rapporté, mais je vous jure, s'il ne m'eust salué, je l'eusse tue tout roide, cependant qu'eussiez tué le vostre. Pour ce coup, il faut être un peu sage; ils n'emportent rien du nostre et ne nous tueront jamais !<sup>1</sup> »

Jamais était trop dire. Mais, en réalité, deux fois encore, le duc devait échapper à ces misérables complots, et les deux fois sous les murs de Rouen.

Montaigne, qui est bien l'auteur en lequel on peut avoir sur ce point le plus de confiance, puisqu'il tient ses renseignements d'un témoin oculaire, nous a laissé le récit bien connu de la première de ces tentatives.

M. Jacques Amyot, grand aumosnier de France, écrit-il, me récita un jour ceste histoire à l'honneur d'un prince des nostres (et nostre estoit-il bien à très bonnes enseignes, encore que son origine fust estrangère), que durant nos premiers troubles, au siège de Rouen, ce prince ayant esté adverty par la Royne, mère du Roy, d'une entreprise qu'on faisoit sur sa vie, et instruit particulièrement par ses lettres de celui qui la devoit conduire à chef, qui estoit un gentilhomme angevin ou manceau, fréquentant, lors, pour cest effect, la maison de ce prince, il ne communiqua à personne cest advertissement, mais se promenant le lendemain au mont Sainte-Catherine, d'où se faisoit notre batterie à Rouen (car c'estoit au temps où nous la tenions assiégée), ayant à ses

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 263-266.

costez ledict seigneur grand aumosnier et un autre évesque, il aperceut ce gentilhomme qui luy avoit esté remarqué et le fit appeler. Comme il fut en sa présence, il luy dit ainsi, le voyant desjà pallir et frémir des alarmes de sa conscience : « Monsieur de tel lieu, vous vous doutez bien de ce que je vous veux, et vostre visage le montre. Vous n'avez rien à me cacher, car je suis instruit de vostre affaire si avant que vous ne feriez qu'empirer vostre marché d'essayer à le couvrir. Vous savez bien telle chose et telle (qui estoient les tenans et aboutissans des plus secrètes pièces de ceste menée) ; ne faillez pas sur vostre vie à me confesser la vérité de tout ce dessein. » Quand ce pauvre homme se trouva pris et convaincu (car le tout avoit esté découvert à la Royne par l'un des complices), il n'eut qu'à joindre les mains et requérir la grâce et miséricorde de ce prince, aux pieds duquel il voulut se jeter. Mais il l'en garda, suyvant ainsi son propos : « Venez-çà ! Vous ai-je autresfois fait desplaisir ? Ay-je offensé quelqu'un des vostres par haine particulière ? Il n'y a pas trois semaines que je vous connois. Quelle raison vous a peu esmouvoir à entreprendre ma mort ? » Le gentilhomme respondit à cela, d'une voix tremblante, que ce n'estoit aucune occasion particulière qu'il en eust, mais l'intérêt général de la cause de son parti, et qu'aucuns lui avoient persuadé que ce seroit une exécution pleine de piété d'extirper en quelque manière que ce fust un si puissant ennemi de leur religion. « Or, suyvit ce prince, je vous veux monstrier combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoy vous faites profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant receu de moy aucune offense, et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous estes de m'avoir voulu homicider sans raison. Allez-vous en, retirez-vous que je ne vous voye plus icy, et si vous estes sage, prenez doresnavant en vos entreprinses des conseillers plus gens de bien que ceux-là !<sup>1</sup> »

<sup>1</sup> Montaigne, *Essais*, éd. Strowski, 1906, in-4<sup>e</sup>, t. I, p. 158-159.

Il m'a été malheureusement impossible, malgré les plus minutieuses recherches, de déterminer quel était ce gentilhomme angevin ou manceau, et je n'ai pu découvrir non plus les détails, que j'aurais souhaités, sur l'autre complot formé, devant Rouen encore, contre la vie de Guise. Dans une oraison funèbre du duc, prononcée, à Paris, peu après sa mort, il est question d'« un sieur de Gammache, lequel naguère a été exécuté à Rouen, après avoir constamment confessé et déposé qu'il avoit esté aussi suborné par M. de Chastillon, pour meurtrir le duc de Guise et que, à ces fins, il estoit venu le trouver au camp de Rouen<sup>1</sup> ». Quel était ce « Gammache » ? On ne peut évidemment l'identifier avec le gentilhomme angevin ou manceau, soit à cause de son nom de seigneurie, soit aussi à cause du supplice dont il paya, lui, son acte odieux. Il m'a même été impossible de déterminer à quelle famille il devait être rattaché. Petits problèmes historiques, soit dit en passant, qu'il faut toujours poser, dans l'espérance qu'un chercheur heureux les résoudra quelque jour.

#### IV

Le moment était proche cependant où tant de criminelles efforts devaient aboutir. Maître de Rouen, vainqueur à Dreux, le duc avait, je l'ai dit, gagné Orléans pour y achever la défaite des réformés et consommer la ruine de leur parti. C'est là qu'il allait trouver la mort, cette mort dont je voudrais tenter, après tant d'autres, de retracer les émouvantes péripéties.

<sup>1</sup> Bibl. nat., fr. 17 305, fol. 12.

L'armée royale était arrivée devant Orléans le 3 février 1563. Elle avait campé à Olivet, en face de la ville, sur la rive gauche de la Loire. L'attaque avait commencé dès le lendemain et, ce jour-là, le faubourg du Portereau avait été enlevé. Trois jours après, le 9, le fort des Tourelles, qui protégeait le pont, était emporté par surprise. « nos gens se trouvoient avancés sur la moitié de ce pont<sup>1</sup> », et la capitulation de la ville, qui avait paru tout d'abord impossible et « contre toute espérance », ne semblait plus être qu'une question de jours<sup>2</sup>.

Le duc, avec son ordinaire et claire vision des choses, s'en rendait compte. Ses ennemis déclarèrent plus tard que, dès ce moment, il se répandait en rodomontades ridicules, « jusques à dire que, puisque le soleil entroit dans Orléans, il y pourroit bien entrer, lui<sup>3</sup> », ou en menaces odieuses, mandant à la Reine « qu'il la prioit de ne trouver mauvais s'il tuoit tout dans Orléans, jusques aux chiens et aux chats, et s'il faisoit détruire la ville jusques à y semer du sel<sup>4</sup> ». Mais tout cela s'accorde bien peu avec la nature du prince « nullement bavard, ny vantard<sup>5</sup> », et avec sa rare générosité.

Un fait est certain d'ailleurs : quelque orgueilleuse confiance de victoire finale que pussent donner au duc ses premiers succès, il ne paraît nullement s'être opposé

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 251.

<sup>2</sup> B. de Lacombe. *Les débuts des guerres de religion (Orléans 1559-1564. Catherine de Medicis entre Guise et Condé, 1899, in-8°, p. 291 et suivantes.*

<sup>3</sup> Pierre de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. XII, p. 363.

<sup>4</sup> *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, éd. Baum et Cuniz, 1883-1889, 3 vol. in-8°, t. II, p. 345.

<sup>5</sup> Brantôme, t. IV, p. 251.



VUE D'UNE DÉPENDANCE DE L'ANCIEN CHÂTEAU DE CHATEL, AU VASSINS





aux négociations que la Reine-mère avait tout de suite nouées avec les assiégés. Le 13 février, étaient arrivés au camp catholique Henry Clutin, seigneur d'Oisel, et Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, chargés d'aller arrêter à Orléans les termes d'un accord, de concert avec le connétable de Montmorency, prisonnier des protestants depuis la bataille de Dreux, de la même manière que François de Boucart et Antoine Raguier, seigneur d'Esternay allaient en conférer avec le prince de Condé captif à Ouzain, et il semble bien que le duc se soit prêté très volontiers à ces négociations.

Acceptant le concours de cette diplomatie *in extremis*, il n'en poussait pas moins activement les opérations du siège, et, « cependant que la paix se traitoit, restoit attentif à la guerre <sup>1</sup> ». Tous les matins, il quittait son quartier général, établi au hameau des Vaslins <sup>2</sup>, et la demeure du Châtelet <sup>3</sup> qu'il y occupait, avec la duchesse de Guise <sup>4</sup> et son fils aîné, le prince de Joinville <sup>5</sup>, venus depuis peu le rejoindre, ce dernier appelé par son père « pour en recevoir les premières instructions mili-

<sup>1</sup> *Lettre de l'évesque de Riez au Roy, contenant les actions et propos de M. de Guise depuis sa blessure jusqu'à son trépas* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, t. V, p. 175).

<sup>2</sup> Les Vaslins, Loiret, arrondissement et canton d'Orléans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

<sup>3</sup> Cette demeure du Châtelet a été remplacée par une construction moderne appartenant aujourd'hui à M. Derel. Mais on remarque, à peu de distance, une maison datant certainement du xv<sup>e</sup> siècle et qui devait être une dépendance du Châtelet, avec lequel elle paraît avoir communiqué par des caves existant encore. Je donne la reproduction de cette maison qui appartient à M. Héaulmé-Moise, que je remercie de la bonne grâce avec laquelle il m'a guidé et accompagné dans la visite des lieux dont je parle.

<sup>4</sup> Anne d'Este, fille d'Hercule de Ferrare et de Renée de France.

<sup>5</sup> Henry de Lorraine, 3<sup>e</sup> duc de Guise.

taires<sup>1</sup> ». Il se rendait au camp, pour visiter les tranchées, faire mettre en batterie l'artillerie, et n'en revenait que le soir.

Le jeudi 18 février, il s'était attardé plus que de coutume. Espérant avoir des deux envoyés de la Reine une réponse ferme au sujet des négociations entamées, il leur avait donné rendez-vous au camp, peut-être pour pouvoir, au cas d'un échec des pourparlers, commander pour la nuit même un assaut définitif. Voyant qu'ils n'arrivaient pas, il résolut de regagner les Vaslins par la route de Saint-Mesmin. C'était celle qu'il suivait d'ordinaire. Mais comme le pont de Saint-Mesmin sur le Loiret avait été détruit récemment par les protestants, et qu'il était remplacé par un petit bac pouvant porter seulement deux ou trois chevaux et quatre personnes<sup>2</sup>, le duc donna ordre, ainsi que d'habitude, à son état-major de le rejoindre aux Vaslins, en faisant le tour et en allant passer le Loiret au pont d'Olivet. « Ce bon et brave prince, dit expressément Brantôme, pour espargner douze cents francs à son Roy, cela fut cause de sa mort ; car il me souvient que le bon homme M. de Serre<sup>3</sup>, qui estoit lors financier en ceste armée et grand commissaire des vivres,.... lui remonstrant souvent qu'il devoit faire rabiller le pont de Sainet-Mesmin, qui seroit un grand soulagement pour luy, en allant et venant du Portereau

<sup>1</sup> *Lettre de l'évesque de Biez...*, p. 197.

<sup>2</sup> Lettre de Julio Alvarotto, ambassadeur de Ferrare, de Paris, 2 mars 1563. Bartolommeo Fontana, *Renata di Francia, duchessa di Ferrara*, Rome, 1898, p. 78.

<sup>3</sup> Jean de Serre, « secrétaire du roi, commissaire général des vivres et avictuaillemens » (A. Tessereau, *Histoire chronologique de la chancellerie de France*, 1710, in-fol., t. I, p. 149).

à son logis, et pour toute sa noblesse qui l'y accompagna, au lieu de la grand'peyne, fatigue et grand tour que nous faisons d'aller passer au camp d'Olivet, et que ce ne seroit qu'à l'appétit de quatre à cinq cens escus, M. de Guise luy dit : « Espargnons l'argent de nostre roy, « il en a assez ailleurs : tout lui est bien de besoing, « car un chacun le mange et le pille de tous costez. Nous « nous passerons bien de ce pont : et moy, mais que j'aye « mon petit bateau, c'est assez... » De sorte que, si ce pont fust esté faict à l'appétit de peu, nous eussions toujours accompagné nostre général par le pont jusques à son logis, et ne fussions allez faire le tour et passer à la desbandade à Olivet<sup>1</sup>.... »

Il étoit à peu près 5 heures et demie du soir, et le soleil venait de se coucher, lorsque le duc prit le chemin de Saint-Mesmin, accompagné seulement de Gaucher de Foissy, seigneur de Crenay, son maître d'hôtel, de Tristan de Rostaing, chambellan de la Reine, récemment envoyé par elle au camp, et d'un jeune gentilhomme de la vénerie, François Racine, seigneur de Villegomblain, venu avec Rostaing. Un trompette les précédait pour prévenir le batelier de l'arrivée du duc.

Dès avant Saint-Mesmin, M. de Crenay prit les devants, pour « aller trouver Madame de Guise, l'oster de la peine où elle pouvoit estre, à cause du tardif retour de monsieur son mary<sup>2</sup> », et « l'avertir qu'elle pouvoit faire mettre la table pour le souper<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 257-258.

<sup>2</sup> *Lettre de l'évesque de Riez*..., p. 176.

<sup>3</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

Vers six heures, le trompette « sonna au retour de M. de Guise<sup>1</sup> », et la petite troupe, ayant passé l'eau, s'engagea tout de suite dans le chemin montant, coupant le coteau qui conduit aux Vaslins.

Il faut avoir visité, comme je l'ai fait, les lieux dont je parle et qui n'ont pour ainsi dire pas changé. — on peut s'en assurer par les relations contemporaines et par la si curieuse et si exacte gravure qui nous en a été conservée<sup>2</sup>, — il faut avoir suivi pas à pas ce chemin où allait tomber victime d'un infâme guet-apens l'honneur de la France, pour bien se figurer le drame qui se joua dans cette soirée du 18 février 1563.

La nuit est presque venue, mais malgré l'ombre qu'augmentent les hauts taillis dont la route est bordée, vous pouvez apercevoir encore Guise et ses compagnons gravissant, « au petit pas », la route montueuse<sup>3</sup>. Le duc est à cheval. Il a « laissé son harnois pour se rafraîchir, mesmement son corps de cuirasse, qu'il a porté tout le jour<sup>4</sup> » ; il a « un pourpoint doublé de buffle, un collet doublé de même et un manteau à la

<sup>1</sup> *L'interrogatoire et deposition faicte à un nommé Jean de Poltrot, seigneur de Mère, sur la mort de feu M. le duc de Guise, le 21 février 1563.* (Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 18).

<sup>2</sup> *Tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables, touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années ; le tout recueilli selon le témoignage de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont veus, lesquels sont pourtraits à la vérité.* S. l. n. d., in-fol. C'est le recueil d'estampes gravées par Tortorel et Périssin.

<sup>3</sup> Le chemin est beaucoup moins montant aujourd'hui, à cause du très fort remblai qui a été fait au bord du Loiret, pour le passage de la petite ligne de chemin de fer qui dessert la région.

<sup>4</sup> *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, t. V, p. 167).



VUE ACCURÉE DE LA ROUTE ET DU JETÉ DE SAINT-MESMIN AU CHATEAU LA PIERRE DE DOR.



reitre »; au chapeau, une plume<sup>1</sup>. A sa droite, est Rostaing, monté sur une mule. Devant eux, le jeune Villegomblain « marche à cheval »<sup>2</sup>. Le duc et Rostaing s'entretiennent de la possibilité d'une paix prochaine<sup>3</sup>. La route semble déserte, et pourtant, lorsque M. de Grenay est passé quelques instants avant, un homme paraissant attendre et se promenant de long en large aux abords du pont ruiné, tenant son cheval en bride, lui a demandé si le duc revenait ce soir-là et quand il passerait. Cet homme a disparu dès qu'« il a ouï la trompette annonçant l'approche de M. de Guise »<sup>4</sup>.

Cependant les trois cavaliers sont arrivés à la croisée du chemin qu'ils suivent et de celui du Châtelet. L'endroit est planté de hauts noyers<sup>5</sup>; un gros rocher marque le carrefour<sup>6</sup> et, tout près, s'élèvent « les murailles d'une maison ruinée »<sup>7</sup>. A ce moment, passe un individu armé qui salue le duc; celui-ci se retourne pour lui rendre son salut<sup>8</sup>.

Subitement un coup de feu retentit et éclaire le sous-bois d'une brève mais assez vive lueur<sup>9</sup>. Et aussitôt l'on aperçoit à six ou sept pas<sup>10</sup>, tournant bride déjà

<sup>1</sup> Lettre de J. Alvarotto (*Ibid.*, p. 79).

<sup>2</sup> *Relation de la blessure...* (*Loc. cit.*, p. 167).

<sup>3</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...* (*Loc. cit.*, p. 177).

<sup>4</sup> Bibl. nat., fr. 22 429, fol. 170.

<sup>5</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...* p. 176.

<sup>6</sup> Ce rocher est encore appelé aujourd'hui dans le pays « la pierre du duc ». Ce renseignement m'a été communiqué, avec bien d'autres, par M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

<sup>7</sup> *Oraison funèbre du duc de Guise* (B. N., fr. 17 305, fol. 40).

<sup>8</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

<sup>9</sup> Lettre d'Alvarotto (*Loc. cit.*, p. 78).

<sup>10</sup> *Ibid.*

pour s'enfuir, celui qui vient de tirer sur M. de Guise. Car il n'y a aucun doute : à peine le coup parti, le prince s'est écrié : « Je suis mort !<sup>1</sup> » et, en même temps, il s'est « courbé, baissant la teste jusques sur le col de son cheval » ; puis « se dressant et voulant mettre la main à l'épée, il a trouvé la force de son bras perdue<sup>2</sup> ». Rostaing, comprenant tout, s'est déjà précipité sur le meurtrier l'épée levée. L'autre, sans se déconcerter, fonce sur Rostaing, l'épée haute aussi, et, si « celui-ci n'avait pas reculé d'un bon pas et ne s'était rejeté de côté, il lui aurait fendu la tête<sup>3</sup> ». Monté sur sa mule, Rostaing doit renoncer à la poursuite. M. de Villegomblain arrive bien à la rescousse, mais l'assassin a pris de l'avance. Il fuit en criant : « Prenez le paillard ! Prenez le paillard ! », « comme pour faire croire qu'il est lui-même sur les pas du meurtrier<sup>4</sup> » ; déjà il s'est engagé dans les vignes proches, on aperçoit une fois encore le reflet de son épée qu'il brandit<sup>5</sup>, on perd ses traces. A peine, dans le tumulte et l'obscurité grandissante, a-t-on pu distinguer son cheval d'Espagne bai-brun, avec un harnachement blanc, son manteau sombre, « couleur de tan », et qu'il « était coiffé d'un morion, avec par dessus un chapeau<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

<sup>2</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 177.

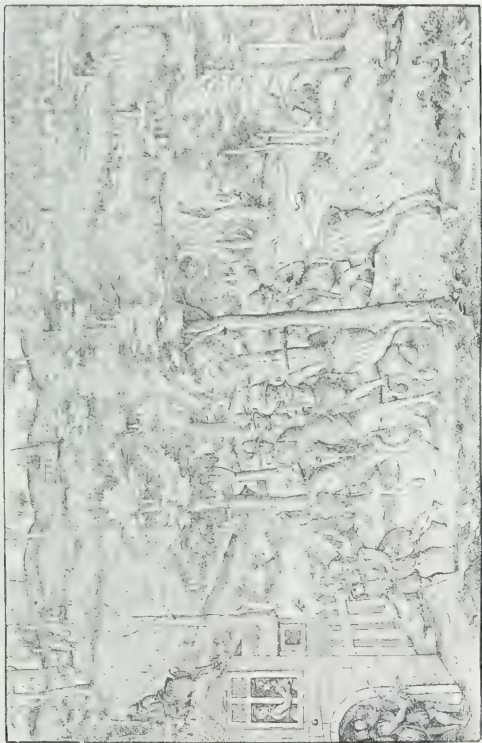
<sup>3</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

<sup>4</sup> Lettre de M. Charlot, receveur de la ville d'Angers, à MM. les maire et échevins, Blois, 19 février 1563 (C. Port, *Inventaire analytique des archives de la mairie d'Angers*, 1861, in-8°, p. 383).

<sup>5</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563, p. 162. (*Ibid.*)

<sup>6</sup> *Ibid.*





Le Diable au Collège (H. Moreau) - Exposition 1903

ASSOCIATION OF THE COLLEGE FOR THE FUTURE OF THE WORLD



Cependant, avant de se lancer sur la piste de l'assassin, M. de Villegomblain a pu faire mettre pied à terre au duc, et Rostaing, revenu près de lui, le trouve assis et le dos appuyé contre le gros rocher du carrefour. « Il y a longtemps, murmure-t-il, qu'on me devoit celle-là; mais je crois que ce ne sera rien<sup>1</sup>. » Pourtant, sa blessure le fait cruellement souffrir : « il lui semble que l'épaule lui est emportée de ce coup ». En effet, l'on peut se rendre compte tout de suite que, à la hauteur de l'épaule droite, la charge de l'arme à feu a traversé de part en part les épais vêtements et le corps du prince. Son sang-froid, son courage et son « grand cœur » ne l'abandonnent en rien toutefois<sup>2</sup>. « Un gentilhomme passait par là, vêtu d'un manteau fourré. Le duc l'appelle, le prie de lui donner son manteau », car le froid le gagne, et, en même temps, il a la présence d'esprit de lui « ordonner de courir en hâte vers Paris, jusqu'à ce qu'il ait rejoint la route de poste : il devra prendre la poste et aller annoncer la nouvelle à son frère, le cardinal de Guise, en le rassurant sur une issue fatale qui ne paraît pas à craindre<sup>3</sup> ».

L'on se trouve heureusement tout près du Châtelet, à un quart de lieue à peine. Ses deux compagnons aident Guise à se hisser sur sa monture, et, avec les infinies précautions que l'on peut imaginer, le soutiennent le

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 256.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre du 26 février 1563, de Thomas Smith, ambassadeur en France, à la reine Elisabeth (*Calendar*, p. 156-157). — Louis de Lorraine, premier cardinal de Guise, archevêque de Sens, avait été envoyé en mission par la Cour auprès du parlement de Paris. Quant au cardinal Charles de Lorraine, il était alors au concile de Trente.

long de la route. On arrive enfin. La première personne qui vient à la rencontre du duc est Pierre-Paul Tosinghi, gentilhomme de la chambre du Roi, qui s'empresse de le faire descendre de cheval<sup>1</sup>.

A ce moment, voici M<sup>me</sup> de Guise qui se précipite saisie d'un mortel pressentiment. Brantôme, qui fut témoin oculaire de cette entrevue déchirante, nous en a laissé le récit émouvant en sa simplicité. « Je me souviens, dit-il, que, quand feu son mary, M. de Guyse, eut son coup dont il mourut, elle estoit pour lors au camp, qui estoit venue là pour le voir quelques jours avant. Ainsi qu'il entra en son logis, blessé, elle vint à l'endevant de lui jusqu'à la porte de son logis, toute esperdue et explorée, et l'ayant salué, s'escria soudain : « Est-il  
« possible que le malheureux qui a fait le coup et celui  
« qui l'a fait faire (se doutant de Monsieur l'amiral) en  
« demeurent impunis ! Dieu ! si tu es juste, comme tu le  
« dois estre, venge ceci, autrement !... » Et n'achevant le mot, Monsieur son mary la reprit, et luy dit : « Ma  
« mie, n'offensez point Dieu en vos paroles ! Si c'est  
« luy qui m'a envoyé ceci pour mes fautes, sa volonté  
« soit faite et louanges luy en soient données. S'il vient  
« d'ailleurs, puisque les vengeances luy sont réservées,  
« il fera bien ceste-cy sans vous<sup>2</sup>. » Puis, aussitôt après l'avoir embrassée et « avoir baisé son fils, M. le prince de Joinville<sup>3</sup> », le duc se fait transporter dans sa chambre. Son chirurgien, maître Pierre Aubert, et ses médecins, Louis de Mandreville et Simon Bellengier, peuvent alors

<sup>1</sup> Lettre d'Alvarotto (*Loc. cit.*, p. 78).

Brantôme, t. IX, p. 142.

*Lettre de l'evêque de Riez...*, p. 177.



PORTRAIT D'ANNE D'ESTI, DUCHESSE DE GISE, PUIS DUCHESSE DE NEMOURS,  
d'après une cire coloriée du musée de Cluny.



lui enlever ses vêtements et apprécier la gravité de la blessure.

Nous avons sur cette blessure le premier « avis » des hommes de l'art. Ils constatèrent que le coup de feu avait « frappé M. de Guise derrière l'épaule droite, sous l'os de la palette », était ressorti « à la jointure du bras, près de la manuelle droite » ; que, toutefois, « ledit coup ne touchoit point aux os, ny n'entroit point dedans le coffre ». Des termes de ce diagnostic nous pouvons aujourd'hui conclure que le prince était atteint d'une plaie pénétrante et perforante de la poitrine, partant du dessous de l'omoplate et aboutissant près du sein droit, mais qu'aucun gros vaisseau du poumon n'avait été touché, car, dans ce cas, la mort serait survenue rapidement. En fait, sur le moment même, deux choses seulement paraissent avoir préoccupé les médecins : l'entrée de la plaie était beaucoup plus large que son issue, ce qui était anormal dans les plaies d'arquebusades et pouvait faire supposer que plusieurs projectiles avaient été tirés et que tous n'étaient pas sortis ; — en second lieu ces projectiles n'étaient-ils pas empoisonnés ? « Car, à la vérité, écrit, à ce sujet, M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, quasi tous ceux qui ont esté blessez d'arquebuses et de pistolets, depuis que les reistres sont venus en France, sont morts et mesme de blessure de petite importance<sup>1</sup>. » Toutefois, le duc ne paraissant pas trop souffrir, on se contenta, ce soir-là, semble-t-il, de le panser sommairement. Lorsque MM. de Laubes-

<sup>1</sup> Lettre de J. Alvarotto, p. 78-79.

<sup>2</sup> Lettre de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, du 20 février, de Vendôme (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133).

pine et d'Oisel. — qui l'avaient suivi de bien près, puisqu'en passant l'eau à leur tour à Saint-Mesmin, ils avaient entendu le coup de feu. — arrivèrent au Châtelet, ils le trouvèrent prêt à se mettre au lit, et il eut encore le courage de s'entretenir quelques instants avec eux, « leur disant qu'on l'avoit assez maltraicté pour une fois, mais qu'il ne se trouveroit pas qu'il eust jamais fait de telles dépesches, car il aimeroit beaucoup mieux mourir qu'en faire de pareilles, et n'eust jamais pensé qu'il y eust tant de cruauté en France... Puis ils lui rendirent compte sommairement, pour ne l'ennuyer, de leur négociation, dont il se resjouit, voyant les affaires si bien acheminez à la paix<sup>1</sup> ». Dans la soirée, de même, et « peu après, les capitaines de l'armée le vinrent visiter, portans au cœur et au visage une incroyable tristesse; ausquels il dit qu'ils véoient en quelle façon estoient traictez les gens de bien et les bons serviteurs de Sa Majesté: que l'on frappoit ainsi par derrière, quand on n'osoit frapper par devant: qu'il les prioit de parachever les dépesches qu'il avoit commencées, et de pourvoir aux affaires de la guerre, sans que, pour sa blessure, le service du Roy fust retardé, et que ses secrétaires obéiroient à leurs commandemens, en attendant des nouvelles de la Royne<sup>2</sup> ».

Momentanément rassuré, l'entourage du duc se préoccupa tout de suite alors d'informer la cour, à Blois, de l'attentat et des moyens d'en retrouver l'auteur. Nul ne se doutait de ce qu'il pouvait être devenu. La nuit rendait toute recherche impossible. Le matin arrivé, seu-

<sup>1</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...* (*Ibid.*, p. 179).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 179-180.



lement, on envoya battre la campagne environnante par plusieurs détachements de soldats. Jean Le Seurre, secrétaire du duc, prit en particulier quatre hommes de sa garde, et, leur promettant cent écus à chacun, se mit à leur tête pour commencer les recherches, avec le signalement, aussi précis qu'on put le lui fournir, du meurtrier<sup>1</sup>. Mais, partis le vendredi matin, de bonne heure, lui et sa troupe n'avaient le vendredi soir rien trouvé encore, si ce n'est le maréchal ferrant chez lequel un individu, qui paraissait bien être le meurtrier, avait récemment fait ferrer son cheval pour un écu<sup>2</sup>. La nuit interrompit la poursuite qui se continua le samedi matin. Elle semblait devoir rester toujours infructueuse. Étant cependant à cinq ou six lieues du camp environ, entre Olivet et Jargeau<sup>3</sup>, et passant près d'un bois, les soldats aperçurent, presque cachée dans ce bois, la maison d'un paysan. L'un deux eut l'idée d'aller y demander à boire. Ils y pénétrèrent tous et y trouvent un homme en train de manger. Cet homme est de taille moyenne, mais fortement découplé et bien pris : il n'a pas de barbe, a le front haut, les yeux petits, le nez mal formé, le visage large, les traits gros<sup>4</sup>, le teint basané, le poil noir<sup>5</sup>. A l'entrée des soldats, il a un moment de trouble qu'il ne peut réprimer, puis, se ressaisissant, leur offre à boire. Ils lui demandent ce qu'il fait là. Il leur répond qu'il s'est arrêté un peu dans cette maison

<sup>1</sup> Lettre de J. Alvarotto B. Fontana, *Renata di Francia...*, p. 79-80).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre de l'évêque de Riez... (*Ibid.*, p. 178).

<sup>4</sup> Lettre de J. Alvarotto (B. Fontana, *Renata di Francia*, p. 81).

<sup>5</sup> *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum et Cunitz, 1882, t. II, p. 347.

pour se restaurer, et qu'il a le projet de se rendre dans une Trappe pour y faire son salut. Ces dires paraissant étranges aux soldats, ils interrogent le propriétaire de la maison sur son hôte, lui demandent s'il a un cheval, de quel poil, avec quel harnois, et les réponses de cet homme s'accordant tout à fait avec les quelques détails que l'on a sur la monture et l'équipement du meurtrier, les quatre soldats s'emparent de sa personne et l'emènent aux Vaslins, où ils arrivent à la nuit seulement<sup>1</sup>.

Certains récits rapportent qu'à peine arrêté, le prisonnier avoua son nom et son crime et qu'il offrit de l'argent à ceux qui l'avaient fait captif<sup>2</sup>. Il n'eût pu dans tous les cas leur donner ce qui venait d'être promis par la cour : « 3.000 écus à quiconque rendra mort ou vif le traître, 1.000 écus à qui le nommera<sup>3</sup> ». Mais ces aveux et ces offres du prévenu semblent des détails controuvés.

Un fait certain, c'est qu'aussitôt qu'il fut arrivé aux Vaslins, il n'y eut plus aucun doute sur sa personnalité. Jean Le Seurre ne devait plus être avec les soldats lors de la capture, sans quoi il l'eût facilement reconnu. Beaucoup, Brantôme entre autres, l'identifièrent, en effet, sur-le-champ, avec un certain Poltrot de Méré, qui, familier depuis peu de temps de la maison du duc, l'avait, le jeudi matin, accompagné des Vaslins au Portereau, était revenu par Olivet dans l'après-midi,

<sup>1</sup> Lettre d'Alvarotto (*Ibid.*, p. 80).

<sup>2</sup> *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 168).

<sup>3</sup> *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Ibid.*).

et que M. de Crenay put reconnaître pour celui qui, le jeudi soir, à six heures, s'était informé de l'heure du retour du duc au Châtelet. Mais était-il l'assassin ?

Aux Vassins, Poltrot avait demandé, tout de suite, à être conduit au duc de Guise. Celui-ci refusa de le recevoir, et la duchesse ordonna à Michel Vialart, naguère maître des requêtes et lieutenant civil de la prévôté de Paris, puis passé au service de la maison de Guise, à M. Jean de Losse, chevalier de l'ordre, à un des secrétaires du duc, — probablement, Jean Le Seurre, — et à cinq ou six autres de ses serviteurs de l'interroger. Cependant, de neuf heures du soir jusqu'à minuit où se prolongea cet interrogatoire, il fut impossible d'obtenir de Poltrot aucun aveu<sup>1</sup>.

« Les preuves estoient que le lacquais de M. de Rostaing disoit que celui qui blessa M. de Guise avoit les mesmes saye et manteau et le mesme cheval enharnaché de cuir blanc qu'avoit ledict Merrey ; la description et stature de la personne respondoit du tout à celle dudict Merrey ; il avoit conduit M. de Guise allant ledict jour au Portereau..., et le soir estoit retourné l'attendre au passage de la rivière, où il s'estoit curieusement enquis à plusieurs qui passoient l'eau si M. de Guise revenoit... mesmement à la trompette qui marchoit devant M. de Guise. L'on faisoit estat aussi de ce qu'il avoit promis retourner soupper avec les gens de M. [Christophe du Breil, seigneur] de la Mauvoisinière<sup>2</sup>, qui lui avoit vendu son cheval d'Espagne, et toutefois.

<sup>1</sup> Relation de l'interrogatoire de Poltrot de Méré (Bibl. Nat., fr. 22 429, fol. 170 et suiv.).

<sup>2</sup> Que l'on a faussement identifié jusqu'ici avec Michel de Castelnaud, seigneur de la Mauvissière.

n'y estoit point retourné, combien qu'il eust fait provision d'avoïne et baillé argent pour pourvoir au soupper. L'on tiroit argument enfin de ce que, ledict jour, il avoit fait ferrer son cheval sans besoin, du lieu aussi où il fut pris, du temps qu'il y estoit arrivé et du long repos qu'il y avoit fait. On lui conseilloit d'avouer et de dire qui lui avoit fait faire la chose<sup>1</sup>. » Tout fut inutile : Poltrot déclara qu'il ne parlerait qu'à la Reine.

Celle-ci était partie de Blois dans la matinée du 20 février, était allée « diner » à Saint-Laurent-des-Eaux, à mi-chemin de Blois et d'Orléans, et dut arriver dans la soirée du même jour au château de Caubray, tout près des Vaslins, où elle avait fait préparer ses logements<sup>2</sup>.

Son premier soin fut de rendre visite au blessé. « Celui-ci se resjouyt grandement de sa présence et de l'honneur qu'elle lui faisoit, ... et luy ayant rendu compte de ses actions et entreprinses, et communiqué tous ses desseins, il sembla estre de beaucoup allégé et plus content que de coutume<sup>3</sup>. »

En réalité, l'état du malade était loin alors d'être satisfaisant. Il venait d'être fort affaibli par une perte de sang, dont parle un texte, et dont la cause nous est peut-être révélée par un autre. On craignait de plus en plus que la balle ou les balles tirées par l'assassin

<sup>1</sup> Relation de l'interrogatoire de Poltrot de Méré (Bibl. nat., fr. 22 429, fol. 470 et suiv.).

<sup>2</sup> Lettre de Catherine de Médicis à M. de Damville, 19 février 1563 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 513). — Le château de Caubray, reconstruit d'ailleurs, est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Richebourg.

<sup>3</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...* (*Archives curieuses*, t. V, p. 480).

n'eussent été empoisonnées. Dans le but de prévenir les effets du poison, on avait proposé au duc de « charmer la plaie ». « M. Christophe d'Allègre, seigneur de Saint-Just, raconte Brantôme, estant fort expert en telles cures de playes, par des linges et des eaux et des paroles prononcées et méditées, fut présenté à ce brave seigneur pour le panser et guérir; car il en avoit fait l'expérience grande à d'autres. Mais jamais il ne le voulut recevoir ny admettre, d'autant, dit-il, que c'estoient tous enchantemens deffendus de Dieu, et qu'il ne vouloit autre cure ny remède sinon celuy qui provenoit de sa divine bonté, et que c'en seroit ce qu'à elle luy plairoit, aymant mieux mourir que de s'adonner à tels enchantemens prohibez de Dieu<sup>1</sup>. » Néanmoins, si le duc refusa les secours de la sorcellerie, il crut pouvoir accepter ceux des chirurgiens, par lesquels il fit « tailler la chair tout autour de la plaie, pour parer à l'introduction du poison dans le sang », et c'est ce qui amena, sans doute, l'hémorragie dont j'ai parlé plus haut, opération, d'ailleurs, qui dut être atrocement douloureuse, car, « après avoir dilaté la plaie, les chirurgiens l'avoient cautérisée avec un ferment d'argent tout ardent, — de l'acétate d'argent, vraisemblablement, — cuydans par ce moyen oster la poison qu'ils pensoient être aux boulets et à la poudre<sup>2</sup> ».

Cependant, dès le dimanche matin, 21 février, la Reine se résolut à interroger Poltrot. On avait, entre temps, acquis la certitude que le meurtre avait dû être prémé-

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 26257.

<sup>2</sup> *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise (Archives curieuses, t. V, p. 470).*

dité depuis longtemps, car, dans le courrier du duc arrivé le jour même de l'attentat, trois messages, que l'on n'avait décachetés qu'à son retour, l'avertissaient de se garder : un de M. de Monluc, un autre de la maréchale de Saint-André et un troisième de Girault de Mauléon, seigneur de Gourdan, gouverneur de Calais<sup>1</sup>.

Au surplus, tous les doutes allaient bientôt être définitivement levés sur l'identité de l'assassin. Aussitôt, en effet, qu'il eut été introduit devant la Reine et son Conseil, composé de Charles, cardinal de Bourbon, de Jean de Brosse, duc d'Étampes, de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, de Michel, comte de Gruyère, de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, de Louis Prévost, seigneur de Sansac, de Philibert de Marcilly, seigneur de Cypierre, de Jean de Losse et de Sébastien de Laubespine, l'inculpé s'agenouilla devant la Reine et commença aussitôt sa confession pleine et entière, répondant sans réticences à toutes les questions qui lui étaient posées, et mit le comble à la stupeur de l'assistance en déclarant que c'était l'amiral de Coligny, M. de Soubise, M. de la Rochefoucauld et bien d'autres qui l'avaient poussé à son crime<sup>2</sup>.

C'est à travers cet interrogatoire et quelques autres documents trop rares que l'on peut seulement entrevoir la figure sinistre de cet assassin, dont la vie

<sup>1</sup> Lettre d'Alvarotto (*Renata di Francia*, p. 81). — Lettre de Thomas Smith à la reine Elisabeth, du 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, p. 157).

<sup>2</sup> *L'interrogatoire et déposition faite à un nommé Jehan de Poltrot, soy disant seigneur de Merey, sur la mort de feu M. le duc de Guise*, 1563 (Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 5 et suiv.).

trouble, les antécédents incertains et équivoques s'opposent en un contraste violent à la haute et lumineuse image de sa victime.

Son nom même et ses origines sont restés jusqu'à ce jour enveloppés d'une obscurité que je n'ai pu entièrement dissiper. Il se nommait lui-même Jean Poltrot, seigneur de Méré en Angoumois, et se déclarait natif de la chàtellenie d'Aubeterre. Mais, d'une part, ce nom de Poltrot, fort singulier, a toute l'allure d'un surnom, et il ne permet, en fait, de le rattacher à aucune famille de la région. On sait pourtant, à peu près sûrement, qu'il était l'allié de Jean de Barry, seigneur de la Renaudie, le chef de la conjuration d'Amboise, et d'un autre des conjurés<sup>1</sup>. Il est question aussi, dans un document, de « deux de ses proches parentes, demeurant en Poitou, lesquelles, dès qu'elles eurent entendu le bruit qui courroit de la mort de feu M. de Guise, sans qu'on sceust encore qui l'avoit tué, dirent incontinent d'elles-mêmes qu'elles craignoient que ce fust lediet Poltrot, veu la résolution qu'elles sçavoient qu'il avoit de longtemps prise de ce faire<sup>2</sup> ». La parenté de Poltrot avec Ravailiac n'est, en revanche, rien moins que prouvée.

Où est, d'autre part, la seigneurie dont Poltrot prenait le titre? Question aussi mal résolue que la précédente, quoiqu'elle ait été plus discutée. Il est démontré que le Méré de Poltrot n'est pas, comme on l'a cru longtemps, le Méré, situé dans la paroisse de

<sup>1</sup> *Seconde déclaration de l'amiral de Coligny au sujet de Poltrot*, du 5 mai 1563 (*Mémoires de Condé*, 1743, t. IV, p. 348). — *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, publiés par Jules Bonnet, 1879, in-12, p. 71.

<sup>2</sup> *Seconde déclaration de l'amiral* (*Ibid.*, p. 347-348).

Bouex<sup>1</sup>, qui ne porte ce nom que depuis le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. De même, prétendre, en invoquant la problématique parenté de Poltrot de Méré et de Ravailiac, que le moulin à blé dit de Méré, sur la Touvre, aux environs d'Angoulême, près des terres ayant appartenu à Ravailiac, serait le Méré de Poltrot, est une supposition tout à fait mal fondée. Au contraire, bien des vraisemblances concordent, qui peuvent permettre de placer dans la paroisse de Nabinaud, près Aubeterre, la « seigneurie » de Poltrot : la tradition d'abord qui a baptisé du nom de « château de Poltrot » les ruines d'un château situées dans cette paroisse<sup>3</sup> ; le nom de Poltrot porté encore par un moulin sis sur la Dronne, dans la même paroisse, à une centaine de mètres du château, nom qu'il portait déjà en 1769<sup>4</sup> ; le fait enfin qu'il existait sûrement au xviii<sup>e</sup> siècle dans les environs d'Aubeterre un domaine dit de Méré. M. le D' Gailardon a retrouvé, en effet, dans le minutier de M<sup>r</sup> Godineau, notaire à Aubeterre, un acte du 30 octobre 1744, désignant un certain Jean Caillaud, habitant Aubeterre, comme seigneur de Méré, et un autre acte, du 12 mars 1774, lui a permis de situer sans nul doute cette seigneurie de Méré dans la commune de Nabinaud et le canton d'Aubeterre<sup>5</sup>. On ne peut pré-

<sup>1</sup> Bouex, Charente, arr. et canton d'Angoulême.

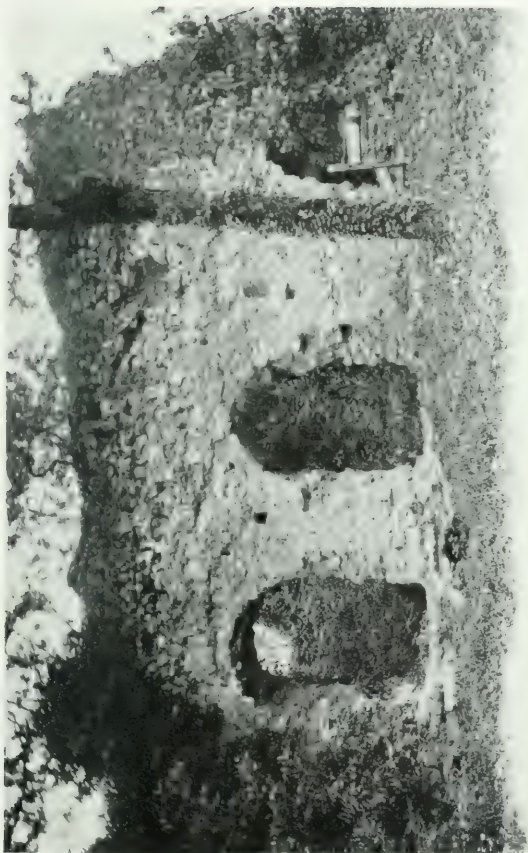
<sup>2</sup> Mondon, *Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois*, Angoulême, 1895, p. 129 et suiv.

<sup>3</sup> F. Marvaud, *Répertoire archéologique du département de la Charente* (*Bulletin de la Société historique de la Charente*, 3<sup>e</sup> série, t. IV, 1862, p. 258).

<sup>4</sup> Aveu et dénombrement des domaines de Joseph-Henry d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, 14 août 1769, deuxième rôle v<sup>o</sup> (*Archives nationales*, Q<sup>1</sup> 114).

<sup>5</sup> *Bulletin mensuel de la Société archéologique et historique de la Cha-*





View across the courtyard in Portofino.



ciser davantage l'emplacement exact du domaine de Méré. Rien n'empêche de supposer toutefois qu'il était voisin de ce château et de ce moulin de Poltrot, dont j'ai parlé comme existant encore; qu'après que Poltrot se fut rendu si tristement célèbre, son ancien domaine fut vraisemblablement appelé le Méré de Poltrot et, qu'à ce vocable, le Méré de Poltrot, le nom de Poltrot seul a fini par survivre. Je ne donne ces hypothèses onomastiques que pour ce qu'elles valent, n'ayant point la prétention de résoudre un problème que les savants érudits locaux, qui m'ont fourni tous les éléments de cette petite discussion, n'ont pu définitivement trancher et qu'une heureuse découverte peut seule permettre d'éclaircir un jour. Du moins, est-il permis de croire jusqu'à nouvel ordre que c'est bien de la paroisse de Nabinaud et des environs d'Aubeterre que Poltrot était originaire.

On sait approximativement son âge, car il déclara lui-même, en 1563, être âgé de vingt-six ans ou environ; et les textes sont à peu près d'accord sur son aspect physique que j'ai déjà décrit d'après eux, et qui répond assez bien au portrait supposé que l'on a conservé de lui, au détail près d'une très courte barbiche que lui a attribuée l'artiste. Si ce portrait — un crayon — qui appartient aujourd'hui à M. Jean Masson, d'Amiens, est authentique, ce doit être celui qui était conservé dans le « cabinet » de Marie-Françoise d'Orléans-Longueville, princesse de Condé, morte en 1601, dont Pierre

*rente*, février 1911, p. 49. Je suis très heureux de remercier ici M. le docteur Gaillardon de l'intérêt qu'il a bien voulu si aimablement prendre à mes recherches.

de l'Estoile possédait une copie qu'il montrait avec orgueil aux visiteurs de son cabinet, et qu' « une gouttière lui gasta ». Dans ce portrait, Poltrot porte bien, dans tous les cas, au front, comme le dit l'Estoile, « la résolution d'un homme déterminé à faire quelque dangereux coup<sup>1</sup> ».

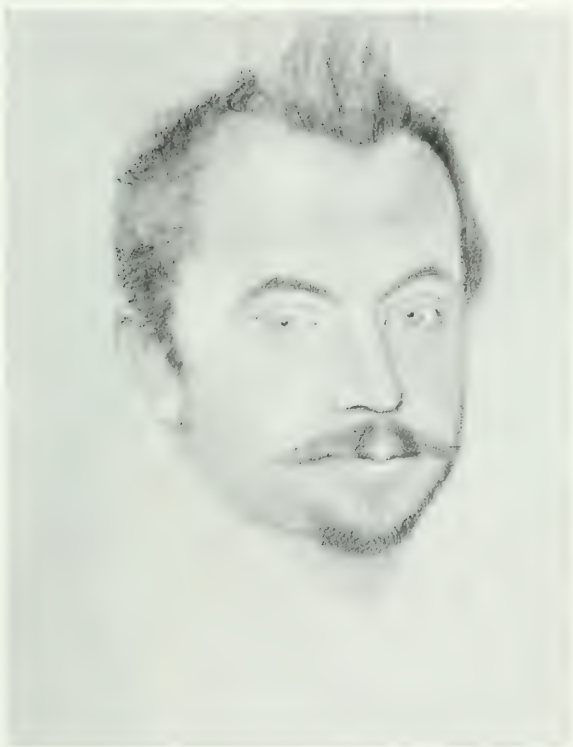
Jusqu'à son crime, cet homme avait mené la vie la plus aventureuse. Il avait été « nourri et élevé page en la maison de François II Bouchard, seigneur d'Aubeterre », et, dès son jeune âge, « estant allé en Espagne, en avoit tellement appris le langage, qu'avec la taille et la couleur dont il estoit, on l'eût pris pour un Espagnol naturel<sup>2</sup> ». Avait-il fait ce voyage en compagnie de M. d'Aubeterre, comme le prétend un historien, sans dire d'ailleurs où il a pris ce renseignement<sup>3</sup> ? Je ne sais. En revanche, Poltrot lui-même déclara « avoir été bon soldat aux camps de Picardie et à Saint-Quentin », y avoir servi sous « M. d'Aumale, qui avoit grande connaissance de lui<sup>4</sup> », et un de ses anciens chefs, Jean de Pas, seigneur de Feuquières, gouverneur de Roye, confirma l'avoir connu, en effet, « homme d'exécution et d'entreprise », pendant la campagne de 1557, au cours de laquelle il s'employa, « à raison de sa connaissance de la langue espagnole et de ses façons, à découvrir l'intention des ennemis, en se meslant parmi les Espagnols, dont il acquit le surnom d'Espa-

<sup>1</sup> P. de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. IX, p. 49. 129-130 : t. X, p. 199.

<sup>2</sup> *Histoire ecclésiastique...*, éd. Baum et Cunitz, t. II, p. 400.

<sup>3</sup> Mézeray, *Histoire de France*, éd. de 1830, t. X, p. 228.

<sup>4</sup> *Seconde déclaration de Coligny au sujet de Poltrot de Méré (Mémoires de Condé, t. IV, p. 343).*



Portrait presunt de Poliorio de Mero.  
copiaes an crayon appartenant à M. Jean Mission.

Chico-Garçon, Paris.



gnolet<sup>1</sup> ». Fut-il fait prisonnier à Saint-Quentin, la chose est plus douteuse, et il n'est pas possible de dire non plus, à cause du texte assez amphibologique de Brantôme, s'il avait émigré, en 1559, à Genève, avec François III Bouchard, vicomte d'Aubeterre, lorsque celui-ci « y vivoit de son métier de faiseur de boutons » et y préparait la conjuration d'Amboise<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, les deux hommes étaient certainement à Paris à la fin de 1561, au moment du colloque de Poissy. A cette époque, Polltrot fréquentait au « presche de la Cerisaye », et il ne sortit de la ville avec son protecteur qu'au début des troubles, au commencement de 1562. A partir de ce moment, sa vie nous est mieux connue, soit par ses interrogatoires, soit par les *Mémoires de M. de Soubise*, qui, il faut le dire, concordent assez bien là-dessus.

Ayant quitté Paris avec M. d'Aubeterre, vers le mois de mars 1562, Polltrot se rendit en sa compagnie à Soubise, où il se trouva au moment de Pâques, « pour faire la cène ». Jean de Parthenay-Larchevesque, seigneur de Soubise, beau-frère de M. d'Aubeterre, était alors à Orléans. La première guerre civile était sur le point d'éclater. « Pour ce qu'il estoit fort brave soldat », M<sup>me</sup> de Soubise confia à Polltrot la charge « de mener ses grands chevaux et son équipage de guerre » à son mari, et, parti avec les troupes de Saintonge qu'amenait aux chefs protestants Jean Bouchard, seigneur de Saint-Martin-de-la-Couldre, probablement comme soldat

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 347, 400. — *Première déclaration de Coligny au sujet de Polltrot de Meré* (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 287).

<sup>2</sup> Brantôme, t. IV, p. 251.

de la compagnie de cheveu-légers de Christophe Claveau, seigneur de Puyvialt, Poltrot s'acquitta parfaitement de cette première mission<sup>1</sup>. Si bien que M. de Soubise ayant reçu ordre de se rendre à Lyon, dont les protestants venaient de s'emparer, il admit Poltrot au nombre des « quarante chevaux » qu'il emmena seulement avec lui et qui firent, conduits par lui, ce hasardeux et merveilleux voyage d'Orléans à Lyon, en plein pays catholique, à travers la Bourgogne et les montagnes du Vivarais, « ne passant en une paroisse que le tocsin ne sonnast sur eux, et que le peuple ne mist des charrettes au travers des rues pour les empêcher de passer », « contraints, dès lors, de faire repaistre leurs chevaux dehors, les tenans par la bride, pour n'entrer aux villages », et « pour se reculer des grands chemins, passant la nuit par les montagnes, où ordinairement ils oyoient les torrents bien bas au dessous de leurs pieds, car ils alloient nuit et jour et passoient par des précipices que leurs guides leur disoient le lendemain que, s'il eust esté jour, ils n'y eussent osé aller à pied ». Il est même raconté que, dans cette équipée, Poltrot se distingua particulièrement. Car à Digoin, comme M. de Loges, bailli d'Autun, voulait arrêter Soubise et que ses cavaliers allaient grand trot pour éviter la rencontre, « un cheval s'estant defferé tout à plat, Poltrot demanda incontinent la charge de demeurer là pour le faire referrer, et là-dessus arriva le bailli d'Autun, lequel, se doutant qu'il fust de ceste troupe, l'enquist fort pour

<sup>1</sup> *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, seigneur de Soubise*, p. 72. — *Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubise y a commandé (1562-1563)* (Bull. de la Soc. du prot. fr., 1880, p. 22).



essayer de tirer de luy ce qu'il pourroit. Mais Meréy luy dit qu'il s'estoit trouvé là par hasard et qu'il avoit eu bien de la peine à se deffaire d'eux, ce qu'il avoit fait au passage de l'eau à grande difficulté, dont il estoit fort aise, pour ce que c'estoient des diables d'hommes. Avec tous ces langages, il luy vouloit bien faire entendre que c'estoient de braves hommes, à ce qu'il songeast premier que de les attaquer, et enfin l'estourdit tant de parolles qu'il ne sceut jamais rien apprendre de luy ». Et tout le long du voyage, d'ailleurs, « quand il y avoit quelque commission rugueuse à faire, il la couroit faire, estant homme qui n'avoit nulle appréhension<sup>1</sup> ». Le 19 juillet 1562, il entrait pourtant sain et sauf à Lyon, à la suite de M. de Soubise.

Dès ce moment, Poltrot, avec une réputation de hardi et décidé compagnon, s'était fait aussi un renom d'énergumène. Nourrissant contre le duc de Guise une haine qu'il prétendait dater de « l'entreprise d'Amboise », il ne cessait de se répandre en menaces de mort contre lui. Plus tard, il déclara que telles idées lui avaient été suggérées pour la première fois à Orléans par MM. de Feuquières et François de Brion, qui, en juin ou juillet 1562, l'avaient abouché avec l'amiral de Coligny, lequel à ses propositions n'avait répondu ni oui, ni non, et il ajouta qu'à deux reprises il avait entretenu M. de Soubise de ses projets<sup>2</sup>. A vrai dire, dès son arrivée à Lyon, il ne les cacha pas. « Faisant estat d'aller ordinairement

<sup>1</sup> *Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, p. 63-64, 73-74.

<sup>2</sup> *L'interrogatoire et déposition faite à un nommé Jean Poltrot (Variétés historiques et littéraires..., t. VIII, p. 7-8)*.

donner l'alarme dans le camp de M. de Nemours », qui assiégeait la ville défendue par M. de Soubise, « et se meslant au milieu des ennemis, il leur crioit toujours : « Voilà le bras qui tuera M. de Guise », dont ils rioient, pour ce qu'en parlementant ils rioient et folastroient ordinairement avec luy comme avec un fol... car il estoit homme gaillard et récréatif... Mesmes durant un parlement que le sieur de Soubise faisoit avec M. de Nemours, dans un parc près de Lyon, comme il estoit parmi les troupes du sieur de Nemours, où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dit : « Voulez-vous que je vous montre comment je ferai à M. de Guise? » Et en disant cela, luy tira une arquebuzade<sup>1</sup>. » Un autre jour, comme la conversation étoit tombée devant lui sur la mort du roi de Navarre, tué devant Rouen, on l'entendit s'écrier, en agitant le bras droit : « Cela ne mettra pas fin à la guerre, mais il faut avoir le chien au grand collier? » Interrogé de qui il entendait parler : « C'est du grand Guisard, répondit-il; voilà le bras qui fera le coup<sup>2</sup>! ».

Une mission, que lui confia son maître, changea pour un temps le cours de ses idées. Très peu après son arrivée à Lyon, « M. de Soubise, voulant advertir la dame de Soubise, sa femme, de son arrivée en bonne santé, et désirant qu'elle l'y allast trouver, ne trouva personne plus propre, outre que les chemins estoient fort hasardeux, d'envoyer vers elle que ledit Merrey, auquel il demanda s'il vouldroit entreprendre ce voyage, dont

<sup>1</sup> *Mémoires de Jean de Parthenay, sieur de Soubise* p. 73, 75.

<sup>2</sup> *Histoire ecclésiastique...*, t. II, p. 348. — *Discours des choses advenues en la ville de Lyon...* (Bull. de la Soc. du prot. fr., 1880, p. 22).

il fut incontinent prest, ne demandant pas mieux que telles charges. Quand il fut venu vers la dame et qu'elle le voulut renvoyer, elle luy dit qu'elle vouloit escrire au sieur de Soubise son mary une lettre qu'elle ne vouloit toutestois qu'il portast sans l'avoir veue, pour voir s'il ne craindroit point de ce faire, luy remonstrant qu'il y alloit, si elle estoit trouvée, de la vie dudit Meréy et d'elle. Or, l'occasion de ceste lettre estoit qu'elle avoit eu advertissement qu'on la vouloit prendre, elle et sa fille, et les mener devant Lyon, menaçant le sieur de Soubise de les tuer toutes deux s'il ne rendoit la ville, ce qu'elle ne mandoit au sieur son mary comme chose certaine de peur de l'affliger, mais seulement le supplioit au nom de Dieu, si d'aventure cela advenoit, de n'estre esmeu de nulle affection naturelle, mais de préférer la gloire de Dieu et son debvoir à la vie d'elle et de sa fille, ... luy remonstrant qu'il retrouveroit bien d'autres femmes et d'autres enfants, mais non ce qu'il perdrait, faisant ce à quoy on le vouloit inciter... Et toutefois ayant montré la susdite lettre à Meréy, il luy dit qu'elle ne s'en donnast aucune peine et qu'il luy promettoit sur sa vie et sur son honneur de la porter, ou qu'il mourroit en la peine. De faict, la porta audit sieur de Soubise, qui dit depuis à la dite dame, sa femme, que c'estoit un des plus grands plaisirs qu'il avoit jamais receus de la veoir en ceste résolution <sup>1</sup>. »

Cependant un second voyage devait avoir une moins heureuse issue et donner à Poltrot l'occasion d'assouvir une haine qui ne désarmait pas.

<sup>1</sup> *Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, p. 75-77.

Quinze jours après la bataille de Dreux, « le connoissant hasardeux et homme seur », M. de Soubise le renvoya à Orléans auprès de l'Amiral, en apparence « pour estre adverty de ses ordres <sup>1</sup> », mais, en réalité, d'après Brantôme <sup>2</sup> et aussi d'après Poltrot lui-même, comme suite à la proposition qu'il avait déjà fait faire à Coligny par Honorat Prévost, seigneur du Chastellier-Portault du meurtre du duc de Guise et de Poltrot comme meurtrier. Ce dernier, dans une de ses déclarations, précise même que « ce fut, estant en sa garde-robe, que M. de Soubise lui donna charge » de renouveler la même offre à l'Amiral <sup>3</sup>, et dans une autre, que ce fut Coligny lui-même qui demanda à Soubise de lui envoyer Méré <sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit, le messenger se mit en route en compagnie d'un certain Lambert et de sa femme, et c'est très probablement au cours de ce voyage qu'il se répandit avec Lambert en les mêmes menaces qui lui étaient ordinaires <sup>5</sup>. Et, aussitôt qu'il fut en présence de Coligny qu'il rejoignit à Villefranche-sur-Cher <sup>6</sup>, la même

<sup>1</sup> « M. de Soubise dépescha Méré vers M. l'Admiral, lui laissant entendre la peine en laquelle il estoit pour ne scavoir de ses nouvelles, mesmement ce qui estoit advenu de la bataille, de laquelle il n'avoit rien entendu sinon par le moyen de M. de Nemours et par les lettres que le Roy et la Royne lui en avoient escriptes » (*Discours des choses advenues en la ville de Lyon,...* dans le *Bull. de la Soc. du prol. fr.*, 1880, p. 209).

<sup>2</sup> Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 254.

<sup>3</sup> Dernières déclarations de Poltrot (*Histoire ecclésiastique...*, t. II, p. 415).

<sup>4</sup> *L'interrogatoire et déposition faicte à un nommé Poltrot (Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 10).

<sup>5</sup> *Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, p. 78.

<sup>6</sup> Villefranche, près Selles en Berry, disent les textes. Il s'agit évidemment de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher, arr. de Romorantin,

question sur la mort de Guise fut posée par Coligny à Poltrot, ou par celui-ci à celui-là, entretien qui se termina par cette phrase de Coligny : « Eh ! bien, Méré, tu y penseras ! » Trois jours après, à Orléans, nouvelle entrevue de Poltrot et de l'Amiral en présence de Théodore de Bèze et de Jean de Lespine, ministres réformés, qui, d'après Poltrot, se joignent à Coligny pour le pousser au meurtre, alors que, suivant Coligny lui-même, ses services comme espion au camp de Guise sont seulement acceptés et payés d'avance vingt écus.

En tout cas, muni de cet argent, Méré part pour le camp de Guise à Messas. En passant à Meung-sur-Loire, il trouve un des officiers du duc, M. de Lestang, gentilhomme du Berry, qu'il connaît ; il le prie de l'aider à entrer au service de M. de Guise. L'autre accepte, et ils se mettent en route pour Messas, par le chemin de Meung à Beaugency. Sur ce chemin même, ils rencontrent le duc de Guise. Lestang lui présente Poltrot qui lui explique « que, cognoissant les abuz de la religion prétendue, il l'avoit quittée tout à plat, et, pour ce, l'estoit venu trouver pour la changer et vivre en la bonne, et servir Dieu et son Roy ». « M. de Guyse, continue Brantôme, qui nous rapporte ce détail, M. de Guyse, qui estoit tout bon, magnanime et généreux, le receut fort bien et amiablement, ainsi qu'estoit sa coutume, et dit qu'il estoit bien venu, et luy fit donner un logis, le commandant aux fourriers, et mangea dès lors souvent à sa table ; si que je le vis une fois venir au

canton de Mennetou-sur-Cher) et de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher, arr. de Romorantin).

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique...*, t. II, p. 403.

my-disner, que M. de Guise lui demanda s'il avoit disné ; il luy dit que non ; et commanda luy faire place ; ce qui fut fait<sup>1</sup>. »

L'espion sut gagner, on le voit, assez vite la confiance du duc. Pendant son séjour à Messas, il l'accompagna à Blois, et c'est là, prétend-il, qu'on lui proposa 50.000 livres s'il voulait aller mettre le feu aux magasins à poudre d'Orléans<sup>2</sup>. Il refusa ; et toutefois, profitant de sa situation, il recueillait force renseignements sur les projets de Guise, et retournait bientôt secrètement à Orléans les communiquer à Coligny. Celui-ci avait déjà quitté la ville pour gagner la Normandie. Mais M. d'Andelot, son frère, fit aussitôt accompagner Poltrot vers l'Amiral par Celse de Choiseul, seigneur de Traves. D'après Poltrot, Coligny, qu'il aurait rejoint à Neuville-aux-Bois<sup>3</sup>, lui aurait alors reproché de n'avoir point encore accompli ce qu'il avait promis et l'aurait pressé d'en finir. Il lui remit dans tous les cas cent écus, et le renvoya au camp de Messas, d'où l'espion, bientôt le meurtrier, suivit le duc de Guise devant Orléans<sup>4</sup>.

Est-il vrai que l'ascendant qu'exerçait le duc sur tous les hommes de guerre qui l'approchaient, que la sympathie qu'il leur inspirait, aient quelque temps retenu le bras de Poltrot ? Plusieurs témoignages sont d'accord là-dessus. Mais « ayant appris que M. de Guise avoit fait des dépesches pour envoyer en Champagne et autres

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 255.

<sup>2</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 403-404, 410.

<sup>3</sup> Neuville-aux-Bois, Loiret, arr. Orléans.

<sup>4</sup> Interrogatoire de Poltrot, et première et seconde déclarations de l'Amiral, déjà citées.

lieux, pour raser toutes les maisons des gentilshommes qui avoient pris les armes pour la religion<sup>1</sup> », il n'hésita plus. Il était logé à Cornay, à deux lieues environ des Vaslins. Le 18 février, s'étant levé, et, sorti de sa maison, « se trouvant en un petit bois proche, il fit son oraison à Dieu et le pria que, si l'entreprise qu'il avoit faite estoit à son honneur et service, repos et contentement du public, qu'il lui pleust le favoriser et lui donner courage de l'exécuter, sinon qu'il lui pleust de l'exterminer. Son oraison faite, il se leva avec une telle allégresse, qu'il luy sembloit que Dieu le conduisoit par la main à exécuter ladite entreprise » ; « et de fait, après avoir disné en une métairie distante de demie lieue du logis de M. de Guise, il se résolut à l'accomplir ledit jour<sup>2</sup> ».

On sait le reste et comment Poltrot vint à bout de son dessein. Lors de son interrogatoire devant la Reine, il donna seulement ce détail, qu'il avait tiré à l'épaule, pensant que le duc fût encore armé de son corps de cuirasse, et qu'il avait cru manquer son coup, quelqu'un en passant l'ayant gêné (peut-être ce gentilhomme que le duc, on s'en souvient, s'était retourné pour saluer)<sup>3</sup> ; — cet autre, que le pistolet, dont il s'était servi, était chargé de trois balles, dont deux ramées, mais que ces balles n'étaient pas empoisonnées ; il avoua seulement que l'une d'elles était « hachée », et que, dans les hachures, il avait coulé du soufre : à son avis le remède à appliquer était d'ailleurs aisé : il

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 404, 412.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre d'Alvarotto, du 20 mars 1563 (*Renata di Francia*, p. 87).

suffisait de placer sur la blessure des compresses de lait de femme et de racine de muguet<sup>1</sup> ; — et il fournit enfin quelques renseignements sur sa fuite après l'attentat : « pendant la première nuit, il feit environ dix lieues de pays, pensant s'esloigner. Mais Dieu voulut qu'à l'obscurité de la nuit, il se destourna de son chemin et se vint rendre jusques au village d'Olivet, dedans le corps de la garde des Suisses, où il luy fut dict par l'un desdicts Suisses, ces mots : « Ho ! « ver da ? » Entendant lesquels mots, il cogneut que c'estoit la garde des Suisses et se retira en arrière, picquant jusques au lendemain, huit à neuf heures du matin, et cognoissant que son cheval estoit las et travaillé, il se logea en une cense, où il se reposa jusqu'au lendemain, qu'il y fut trouvé et amené prisonnier<sup>2</sup>. » Il ne dissimula pas d'ailleurs que son intention avait été de rester caché là ou ailleurs, attendant le moment où il pourrait rentrer dans Orléans.

L'interrogatoire de Poltrot achevé, la Reine avait donné l'ordre à Michel Vialart de le mettre par écrit. Vialart retourna alors, peu après, vers le prisonnier, avec MM. de Losse, du Mas, prévôt des maréchaux, et un autre prévôt, et tous quatre l'entreprirent de nouveau. Puis procès-verbal définitif fut dressé de ses réponses, qui, le lendemain, fut lu devant le Conseil et approuvé, après quelques observations de M. de Laubespine, enfin écouté et signé par Méré lui-même<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Occurrences in France*, 8 mars 1563 (*Calendar...* p. 193).

<sup>2</sup> *L'interrogatoire de Poltrot* (*Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 20-21).

<sup>3</sup> *Bibl. nat.*, fr. 22.429. fol. 174.



Comme il y avait dès lors peu d'intérêt à garder le meurtrier au camp et plus de sûreté au contraire à l'envoyer à Paris, où il devait d'ailleurs être jugé par le Parlement, dans la nuit du 22 février, on lui fit prendre une voiture de poste à quatre chevaux, sous bonne escorte, et, le 23, il arrivait dans la capitale, où il était enfermé immédiatement en la tour carrée de la Conciergerie.

Pendant les derniers détails donnés par l'assassin sur l'exécution de son crime inquiétaient fort les médecins qui, maintenant, étaient en nombre auprès du malade, maîtres Honoré Castellan et Vincenze, chirurgiens de la Reine, étant partis de Blois pour les Vaslins le 19 février. Sans doute, Poltrot avait affirmé n'avoir pas empoisonné les balles, et l'on avait essayé le remède indiqué par lui; mais il n'avait produit qu'un illusoire soulagement; d'autre part, les deux balles ramées, et « réunies ensemble », comme il l'avait dit, « par du fil de métal », avaient pu causer des désordres plus graves que ceux qu'on avait supposés d'abord, et cette particularité qu'on avait déjà notée, que la sortie de la plaie était plus étroite que l'entrée laissait craindre que les deux projectiles ne fussent demeurés dans cette plaie ou « entrés dedans le creux du corps ». Une fièvre assez forte, qui s'était emparée du malade dans la journée du dimanche 21, semblait confirmer ces appréhensions. Sa blessure ne faisait pas, il est vrai, trop souffrir le duc, mais il lui était survenu « un si grand sommeil qu'il ne pouvoit faire que dormir », et des vomissements s'étaient déclarés.

Lorsqu'on reprend, aujourd'hui, les termes et le détail

de ces « observations », si sommaires soient-elles, faites par les chirurgiens, l'on peut se rendre compte déjà à peu près sûrement des complications qui se produisaient dans l'état du blessé. La fièvre, la prostration, les vomissements, sont les trois signes, les symptômes les plus assurés de la septicémie pleurale, et c'est bien, en effet, à pareille affection que semble avoir succombé la victime de Poltrot. Si, comme je l'ai dit, aucun gros vaisseau du poumon n'avait été atteint, la plèvre, en revanche, avait dû être perforée, et la suite des événements est là pour nous prouver le bien fondé de cette supposition<sup>1</sup>.

« Ayant donc grand doute, écrit, le 23 février, M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, ayant donc grand doute qu'il y eust des balles qui fussent demeurées dans la blessure, les médecins et chirurgiens avisèrent qu'il estoit nécessaire de faire plus grande ouverture à la plaie, et le lundi 22, à minuit, qui fut le quatrième jour de la blessure, combien qu'il ne semblast jour convenable et que lors la lune nouvelle se faisoit, ils délibérèrent d'y besogner. Et ainsi à la mi-nuit, ils se trouvèrent vers ledit seigneur, et lui dirent qu'il convenoit faire plus grande incision pour la sûreté de sa personne; ce qu'il accorda aisément, et leur dit qu'ils ne laissassent de besogner encore qu'il criast. Alors ils commencèrent à faire une grande ouverture de haut en bas, et mirent les doigts par dedans, et trouvèrent tout sain, sauf en un

<sup>1</sup> Tous les renseignements techniques relatifs à la blessure du duc de Guise et aux soins qui lui furent donnés m'ont été fournis par M. le docteur Viellard, ancien interne des hôpitaux, que je suis très heureux de remercier particulièrement ici de l'intérêt qu'il a voulu prendre à cette étude.

coté ou commençoit à se faire une caverne et un apostème. Lors, ils firent encore une autre ouverture en travers, et, ayant bien tout regardé, trouvèrent qu'il n'estoit entré aucune chose dans le creux. Ils passèrent ensuite, de l'une plaie à l'autre, un linge net qu'ils ont laissé dedans comme un séton pour mieux nettoyer la plaie, et combien que ces incisions aient causé au duc une grande douleur, il commence à se mieux porter. Toutefois, n'est-il pas du tout sans fièvre, mais il n'y a point de frisson<sup>1</sup>.

Nous avons, dans cette dépêche de Chantonnay, la confirmation presque certaine du diagnostic rétrospectif que j'émettais plus haut. A la suite de la perforation de la plèvre, était survenue, on l'entrevoit maintenant clairement, une infection secondaire de la plaie par suite vraisemblablement de l'introduction de corps étrangers, un abcès pleural localisé, un empyème s'était formé avec caverne purulente. C'est cette caverne que nettoyèrent les chirurgiens, c'est-à-dire probablement qu'ils sondèrent et drainèrent, achevant d'ailleurs peut-être par là l'infection commencée. Dans une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre, il est dit qu'ils retirèrent alors du corps du blessé les deux balles ramées qu'ils y cherchaient<sup>2</sup>. Mais cette affirmation assez vague ne peut prévaloir contre le texte très détaillé et très précis de la lettre de Chantonnay qui ne parle de rien de semblable.

Après cette opération, dans tous les cas, il fut visible que les forces du duc déclinaient rapidement. La Reine

<sup>1</sup> Lettre de M. de Chantonnay (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 134.  
*Occurrences in France*, 26 fevrier 1563 *Calendar...* p. 164).

venait le voir deux fois par jour. Quand elle arriva le mardi, le blessé, s'estimant lui-même « en grand doute de la vie », jugea prudent de lui faire ses dernières recommandations.

Lancelot de Carle, évêque de Riez<sup>1</sup>, qui assista Guise à ses derniers moments, nous a laissé de ce « propos » un compte rendu souvent cité. J'en ai découvert un autre qui, paraissant n'avoir point été destiné à la publicité, me semble rapporter plus véridiquement, parce que plus simplement, les paroles du mourant. Il dut être rédigé à Blois le vendredi qui suivit la mort du duc, c'est-à-dire trois jours après cette mort, sinon par un spectateur de ses derniers moments, au moins par quelqu'un qui tenait ses renseignements d'un témoin. Je ne veux pas dissimuler d'ailleurs une petite erreur qu'aurait commise l'auteur de ce « récit », qui place au mercredi matin, et deux heures avant sa mort, l'entrevue de Catherine de Médicis et du duc, entrevue qui eut lieu le mardi, d'après l'évêque de Riez. Mais une confusion a pu s'établir ici entre cette entrevue et la dernière audience donnée par Guise, peu d'heures, en effet, avant sa mort, à tous les gentilshommes de l'armée, et cela est insuffisant à faire rejeter un texte fort curieux par ailleurs.

M. de Guise, débute donc ce texte, trespassa le premier jour de caresme environ les 11 heures du matin, et deux ou

<sup>1</sup> Lancelot de Carle était fils de Jean de Carle, président au parlement de Bordeaux et frère de François de Carle, maire de Bordeaux en 1560-1561 et de Pierre de Carle, président au parlement de Bordeaux. Il fut ambassadeur à Rome en 1547 et évêque de Riez de 1551 à 1568 (*Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux dans les Archives historiques de la Gironde*, t. XXX, p. 40).

trois heures devant mourir, il fit en la présence de la Royne et d'une infinité de gentilshommes une longue remonstrance de l'occasion qui l'avoit esmeu à entreprendre le faict de ceste guerre, disant que son intention n'avoit jamais esté autre que d'entretenir du tout à son pouvoir ce royaume en paix et union, et mesmement sous ce jeune Roy, mais que, pour le deu de ses Estats et pour l'affection qu'il portoit au Roy et au bien de ce royaume, il ne pouvoit endurer que l'on fist tel tort à sa Majesté que de s'emparer de ses places et faire autres actes de rébellion et sédition, comme il avoit amplement déclaré par plusieurs protestations; et qu'on scait bien qu'il n'avoit pas entrepris ceste guerre de son propre mouyement, ains qu'estant l'année passée en Lorraine, où il s'estoit retiré en délibération d'y faire long séjour, il fut semons et sollicité du roy de Navarre, lieutenant général pour le Roy et représentant sa personne en ses royaume et païs, de venir en France et d'assembler les forces qu'il assembla, et que depuis la Royne et ledict seigneur Roy luy ont commandé de point en point de faire ce qu'il a fait, sans le commandement desquels il n'a voulu jamais rien entreprendre. Que, quant à luy, il protestoit qu'il n'avoit aucune passion contre les huguenots, ny aucune inimitié particulière contre Monsieur le prince de Condé, ny contre le sieur de Chastillon, qui luy fit faire ce qu'il faisoit, comme on avoit murmuré; mais que c'estoit tant par le commandement du Roy et de la Royne que pour le zèle qu'il portoit au bien et repos de ce royaume, lequel il voyoit estre menacé d'une grande ruyne, s'il n'y eust esté promptement remédié et sy les remèdes qui y avoient esté appliquez n'eussent obvié à un plus grand mal, de quoy il se remettoit au jugement de tout homme de bon sens et bon serviteur du Roy; qu'il ne s'estoit soucyé de la religion de personne, parce que chacun est maistre de sa conscience, mais que, quand il a veu que ceste religion nouvelle amenoit avec elle la sédition et rébellion, qu'il sembloit qu'elle désirast un changement d'estat et de loix, il n'avoit pu endurer que cela fust advenu. De quoy il ne blasmoit point Monsieur le prince

de Condé, qu'il avoit toujours esté son amy, serviteur et bon parent, et que la Royne mesme sçavoit bien quel langage il luy avoit tenu dudict seigneur prince, lequel il avoit en aussi bonne estimation que prince du monde ; mais qu'on congnoissoit bien comme ledict seigneur prince estoit mené, et que les sieurs de Chastillon lui avoient dressé ceste partie pour le faire tuer ; que, toutesfois, il ne leur avoit jamais voullu mal, que lorsqu'ils ont tenté quelque chose contre le service du Roy ; de quoy il appelloit Dieu à tesmoing, pour l'amour duquel, puisqu'il commandoit qu'on pardonnast à ses ennemis, il leur pardonnoit la longue hayne qu'ils luy avoient portée et l'injure qu'ils luy avoient faite de l'avoir fait tuer, et non seulement leur pardonnoit, mais les aimoit et remercioit de ce que, par leur moyen, il estoit tiré des misères de ce monde qui ne sont que calamitez et peines, qu'il mouroit content et assuré d'estre sauvé non par ses œuvres, mais par la grâce et miséricorde de Dieu qui congnoissoit son cœur et son intention, lequel il luy supplioit de pardonner ses fautes innumérables.

Puis, il fit une remonstrance au Roy, bien qu'il n'y fust point, mais il parloit à luy comme s'il y eust esté, le suppliant de traicter doucement ses subjects, de vivre en la religion de ses ancestres, de reconnoistre ses serviteurs, et garder son peuple, comme doit faire un bon père ses enfans, ou un bon pasteur ses brebis, de continuer les vertus qu'il a apprises en sa jeunesse, et de faire toutes choses dignes d'un Roy, dignes de l'espérance qu'on avoit de luy et de la race des très chrestiens roys de France.

Et après, il parla à la Royne qui estoit là présente, la suppliant de continuer, comme elle avoit fait, de nourrir le Roy, son fils, en toutes vertus dignes du prince qui doit avoir un jour tant de peuple sous sa puissance et de donner à ce royaume le bien qui lui estoit nécessaire qui estoit la paix, sans laquelle il voyoit la dissolution et subversion de la France, et de mettre ordre de réformer les vices de tous estats qui estoient cause des troubles et calamitez que nous recevons...

Et, pour la fin, recommanda sa femme et ses enfans au Roy et a la Royne, avec une bonne remonstrance de ses services, et supplia la Royne de pardonner à celuy qui l'avoit tué<sup>1</sup>...

Cette entrevue avec la Reine, qu'il sentait bien la dernière, et le long effort fait pour parler avaient cependant aggravé l'état du malade. « Sur le soir, l'ardeur de la fièvre augmenta avecques une sueur froide, non sans quelque débilitation de son entendement<sup>2</sup>. » Le cardinal de Guise, son frère, arrivé de Paris, le lundi soir, crut alors le moment venu de « l'adviser qu'il lui falloit penser à sa conscience, recevoir les saints sacremens et disposer de ses dernières affaires ». « Ha! mon frère, répondit aussitôt le malade, je vous ay aimé grandement pour le passé, mais je vous aime encores plus que je ne feis oncques, veu le bon vouloir que vous me portez. Je congnois maintenant que vous m'aimez, car me faictes un vray tour de frère, dont grandement je vous suis tenu et de bon cœur vous en remercie. Vous ne pouviez m'annoncer chose qui me fust plus agréable que de m'inviter à prendre les remèdes ordonnez par l'Église, pour avoir vie et salut là-sus avecques Dieu<sup>3</sup>. » Et, après « avoir esté quelques instants en cogitation », il fit appeler l'évêque de Riez, « n'estans lors avecques luy que ledict cardinal, son frère, et M. de Rostaing, et, adressant sa parolle audict évesque, il luy dit qu'il avoit délibéré de faire trois choses : premièrement de remé-

<sup>1</sup> *Derniers propos du duc de Guise* (B. N., fr. 2242), fol. 188-189).

<sup>2</sup> *Lettre de l'évesque de Riez* (*Loc. cit.*), p. 184.

<sup>3</sup> *Le saint et piteux discours comme ce bon prince François de Lorraine, duc de Guise, se disposa à recevoir le Saint-Sacrement de l'autel...* (*Archives curieuses*, t. V, p. 201-202).

morer ses fautes passées, pour se réconcilier avecques son Dieu, les dire en confession particulière à son aumosnier, et déclarer par une confession publique devant tous ce qu'il pensoit devoir venir à nostre congnoissance ; secondement de se présenter au saint sacrement de l'Eucharistie, invoquer la faveur divine en son secours, pour lui faire la grâce de le pouvoir dignement recevoir ; et finalement, après qu'il auroit deschargé son esprit du faix de sa conscience, pourvoir à ses affaires domestiques et faire son testament ». « Et sur ce propos, ajoute l'évêque de Riez, à qui nous devons ces détails, il se mit à parler de Dieu, du sacrement du corps de Jésus-Christ et de la seureté de ses promesses, si saintement qu'il ne laissoit aucun lieu à nous, qui estions présens, de pouvoir dire autre chose pour son édification qu'il ne se la dist soy-mesme, de sorte que nous n'avions pas tant à faire à le conseiller qu'à lui conforter ses bonnes intentions <sup>1</sup>. »

Après s'être confessé à son aumônier, maître Nicole de Chantereine, le blessé « se remit à faire dévotes prières à Dieu, et continua ainsi jusques environ la minuit ». A cette heure, on prépara un autel pour célébrer la messe devant lui, « qu'il ouït avec grande dévotion ». Puis le sacrifice achevé, « il fit tourner le prestre devers luy », et, priant Madame de Guise et son fils d'approcher, il leur adressa ses suprêmes recommandations <sup>2</sup>.

Lancelot de Carle, évêque de Riez, dont j'ai plusieurs fois prononcé le nom, nous a transmis le texte de ces

<sup>1</sup> *Lettre de l'évesque de Riez (Loc. cit., p. 184).*

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 185.



recommandations ; mais j'avoue avoir assez peu de confiance dans ces amplifications déclamatoires, qui apparaissent bien invraisemblables et d'une impersonnalité, pour ne pas dire d'une banalité, comparable seulement à celle des derniers propos du duc à son frère le cardinal de Guise.

A vrai dire, la chose pourrait s'expliquer par ce fait que l'auteur, qui nous a rapporté ces entretiens confidentiels, n'y fut probablement pas admis. Ce qui tendrait à le prouver, c'est qu'au contraire le « discours » adressé par le duc à tous ceux qu'il donna ensuite l'ordre d'introduire sans distinction dans sa chambre, bien que gâté encore par des développements diffus, présente infiniment plus de vraisemblance et ne manque pas de grandeur. Revenant sur sa vie tout entière, le mourant fit alors une sorte de confession publique qui a toute l'apparence d'avoir été, elle, sincèrement reproduite. Il rappela le temps où, « lieutenant de Roy en grandes armées, dedans et dehors le royaume, il avoit le commandement sur les finances, dont il signoit les rooles et acquittoit les acquits, et protesta qu'il ne les avoit jamais employées que pour le service du Roy, sans en jamais rien employer au profit de luy ny des siens » ; dans ces fonctions, ajouta-t-il, « il avoit esté quelquefois contraint d'user d'aspres sévérités, comme en Lombardie de faire mourir des hommes pour peu d'occasion, pour avoir seulement pris un pain ou un morceau de lard, qui estoient rigueurs nécessaires pour la guerre, toutes fois désagréables à Dieu, dont il se sentoit un fort grand desplaisir, comme d'autres semblables offenses » ; s'il avait été d'avis, en revanche, « qu'on

prist les biens de l'Église et qu'on vendist le temporel des bénéfices », pour subvenir aux frais de la guerre civile. « ce n'avoit esté qu'à bonne intention pour la nécessité du temps et l'utilité publique » ; cette guerre, il l'avait vu commencer avec un incroyable regret, et « quant aux dernières armes que j'ay prises, déclara-t-il, j'invoque la bonté divine en tesmoignage que je n'y ay esté conduit par aucun intérêt particulier, par ambition, ny par vengeance, mais seulement pour le zèle de l'honneur de Dieu, pour la vraye religion que j'ay tenue sans fléchir, et le service de mon prince » ; il pria enfin les assistants de bien « croire que l'inconvénient advenu à ceux de Vassy estoit advenu contre sa volonté, car il n'y alla oncques avecques intention de leur faire aucune offense ; il y avoit esté deffenseur, non agresseur, et quand l'ardeur de ceux qui estoient avecques luy, le voyans blessé, leur fist prendre les armes, il fait tout ce qu'il put pour parer leurs coups et garder que le peuple ne receut aucun outrage<sup>1</sup> ». Ces dernières paroles sont significatives, et leur véracité nous est confirmée par Brantôme qui assista à cette scène. « A sa mort, écrit Brantôme, M. de Guyse se confessa de ce massacre de Vassy, priant Dieu n'avoir rémission de son âme s'il y avoit pensé, ny s'il en fust jamais autheur, faisant la chose fort petite et légère ; mais pourtant, parce qu'il y avoit eu du sang répandu, il s'en confessoit à Dieu et luy en demandoit pardon ; car je l'ouys de mes propres oreilles et plusieurs qui estoient avecques moy. Et si ceux (dont fut M. l'évesque de Riez), qui ont

<sup>1</sup> *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 191-193.

escriit son harangue qu'il fit à l'heure de sa mort, ont taise ce traict, ilz ont eu tort, pour monstrier la son innocence d'une chose que l'on erioit tant après luy<sup>1</sup>. »

Sa harangue, comme dit Brantôme, étant achevée, le duc se prépara à la communion, mêlant ses paroles de résignation et de sacrifice aux exhortations de son aumônier. Puis, « ayant reçu le saint sacrement de l'autel », il continua en les mêmes propos, « se remettant toujours sur la seureté des divines promesses et sur le mérite du sang respandu sur la croix », et s'interrompant seulement pour écouter la lecture de l'Évangile et des épîtres de saint Pierre et de saint Jacques<sup>2</sup>.

Aussitôt qu'il eut achevé ses dévotions, on lui proposa de prendre quelque nourriture. Il refusa, déclarant qu'il voulait seulement faire son testament, qu'il dicta à Jean Ferey, seigneur de Durescu, « notaire et secrétaire du Roy, signant en ses finances », en présence de Michel Vialart, de M. de Crenay et de Tristan de Rostaing. Il y nommait les cardinaux de Lorraine et de Guise ses exécuteurs testamentaires, instituait sa femme son héritière universelle, recommandait le mariage de son fils aîné, le prince de Joinville, avec la fille du maréchal de Saint-André; il souhaitait être enterré à Joinville, désirait une sépulture et des funérailles très simples, demandant seulement que l'écu de Jérusalem, rapporté par Godefroy de Bouillon, fût sculpté sur sa tombe avec l'exergue : « Je veulx monstrier ce qui est de Dieu, comme venu de Dieu<sup>3</sup> ! »

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 240.

<sup>2</sup> *Lettre de l'evêque de Riez... : — Le saint et pitoyable discours...* (Loc. cit., p. 195, 203).

<sup>3</sup> R. de Bouillé, *Les ducs de Guise*, t. II, p. 581-584.

Le cardinal de Ferrare, légat du Pape, vint à ce moment lui administrer l'extrême-onction, et l'un des chapelains du prélat lui ayant ensuite présenté le crucifix, « il le pressa de toute sa force sur sa poitrine, l'embrassant à plusieurs reprises<sup>1</sup> ». Il avait déjà perdu la parole, gardant néanmoins toute sa connaissance et « montrant par signes qu'il approuvoit les saintes Écritures qu'on continuoit à lui réciter ». Le mercredi 24 février, entre dix et onze heures du matin, il expira.

## V

A peine répandue dans le camp royal, la nouvelle de la mort du duc y causa une explosion unanime de douleur et de regrets. « On n'oyoit que plaintes, soupirs et lamentations; on mettoit les enseignes bas, on traînoit les picques, les tabourins sonnoient le pitoyable desconfort<sup>2</sup>. » Et, comme « ceux de la cour et du pays à l'entour venoient à troupes pour le voir », « le corps du prince fut mis en un lieu, où chacun pouvoit passer le voir<sup>3</sup> », peut-être dans la chapelle du château du Châtelet<sup>4</sup>, et, sur le grand lit de la Reine, où on le plaça

<sup>1</sup> Lettre de J. Alvarotto, du 4 mars 1563. (*Ibid.*, p. 84).

*Le saint et pitoyable discours comme ce bon prince François de Lorraine, duc de Guise, se disposa à recevoir le saint sacrement de l'autel et l'extresme onction, et des regrets et complaintes que firent les capitaines et soudars après qu'il fut decedé* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 4<sup>re</sup> série, t. V, p. 204).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cette tradition m'est rapportée par M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Il ne reste plus de cette chapelle que quelques pierres sculptées qui ont été employées dans la reconstruction de la maison du Châtelet.

vêtu d'un pourpoint de rase noire, coiffé d'un bonnet noir, et ganté<sup>1</sup>. La Reine s'avança la première pour lui donner l'eau bénite, mais fut saisie d'une telle émotion qu'elle serait tombée à terre, évanouie, si MM. de Cypierre et Ottavio Fregoso ne l'avaient soutenue<sup>2</sup>. Pendant trois jours, ce fut un long défilé de l'armée tout entière, dont le deuil était encore augmenté par les manifestations de joie des assiégés dans Orléans, où les cloches ne cessaient de sonner et l'artillerie de tonner en réjouissance de la mort du « boucher de Vassy<sup>3</sup> », cela au moment même où, parmi les catholiques, l'on pouvait mieux apprécier la scélératesse de Poltrot : en ouvrant le corps du duc pour l'embaumer et en retirer le cœur, on y avait trouvé, en effet, les deux balles mâchées, déchiquetées et ramées, à l'aide de fils de métal barbelés, que l'assassin avait perfidement préparées pour sa victime<sup>4</sup>.

Enfermé dans un cercueil de plomb, le corps fut, le vendredi 26 février, transporté par eau jusqu'à Blois. d'où, au bout de trois semaines, il fut dirigé sur Paris<sup>5</sup>. Le 18 mars, il arrivait aux portes de la capitale, et était déposé dans le couvent des Chartreux hors les murs. Le lendemain, avaient lieu les obsèques solennelles que la ville de Paris voulut faire à celui dont, « si souvent

<sup>1</sup> *State Papers of the reign of Elizabeth, 1563. Occurrences in France*, 26 février 1563, p. 162. — Lettre de Juho Alvarotto, du 2 mars 1563 (B. Fontana, *Renata di Francia*, p. 77).

<sup>2</sup> Lettre de Juho Alvarotto, du 2 mars 1563 (B. Fontana, *Renata di Francia*, p. 77).

<sup>3</sup> Lettre de Juho Alvarotto, du 4 mars 1563 (B. Fontana, *Op. cit.*, p. 86).

<sup>4</sup> Bibl. nat., fr. 22429, fol. 189.

<sup>5</sup> *Ibid.*

et si à propos, elle avoit auparavant reçu tel secours <sup>1</sup> » !

Dès le matin, « les crieurs ordinaires et jurés de la ville dénoncèrent, à cri public et aux sons de leurs clochettes, le trespas dudit deffunt seigneur de Guise, devant l'hostel de ville, en la grand'chambre du parlement, et autres lieux accoustumez, en ces termes : « Priez Dieu pour l'âme de très hault, très puissant, très magnanime, très illustre et belliqueux prince, François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand'maître et grand chambellan de France, lieutenant général pour le Roy en ses royaume et païs, et gouverneur pour Sa Majesté ès païs de Champagne et de Brie, lequel trespassa le vingt-quatrième jour de février dernier passé, au camp devant Orléans, faisant service à Dieu, au Roy et à la couronne. Priez tous Dieu qu'il en ait l'âme ! »

Puis, « après disner », le corps de ville se rendit, en passant par la porte Saint-Michel, aux Jacobins de la porte Saint-Jacques, par laquelle le corps devait entrer dans Paris, pour être transféré de la Chartreuse à Notre-Dame. C'est de là que, vers trois heures de relevée, s'ébranla le cortège.

En tête, venaient les vingt-deux crieurs jurés, deux à deux, « vestus en deuil de robes noires, armoiyées par devant des écussons et blasons de la ville, et par derrière du feu seigneur de Guise ».

Tout de suite après eux, « estoit porté un grand nombre de torches ardentes qu'aucuns bourgeois et marchands de la ville y avoient volontairement envoyées, et portées par les plus apparens de leurs

<sup>1</sup> *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, Paris, 1892, in-fol., t. V, p. 203.

familles », derrière lesquels prenaient rang les frères des Bonshommes du couvent de Nigeon, les quatre ordres mendiants, Cordeliers, Augustins, Carmes et Jacobins, et la plus grande partie du clergé des églises paroissiales.

Après, c'était le long développement des troupes : en premier lieu, une quantité de capitaines, lieutenants et sergents des bandes françaises portant la hallebarde basse en la main droite, et de l'autre, le bâton noir ; en seconde ligne, 800 arquebusiers bourgeois de la ville, cinq à cinq, tous le morion en tête, portant l'arquebuse sous l'aisselle, la bouche du canon bas vers la terre, et précédés de 50 capitaines des dixaines de Paris et de leurs lieutenants, vêtus de deuil, le bâton noir à la main ; un autre détachement de 800 piquiers bourgeois aussi, ayant corcellets et bourguignottes, tenant leurs piques par le fer en les traînant après eux, et précédés de même de 50 capitaines.

Encore quatre rangs, cinq à cinq, de caporaux et sergents de bandes, à pied, avec la hallebarde basse, suivis de quelques « tabourins » portés sur le dos et couverts de drap noir, et les 126 enseignes des capitaines de la ville, aux corcelets dorés, portant leurs enseignes ployées sur l'épaule.

De nouveau, deux détachements de 800 piquiers et de 800 arquebusiers ; six rangs de sergents de bandes, 120 arquebusiers et archers de l'hôtel de ville, avec leurs hoquetons argentés, portant torches ardentes aux armes de la ville.

Enfin le clergé, représenté par les chanoines de Notre-Dame et des quatre églises canoniales, Saint-Benoît,

Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Merry et le Saint-Sépulcre, et précédant l'évêque de Tréguier, revêtu de la chape noire et la mitre en tête.

En dernier lieu, le char portant le corps, « recouvert de velours noir, et tiré par quatre chevaux attelés l'un après l'autre, couverts de housses de même, pendant fort bas, avec de grandes croix d'argent, et conduits par deux pages montés sur le premier et le dernier ».

Ce char entouré lui-même de tout un cortège : en tête douze « tabourins » portés sur l'épaule et drapés de noir ; douze enseignes de gens de pied portées sur l'épaule par douze lieutenants ; douze capitaines de la ville, porteurs de guidons et d'enseignes en taffetas noir, aux armes de la ville et de Guise ; un capitaine portant sur son épaule la cornette dudit seigneur défunt, de satin au champ de gueules et une croix blanche traversant ; — à droite et à gauche du corps, six chevaliers de l'ordre : François de la Rochefoucauld, comte de Roucy, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, Artus de Cossé, seigneur de Gonnord, M. Jacques de Mendocce, M. Jacques d'Humières et Jean Pot, seigneur de Rhodes et de Chemault ; — derrière, enfin, les sergents de l'hôtel de ville, avec leurs robes rouges et bleues ; sur des mulets, le prévôt, les échevins, les conseillers, quarteniers, cinquanteniers et marchands de la ville, en robes noires, au nombre de 400 ; et, à cheval, plusieurs gentils-hommes de la maison du roi et du feu duc.

Fermant la marche, cent arquebusiers à cheval, de la compagnie du capitaine Pierre Salcède.

Arrivé dans l'église Notre-Dame entièrement tendue de noir, le corps du héros fut placé sur un haut catafalque



et, tout de suite, son cœur enterré devant le maître-autel. Puis les vêpres des morts chantées, les cloches sonnèrent à toute volée pour le repos de l'âme de très magnanime, très illustre et très belliqueux prince, François de Lorraine, duc de Guise, qui, huit jours après, était définitivement inhumé à Joinville<sup>1</sup>.

Un chroniqueur du temps affirme que, à l'entrée du corps du duc à Paris et le jour des funérailles, Poltrot « estoit chargé sur les harnois de la voiture, lié et garroté sur la bière du défunt, auquel Poltrot on donnoit à boire et à manger à ses heures, quand il en avoit nécessité, et ne purent se garder plusieurs femmes et jeunes gens de lui jeter de la boue des rues au visage avec grandes injures<sup>2</sup> ». Ces détails dramatiques doivent être rejetés, car Poltrot fut précisément supplicié le jour même où le cortège funèbre parvenait à Paris, le 18 mars.

Le 17 mars, étaient, en effet, arrivées des lettres de la Reine, datées du 15, ordonnant de procéder à l'exécution<sup>3</sup>. Or, le 15 justement, Poltrot, qui, dans ses interrogatoires du 27 février et du 7 mars, n'avait pas varié dans les dépositions faites « au camp de Saint-Hilaire, près Saint-Mesmin », se dédit brusquement de ce qu'il avait

<sup>1</sup> *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 203-206. — *L'ordre des cérémonies et pompes funèbres tenues à Paris pour le trespas du très vaillant et très illustre prince François de Lorraine, duc de Guise* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. V, p. 210-221).

<sup>2</sup> *Journal de Claude Haton*, publié par F. Bourquelot, 1857, t. I, p. 321-322.

<sup>3</sup> Cette lettre de la Reine est connue par la réponse qu'y fit Christophe de Thou, premier président du parlement, le 18 mars 1563 (Baron de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise*, 1897, in-8°, p. 74, 212).

confessé jusque-là. Il aurait alors, dit-on, déchargé Coligny, et ce, rapporte Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, à la suite de la mystérieuse intervention de François de Montmorency, qui lui aurait fait promettre la vie sauve, s'il voulait innocenter l'amiral<sup>1</sup>. En réalité, le président de Thou attachait assez peu d'importance à ses nouveaux dires, puisque, ce jour-là même, 15 mars, « ayant, dit-il, parlé présentement au prisonnier », il demandait à la Reine d'ordonner qu'il fût procédé au jugement<sup>2</sup>. La lettre de celle-ci coupa court à toutes hésitations et, le 18 au matin, l'arrêt de mort était rendu.

« Jehan Poltrot, soi-disant seigneur de Méré », est condamné, porte cet arrêt, à être « conduit depuis les prisons de la Conciergerie jusques en la place de Grève, et illec, sur un échaffaut, estre tenaillé de fer chaud en quatre endroits de son corps et, après, estre tiré à quatre chevaux, jusques à ce que mort naturelle s'ensuive ; ce fait, la teste dudict Poltrot coupée et mise au bout d'une lance, qui sera plantée devant l'hostel de ceste ville de Paris ; les quatre membres de son corps, mis en quatre potences, qui seront dressées hors les quatre portes principales de ceste dicte ville, et le tronc de son corps bruslé en ladicte place de Grève<sup>3</sup> ».

Aussitôt cet arrêt prononcé, Poltrot subit deux nouveaux interrogatoires, où, persistant dans sa seconde version, il se représenta comme ayant seul conçu l'idée

<sup>1</sup> Baron de Ruble, *op. cit.*, p. 69 et suivantes.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

<sup>3</sup> Arrêt du parlement de Paris portant condamnation de mort contre Jean Poltrot (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1<sup>re</sup> série, t. V, p. 205-206).

de l'assassinat, et déchargea derechef ceux qu'il avait d'abord accusés d'en avoir été les inspirateurs. Sentant sa dernière heure approcher, il supplia même « qu'on luy baillast patience jusqu'au lendemain, afin de penser à plusieurs autres choses<sup>1</sup> ».

« Sans tenir compte de sa prière, on le fit monter en un tombereau, et on le conduisit en place de Grève, vers les trois ou quatre heures de l'après-midi. La place était couverte d'une foule immense, avide de se repaître des cris de douleur du condamné et de la vue de son supplice<sup>2</sup>. »

« Sur l'échafaud, Poltrot montra une grande fermeté. Son regard assuré défiait la foule et fouillait les rues voisines. Était-ce, comme le dit encore Chantonnay, pour chercher le secours que le maréchal de Montmorency lui avait promis? Un moine l'assistait de ses exhortations : il lui ferma la bouche, en disant qu'il ne serait pas supplicié<sup>3</sup>. »

A ce moment, il persistait toujours dans ses seconds aveux « Mené en place de Grève, rapporte un récit, il a dit que sa première déposition [à Saint-Mesmin] est fausse. Il a esté dépouillé, et après s'est relevé et a dit : « Messieurs, le peuple de Paris et tous en général et « estrangers, je vous prie que ceux qui ont persécuté « les fidèles jusques à présent... » Sur ce, le peuple s'est esmeu, et, par ce moyen, il n'a pas eu le loisir de parachever. Et depuis, le peuple apaisé quelque peu, il

<sup>1</sup> Ces deux interrogatoires sont publiés dans l'*Histoire ecclésiastique*, édition Baum et Cunitz, t. II, p. 398 et suivantes.

<sup>2</sup> Baron de Ruble, *op. cit.*, p. 76.

<sup>3</sup> *Ibid.*

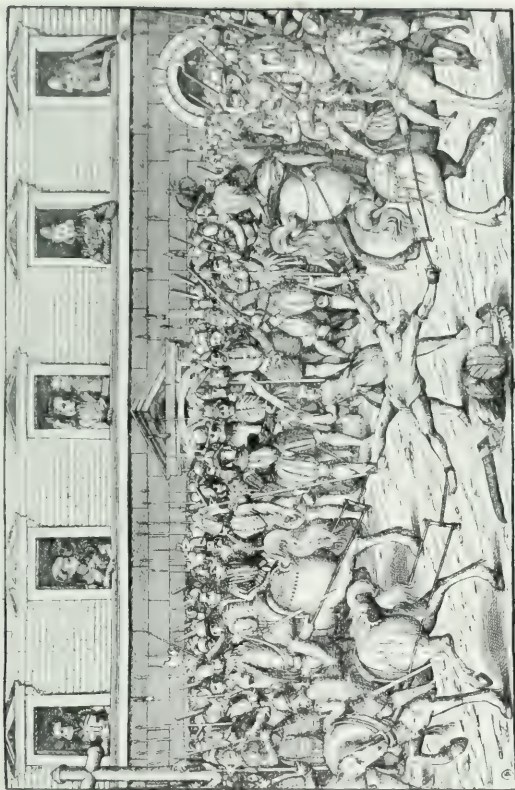
a dit qu'il ne sait s'il a pleu à Dieu que la paix soit faite, parce qu'elle est nécessaire. A dit qu'il a ouï dire que, si les persécutions qui ont esté faictes jusques à présent ne cessent contre les fidèles, on se prépare pour en faire punition et vengeance, et supplie qu'on advise à ce qu'on a à faire et à ceux qui passent par ceste ville et y demeurent, pour éviter aux vengeances qu'on a entreprises, et jà il y en a plusieurs en ceste ville pour ce faire. Lié au poteau et tenaillé par quatre endroits, par les cuisses deux fois et par les bras deux fois, il a esté ensuite délié et mis sur l'échafaud. Il a dit alors : « Messieurs, vous voyez que l'entreprise est grande ! » Puis il a confirmé sa dernière déposition et dit que la première estoit fausse<sup>1</sup>. »

Pourtant, voyant qu'on « le lioit de quatre cordes par les bras et par les jambes et qu'on les attachoit à quatre chevaux », le supplicié parut « comme effrayé et hors de lui-même<sup>2</sup> », et demanda de nouveau à parler. MM. Jean Tanchon, Nicolas Garnier et Mercier, capitaines de la milice bourgeoise, appelés par lui comme témoins, il déclara tout à coup que ses premières déclarations faites devant Orléans étaient les seules vraies. « Quand il fut parti de la ville de Lyon, affirma-t-il, pour aller à Selles<sup>3</sup> trouver M. l'Admiral, ledict seigneur de Soubise, en sa garde-robe, luy dit : « Vous sçavés les propos « que m'avés tenus ; faictes le et poursuivez vostre « fortune. Dieu sera pour vous ! » Et luy avoit demandé

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 413-414.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. IV, p. 525.

<sup>3</sup> Plus exactement à Villefranche-sur-Cher, près de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher). Cf. *supra*, p. 48.



Le S. Jean Poltrot dit du Meray. 1563. 18 Mars. 1563.  
d'après Orsini - d'après le dessin de Goussier - d'après le dessin de Goussier - d'après le dessin de Goussier - d'après le dessin de Goussier.



une cornette du capitaine Puyvialt et fait demander par le seigneur de Beauregard<sup>1</sup>. Et dit que ledict seigneur de Soubise a esté consentant et M. l'Admiral. Et la dernière fois qu'il fut à Orléans, et fut adverti par M. d'Andelot qu'on luy demandast s'il avoit mis son entreprise à exécution, luy dit que non, et luy bailla ledict Admiral cent escus; et auparavant n'avoit connu M. de Guise. Quant au Roy et à la Reyne, avoit à les supplier très humblement qu'ils fissent la paix, parce qu'il voyoit se préparer plusieurs entreprises, et en vouloit advertir le Roy et la Reyne et les enfans de France; et dit que, s'ils eussent esté les plus forts, ils eussent saccagé la ville de Paris et principalement ceux de l'église qu'ils appellent papistes, et dit qu'il n'a sceu autres seigneurs qui le sçachent que lesdiets Andelot, Admiral et Soubise<sup>2</sup>. »

Nous n'avons plus malheureusement le texte des « procès-verbaux des confessions de Poltrot faites au supplice ». Mais le récit que je viens de citer et qui n'est pas suspect, — puisqu'il est tiré de l'*Histoire ecclésiastique*, — est confirmé par le procès-verbal de l'exécution de Poltrot, dans les registres du Parlement<sup>3</sup>, et par les témoignages de Chantonay, ambassadeur d'Espagne<sup>4</sup>, de Donato Giannotti, ambassadeur de Florence<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Peut-être Jean de Montberon, seigneur de Beauregard.

<sup>2</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 415.

<sup>3</sup> Archives nationales, X<sup>1</sup>, 1604, fol. 618 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Lettres de Chantonay au roi d'Espagne, du 22 avril 1563 (Archives nationales, K 1499, n<sup>o</sup> 58, et K 1500, n<sup>o</sup> 48).

<sup>5</sup> Lettre de Donato Giannotti, secrétaire de la république de Florence, 20 mars 1563 (Bibl. nat., fonds italien, vol. 2133, fol. 3).

et de Marc'Antonio Barbaro, ambassadeur de Venise<sup>1</sup>.

« Pour finir la tragédie, ajoute ce dernier, les chevaux furent de nouveau excités, mais comme ils ne purent arracher les membres au supplicié, il fut ainsi torturé pendant quelque temps. Il vivait encore quand le bourreau lui détacha les membres avec un coutelas, donnant ainsi plus de facilité aux chevaux pour l'achever<sup>2</sup>. » Horrible spectacle, dont Léonore d'Humières, femme de Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, fut tellement saisie, qu'« elle s'évanouit et mourut, dit-on, incontinent<sup>3</sup> ».

## VI

Cependant, Poltrot exécuté, ses suprêmes aveux remettaient en discussion une question qui, à vrai dire, n'avait pas cessé de passionner l'opinion et qui, aujourd'hui encore, se pose énigmatique : Poltrot était-il un criminel isolé, ou bien avait-il des complices ? Sur ce point, il est difficile, je le reconnais, à un historien de faire état des dernières dénonciations du misérable, qui ont pu lui être inspirées par la terreur. Mais, s'il est permis de demeurer sceptique sur la valeur de ces déclarations, il est bien loisible en revanche de tenter d'éclaircir ce mystère.

Complices de Poltrot, au lendemain de l'attentat, tous les exaltés du parti réformé s'étaient glorifiés de l'être.

<sup>1</sup> Lettre de Marc'Antonio Barbaro au doge de Venise, 23 mars 1563 (Layard, *Despatches of Suriano and Barbaro*, in-4°, 1891).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Mémoires de Michel de Castelnau*, éd. de 1731, in fol., t. II, p. 220.



La majorité des huguenots applaudissait à son acte, de l'assassin faisait un héros. Les uns ne lui promettaient pas « moins de gloire qu'à Judith » ; les autres célébraient le « nouveau Brutus », « le nouveau Décius », « le nouveau Mucius Scævola ». C'est par lui que « la paix allait revenir en France », et « la mort d'un seul en faisait vivre mille ». On exaltait

Son généreux dessein, dont l'effet glorieux  
 Apaise nos discords, assoupit nostre guerre!

« Exécuteur de vengeances divines », « il vivrait tout entier à la postérité <sup>1</sup> ».

Et la chanson populaire s'emparait, pour l'illustrer, du haut fait de Poltrot.

L'une de ces chansons retraçait en ses moindres détails l'assassinat :

Durant que le Guisart gouvernoit nostre France,  
 Citadins d'Orléans vivoient en grand'souffrance :  
 Dieu suscita le vaillant de Méré  
 Qui le Guisart a massacré.

Le Guisart, ennemy de toute l'Évangile,  
 Il avoit bien juré, s'il entroit dans la ville,  
 Il fit serment que, s'il rentroit dedans,  
 Mettroit tout à feu et à sang.

Le vaillant de Méré entendit sa parole,  
 N'a guères demeuré à bien jouer son rôle ;  
 A demandé à un page tout bas :  
 « Monsieur de Guise vient-il pas ? »

<sup>1</sup> Tarbé, *Recueil de poésies calvinistes, 1550-1566*, Reims, 1866, in 8°, p. 405, 451.

Le page lui répond, sans aucune fallace :  
 « Ouy, vois le ci venir sous son corps de cuirace. »  
 Alors Poltrot, sans faire aucun semblant,  
 Se pourmenoit en l'attendant.

Le Guisart est passé du long de la rivière.  
 Poltrot le devança de fort bonne manière,  
 Se pourmenant sous le noyer du coin,  
 Tenant sa pistolle en son poing.

Cette pistolle estoit de poudre bien chargée,  
 Trois balles estoient dedans, sans aucune dragée,  
 Qu'il fit forger à Lyon tout exprès,  
 Pour faire un si beau coup après.

Le Guisart est passé tout du long de la haye.  
 Poltrot le devança, luy fit mortelle playe,  
 Et luy donne, ce vert gallant,  
 Dedans l'espaule bien avant.

Le Guisart s'escria, en tombant de la selle :  
 « Hélas ! je suis blessé au-dessous de l'aisselle ! »  
 Disant tout haut : « O ! maudits huguenots,  
 « Le monde n'a pour vous que maux ! »

Monsieur de Rostaing, vaillant homme de guerre,  
 De la grand'peur qu'il eut, cheut de sa mulle à terre :  
 Et le Guisart s'escria haut de loin :  
 « O ! le beau revancheur de foin ! »

Qui en fut bien fâché ? Le seigneur de Martigues :  
 D'Anelot resjouy, en luy faisant la figue,  
 En luy disant : « Tu n'est plus colonel  
 Par un si beau coup solemnel !<sup>1</sup> »

<sup>1</sup> Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues avait, en 1560, reçu la charge de colonel général de l'infanterie, qui avait été enlevée à François de Coligny, seigneur d'Anelot, qui en était titulaire depuis 1556.

Lors, si vous eussiez vu les Souisses de garde,  
Ayant le cueur transi, prendre leur hallebarde,  
De grand regret abandonner le broc,  
Pour tascher à prendre Polltrot !

Qui fit ceste chanson ? Un enfant de la ville,  
Faisant profession de suivre l'Évangile,  
Au bout de l'an revisita la ville,  
Pour en rendre louange à Dieu <sup>1</sup>.

Un autre chant ridiculisait bassement la noble figure de la victime et les grandioses manifestations de douleur et de regrets qui avaient suivi sa mort :

Qui veut ouir chanson ?  
C'est du grand duc de Guise  
Doub, don, doub, dons, don, don,  
Don, don, don,  
Q'est mort et enterré !

Q'est mort et enterré (*bis*).  
Aux quatre coins de sa tombe,  
Doub, don, doub, dons, don, don,  
Don, don, don,  
Quatre gentilshommes y avoit.

Quatre gentilshommes y avoit (*bis*),  
Dont l'un portoit le casque,  
Doub, don, doub, dons, don, don,  
Don, don, don,  
L'autre les pistolets.

L'autre les pistolets (*bis*),  
Et l'autre son espée,  
Doub, don, doub, dons, don, don,  
Don, don, don.  
Qui tant d'huguenots a tués !

<sup>1</sup> Tarbé, *op. cit.*, p. 167-170.

Qui tant d'huguenots a tués (*bis*).  
 Venoit le quatriesme,  
 Doub, don, doub, dons, don, don,  
     Don, don, don,  
 C'estoit le plus dolent.

C'estoit le plus dolent (*bis*).  
 Après venoient les pages,  
 Doub, don, doub, dons, don don,  
     Don, don, don,  
 Et les valets de pied.

Et les valets de pied (*bis*),  
 Qui portoient de grands crespes,  
 Doub, don, doub, dons, don don,  
     Don, don, don,  
 Et des souliers cirés.

Et des souliers cirés (*bis*),  
 Et de biaux bas d'estame,  
 Doub, don, doub, dons, don, don,  
     Don, don, don,  
 Et des culottes de piau.

Et des culottes de piau (*bis*).  
 La cérémonie faicte,  
 Doub, don, doub, dons, don, don,  
     Don, don, don,  
 Chascun s'alla coucher.

Chascun s'alla coucher (*bis*),  
 Les uns avec leurs femmes,  
 Doub, don, doub, dons, don, don,  
     Don, don, don,  
 Et les autres tout seuls<sup>1</sup>!

<sup>1</sup> Tarbé, *op. cit.*, p. 416-418.

Ce héros, pourtant, que l'on célébrait si imprudemment et si impudiquement, personne, au fond, ne se souciait d'en être désigné expressément comme le complice, les chefs du parti réformé, moins que tous autres.

Parmi ceux-ci, Coligny, l'un des plus directement visés, avait été l'un des premiers informés des accusations portées contre lui. En effet, après le premier interrogatoire de Poltrot, à Saint Mesmin, et ses révélations concernant l'Amiral, « la Reyne ayant mis en délibération ce qu'il falloit faire là-dessus, il se trouva là M. d'Aumale qui dit qu'il avoit un Allemand <sup>1</sup>, lequel se faisoit fort qu'en luy baillant lesdicts interrogatoire et responce pour monstrer aux reistres qui estoient avec M. l'Admiral, il les mutineroit tous, et que, pour l'indignité d'un tel fait pratiqué par ledict Admiral, il les feroit tous révolter, et se promettoit qu'ils se saisiroient de la personne de M. l'Admiral et le mettroient entre les mains de la Reyne pour en faire justice. Par quoi, on luy en bailla une copie <sup>2</sup> ». A la réception de cette pièce « semée en l'armée dudict Admiral », celui-ci avait aussitôt rédigé, en collaboration avec Théodore de Bèze et M. de La Rochefoucauld, une réponse qu'il envoya à la Reine avec une lettre, et qu'il fit imprimer et répandre à profusion <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Il y a une erreur dans le texte que je cite, car Claude de Lorraine, duc d'Aumale, n'assista pas à la mort de son frère.

<sup>2</sup> Discours sur l'examen de Poltrot (Bibl. nat., fr. 22129, fol. 171).

<sup>3</sup> *Responce à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jean Poltrot, soy disant seigneur de Mérey, sur la mort du feu duc de Guise, par M. de Chastillon, admiral de France, et autres nommez audict interrogatoire et Lettres envoyées à la Reine par ledit seigneur admiral, le 12 mars 1563* (Mémoires Journaux du duc de Guise, Michaud et Poujoulat, Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, t. VI, p. 518-527).

Cette réponse et cette lettre ont été tournées et retournées dans tous les sens par les historiens qui y ont recherché, les uns, les preuves de l'innocence, les autres, celles de la culpabilité de Coligny. Elles contiennent évidemment des affirmations singulières et qui laisseraient entendre que, si l'Amiral n'ouvrit jamais la bouche pour inciter Poltrot à entreprendre son crime, il n'arrêta pas non plus son bras. « Depuis cinq ou six mois en ça, avoue-t-il, qu'il est venu des personnes qui disoient avoir esté pratiquées pour le venir tuer, luy, Amiral », « quand il a ouy dire à quelqu'un que, s'il pouvoit, il tueroit M. de Guise jusques en son camp, il ne l'en a détourné », et « n'a jamais fort contesté contre ceux qui monstroient avoir telle volonté vis-à-vis dudit duc <sup>1</sup> ». Il demandait, d'ailleurs, une confrontation avec Poltrot et semblait ne pas douter qu'on la lui accordât.

Le 5 mai, nouveau mémoire de l'Amiral. Il sent cette fois, on s'en rend compte, le terrain plus assuré. Poltrot a été exécuté, sans qu'on ait fait droit à sa demande de les mettre en présence ; il y a là pour lui un premier argument justificatif. Très exactement informé des variations de Poltrot, ainsi que des lettres, confidentielles pourtant, des 6 et 15 mars, adressées par le président de Thou à la Reine-mère, il en fait état et se défend encore d'avoir employé Poltrot autrement que comme espion, alléguant l'intérêt qu'il avait, à ce moment, à être renseigné sur les projets du duc, et il répète que, « quand ledit Poltrot lui avoit tenu propos

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 524, 527.

qu'il seroit aisé de tuer le duc de Guise, il ne lui en avoit jamais rien répondu, pour dire que ce fust bien ou mal fait <sup>1</sup> ».

Que conclure aujourd'hui de tout cela ? Il semble qu'il faille en revenir au mot de d'Aubigné si souvent cité : « Les langages qu'on tint à Poltrot sentoient le refus et donnoient le courage <sup>2</sup> ». En effet, il est positif que Coligny a été informé par l'assassin lui-même de ses desseins, qu'il a pu ne rien dire pour l'y encourager, mais qu'il n'a rien fait pour l'en détourner. C'est une sorte de complicité tacite, et, comme l'a très bien observé Bossuet, dans son *Histoire des variations* : « Il n'y a rien de plus vain que ce que dit l'Amiral pour s'en excuser. Il dit que, lorsque Poltrot lui parla de tuer le duc de Guise, lui Amiral n'ouvrit jamais la bouche pour l'inciter à l'entreprendre. Il n'avoit pas besoin d'inciter un homme dont la résolution étoit si bien prise, et afin qu'il accomplît son dessein, il ne falloit, comme fit l'Amiral, que l'envoyer dans le lieu où il pouvoit l'exécuter. L'Amiral, non content de l'y envoyer, lui donne de l'argent pour y arriver et se préparer tous les secours nécessaires dans un tel dessein, jusques à celui de le monter avec avantage <sup>3</sup>. » Et toutefois, s'il étoit difficile de nier l'approbation muette donnée par Coligny à l'attentat de Poltrot, il étoit plus difficile encore pour la Cour d'autoriser des poursuites judi-

<sup>1</sup> Autre déclaration de l'Amiral au sujet de Poltrot de Meré, 5 mai 1563 (*Mémoires de Condé*, Paris, 1743, t. IV, p. 341, 345). — Lettres du président de Thou, des 6 et 15 mars, à la Reine (De Ruble, *op. cit.*, p. 197, 206).

<sup>2</sup> Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. II, p. 131.

<sup>3</sup> Bossuet, *Histoire des variations*, éd. de 1747, in-12, t. II, p. 48.

ciaires contre un tel complice. En dépit des efforts des Guise pour les obtenir, un arrêt du Parlement, du 29 janvier 1566, mettait décidément Coligny hors de cause. Mais cet arrêt, la famille du duc n'y souscrivit jamais. A son lit de mort, la victime de Poltrot avait, nous l'avons vu, nettement accusé Coligny. Son fils « s'en souvint et, dix ans après, se vengea comme il falloit de tout à la Saint-Barthélemy <sup>1</sup> ».

D'un autre personnage, Soubise, incriminé aussi par Poltrot, le rôle en l'affaire paraît assez semblable à celui de Coligny. De l'aveu même de l'*Histoire ecclésiastique*, aux propositions de Méré de tuer le duc de Guise, il avait seulement répondu « qu'il fist son devoir accoustumé, que Dieu scauroit bien y pourvoir par d'autres moyens <sup>2</sup> ». Comme l'a dit encore Bossuet, « des discours si foibles dans une action dont il ne falloit parler qu'avec horreur devoient faire sentir à Poltrot, dans l'esprit de ses interlocuteurs, ou la crainte d'un mauvais succès, ou le dessein de s'en disculper, plutôt qu'une condamnation de l'entreprise en elle-même » <sup>3</sup>. De fait, dans la justification qu'il adressa au Roi, beaucoup plus tard, et après seulement que l'arrêt de 1566 eut été rendu en faveur de Coligny, Soubise se défend simplement d'avoir suscité Poltrot. Cette justification de Soubise, dont l'original fait partie de la collection Dugast-Matifeux, à Nantes, reste d'ailleurs en les termes les plus vagues <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 260.

<sup>2</sup> *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 348.

<sup>3</sup> Bossuet, *Histoire des variations*, éd. de 1747, t. II, p. 46-47.

<sup>4</sup> J'en dois la transcription à l'obligeance infinie de M. Giraud-Mangin, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nantes, que je prie



Sire, débute-t-elle, le seigneur de Soubise, chevalier de votre ordre, vous remonstre qu'il a esté adverty que, par certaines confessions faictes par feu Jehan Poltrot, seigneur de Meray, estant aux tourmens à luy ordonnez par la justice, est faicte expresse mention dudict seigneur de Soubise, comme s'il eust esté aucunement consentant ou adhérant à l'entreprinse de la mort de feu Monsieur de Guyse, ce qui ne s'est jamais trouvé véritable, parce que aussi ledict seigneur de Soubise ne luy en donna oncques charge ny mandement, et d'ailleurs ne se trouve aucune preuve ou présomption contre luy de ce faict. Et pour ce que ledict seigneur de Soubise craindroit que, à l'advenir, on ne l'en voullut accuser ou inquiéter soubz le prétexte de telle deposition nulle et non libre et qui n'est aydée d'aucune autre preuve ou conjoncture (comme on a faict à Monsieur l'Admiral, lequel touttefois en a esté par vous, Sire, déclaré innocent), ledict seigneur de Soubise, encore qu'il ne soit expressément accusé, vous supplie très humblement, Sire, qu'il vous plaise ordonner qu'il soit donné pour son regard pareil jugement et arrest, par lequel il soit déclaré innocent de ce faict et deffenses faictes à tous de ne l'en appeler ou inquiéter en quelque sorte que ce soit, sur les peines contenues en l'arrest dudict seigneur Admiral.

La pièce se termine par cette note de la main de Soubise, déjà atteint alors d'un mal sans remède :

Il fault que, pour la pacification de toutes choses, il meure ung homme pour le peuple ou qu'il en porte la peine. Et ne donnera ledict seigneur de Soubise beaucoup au public pour ce, et aussi bien ne vivra il plus que deux ou troys moys.

d'agrèer toute ma reconnaissance. La pièce avait été publiée déjà par M. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*. 1882, in-8°, t. II, p. 409 et dans les *Mémoires de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*, p. 148-149.

Soubise mourait, en effet, le 1<sup>er</sup> septembre 1566.

Plus indécise et plus impénétrable encore que la participation de Coligny et de Soubise au meurtre de Guise reste une illustre complicité, celle de Catherine de Médicis elle-même. La mémoire de la Reine peut-elle être chargée d'une aussi lourde responsabilité ? Il me semble qu'il est permis au moins de poser et de discuter la question.

Disons-le tout de suite, parce que la chose est certaine, Catherine de Médicis fut, par les contemporains déjà, soupçonnée d'avoir trempé dans l'assassinat du duc. Les ambassadeurs anglais se sont faits l'écho formel des bruits qui circulaient à ce sujet<sup>1</sup>. Bruits de cour, objectera-t-on, calomnies d'ennemis. Je le veux bien, et, pourtant, il y a dans son cas, à elle aussi, des détails bien singuliers. Je les ai recueillis et, sans avoir la prétention de rien résoudre, je voudrais les exposer. Ils me paraissent le mériter.

On a déjà fait ressortir l'intérêt évident que devait avoir la Reine à la disparition de Guise. Depuis quatre ans, elle le trouvait sans cesse sur son chemin, l'empêchant de saisir le pouvoir au moment où elle pouvait espérer y parvenir enfin. L'accession au trône de la nièce de Guise, Marie Stuart, la formation du triumvirat dont il avait été l'âme et le bras, ses derniers et éclatants succès militaires avaient, à trois reprises déjà, fait du duc l'arbitre des destinées du pays, au détriment de celle qui pouvait prétendre en demeurer alors seule maîtresse.

<sup>1</sup> Occurrences in France, 26 février 1563 (*State Papers of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162)



2. *Portrait of Catherine de Medici*  
The original is a copy of the original, which is a copy of the original.



Mais de là à tuer son rival, dira t-on ?

Il y a loin, je l'accorde, et cependant, encore une fois, s'élèvent contre Catherine d'étranges présomptions. Un texte est surtout troublant. C'est la fameuse lettre latine adressée par un certain Albanus, confident de la Reine, à un autre de ses familiers, et qui, si elle était authentique, éclairerait d'un jour tout nouveau l'affaire de Poltrot de Méré.

Que suppose ce document ? Ceci, que la Reine a eu vent de l'offre faite par Poltrot à Coligny de tuer le duc de Guise, et du mécontentement de Poltrot de n'avoir pas reçu plus d'encouragements de l'Amiral, mécontentement poussé si loin qu'il s'est transformé — la Reine en a été avertie — en une véritable haine et une insurmontable méfiance à l'égard du chef du parti réformé. L'idée est alors venue à la Reine-mère d'exploiter ces sentiments, d'inciter Poltrot à commettre le crime, en lui persuadant d'accuser ensuite l'Amiral de l'y avoir poussé. Assuré par la Reine de l'impunité, lui, Poltrot, accomplirait ainsi ce qu'il croit être son devoir et serait vengé des dédains et de la froideur de Coligny, et elle, Catherine, serait délivrée de Guise et peut-être bientôt aussi de Coligny, qui ne pourrait se relever de la terrible accusation portée contre lui, vis-à-vis de la famille de Guise surtout dont il encourrait l'implacable inimitié.

C'est à l'exécution de ce plan qu'Albanus — dont on a voulu faire, sans preuves décisives, Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, prédicateur du Roi, mort évêque de Nevers<sup>1</sup> — aurait reçu mission de s'employer, et c'est

<sup>1</sup> Ce pseudonyme « d'Albanus » ne serait-il pas la forme latinisée de « d'Elbène » ? Pierre d'Elbène, familier de Catherine de Médicis, devint

de ses pourparlers avec Poltrot qu'il nous aurait laissé, sous forme de lettre adressée au principal négociateur de cette menée, le récit publié pour la première fois, en 1872, par l'historien allemand F.-W. Ebeling<sup>1</sup>.

Ce récit est fort curieux par la précision des détails qu'il nous fournit et la vraisemblance de beaucoup d'entre eux. Sous des noms supposés, s'y trouvent désignés tous les acteurs du drame que je viens de raconter, et le principal, Poltrot, y est mis en scène de la façon la plus vivante. L'affaire elle-même et les projets de la Reine y sont déguisés sous la couverture assez transparente d'un procès à intenter à l'oncle (le duc de Guise) au profit des cousins dont le père (l'amiral de Coligny) est le chef, procès dont le patron, l'avocat sera Poltrot. L'entrevue entre Albanus et Poltrot est le fragment le plus intéressant de ce morceau<sup>2</sup>.

Je parvins donc à rejoindre le patron, raconte Albanus, et à lui ordonner de se rendre au lieu où nous nous étions rencontrés la dernière fois... Je l'avais invité de manière qu'il dût être bien disposé à me suivre. Il est venu. C'est un homme petit de corps, maigre et osseux, à face jaunâtre, âgé de plus ou moins de vingt ans, mais avec le regard et la mine d'un homme plus âgé et souffreteux. Il a cet air que donne l'indigence, dont j'ai entendu parler.

Il me fallut connaître d'abord ce qui en est de son caractère et de ses allures. C'est un esprit médiocre, mais il a de

plus tard, on le sait, aumônier ordinaire du Roi. Je ne donne d'ailleurs cette supposition que sous toutes réserves.

<sup>1</sup> *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX*, Leipzig, 1872, in-8°.

<sup>2</sup> Je le publie d'après la traduction française qui a été donnée de la lettre d'Albanus dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1891, p. 147-152.

la ténacité dans ses idées, de la persistance, il est ambitieux, absolument dévoué aux intérêts des hérétiques. Ce que voyant, je lui ai fait jurer solennellement.... qu'il garderait le plus profond secret au sujet de notre rencontre, même sous la menace de la question et du supplice. Je ne le crois pas capable de violer son serment, et d'ailleurs, quand même il le violerait, il ne pourrait produire aucune espèce de preuves, et nous serons toujours en mesure de pourvoir à ce qu'il ne nous nuise point. Je le lui ai fait entendre clairement, encore qu'il n'en fût peut-être pas besoin ; mais le plus sûr est toujours, selon moi, le meilleur.

En déclarant que je parlais par ordre de ma dame, je dis qu'elle avait compris qu'il voulait prendre en mains la cause des siens, et cela contre l'oncle... Il s'empressa de confirmer ma supposition. (Je lui dis) que ma dame se réjouissait fort de ce projet (de perdre) un homme qui avait conspiré de la même manière contre elle et les siens, et qui, comme je le lui ai exposé, était la seule cause des dissentiments entre les deux partis. Si l'oncle perdait son procès, ma dame ferait aux cousins toutes les concessions qu'ils réclamaient ; et elle le protégerait contre tout péril qui pourrait menacer le patron d'une telle cause, et le récompenserait en proportion des services qu'il lui aurait rendus.

Il repoussa cette idée d'une récompense, donnant pour raison que ce qu'il ferait, c'était pour la cause du droit, qu'il n'avait pas besoin d'y être excité et que rien ne l'en pouvait détourner, qu'il avait de vraies visions et se sentait appelé, comme par une vocation d'en haut, à marcher et agir pour cette cause. Cependant il me parait certain qu'il serait beaucoup moins insensible qu'il ne le dit aux offres de ma dame.

Alors je lui ai demandé s'il s'était entretenu avec les chefs de son parti touchant cette matière et s'ils avaient été d'accord avec lui. Il répondit qu'il en avait conféré avec beaucoup d'entre eux, que les uns l'avaient encouragé, que les autres avaient insisté sur les difficultés et les obstacles, que personne ne l'avait détourné. Il avait aussi parlé de ses pro-

jets au père, lequel avait fait semblant de ne pas comprendre où il voulait en venir, et de ne pas vouloir discuter avec lui cette chose. Et cependant il croyait qu'elle lui importait beaucoup, à moins qu'il ne soit un homme fourbe et perfide. Le patron fut (donc) très mécontent du père.

Voilà l'argument par lequel j'ai dû poursuivre dans ses derniers retranchements cet hérétique insensé. J'ai donc dit que, pour peu que le père voulût sincèrement le bien de son parti, il devait désirer que l'oncle perdît son procès, pourvu seulement qu'il atteignît lui-même le but de ses désirs. A la vérité, ne se souciant que de ses projets personnels, il ne se ménagerait la sympathie des cousins que pour la faire servir à ses intérêts et à ceux du fils. Son silence équivalait à un assentiment au projet du patron ; certainement un sentiment de prudence l'avait seul empêché de donner ouvertement son adhésion : de la sorte, si les choses tournaient mal, il serait en sûreté ; en outre, son orgueil, la supériorité de sa situation, sa dignité et ses honneurs l'avaient empêché de s'expliquer sur le projet.

Ce dernier argument parut assez vraisemblable au patron, mais l'autre l'étonna, et il ne fut pas disposé à me croire ; je réussis cependant à fortifier ses soupçons, et il ne put arriver à contenir sa colère. Après donc l'avoir convaincu des dangers auxquels les cousins seraient exposés, si le père gagnait le procès, — savoir que ceux-ci iraient comme de la fumée aux flammes, que la défaite de l'oncle profiterait surtout au père et au fils et non au parti, ni aux cousins, sans que les affaires de ma dame en aillent mieux pour autant. — je lui expliquai que le seul moyen de faire tourner son projet au bien à la fois des siens et de ma dame, serait qu'il accusât publiquement les chefs du parti et, en premier lieu, le père d'avoir été les instigateurs du procès ; ceci tournerait contre eux la haine implacable de la famille de l'oncle, de ses amis, de ses alliés, ce qui suffirait pour faire aboutir les bons projets de ma dame et avorter les dangereuses intrigues du père.



Quant au patron lui-même, il fallait que, une fois le procès terminé, il se précautionnât et fit savoir à ma dame en quel lieu il se serait retiré, afin qu'elle lui fit tenir la récompense promise et un peu plus tard, quand les esprits se seraient apaisés, qu'elle le fit jouir de l'honneur qu'il aurait mérité. Alors, s'il entendait désigner comme instigateurs surtout les chefs et le père, il n'y contredirait ni en public, ni en particulier, que ce fût devant beaucoup de personnes ou seulement quelques-unes, ni devant âme qui vive, ni par paroles, ni de quelque façon que ce fût. Et s'il lui arrivait de ne pas échapper à la poursuite des proches de l'oncle et de tomber aux mains des ennemis, il se présenterait comme instrument uniquement du père et des chefs, et il n'en démordrait pas, sous le coup de n'importe quelle menace, fût ce celle de la mort, quoi qu'il eût à supporter; nous et ma dame l'arracherions des mains des ennemis, et plus il aurait souffert, plus il aurait été valeureux, plus grande serait la récompense. Il ne devait se laisser ébranler par quoi que ce fût, ni avoir aucune crainte; en tout cas la vie, la récompense, l'honneur lui seraient assurés.

Il affirma de nouveau que la mort ne lui faisait pas peur et qu'il savait à quels maux il s'exposait, en exécutant son projet; quand même les hommes pourraient le condamner, Dieu, qui connaît les cœurs, certainement lui donnerait sa récompense.

Après un entretien qui dura un quart d'heure, au cours duquel je lui fis encore bien des recommandations, il me promit de se conformer à ce que je lui demandais et pouvais demander d'après nos conventions. Il n'y a pas de doute qu'il plaidera le procès. Si quelque chose pouvait l'y fortifier, c'était bien cette conversation; il est plein de confiance. Si l'affaire a l'issue que laissent prévoir les préparatifs et la persévérance du patron, ma dame aura la plus entière satisfaction.

Tout cela, dira-t-on, est du pur roman, et quelle confiance peut-on accorder à un document dont — il faut

en convenir, du reste, — nous ne possédons plus l'original ? F.-W. Ebeling, qui l'avait acquis vers 1850, s'en dessaisit, en effet, après l'avoir publié, et il est depuis resté introuvable, son dernier propriétaire connu ayant toujours ignoré en quelles mains il avait passé.

Il a été de nouveau publié et traduit dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, et je crois qu'on ne peut que souscrire au commentaire si prudent dont l'a accompagné M. Erich Marcks. Comme cet auteur, je ne nierai pas l'obscurité de certains passages du texte, les tortueux et compliqués calculs qu'il suppose, mais comme à lui aussi, il me semble qu'on aurait tort de rejeter absolument un document dont — s'il est un faux — on ne voit à qui a pu profiter la fabrication ; « qui concorde non seulement avec une partie de la tradition, mais encore avec les sources manuscrites, — sur le portrait physique et moral de Poltrot de Méré, par exemple, et tout ce qu'on sait de lui ; — qu'on ne réussit pas à faire jurer avec le milieu historique auquel il appartient<sup>1</sup> », et qui, enfin, peut être corroboré par des détails auxquels il est possible que l'on n'ait pas prêté jusqu'ici assez d'importance.

Encore une fois, je ne veux pas accuser formellement Catherine de Médicis de l'assassinat de Guise. Mais, aussi bien que M. Erich Marcks, je ne puis m'empêcher d'être frappé de faits, de petits faits isolés auxquels donnerait corps et qu'expliquerait la complicité de Catherine de Médicis.

<sup>1</sup> Erich Marcks, *Catherine de Medicis et l'assassinat du duc François de Guise* (1563) (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1891, p. 160).

Tout d'abord, le mot singulier échappé à la Reine lors du premier interrogatoire à Saint-Mesmin, car, comme « elle demandoit au prisonnier qui l'avoit poussé, il respondit : l'Amiral; et s'il voudroit en faire autant à l'Amiral qu'il avoit fait à M. de Guise, il répondit que oui. La Reyne se prit alors à sourire, disant qu'il voudroit bien estre quitte et échapper par là<sup>1</sup> »; — en second lieu, l'émotion extraordinaire qui, au moment où elle jetait l'eau bénite sur le corps de son rival, s'empara de cette femme si froide et si maîtresse d'elle-même, au point que, comme je l'ai dit, elle s'évanouit et serait tombée par terre, si on ne l'eût soutenue<sup>2</sup>; — ensuite toute une série, sinon d'aveux, au moins de mots imprudents sortis de cette bouche d'ordinaire si impénétrablement close : on connaît celui au maréchal de Tavannes : « Ceux de Guise vouloient se faire roys; je les en ay bien gardés devant Orléans<sup>3</sup> »; mais on sait moins le propos tenu à l'ambassadeur de Savoie, au mois d'avril 1563 : « Voilà les œuvres de Dieu; ceux qui voulaient me détruire sont morts<sup>4</sup> »; et cette réflexion rapportée par l'ambassadeur vénitien, que, « si M. de Guise avoit péri plus tôt, la paix se serait faite plus vite<sup>5</sup> ». Dans le même ordre d'idées, plus significatif encore est l'aveu fait par la Reine, les derniers jours de mars 1563, au prince de

<sup>1</sup> Discours sur l'examen de Poltrot (Bibl. nat., fr. 22429, fol. 170).

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 65.

<sup>3</sup> *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes* (Collection Petitot, t. II, p. 394).

<sup>4</sup> Lettre de Chantonay à Philippe II, Amboise, 12 avril 1563 (Archives nationales, K. 4499, n° 51).

<sup>5</sup> Lettre de Marc'Antonio Barbaro, de Paris, 21 avril 1563 (Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza V bis, fol. 113).

Condé, « auquel elle dit que la mort du duc de Guise ne l'avait pas moins tirée de prison qu'elle n'avait mis le prince en liberté, et que, comme le prince était le captif du duc, elle, par les forces qu'il avait autour du Roy et d'elle, n'était pas moins sa prisonnière et privée par lui de sa liberté<sup>1</sup> ».

Remarquez, en terminant, que le perfide espoir qu'en armant le bras de Poltrot aurait nourri Catherine de faire naître entre les deux maisons de Guise et de Châtillon une haine implacable, et d'être ainsi par la mort de Guise assurée bientôt, peut-être, de celle de Coligny, non seulement n'est pas invraisemblable, mais répond, au contraire, parfaitement à cette conception bien italienne que toute faction s'incarne nécessairement en un homme, et que, cet homme disparu, la faction doit périr aussi. Et que, en 1563, Catherine ait pu espérer rester seule maîtresse en France par l'assassinat du chef du parti catholique, bientôt suivi d'immanquables représailles sur le chef du parti protestant, cela peut d'autant mieux s'expliquer que, moins de dix ans plus tard, c'est exactement de la même manœuvre qu'elle usera lors de la tentative d'assassinat de Maurevert sur l'Amiral. Sa responsabilité sera là établie d'une manière irréfutable par des documents qui nous manquent ici pour prononcer contre elle une première condamnation. C'est ce que j'essaierai d'exposer dans le chapitre suivant.

---

<sup>1</sup> Lettre de Myddlemore à la reine Elisabeth, Orléans, 30 mars 1563, (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 411-412).

## CHAPITRE II

### LE « TUEUR DU ROY » : CHARLES DE LOUVIERS, SEIGNEUR DE MAUREVERT

« ... Il faut attitrer quelqu'un qui d'une harquebouzade tue l'Amiral, et mettre ce harquebouzier dans une maison qui appartienne à l'un des serviteurs de la maison de Guise, et que le coup se fasse en plein jour. Incontinent que l'Amiral sera mort, ceux de la religion sachans la maison ne faudront de se ruer sur ceux de Guise, et les Parisiens sur lesdits de la religion et de Montmorency, tellement que les uns defferront les autres. Le Roy se serrera cependant au Louvre et aura une troupe preste pour se ruer promptement sur le parti qui seroit demeuré comme le maistre; pour en dépescher à la chaude ceux qui seront des principaux. » (*Memoires de l'estat de France sous Charles IX*, 1578, t. 1, fol. 193.)

#### I

Délivrée du rival redoutable et exécré qu'avait été pour elle le duc de Guise, mais ayant profité des victoires du champion catholique pour imposer aux Réformés cette paix d'Amboise (19 mars 1563) qui tolérait seulement l'hérésie et, après l'édit libéral de janvier 1562, la remettait hors du droit commun, Catherine de Médicis peut croire demeurer enfin seule maîtresse en France et avoir bridé tous les partis. Et si vraiment elle avait encouragé les projets de Poltrot et, le poussant à accuser Coligny, avait voulu exciter contre ce dernier une san-

glante vengeance de la part des Guise, elle semble alors avoir renoncé à ses machiavéliques desseins. Aussitôt la paix d'Amboise signée, elle s'efforce, en apparence au moins, de calmer plutôt que d'envenimer l'inimitié des Lorrains et des Châtillon. Elle empêche l'instance judiciaire que veulent entamer les Guise d'être ouverte devant le parlement de Paris, fait évoquer l'affaire par le Conseil du Roi (28 septembre 1563), trois mois après (5 janvier 1564) enjoint à ce même Conseil d'en ajourner le jugement à trois ans, et, le 29 janvier 1566, fait rendre à Moulins, devant ladite assemblée, l'arrêt par lequel « Monsieur l'amiral de Chastillon est déclaré innocent de la mort du duc de Guise ». En même temps, elle paraît s'appliquer à prévenir tout conflit armé entre les Lorrains et l'Amiral et ses partisans ; elle multiplie les occasions de rapprochement entre eux, et les défenses tant aux uns qu'aux autres de « s'offenser par voye de fait ou de droit », « de se provoquer, insulter ne médire de fait ni de paroles », obtient des princes ennemis la promesse écrite et signée par eux de « n'attenter à leur vie, ni à celle de leurs frères, neveux et parents », s'ingénie à les tenir éloignés de Paris <sup>1</sup>.

La Reine craignait-elle que les violences commises par l'un des partis, et, en particulier, un coup de force des Guise contre l'Amiral, ne fissent renaître la guerre civile, et redoutait-elle par-dessus tout cette perspective ? La chose est fort probable. Un fait positif est que la couronne était incapable à ce moment de soutenir l'effort

<sup>1</sup> Baron de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, 18 février 1563*, Paris, 1897, in-8°, p. 101, 114, 122, 130.

d'une nouvelle lutte, l'argent, ce facteur dont l'importance a été trop négligée par les historiens des guerres civiles, faisant complètement défaut, et le trésor royal étant vide.

Ce qu'il y a toutefois d'extraordinaire et qui jette un jour bien étrange sur la si énigmatique et si mystérieuse figure de Catherine de Médicis, c'est que, cependant même qu'elle paraît protéger Coligny contre une vengeance des Guise, l'éventualité de la mort de l'Amiral ne cesse de la hanter, comme une obsédante vision. De 1563 à 1572, d'assez nombreux documents le laissent entrevoir ce rêve monstrueux de la Reine, et nous dévoilent les tentations criminelles qui l'assaillent.

En 1563, cinq mois après la paix d'Amboise, au mois d'août : « Ceux de Ch..., porte l'*Instruction à M. de Feuquières*<sup>1</sup> pour faire entendre à Monsieur le prince de Condé, ceux de Ch... ont tenu conseil, pour, après que les reïstres seront partiz, donner en un mesme jour les vespres siciliennes à ceux de la religion. Par la délibération dudit Conseil, ils ont envoyé les capitaines Charry<sup>2</sup> et Sarlabous<sup>3</sup> pour gagner ceux de Paris, pour les aider à l'exécution de leur entreprise. Avertir Monsieur le prince, Monsieur l'Amiral et M. d'Andelot qu'ils se tiennent sur leurs gardes ; car ils ont délibéré de leur jouer un mauvais tour et de les faire mourir tous trois en un seul jour, s'ils peuvent... Que Monsieur le prince croye cest advertissement pour véritable, parce que le prince de

<sup>1</sup> Jean de Pas, seigneur de Feuquières.

<sup>2</sup> Jacques Prévost, seigneur de Charry.

<sup>3</sup> Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabous.

Portian <sup>1</sup> a de ses amis qui hantent le gouverneur de C..., conducteur de l'affaire <sup>2</sup>. »

« L'année suivante, le duc de Ferrare étant venu en France, Catherine, à plusieurs reprises, s'ouvrit à lui de la possibilité de l'assassinat de l'Amiral. Aussi, à la première nouvelle que le prince eut de la Saint-Barthélemy, se rappelant cette confiance, il en fit part à ses deux envoyés, le comte Gasparo Fogliani et Giannelli.

« Lors de l'entrevue de Bayonne, en 1565, le confesseur du duc de Montpensier remit un mémoire au duc d'Albe, où il était dit que « le moyen le plus court et le plus « expéditif de rétablir l'ordre en France serait de se « débarrasser de cinq ou six des principaux chefs pro- « testants ».

« A ces bruits d'assassinat, Soubise fait allusion dans ses *Mémoires* et, à l'en croire, l'exécution en aurait été projetée durant le séjour que l'Amiral fit à Moulins en 1566 <sup>3</sup>. »

Enfin, le 10 mai 1567, don Juan de Çuniga écrivait de Rome, où il représentait l'Espagne : « Le pape Pie V m'a dit en très grand secret : « Les maîtres de la France « méditent une chose que je ne puis ni conseiller, ni « approuver et que la conscience réproouve ; ils veulent « faire périr par pratiques le prince de Condé et l'Ami- « ral <sup>4</sup>. »

De tous ces textes n'apparaît-il pas qu'avec une

<sup>1</sup> Antoine de Croy, prince de Porcien.

<sup>2</sup> Bibliothèque nationale, fr. 4682, fol. 53.

<sup>3</sup> *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Hector de la Ferrière, Paris, 1894, in-4°, t. IV, introduction, p. xxvi.

<sup>4</sup> Kervyn de Lettenhove. *Les Huguenots et les Gueux*. 1876, in-8°, t. II, p. 359.





Portrait de GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE,  
cité par le dictionnaire de la Biographie nationale, et par des estampes.



patience et une astuce tout italiennes la Reine guette dès lors son adversaire, attendant l'heure favorable? Et le vrai est qu'à mesure que les événements grandissent le rôle de ce dernier et que, de plus en plus, il s'affirme comme le chef du parti protestant, les desseins de Catherine semblent prendre corps et se préciser contre lui. A la fin de 1567, Coligny, après avoir d'abord résisté au projet d'une nouvelle prise d'armes, s'est mis à la tête des réformés et a tenté de se saisir de la personne du Roi à Monceaux. La bataille de Saint-Denis a vite terminé la deuxième guerre civile. Mais les troisièmes troubles ont bientôt après mis l'Amiral au premier plan. Condé tué à Jarnac, il devient le champion incontesté de la faction huguenote. C'est alors que percent de nouveau dans les textes les pensées et les préoccupations homicides de la Reine.

Le 7 avril 1569, trois semaines précisément après la bataille de Jarnac, l'ambassadeur d'Espagne, Francès de Alava, écrit à Philippe II cette lettre vraiment évocatrice et révélatrice de toute une époque. Rendant compte de la dernière audience que la Reine lui a accordée :

Après s'être entretenue un grand moment avec moi, elle me demanda, raconte-t-il, ce qu'il me semblait de la manière dont allaient les choses. Je lui répondis : « Pas comme je le désirerais ». Sur quoi, elle se pencha vers moi, en me disant de parler bas, et il me sembla qu'elle se méfiait du cardinal de Lorraine qui était là tout proche ; pour mieux dissimuler, elle fit venir la duchesse de Lorraine et Madame Marguerite à la tête de son lit, en me disant : « Il importe peu que celles-ci nous entendent ; Dieu les a faites très bonnes et fidèles... »

La Reine me pressa alors de nouveau de lui dire en quoi

les affaires de ce royaume me mécontentaient. « Sur bien des points », lui répondis-je ; et je déplorais en particulier, ajoutai-je, que, Dieu ayant donné au Roi une si grande victoire, par l'intermédiaire de ses « chers yeux » — c'est ainsi qu'elle aime appeler le duc d'Anjou — et alors qu'à dix-huit ans ce prince avait déjà par cette bataille conquis une réputation si grande, on la lui laissât perdre toute et tomber, au grand dommage du service de Dieu et de la chrétienté ; et bien que cela échappât à la Reine à cause de sa tendresse pour le duc d'Anjou, elle devait y faire attention, en comprendre la gravité et se décider à un grand effort pour maintenir son fils dans cette réputation ; voilà que vingt jours étaient passés déjà depuis qu'il avait défait les ennemis et leur avait tué leur principal chef, et les deux armées restant en présence devant la ville la plus faible qu'il y eût en France, l'Amiral avait, depuis vingt jours, plein loisir pour se refaire.

A tout la Reine me répondait : « C'est vrai ! » Je lui demandai, en insistant, s'il était exact que l'Amiral se refit autant que le bruit en courait. Elle me dit que oui, que le petit prince de Béarn était fier de se voir déjà chef, qu'on lui avait déjà mis les armes à la main, et que sa mère en était plus fière encore. « On veut, ajouta la Reine m'en faire accroire ; mais je vois clairement que ce que vous me dites est vrai, que le duc d'Anjou, mon fils, est en train de perdre la réputation qu'il avait conquise, puisque, avec les forces dont il dispose et celles qu'on lui envoie, il n'a pas encore pu s'emparer de Cognac, qui ne vaut pas plus qu'un simple faubourg, malgré sa garnison nombreuse. » Et elle ne me cacha pas sa crainte que l'Amiral et tous ces autres mécréants ne tuassent le duc d'Anjou. Je lui répondis qu'elle devait plutôt faire attention aux mauvais conseillers qui entouraient la personne dudit duc, et dont il fallait tenir plus de compte que de l'Amiral et de ses suppôts. Alors baissant la voix davantage : « Je ne sais, me dit-elle ; il n'ont pas d'autre place forte que La Rochelle, et nous craignons qu'ils ne la livrent aux Anglais ; vous voyez d'ici où nous en

serions. C'est la reine de Navarre qui nous tue, et aussi celle d'Angleterre, mais surtout celle de Navarre, parce qu'elle est gouvernée par ce traître d'Amiral ! »

Et comme elle me demandait de lui dire à quel expédient elle devait recourir, je lui répartis que je ne saurais exactement lui conseiller celui qui pouvait être le meilleur, parce que je n'étais pas bien au courant des ressources dont elle disposait, mais qu'il vaudrait mieux en essayer beaucoup d'autres avant de recourir à un coup de force, puisqu'on en usait avec elle aussi lâchement qu'elle voulait bien le dire. A tout elle me répondait toujours : « C'est vrai ! » et se mit à me presser de nouveau sur le choix des expédients. Sur quoi je lui dis : « Qu'on sonne donc le glas, comme on dit en Italie, à l'Amiral, d'Andelot et La Rochefoucauld et qu'on essaie, par quelque négociation, de faire se retirer la duchesse de Vendôme<sup>1</sup> ». Elle me riposta qu'il n'y avait pas trois jours qu'elle avait réglé l'affaire du glas, en promettant de donner 50.000 écus à qui tuerait l'Amiral, et 20.000 ou 30.000 à qui tuerait les deux autres. « Voilà sept ans, ajouta-t-elle, nous étions résolus à en venir là, et certains nous en empêchèrent qui s'en sont repentis depuis. » Sur ce point, elle m'a paru extrêmement décidée, montrant une joie véritable de ce qu'on l'en approuvait, ajoutant que là était le seul remède à toute cette affaire. Et elle en arriva même, dans son besoin d'en parler, à dire : « Qui charger du coup ? » Je lui répondis que, si l'on promettait cent mille écus à Monluc, je gagerais bien que, par un moyen ou un autre, il viendrait à bout de la chose. La proposition lui convint fort, et elle me dit de Monluc pis que pendre<sup>2</sup>.

J'avais raison, je crois, de noter plus haut le jour intense et cru que projette sur le drame que j'étudie et

<sup>1</sup> C'est ainsi que Jeanne d'Albret est presque toujours désignée dans les correspondances espagnoles.

<sup>2</sup> Lettre de François de Alava à Philippe II, de Metz, 7 avril 1569 (Archives nationales, K. 4514, n° 78).



sur ses acteurs la lettre qu'on vient de lire. Et, si décisive que soit telle pièce, même isolée, quelque accablante qu'elle apparaisse pour Catherine de Médicis, encore, il faut bien le dire, ne se trouve-t-elle mise en pleine et entière valeur que par les documents postérieurs qui la confirment.

Trois mois après les déclarations de la Reine à M. de Alava, le 18 juillet 1569, l'ambassadeur d'Angleterre mande d'Orléans qu'il a été « informé que le capitaine Hayz, un Allemand, a été dépêché pour tenter d'empoisonner l'Amiral, et qu'il lui a été promis pour cela le même prix qu'aux autres précédemment pour le semblable<sup>1</sup> », le même prix du sang, probablement, que, dès le mois d'avril, la Reine avouait avoir fixé à 50.000 écus. Et, quelques jours plus tard, le 8 août, une lettre de Francès de Alava, encore, semble bien ne pas faire allusion à un autre complot.

Le secrétaire, qui écrivit la dernière dépêche que j'envoyai à Votre Majesté, mande son ambassadeur à Philippe II, a oublié d'y mentionner que, dans la récente audience que j'ai eue du Roi et de sa mère, je leur appris que j'avais dans mon hôtel un Allemand qui venait d'arriver du camp de l'Amiral et paraissait fort au courant de tout ce qui s'y passait. Je leur dis que, s'ils voulaient lui parler, je le leur enverrais; il fut ainsi convenu. Mais comme je vins à ajouter que ledit Allemand savait qu'on tramait la mort de l'Amiral, tous deux, la mère et le fils, me prenant par le bras, me poussèrent dans un cabinet où il n'y avait personne et, ensemble, me dirent que, pour Dieu, il ne fût pas question de cette affaire, car ils en attendaient à tout moment

<sup>1</sup> Lettre de Henry Norris à sir William Cecil, Orléans, 18 juillet 1569 (*Calendar of State Papers of the reign of Elizabeth, 1569-1571*, p. 96).

une bonne nouvelle ; et ceci fut dit avec une joie qui trahissait, sans le moindre doute, qu'ils avaient machiné cette mort. La Reine ajouta que, pour rien au monde, cet Allemand ne devait venir leur parler ; elle me recommanda de ne moquer au contraire de ce qu'il racontait de la mort de l'Amiral, de le prier, comme venant de moi, de cesser d'en parler, et même, si je le jugeais à propos, de lui offrir un bon présent, en lui faisant jurer de se taire là-dessus. Le Roi et la Reine escomptaient tellement cette mort, que, comme je leur demandais si c'étaient des Allemands qui devaient tuer l'Amiral : « Chut ! pour le moment », fut la réponse ; « ne nous demandez rien ; vous saurez tout sans tarder ». Et ils parlaient avec tant de précaution qu'ils ne quittaient pas des yeux les murs de la pièce, comme pour scruter s'il n'y avait pas quelque ouverture ou quelque trou, par où on pût les entendre ; et ils n'allèrent pas plus loin, ce jour-là, dans leurs confidences avec moi, pas plus la mère que le fils<sup>1</sup>.

On était averti d'ailleurs parmi les protestants des desseins de la Cour, et ce fut la méfiance qu'ils excitaient qui permit de démasquer l'un des assassins stipendiés par elle, Dominique d'Albe.

« Cet homme, raconte de Thou, étant l'un des valets de chambre de l'Amiral, avait été envoyé au duc de Deux-Ponts avec des lettres du prince de Navarre, du prince de Condé et de Coligny dans le temps que ce duc était encore sur nos frontières. Ayant été pris à Brissac par Hardouin de Villiers, seigneur de la Rivière-Puytaillé, capitaine des gardes du duc d'Anjou, il montra les lettres dont il était chargé, et sa lettre de créance, à la Reine, au duc d'Anjou et au cardinal de Lorraine, et en

<sup>1</sup> Lettre de François de Alava à Philippe II, Paris, 8 août 1569 (Archives nationales. K. 1512, n° 43).

eut quelque argent et des promesses d'une fortune plus éclatante. Lorsqu'il eut reçu les réponses du duc de Deux-Ponts, il porta de même ces lettres à La Rivière, et lui rendit compte de tout ce qu'il savait des desseins des Allemands. La Rivière, jugeant qu'après le premier pas que cet homme avait fait, on le mènerait aussi loin qu'on voudrait, l'accable de promesses et lui fait tout espérer s'il veut empoisonner Coligny. D'Albe y consent, donne sa parole, reçoit de l'argent avec une poudre empoisonnée, et revient trouver son maître devant Poitiers. Coligny, soupçonnant quelque chose, à cause de la longueur du temps que ce domestique avait mis à son voyage, donna ordre qu'on l'arrêtât et qu'on l'interrogeât. Ayant tout avoué, il fut condamné à mort le 20 septembre 1569, et exécuté à Faye-la-Vineuse<sup>1</sup>. »

Est-ce le supplice infligé à Dominique d'Albe et le redoublement de la surveillance organisée à la suite de cette trahison autour de l'Amiral qui découragèrent un autre assassin à ce moment-là certainement lui aussi au camp protestant ? La chose est fort probable.

« Aujourd'hui, écrit de Tours, le 9 octobre, l'ambassadeur d'Espagne au duc d'Albe, est venu un soldat auprès de la Reine, qui lui a dit qu'il avait tué M. de Mouy-Saint-Phal<sup>2</sup>, le jour même où l'Amiral s'était séparé de lui ; et la Reine lui ayant demandé s'il était des soldats de l'Amiral, il dit que non, mais qu'il était de ceux

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. V, p. 626-627. — J. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, 1882, in-8°, t. III, p. 444, 565-567.

<sup>2</sup> Louis de Vaudrey, seigneur de Mouy et de Saint-Phal.

Vaudrey (Jura, arr. de Dôle, canton de Montbarrey) ; Mouy-sur-Thérain, ou Mouy-de-l'Oise (Oise, arr. de Clermont) ; Saint-Phal (Aube, arr. de Troyes, canton d'Evry).



qui avaient été au camp dudit Amiral pour y tuer les chefs par ordre du Roi<sup>1</sup>. » Confirmant cette nouvelle : « Hier, mands, le 10 octobre, l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour, un soldat est venu assurer le Roi que, depuis la bataille de Moncontour, il avait tué M. de Mouy d'un coup d'arquebuse dans la tête, et il dit ensuite que c'était un complot formé entre six soldats, dont chacun s'était engagé à avoir la vie de l'Amiral et des autres chefs protestants<sup>2</sup>. » Le meurtrier ajoutait d'ailleurs que c'était bien l'Amiral qu'il avait choisi comme victime, mais que les circonstances l'avaient forcé à renoncer à son projet.

Or, cet assassin qui, à défaut de la tête de Coligny, apportait ainsi toute sanglante à la cour celle de M. de Mouy, l'un des plus vaillants capitaines de l'armée huguenote, cet assassin s'appelait Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, et était celui-là même qui, trois ans après, le 22 août 1572, devait consommer contre l'Amiral le célèbre attentat qui fut comme le prologue de la Saint-Barthélemy.

## II

On était assez peu instruit jusqu'ici du passé et des antécédents du sieur de Maurevert, dont le nom même a presque toujours été défiguré par les historiens<sup>3</sup>. J'ai pu retrouver sur lui quelques documents qui lui resti-

<sup>1</sup> Lettre de Francès de Alava au duc d'Albe, Tours, 9 octobre 1569 (Archives nationales, K. 1512, n° 415).

<sup>2</sup> Lettre d'Henry Norris à sir William Cecil, Tours, 10 octobre 1569 (*Calendar of State Papers of the reign of Elizabeth, 1569-1571*, p. 130).

<sup>3</sup> Qui l'appellent Maurevel, Montravel, Morvel, Moureveil.

tuent sa vraie identité et le replacent en son milieu, milieu des plus honorables, car celui, dont on fait d'ordinaire un spadassin de basse origine, un aventurier sans naissance, appartenait en réalité, du côté paternel et maternel, à d'anciennes et estimées familles de la Brie.

Le premier de ses ancêtres, dont il soit fait mention en un titre, est Charles de Louviers, conseiller au parlement de Paris, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, et propriétaire, en 1396, d'une maison sise rue de la Tixeranderie<sup>1</sup>. Ce Charles de Louviers fut le chef d'une branche de la famille qui, de père en fils, vraisemblablement, se perpétua au parlement, car, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, je trouve encore un Charles de Louviers, seigneur du Châtelet<sup>2</sup> et de Nangis<sup>3</sup>, conseiller à la même cour et possesseur de l'île de Louviers en Seine<sup>4</sup>; et l'on sait plus précisément que le fils de ce dernier, Charles de Louviers encore, fut conseiller, puis président au parlement de Paris de 1522 à 1545<sup>5</sup>. Il avait épousé Louise Sanguin, de la vieille souche parlementaire des Sanguin<sup>6</sup>, et par lui, notre Maurevert se

<sup>1</sup> Rente du chapitre Notre-Dame sur une maison appartenant à Charles de Louviers, sise rue de la Tixeranderie, 17 avril 1396 (Archives nationales, S. 35, n<sup>o</sup> 2).

<sup>2</sup> Le Châtelet-en-Brie, Seine-et-Marne, arr. de Melun.

<sup>3</sup> Nangis, Seine-et-Marne, arr. de Provins.

<sup>4</sup> Lebeuf. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. I, p. 239.

<sup>5</sup> *Ibid.*, et François Blanchard et J.-B. de L'Hermite de Souliers. *Les éloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris, suivis du catalogue de tous les conseillers depuis 1260*. Paris, 1645, p. 50 (du *Catalogue*).

<sup>6</sup> Titres de propriété de Louise Sanguin, veuve de Charles de Louviers, sur une maison située rue de la Tixeranderie, juillet 1547 (Archives nationales, S. 35). — Transaction entre Louise Sanguin,

trouvait ainsi apparenté à de très anciennes maisons parisiennes.

A quel degré les Louviers de Maurevert se trouvaient-ils alors avec les Louviers du Châtelet et de Nangis ? Je ne pourrais le dire, ignorant à quelle époque le rameau de Maurevert se détacha de la branche principale de la famille. Tout ce que je sais, c'est que le trisaïeul du meurtrier de Coligny, Nicolas de Louviers, seigneur de Maurevert, fut successivement, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, receveur des aides à Paris et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et que son bisaïeul, Jean de Louviers, pannetier de France, mort en 1516, avait épousé Guillemette de Corbie, fille de Guillaume de Corbie, conseiller au parlement de Paris, puis premier président au parlement de Dauphiné. Jean de Louviers eut, entre autres enfants, Jeanne de Louviers qui épousa Nicolas Sanguin, et Jean ou Guillaume de Louviers, seigneur de Cannes et de Maurevert, qui de Marie Touchet eut un fils, Nicolas de Louviers, mort le 21 juin 1564, lequel marié à Charlotte Postel, fille de Jean Postel, seigneur d'Ormoy<sup>1</sup>, et de Marie Sanguin, fut le père de celui dont nous nous occupons, Charles de Louviers, seigneur de Maurevert<sup>2</sup>. De ces Postel, seigneurs d'Ormoy, et autres lieux de la châtellenie de Corbeil, ancêtres maternels de Maurevert, La Barre, l'historien de Corbeil, dit « qu'ils sont une des races nobles les plus signalées

veuve de Charles de Louviers, et Jacques Raguier, son neveu, 14 mars 1559 (Archives nationales, Y. 95, fol. 287 v<sup>o</sup>).

<sup>1</sup> Ormoy, Seine-et-Marne, arr. et cant. de Corbeil.

<sup>2</sup> Bibliothèque nationale, *Pièces originales*. fr. 28248.

en ces quartiers et qui a produit de vaillants hommes<sup>1</sup> ». Eux aussi se trouvant apparentés aux Sanguin, on voit de quelles honorables alliances était issu le triste héros de cette étude.

La situation sociale de sa famille est attestée d'ailleurs par le brillant mariage de Maurevert. Le 28 septembre 1561, — je ne sais à quel âge, ignorant la date de sa naissance, — il épousa en effet Marguerite d'Aquin, fille d'Antoine d'Aquin, comte d'Aquin, marquis de Carreto, prince de Castiglione, et d'Isabelle Caraccioli. Or, cette Isabelle Caraccioli était, la fille de Jean Caraccioli, prince de Melfe, duc de Venosa et d'Ascoli, grand sénéchal du royaume de Naples, puis maréchal de France, et d'Éléonore de San-Severino, c'est-à-dire appartenait à l'une des plus anciennes et des plus nobles familles d'Italie<sup>2</sup>.

Les Louviers de Maurevert semblent d'ailleurs avoir été, vers le milieu du xvr<sup>e</sup> siècle, dans une position de fortune très en rapport avec leur rang. Leur principale seigneurie, Maurevert, toute voisine de Chaumes-en-Brie<sup>3</sup>, constituait à elle seule un fort beau domaine, puisque, en 1569, elle comprenait, avec la ferme de Cresnes<sup>4</sup>, qui en dépendait, 160 arpents de terre cultivée, 42 arpents de prés, 72 arpents de bois et garennes, 5 moulins, et 560 arpents de bois ou broussailles, le tout entourant une maison seigneuriale<sup>5</sup>, détruite

<sup>1</sup> Jean de la Barre, *les Antiquités de la ville de Corbeil*, Paris, 1647, in-4<sup>o</sup>, p. 258.

<sup>2</sup> P. Anselme, *Histoire généalogique...*, t. VII, p. 192.

<sup>3</sup> Chaumes, Seine-et-Marne. arr. de Melun, cant. de Tournan.

<sup>4</sup> Cresnes, paroisse de Chaumes.

<sup>5</sup> Donation par Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, à

aujourd'hui et remplacée par une construction du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui existait encore vraisemblablement en 1669, et qui nous est décrite, à cette époque, comme « un château accompagné de six tours, avec un grand corps de logis appliqué à salle basse, plusieurs chambres, antichambres, grenier au-dessus, avec deux aisles aux deux bouts, où il y a quelques petits logemens et écuries, le tout couvert de tuiles, contenant un arpent environ; avec, attenant ledit château, une basse-cour, où il y a un grand corps de logis servant à loger le fermier, avec écurie, vacherie, greniers, un colombier à pied, une grange, une chapelle; et devant le château, un jardin en parterre fermé de murailles aboutissant sur le chemin appelé *Chemin des morts* et qui va de Maurevert à Chaumes, d'autre bout sur la garenne<sup>1</sup>... »

Ce n'était là du reste que partie du domaine de Charles de Louviers, qui était aussi seigneur de Cannes<sup>2</sup>, « fief avec maison seigneuriale, 150 arpents de terre, 25 arpents de prés, 7 à 8 arpents de vigne », seigneur en partie de Villepesque<sup>3</sup>, Gascourt<sup>4</sup>, Trilbardou<sup>5</sup>, Boisgarnier<sup>6</sup>, Pouilly, la Ronce<sup>7</sup>, le Mée et Saint-Jean-du

Pierre de Foissy, écuyer, son frère utérin, 28 avril 1571 (Archives nationales, insinuations du Châtelet, Y. 111, fol. 490).

<sup>1</sup> Déclaration faite, le 5 mai 1669, par Louis de Louviers, chevalier, seigneur de Maurevert, Cresnes, ci-devant capitaine au régiment des gardes françaises (Archives nationales, Q<sup>1</sup> 1409).

<sup>2</sup> Cannes, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, canton de Montereau.

<sup>3</sup> Villepesque, Seine-et-Marne, arr. de Melun, canton de Brie-Comte-Robert, com. de Lieusaint.

<sup>4</sup> Gascourt, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. et com. de Luzarches.

<sup>5</sup> Trilbardou, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye.

<sup>6</sup> Boisgarnier, Seine-et-Marne, arr. de Provins, canton de Nangis, com. de Pécy.

<sup>7</sup> Pouilly et la Ronce, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Le Châtelet, com. de Moisenay.

Jard, près Melun<sup>1</sup> ; propriétaire de 340 livres à prendre sur les terres de Malvoisine<sup>2</sup>, Noisemant<sup>3</sup> et Crève-cœur<sup>4</sup> ; de 600 livres tournois de rente sur l'hôtel de ville de Paris ; de 383 livres tournois de rente, enfin, à lui dues par demoiselle Marie Sanguin, sa grand-mère<sup>5</sup>.

Comment, pourvu d'une telle situation de famille et de fortune, cet homme en arriva-t-il à déchoir jusqu'à la profession d'assassin ? La chose reste inexplicable. Ce n'est point le fanatisme qui paraît l'avoir guidé, car rien n'indique qu'il ait été un convaincu. Est-ce la cupidité ? Il semblerait qu'il eût dû être, de ce côté-là, à l'abri des tentations. De Thou, l'un des rares historiens qui nous donnent sur ses premières années quelques détails, nous laisse seulement entrevoir le drame de jeunesse qui décida peut-être de la vie de Maurevert. « Cet assassin, dit-il, qui s'est rendu fameux de notre temps, avait été élevé page dans la maison des princes lorrains<sup>6</sup>, et il y avait donné des marques de son mauvais

<sup>1</sup> Le Mée et Saint-Jean-du-Jard, Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun.

<sup>2</sup> Malvoisine, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon.

<sup>3</sup> Noisemant, Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun, com. de Nandy.

<sup>4</sup> Crève-cœur, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie.

<sup>5</sup> Donations faites par Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, à Jean Hanoyer, praticien, demeurant à Chaumes, 11 février 1568 (Archives nationales, Y. 408, fol. 366) ; à Georges Postel, seigneur d'Or-moy, son oncle, 13 mai 1569 (*Ibid.*, Y. 408, fol. 477 v<sup>o</sup>) ; à Jean Hanoyer, praticien, demeurant à Chaumes, 30 juin 1569 (*Ibid.*, Y. 410, fol. 79 v<sup>o</sup>).

<sup>6</sup> Ceci est confirmé par un document où il est dit expressément que Maurevert « avoit eu cest honneur d'avoir esté nourry, en sa jeunesse, en la maison de feu Monseigneur le duc de Guise ». (Contrat passé entre Henry de Lorraine, duc de Guise, et Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, le 23 mai 1581, à la Bibliothèque nationale, fr. 8182, fol. 321).

naturel, car le gouverneur des pages l'ayant un jour fait châtier sévèrement pour une faute qui le méritait, il le tua en traître et passa chez les ennemis, un peu avant le combat de Renty. Après la paix faite avec l'Espagne à Câteau-Cambrésis, ce déserteur trouva moyen de s'insinuer de nouveau chez les Guise. » Mais, ajoute de Thou, « s'étant offert pour l'exécution de Coligny, il passa bientôt dans le parti des Princes et se montra très zélé pour leur religion, qui lui paraissait, disait-il, plus pure que l'autre ; il inventa même cent mensonges et assura que les Guise lui avaient fait des injustices atroces<sup>1</sup> ». Tout cela pour mieux gagner la confiance de ceux qu'il s'apprêtait à trahir et préparer plus sûrement son crime.

Un chroniqueur du temps, Claude Haton, ajoute à ces renseignements que ce qui le décida à « exécuter l'arrêt de mort contre l'Amiral, fut partie le désir d'avoir l'argent promis, partie aussi celui de recouvrer grâce avec Sa Majesté, à laquelle il se fut volontiers retiré, mais n'eust osé sans occasion<sup>2</sup> ». Il est fait probablement allusion là au meurtre et à la trahison, dont parle de Thou. Mais l'on ne peut aller plus loin, et je ne sais où un historien moderne a pris ce détail que des lettres de rémission de son premier crime auraient payé d'avance, en 1569, celui que Maurevert s'offrait à accomplir<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, c'est alors qu'il donna la mesure de sa bassesse et de sa froide cruauté. Arrivé dans le

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, in-4°, t. V, p. 641-642.

<sup>2</sup> *Journal de Claude Haton*, publié par F. Bourquelot, dans la collection des *Documents inédits*, t. II, p. 567-568.

<sup>3</sup> Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*, 1871, t. II, p. 134.

camp protestant au cours de la troisième guerre civile, lorsque, après la bataille de Jarnac et la mort du prince du Condé, Coligny reste seul à la tête de l'armée protestante, ayant su s'insinuer très vite dans les bonnes grâces de Louis de Vaudrey, seigneur de Mouy et de Saint-Phal, premier lieutenant de l'Amiral, sous les ordres duquel il avait peut-être servi pendant les seconds troubles<sup>1</sup>, le meurtrier pouvait espérer accomplir aisément sa besogne. Mais elle lui était apparue bientôt plus difficile qu'il ne l'avait supposé. Instruit par l'expérience et mis en éveil par les continuels avertissements qui lui parvenaient, Coligny se gardait de très près, et toujours très accompagné, ne laissait pas sans précautions arriver jusqu'à lui un inconnu. « Aussi après avoir tenté plusieurs fois, mais toujours en vain, d'exécuter son crime, considérant d'un côté le péril auquel il s'exposait, et ne voyant d'ailleurs aucune espérance de réussir, pour ne pas s'en retourner sans avoir rien fait<sup>2</sup> », Maurevert conçut alors l'idée infernale de tuer, à défaut de l'Amiral, celui qui l'avait accueilli avec le plus de confiance dans l'armée protestante, jusqu'à lui « faire part de son lit, de sa table, et lui servir, comme lui-même disoit, de père<sup>3</sup> », M. de Mouy. Ce seul projet peut donner une idée de l'incroyable dépravation du personnage. Après la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), Mouy avait reçu la mission de défendre la ville de Niort menacée par

<sup>1</sup> La chose est affirmée, mais sans preuve, par l'auteur de l'article Vaudray (*sic*), dans la *France protestante*.

<sup>2</sup> De Thou, *op. cit.*, p. 642.

<sup>3</sup> Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. III, p. 133-134.



le duc d'Anjou. Le 7 octobre, « il voulut faire donner à ses gens quelques coups d'épée, au loin de la place, pour relever les courages fort abaissez », et, ayant rencontré « quelques coureurs vers Cherveux », il s'en revenait à Niort, après les avoir chargés. Maurevert faisait partie de sa petite escorte. A un moment, « il mit pied à terre dans un jardin, pour ses nécessitez ». L'autre, profitant de cette occasion, se détache à son tour de ses compagnons et s'approchant par derrière de son chef écarté, lui tire à bout portant dans les reins un coup de pistolet chargé de trois balles. Puis, remontant aussitôt sur le cheval qu'il tenait précisément de la générosité de son bienfaiteur, il s'enfuit à Champdeniers, vers le camp du duc d'Anjou, pour informer le prince de son forfait, forfait trop bien réalisé, puisque l'infortuné Mouy, transporté de Niort à Saintes, puis à La Rochelle, y mourait, quelques jours après, dans d'atroces souffrances<sup>1</sup>.

« Monseigneur le duc d'Anjou, raconte Villegomblain, dans ses *Mémoires*, fit bonne réception à cet homme qui lui apportait nouvelle de la mort de l'un des principaux chefs de ses ennemis..., et luy donna chevaux et argent pour estre luy mesme porteur de ceste nouvelle au Roy et à la Reyne... Mais le duc, en son âme, et tous les gens de bien, en leur courage et par apparence, détestèrent cet acte comme très exécrationnable qu'il estoit<sup>2</sup> ». Et Brantôme dit de même : « A l'instant, le meurtrier

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Villegomblain, *Mémoires des troubles arrivés en France, 1667-1668*, t. I, p. 70. Je prépare en ce moment une édition de ces *Mémoires* pour la *Société de l'histoire de France*.

fut assez bien venu et de Monsieur et d'aucuns du Conseil, et autres ; mais pourtant si fut-il abhorré de tous ceux de nostre armée ; si bien que personne ne le vouloit accoster, pour avoir ainsi si perfidement et proditoirement tué son maître et son bienfaiteur, encor qu'il eust faict un grand service au Roy et à la patrie pour leur avoir exterminé un ennemy très brave et très vaillant et qui, après Monsieur l'Admiral, n'y en avoit point de pareil pour leur nuire<sup>1</sup>. »

L'assassin ne demeura d'ailleurs que très peu au camp catholique, pressé d'aller recevoir sa récompense à la cour. Il la rejoignit, je l'ai dit, le 9 octobre, au Plessis-Tours ; et c'est de ce lieu et du 10 octobre qu'est datée la célèbre lettre de Charles IX au duc d'Alençon, son frère, qui le représentait alors à Paris, où il le charge de faire remettre à Maurevert le prix du sang, et quel prix ! Cette lettre, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, — je l'ai, après bien d'autres, longuement examinée à ce point de vue, — est un des documents les plus accablants contre l'honneur des derniers Valois.

Mon frère, y est-il dit, pour le signalé service que m'a fait Charles de Louvier, seigneur de Moureveil, présent porteur, estant celuy qui a tué Mouy de la façon qu'il vous dira, je vous pryé, mon frère, luy bailler de ma part le collier de mon ordre, ayant esté choisy et esleu par les frères compaignons dudict ordre pour y estre associé, et faire en sorte qu'il soyt par les manans et habitans de ma bonne ville de Paris grattifyé de quelque honneste présent selon ses mérites ;

<sup>1</sup> Brantôme, éd. Lalanne, t. VII, p. 253.

pryant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde.

Écrit au Plessis-lez-Tours, le x<sup>e</sup> jour d'octobre 1569.

Vostre bon frère.

CHARLES<sup>1</sup>.

Et c'est probablement vers la même époque, ou très peu après, que Maurevert recevait du Roi le bénéfice ecclésiastique, qui, de cet assassin, devenu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, faisait, comme par dérision, un abbé commandataire<sup>2</sup>.

### III

Quelque apparence qu'il y en ait, et en dépit de ces récompenses déshonorantes et si peu en rapport, à tous les points de vue, avec l'acte ignoble du criminel, aucun document décisif ne permet d'affirmer, comme le fait de Thou<sup>3</sup>, que Maurevert ait reçu expressément de la Cour, en 1569, la mission de dépêcher l'Amiral. Mais que Catherine de Médicis ait dès lors reconnu en lui l'instrument possible de ses desseins criminels, cela apparaît bien vraisemblable. Trois ans après, c'est à lui, dans tous les cas, qu'elle et le duc d'Anjou, son fils, s'adresseront et auquel ils commanderont l'assassinat de Coligny.

Car ici le doute n'est plus de mise comme pour l'as-

<sup>1</sup> Bibliothèque nationale, fr. 10191, fol. 26, or. — Cette lettre a été publiée par Champollion-Figeac, *Journal de l'Étoile* (Coll. Michaud et Poujoulat), t. I, p. 307-308.

<sup>2</sup> William Martin, *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise*, 1872, in-8° (relation de Sigismondo Cavalli, p. 83. — Cf. plus loin, p. 149 et 152.

<sup>3</sup> De Thou, *op. cit.*, t. V, p. 641.

sassinat du duc de Guise. On peut hésiter, je l'ai dit, à faire de la Reine la complice de Poltrot<sup>1</sup> ; il est impossible de nier sa participation à l'acte qui devait la conduire au massacre de la Saint-Barthélemy, auquel cet acte se trouve si étroitement lié.

On a essayé d'expliquer de bien des manières la Saint-Barthélemy.

Une opinion est sur ce point à peu près complètement abandonnée : celle de la préméditation d'un massacre général, dont l'assassinat de l'amiral de Coligny aurait été le signal. Pareille thèse n'a plus guère été défendue, ces temps derniers, que par M. Bordier<sup>2</sup>. Sans aller jusqu'à soutenir que le massacre fut arrêté dès l'entrevue de Bayonne en 1565, cet historien prétend démontrer qu'il fut bien et dûment préparé au moins deux ans à l'avance. Dans ce système, la paix de Saint-Germain, paix hypocrite et fourrée, les démarches faites pour attirer à la cour Coligny que l'on veut perdre, le mariage de Marguerite de Valois avec Henry de Navarre, enfin, qui serait « la plus infernale des embûches », ne forment que comme le long prologue de l'épouvantable journée de la Saint-Barthélemy. « Ce n'était pas, dit expressément M. Bordier, pour choisir six ou sept têtes dans la foule, c'était pour tuer tout, qu'on avait fait venir et cerné dans Paris les incorrigibles huguenots : quatre ou cinq cents chefs qui s'y trouvaient au 24 août ; quant à la masse plébéienne, il devait suffire d'y pratiquer une large saignée pour que le reste courût

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 92.

<sup>2</sup> Henri Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, 1879, in-4°.

épouvanté se prosterner au pied des saints autels. Et ce fut bien ce qui arriva<sup>1</sup>. »

D'autres historiens, rejetant la thèse de la préméditation, se sont représentés autrement les choses. Pour eux, l'assassinat tenté sur l'Amiral, le 22 août, fut seul prémédité. Cet homme gênait Catherine ; elle se décida à le faire disparaître, mais à le faire disparaître seul. Si le coup eût réussi, le massacre n'aurait pas eu lieu ; il manqua ; la Reine n'avait rien prévu en ce cas ; elle se trouva prise à son propre piège. Les chefs protestants se dressaient devant elle, menaçant de venger d'une façon sanglante l'attentat commis. « Alors, dans cette âme affolée de peur, et vide de scrupules, se fit jour l'idée de les tuer tous<sup>2</sup>. »

Cette opinion se rapproche certainement davantage de la vérité que la précédente. Avec elle, toutefois, un point demeure inexplicable. Que la tentative contre Coligny dût manquer ou qu'elle dût réussir, il est bien invraisemblable que Catherine n'eût rien prévu des conséquences qui en pouvaient résulter. Tous les chefs protestants et plusieurs centaines de gentilshommes sont réunis à Paris pour les noces du roi de Navarre. C'est ce moment qu'elle choisit pour faire assassiner l'Amiral, et elle ne prévoit pas que ces chefs, ces gentilshommes vont, que l'Amiral soit tué ou simplement blessé, se soulever aussitôt, qu'un effroyable tumulte s'ensuivra, et qu'une sanglante répression sera

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>2</sup> J.-H. Mariéjol, *la Réforme et la Ligue : — l'Édit de Nantes (1559-1598)*, dans *l'Histoire de France*, d'E. Lavisse, 1904, t. VI, p. 128. M. Mariéjol ne fait que resumer là l'opinion la plus généralement admise sur la Saint-Barthélemy.

nécessaire. Il y a là évidemment une réaction exagérée contre le système de la préméditation. Et les historiens, qui ont soutenu cette thèse, l'ont si bien senti que l'un d'entre eux a essayé d'expliquer l'imprévoyance de Catherine, ordonnant sans plus réfléchir l'assassinat de Coligny, par « l'une de ces colères aveugles, plus fortes que la volonté, un de ces accès de folie furieuse, où les yeux ne voient plus que rouge<sup>1</sup> ».

Il est, au contraire, pour rendre compte de la Saint-Barthélemy, une autre hypothèse qui permet beaucoup mieux de tout concilier. Cette hypothèse n'est pas nouvelle et a eu pour elle de très hautes autorités historiques. Mais, peut-être, n'a-t-elle pas trouvé parmi les historiens modernes tout le crédit qu'elle méritait. Si je n'ai pas la prétention de l'avoir inventée, elle me paraît, dans tous les cas, trop bien cadrer avec tout ce que j'ai dit jusqu'ici de la politique de Catherine de Médicis pour que je ne m'y rallie pas sans réserve.

J'ai dit, précédemment, que, si le dessein prêté à Catherine de Médicis de faire assassiner le duc de Guise par Poltrot de Méré, pour en accuser ensuite Coligny, et faire naître entre les Lorrains et les Châtillon une rivalité à mort dont elle aurait profité, que, si ce dessein n'est pas entièrement prouvé par les documents, un dessein tout à fait semblable est beaucoup mieux établi en ce qui concerne l'assassinat de Coligny. Je le répète, croyant découvrir là la vraie explication de la Saint-Barthélemy.

Reprenons les faits. Vers le milieu de 1572, la Reine

<sup>1</sup> *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le C<sup>o</sup> de la Ferrière, t. IV, introduction, p. LXXIV.

se trouve, vis-à-vis de Coligny, dans une situation assez analogue à celle où, dix ans auparavant, elle se trouvait en face de Guise. Depuis plusieurs années, l'Amiral s'est affirmé comme un rival redoutable, capable de balancer l'autorité de la Reine. J'ai déjà noté quelles inquiétudes a fait naître chez Catherine le rôle prépondérant qu'il a pris au cours de la deuxième et de la troisième guerre civile. La paix de Saint-Germain conclue (8 août 1570), ce rôle n'a fait qu'augmenter. A ce moment, en dépit de la faveur simulée avec laquelle la Reine semble l'accueillir à la Cour<sup>1</sup>, la sinistre préméditation du meurtre de Coligny reparait à nouveau. « Le pape croit, écrit, le 28 novembre 1571, un agent florentin, que la paix de Saint-Germain n'a été conclue et l'Amiral invité à Blois qu'avec, de la part de ses ennemis, une secrète intention de le tuer<sup>2</sup>. » Et ce meurtre semblait si bien dans le jeu de Catherine qu'à la première nouvelle de la prochaine arrivée de l'Amiral à Blois, Philippe II écrit de sa propre main : « Ce ne peut être qu'avec la résolution d'en finir avec cet homme abominable, ce qui serait un acte de grand mérite et d'honneur<sup>3</sup>. »

Malgré tout, la Reine semble patienter encore. Mais, en 1572, survient la question de la guerre de Flandre. Le moment où l'Espagne triomphe à Lépante et où Catherine peut redouter de la braver, ce moment est celui-là même où l'Amiral soutient près du Roi le projet

<sup>1</sup> Coligny rejoignit la cour à Blois, le 15 septembre 1571.

<sup>2</sup> Lettre d'un anonyme à François de Médicis, 28 novembre 1571 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 732).

<sup>3</sup> Note de Philippe II sur une lettre de François de Alava, du 20 septembre 1571 (Archives nationales, K 1520, n° 31).

d'une intervention franco-anglaise aux Pays-Bas. « Il s'agit avec les forces militaires du parti protestant d'engager en Flandre la lutte contre l'Espagne et d'entraîner ensuite, derrière cette avant-garde hérétique, toute la nation catholique<sup>1</sup>. » Le Roi semble acquis à ces desseins ; il dresse avec Coligny le plan de campagne. A la fin d'avril, « Louis de Nassau sort secrètement de Paris, muni de dix mille francs et d'une lettre datée du 27, où Charles IX se dit déterminé, autant que les occasions et la disposition de ses affaires le permettront, à employer ses forces pour délivrer les Pays-Bas. Il paraît avec une troupe de huguenots sous les murs de Mons et de Valenciennes, et, les 23 et 24 mai, s'en fait ouvrir les portes<sup>2</sup> ».

Dans quelle alternative se trouve dès lors placée la Reine ? « Si cette guerre, qui semble maintenant inévitable, a lieu et malgré elle, le pouvoir absolu, qu'elle a retenu jusqu'ici, passera de ses mains dans celles de Coligny, devenu le suprême arbitre de l'État ; pour elle, ce sera peut-être l'exil, le renvoi à Florence. Cet homme se placera donc toujours entre elle et son fils ! Alors blessée dans sa passion la plus ardente, l'*affeto di signoreggiare*, elle revient à l'idée, qui n'a jamais cessé de la hanter, de faire tuer l'Amiral<sup>3</sup>. »

Toutefois ce meurtre offre un danger terrible, que la Reine dut certainement envisager : celui de provoquer contre la Cour une levée en masse du parti protestant.

<sup>1</sup> Mariéjol, *op. cit.*, p. 121.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Medicis*, t. IV, intr., p. LXXI-LXXII



C'est alors que se fait jour le plan de Catherine. Le 23 juillet 1572, l'ambassadeur de Florence signale les conférences de la Reine-mère avec M<sup>me</sup> de Nemours, la veuve remariée du duc François de Guise<sup>1</sup>. Cela est significatif, et là est le point de départ de la combinaison de Catherine. Elle a arrêté la mort de l'Amiral. Mais de la responsabilité de cette mort, ne pourrait-elle charger des complices ? Or quels complices plus résolus, quels auxiliaires plus ardents pourrait-elle trouver que les Guise, les Guise, dont elle a paru jusqu'à ce jour calmer la haine et le ressentiment, et à qui, tout à coup, elle « laschera la main<sup>2</sup> ». L'assassinat n'apparaîtra plus, dès lors, que comme une vengeance de famille, et ne pourra plus être imputé à la Cour.

Bien mieux ne sera-t-il pas possible à la Reine d'en tirer encore un meilleur parti ? La vengeance entraînera vraisemblablement la vengeance : les Châtillon voudront laver dans le sang la mort de l'Amiral. Il se produira peut-être alors un tumulte dont les Guise seront à leur tour les victimes : les factions se détruiront ainsi les unes les autres, la Reine demeurant finalement, au-dessus d'elles, maîtresse absolue.

Tel est le plan raisonné qui aurait été celui de Catherine. Et ce plan, que l'on ne croie pas que je l'imagine et le bâtisse de toutes pièces. Il est confirmé et par des témoignages contemporains et, comme je le disais, par les plus hautes autorités historiques.

<sup>1</sup> Lettre de Jean-Marie Petrucci à François de Médicis, 23 juillet 1572 (A. Desjardins, *Op. cit.*, t. III, p. 799).

<sup>2</sup> « Mémoire du Roy à M. de Schomberg estant vers les princes de la Germanie », 23 août 1572 (Bibl. nat., fr. 3174, fol. 92).

Prenez les *Mémoires de l'Etat de France*, vous y trouverez cette accusation formelle : « Décidés que sont la Reine-mère, le duc d'Anjou, le comte de Retz et Birague à se débarrasser de l'Amiral, voici l'expédient le plus propre du monde, ce leur semble : il faut attirer quelqu'un qui d'une harquebouzade tue l'Amiral, et mettre ce harquebouzier dans une maison qui appartient à l'un des serviteurs de la maison de Guise, et que le coup se fasse en plein jour. Incontinent que l'Amiral sera mort, ceux de la religion, sachant la maison, ne faudront de se ruer sur ceux de Guise, et les Parisiens sur lesdits de la religion et de Montmorency, tellement que les uns defferont les autres. Le Roy se serrera cependant au Louvre et aura une troupe preste pour se ruer promptement sur le parti qui seroit demeuré comme le maistre, pour en dépescher à la chaude ceux qui seront des principaux<sup>1</sup>. »

Précisant davantage : « Pour exécuter sans péril ce dessein de se défaire de l'Amiral, fait dire de Thou aux conseillers de la Reine, et pour le mener à bien, sans se charger de la haine que cette action ne manquera pas d'attirer, l'on peut engager quelque assassin à l'entreprendre ; nous en trouverons assez qui s'en chargeront, moyennant une récompense présente ou quelque espérance pour l'avenir ; et il sera aisé au meurtrier de se sauver sur un cheval fort vite qu'on tiendra tout prêt. Les protestants qui sont dans la ville jetteront infailliblement leurs soupçons sur les Guise... que l'on supposera avoir fait faire cette exécution pour venger le

<sup>1</sup> *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX.* 1578. t. I, fol. 193.

meurtre de leur père... ; ils prendront les armes pour venger sur les princes de cette maison, la mort de Cogny. Les Guise, plus puissants que les protestants, parce qu'ils ont le peuple de Paris pour eux, tailleront en pièces tout ce parti, et peut-être que les Montmorency, peu aimés des Parisiens, se trouveront enveloppés dans le massacre... Mais ce ne sera pas sans qu'il en coûte beaucoup à leurs ennemis eux-mêmes. Pendant ce temps-là, le Roi fera venir beaucoup de troupes au Louvre et, après avoir été spectateur du combat, lorsqu'il sera fini, attaquera à leur tour les vainqueurs affaiblis et las de tuer, et sous prétexte qu'ils auront excité cette sédition et qu'ils auront pris les armes sans son ordre, il les fera tous massacrer, sans en laisser échapper un seul, et fera en même temps main basse sur les seigneurs qui auront été attachés à quelqu'un des partis, parce que, tant qu'il en restera quelqu'un, il y aura toujours des plaintes et des murmures contre la Reine, que les séditeux veulent à toute force éloigner du gouvernement, sous prétexte qu'elle est étrangère<sup>1</sup>. »

Pareils témoignages contemporains éclairent déjà très bien toute cette mystérieuse histoire de la Saint-Barthélemy. Notez-le, ils sont confirmés par deux graves historiens postérieurs, l'un protestant, l'autre catholique.

« La Reine-mère, écrit Mézeray, pensoit que, faisant assassiner l'Amiral, les Montmorency accouroient pour venger cette injure et qu'ils se jetteroient sur les Guises,

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. IV, p. 382-383.

lesquels ils en croiroient les auteurs ; que l'on laisseroit combattre ces deux partis ; puis, que, quand ils seroient fort acharnés l'un contre l'autre et à demi défaits, le Roi sortiroit de son Louvre avec ses gardes et les extermineroit tous deux comme des séditeux, et qu'après les avoir ainsi abattus, il demeureroit le maître absolu<sup>1</sup>. »

Et de même : « L'Amiral, dit Bossuet, tout occupé à des victoires qu'il espéroit remporter dans la guerre des Pays-Bas, ne savoit pas que, pendant qu'il se nourrissoit de cette espérance, et au milieu des réjouissances de la noce du roi de Navarre, on tenoit des conseils secrets pour le perdre avec tous ses amis... La Reine étoit occupée du dessein de faire périr les uns par les autres tous ceux qui lui donnoient de l'ombrage. Elle prétendoit que ceux de Guise la déferoient de l'Amiral, des Montmorency et des huguenots, pour ensuite périr eux-mêmes accablés par les troupes, après qu'ils se seroient épuisés en ruinant leurs ennemis. Dans ce dessein, voici l'ordre qu'elle méditoit pour l'exécution : elle vouloit commencer par l'Amiral et donner au duc de Guise, son ennemi, la charge de le faire assassiner, à quoi il s'étoit offert. Elle ne doutoit point que les huguenots et les Montmorency ne prissent les armes pour le venger ; c'étoit un prétexte pour les perdre tous ensemble, car les Guises et les catholiques de Paris joints à eux étoient sans comparaison plus forts que ces deux partis réunis ; mais comme ils ne l'étoient pas assez pour les défaire, sans qu'il leur en coûtât beaucoup,

<sup>1</sup> Mézeray, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 1755, t. IX, p. 74.

et que de si braves gens ne manqueroient pas de vendre bien cher leur vie, elle espéroit avoir bon marché des Guises affaiblis dans ce combat <sup>1</sup>. »

Nous allons voir, toutefois, comment ce plan machiavélique échoua, comment, suivant encore l'expression de Mézeray, « l'amorce ne prit pas feu ainsi que la Reine se l'étoit imaginé », comment c'est à son compte qu'elle dut prendre les massacres, et comment c'est elle et elle seule qui doit rester chargée de ce forfait.

#### IV

Dans la préparation de l'assassinat de l'Amiral, un fait est notable et corrobore avant tout ce que je viens de dire des projets de Catherine. C'est la préoccupation qu'elle paraît avoir de mêler le plus possible les Guise à sa vengeance, le soin qu'elle et ses confidents semblent prendre de faire se compromettre ces derniers, en s'effaçant derrière eux. J'ai déjà signalé les conférences de la Reine-mère avec la duchesse de Nemours, à la fin de juillet, conférences qui, sans doute, donnèrent naissance au bruit que la duchesse avait d'abord été chargée de dépêcher l'Amiral d'un coup d'arquebuse, sous les yeux des dames de la cour<sup>2</sup>. Plus sûrement, au cours de ces pourparlers, on envisagea la possibilité de le faire tuer par le duc de Guise lui-même. « On arrêta, dit le duc de Bouillon, dans

<sup>1</sup> Bossuet, *Abregé de l'histoire de France*, Paris, 1747, t. III, p. 362-363.

<sup>2</sup> Lettre du nonce Salviati au cardinal de Côme, Paris, 2 septembre 1572 (Theiner, *Annales ecclesiastici*, 1856, in-fol., t. I, p. 331).

ses *Mémoires*, on arrêta diverses résolutions pour l'exécution de cet acte tant horrible, ayant esté une fois délibéré que M. de Guise tueroit Monsieur l'Amiral en une course de bagues que faisoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous Messieurs menoient des parties. J'estois de celle de Monsieur le duc [d'Alençon], lequel on croyoit avoir intelligence avec Monsieur l'Amiral ; à cette occasion, on fit que nos habillemens ne furent prests et que Monsieur le duc et sa partie ne courut point. La résolution contre Monsieur l'Amiral fut changée avec prudence, d'autant qu'il estoit fort périlleux, pour la personne du Roy et de Messieurs, de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y estans présens plus de quatre à cinq cens gentilshommes de la religion, qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce seigneur qui estoit tant aimé d'eux<sup>1</sup>. »

Mais, si l'on renonça à ce projet, on ne renonça pas, quand même, à s'assurer de la complicité des Guise. Il fallait trouver un assassin, on le chercha de concert avec eux.

« Estant résolu de nous défaire de l'Amiral, fait dire au duc d'Anjou l'auteur du *Discours à un personnage d'honneur et de qualité*, nous en cherchâmes les moyens avec M<sup>me</sup> de Nemours, à qui seule nous estimâmes qu'on se pouvoit descouvrir, pour la haine mortelle que nous savions qu'elle lui portoit, et l'ayant fait appeler et conféré avec elle des moyens et de l'ordre que nous devions tenir pour exécuter ce dessein,

<sup>1</sup> *Mémoires de Bouillon*, dans la collection Petitot, p. 77.

nous envoyasmes incontinent chercher un capitaine gascon nommé... ; auquel, aussitost qu'il fust venu vers nous, je dis : « Capitaine tel, ma mère, et moy, « vous avons choisi entre nos bons serviteurs pour « homme de valeur et de courage propre à conduire et « mettre à chef une entreprinse que nous avons, qui « ne consiste qu'à faire un brave coup de vostre main « sur quelqu'un que nous vous nommerons. Advisez « si vous avez la hardiesse de l'entreprendre : la « faveur et les moyens ne vous manqueront point, « et, outre ce, une récompense digne du plus signalé « service que nous pourrions espérer de vous. » Et après nous en avoir trop brusquement asseurez, sans réservation d'aucune personne, à l'instant mesme nous vismes bien qu'il ne se falloit pas servir de luy. Qui fut cause que, par manière de jeu, nous luy fismes monstrier le moyen qu'il tiendroit pour attaquer celuy que nous désirions ; et l'ayans bien considéré à toutes ses contenance, qui nous avoient fait rire et donné du passe-temps, nous le jugeasmes trop écervelé et esventé, quoyque assez courageux et hasardeux pour l'entreprendre, mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que, l'ayant remis à une autre fois pour luy dire le reste, nous le renvoyasmes<sup>1</sup> ».

C'est qu'à ce moment l'on avait songé à « un instrument plus propre et desjà pratiqué et expérimenté à l'assassinat », et qui avait, en outre, l'avantage de passer,

<sup>1</sup> Je suis, pour ce *Discours*, sur lequel il a été si longuement disserté, le texte critique qu'en donne H. Bordier, dans *La Saint-Barthelemy et la critique moderne*, p. 53-61 ; p. 56. — Cf. l'article de Henri Monod, *La Saint-Barthelemy ; version du duc d'Anjou*, dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, année 1909, p. 485-542.

lui, pour l'âme damnée des Lorrains. Cet instrument était Maurevert. On ne le chercha pas longtemps. Après l'assassinat de Mouy, « il luy avoit esté commandé de se retirer en sa maison, comme ne se fiant nullement à lui' » ; mais craignant une vengeance, il était, d'après de Thou, « demeuré caché dans les maisons des Guise, changeant, de temps en temps, de demeure », pour dépister les recherches<sup>2</sup>. Il semble même, vers cette époque, avoir été assez inquiet du lendemain, pour avoir songé à mettre sa fortune à l'abri en cas de malheur. C'est au moins ainsi que j'explique la donation de tous ses biens consentie par lui, le 28 avril 1571, à Pierre de Foissy, son frère utérin<sup>3</sup>.

Au premier signal, il se trouva prêt et accourut au rendez-vous que le duc d'Anjou lui fit donner en « un château des environs de Paris' ». Feignant d' « aller jouer en cette demeure », le duc eut là avec lui une première entrevue, où, très vite, on tomba d'accord, surtout après que « nous luy eusmes dit, poursuit le *Discours*, que, pour son salut, il ne devoit refuser l'entreprinse, et que nous scävions bien que, s'il tomboit entre les mains de l'Amiral, il luy feroit mauvais parti pour le meurtre de son plus favori ami Mouy, et qu'il

<sup>1</sup> Brantôme, éd. Lalanne, t. VII, p. 253.

<sup>2</sup> De Thou. *op. cit.*, t. VI, p. 383.

<sup>3</sup> Arch. nat., Y. 111, fol. 400.

<sup>4</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 193 v°. — On a dit que ce « château » était la maison de Jérôme Gondi, écuyer de la Reine-mère, à Saint-Cloud, la même où fut assassiné Henry III. On verra plus loin (p. 328) qu'il n'en est rien et que Gondi n'était pas encore, en 1572, propriétaire d'une maison à Saint-Cloud.



ne pouvoit ignorer qu'il ne l'eust fait chevaler<sup>1</sup> pour luy en faire autant, et qu'il n'en devoit jamais attendre qu'un mauvais traitement<sup>2</sup> ». Puis, sur sa promesse de tenter le coup, il n'y eut plus qu'à « discourir des moyens et de la facilité d'y parvenir ».

Coligny habitait alors rue de Béthizy, à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et au débouché de la rue des Fossés-Saint-Germain, qu'il suivait chaque fois qu'il allait au Louvre ou en revenait<sup>3</sup>. Il parut qu'aucun plan ne présenterait plus d'avantages que celui de faire arquebuser l'Amiral d'une des maisons de cette rue des Fossés-Saint-Germain. Ces maisons étant à double issue, leur façade donnant sur la rue et leur derrière sur le cloître Saint-Germain, devaient en effet offrir à l'assassin la ressource de pouvoir s'évader très sûrement, une fois le coup fait. Parmi elles, une fut choisie bientôt, où logeait, disent presque tous les documents, un certain Pierre de Piles de Villemur, ancien précepteur du duc Henry de Guise, dont certains historiens ont fait, à tort, je crois, un chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, et que plus justement l'ambassadeur de Florence dit avoir été « un prêtre du diocèse de Sens, pourvu de son bénéfice par la faveur du cardinal de Guise, ancien archevêque de Sens<sup>4</sup> ».

Où était située cette maison? Je suis parvenu, je crois, à le découvrir. Bien entendu, elle n'existe plus

<sup>1</sup> Chevalier = poursuivre, persécuter.

<sup>2</sup> *Discours à un personnage d'honneur...* dans Bordier, *op. cit.*, p. 56.

<sup>3</sup> Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, p. 39.

<sup>4</sup> Lettre de J.-M. Petrucci à François de Médicis, 23 août 1572 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 808).

aujourd'hui, et il ne pouvait s'agir dans mes recherches que de retrouver sa place sur les anciens plans du quartier. Ce quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois s'est, en effet, étrangement modifié depuis trois siècles et n'a plus rien gardé du caractère infiniment pittoresque qu'il avait en 1572. A cette époque, l'espace qui, entre le Louvre et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, n'est plus occupé par aucune construction, était alors encombré de maisons et d'hôtels et percé seulement de deux voies parallèles : la rue d'Autriche et la rue des Poulies, toutes deux perpendiculaires à la Seine.

La façade orientale du Louvre, sensiblement en retrait sur la colonnade actuelle, s'ouvrait sur la rue d'Autriche, avec en saillie sur cette façade les deux jeux de paume du palais. Vis-à-vis le Louvre, les hôtels de Bourbon et d'Anjou occupaient l'autre côté de la rue et s'étendaient en un vaste îlot jusqu'à la rue des Poulies, qui, à peu près dans l'axe de la rue du Louvre actuelle, recevait, à la hauteur de l'hôtel d'Anjou, la rue des Fossés-Saint-Germain. C'étaient les maisons situées en façade le long de la rue des Poulies à l'ouest et le long de la rue des Fossés-Saint-Germain, au nord-ouest, que l'on appelait les maisons du cloître Saint-Germain, leurs derrières formant autour de l'église actuelle une espèce de cité, de cloître, qui avait, à l'est, deux sorties, dont l'une correspondait à la ruelle actuelle des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois<sup>1</sup>.

C'est l'une de ces maisons, on le savait donc déjà, qui fut choisie pour servir de poste à Maurevert. Mais

<sup>1</sup> A. Borty, *Topographie historique du vieux Paris*, 1866. in-4°, t. I, p. 87 et suivantes, 129 et suivantes.

laquelle, on l'ignorait encore, car on ne possédait comme toute indication précise sur cet immeuble que le nom de son occupant, Pierre de Piles de Villemur.

Or, en parcourant les registres capitulaires de Saint-Germain-l'Auxerrois, j'ai trouvé à ce sujet deux documents très significatifs. Le premier, à la date du 13 juin 1570, mentionne que, le chanoine Jean de Voy étant mort et sa maison étant demeurée vacante, le sieur de Villemur s'est présenté devant le chapitre, et a demandé, au nom du cardinal Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, la location de cet immeuble<sup>1</sup>. Cette demande fut prise en considération, car, peu après, nous trouvons inscrite dans les mêmes registres, à la date du 5 septembre 1570, copie du bail consenti au cardinal de Pellevé<sup>2</sup>.

Est-il téméraire de supposer que ce Villemur, qui apparaît ici comme l'homme d'affaires de l'archevêque, dut, le bail signé, se loger dans la demeure dont il avait négocié la location, ou, en d'autres termes, que « la maison du sieur de Villemur » et celle du cardinal de Pellevé ne sont qu'une seule et même maison? Cette hypothèse est d'autant plus plausible qu'elle se trouve confirmée par un autre document. « Certains, dit expressément l'agent florentin Cavriana, jugent que M<sup>me</sup> de Nemours, veuve du duc de Guise, a dressé le coup, et que Chailly, maître d'hôtel du Roi, qui a un de ses frères majordome du cardinal de Pellevé, auquel était la

<sup>1</sup> Registres capitulaires de Saint-Germain-l'Auxerrois, 1568-1572 (Arch. nat., LL. 405, fol. 141 v°).

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 157 v°-158 v°.

demeure d'où fut tirée l'arquebusade, y a tenu la main<sup>1</sup>. »

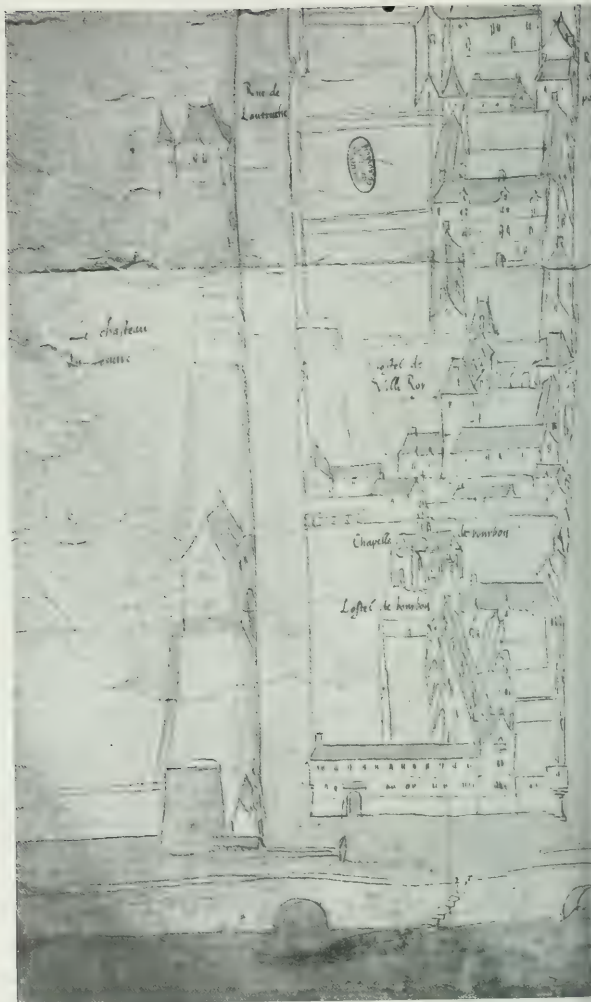
Dès lors et tout ceci posé, l'emplacement de la maison du crime peut être aisément fixé. Il est dit, en effet, dans le bail, dont je parlais plus haut, que le logis concédé à Nicolas de Pollevé est « tenant, d'une part, à la maison dite du Doyenné et, d'autre, à la maison de la chapelle Saint-Eutrope ». Comme un plan très détaillé de la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois, datant du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, nous donne l'emplacement exact de ces deux dernières constructions, il n'y a pas de doute que celle qui se trouve très apparemment entre elles deux, ne soit la maison qui nous intéresse, et qui se serait trouvée à peu près à l'angle de la rue des Poulies et de la rue des Fossés-Saint-Germain. Ce qui pourrait achever de nous convaincre, c'est que Jules Gassot, dans les *Mémoires* qu'il nous a laissés sur la Saint-Barthélemy, déclare de même que la maison en question était « une maison joignant le Doyenné<sup>3</sup> ». Quelques documents portent, il est vrai, que cette maison était à M<sup>me</sup> de Nemours. Mais le nonce Salviati nous donne l'explication de cette erreur. « Ces jours passés, dit-il, ce logis avait été assigné par les fourriers du Roi à M<sup>me</sup> de Nemours, qui s'en est servie pour sa suite, tandis qu'elle était logée à la Cour,

<sup>1</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 813).

<sup>2</sup> Arch. nat., N<sup>o</sup> Seine, 63.

<sup>3</sup> Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les Mémoires inédits de Jules Gassot*, dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1903, p. 352.







PLAN DE LA VILLE DE YERMAIN, VUE DU NORD

(Ar. Lives Nationales, N. Se. ne. 20)





d'où du reste elle est partie depuis quelques jours, se trouvant grosse et indisposée<sup>1</sup>. »

Dans ces conditions, il est difficile de douter du bien fondé de ma supposition, corroborée enfin par le dire d'un contemporain qui place le lieu de l'attentat entre l'hôtel de Bourbon et l'hôtel d'Anjou, c'est-à-dire au débouché de la rue des Fossés-Saint-Germain dans la rue des Poulies<sup>2</sup>, et par celui de l'ambassadeur vénitien qui parle d'une maison dont les fenêtres commandaient un peu obliquement la rue des Poulies<sup>3</sup>.

Un ancien serviteur des Lorrains est élu pour assassin ; on choisit, pour l'y poster, le logis d'un autre de leurs familiers ; c'est enfin un surintendant des affaires du duc de Guise, François de Villiers, seigneur de Chailly, qui est chargé de tout régler, et qui apparaît, pour ainsi dire, comme le metteur en scène du drame qui va se jouer.

La veille du 22 août, rapportent certains documents, trois jours avant, disent d'autres plus exactement peut-être<sup>4</sup>, Chailly amène au logis de Villemur, qui en est

<sup>1</sup> Lettre du nonce Salviati au cardinal de Côme, 22 août 1572 (Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 328).

<sup>2</sup> « Vous serés adverty comme ce matin, à 10 heures, Monsieur l'admiral sortant du chasteau, entre la porte qui sort de l'hostel de Bourbon et la maison de Monsieur, aultres foyz l'hostel de Villeroy, luy a esté tiré un coup d'arquebouze par une fenestre, et a esté le coup tel qu'il luy a emporté un doigt de la main droite et au bras gauche luy a percé a trois doigts près de la main montant jusqu'au coude — (Lettre de MM. Masso et Rubis aux consuls de la ville de Lyon, Paris, 23 août 1572. Archives communales de Lyon, AA. 35, n° 184).

<sup>3</sup> «... Fu da una finestra, che un poco obliquamente imboccava quella strada, tirata una archibusata... » (*Relation de Giovanni Michiel*, 1572, dans Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 288).

<sup>4</sup> Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, t. I, p. 278.

absent, « une espèce de soldat accompagné d'un laquais et le recommande à la servante du lieu, lui disant : « Ayez en autant de soin que si c'était le maître du « logis, parce que c'est un de ses intimes amis » Là-dessus, la servante le met coucher dans la chambre et le lit même de Villemur, et ne peut obtenir du laquais, qui ne sert que depuis quelques jours l'inconnu, que ce seul renseignement : qu'il seroit un nommé Bolland ou Bondot, archer à cheval de la garde du Roi<sup>1</sup> ».

Il semble bien, comme je le disais tout à l'heure, que l'assassin ait passé là quelques jours, guettant sa victime, s'assurant de ses allées et venues habituelles et du moment le plus favorable à son criminel dessein. Brusquement, le vendredi, 22 août, au matin, il s'y décide, envoie son laquais chez M. de Chailly, pour le prier de lui tenir prêts les chevaux qu'il lui avait promis pour favoriser sa fuite, « fait collation<sup>2</sup> », et prépare tout pour son attentat.

## V

Il pouvait être environ 10 heures et demie. L'Amiral sortait du Conseil, présidé par le duc d'Anjou, où avaient été examinées diverses doléances des réformés et où avait été réglé un différend survenu entre deux gentilshommes de Bourgogne, François Marafin, seigneur de Guerchy et Léonard de Damas, seigneur de Thianges. Devant le Louvre, il se croisa avec le Roi, qui revenait

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire*, t. VI, p. 386.

<sup>2</sup> Lettre de l'ambassadeur du duc de Mantoue, citée dans La Ferrière, *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les Valois*, 1879, in-8°, p. 320.

d'entendre une messe célébrée à 10 heures en la chapelle de l'hôtel de Bourbon, et, par déférence pour le souverain, il rebroussa aussitôt chemin et l'accompagna jusqu'au jeu de paume, « où le Roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Téligny, gendre de l'Amiral, et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu <sup>1</sup> ». Il était tout près de 11 heures, lorsque Coligny prit congé du Roi pour « s'en aller disner en son logis <sup>2</sup> ». Quittant le jeu de paume, il suivit la rue d'Autriche jusqu'au quai, longea au bord de l'eau les murs de l'hôtel de Bourbon, puis, tournant à gauche, enfila la rue des Poulies. Il était accompagné de douze à quinze gentilshommes : à sa droite, M. de Guerchy, à sa gauche René de Sorbiers, seigneur des Pruneaux, et, autour de lui Charles de Téligny, Pierre de Malras, baron d'Yolet, Armand de Clermont, seigneur de Piles, François de Monneins, Louis de Moustier, seigneur de Saragosse, Pierre de la Gelière, seigneur de Cornaton, Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, René de Valsergues, seigneur de Céré, Nicolas Barnaud, gentilhomme dauphinois <sup>3</sup>. Il marchait fort lentement, lisant un mémoire qu'on venait de lui remettre, avec prière de le présenter au Conseil, et « tournoit l'épaule pour enfiler la grande rue [des Fossés-Saint-Germain] <sup>4</sup> ».

C'était là que l'attendait Maurevert, tapi dans une

<sup>1</sup> *Memoires de l'estat de France sous Charles IX*, fol. 196 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 305-306; *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 196 v<sup>o</sup>; *Mémoires de Pape de Saint-Auban* (coll. Petitot), p. 457; *Le Réveil-matin des François* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 174).

<sup>4</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 305.

salle basse de la maison que j'ai indiquée. Il s'était posté à une fenêtre « treillisée de fer », du rez-de-chaussée<sup>1</sup>, devant laquelle on avait disposé, pour la masquer, « un meschant linge<sup>2</sup> », selon certains témoignages, « des drappeaux mouillés comme pour les faire sécher<sup>3</sup> », suivant d'autres, « un manteau déchiré<sup>4</sup> », d'après quelques-uns, obstruée, dit un document, par des « botteaux de foin<sup>5</sup> ». Le canon de sa longue arquebuse dépassait de très peu le rebord de cette fenêtre. Le coup partit.

« Maurevert, dit Michelet, avait tiré comme Poltrot, de manière à blesser son homme, lors même qu'il serait cuirassé. Son arme était appuyée et il pouvait tirer bien mieux. Mais la main du fanatique était restée ferme, et la main du coquin trembla<sup>6</sup>. » Et c'est à quoi, d'après le célèbre historien, l'Amiral dut la vie. Il n'en est rien. Maurevert avait visé Coligny en pleine poitrine et, s'il n'atteignit pas son but, la chose doit être attribuée à un incident qui a donné lieu, il est vrai, à des versions un peu différentes. D'après un récit, au moment même où Maurevert lâcha son coup, l'Amiral se retourna pour cracher, de sorte que, « tournant la tête et le corps, il fut blessé seulement en une main et eut un doigt coupé<sup>7</sup> » ;

<sup>1</sup> Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les Mémoires inédits de Jules Gassot* (Bull. de la Soc. du protestantisme français, 1903, p. 352).

<sup>2</sup> D'Aubigne, t. III, p. 305.

<sup>3</sup> Léon Marlet, *op. cit.*, p. 352.

<sup>4</sup> Davila, *op. cit.*, t. I, p. 278.

<sup>5</sup> A. Capilupi, *Le stratagème de Charles IX* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 429).

<sup>6</sup> Michelet, *Histoire de France*, éd. de 1876, t. IX, p. 296.

<sup>7</sup> E. de Barthélemy, *Journal d'un cure ligueur de Paris*, [Jean de la Fosse], Paris, 1865, in-12, p. 118.

d'après un autre, un de ceux qui accompagnaient Coligny, peut-être M. de Guerchy, étant venu à lui parler gêna subitement l'assassin<sup>1</sup> ; à en croire l'envoyé de Florence, « l'amiral, ayant aux pieds des mules qui l'empêchaient d'aller à son aise, battit la terre du pied droit pour les mieux enfoncer ; à l'instant où il voulait en faire autant du pied gauche et se reculait un peu en se penchant en arrière, le coup de feu fut tiré et atteignit les bras au lieu de la poitrine<sup>2</sup> » ; suivant enfin l'ambassadeur de Venise, « l'amiral, ayant des pantoufles aux pieds et marchant un peu difficilement, parce qu'elles étaient larges, voulut les ôter pour les donner à un page<sup>3</sup> », et c'est le mouvement qu'il fit alors qui lui sauva la vie.

Il est positif que Coligny n'échappa que par un hasard miraculeux aux balles de Maurevert qui devaient l'atteindre en pleine poitrine, et dont l'une lui cassa l'index de la main droite et dont l'autre, lui labourant l'avant-bras gauche, à partir du poignet, passa entre le radius et le cubitus et vint se loger dans le coude. Les récits les plus sûrs sont à peu près d'accord là-dessus, comme aussi sur le nombre des balles — deux — balles « en cuivre », « en bronze », ou « en laiton », du poids de près d'une once, dont l'une, retrouvée dans le mur de l'hôtel d'Anjou, était percée de deux trous très rapprochés qui firent supposer qu'elle était garnie de broches ou « carreaux<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> *Memoires de Jules Gassot* (Léon Marlet, *op. cit.*, p. 352).

<sup>2</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 812).

<sup>3</sup> *Relation de Giovanni Michiel*, 1572, dans Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 288.

<sup>4</sup> Lettre de Cavriana, Paris, 27 août 1572 (*loc. cit.*, t. III, p. 813).

Frappé, l'Amiral ne perd pas pourtant son sang-froid. Réussissant très vite à surmonter l'atroce douleur qu'il ressent : « Voilà, dit-il, comme sont traités les gens de bien en France ! » Et il cria ensuite très haut : « C'est de cette fenêtre où il apparaît de la fumée que vient le coup<sup>1</sup> ». Ses deux plus proches voisins, MM. de Guerchy et des Pruneaux, le soutiennent à cet instant, et l'un d'eux lui entoure le bras gauche avec son mouchoir. Tous insistent pour le porter jusqu'à sa demeure. Il refuse, déclarant pouvoir s'y rendre à pied, appuyé sur le bras de ses deux compagnons. Il ordonne seulement à MM. de Piles et de Monneins, au dire de certains<sup>2</sup>, à M. d'Yolet, suivant d'autres<sup>3</sup>, à M. de Saragosse<sup>4</sup> enfin, d'après une troisième version, d'aller sans retard informer le Roi de l'attentat. Son ordre est tout de suite exécuté, tandis que d'autres gentilshommes se précipitent vers la maison d'où est parti le coup de feu. Pendant ce temps, le petit cortège arrive rue de Béthizy, où Ambroise Paré est aussitôt mandé. Avec des ciseaux mal aiguisés, et s'y reprenant à trois fois, il coupe le doigt blessé de la main droite, et parvient à retirer du bras gauche, à la suite de trois incisions, la seconde balle qui y était restée engagée. Ces balles étaient-elles empoisonnées ? « Il en sera ce qu'il plaira à Dieu », dit l'Amiral. On fait prendre pourtant au blessé un contre-

<sup>1</sup> Lettre de Cavriana, Paris, 27 août 1572 (*loc. cit.*, t. III, p. 813).

<sup>2</sup> D'Aubigné, t. III, p. 305.

<sup>3</sup> *Comment fut blessé Monsieur l'Amiral*, août 1572. Brochure citée par Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, 1834, in-8°, t. III, p. 132.

<sup>4</sup> *Le stratagème de Charles IX*, par Capilupi (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 429).

poison. Et, tout de suite, son logis est envahi par une foule d'amis et de partisans émus et menaçants. Parmi eux, au premier rang, ceux qui viennent de forcer la porte de la maison du crime, ayant espéré y surprendre l'assassin. Mais celui-ci a déjà pris la fuite. Dans la salle basse, d'où est parti le coup, ils ont trouvé seulement, jetée sur un lit, l'arquebuse de l'assassin, la mèche encore fumante<sup>1</sup>, et qui a été facilement reconnue comme l'une de celles des gardes du corps du duc d'Anjou<sup>2</sup>; sur une table, une bourse avec quelque argent. Du meurtrier plus de traces. La servante, qui a la garde de la maison, et le laquais de l'assassin ont seuls été arrêtés et conduits immédiatement au Louvre.

## VI

A ce moment, Charles IX était informé de l'attentat. Les envoyés de Coligny l'avaient trouvé encore au jeu de paume, et tous les témoins sont d'accord sur l'air naturel de fureur et de dépit avec lequel il accueillit la nouvelle. « N'aurai-je donc jamais de repos, s'écria-t-il? Quoi toujours de nouveaux troubles<sup>3</sup>! » Puis, ayant

<sup>1</sup> Lettre de Cavriana, déjà citée (*Ibid.*, t. III, p. 813).

<sup>2</sup> *Mémoires de Tavannes* (coll. Petitot), t. III, p. 295. — D'après certains récits, l'arquebuse aurait appartenu à Bondot, archer à cheval de la garde du Roi, pour lequel se serait fait passer Maurevert (*Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, 1578, t. II, fol. 31 v°).

<sup>3</sup> Joh. Willh. von Botzheim. *Cyclopica illa atque inaudita hactenus, detestanda atque execranda laniena, quae facta est Lutetiae, Aureliis, Lugdunaliisque in locis Galliae, sub Carolo IX, in festo Bartholomei, anno Christi 1572* (F. W. Ebeling. *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Karl IX*, Leipzig, 1872, in-8°, p. 103).

<sup>4</sup> De Thou, t. VI, p. 384.

jeté sa raquette à terre<sup>1</sup>, il rentra au Louvre. Et lorsqu'on amena au palais la servante et le laquais de la rue des Fossés-Saint-Germain, « le Roi, étant à table, ordonna aussitôt de les enfermer dans sa chambre<sup>2</sup> », où, s'étant rendu peu après, il les interrogea et enjoignit ensuite de les conduire immédiatement au For-l'Évêque<sup>3</sup>.

Peut-on conclure de tout cela que Charles IX ait ignoré jusqu'au dernier moment les projets de sa mère? Je n'oserais l'affirmer, car bien d'autres indices semblent prouver le contraire. S'il sut tout, il joua alors supérieurement son rôle, car sa colère éclata de nouveau à l'arrivée au Louvre du roi de Navarre et du prince de Condé demandant justice. « Il jure et promet de faire du coupable, des consentants et des fauteurs si mémorable chastiment que l'amiral et ses amis auront de quoi se contenter, ... il commande qu'on informe du fait sur-le-champ et en donne commission expresse à trois de la cour du Parlement, à savoir aux présidents de Thou et Bernard Prévost de Morsan, et au conseiller [Claude] Viole<sup>4</sup> », il ordonne qu'on ferme les portes de la ville, à l'exception de deux réservées pour l'entrée des vivres.

Que faisait cependant celle qui avait tout mené, la Reine? Sa première impression semble avoir été une impression de stupeur. Elle venait de se mettre à table, lorsqu'on l'avertit; elle se leva, rentra dans sa chambre,

<sup>1</sup> *Mémoires de l'estat de France*, 1578, t. I, fol. 197.

<sup>2</sup> Lettre de W. Faunt à lord Burghley, 22 août 1572 (*Calendar of state papers of the reign of Elizabeth*, 1572-1574, p. 171).

<sup>3</sup> *Mémoires de Jules Gassot* (L. Martlet, *op. cit.*, p. 353).

<sup>4</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 200.



sans mot dire, le visage impassible. « J'en conjecture qu'elle s'y attendait », ajoute l'ambassadeur espagnol, Diego de Cuniga, qui nous donne ces détails<sup>1</sup>. Elle se rendait compte surtout que la première partie était perdue pour elle, l'Amiral n'étant point mort. Mais elle se ressaisit très vite. La première partie perdue, il importe de ne pas perdre la seconde. Il faut éviter à tout prix qu'on puisse soupçonner la Cour de l'attentat qui doit retomber entièrement sur les Guise, sur lesquels il s'agit de détourner les menaces et la vengeance du parti réformé. Quand le roi de Navarre et le prince de Condé arrivent au Louvre, elle s'empresse donc de joindre ses protestations à celles du Roi, déclare que « c'est un grand outrage fait à celui-ci, que, si on supporte cela aujourd'hui, demain on prendra la hardiesse d'en faire à son fils autant dans le Louvre, une fois dans son lit, et l'autre dedans son sein et entre ses bras<sup>2</sup> ». Et lorsque, peu après, Damville et Téligny viennent prévenir Charles IX du désir de l'Amiral de recevoir sa visite, elle décide aussitôt d'accompagner son fils. Arrivée rue de Béthizy, elle renouvelle ses protestations ; puis, quand on lui présente la balle retirée du bras du blessé, évoquant avec le plus perfide à-propos le souvenir de l'attentat d'Orléans, comme pour rappeler qu'il ne peut s'agir là que d'une vengeance des Guise : « Je suis bien aise, dit-elle, que la balle n'est point demeurée dedans ; car il me souvient que, lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent que, si la

<sup>1</sup> Cite par La Ferrière, *op. cit.*, t. IV, introd., p. LXXVI.

<sup>2</sup> *Le Reved-aitin des Français*, par Eusèbe Philadelphie, 1574 (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 177).

balle estoit hors, encore qu'elle eust esté empoisonnée, il n'y avoit danger de mort <sup>1</sup> ! »

En dépit de ces efforts et de ces manœuvres, le rôle certain joué par la Reine dans l'attentat allait pourtant s'avérant, d'heure en heure, aux yeux des réformés. Leurs soupçons avaient pu d'abord ne viser que les Guise ; ils avaient bientôt compris que le coup venait de plus haut, et que les Lorrains n'avaient été que des complices d'occasion. Contre la cour se retournait de plus en plus leur fureur. « Le samedi, 23 août, Téligny, La Rochefoucauld et tous les chefs huguenots, et au premier rang un certain capitaine de Piles, récent défenseur de Saint-Jean-d'Angély, firent mille bravades publiques et devant leurs Majestés au Louvre, déclarant à grands cris et dans les termes les plus superbes que, s'il ne leur était fait justice dans les vingt-quatre heures, ils avaient les moyens de se la faire eux-mêmes ; que, si l'Amiral avait perdu un bras, mille autres se lèveraient qui feraient un tel massacre que toutes les rivières du royaume rouleraient du sang, et qu'ils sauraient bien frapper leurs coups en bon lieu <sup>2</sup>. »

« La Reine-mère et ses complices, disent les *Mémoires de l'Etat de France*, voyans que le coup n'estoit donné selon leur intention et que ceux de la religion ne s'estoient ruez sur ceux de Guise, virent bien alors que, pour ce coup, ils ne pouvoient pas tant faire rompre de testes, et qu'il se falloit contenter de l'Amiral et des

<sup>1</sup> *Mémoires de l'estat de France*, 1578, t. I, fol. 202.

<sup>2</sup> Lettre d'un anonyme à François de Médicis, Paris, 26 août 1572 (*Desjardins, Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 823).

siens<sup>1</sup> » « En un dernier conseil, il fut donc résolu, ajoute d'Aubigné, que, puisqu'on n'avoit pu jeter l'entreprise amenée en la haine des Guisarts, par les moyens ci-dessus alleguez, il se falloît jouer à tout<sup>2</sup>. » Qu'on pèse les termes de cette phrase de d'Aubigné : elle contient, à mon avis, la véritable « clef » du massacre de la Saint-Barthélemy, qui n'apparaît ainsi que comme le seul moyen offert à la Reine de sortir de l'intrigue qu'elle avait tramée. « Ce massacre n'a pas été prémédité, dit formellement Cunjiga, mais subitement résolu ; ils ne voulaient tuer que l'Amiral et donner ensuite à entendre que c'était le duc de Guise qui avait fait le coup, pour pouvoir s'en disculper vis-à-vis des protestants du royaume, d'Angleterre et d'Allemagne. Mais comme celui qui tira le coup d'arquebuse fut maladroit et que l'Amiral apprit d'où venait ce coup, ils se décidèrent à se découvrir et à faire ce qu'ils ont fait<sup>3</sup>. » A cette heure, en effet, le conflit sanglant, que la Reine avait compté voir se déchaîner entre les Guise et les Châtillon, se posait inéluctablement entre elle et ces derniers. Elle ne pouvait plus se soustraire aux responsabilités qu'elle avait encourues ; il lui fallait se défendre.

On sait comment elle se défendit, et je n'ai pas à raconter ici avec quelle fureur sauvage elle se retourna contre les réformés. Encore une fois, de la Saint-Barthélemy c'est elle et bien elle qui est responsable avec son

<sup>1</sup> *Memoires de l'estat de France*, t. I, fol. 199 v°.

<sup>2</sup> D'Aubigné, t. III, p. 311-312.

<sup>3</sup> Lettre de Diego de Cunjiga au duc d'Albe, 31 août 1572 (Archives nationales, K. 1530, n° 29).

filz, le duc d'Anjou, et ses conseillers, Retz, Tavannes et Birague. Encore une fois aussi, la Saint-Barthélemy a été non pas un acte prémédité d'avance et de sang-froid, mais seulement le résultat d'un coup manqué, dirigé à la fois contre les Châtillon et les Guise, que la Reine espéra un moment envelopper dans la même vengeance.

Et ce qui souligne et confirme cette interprétation, c'est qu'au lendemain même du 24 août, la première et secrète pensée qui fut celle de Catherine se retrouve et se peint toute nue et sans voiles dans les lettres officielles adressées par la Cour en province et à l'étranger, et qui exposent, on le sent bien, non comment les choses se sont passées, mais plutôt comment la Reine pouvait espérer qu'elles se passeraient. L'une de ces lettres, entre tant d'autres, est particulièrement significative. C'est celle envoyée par Charles IX à Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, le 27 août 1572.

« J'estime, dit le Roi, dans cette missive, évidemment écrite sous l'inspiration, la dictée peut-être de sa mère, j'estime que vous n'êtes pas à sçavoir la blessure de mon cousin l'Admiral; et comme j'estoys après à faire tout ce qui estoit possible pour la vérification du faict et chastiment d'icelluy, à quoy il ne s'est rien oublyé, il est advenu cependant que iceulx de la maison de Guyse et les autres seigneurs et gentilshommes qui leur aïhèrent, et n'ont pas petite part en ceste ville, comme chacun sçait, ayant sceu notamment que des amys dudict seigneur Admiral vouloyent poursuivre sur eulx la vengeance de ceste blessure, pour les soupçonner en

estre cause, se sont esmeuz ceste nuit passée, si bien que entre les ungs et les autres il s'est passé une grande et lamentable sédition, ayant forcé le corps de garde qui avoit esté ordonné autour de la maison dudict Admiral, luy tue avec quelques autres gentilshommes, comme il en a esté aussy massacré d'autres en plusieurs endroitz de la ville, ce qui a esté mené avec une telle furye qu'il n'a esté possible d'y apporter le remède tel que l'on eust peu désirer, ayant eu assez d'affaire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort en ce chasteau du Louvre, pour après faire donner ordre par toute la ville à l'apaisement de la sédition qui est à ceste heure admortye, grâce à Dieu, estant advenue pour la querelle qui est de ung long temps entre ces deux maisons, de laquelle ayant tousjours préveu qu'il survyendroit quelque mauvais effect, j'avoys cy-devant fait tout ce qu'il estoit possible pour l'apaiser<sup>1</sup>... »

Qu'on y réfléchisse, n'y a-t-il pas là une preuve singulièrement convaincante de tout ce que j'ai dit des tortueux projets de Catherine de Médicis ?

## VII

A supposer d'ailleurs que la version contenue en de telles missives ne nous apparût pas encore comme de la plus officielle fausseté, nous pourrions trouver confirma-

<sup>1</sup> Lettre de Charles IX au vicomte d'Orthe, 27 août 1572 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 112-113). — Cette lettre fut imprimée a peu près dans les memes termes et envoyée à tous les gouverneurs de provinces et de villes. Cf. Bibl. nat., *Portefeuilles Fontenay*, vol. 326, fol. 441 et suivants.)

tion de la duplicité de la Reine en nous mettant à la poursuite de l'assassin.

Aussitôt l'attentat consommé, Maurevert avait fui, je l'ai dit. Un « genet d'Espagne » l'attendait dans le cloître Saint-Germain<sup>1</sup>, « garni de pistoles à l'arçon de la selle<sup>2</sup> ». Enveloppé dans « un grand manteau gris<sup>3</sup> », le meurtrier l'avait enfourché, et s'était dirigé au galop vers la porte Saint-Antoine, poussant l'impudence, d'après un récit, jusqu'à crier au peuple, le long du chemin : « Vous n'avez plus d'Amiral en France ! » Un « cheval ture<sup>4</sup> » l'attendait à Charenton, sur lequel il gagna Villeneuve-Saint-Georges. Nous connaissons son itinéraire par un de ceux qui se jetèrent tout de suite après le crime sur ses traces. « Ayant accompagné M. l'Amiral en son logis, raconte M. de Saint-Auban, en ses *Mémoires*, M. de Céré et moi suppliasmes M. de Téligny de monter à cheval pour suivre Maurevel, lequel nous avions entendu estre sorti du logis, d'où l'arquebuse avoit esté tirée, par la porte de derrière et monté à cheval. Lediet sieur de Téligny nous retarda quelque temps ; enfin lediet sieur de Céré et moi, estans montez à cheval, sortismes de Paris par la porte Saint-Antoine, par où le meurtrier avoit passé ; et estans à Charenton, nous prismes un

<sup>1</sup> Lettre de Diego de Cunjiga à Philippe II, 22 août 1572 (Archives nationales, K. 4530, n° 20).

<sup>2</sup> *Le Réveil-matin des François*, par Eusébe Philadelphie (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 476).

<sup>3</sup> *Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban* (coll. Petitot, p. 457).

<sup>4</sup> *Le Tocsin contre les massacreurs* (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 44).

<sup>5</sup> Relation de Juan de Olaegui, secrétaire de l'ambassadeur espagnol Cunjiga (Archives nationales, K. 4524, n° 79 et K 4530, n° 24).

serviteur de M. Georges d'Ormoÿ<sup>1</sup>, qui tenoit un cheval en relais audict Maurevel et portoit le manteau gris que ledict Maurevel avoit au sortir de Paris. L'ayant donc arrêté, le laissasmes prisonnier à Villeneuve-Saint-Georges entre les mains du lieutenant dudict lieu, et en advertismes, par un billet écrit et signé de ma main, M. de Téliigny, lequel luy fut rendu, et sur cest advis il y envoya le lendemain, samedi, MM. de Valavoire<sup>2</sup>, de Moreau<sup>3</sup>, de Merle, le jeune Beaufort, appelé des Aureaux, et quelques autres, qui l'amènèrent à Paris aux prisons du For-l'Évesque. Soudain après avoir dépesché le susdict billet, M. de Céré et moy passasmes outre, droit le chemin de Melun, et estans près de Corbeil, au chemin qui va à Blandy<sup>4</sup>, nous trouvasmes que ledict meurtrier s'estoit jetté dans la maison de M. de Chailly. Le pont-levis estant levé et les flancs garnis d'arquebuses, fut cause que nous couchasmes près ladicte maison, croyant que le meurtrier, ne s'y trouvant point assuré, deust passer outre, mais ce fut en vain. Ce qui nous obligea de nous retirer près de Monsieur l'Amiral<sup>5</sup>. »

Il est bien probable que « la maison de M. de Chailly » était le château de Chailly-en-Bière<sup>6</sup>. Mais nous ne pouvons dire si l'assassin y demeura longtemps. Un document veut que, de là, il se soit réfugié chez les Guise,

<sup>1</sup> Oncle maternel de Maurevert.

<sup>2</sup> Un des huit frères Valavoire, peut-être Alexandre.

<sup>3</sup> Peut-être Jean de Moreau qui était, en 1572, archer de la compagnie de gens d'armes de l'amiral de Coligny (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, 1879, in-4<sup>e</sup>, t. XIV, col. 530).

<sup>4</sup> Blandy, Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Le Châtelet.

<sup>5</sup> *Mémoires de J. Pape de Saint-Auban* (coll. Petitot), p. 437-439.

<sup>6</sup> Chailly-en-Bière, Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun.

« ayant gagné Joinville<sup>1</sup> ». En réalité, tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'il vécut caché en France jusque vers le mois d'octobre, où, jugeant probablement sa situation dangereuse, il se décida à passer à l'étranger.

C'est à ce départ de Maurevert que se rapportent deux documents du plus haut intérêt, restés inédits jusqu'à ce jour et qui achèveraient d'éclairer les ténébreuses manœuvres de Catherine de Médicis, si, comme je le disais tout à l'heure, la chose était nécessaire. Aussi désireuse, on le comprend, de voir s'éloigner Maurevert, que Maurevert, lui-même, pouvait être soucieux de se mettre à l'abri d'une vengeance, elle dut encourager, susciter peut-être le projet de son complice. Et c'est dans ce but et sous son inspiration directe, à n'en pas douter, que furent écrites les deux lettres que l'on va lire, « lettres de recommandation » que rend aussi surprenantes la qualité de celui en faveur duquel elles étaient signées, que le haut rang de leurs destinataires. C'est au roi d'Espagne et au Pape que le roi de France demandait, en effet, de faire bon accueil à l'assassin, dont le crime avait été comme le premier acte de la sanglante tragédie qui venait de se jouer.

Voici donc les deux lettres emportées par Maurevert dans sa fuite.

Celle à Philippe II d'abord :

Très haut, très excellent et très puissant prince et nostre très cher et très amé bon frère, salut. Nostre cher et bien amé Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, s'est monstré, entre autres nos bons serviteurs et subjects, si

<sup>1</sup> *Le Tocsin contre les massacreurs, 1579 (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 44).*



zele au du soubslèment de la sainte religion catholique, apostolique et romaine et service de ceste couronne durant les troubles, et s'y est employé si vaillamment qu'il s'est rendu grandement recommandable envers tous ceux qui desiront la conservation de nostre sainte Église. Mais cela, d'autre part, luy a concité une telle haine de ceux qui s'en sont separez, qu'il est en grand danger de sa personne, estant ordinairement guetté et recherché pour le mettre à mort, ainsi qu'il nous a fait entendre luy estre advenu depuis ung moys, ayant entre autres pour ennemis capitaux les filz des feuz admiral<sup>1</sup> et seigneur de Mouy<sup>2</sup>, qui veulent venger sur luy la mort de leurs pères; au moyen de quoi et de la suytte et adhérence qu'ils ont, il est contraint, pour la seurté de sa vie, s'absenter de ce royaume, qui est cause, avec ce qu'il a espousé la fille du feu marquis de Coratte (*sic*), qu'il a résolu se retirer par devers vous pour vous faire très humble requeste de luy faire rendre et restituer les biens dudict feu marquis situez au royaume de Naples qui appartiennent à sa femme, fille dudict marquis, lequel ne se trouvera avoir commis félonie, ny acte emportant confiscation d'iceulx biens au préjudice de sadicte fille, ou bien luy ordonner et faire délivrer quelque bonne somme de deniers pour la vailleur desdicts biens, dont il se puisse entretenir là où il choisira seure retraite, estimant que la cause qui le met en ceste nécessité d'abandonner sa patrie, sa maison et ses biens vous incitera à luy ouvrir la justice en sa demande et y adjouster vostre bonne faveur et bénéficiance, ce que nous avons bien voulu par la présente vous prier très affectueusement que veuillez encore d'autant plus libéralement faire pour l'amour de nous, en sorte que ce soit occasion à tous autres ne craindre d'estre destituez de refuge et recongnissance, s'exposant comme il a fait pour le service de Dieu et de son Église. Et ferez, en

<sup>1</sup> François de Coligny, seigneur de Chastillon, mort en 1591.

<sup>2</sup> Artus de Vaudrey, seigneur de Mouy et de Saint-Phal, mort en 1583.

<sup>3</sup> Garetto. Voir plus haut p. 106.

ce faisant, chose que nous tiendrons à plaisir et très agréable<sup>1</sup>...

Plus inconsciente encore, pour ne pas dire plus monstrueuse, était la missive du roi de France au Pape :

Très Sainct Père, les bons et grands services faicts ès guerres de cestuy nostre royaume, pour la conservation de la saincte Église catholique, apostolique et romayne et de ceste couronne, par nostre cher et bien amé le seigneur de Maurevert ont esté représentez et si avant tesmoignez à Vostre Saincteté, que nous estimons n'estre besoin d'en faire autre redicte pour le rendre recommandable envers icelle, estant à présent contraint s'absenter de ce royaume pour la seureté de sa vie recherchée en hayne du bon devoir qu'il a fait, mesmes par les fils des feuz Admiral et seigneur de Mouy, qui veulent venger sur lui la mort de leurs pères. Et d'aullant qu'il a espousé la fille du feu marquis de Coratte (*sic*), il a prins résolution se retirer à nostre très cher et très amé bon frère, le Roy catholique, afin d'avoir restitution des biens dudict feu marquis situez au royaume de Naples, appartenant à sa dicté fille, femme dudict Maurevert, pour s'y pouvoir retirer et vivre en seureté, ou bien qu'il lui fasse bailler quelque bonne somme de deniers pour la valleur desdictz biens, dont il se puisse entretenir hors de sa patrye et maison, attendu qu'il ne se trouvera, comme il présuppose, que ledict marquis ayt commis acte qui puisse priver sa famille de son héritage; en quoy, pour ce que, outre le devoir de la justice, la cause de la peyne, en quoy il est, le rend encores plus digne de faveur, nous supplions très affectueusement Vostre Saincteté luy vouloir impartir la sienne envers ledict seigneur Roy

<sup>1</sup> Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 937, fol. 77 v<sup>o</sup>-78 r<sup>o</sup>. Cette lettre et la suivante sont en copie seulement dans ce volume, qui semble être un recueil factice, composé par un clerc de la chancellerie, amateur de pièces curieuses, intéressantes ou pouvant servir de modèles.

catholique, de sy bonne façon que non seulement il luy ouvre ladite justice, mais aussi qu'il veuille user envers luy de la liberalité et bénéficiance qui est due à sesdicts services, importans au bien de toute la Chrestienté.

Nous supplions aussy Vostredite Saincteté que le bon plaisir d'icelle soit le gratifier de l'expédition gratuite des bulles qu'il désire obtenir au nom d'un sien parent, au lieu d'autres qu'il avoit ja ci-devant obtenues soubz autre nom, pour une petite abbaye que luy avons accordée, permettant, s'il vous plaist, par mesme moyen à son diet parent de la tenir en commande.

Et ce faisant, Vostredite Saincteté nous fera plaisir très agréable. A tant<sup>1</sup>...

Qui poussa l'assassin à user d'abord de cette dernière lettre ? On ne sait et, comme nous le verrons, il devait en être bien mal récompensé. Ce qui est certain, c'est qu'il dut quitter la France vers la fin d'octobre, qu'il gagna Rome par Saluces, où son passage nous est signalé<sup>2</sup>, et qu'il parvint dans la Ville éternelle dans la première quinzaine de novembre. Le 13 novembre 1572, le comte Prospero d'Arco écrivait, en effet, de Rome, à l'empereur Maximilien : « Celui qui a tiré le coup d'arquebuse sur l'Amiral est arrivé ici, où il a été reçu par le cardinal de Lorraine. A beaucoup il déplaît que pareil homme soit venu à Rome<sup>3</sup>. » Cela parut surtout déplaire au Pape, qui se montra fort irrité de ce que le cardinal de Lorraine eût mené au Vatican « cet assassin », comme il le déclara expressément. Jean de Vulcob, seigneur de

<sup>1</sup> Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 937, fol. 77 r<sup>o</sup>-77 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Journal historique de Pierre Fayet*, publié par Victor Luzarche, in-8°, p. 3.

<sup>3</sup> Cité par La Ferrière, *op. cit.*, t. IV, p. cxvi.

Passy, ambassadeur de France auprès de l'empereur Maximilien II, écrit au Roi, le 20 décembre 1572: « Lediet seigneur empereur me dit qu'il estoit bien averty d'une chose, dont il s'esbahissoyt fort, que celuy qui avoit tiré le coup d'harquebuzé au feu Amiral estoit allé à Rome (ainsi qu'il estoit bien averty; et que Monseigneur le cardinal de Lorraine et un autre l'avoient présenté au Pape, qui ne l'avoit trouvé bon, et ne l'avoit veu volontiers, ayant mesme dict que c'estoit un assassin <sup>1</sup>. » L'on peut supposer par là quel accueil fut fait par le souverain pontife aux demandes de Maurevert, à supposer même qu'elles lui aient été soumises.

Est-ce cette sévère réprobation qui découragea le meurtrier et le décida à repasser la frontière? Il est bien difficile de le dire. L'on sait seulement que, payant d'audace, il était, au commencement de 1573, de nouveau en France, et, qui plus est, à l'armée royale campée devant la Rochelle. Le fait nous est attesté par Brantôme et par le duc de Bouillon, qui nous disent à quelles avanies se trouvait en butte celui qui paraissait ne pas comprendre que sa place n'était plus désormais parmi des soldats. « Il avoit deux compagnies telles quelles au siège de la Rochelle, raconte Brantôme, où il perdit ses eserimes et ne put pas bien jouer de celle de garde-derrière, car je ne vis jamais homme si estonné en ce siège que cestuy-là; et peu se trouvoit en faction, sinon à garder quelque chétif quartier qui lui estoit donné; et quand il vouloit se fourrer parmi les autres compagnies, un

<sup>1</sup> Lettre de Jean de Vulecob, seigneur de Passy, ambassadeur de France auprès de l'empereur Maximilien II, au Roi, de Vienne, le 20 décembre 1572. Bibl. nat., V° Colbert, vol. 397, fol. 777 v°.

chaacun le fuvoit comme la peste<sup>1</sup>. » « On lui avoit donné un petit fort à ordonner, précise Bouillon, n'ayant ni le colonel de l'infanterie, ny aucun mestre de camp voulu le recevoir dans le corps de l'armée, ni souffrir qu'il entrast en garde avec eux, le tenant pour un homme diffamé d'avoir commis tels actes qu'il avoit commis, quoyque pour le service du Roy, indigne et traître<sup>2</sup>. » Et il faut opposer ces sentiments et cette attitude des soldats de l'armée catholique à la lâche clameur de triomphe, dont les assiégés d'Orléans avaient jadis salué le crime de Poltrot de Méré.

Au mois de septembre de cette même année 1573, Maurevert accompagna-t-il en Angleterre le maréchal de Retz et, reconnu par un page à son débarquement à Greenwich, fut-il hué là par la populace ? De ce détail donné par un historien moderne, je n'ai trouvé confirmation nulle part<sup>3</sup>. Si c'est d'Aubigné lui-même qui affirme, d'autre part, très expressément que, vers le milieu de 1574, l'assassin de Coligny fut envoyé en Poitou avec mission d'assassiner La Noue<sup>4</sup>, le fait est nié par Pierre Brisson dans son *Histoire et vrai discours des guerres civiles en Poitou*<sup>5</sup>. Enfin, je ne crois pas non plus beaucoup à une tentative d'assassinat qui aurait été commise par Maurevert, au mois de juillet 1575, sur le prince de Condé<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Brantôme, éd. Lalanne, t. VII, p. 253-254.

<sup>2</sup> *Mémoires du duc de Bouillon* (coll. Petitot), p. 83.

<sup>3</sup> Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. II, p. 136.

<sup>4</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. IV, p. 237.

<sup>5</sup> A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, *Chroniques fontenaisiennes*, 1841, in-8°, p. 247.

<sup>6</sup> Lettre de M. de La Mothe-Fenelon au Roi, 19 juillet 1575 (Charles

A vrai dire, dès ce moment, Maurevert ne semble plus s'être préoccupé que de se faire payer ses services. « Après [le siège de la Rochelle], dit Brantôme, il vint à la cour, où il demandoit toujours quelque chose et par importunité l'obtenoit. craignant qu'il ne fist aux autres ce qu'ils luy avoient faict faire; et de faict il eut pension comme si ce fut esté « le tueur du Roy », ainsi qu'on l'appelloit, non pas pour tuer le Roy, mais gagé par Sa Majesté pour tuer les autres<sup>1</sup>. Il eut de plus le privilège d'aller dans Paris et le Louvre, jusques dans la chambre du Roy, toujours couvert et armé de pistolles, lui sixiesme... de quelques assassins, tous pestrinaliers comme luy, à qui le Roy avoit donné privilège de l'accompagner..., d'autant qu'il estoit menacé. Mais pourtant, quand il entroit dans la chambre du Roy, nul ne le vouloit accoster. Un chacun le détestoit et abhorroit, mesme le roy dernier Henry III, si bien qu'il lui fit défendre sa chambre, et n'y vint plus, sinon dans le Louvre, mais estonné, la veue basse et la carre d'un tel homme qu'il estoit<sup>2</sup>. »

C'est probablement à la suite de ces humiliations, et

Purton Cooper et Teulet, *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fenelon*, 1840, in-8°, t. VI, p. 475).

<sup>1</sup> Il semble bien pourtant que le paiement de cette pension se soit fait attendre et que Maurevert se soit retourné du côté du duc de Guise, pour l'obtenir. Nous savons en effet que, par un contrat du 25 septembre 1573, le duc de Guise « s'estoit engagé a payer chacun an à Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, 2 000 livres, jusques à ce qu'il luy eust faict assigner par le Roy semblable somme de 2 000 livres, par an, ou fait rembourser la somme de 12 000 escus ». Cette somme de 12 000 écus est peut-être celle qui avait été promise à Maurevert comme prix de son crime (Acte de décharge donnée par Charles de Louviers, seigneur de Maurevert à Henry de Lorraine, duc de Guise, du 23 mai 1581, Bibl. nat., fr. 8182, fol. 321).

<sup>2</sup> Brantôme, éd. Lalanne, t. VII, p. 254.

peut-être aussi des menaces quotidiennes qui lui étaient adressées, que Maurevert prit le parti de se retirer dans sa province.

« Le mesme jour 22 juin 1576, écrit L'Estoile, Maurevert, cest insigne et tant renommé assassin, qui, pour récompense de ses services, estoit pourveu de deux bonnes abbayes, voyant la pacification accordée et publiée, demanda argent à la Reyne-mère, pour se retirer hors de France; laquelle, craignant le désespoir de cest homme et redoutant sa trahison (de laquelle, pour l'avoir mis en besogne, elle n'avoit fait que trop de preuve), luy fist promptement délivrer mil escus, pensant qu'il s'en dust aller bien loing, car elle n'en demandoit que les talons et la dépesche. Mais cest assassin, ayant touché l'argent, se retira en sa maison, où il se tint clos et couvert, soubz l'assurance que luy donnoient ceux de la maison de Guise de le conserver et défendre contre tous ses ennemis<sup>1</sup>. »

Il ne paraît pas pourtant avoir vécu là longtemps tranquille. A la suite d'une querelle de famille avec l'un de ses oncles, Michel de Louviers, seigneur de la Forest, ou, disent d'autres textes, un fils de celui-ci, le vendredi 1<sup>er</sup> mai 1579, il « fut chargé et tiré d'un poitrinal, duquel la balle lui rompit les os du bras gauche, depuis le coude jusques à l'espaule, dont il fut tellement offensé que, quatre jours après, il lui fallut couper le bras<sup>2</sup> ».

Deux fois déjà avant cette agression, nous dit le document qui nous la rapporte, Maurevert avait échappé

<sup>1</sup> *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, éd. Brunet, 1865, t. I, p. 137.

<sup>2</sup> *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile*, t. I, p. 314.

à la vengeance de ses ennemis. Et Ponce ou le cousin ne se tint pour satisfait, car le 15 février 1580 : « Vendredi dernier, 12 février, écrit, de Paris, un agent florentin, un peu après midi, Maurevel, celui qui tira sur l'Amiral, passant sur le pont Nostre-Dame, encore que bien accompagné, sentit un coup de pistolet qui lui passa tout près des oreilles. Ce qui prouve combien il est aimé, c'est qu'en pareil lieu, fréquenté comme chacun sait, il ne se trouva personne pour poursuivre ou arrêter l'assassin. On dit que c'est un certain La Forest, son cousin, qui, il y a peu de temps, l'a blessé assez pour qu'on ait été obligé de lui couper le bras droit <sup>1</sup>. »

Le fils de sa première victime, Artus de Vaudrey, seigneur de Mouy, devait être plus heureux.

« Le jeudi, quatorziesme avril 1583, sur les deux heures après-midi, raconte L'Estoile, le seigneur de Mouy, qui despiegà recherchoit, par tous moyens à lui possibles, de trouver le seigneur de Maurevert à son avantage, pour, par la mort dudict Maurevert, venger la mort du seigneur de Mouy, son père, le trouva près de la Croix des Petits-Champs, vers Saint-Honoré, et le chargeant l'espée au poing, après que Maurevert eut tiré sa pistolle inutilement, il recula tousjours vers la barrière des Sergens, devant l'église Saint-Honoré, et pour ce qu'il estoit manchot, il ne peut tirer son espée pour s'en aider; tellement qu'en reculant, estant roidement poursuivi par ledict seigneur de Mouy, il receut deux ou

<sup>1</sup> Lettre d'Enea Renieri da Colle à Andrea Albertano, secrétaire du grand-duc de Florence, 15 février 1580 (Desjardins, *op. cit.*, t. IV, p. 293..



trois grands coups d'espée et un entre autres dont il fut percé par le bas du ventre jusques à la mamelle gauche. Et lui donna lediet seigneur de Mouy ce coup pource qu'il le pensoit armé d'un corps de cuirasse comme ordinairement il estoit, combien que lors il ne le fust point ; et doubtant qu'il n'eust à mourir des coups qu'il luy avoit donnés, pource qu'il estoit toujours sur ses pieds, reculant et parant aux coups incessamment, il le poursuivist jusques au ruisseau de la grande rue Saint-Honoré, où il le joignit de si près qu'il avoit son espée sous sa gorge pour la lui couper, quand l'un des soldats de Maurevert car à ce conflit ils se trouvèrent neuf ou dix de chaque part, mirant de fort près lediet seigneur de Mouy d'un pétrinal, lui tira le coup de la mort, car la balle ramée, entrant par la bouche, lui rompist la mâchoire inférieure et la langue et traversant le cerveau sortit par le derrière de la teste, et tumba mort dans le ruisseau. Le jeune seigneur de Soyecourt, combattant pour le seigneur de Mouy, son parent et bon ami, y fut blessé d'un coup de pétrinal à la cuisse qui lui rompist l'os et la veine avec la balle ramée, et mourust tost après. Maurevert mourut la nuit ensuivant, regretté de nul, haï de tous ; et les princes, qui, vivant, l'avoient favorisé et soustenu de moyens, furent bien aises qu'un tel assassin fust hors du monde, pource que sa mort les délivra de crainte et de charge<sup>1</sup>. »

Parmi ces princes, ceux même que l'on disait avoir

<sup>1</sup> *Memoires journaliers de Pierre de l'Estoile*, t. II, p. 121-123. — Maurevert testa le jour même de sa mort. Un extrait de son testament, par lequel il donne 4.800 livres à Paul Amer, écuyer, son « serviteur domestique », est insinué dans les registres du Châtelet, à la date du 19 avril (Arch. nat., Y. 124, fol. 496).

été parmi ses protecteurs les plus puissants, les Guise, crurent nécessaire de se dégager de toute compromission avec pareil homme et de renier en quelque manière sa mémoire flétrie et déshonorée. Le 14 juin 1583, le duc Henry de Guise, institué légataire universel de tous « les biens meubles, immeubles et obligations de dame Marguerite d'Aquin, veuve de messire Charles de Louviers, seigneur de Maurevert », refusait d'accepter une fortune grossie et augmentée par le crime, et en faisait donation officielle à Guillaume Le Perdriel, seigneur de Bobigny, « conseiller et maistre d'hostel du Roy et dudict duc de Guise<sup>1</sup> », le fils — coïncidence singulière — de ce Jean Le Perdriel, seigneur de Mézières, qu'avait jadis rendu célèbre l'assassinat du maréchal de Saint-André sur le champ de bataille de Dreux.

---

<sup>1</sup> Archives nationales, registres des insinuations du Châtelet. Y. 124, fol. 538.

## CHAPITRE III

### JEAN YANOWITZ, DIT BESME, MEURTRIER DE COLIGNY

... Il fut donc résolu que puisqu'on n'avoit pu jeter l'entreprise amenée en la haine des Guisarts, par les moyens ci-dessus alléguez, il se falloit jouer à tout... » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. III, p. 311-312).

Revenons en arrière et reportons-nous au soir du 23 août 1572.

Catherine de Médicis a voulu faire tuer l'Amiral et a tout préparé pour que les Guise fussent seuls accusés de l'assassinat. Ses prévisions et ses calculs ont été déjoués sur les deux points : Coligny a échappé à son meurtrier ; d'autre part, les réformés ont « pénétré le coup <sup>1</sup> », et reconnu la main de la Reine où on voulait qu'ils ne vissent que celle des Guise.

La Cour a bien tenté, jusqu'à la fin, de détourner les soupçons sur ces derniers. Le jour même du 23 août, on a arrêté un homme, prévenu de meurtre, qui s'est avoué leur domestique, et à leurs réclamations le Roi a répondu en public si froidement que cela a achevé de les persuader de leur disgrâce <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de Tavannes* coll. Petitot, t. III, p. 294.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. VI, p. 394.

« Tout, cependant, s'allant découvrant et les Guises mesme, pour se laver, menaçant d'accuser la Reyne et M. d'Anjou<sup>1</sup> », les coupables se rendent compte bientôt qu'ils sont sur le point d'être débordés par les fureurs des deux factions que leur projet primitif a été de mettre aux prises. A ce moment, ils se résolvent au massacre des réformés et, se rapprochant des Guise, décident de les associer franchement à leurs desseins. On mande au Louvre le jeune duc Henry : on le charge d'achever Coligny, le meurtrier de son père. « C'est une histoire, écrit Étienne Pasquier, que j'ai apprise de la bouche même de M. François de Cazilhac, baron de Cessac, qui m'a raconté que, le jour de la Saint-Barthélemy, 1572, estant lors lieutenant de la compagnie de gens d'armes de M. de Guise, le duc et lui reçurent tous deux le commandement exprès du roy Henry III, à ce moment simple duc d'Anjou, de faire tuer l'Amiral à quelque prix que ce fust, parce qu'il avoit fait le roy<sup>2</sup>. » Et Tavannes plus brièvement : « M. de Guise est envoyé quérir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution : il lui est permis d'aller tuer l'Amiral, venger la mort de son père<sup>3</sup> ». « Sous le prétexte duquel l'exécution est résolue » : pesez les termes de cette elliptique déclaration de Tavannes, les projets de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou s'y peignent tout entiers. Sous le coup des menaces des Réformés, ayant craint un moment de voir la Cour se retourner contre lui, encou-

<sup>1</sup> *Mémoires de Tavannes (Ibid.)*.

<sup>2</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (*Œuvres complètes de Pasquier*, 1723, in-fol., t. II, col. 369).

<sup>3</sup> *Mémoires de Tavannes* (coll. Petitot), t. III, p. 297.

rage maintenant par elle à « aller tuer l'Amiral » et à laver dans le sang la mort de son père, Guise ne peut qu'accepter; il court à sa vengeance, cependant que la Reine calcule froidement que la complicité, éclatante cette fois du prince et des siens, diminuera toujours d'autant sa responsabilité, à elle, vis-à-vis de l'opinion. Lorsque, dans la soirée du 23, Coligny, inquiet du tumulte qu'il perçoit à travers la ville, fait demander au Louvre la cause de cette émotion, on répond à son envoyé qu'il s'agit seulement de calmer une populace que les Guise veulent mettre en mouvement <sup>1</sup>.

Voilà, il me semble, clairement établies les responsabilités; voyons les faits.

## I

Après Guise et « le soir du 23 août, bien tard <sup>2</sup> », Jean Le Charron, prévôt des marchands, a été appelé au Louvre. Il a été convenu que « l'exécution » commencerait le lendemain, 24, une heure avant le jour, vers 4 heures du matin, lorsque la cloche de l'horloge du Palais sonnerait le tocsin <sup>3</sup>. Mais, au milieu de la nuit, quelques huguenots, intrigués par les rassemblements armés qui se forment, étant venus s'enquérir au Louvre des causes de ce tumulte, et une échauffourée ayant eu lieu entre eux et les soldats des corps de garde entou-

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire*, trad. fr. de 1734, t. VI, p. 394-395.

<sup>2</sup> *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, publiés par P. Guérin. Paris, 1892, t. VII, p. 10.

<sup>3</sup> De Thou, *Histoire universelle*, traduction française de 1734, t. VI, p. 397.

rant la demeure royale<sup>1</sup>, la Reine-mère craint d'être prévenue par les réformés, et « elle avance le tocsin du palais, en faisant sonner, une heure et demie devant, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois<sup>2</sup> ». Il pouvait être environ 2 heures et demie.

A ce moment, le duc Henry de Guise et Henry, bâtard d'Angoulême, fils naturel de Henry II, quittent le Louvre, à la tête d'une petite troupe armée. Ils gagnent les « offices de cuisine », hors le château, se font ouvrir la porte de service donnant sur la rue Fromenteau, longent la rue de Beauvais, aboutissent sur les derrières de l'hôtel d'Aumale, en traversent les cours et bâtiments, y « prennent le duc d'Aumale », et en sortent par l'entrée principale, ouvrant sur la rue d'Autriche, en prolongement direct et au-dessus du Louvre. Ayant ainsi évité les groupes de gens armés stationnant devant le palais, ils gagnent, par les rues de Bailleul et de l'Arbre-Sec, la rue de Béthizy<sup>3</sup>. C'est là qu'est la maison où, le 22 août, l'amiral de Coligny a été rapporté grièvement blessé du coup d'arquebuse que lui a tiré Maurevert.

Cette maison est aujourd'hui démolie. Où était-elle située exactement ? En 1851, au moment même de la disparition de la rue de Béthizy, qui a fait place à cette époque à l'actuelle rue de Rivoli, on discutait déjà sur l'emplacement du logis de l'Amiral. Un fait certain,

<sup>1</sup> *Mémoires de l'estat de France*, 1578, t. I, fol. 207.

<sup>2</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. III, pp. 314-315.

<sup>3</sup> Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les mémoires inédits de Jules Gassot* (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1903, pp. 362-363).

c'est que, depuis 1702, il n'était plus permis de dire qu'il se trouvait rue de Béthizy, la portion de cette voie comprise entre la rue de l'Arbre-Sec et la rue du Roule ayant reçu alors le nom de rue des Fossés-Saint-Germain prolongée. Mais à quelle maison de cette partie de la rue des Fossés-Saint-Germain (ancienne rue de Béthizy) fallait-il attribuer l'honneur d'avoir abrité Coligny ? A celle portant le numéro 14, disaient les uns, à celle portant le numéro 20, soutenaient les autres. Des travaux, qui parurent alors, il ressort bien toutefois que les premiers avaient raison, et que la maison de l'Amiral était sûrement la deuxième maison à gauche, quand on entrait dans la rue des Fossés-Saint-Germain par la rue de l'Arbre-Sec, et pour préciser davantage, la deuxième maison en bordure, mais la première en façade, l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue des Fossés-Saint-Germain étant occupé par le retour d'un immeuble dont l'entrée se trouvait rue de l'Arbre-Sec. Tout cela a du reste été démontré assez péremptoirement par les travaux de Chéronnet<sup>1</sup>, de Troche<sup>2</sup> et de Bordier<sup>3</sup>, et il n'y a plus lieu de douter que le logis de Coligny ne s'élevât à peu près sur l'emplacement de la maison faisant aujourd'hui l'angle de la rue de Rivoli et de la rue de l'Arbre-Sec, portant le numéro 144 de la rue de Rivoli et où a été apposée une plaque

<sup>1</sup> D.-J.-F. Chéronnet, *L'Hôtel de Coligny et la rue des Fossés-Saint-Germain*, dans la *Revue archéologique*, 1845, pp. 724 et suivantes.

<sup>2</sup> Troche, *Notice sur l'ancien hôtel de Ponthieu, quartier du Louvre, à Paris, où fut tué l'amiral de Coligny, le 21 août 1572*, dans la *Revue archéologique*, 1854, pp. 589-604.

<sup>3</sup> Henri Bordier, *la Saint-Barthelemy et la critique moderne*, 1871, in-4°, pp. 39-42.

commémorative, comme il n'y a pas lieu de douter non plus que le dit logis n'appartint en 1572 à la famille du Bourg<sup>1</sup>.

Il est plus singulier que nous n'ayons conservé aucuns dessin, plan ou description très satisfaisants de cette demeure. Elle était, — et cela, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, — placée entre deux cours : « une basse-cour », fermée sur la rue par un portail, et une arrière-cour, où l'on accédait par « des couloirs voûtés passant sous les bâtiments », et qu'entouraient de « belles écuries et des remises<sup>2</sup> ». Le logis paraît avoir été une construction à deux étages avec grenier.

« Sur le premier perron, écrit Chéronnet, en 1845, on voit à gauche une porte fermée par deux battants sculptés, dont la menuiserie montre un travail du xvii<sup>e</sup> siècle, et qui ouvre sur une salle qui était sans doute celle des gardes de l'Amiral et qui est aujourd'hui un atelier de décatissage. Dans la première cour, auprès de la loge du concierge, une baie en ogive prouve l'antiquité de la construction<sup>3</sup>. »

« En revanche, note Troche, en 1851, les meneaux ou barreaux de pierre, qui divisaient les fenêtres en compartiments, et les moulures ou doucines des pieds-droits et des soubassements, ont disparu, le balcon sur l'arrière-cour n'existe plus et ceux que l'on voit aux croi-

<sup>1</sup> H. Bordier, *op. cit.*, pp. 40-41. — A. de Ruble, *Paris en 1572 (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XIII, pp. 1-16)*. — H. Bordier, *la Demeure de l'Amiral de Coligny à Paris, en 1572 (Bulletin de la Société du protestantisme français, 1887, pp. 105-112)*.

<sup>2</sup> Chéronnet, *op. cit.*, p. 724; — Troche, *op. cit.*, p. 591.

<sup>3</sup> Chéronnet, *loc. cit.*



sées de la façade, sur la grande cour, sont de Louis XV<sup>1</sup>. »

Nous ne sommes guère mieux fixés sur l'intérieur de la maison. L'escalier, d'une largeur remarquable, était en pierres de taille jusqu'au deuxième étage ; il était soutenu par d'élégantes colonnes, dont les chapiteaux étaient de style renaissance, et dont les arcs-doubleaux des voussures étaient supportés par des modillons en saillie<sup>2</sup>. Quant au reste du logis, les distributions et arrangements postérieurs, qui y avaient été faits depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, rendaient, même au milieu du xix<sup>e</sup>, la reconstitution de l'état primitif des lieux si difficile qu'à cette époque l'on n'était pas d'accord sur le point de savoir si la chambre de Coligny se trouvait au premier ou au deuxième étage, de quel côté de la maison donnaient ses fenêtres et si c'était dans la cour de devant ou celle de derrière que le cadavre de l'Amiral avait été précipité<sup>3</sup>.

Toutes descriptions qui restent vaines et froides, je le sens bien, et pourraient paraître oiseuses, si certains de leurs détails ne devaient servir à éclairer le drame que je voudrais essayer de retracer fidèlement.

## II

Autour de la maison de la rue de Béthizy, l'agitation a été extrême pendant toute la première partie de la nuit du

<sup>1</sup> Troche, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Chéronnet, *loc. cit.*

<sup>3</sup> Chéronnet et Troche, *loc. cit.*

23 au 24 août. Sur la demande de l'Amiral au Roi de lui envoyer quelques troupes, pour le protéger au besoin contre l'effervescence populaire qui a commencé à se produire dès la soirée du 23, Jean de Monlezun, seigneur de Caussens, mestre de camp des compagnies de gens de pied gascons, est arrivé rue de Béthizy, à la tête de cinquante arquebusiers, de quelques Suisses de la garde du duc d'Anjou, auxquels se sont mêlés cinq Suisses de la garde du roi de Navarre<sup>1</sup>. Arquebusiers et Suisses du duc d'Anjou ont été cantonnés en deux boutiques proches du logis de l'Amiral<sup>2</sup>, et ces derniers ont déposé leurs piques le long du mur<sup>3</sup>. Les Suisses du roi de Navarre paraissent s'être établis dans la « basse-cour » de la maison<sup>4</sup>, vraisemblablement cette première cour, dont je parlais tout à l'heure.

Depuis qu'elles sont postées là, ces troupes ont empêché tout rassemblement devant la demeure de l'amiral et fait circuler les nombreux partisans venus aux nouvelles jusqu'à une heure avancée de la nuit. Vers minuit, cependant, le calme a paru se faire. Traversant à cette heure le quartier du Louvre, un bourgeois de Strasbourg, de passage à Paris, déclare qu'il est rentré « très tranquillement et sans encombre à son

<sup>1</sup> De Thou, *op. cit.*, t. VI, p. 391. — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 204 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 204 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Dans le tableau de la Saint-Barthélemy, de François Dubois, dit Sylvius, conservé au musée Arlaud, à Lausanne, et reproduit dans Bordier, *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, on voit très distinctement « un râtelier de longues piques appuyées contre la façade de la maison contiguë à celle de Coligny » (Bordier, *op. cit.*, p. 20).

<sup>4</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 381.

domicile<sup>1</sup> ». L'Amiral a alors renvoyé bon nombre de ceux qui se trouvaient près de lui, entre autres, Charles de Téligny, son gendre, et sa fille, et n'a plus gardé que Pierre de la Gelière, seigneur de Cornaton, Pierre de Malras, baron d'Yolet, le secrétaire Belon, le contrôleur Bruneau, Ambroise Paré, le chirurgien Thomas, le pasteur réformé Pierre Merlin, un jeune homme nommé Salomon Certon<sup>2</sup>, et l'interprète Nicolas Muss. Les uns sont demeurés dans sa chambre, les autres se sont retirés dans les pièces voisines, pour y prendre quelque repos, lorsque, moins de deux heures après, une rumeur rompt de nouveau le silence de la nuit. C'est Guise qui arrive, avec sa troupe, dont la marche est éclairée par des « flambeaux<sup>3</sup> » et qui, s'étant renforcée en chemin, est composée, suivant les uns, « de trois cents capitaines et soldats<sup>4</sup> », suivant les autres de « cinquante ou soixante chevaux et de cinq ou six capitaines des régiments de gens de pied, suivis d'autres gens de guerre<sup>5</sup> ». Avec le jeune duc, M. d'Aumale et M. d'Angoulême, il y a là certainement Nicolas de Halwin, seigneur d'Atin<sup>6</sup>, François de

<sup>1</sup> R. Reuss, *Un nouveau récit de la Saint-Barthélemy par un bourgeois de Strashourg*, d'après une déposition notariée faite à Heidelberg, le 7 septembre 1572, extrait de Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz*. Munich, 1868-1870, t. II, p. 485 (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XXII, pp. 377-378).

<sup>2</sup> Salomon Certon, né en 1550, mort après 1614, était alors étudiant à l'Université de Paris. Il se réfugia à Genève après la Saint-Barthélemy et devint plus tard notaire et secrétaire du Roi. Il est surtout connu par ses œuvres littéraires (*la France protestante*, t. III, col. 971-977).

<sup>3</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 207.

<sup>4</sup> Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, t. I, p. 282.

<sup>5</sup> Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les mémoires inédits de Jules Gassot* (*loc. cit.*, p. 354).

<sup>6</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 317.

Cazilhac, baron de Cessac <sup>1</sup>, Edme d'Hautefort, ancien mestre de camp en Piémont <sup>2</sup>, Pierre-Paul Tosinghi, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre, et son fils <sup>3</sup>, Achille Petruzzi, de Sienne <sup>4</sup>, Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous <sup>5</sup>, Jean de Biran, seigneur de Goas <sup>6</sup>, enfin le fameux Besme, dont la plupart des historiens ont fait le principal assassin de l'Amiral, sans avoir pu toutefois préciser la physionomie et le rôle de celui qu'ils nous présentaient comme le premier acteur de ce drame.

### III

A vrai dire, on ne savait jusqu'ici sur Besme que fort peu de chose. On ignorait même son nom, successivement défiguré par les historiens postérieurs, qui, sur la foi de Mézeray, l'appelaient ordinairement Charles Dianowitz ou Dianowich, dit Besme. Du contrat de mariage de son fils, dont j'ai retrouvé l'original <sup>7</sup>, il résulte qu'il se nommait en réalité Jean Yanowitz, dit Besme. Ce surnom de Besme, je suis d'accord là-dessus

<sup>1</sup> Lettre d'Etienne Pasquier à M. Airault (Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 369).

<sup>2</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 816).

<sup>3</sup> Capilupi, *le Stratagème de Charles IX contre les huguenots* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 439).

<sup>4</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 816).

<sup>5</sup> D'Aubigné, t. III, p. 317.

<sup>6</sup> Capilupi, *loc. cit.*, p. 433.

<sup>7</sup> Contrat de mariage de Louis Yanowitz de Besme et de Christine de Florainville, du 23 juin 1593 (Archives nationales, M. 607, doss. Yanowitz de Besme, n° 2).

avec l'opinion générale, devait indiquer l'extraction étrangère de ce personnage : il semble bien être en effet la corruption du mot « Bohesme », et assigner à celui qui le portait une origine bohémienne ou slave. On ne sait rien pourtant de son ascendance, sinon qu'Hotman, dans sa *Vie de Coligny*, assure que son père était maître de l'artillerie du duc de Wurtemberg<sup>1</sup>. Et quelques documents semblent confirmer en partie la chose en l'appelant le würtembergeois Besme. S'était-il attaché à la fortune des Guise lors de l'entrevue du duc François de Guise avec le duc Christophe de Wurtemberg à Saverne ? C'est une pure supposition. Il est certain, en revanche, qu'il fut « nourry page en la maison dudict duc François de Guise<sup>2</sup> », dont il devint l'« écuyer d'écurie<sup>3</sup> », pour passer, après la mort de son premier protecteur, au service de son fils Henry et de son frère le cardinal de Lorraine.

Il devait du reste occuper dès lors un rang social suffisamment honorable et faire au moins figure de gentilhomme, pour que ses protecteurs l'aient uni — non pas après la Saint-Barthélemy, comme on l'a dit, mais vers la fin de 1571, vraisemblablement<sup>4</sup>, — à une certaine demoiselle d'Arne, « fille bastarde du grand

<sup>1</sup> [Hotman], *Vita Colini*, 1575, p. 428.

<sup>2</sup> Capilupi, *op. cit.*, p. 434.

<sup>3</sup> *Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Brunet, t. I, p. 83.

<sup>4</sup> « Un M. Besme, hammingo, il quale, un anno fa, prese per moglie una dama che andò in Spagna con la già Regina catholica... » (Lettre de J.-M. Petrucci à François de Médicis, du 16 septembre 1572, dans Desjardins, *Negociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 838). — Cf. *infra*, la lettre de M. de Saint-Gouard, ambassadeur de France en Espagne, à Philippe II, du 24 février 1575, où il dit que Besme « a épousé, il y a quatre ans » M<sup>lle</sup> d'Arne.

cardinal de Lorraine », dit Brantôme, qui paraît assez bien renseigné sur ce point pour ajouter : « Je nommerois bien sa mère<sup>1</sup>. » Je ne pourrais en dire autant. Parti très sortable par ailleurs. En effet, cette d'Arne, quelquefois appelée Anne d'Arne<sup>2</sup>, et dont j'ai retrouvé le vrai nom, Isabelle ou Isabeau d'Arne<sup>3</sup>, « fort belle et honneste damoiselle<sup>4</sup> », avait été l'une des filles d'honneur qui avaient été données par Catherine de Médicis à sa fille Élisabeth pour l'accompagner en Espagne, lors de son mariage avec Philippe II, en 1560. Elle était demeurée auprès de la jeune reine jusqu'à la mort de celle-ci, en 1568, et n'avait même quitté Madrid que le 5 septembre 1569, pour revenir en France<sup>5</sup>. Elle est inscrite comme étant rentrée dans les rangs des demoiselles d'honneur de la Reine-mère en 1571 et comme en étant sortie en 1572, peu après son mariage probablement<sup>6</sup>.

Voilà à quoi se bornent les détails que j'ai pu retrouver sur les origines de Besme et sa vie avant la Saint-Barthélemy. Aussi bien, est-ce surtout à cette occasion que les historiens le font sortir de l'ombre, où ils le font d'ailleurs bientôt rentrer. Je voudrais essayer, à propos de l'assassinat de Coligny, de mieux marquer le rôle

<sup>1</sup> Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 309.

<sup>2</sup> R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, in-8°, t. II, p. 504.

<sup>3</sup> Contrat de mariage cité plus haut (*ibid.*).

<sup>4</sup> Brantôme, *loc. cit.*

<sup>5</sup> Lettre de M. de Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne, à la Reine-mère, 17 septembre 1569 (Mgr Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux*, 1900, in-8°, t. II, p. 121).

<sup>6</sup> « Officiers domestiques de la maison de la royne Catherine de Médicis », dans *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Bagnenault de Puchesse, t. X, p. 516.

qu'il a pu y jouer, et raconter ensuite comment il finit.

#### IV

Si nombreuses sont les relations du meurtre de l'Amiral (et précisément peut-être à cause de cela) qu'il est très difficile d'en bien fixer tous les détails.

Cependant, sur le début du drame, les divers récits sont assez d'accord pour qu'il soit possible de le reconstituer à peu près sûrement.

Arrivé rue de Béthizy, Guise donne le mot d'ordre à Caussens, qui s'approche de la porte fermant la cour du logis de l'Amiral, y frappe et demande au nom du Roi qu'on le laisse immédiatement entrer. La Bonne, maître d'hôtel de Coligny, « qui avoit les clefs <sup>1</sup> », accourt sans se méfier et ouvre la porte. Caussens se précipite sur lui, le poignarde et pénètre dans la cour, à la tête de sa troupe. Tout de suite sur pied, les cinq Suisses de la garde du roi de Navarre et d'autres domestiques se rendent compte que les assaillants vont envahir bientôt la maison, la porte de l'escalier étant restée ouverte sur le passage de La Bonne. Ils courent alors à cette porte et la referment sur eux, pas assez vite toutefois pour qu'un des Suisses ne tombe atteint d'un coup d'arquebuse; puis, dès qu'ils l'ont tirée, il la barricadent et la « remparent » avec des tables, des meubles, des coffres qu'ils font rouler du haut de l'escalier <sup>2</sup>. Mais les assiégeants se jettent de toutes leurs forces contre

<sup>1</sup> D'Aubigné, t. III, p. 315.

De Thou, t. VI, p. 399; — D'Aubigné, t. III, p. 316; — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 208.

cette barrière, et à l'aide de bûches<sup>1</sup> et d'épieux parviennent à la rompre. Les premiers à l'attaque, et qui pénètrent les premiers, sont quelques-uns des Suisses de la garde du duc d'Anjou, qu'on reconnaît à leurs vêtements rayés de noir, de blanc et de vert<sup>2</sup>. Aussitôt, ils se trouvent face à face avec les quatre Suisses qui demeurent de la garde du roi de Navarre, encore sur les marches de l'escalier, mais, comme ils paraissent peu disposés à en venir aux mains avec leurs compatriotes, Caussens enjoint à l'arquebusier le plus proche de lui de faire feu, et un deuxième Suisse tombe frappé à mort<sup>3</sup>. Les envahisseurs escaladent alors le grand escalier, et se ruent vers la chambre de l'Amiral « qui était la troisième de la maison<sup>4</sup> », dit un récit, ce qui tendrait à faire croire qu'elle était commandée par deux autres pièces et donnait sur le derrière, comme le laisse supposer une tradition que j'ai rapportée plus haut, et comme un autre détail, que je donnerai plus loin, semblerait le confirmer. Ils n'ont, dans tous les cas, aucune autre résistance à vaincre, et n'ont qu'à pousser la porte de la chambre de l'Amiral pour faire irruption dans la pièce, où ils pénètrent au nombre de dix au moins : il y a là certainement Caussens, Besme, Attin, Goas, Sarlabous, Petruzzi, Tosinghi, tous « armez de corps de cuirasses et de rondaches<sup>5</sup> ». Josué Studer de Winkel-

<sup>1</sup> Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les Mémoires inédits de Jules Gassot* (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1903, p. 354).

<sup>2</sup> *Mémoires de l'état de France*, t. I, fol. 208.

<sup>3</sup> [Hotman] *Vita Colinii*, 1575, p. 429.

<sup>4</sup> Lettre de Joachim Opser à l'abbé de Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1859, p. 288).

<sup>5</sup> *Mémoires de l'état de France*, t. I, fol. 208.



bach, capitaine suisse<sup>1</sup>, et trois de ses soldats, Moritz Grünenfelder, Martin Koch et Conrad Bürg<sup>2</sup>.

Que devenaient cependant l'Amiral et ses amis? Nous ignorons quel était, à cette heure précise, l'état du blessé; mais nous savons certainement que, le samedi matin, les médecins l'avaient jugé assez grave.

« Environ les 8 heures du matin, ils avoient trouvé toute l'espaule gauche, le col et l'œil gauche en feu, et, découvrant le premier appareil, avoient trouvé toute la chair pourrye et une forte fièvre<sup>3</sup> » La situation ne pouvait pas s'être beaucoup modifiée dans la journée, et le malade devait être, le soir encore, fort accablé. Réveillé par le tumulte que je viens de décrire, il crut d'abord qu'il s'agissait d'une « émeute contre le Roy mesme »<sup>4</sup>. « C'est le peuple qui s'agite, aurait-il dit; il sera bon de le faire entendre au Roi<sup>5</sup>. » Pourtant s'apercevant bientôt que le désordre était mené contre sa demeure, il supposa que les Guise en étaient les instiga-

<sup>1</sup> « Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France », par le capitaine Josué Studer de Winkelbach (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et cité dans *Un capitaine gascon du XVI<sup>e</sup> siècle : Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, mestre de camp, gouverneur de Dunbar et du Havre de Grèce*, par Edouard Forestié, Paris, 1897, in-8°, pp. 139-140, 145.

<sup>2</sup> *Ibid.* — « Récit véridique et description de l'assassinat commis en France, en 1572 » (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et cité dans E. Forestie, *op. cit.*, p. 141 — Lettre de Joachim Opser à l'abbé Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bull. de la Soc. du prot. fr.*, 1859, p. 288).

<sup>3</sup> H.-A. Layard, *Account of the murder of Admiral of Coligny, from the archives of Simancas*, publié dans *Proceedings of the huguenot society*, Londres, 1889, t. II, p. 246.

<sup>4</sup> D'Aubigné, t. III, p. 315.

<sup>5</sup> Lettre de Jacopo Corbinelli à Giovan-Vincenzo Pinelli, de Paris, 8 octobre 1572 (Pio Rajna, *Jacopo Corbinelli e la strage di S. Bartolommeo* dans *Archivio storico italiano*, 1898, t. XXI, p. 76).

teurs, et ordonna à Muss d'appeler à l'aide, du haut de la maison, Caussens et les troupes que la Cour lui avait données pour sa garde<sup>1</sup>. En même temps, il demandait au pasteur Merlin de « faire la prière avec lui<sup>2</sup> », peut-être de reprendre la lecture que celui-ci avait commencée à lui faire, dit-on, dans la soirée, des *Sermons sur le livre de Job*, de Calvin<sup>3</sup>. Tout à coup, retentit dans la cour le premier coup d'arquebuse tiré par les soldats de Caussens, et « ceux qui estoient près de la fenêtre disant à l'Amiral qu'ils apercevoient les casques blanches<sup>4</sup> : « Je suis mort! » se serait-il écrié<sup>5</sup>. » Sortant aussitôt de son lit, il revêtit sa robe de chambre fourrée<sup>6</sup>, et se sentant probablement très faible, s'adossa contre la muraille<sup>7</sup>. A ce moment, qui était celui où les assaillants attaquaient la deuxième porte, Salomon Certon, « qui aidait à porter un coffre » destiné à la barricade<sup>8</sup>, « s'en court à la chambre de l'Admiral et estant interrogé par Ambroise Paré que vou-

<sup>1</sup> *Le Réveil-matin des François*, 1574 (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 181).

<sup>2</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 208.

<sup>3</sup> Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne d'Henry IV*, 1834, t. III, p. 180. Mais l'auteur ne dit pas où il a pris ce renseignement. — *Sermons sur le livre de Job*, Genève, Fr. Perrin, 1563, in-folio.

<sup>4</sup> « On avoit décidé, disent plus exactement les *Mémoires de l'estat de France*, que les enseignes qui distingueroient les massacreurs d'avec tous autres, ce seroit un mouchoir blanc attaché au bras gauche et une croix blanche au chapeau. » (*Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, 1578, in-12, t. I, fol. 206 v<sup>o</sup>).

<sup>5</sup> Lettre de Jacopo Corbinelli à G.-V. Pinelli, Paris, 8 octobre 1572 (Pio Rajna, *loc. cit.*).

<sup>6</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 817).

<sup>7</sup> De Thou, t. VI, p. 398.

<sup>8</sup> D'Aubigné, t. III, pp. 315-316.

loit dire ce tumulte, luy se tournant vers l'Admiral dit : « Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle à soi; l'on a « force le logiz, et n'y a moyen quelconque de résister<sup>1</sup>. » A quoi Coligny aurait répondu : « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir; vous autres, sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu<sup>2</sup> »; ou bien : « Mes amis, je n'ai plus que faire de secours humain; c'est ma mort que je reçois volontiers de la main de Dieu. Sauvez-vous<sup>3</sup> ! » Et il aurait refusé qu'on barrât la porte de sa chambre<sup>4</sup>. D'après quelques versions, tous ceux qui entouraient le malade se seraient alors enfuis par les toits, ou « sur les toits et dans les chambres d'en haut<sup>5</sup> », sauf Nicolas Muss<sup>6</sup>; d'après certains, « les uns le firent et les autres non<sup>7</sup> »; selon un récit, les chirurgiens Paré et Thomas seraient demeurés auprès de lui<sup>8</sup>; suivant un autre, une vingtaine de personnes se seraient tenues dans « l'avant-chambre » de l'Amiral<sup>9</sup>, et les assassins ayant trouvé à la porte un valet de chambre, qui les

<sup>1</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 208.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> D'Aubigné, t. III, p. 316.

<sup>4</sup> *Le Tocsin contre les massacreurs, 1579* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 51).

<sup>5</sup> De Thou, t. VI, p. 399.

<sup>6</sup> D'Aubigné, t. III, p. 316. — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 208.

<sup>7</sup> *Le Tocsin contre les massacreurs, 1579* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, pp. 50-51).

<sup>8</sup> Lettre de Corbinelli à Pinelli (*loc. cit.*).

<sup>9</sup> H.-A. Layard, *Account of the murder of Admiral of Coligny* (*Proceedings of the huguenot Society*, Londres, 1889, t. II, p. 246).

suppliait d'épargner son maître, ils l'auraient tué<sup>1</sup>.

A partir de cet instant, du reste, les divergences entre les relations deviennent plus nombreuses et plus graves.

En quelle posture, d'abord, les meurtriers, pénétrant dans la chambre de Coligny, trouvèrent-ils leur victime? Très probablement, « agenouillé », « à la tête de son lit<sup>2</sup> », « à genoux appuyé contre son lit<sup>3</sup> », cette version semblant confirmée par la majorité des témoignages les plus sûrs. Certains, cependant, contre toute vraisemblance, prétendent qu'il était « assis<sup>4</sup> », « assis sur son lit<sup>5</sup> »; d'autres, qu'il était « couché, le visage tourné du côté de la muraille, et semblait dormir<sup>6</sup> ». Quelques-uns lui donnent une attitude plus résolue. De Thou dit qu'il était « debout derrière la porte<sup>7</sup> », et d'autres nous le représentent « l'épée à la main<sup>8</sup> », « tenant dans ses mains blessées une épée nue<sup>9</sup> », ou,

<sup>1</sup> *Effroyable et pitoyable description des nocces lamentables conclues entre le roi de Navarre, etc... à l'occasion desquelles l'Amiral et beaucoup de grands seigneurs ont été assassinés...* (Récit allemand, publié dans le *Bulletin de la société du protestantisme français*, t. LI, 1902, p. 396).

<sup>2</sup> Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, 27 août 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 817). — Davila, *Historia delle guerre civili*, 1644, t. I, p. 282.

<sup>3</sup> D'Aubigné, t. III, p. 315.

<sup>4</sup> [Hotman], *Vita Colinii*, 1575, p. 128.

<sup>5</sup> Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 434).

<sup>6</sup> *Effroyable et pitoyable description...* (*Bull. de la Soc. du prot. fr.*, 1902, p. 396).

<sup>7</sup> De Thou, t. VI, p. 399.

<sup>8</sup> *Intiera relazione della morte dell'Ammiraglio et altri capi suoi complici...* (datée de Lyon, le 31 août 1572), Rome, chez Antonio Blado, s. d., in-8°.

<sup>9</sup> Lettre de J. Corbinelli à Pinelli et à l'abbé del Bene, de Paris, le 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).

tout au moins, placent « une épée sur le lit<sup>1</sup> » Enfin, à en croire certaines relations qui combinent tous ces détails plus ou moins controuvés, et y ajoutent, l'Amiral et ses partisans se seraient tout de suite mis en défense, auraient été vite désarmés, et l'Amiral, blessé probablement, « seroit revenu à son lit, feignant estre mort<sup>2</sup> ».

Qui des assassins lui porta le premier coup? D'après presque tous les récits, ce fut donc Besme. Entré dans la chambre « le premier<sup>3</sup> », « le premier à la suite de Caussens<sup>4</sup> », il se serait jeté entre Caussens et l'Amiral<sup>5</sup>, demandant à ce dernier : « Es-tu l'Amiral? » — « Oui », aurait répondu celui-ci, qui aurait ajouté : « Jeune homme, tu devrois avoir esgard à ma vieillesse et à mon infirmité; mais tu ne feras pourtant ma vie plus briefve<sup>6</sup>. » C'est à cet instant que Besme, se ruant sur lui, lui aurait crié : « Traistre, rends-moy maintenant le sang de mon seigneur et maistre, lequel tu m'as si meschamment osté<sup>7</sup>! » En même temps, « despitant Dieu<sup>8</sup> », il le frappait d'un grand coup « d'épée<sup>9</sup> ».

<sup>1</sup> Lettre du même à Pinelli, 8 octobre 1572 (*ibid.*, p. 76).

<sup>2</sup> Relation publiée par Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, t. IX (1842), 1<sup>re</sup> partie, pp. 561-564. Cette relation doit émaner d'un certain M. de Gomicourt, agent du duc d'Albe à Paris, et dont Kervyn de Lettenhove a publié une lettre, d'août 1572, qui rappelle tout à fait par le style la relation susdite (Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 610).

<sup>3</sup> D'après presque toutes les relations.

<sup>4</sup> H.-A. Layard, *Account of the murder of Admiral...* (*loc. cit.*).

<sup>5</sup> D'Aubigné, t. III, p. 316.

<sup>6</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 208 v<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 434).

<sup>8</sup> *Mémoires de l'estat de France*, t. I, fol. 209.

<sup>9</sup> *Ibid.* — D'Aubigné, t. III, p. 317.

de « dague<sup>1</sup> », ou d' « épieu<sup>2</sup> », dans la poitrine ; « auxquels coups et parolles, l'Amiral, se plaignant de son malheur et infortune, ayant mis la main à sa barbe, luy dit : « A tout le moins que ceste barbe blanche « eust esté défaite par un homme et non par un goujat ! » Mais l'autre « redoublant le coup » : « Meschant, oses-tu bien parler encore ! » se serait-il écrié<sup>3</sup>, et il lui aurait porté alors un second coup à la tête<sup>4</sup>.

A ce récit d'autres relations, sans contredire au moins expressément le rôle de Besme, apportent quelques variantes et ajoutent quelques détails. L'italien Corbinelli déclare que l'Amiral reçut ses assassins et la mort qu'ils lui apportaient, « sans user d'aucunes paroles, ni humbles, ni superbes<sup>5</sup> ». L'historien Dupleix dit tenir « d'un domestique de l'Amiral, présent à ce spectacle, que son maistre s'estant levé du lit, avec sa robe de chambre sur sa chemise, les assassins s'acharnèrent d'abord sur lui avec tant de force qu'il n'eut que le temps de dire ces quatre mots : « Que « demandez-vous, Messieurs<sup>6</sup> ? » Certains ajoutent, au contraire, aux paroles prononcées par Coligny l'offre de se constituer prisonnier<sup>7</sup>. D'autre part, les récits, dont je parlais plus haut, et qui représentent l'Amiral au

<sup>1</sup> Capilupi, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Brantôme, t. IV, p. 303.

<sup>3</sup> Capilupi, *loc. cit.*

<sup>4</sup> D'après presque tous les récits.

<sup>5</sup> Lettre de Corbinelli, du 27 août (*loc. cit.*).

<sup>6</sup> Scipion Dupleix, *Histoire générale de France*, Paris, 1658, t. III, p. 745.

<sup>7</sup> « Nouvelles de France en 1572, transcrites par le secrétaire d'état lucernois Rennward Cysat » (Liebenau, *Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 5<sup>e</sup> cahier, pp. 249-260).

lit au moment de l'irruption des conjurés, le font naturellement massacrer dans son lit « Trouvant le dit Amiral dans son lit, rapporte l'un d'eux, le visage tourné du côté de la muraille, ils s'approchèrent et un d'entre eux dit : « Monsieur l'Amiral, vous dormez « trop fort ! » Puis lui donna un grand coup d'épée à travers le corps<sup>1</sup>. » D'autres disent qu'on le tira hors de son lit par son bras blessé<sup>2</sup>. Enfin Hotman assure que Besme lui porta son premier coup à la tête<sup>3</sup>.

Mais ces divergences ne sont rien comparées aux variantes qu'offrent quelques récits sur le point qui nous intéresse avant tout, celui de savoir quel fut le premier meurtrier de l'Amiral.

Plusieurs de ces récits nomment comme s'étant vanté de l'avoir été le capitaine Sarlabous<sup>4</sup>, que presque tous les auteurs identifient avec Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, qui fut gouverneur du Havre. Il y a là, semble-t-il bien, une double erreur. Tout d'abord, il est certain que ce n'est pas Corbeyran de Cardaillac qui fut présent à l'assassinat de Coligny, mais son frère Raymond, alors à Paris, tandis que Corbeyran était au Havre à cette époque. Nous possédons, en effet, une lettre de Raymond adressée le 25 août et de Paris à son beau-frère, Pierre de Landorte, seigneur de Caussade, où il lui apprend la mort de l'Amiral et, en même temps, que le Roi l'a chargé d'aller en dili-

<sup>1</sup> *Effroyable et pitoyable description* (Bull. de la Soc. du prof. fr., 1902, p. 396).

<sup>2</sup> A.-H. Layard, *Account of the murder of Admiral* (loc. cit.).

<sup>3</sup> [Hotman], *Vita Colini*, 1575, p. 130.

<sup>4</sup> *Le Réveil-matin des François*, 1574 (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 181). — Brantôme, l. IV, p. 308.

gence porter ses ordres à leur frère Corbeyran au Havre. D'un autre côté, en cette lettre, Raymond semble ne s'attribuer aucune part dans un acte qui, dit-il, « nous délivre et glorifie tous et fera le calme du royaume », et dont, en parlant en ces termes, il eût été naturel qu'il se flattât d'avoir été le héros<sup>1</sup>. Cela confirmerait d'ailleurs le dire de Brantôme qui, rapportant le bruit qui courait que Sarlabous se vantait d'avoir tué l'Amiral, dit formellement que, « pour le seur », ce ne fut pas lui<sup>2</sup>.

Mais s'il est prouvé que Sarlabous ne fut point le principal assassin de Coligny, un groupe de récits infligent cette responsabilité à d'autres qu'à Besme avec beaucoup plus de vraisemblance et de précision. Ces récits sont tous des récits de source suisse, qui font expressément de leurs compatriotes les premiers meurtriers de l'Amiral.

Ces textes sont au nombre de trois.

Le premier est intitulé : *Récit véridique et description de l'assassinat commis en France en 1572*. Voici comment il rapporte la mort de Coligny :

Les Suisses attaquèrent les portes et les défoncèrent avec leurs hallebardes, et le duc de Guise cria à ceux qui combattaient au bas de la maison de jeter leurs armes, ou ils seraient tous transpercés.

Quand on accourut chez l'Amiral, Moritz Grünenfelder, de Niederurnen, du pays de Glaris, pénétra le premier dans la chambre de l'Amiral, l'empoigna et voulut l'emmener pri-

<sup>1</sup> E. Forestié. *Un capitaine gascon du XVI<sup>e</sup> siècle : Corbeyran de Car-dailiac-Sarlabous*, 1897, in-8°, pp. 162-173.

<sup>2</sup> Brantôme. t. IV, p. 308.



sonnier. En ce moment, Martin Koch, de Fribourg, le fourrier du duc d'Anjou, lui dit : « Ceci ne nous est pas ordonné. »

Comme l'Amiral le priait d'épargner sa vieillesse, il le transperça d'une pique qu'il brandissait.

Le capitaine Josué Studer, de Saint-Gall, dit que Moritz l'avait trouvé debout, en habit de nuit, et conduit à la lumière en lui disant : « Drôle, est-ce toi ? » Et, ainsi qu'il est dit plus haut, il transperça de sa hallebarde l'Amiral qui lui demandait d'épargner sa vieillesse. Bientôt l'autre aussi agit de concert avec lui<sup>1</sup>.

La deuxième relation d'origine suisse a pour titre *Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France*, et pour auteur le capitaine Josué Studer de Winkelbach, qui, nous l'avons dit, fut un des acteurs du drame du 24 août.

Les gardes du Roi et les soldats, rapporte Studer, ayant donc reçu l'ordre de surprendre l'Amiral et tous les siens, et de les tuer, le dimanche matin, à 4 ou 5 heures environ, ils allèrent à la maison dudit Amiral, occupée par des Français et des gardes zurichoises, que le Roi lui avait donnés pour le protéger.

Ceux-ci se mirent sur la défensive et chassèrent ceux du Roi. Les confédérés revinrent à la charge ; l'un d'eux fut tué et la chose devint sérieuse. Ils tuèrent les Français et montèrent dans la maison. Là, un de Glaris, appelé Moritz Grünenfelder, saisit l'Amiral en robe de nuit, dans l'obscurité, lui demanda où était l'Amiral et l'amena à la lumière vers une fenêtre. L'Amiral dit : « Jeune homme, respectez la vieillesse ! » Il lui répondit : « Coquin, est-ce toi ? » Puis il le transperça de sa hallebarde. Parmi eux se trouvait le nommé

<sup>1</sup> « Récit véridique et description de l'assassinat commis en France, en 1572 » (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et publié dans E. Forestié, *Un capitaine gascon du XVI<sup>e</sup> siècle : Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous*, 1897, in-8°, p. 144.

Martin Koch, qui le transperça aussi de sa pique, et lorsque cela fut commis, il annonça en allemand qu'il l'avait transpercé, mais on ne le crut que lorsqu'il eut jeté le cadavre de l'Amiral par la fenêtre. Alors le tumulte commença<sup>1</sup>.

Un troisième document, de même source que les précédents, achève de confirmer ceux-ci, — en faisant, il est vrai, porter le premier coup à l'Amiral par Martin Koch, au lieu de Moritz Grünenfelder, — mais les précise, en revanche, en nous donnant le nom d'un autre des meurtriers : Conrad Bürg.

Ce document extrêmement curieux est une lettre écrite de Paris, le 26 août 1572, par un certain Joachim Opser, de Wyl, fils d'un vice-chancelier de l'abbaye de Saint-Gall, sous-prieur du collège des jésuites, dit de Clermont, à Paris, et adressée par lui au prieur de l'abbaye de Saint-Gall et à ses frères.

Après avoir narré les scènes de massacre dont il a été le témoin :

Écoutez, dit Opser, ce qui concerne le massacre de l'Amiral ; je tiens ces détails de celui qui lui a porté le troisième coup avec sa hache d'armes, de ce Conrad Bürg, dans le temps pal-frenier chez l'économe Joachim Waldemann, à Wyl. Lorsque les Suisses, aux ordres du duc d'Anjou, eurent fait sauter les portes, Conrad, suivi de Léonard Grünenfelder, de Glaris, et de Martin Koch, parvint à la chambre de l'Amiral, qui était la troisième de la maison ; on tua d'abord son domestique. L'Amiral était en simple robe de chambre, et nul ne voulait d'abord mettre la main sur lui. Mais Martin Koch, plus hardi

<sup>1</sup> « Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France », par le capitaine Josué Studer de Winkelbach (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et publié dans E. Forestié, *Un capitaine gascon du XVI<sup>e</sup> siècle : Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous*, 1897, in-8°, p. 145.



LE MURRE DE COIGNY ET LE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHELEMY.  
d'après le tableau de François Dubois, dit Sylvius. Musée de Lausanne. — C. J. P. 1878



que les autres, frappa le misérable de sa hache d'armes; Conrad lui donna le troisième coup, et au septième, enfin, il tomba mort contre la cheminée de sa chambre<sup>1</sup>.

L'authenticité et l'exactitude générale de ces récits étant cependant admises, comme elles doivent l'être, quel rôle, encore une fois, fut celui de Besme? Il semble bien difficile de prétendre toujours qu'il ait le premier, et encore moins le seul, frappé Coligny, et il est très probable qu'il ne fit que prêter la main aux Suisses qui se jetèrent sur l'Amiral. Un passage de la si curieuse lettre de Sarlabous, dont je parlais tout à l'heure, pourrait prouver le bien-fondé de cette hypothèse. Parlant de la mort du « chef de ces hérétiques et séditeux, qui s'estoient mis à comploter la perte du Roy et la ruine du Royaume » : « Ung fidèle de la maison de Guyse, dit-il, et de bons amis Souysses, friands de la besogne, ont occis l'auteur et l'incitateur de ces meschancetez<sup>2</sup>. » Il est difficile de désigner plus clairement Besme. Et si, — quelque dangereuses que puissent être, en pareille matière, de simples suppositions, — l'on veut préciser davantage, on peut attribuer à Besme cette seconde place qu'Opser laisse libre dans la liste des assassins entre Martin Koch et Conrad Bürg.

On sait quel tragique épisode termina le drame de la mort de Coligny, dont le corps fut précipité par la fenêtre aux pieds du duc de Guise. Là, encore, la tradi-

<sup>1</sup> Lettre de Joachim Opser à l'abbé de Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bulletin de la Soc. du Protestantisme français*, 1859, p. 238).

<sup>2</sup> Lettre de Raymond de Cardaillac-Sarlabous à Pierre de Landorte, seigneur de Caussade, 25 août 1572 (E. Forestié, *op. cit.*, p. 162).

tion voudrait que Besme eût joué le premier rôle. Mais là, encore, à examiner et à scruter attentivement les textes, que d'incertitudes et que de contradictions!

« Guise, qui était demeuré dans la cour, raconte de Thou, demanda à Besme si l'affaire était finie. Besme répondit qu'oui. « Monsieur d'Angoulême, reprit Guise, « ne le croira pas s'il ne le voit à ses pieds. » En même temps, on jeta le corps par la fenêtre<sup>1</sup>. »

D'après cette version, Coligny aurait été jeté déjà mort par la fenêtre, et la chose est confirmée par d'autres auteurs. Il est cependant à peu près prouvé que l'Amiral respirait encore, lorsqu'on le précipita. « Les ducs de Guise et d'Aumale et le chevalier d'Angoulesme, dit d'Aubigné, qui desjà estoient arrivez à la cour, demandèrent si la besongne estoit faite, et Besme ayant répondu qu'ouy, on lui commanda de jetter le corps par la fenestre, ce qu'il fit; et l'amiral, non encores mort, se prit des mains à un morceau de gervis, qu'il emporta<sup>2</sup> ». « Le pauvre misérable, confirme Capilupi, n'estant pas encore du tout mort, empoigna une partie de la fenestre, qui fut cause que bientost on l'acheva de tuer<sup>3</sup> ». « Ils le jetèrent par la fenestre en la court, rapporte Brantôme, non sans peine, car le corps, retenant encore de cette vigueur généreuse du passé, résista un peu, s'empeschant des jambes contre la muraille de la fenestre à cette chute<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> De Thou, t. VI, p. 399.

<sup>2</sup> D'Aubigné, t. III, pp. 317-318.

<sup>3</sup> Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, pp. 434-435).

<sup>4</sup> Brantôme, t. IV, p. 303.

Certains récits affirment même que, menacé de ce dernier outrage, l'Amiral parla. D'après Corbinelli, « entendant crier d'en bas : « Jetez le par la fenêtre! » il aurait murmuré : « Hélas! à la fenêtre, ayez égard à l'âge! » Et les relations, qui nous ont représenté, tout à l'heure, l'Amiral jouant la comédie de la mort, sont sur la résistance opposée et les dernières paroles prononcées par lui plus affirmatives encore. « Monsieur de Guise, dit un récit allemand, attendait en bas dans la cour avec impatience, et cria, à plusieurs reprises, que, dès que l'Amiral serait mort, les soldats devaient le jeter par la fenêtre. Ils le traînèrent donc hors du lit et voulurent le précipiter dehors. Toutefois il était encore assez fort pour s'arc-bouter du pied contre le mur, et ils ne parvinrent à l'enlever, que lorsqu'un Suisse félon lui eût frappé le pied de sa hallebarde, de sorte que l'Amiral tomba sur le plancher. Ils essayèrent une seconde fois de le jeter par la fenêtre, mais il étendit les bras à l'intérieur de celle-ci, et leur dit ces dernières paroles : « Mes enfants, ayez donc pitié « de ma vieillesse! » Alors ils le soulevèrent par les pieds et le précipitèrent la tête la première, de sorte qu'elle s'écrasa sur le sol<sup>2</sup>. » — « L'Amiral renversé sur son lit, rapporte enfin une relation d'origine espagnole, le capitaine Caussens lui dit : « Renard, venez voir M. de « Guise, qui vous attend là-bas! » Mais il ne faisoit semblant de rien, tant que, estant levé par trois ou

<sup>1</sup> Lettre de Corbinelli à Pinelli et à l'abbé Del Bene, 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).

<sup>2</sup> *Effroyable et pitoyable description...* (*Bull. de la soc. du protestantisme français*, 1902, p. 396).

quatre, fut mis pour estre jeté par la fenestre. Alors estrivant du pied contre la fenestre et embrassant l'estanficque avec le bras droit, dit au capitaine : « Pour Dieu ! tuez-moi sans me jeter là-bas ! » Lors le capitaine lui dit : « Tu n'es donc pas mort ? » Et, ce disant, le jeta avec un coup de pied en bas, disant à M. de Guise qui estoit dans la court : « Tenez, Monsieur, « voilà le meschant qui a tué Monsieur vostre père ! » L'Amiral tomba sur le visage et se froissit tout. Toutefois, voyant M. de Guise, lui dit : « Tuez-moi ! »

Pour en revenir à Besme, la résistance assez vive qu'opposa l'Amiral à sa défenestration, et qui est ainsi confirmée par la plupart des relations, prouve assez que Besme n'en peut être accusé seul, non plus que Sarlabous, que trois documents au moins citent comme l'auteur du fait<sup>2</sup>. Certainement les meurtriers durent se mettre à plusieurs, et je croirais assez volontiers sur ce point les récits qui, comme celui de Corbinelli, font jouer cette scène par trois ou quatre acteurs. Ce récit cite un nouveau nom, le nom de Pierre-Paul Tosinghi, le même qui « s'empara de la chaîne et de l'escarcelle de l'Amiral », et qui, « doué d'une force herculéenne », aurait « aidé un capitaine et des Suisses à jeter bas le corps<sup>3</sup> ». Rien n'empêche de faire de ce capitaine anonyme Besme ou Sarlabous, Besme plutôt peut-être,

<sup>1</sup> H.-A. Layard, *Account of the murder of the admiral of Coligny, from the archives of Simancas (Proceedings of the huguenot society, 1889, t. II, p. 246).*

<sup>2</sup> *Le Tocsin contre les massacreurs (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 51).* — *Le Réveil-matin des François (Ibid., p. 182).* — *Mémoires de l'estat de France, t. I, fol. 209.*

<sup>3</sup> Lettre de Corbinelli à Pinelli et à l'abbé Del Bene, du 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).



car s'il eût pris part à la chose, Sarlabous l'eût sans doute mentionné dans la lettre que j'ai citée, comme, je l'observais, il eût mentionné la part qu'il aurait prise au meurtre lui-même.

Il resterait deux points à éclaircir : le cadavre de Coligny fut-il précipité dans la cour d'entrée ou dans la cour de derrière de la maison, et reçut-il là encore de nouveaux outrages ? Il est presque impossible de répondre sûrement à ces deux questions. La solution de la première dépend évidemment de la place qui doit être assignée dans la maison à la chambre de Coligny. Or, nous avons vu qu'il était bien difficile de la fixer. Peut-être, cependant, pour se décider en faveur de la seconde hypothèse, pourrait-on alléguer une relation suivant laquelle le cadavre fut, après le meurtre, traîné et abrité en « une écurie <sup>1</sup> », une de celles qui faisaient partie, je l'ai dit, des communs bâtis autour de la seconde cour.

Est-il vrai, d'autre part, qu'un des meurtriers ait déchargé alors dans la tête de la victime un coup de pistolet, et que le duc de Guise l'ait frappée du pied ? On n'a point, il faut le dire, de textes assez précis et assez concordants pour se décider sur ces deux points. Mais le témoignage de Brantôme, qui disculpe formellement Guise de la suprême injure qu'il aurait faite à son ennemi, devrait suffire, il semble, à nous faire douter de cet acte indigne d'un « honneste cavalier <sup>2</sup> ».

## V

« Besme, dit Bayle, dans son *Dictionnaire*, Besme,

<sup>1</sup> De Thou, t. VI, pp. 399-400.

<sup>2</sup> Brantôme, t. IV, p. 303.

meurtrier de l'amiral de Châtillon, à la Saint-Barthélemy, ne méritoit point de place dans ce *Dictionnaire*, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens qui, après avoir connu quelqu'un par quelque crime énorme, désirent savoir ce qu'il devint après cela et de quel genre de mort il périt. »

Je souhaiterais satisfaire un peu plus précisément que Bayle la curiosité de mes lecteurs.

Comme un autre des meurtriers de Coligny, Caussens, nous retrouvons Besme, l'année suivante, au siège de la Rochelle. « Il estoit devenu, nous raconte Brantôme, qui l'y connut, très hautain et glorieux de son coup », « bien que, ajoute le célèbre mémorialiste, il ne fust pas plus mauvais qu'un autre, ainsi que je le voyois fort eschauffé de retirer M. de Guyse des coups et harquebuzades et luy remonstrer les hasards qu'il couroit et luy, pour son honneur, avec son maistre<sup>1</sup>. » Des correspondances anglaises nous apprennent même qu'il paya assez cher son intrépidité. « Depuis le 13 courant jusqu'à ce jour, portent des *Avertissements de France*, du 30 mai 1573, trois assauts ont été donnés au bastillon de l'Évangile : au premier, M. du Guast<sup>2</sup> y entra par surprise, mais en fut à la fin chassé avec perte ; au second, M. de Sainte-Colombe<sup>3</sup> fut très grièvement blessé ; au troisième, un certain Besme, le même qui, au dernier massacre de Paris, tua l'Amiral, a eu une cuisse brisée d'un coup de canon, et, à côté de lui, plu-

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 310.

<sup>2</sup> Louis de Béranger, seigneur du Guast, ou Jean de Biran, seigneur de Goas, d'après d'Aubigné, *Hist. universelle*, t. IV, p. 27.

<sup>3</sup> Jean de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe.

sieurs morts ou blessés<sup>1</sup>. » Plus heureux toutefois que Caussens, qui fut tué pendant le siège, Besme survécut à sa blessure. Mais nous le perdons de vue jusqu'à la fin de 1574, où, le lendemain de la mort du cardinal de Lorraine<sup>2</sup>, le cardinal de Guise l'envoie d'Avignon, — où il était avec la Cour et ses protecteurs, — en Espagne, porteur de la lettre qui suit et qui est adressée à Philippe II.

Sire, dit cette lettre, j'ay si bonne et certaine cognoissance de la religion et preudhomic de Besme, présent porteur, et des recommandables et signalez services qu'il a faitz durant les guerres qui ont eu cours en ce royaume contre les hérétiques, que, pour ceste occasion, j'ay bien ausé vous supplier, comme je fais très humblement, Sire, vouloir, outre ceste considération et pour l'amour de moy, tant gratiffier ledict Besme qu'il puist obtenir de Vostre Majesté le paiement du don qui a esté promis à sa femme Arne, qui estoit à la feue Royne, vostre espouse, que Dieu absolve, en faisant le mariage, dudict de Besme et de ladicte Arne, ainsi que j'avoys cy-devant escript plus particulièrement à Vostredicte Magesté; laquelle commandera, s'il luy plaist, qu'il lui en soit expédié toutes les dépesches qui luy seront pour ce nécessaires, et pour cela, je vous feray toute ma vie très humble service, et prieré le Créateur vous donner, Sire, très longue et bien heureuse vie.

Escript en Avignon, le XXVII<sup>e</sup> décembre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LOYS, CARDINAL DE GUYSE<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Advertissements of France*, 30 mai 1573 (*Calendar of State Papers of the reign of Elizabeth*, 1572-1574, p. 347).

<sup>2</sup> Le cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26 décembre 1574.

<sup>3</sup> Lettre du cardinal de Guise à Philippe II, Avignon, 27 décembre 1574 (Archives nationales, K. 1536, n° 88).

Cette lettre demande quelques explications qui nous sont fournies par Brantôme. A la mort de sa femme, et pour reconnaître le dévouement des demoiselles d'honneur qui l'avaient accompagnée en Espagne, Philippe II, « entre autres beaux présents », s'engagea à leur verser des dots de « trois ou quatre mil escus<sup>1</sup> », dit Brantôme, « de six mil écus<sup>2</sup> », dit un autre, payables aussitôt après leur mariage. A tel titre, Isabeau d'Arne, femme de Besme, aurait dû, dès 1571, bénéficier de pareille libéralité. Cependant, pour des raisons que nous ignorons, l'argent avait tardé à venir, et, à la fin de 1574, elle n'avait rien touché. D'après la lettre que je viens de citer, ç'aurait été là le prétexte du départ de Besme pour l'Espagne, avec aussi, selon Brantôme encore, « le désir dudict Besme de braver et se montrer en piaffe devant le Roy et les Espagnols, de dire que c'estoit luy qui avoit fait le coup de Monsieur l'Amiral<sup>3</sup> », et d'obtenir ainsi plus même qu'il n'avait été promis à sa femme. Mais, d'après d'autres, et de Thou, en particulier, ce voyage de Besme aurait eu une portée plus haute et aurait eu pour but, de la part du cardinal de Guise, de renouer, au moment de la mort du cardinal de Lorraine, les relations que ce dernier avait entamées avec Philippe II<sup>4</sup>.

Nous n'avons aucun renseignement sur le succès des négociations d'ordre politique dont avait pu être chargé

<sup>1</sup> Brantôme, t. IV, p. 309.

<sup>2</sup> Lettre de J.-M. Petrucci à François de Médicis, 16 septembre 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 838).

<sup>3</sup> Brantôme, t. IV, p. 309.

<sup>4</sup> De Thou, t. VII, p. 266.

Besme. Ce que nous savons, en revanche, c'est que le règlement de ses affaires particulières tarda assez. Parti de France les derniers jours de décembre 1574, il n'avait encore rien obtenu à la fin de février 1575, et dut alors, découragé, prier l'ambassadeur de France de vouloir bien intervenir auprès du roi d'Espagne, pour tenter d'activer un peu les choses. M. de Saint Gouard, notre représentant à Madrid, s'y prêta d'ailleurs de bonne grâce.

Sire, expose-t-il à Philippe II, comme il plut à Vostre Majesté huser à Madamoyselle de Arne, de sa bonté et roiale libéralité, d'une grâce en considération des services que elle avdoit faict à la feu Royne à qui Dieu fase pais, elle a trouvé un jantilhomme de très bonne considération et qualité, lequel, faisant estat de sa roiale sédulle et parolle, est venu issi pour recouvrir l'argent contenu en ladiete sédulle qui luy seroit deu ; il y a quatre ans qu'il y a qu'il a espousé ladiete de Arne et m'estant recommandé de leurs Majestés très chrestiennes et de Messieurs de Guise, à selle fin que, en leur faveur, il plust à Vostre Majesté commandé qu'il fust despesché de sadiete grâce, je la supliay permettre que ledict jantilhomme luy pust baiser les mins et faire entendre son afaire, de laquelle elle commanda que il fut despesché et expédié, se qui n'a pour trois moes et neantmoins n'a esté faict, à quoy il a heu toutes les considérations du monde pour atandre et n'estre importun, jusques à sete heure qu'il a veu que l'on le vouloit metre à atandre jusqu'au moes de octobre, sans avoir esguard au tamps qu'il a jà employé en se néguose et despandu la plus part de se qu'il en pouvoit espéré, et voiant que sela ne luy estoit que oquasion d'importuné Vostre Majesté, se qu'il ne voudroit pour rien du monde, il s'est plutaust résollu de s'en retourner ainsi qu'il est venu, se que voiant, Sire, je n'ay voulu permettre, sans l'en advertir, et savoir se qu'il luy plaira commander de nouveau sur cet

a faire, croiant en sela faire service à Vostre Majesté, laquelle me fera si luy plect, entendre comme il luy plaira que je fase, de retenir ou laisser aller ledict jantilhomme, lequel je say qu'elle favoriseroit quand elle seroit bien informée de ses conditions et bonnes qualités, mememant en set article de l'argent qui luy est deu, puisqu'il luy a pleu luy en faire don en si bonne considération.

Sire, je supplie le Créateur donner à Vostre Majesté avec-que acroisemant d'estas et très bonne sancté, très longue et très hureuse vie.

A Madrid, le 24<sup>e</sup> febvrier 1575.

De vostre sacrée et roialle Majesté le très humble et très obéissant serviteur,

L'AMBASSADEUR DE FRANCE <sup>1</sup>.

Quelque pressants que fussent les termes de cette supplique, il ne semble pas que Philippe II se soit beaucoup hâté de faire droit aux réclamations de Besme. Nous savons, en effet, que celui-ci ne quitta l'Espagne que vers le milieu de 1575. Mais ce fut probablement après avoir eu satisfaction, car Brantôme nous affirme qu'il fut « très bien payé », et même « que la pluspart de son argent, il le mist en pierreries, bagues et joyaulx et habiolles, pour mieux porter son faict, et aussi qu'il sçavoit bien que M. de Guise l'en déchargerait. Outre tout cela, le roy d'Espagne le gratiffia de quelque autre présent pour la gratification et récompense du meurtre <sup>2</sup> ».

Il ne devait pas jouir toutefois bien longtemps de cette heureuse fortune. Revenant d'Espagne, avec un assez grand train, puisqu'il ramenait au duc de Guise

<sup>1</sup> Lettre de M. de Saint-Gouard à Philippe II, Madrid, 24 février 1575 (Archives nationales, K. 1538, n° 8).

<sup>2</sup> Brantôme, t. IV, pp. 309-310.

dix genets de ce pays<sup>1</sup>, il eut l'imprudence de s'engager sur « le grand chemin des postes de la Guyenne, où les huguenots avoient bon crédit, lesquels alors faisoient quelque petite guerre par les forteresses petites qu'ils tenoient ». Entre Barbezieux et Châteauneuf-sur-Charente, il tomba dans un parti huguenot qui, le faisant prisonnier, l'emmena « au chasteau de Bouteville, où commandoit pour lors le sieur de Bertauville, qui commande aujourd'hui à Pons », ajoute Brantôme qui nous rapporte ces détails<sup>2</sup>.

Sachant combien le meurtre de l'Amiral l'avait rendu odieux aux protestants, Besme offrit tout de suite pour sa rançon des sommes considérables, et « qui, dit de Thou, passaient sa condition et par conséquent l'espérance de ceux qui l'avaient fait prisonnier<sup>3</sup> ». Étant informé, à ce moment, de la prise du célèbre Charles du Puy, seigneur de Montbrun, chef des religionnaires en Dauphiné, il proposa de plus, si on voulait lui donner la vie, de travailler à la mise en liberté de ce capitaine. « A quoi, dit L'Estoile, on presta d'abord l'oreille, pour l'honneur et amitié que les huguenots portoient à Montbrun<sup>4</sup>. » Ce fut même probablement la crainte de perdre ce dernier, et d'attirer sur lui les représailles des catholiques, qui empêcha Bertauville d'envoyer son prisonnier aux Rochelais qui l'avaient tout de suite demandé pour en faire justice exemplaire, puis qui y renoncèrent

<sup>1</sup> Lettre d'Alamanni au grand-duc de Toscane, août-septembre 1575 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 43).

<sup>2</sup> Brantôme, t. IV, p. 310.

<sup>3</sup> De Thou, t. VII, p. 267.

<sup>4</sup> *Journal de L'Estoile*, éd. Brunet, t. I. p. 83.

sur le conseil de La Noue<sup>1</sup>. Mais, sur ces entrefaites, la nouvelle de l'exécution de Montbrun, à Grenoble, étant parvenue en Saintonge, Besme se jugea perdu et, étant parvenu à corrompre un soldat de sa garde, « il se sauve sur un bon cheval, un pistolet à l'argon de la selle. Bertauville, le sentant échappé, saute sur un court-taut seul et empoigne Besme avec le soldat, et, n'ayant arme qu'une espée, donne à tous les deux. Le soldat ne l'attend point, mais Besme, qui, ayant crié : « Tu « sçais que je suis mauvais garçon », tire son coup de pistolet, et l'autre en respondant : « Je ne veux plus que tu le sois ! » mit l'espée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier<sup>2</sup> ». Telle est, du moins, la version de la mort de Besme donnée par d'Aubigné et aussi par L'Estoile, qui ajoute que le corps « du malheureux » fut envoyé à Philippe de Volvire, baron de Ruffec, gouverneur d'Angoumois, à son instante prière et requeste, lequel le fit honorablement enterrer à Angoulesme<sup>3</sup> ». De Thou raconte, il est vrai, les choses d'une façon un peu différente. D'après lui, le soldat, qui favorisa la fuite de Besme, l'aurait fait d'accord avec M. de Bertauville lui-même, qui, n'osant prendre sur lui de faire exécuter son prisonnier, lui aurait tendu l'embuscade où il trouva la mort<sup>4</sup>. J'aurais plus de confiance dans le récit de d'Aubigné. Je sais moins la valeur qu'il faut attribuer à ce dire très postérieur d'un envoyé anglais qui nous apprend, le 31 janvier 1577, que le duc de Guise res-

<sup>1</sup> De Thou, t. VII, p. 267.

<sup>2</sup> D'Aubigné, t. IV, p. 349.

<sup>3</sup> *Journal de L'Estoile*, éd. Brunet, t. I, p. 84.

De Thou, *loc. cit.*



sentait alors encore si vivement la perte de son serviteur, qu'en guise de représailles « il fit saisir deux ou trois des fils du maire de la Rochelle qu'il envoya prisonniers sur les marches de Lorraine<sup>1</sup> ».

On peut suivre quelque temps après sa mort la postérité de Besme et constater l'honorable carrière, encore qu'assez brève, que firent les descendants de cet aventurier. De son mariage avec Isabeau d'Arne, il avait eu un fils, Louis Yanowitz, qui, étant capitaine de chevau-légers et tenant garnison à Saint-Dizier, épousa, le 23 juin 1593, Christine de Florainville, fille de René de Florainville, chevalier, seigneur de Cousances<sup>2</sup>, Fains<sup>3</sup> et Hargeville<sup>4</sup>, capitaine des gardes et gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, bailli et gouverneur de Bar-le-Duc, et de dame Anne de Florainville, sa cousine germaine<sup>5</sup>. Avant cette union, la veuve de Besme, Isabeau d'Arne, s'était elle-même remariée avec Jehannès de Hérigouyn, seigneur de Favresse, Sermaize et Heiltz-le-Maurupt, mestre de camp d'un régiment de gens de guerre entretenus au pays de Champagne, gouverneur des ville et château de Saint-Dizier<sup>6</sup>. Louis Yanowitz, beau-fils de cet Hérigouyn, lui succéda dans sa charge de gouverneur de Saint-Dizier, dans les pre-

<sup>1</sup> Lettre de A. Paulet à Walsingham, 31 janvier 1577 (*Calendar of State Papers of the reign of Elizabeth*, 1574-1577).

<sup>2</sup> Cousances-aux-Forges, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton d'Ancerville.

<sup>3</sup> Fains, Meuse, arr. et canton de Bar-le-Duc.

<sup>4</sup> Hargeville, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton de Vavincourt.

<sup>5</sup> Contrat de mariage de Louis Yanowitz de Besme et de Christine de Florainville, du 23 juin 1593 (Archives nationales, M. 607, doss. Yanowitz de Besme, n° 2).

<sup>6</sup> *Ibid.*

nières années du xvii<sup>e</sup> siècle, et cette charge, il l'exerçait encore en 1622, puisqu'à cette date nous le trouvons poursuivi, devant le parlement de Paris, par les habitants de Saint-Dizier, pour violences et abus de pouvoirs commis dans l'exercice de ses fonctions, sans que nous puissions savoir quelle suite eut cette affaire<sup>1</sup>. C'est peut-être, d'autre part, une sœur de Louis Yanowitz, Anne Yanowitz, qui, en 1631, fut nommée abbesse de Notre-Dame de Saint-Dizier<sup>2</sup>, et qui, ayant été déposée en 1634, fut reléguée aux Filles pénitentes de Paris, puis envoyée au couvent de Saint-Jacques de Vitry, enfin réintégrée dans sa charge à Saint-Dizier, huit mois après.

<sup>1</sup> Information contre Louis Yanowitz de Besme, interrogatoires, confrontations de témoins, 21 mars-1<sup>er</sup> avril 1622 (Archives nationales, X<sup>b</sup> 1483).

Les accusations portées contre Louis Yanowitz ne semblent pas d'ailleurs avoir été d'une bien grande gravité. Il s'agit, dans les débats, de l'emprisonnement arbitraire dans un local, « où le gouverneur fait ordinairement coucher ses chiens », d'un certain Jean Boquet, dont le crime est d'avoir trompé avec sa femme M. Claude de Méry, ami particulier de M. de Besme; — des exigences abusives de ce dernier dans la perception du « droit de langues que lui doivent les bouchers de la ville »; — des prétentions de M<sup>me</sup> Yanowitz de Besme qui, de sa propre autorité, a fait mettre en liberté des prisonniers enfermés dans les geôles municipales; — de plaintes en extorsions des habitants du village de Cheminon. Lors de sa confrontation avec les témoins à charge de cette affaire, M. de Besme dévoila du reste les vengeances personnelles, les rancunes mesquines qui lui valaient sa mise en accusation, et cela forme un chapitre assez amusant, mais nullement tragique, de la vie d'une petite ville de province au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Où elle succéda à une certaine Renée de Florainville. Voici ce que dit d'elle la *Gallia christiana*: « Anna Yanowitz de Besme, jussu regis relegata Lutetiam, anno 1634, apud Filias penitentes, quum crimina sibi impacta diluisset, e tribus monasteriis sibi oblatis elegit sanctum Jacobum Vitriacensem: unde post menses octo, in integrum restituta est eodem anno mense novembri ab episcopo Catalaunensi ». — Cette Anne Yanowitz resta en fonctions jusqu'en 1659, date à laquelle lui succéda Barbe Yanowitz de Besme, qui lui était parente. Je ne sais à quel degré (*Gallia christiana*, t. IX, col. 973).

Comme en fait foi une

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE YANOWITZ DE BESME <sup>1</sup>

Messire Louis Yanowitz de Besme, chevalier, seigneur de Sermaize, et dame Christine de Florainville eurent quatre enfants :

Charles Yanowitz de Besme, seigneur d'Heiltz-le-Maurupt et Catherine Deminet-Dubreuil ont eu plusieurs enfants dont un est resté :	Jean Yanowitz de Besme, seigneur de Bazincourt, mort sans enfants.	Nicolas Yanowitz de Besme, seigneur de Lhuistre et Claude de Conde ont eu deux enfants :	Françoise Yanowitz de Besme eut deux maris : le sieur de Bains et le sieur de Courcelles.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

|

Jean-Georges Yanowitz de Besme et Marie-Anne Legras ont eu pour enfant :

|

Catherine Yanowitz de Besme.

Louis    Jean-  
Yanowitz Georges  
de Besme, Yanowitz  
seigneur de Besme,  
de Lhuis-seigneur  
tre, mort de Targes,  
sans en- mort sans  
fants.        enfants.

On peut se rendre compte par ce tableau généalogique qu'en dépit de l'assez nombreuse descendance de Louis Yanowitz et de Christine de Florainville, le nom de la famille était destiné à bientôt s'éteindre, celle-ci n'étant plus représentée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle que par une fille, Catherine, qui, moins de cent ans après la mort de son trisaïeul, se trouva la seule survivante de la race. Cette Catherine épousa, le 24 avril 1702, Bernard-Maurice de Frédy, capitaine d'infanterie <sup>2</sup>, et c'est à quoi le nom de Besme doit d'être inscrit dans le d'Hozier de la noblesse française,

<sup>1</sup> Généalogie imprimée à l'occasion d'un procès, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (Archives nationales, M. 607, doss. Yanowitz de Besme, n<sup>o</sup> 1).

<sup>2</sup> D'Hozier, *Armorial de France*, t. I, p. 249.

## CHAPITRE IV

### HENRY III ET LES QUARANTE-CINQ

#### L'ASSASSINAT DU DUC ET DU CARDINAL DE GUISE

« La France estoit folle de cet homme-la, car c'est trop peu de dire amoureuse... » J.-L. GUY DE BALZAC, *Portrait ou éloge du duc de Guise*, dans *Œuvres complètes*, 1665, in-folio, t. II, p. 491).

Au premier âge des guerres civiles, l'espoir et les aspirations des partis, qui se divisaient la France, s'étaient tour à tour incarnés en deux hommes : Guise et Coligny, dont Catherine de Médicis avait successivement redouté l'ascendant et appréhendé l'influence possible sur la politique de tergiversations et de désagrégation qui fut la sienne. Après qu'une mort opportune l'eut délivrée du premier, elle était revenue à cette politique qui, menacée d'être interrompue par les desseins de Coligny, fut reprise par elle aussitôt après le meurtre de l'Amiral, en sorte que les années qui avaient succédé à la Saint-Barthélemy avaient rappelé, à s'y méprendre, celles qui avaient suivi la mort du duc François de Guise.

Mais tuer les hommes n'était pas tuer les partis, et pour empêcher ceux que la Reine pensait avoir décapités de se donner de nouveaux chefs, il eût fallu une

politique autrement énergique et habile que celle des derniers Valois. En fait, moins de dix ans après la mort de Coligny, catholiques et protestants ont à leur tête deux nouveaux champions, Henry de Lorraine, duc de Guise et Henry, roi de Navarre, champions dont la rivalité eût sans doute rempli le second âge des guerres civiles et entre lesquels se fût probablement réglé en dernier lieu le sort de la nation, si encore une fois un assassinat, non plus secrètement suscité et soudoyé, mais ouvertement commandé et réglé par le roi de France lui-même n'avait de nouveau découronné le parti catholique, ce parti auquel devait quand même demeurer la victoire. Le 23 décembre 1588, vingt-cinq ans après son père, le duc Henry de Guise tombait frappé à mort, à Blois, au moment où lui aussi, par ses hautes qualités et le merveilleux prestige qu'elles lui avaient mérité, il semblait être appelé à devenir bientôt l'arbitre des destinées du pays.

## I

Il est tout naturel qu'on étudie en général le duc Henry de Guise par comparaison avec son père, M. de Guise-le-Grand, et plus naturel encore qu'on retrouve entre eux mille traits communs. Mais, si l'on veut bien comprendre cette nature et ce caractère, il importe de ne pas oublier les autres ascendances d'Henry de Guise, de faire la part du sang italien qu'il tenait de sa mère Anne d'Este, et des particularités psychologiques et morales qui lui venaient indirectement de son oncle le cardinal de Lorraine.

Physiquement même l’empreinte de ces divers atavismes est visible chez le duc de Guise. Grand, mince et élégamment découpé comme son père, il est comme lui robuste et fort, et merveilleusement entraîné à tous les exercices physiques, à toutes les fatigues. « On l’a vu souvent, écrit Davila, nager tout armé et équipé contre le courant de l’eau la plus rapide, et il faisait preuve d’un merveilleux entrain à la lutte, au palemail et aux joutes militaires<sup>1</sup> ». « Personne, note, d’autre part, l’ambassadeur vénitien Lippomano, personne ne saurait lui résister à l’escrime, et un jour, je l’ai vu jouant à la barrière, dans la salle de Bourbon, frapper de l’épée le casque d’un chevalier, aussi fort que lui, de manière à le jeter par terre... Avec cela, dans tous ces exercices, il est admirable d’aisance et de grâce<sup>2</sup>. » L’aisance et la grâce, c’est par quoi, en effet, se distingue avant tout le nouveau duc de Guise et ce qu’il tient de ses origines italiennes. On connaît le mot de la maréchale de Retz : « Ils avoient si bonne mine ces Lorrains, qu’auprès d’eux les autres princes paroissoient peuple<sup>3</sup>. » Cela était vrai surtout du duc Henry. De tournure plus dégagée et plus souple que son père, il a aussi le geste plus enveloppant, un port de tête plus relevé et plus fier, les yeux plus mobiles et plus vifs, moins francs peut-être, plus de vie et d’animation dans la physionomie, un front haut et large, très dégagé sous des cheveux blonds

<sup>1</sup> Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, in-fol., t. I, p. 365.

<sup>2</sup> *Voyage de Jérôme Lippomano, ambassadeur en France, en 1577*, dans *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, recueillies par N. Tommaseo, Paris, 1838, t. II, p. 639.

<sup>3</sup> J.-L. Guez de Balzac, *Portrait ou éloge du duc de Guise*, dans *Œuvres complètes*, Paris, 1665, in-fol., t. II, p. 491.



PORTRAIT DE HENRY DE LORRAINE, DUC DE GUISE,  
d'après un crayon du musée du Louvre





relevés et bouclés, la bouche souriante et encadrée d'une fine moustache et d'une barbe peu fournie soigneusement taillée en pointe et qui ne peut dissimuler la glorieuse cicatrice qui, de l'oreille au coin de l'œil, lui barre le côté gauche du visage, et lui vaut, depuis le combat de Dormans, le surnom de Balafré.

Mais, à vrai dire, quelles descriptions valent un regard jeté sur ses portraits qui, mieux que tout, peuvent nous renseigner sur son extérieur et nous aider aussi à démêler les traits saillants de sa nature<sup>1</sup>.

Le premier de ces portraits, qui date de 1563 environ et nous le représente à l'âge de treize ans, nous donne, par exemple, tout à fait l'impression de ce que nous savons d'autre part que fut de très bonne heure cet enfant. Avec sa mine attentive et réfléchie, c'est bien là l'auteur de la lettre écrite par lui à son père, en 1557, et qui constitue un document trop rare d'ordinaire dans l'histoire des grands hommes, pour que par elle ne s'ouvre pas le portrait psychologique que je voudrais tracer de son auteur.

Monseigneur, écrit donc à son père le jeune prince, le

<sup>1</sup> Ne prétendant pas donner ici une iconographie complète du troisième duc de Guise, je me borne à signaler :

1° Le crayon représentant Henry de Lorraine « à l'âge de treize ans », conservé à la Bibliothèque nationale.

2° Le crayon du musée de Chantilly, exécuté, dit-on, vers 1585, et auquel j'attribuerais volontiers une date un peu antérieure.

3° Le crayon du musée du Louvre, qui ne doit pas être bien éloigné de la date de 1588.

4° Le portrait peint du musée de Blois qui, d'un dessin assez médiocre et d'une facture un peu gauche, donne cependant, peut-être, le mieux l'impression de la ressemblance, étant évidemment beaucoup moins flatté que les deux précédents. L'expression un peu indécise et dissimulée du regard, en particulier, révèle, il me semble, parfaitement les origines italiennes du duc de Guise, que je rappelais tout à l'heure.

27 avril 1557, c'est-à-dire exactement à l'âge de six ans et quatre mois. Monseigneur, j'ay à ceste heure encores un beau petit frère, que Madame ma mère m'a fait à Nanteuil, incontinent que je fuz party pour aller à Reims, avec Monsieur mon oncle. On m'a dit que c'est bien le plus beau et le plus gras du monde. J'ay ouy de beaux sermons que Monsieur mon oncle a faicts à Reims, mais je vous promectz que je ne les saurois raconter tout du long, car ils estoient sy très longs qu'il ne m'en souvient pas de la moitié. Il m'a fait porter son aumusse devant luy, et m'a demandé sy je ne voulois pas estre chanoine à Reims; mais je lui répondys que j'aymerois myeux estre auprès de vous pour rompre une lance ou une espée sur quelque brave espagnol ou bourguignon, pour esprouver sy j'ay bon bras, car j'ayme myeux escrimer et rompre lances que d'estre tousjours enfermé dans une abbaye avec le froc.

Monseigneur, j'ay veu ma sœur et ma cousine d'Aumale aussy, qui sont bien saiges et bien jolyes. Elles m'ont prié vous présenter leurs très humbles recommandations à vostre bonne grâce et à tous messieurs mes oncles aussy. Madame ma grand'mère a faict ses pasques à Reims avec Monsieur mon oncle, et puis elle est venue trouver Madame ma mère à Nanteuil, laquelle se porte fort bien, Dieu mercy. Il y a un beau jeu de paille-maille à Nanteuil que Madame y a fait faire. J'ayme bien mon frère Charles et mon frère Loys, car ils sont les plus jolys du monde, mais je ne scay, quant j'auray veu mon petit frère, lequel j'aymeray myeux; je seray leur gouverneur et leur apprendray leur court...

Monseigneur, le chanoine est venu à Nanteuil veoir Madame ma mère; il a deux bonnes levrettes qui sont à vous; s'il vous plaist me les donner, je vous les garderay jusques à votre retour. On avoit dit à Madame ma grand'mère que j'estois opiniastre; mais Fossez a bien faict veoir du contraire, car, si je l'estoys, il ne m'espargneroit pas le bois de brillon...

Monseigneur, la faim nous presse d'aller disner, qui me gardera de faire la lettre si longue. Je vous promectz que j'avons bon appétit.

Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en parfaite santé très longue et très heureuse vie, prompt retour par deçà, comme Madame ma mère le désire et moi aussy

Villers-Cotterets, 27 avril.

Vostre très humble et très obéissant fils,

LE PRINCE DE JOINVILLE<sup>1</sup>.

Cette lettre, dont le ton et le tour si naturels semblent bien indiquer qu'elle fut écrite sous la dictée même de l'enfant, est signée de lui, d'une main ferme et volontaire. Est-il besoin de souligner quel sens très éveillé, quel esprit très ouvert elle annonce et révèle déjà? Et c'est bien là en effet la qualité maîtresse de Guise que cette intelligence pénétrante et vive, développée par de fortes études classiques faites au collège de Navarre<sup>2</sup>, et la connaissance de deux langues étrangères, l'allemand et l'italien<sup>3</sup>, intelligence très fine et très déliée qui rappellerait plus, peut-être, celle de son oncle le cardinal de Lorraine que celle de son père, et qui se manifeste par une tendance à trop envisager les aspects divers des choses et les multiples faces d'une question, une préoccupation de tout prévoir et de tout régler, un goût prononcé pour l'intrigue compliquée. Telle est du moins l'impression que nous donne la lecture de sa correspondance politique et d'affaires, où les défauts des

<sup>1</sup> Cette lettre est en original dans le vol. 20467 du fonds français à la Bibliothèque nationale, et a été publiée dans J. de Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, Paris, 1866, in-8°, t. I, p. 333-335.

<sup>2</sup> Tacite aurait été et serait demeuré son auteur favori, d'après R. de Bouillé (*Histoire des ducs de Guise*, 1849, in-8°, t. II, p. 303), qui ne dit pas d'ailleurs quel document lui a fourni ce renseignement.

<sup>3</sup> R. de Bouillé, *Op. cit.*, t. III, p. 223.

qualités de son esprit s'avèrent en un style souvent pénible, lourd et enchevêtré<sup>1</sup>.

Ces défauts, il faut le dire, ne se retrouvent pas dans sa correspondance familière où apparaissent seulement des dons de sensibilité charmante, beaucoup de gaieté et d'entrain ; ils ne se retrouvaient pas surtout dans le causeur et l'orateur qui étaient purement séduisants. Nous ne pouvons nous représenter cela. Mais ce que nous savons, c'est que le don et l'art de plaire était le second trait de cette physionomie. De sa personne même s'exhalait un charme irrésistible. « La France, dit un contemporain, estoit folle de cet homme-là, car c'est trop peu de dire amoureuse... On a vu des assemblées qui n'estoient pas petites se rendre en un instant à sa bonne mine. Il n'y avoit pas de cœur qui peust tenir contre ce visage ; il persuadoit avant que d'ouvrir la bouche<sup>2</sup>. » Il savait, il est vrai, aider au charme. Son père avait déjà le secret de s'attirer des dévouements et des attachements sans bornes ; lui, plus encore, car il y mettait plus de bonne grâce, de condescendance aimable, de laisser-aller, de bonne humeur aussi.

Ses adversaires ont prétendu que tout cela n'était que superficiel, et l'ont accusé de n'avoir pas été un ami sûr. « Maître dans l'art de tromper et de dissimuler, écrit l'un d'eux, habile à inventer ce qui n'avait jamais existé, il savait soutenir un premier mensonge par un second ; et, lors même qu'il était le plus éloigné de la vérité, il imaginait encore mille nouveaux moyens de faire donner

<sup>1</sup> Cf. les lettres du duc publiées par J. de Croze en appendice des deux volumes intitulés, *Les Guises, les Valois et Philippe II*.

<sup>2</sup> J.-L. Guez de Balzac, *Portrait ou éloge du duc de Guise* (*Œuvres complètes*, Paris, 1665, t. II, p. 491).

dans ses pièges ceux qu'il vouloit tromper, toujours prêt à se justifier aux dépens des autres lorsqu'il était pris sur le fait<sup>1</sup> ».

Qu'il n'y ait en cette peinture cruelle aucun trait qui porte, je ne voudrais pas l'affirmer, et que les attachements et les amitiés du Balaféré n'aient pas toujours eu la profondeur dont il faisait démonstration, cela serait bien italien. Très peu, pourtant, échappaient à l'ascendant incroyable qu'il exerçait sur ceux qui l'approchaient. Il conquéroit les gentilshommes « par les extraordinaires caresses dont il usoit à leur égard, par les manières obligeantes dont il les saluoit, et par la coutume qu'il avoit prise de donner, quand il entroit chez lui, son chapeau à son portier, par la raison, disoit-il, que les gentilshommes, qui lui faisoient l'honneur de le visiter, ne vouloient pas se couvrir devant lui, et qu'il ne pouvoit souffrir qu'ils lui parlassent découverts, sans qu'il le fust aussi »<sup>2</sup>. Il savoit de même s'insinuer dans les bonnes grâces des bourgeois et petites gens, auxquels il plaisait par son absence de toute morgue : par une familiarité avec le populaire bien caractéristique de ses origines méridionales, — car « pour commander aux grands, il s'assujettissoit aux moindres, et, d'un bout de rue à l'autre, passoit le bonnet au poing, saluant ou de la teste, ou de la main, ou de la parole jusques aux plus petits artisans et crocheteurs<sup>3</sup> » ; — par le talent qu'il avoit de se mettre à la portée de tous ; par une libéralité proverbiale en sa maison, et dont il maintenait la tradition,

<sup>1</sup> J.-A. de Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 475-476.

<sup>2</sup> Varillas, *Histoire de Henry III*, 1694, in 4<sup>e</sup>, t. I, p. 437.

<sup>3</sup> P. Mathieu, *Histoire des troubles de France*, 1601, in-12, p. 159.

car il serait de lui le mot fameux que, « s'il savait bien n'avoir pas besoin de tous ses serviteurs, il savait bien qu'eux avaient tous besoin de lui <sup>1</sup> ». Et ainsi que nous nous sommes représenté le père, au jour du 5 juin 1561, traversant la capitale aux applaudissements de la multitude <sup>2</sup>, il faut, pour juger de l'immense popularité du fils, nous reporter à cette triomphale entrée à Paris du 9 mai 1588, à la veille de la journée des Barricades, alors que, « reparaisant tout à coup au milieu d'une population dès longtemps affectionnée, aujourd'hui fanatique, le Balafré, reconnu dans la rue Saint-Denis, est accompagné du cortège de tout un peuple à l'hôtel de la Reine-mère <sup>3</sup>, au Louvre ensuite, et finalement ramené chez lui au bruit des clameurs répétées de la foule. Vêtu d'un pourpoint de damas blanc découpé, d'un manteau de drap noir, chaussé de bottines de buffle, marchant à pied, la tête nue, il répond aux bruyants témoignages de la confiance et de l'allégresse populaires en saluant de tous côtés, avec une grâce irrésistible, de la main dont il tient son grand chapeau de feutre à pointe, ombragé d'une plume verte. Les bourgeois et les artisans sortis de leurs maisons, de leurs boutiques se pressent autour de lui et font retentir les rues du cri de : *Vive Guise ! Vive le pilier de l'Église !* mêlé au chant d'*Hosanna filio David !* Du haut de leurs fenêtres, les femmes lui jettent des

<sup>1</sup> R. de Bouille, *Op. cit.*, t. III, p. 324-325.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 7.

<sup>3</sup> Cet hôtel était bâti sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles pénitentes, acheté par Catherine de Médicis; il devint ensuite l'hôtel de Soissons et était situé à l'endroit où s'élève aujourd'hui la Bourse du Commerce.

fleurs<sup>1</sup> » « Une demoiselle estant devant une boutique, abaisse son masque et dit tout haut ces propres mots : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes « tous sauvés! » », « Une bonne vieille fend la presse, qui luy dit qu'elle ne se soucioit plus de mourir, puisque Dieu lui avoit fait la grâce de le voir, et à l'instant mesme fait toucher son chapelet à ses habillemens. Un couvreur estant à une maison, en la rue Saint-Martin, sçachant qu'il passoit par là, se descend avec une corde, au hasard de sa vie, afin d'avoir moyen de l'envisager<sup>2</sup> ». Et le 12 mai, le voyez-vous parcourant à cheval les rues de la capitale hérissées de barricades, sans armes, une baguette à la main, suivi seulement de deux pages, porteurs, l'un de son épée courte, l'autre de sa rondache, haranguant le peuple, l'apaisant, et aux eris de « Vive Guise! » répondant, baissant son grand chapeau : « Mes amis, c'est assez! Messieurs, vous me ruinez! Criez : Vive le Roi! »<sup>3</sup>

Mais ce n'était pas seulement le gentilhomme de haute et fière allure que saluait alors avec tant d'enthousiasme le peuple de Paris; c'était aussi le soldat, et le soldat catholique qu'il acclamait.

Soldat, le duc Henry de Guise l'est en effet avant tout, comme son père l'était. Monluc nous a raconté d'une façon charmante, en ses *Commentaires*, comment, en

<sup>1</sup> R. de Bouillé, *Op. cit.*, t. III, p. 265-266.

<sup>2</sup> P. de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. III, p. 137.

<sup>3</sup> Lettre d'Etienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe, 20 mai 1588 (*Œuvres complètes*, 1723, in-fol., t. II, col. 332).

<sup>4</sup> P. de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. III, p. 142 — *Histoire particulière de ce qui se passa à Paris au jour des barricades et autres jours suivants, au mois de mai de l'année 1588* (*Revue retrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 408).

1558, il eut l'honneur, le premier, de « mettre les armes au cou » du fils de M. de Guise-le-Grand. « Or comme je feuz à nostre bataillon et chacun de noz cappitaines en leur place, le prince de Joinville, qui est à présent Monsieur de Guyse, vint à la teste de nostre bataillon, et le fils de M. d'Aumale<sup>1</sup>, qui moureust, ne tarda pas longtemps après, tous deux jeunes enfans, beaux à merveilles, ayant leurs gouverneurs avecques eulx et troys ou quatre gentilshommes après, et estoient montez sur de petites hacquenées. Je leur dis : « Cà, çà, mes petits « princes, çà mettez pied à terre, car j'ay esté nourry en « la maison de là où vous estes sortis », qu'est la maison de Lorraine, où j'avois esté page. « Je veulx estre le « premier qui vous mettra les armes sur le coul ». Leurs gouverneurs descendirent et les descendirent aussi. Et avoient de petits raubons de taffatas, lesquelz je leur oustay de dessus les espauls, leur mettant la picque sur le coul, et leur dis : « J'espère que Dieu vous « fera la grâce de ressembler à voz pères, et que je vous « pourteray bonne fortune pour estre le premier qui « vous aura mis les armes sur le coul. Elles m'ont esté « jusques icy favorables. Dieu vous rende aussi vaillans « que vous estes beaux et filz de très bons et généreux « pères. » Et ainsi les feiz marcher couste à couste, les picques sur le coul, tout au long du bataillon estant au devant, et retourner au mesme lieu. Leurs gouverneurs estoient sy ayses, et tous noz cappitaines, de veoir ces enfans marcher comme ilz faisoient, qu'il n'y avoit nul qui n'en eust bon présaige. Il a failli en l'ung qui est

<sup>1</sup> Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier (1549-1559), fils de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, et neveu du duc François de Guise.



celuy de M. d'Aumale, car il moreust bientost après... Mais M. de Guise est en vie, que j'espère qu'il accomplira l'heur que nous leur souhetasmes ce jour-là. Le commencement en est bon ; je pense que la fin couronnera les faictz de son commencement... J'ay toujours fort espéré, en ce peu que je l'ay congneu, de ce prince ; aussy n'y eut-il jamais de poltron en ceste brave race<sup>1</sup>. »

Le jeune duc ne devait pas faire mentir ces flatteuses prédictions. Après ses premières armes faites au siège d'Orléans sous les ordres de son père, il s'était signalé, au cours de la deuxième guerre civile, à Mensignac et à Jarnac, par ses charges impétueuses sur l'infanterie protestante, et s'était, à dix-neuf ans à peine, couvert de gloire en défendant victorieusement Poitiers, pendant sept semaines et demie, contre l'amiral de Coligny. Commandant l'avant-garde à Moncontour, il y est gravement blessé au pied d'une arquebusade qui le fait boiteux pendant deux mois, mais ne le rend pas plus prudent, car au siège de la Rochelle on le voit risquer sa vie comme les simples soldats auxquels il se mêle dans les casemates et aux assauts<sup>2</sup>.

Il s'était dès lors acquis une réputation militaire très méritée. Il ne possédait pas, sans doute, certaines des qualités par lesquelles s'était surtout distingué son père : la réflexion, la prudence, la préoccupation de ne rien hasarder. Très fougueux, de décision prompte, de la témérité la plus emportée, il avait en revanche, comme son père, l'art de s'attacher ses soldats, — sachant les mots capables de les entraîner, parlant à ses Allemands

<sup>1</sup> Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 307-308.

<sup>2</sup> Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 442, 448, 534.

et à ses Italiens leur langue maternelle, interpellant chaque officier par son nom<sup>1</sup>, — le souci de provoquer autour de lui de belles actions et de les bien récompenser, par-dessus tout une générosité chevaleresque qui, la lutte terminée, l'inclinait naturellement à la clémence vis-à-vis de ses ennemis désarmés. M. de Ramefort<sup>2</sup> envoyé par le Roi pour prévenir son entreprise sur Metz, en 1585, ayant été fait prisonnier par les siens, il se refuse à discuter avec lui sa rançon, le mettant simplement en liberté, « à la charge que son espée ne demourera oiseuse en son fourreau », mais qu'à la première occasion il en usera de même vis-à-vis de son vainqueur. « Repassez toute l'antiquité, dit Pasquier, qui nous rapporte ce trait, vous ne trouverez magnanimité plus grande<sup>3</sup> ». Et les contemporains ont célébré aussi la bienfaisance du héros qui, après la prise d'Issoire, en 1577, avait tué, disait-on, de sa main un soldat qui s'appretait à violenter une femme, donna asile dans sa tente à une autre qui y accoucha, s'occupa de recueillir les orphelins et de les mettre en sûreté dans les châteaux du voisinage, voulut être le parrain des enfants qui n'avaient pu être baptisés durant le siège<sup>4</sup>.

Mais ce qui acheva le renom militaire et la popularité d'Henry de Guise fut qu'il continua la tradition qui avait fait de son grand-père et de son père les défenseurs de notre frontière de l'Est, en sorte que la même faveur, qui, au commencement et au milieu du siècle, était allée

<sup>1</sup> *Ibid.*, t. III, p. 223.

<sup>2</sup> Onuphre d'Espagne, seigneur de Ramefort.

<sup>3</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. de Sainte-Marthe, dans *Œuvres complètes*, 1723, in-fol., t. II, col. 290.

<sup>4</sup> Bouillé, *Op. cit.*, t. III, p. 57.

au vainqueur de Lupstein, et au défenseur de Metz, revint au vainqueur des reîtres à Dormans, à Vignory et à Auneau. De cette frontière le jeune duc prétendit même être plus que le défenseur ; il souhaita l'étendre et la reculer. En un manifeste écrit en 1568, sous son inspiration, et intitulé le *Rhin au Roy*, le Rhin, s'adressant au roi de France, se plaignait à lui d'« estre depuis si longtemps sous main estrange, captif et désolé, au grand préjudice et ruine de la France, fortifiée et remparée naturellement et divinement de tous les costez et circuits de monts et mers inaccessibles pour armées, hormis cestuy endroit, d'où venoit de toute antiquité le pernicieux et mauvais vent à la France, faute d'estouper sa source et origine ». « Je suis nommé, disait le fleuve, martial et belliqueux, et non sans bonne, juste cause et raison, car qui est en paix de ma seigneurie, il peut commander au reste de l'Europe, et me posséder seroit une manière d'arrêter ces irréguliers nègres qui viennent fourrager la Lorraine et gourmander et saccager la Champagne ». Et le fleuve invitait le Roi à « le venir voir et jouir paisiblement de ce qui lui appartenoit ». Ce qui lui faisait espérer que la chose était prochaine, c'étaient « la prudence et la sagesse du Roy, mais aussi la sagesse de ses conseillers, les cardinaux de Lorraine et de Guise, et la valeur de leur neveu, M. de Guise ». « Il est bon et expert nageur et il n'aura moins ce bornage affectionné que feu son père, grand Mars de ce siècle, eut de Calais. Je l'ai déjà vu et me sembloit estre quasi remis en liberté <sup>1</sup> ». Et il y avait là, aux yeux du

<sup>1</sup> *Le Rhin au Roy*, par le médecin de Mgr le cardinal de Guise [Jean Lebon]. Paris, 1568, in-8°.

duc de Guise, autre chose que de vaines amplifications oratoires ; il y avait l'annonce très nette du dessein, qu'il caressait déjà, d'une plus grande France, et le secret espoir de la conquête de Strasbourg que, cent ans avant son annexion (1681), il fut sur le point de faire nôtre. C'est en effet en 1580-1581 que manquèrent de se réaliser ses projets sur cette ville, projets qui témoignent au moins du haut patriotisme de celui qui les forma et dont on a trop négligé de lui faire gloire<sup>1</sup>.

Ce qui du soldat qu'était Guise fit un chef de parti fut la question religieuse. La plupart des historiens l'ont accusé de ne s'être jamais laissé guider que par ses ambitions personnelles. Sa vie eut certainement d'autres mobiles, et parmi eux le triomphe définitif de l'orthodoxie. Qu'il ait de longue main préparé son avènement à la tête du parti catholique, ou qu'il y ait été porté tout naturellement, c'étaient bien, paraît-il, ses convictions qu'il entendait défendre, comme les avait défendues son père. Dans sa correspondance, il revient constamment sur son désir « de servir son pays et sa religion », d' « extirper l'hérésie et les hérétiques du royaume », et d' « assurer la conservation et l'accroissement de l'église catholique, apostolique et romaine », sur « la douleur que lui causeroit l'affoiblissement de l'église de Dieu et la ruine du catholicisme », et il n'y a pas de bonnes raisons pour douter de la sincérité de telles déclarations<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Archives de la ville de Strasbourg, liasses AA 732 à 735 (Cf. J. Brucker. *Inventaire sommaire des archives communales de Strasbourg*. 1878, in-4°, t. I. p. 236-237). — Pérau, *Henri de Lorraine, duc de Guise*, dans *Vies des hommes illustres de la France*, 1769, t. XVII, p. 290-292.

<sup>2</sup> Lettres du duc de Guise à M. de Mendoza des 14 septembre.

Or à l'époque où Guise l'assumait, cette charge de protecteur des doctrines et du culte traditionnels, elle était par certains côtés plus légère, par d'autres plus lourde que vingt ans auparavant, du temps de M. de Guise-le-Grand. Au début des guerres civiles, le parti catholique n'était officiellement représenté que par l'armée que commandait le duc de Guise, et qu'encourageaient seulement de leurs vœux les catholiques de France. Mais ceux-ci avaient peu à peu pris conscience de leur nombre et de leur force, et en étaient arrivés à former une union — la Ligue — qui allait chaque jour croissant en puissance et en influence. Les temps n'étaient plus où le pays remettait à une armée et à son chef le soin de combattre pour ses croyances ; la majorité de ce pays se soulevait tout entière pour les défendre.

Ce n'était plus seulement dès lors d'un soldat heureux que l'on devait espérer la victoire ; c'était avant tout d'un chef de parti capable d'organiser et de diriger les forces tumultueuses qui s'offraient à lui pour la lutte, d'en incarner avant tout sans doute les aspirations religieuses, mais aussi de comprendre les vues politiques qui se mêlaient à ces aspirations, d'avoir une politique extérieure en accord avec elles, de régler enfin la question constitutionnelle qui se posait en présence d'un souverain sans postérité, sans pouvoir et sans honneur. Et il y avait là, on le comprend, de quoi rendre écrasante la tâche de celui vers lequel unanimement, à cette heure, se tournaient les regards et la confiance des catholiques de France, du duc Henry de Guise.

1<sup>er</sup> octobre, 31 décembre 1585, dans J. de Croze, *les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 354, 359, 366.

Il devait d'abord, et cela dans toute l'étendue du royaume, alternativement ranimer et modérer l'immense mouvement religieux qui venait de naître, en assurer le développement et l'extension, en prévenir aussi les excès et les écarts. Sur ces deux points, le Balafre ne fut jamais inférieur à ce qu'on pouvait attendre de lui. Catholique fervent, mais non fanatique, il sut se faire le défenseur de l'orthodoxie, sans jamais verser dans la persécution et la cruauté. Partout où il pouvait paraître, son ascendant suffisait à faire rentrer chacun dans son devoir, et à encourager chacun : et où il ne pouvait être présent en personne, mille agents et une immense correspondance apportaient sans interruption à ses partisans l'expression de sa volonté et de ses ordres. Il comprenait du reste sur ce point son rôle d'une façon très moderne, et à une époque où les puissances formidables, que sont aujourd'hui la presse et l'affiche, n'existaient pas encore, il eut certainement l'intuition d'une propagande par l'imprimé et par l'image qui fait honneur à son sens très averti des réalités. On sait le flot de manifestes, de factums, de pamphlets qui submergea la France à ce moment : l'on sait aussi le nombre incalculable de ceux qu'inspira et fit répandre le parti des Guise. D'autre part, l'histoire a conservé le souvenir de l'émotion causée à Paris, en 1587, par l'exposition, au cimetière de Saint-Séverin, des immenses estampes, — dont les cuivres furent retrouvés à l'hôtel de Guise, — qui représentaient les supplices infligés aux catholiques d'Angleterre, et que des gens apostés expliquaient et détaillaient aux curieux, ajoutant que c'était là le sort qui inmanquablement attendait les catholiques de France, s'ils ne

se préparaient à résister énergiquement aux oppresseurs de leurs consciences<sup>1</sup>.

L'activité imposée au duc de Guise par la direction religieuse de son parti n'était rien toutefois au prix des préoccupations que lui valait sa direction politique. On le vit bien aux États de Blois, en 1588, où en face d'un gouvernement sans initiative et sans autorité et d'une assemblée trop souvent intransigeante, il lui fallut inspirer, guider, soutenir les délibérations de cette assemblée en les questions les plus graves : celle de la convocation périodique des États ; celle du droit pour eux d'agir, comme ils le prétendaient, par voie de résolutions impératives, ou seulement par voie de remontrances rendues exécutives par le Conseil du Roi, d'être en un mot des conseillers ou des suppliants ; celle de la transformation des pays d'élection en pays d'États et du privilège de chaque province de faire voter l'impôt par ses députés ; celle des droits à la couronne d'Henry de Navarre ; celle de la guerre contre les hérétiques ; et, par-dessus tout, la question financière, dans le débat de laquelle le duc s'employa loyalement à démontrer aux députés la contradiction qu'il y avait entre les vœux ardents émis par eux en faveur de la répression de l'hérésie et le refus obstiné qu'ils opposaient au Roi de maintenir les impôts indispensables à la guerre. Ce qui, soit dit en passant, peut le purger de l'accusation, que l'on a portée contre lui, d'avoir été l'instigateur de la résistance des États aux demandes d'argent de la Cour. Il est avéré au contraire, par des témoignages indiscu-

<sup>1</sup> *Journal de l'Estoile*, éd. Brunet, t. III, p. 53-54. — Pérau, *Henry de Lorraine, duc de Guise*, p. 334-336.

tables, qu'il fit tout pour engager ceux-ci à contenter le Roi et à parer à la ruine du trésor public<sup>1</sup>.

Un point, enfin, qui a valu de même au duc de Guise et lui vaut encore maintenant les plus vives attaques, c'est sa politique extérieure. De son temps déjà, ses ennemis, et, aujourd'hui, la plupart des historiens l'ont représenté comme inféodé et vendu au Saint-Siège, à l'Espagne, à la Savoie, et comme prêt à sacrifier l'intégrité du royaume lui-même à ses ambitions personnelles. En réalité, rien n'est plus faux, car rien n'apparaît précisément plus remarquable que sa politique extérieure, quand, ne la considérant plus du point de vue étroit et mesquin d'où on se place pour la juger, on l'envisage de plus haut.

Alors qu'on fait honneur à Coligny d'avoir voulu entraîner catholiques et protestants dans une guerre nationale contre l'Espagne, avec l'appui de l'Angleterre et des princes allemands, on ne se rend pas compte que la politique extérieure de Guise n'a pas eu, peut-être, d'autres visées que d'entraîner le pays dans une guerre contre l'Angleterre et les puissances protestantes, avec l'appui de l'Espagne, du Pape et du duc de Savoie. Comme on l'a très bien dit, « les desseins du Balafre, toujours bornés dans l'histoire de France à l'usurpation de la couronne, visaient en réalité au bouleversement complet de l'état politique créé en Europe par la Réforme à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ». On objecte à cela les rapports

<sup>1</sup> G. Picot, *Histoire des États généraux*, 1838, in-12, t. III, p. 390, 393, 394, 398 et suiv., 406-407.

<sup>2</sup> *Un incident des États de Blois. L'affaire de Saluces et Henry, duc de Guise* (octobre-décembre 1588), par Jane Hazon de Saint-Firmin, Blois, 1907, p. 43.



très troubles du duc avec Philippe II, les sommes énormes à lui versées par le souverain espagnol, le traité de Joinville et les abandons de territoires qui y étaient prévus, enfin l'affaire de Saluces en 1588. Mais il faudrait s'entendre précisément sur ces divers points.

Pour ce qui est du traité de Joinville, signé le 31 décembre 1584, entre les Guise et l'Espagne, il suffit de l'avoir lu pour se convaincre que, en fait de cessions territoriales, il ne visait que celle de Cambrai, pris aux Espagnols par le duc d'Anjou, en 1579, et que la confirmation qui y était stipulée du traité de Cateau-Cambrésis n'était pas excessive, puisqu'en réalité elle ne dépouillait la France d'aucune nouvelle conquête accomplie depuis<sup>1</sup>.

Et, en effet, ce n'était pas par des cessions de territoires que le duc de Guise prétendait mériter et obtenir de Philippe II les avantages pécuniaires immenses, je le reconnais, que lui consentait le monarque espagnol; c'était avant tout en lui faisant ressortir l'intérêt qu'il avait à l'écrasement des protestants de France, et qu'une paix générale accordée à ceux-ci était le plus grand danger qui le pût menacer, puisqu'elle devait être le signal immédiat de l'invasion des Pays-Bas, suivant le plan de Coligny toujours caressé par les huguenots. « Car, comme l'écrit le duc à l'ambassadeur d'Espagne, parvenant [les maîtres de ce royaume] à la diète paix générale, et par conséquent à l'assurance et exaltation desdits huguenots, par l'oppression des catholiques abandonnez, lesquels ne s'y pourront plus opposer, il est à craindre que tous leurs desseins et toutes leurs

<sup>1</sup> Du Mont, *Corps universel diplomatique*, 1728, in-fol., t. V, part. I, p. 441-443.

forces ne tournent sur le Roy, vostre maistre, pour favoriser ses rebelles hérétiques et lui embrouiller ses Estats, spécialement aux Pays-Bas... et mesmes que, pour ce faire, ils ne se allient avec la reyne d'Angleterre, les princes protestants et autres envieux de la prospérité de vostredict maistre. le tout en haine du secours qu'ils présument assez avoir esté par luy donné aux catholiques<sup>1</sup>. » Et le seul moyen, qu'ait le souverain espagnol « d'éviter que par une telle paix générale tout le malheur de la guerre ne tombe ainsi sur ses États<sup>2</sup> » est de prévenir ses adversaires, en assurant définitivement la défaite des huguenots de France, et en se ralliant au plan qui doit couronner cette défaite, c'est-à-dire à l'invasion de l'Angleterre par l'Écosse et à la compression du luthéranisme en Allemagne.

Le Pape est forcément acquis à ce plan, et, pour le mener à bien, le concours d'un autre souverain italien, le duc de Savoie, n'est pas à dédaigner. Celui-ci, tout intéressé à l'abaissement du protestantisme qui, par Genève, menace ses États, a d'ailleurs promis son concours. Mais ce qui prouve la hauteur de vues de Guise et son patriotisme, c'est que, lorsque le prince italien prétend se faire payer trop tôt son appui, en envahissant le marquisat de Saluces, Guise est le premier à déclarer au Pape lui-même qu'il ne peut souscrire à pareille violation du territoire et qu'il ne considère plus désormais le duc de Savoie que comme l'ennemi de son pays. « Quelque appréhension que j'aie, écrit-il au Pape à ce

<sup>1</sup> Lettre du duc de Guise à M. de Mendocça, 1<sup>er</sup> octobre 1585 (J. de Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 355-356).

<sup>2</sup> Du même au même, 3 février 1586 (*Ibid.*, t. I, p. 371).

sujet, le 10 décembre 1588, quelque appréhension que j'aie que . . . ce remuement de Saluces... ne soit un sujet trop plus que suffisant de traverser les saintes résolutions que l'on prend de faire la guerre irréconciliable aux hérétiques, pour traiter une trespve avec eux et convertir nos armes ailleurs... estant une maxime d'État que, les frontières gardées, le dedans se peut tousjours remettre. . . , et aussi estant né françois, je reconnois par le droit de ma naissance, par la fidélité de mes progéniteurs, et la mienne particulière, par les bienfaits des rois mes souverains, et par l'amour de ma patrie, estre très obligé à la défense de mon prince et de sa couronne, et pour tous les respects du monde, je n'y voudrois manquer<sup>1</sup>. » Cette lettre n'est-elle pas le plus éclatant démenti qui puisse être donné aux projets anti-patriotiques que l'on prête d'ordinaire trop généreusement au Balafre ?

Si cependant, dit-on, Guise peut être absous de l'accusation d'avoir consenti au démembrement de la France, ne doit-il pas rester chargé de celle d'avoir voulu se

<sup>1</sup> Lettre du duc de Guise au Pape, de Blois, 10 décembre 1588, publiée d'après l'original, retrouvé par elle aux Archives du Vatican, par M<sup>lle</sup> J. Hazon de Saint-Firmin, dans *Un incident des États de Blois. L'affaire de Saluces*, p. 64-66. — On ne connaissait jusqu'ici cette réponse de Guise au Pape que par la déposition de Péricard, secrétaire du duc, déposition à laquelle on n'avait pas prêté, à tort, tout le crédit qu'elle méritait. Elle résume en effet presque dans les mêmes termes la lettre du duc au Pape « Sur une lettre, dit Péricard, que Sa Sainteté lui avoit écrite pour lui persuader de faire trouver bon au Roy l'entreprise du duc de Savoie,..... Monsieur de Guise fit réponse à Sa Sainteté que, comme bon François, il estoit fort dur et difficile d'endurer telles entreprises, et qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'estoient coutumiers de retrancher et accourcir les limites de ce royaume, mais plus tost de les accroistre et agrandir, il emploieroit tout ce que Dieu lui avoit donné de moyens pour assister et servir le Roy dignement, qui estoit sa seule ambition. » (Documents historiques sur l'assassinat... Déposition de Jean Péricard, dans la *Revue retrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 215).

substituer à la race déchue et dégénérée des Valois, n'a-t-il pas en un mot voulu se faire Roi? Son parti se la posa, cette question dynastique. Il dut se la poser aussi. Comment l'aurait-il résolue?

Sur ce point, il faut l'avouer, on ne saura jamais rien, car la mort surprit Guise avant qu'il se fût décidé à prendre parti. Il est bientôt fait de dire qu'il prétendait à la couronne; il est plus difficile de le prouver. S'il eût voulu prendre la place d'Henry III, c'est le jour des Barricades qu'il aurait dû s'y résoudre. D'où vinrent ce jour-là ses hésitations, et comment, après avoir osé tirer l'épée contre son souverain, n'osa-t-il plus en jeter le fourreau<sup>1</sup>? On n'a jamais pu en donner de raison plus plausible que son respect sinon du Roi, au moins de la royauté. Mais il est certain que, cette occasion passée, la partie était perdue pour lui. Il ne resta dans le cœur du Roi, dont il avait semblé épargner la personne par déférence pour la dignité, que le souvenir d'une fuite honteuse devant son rival. Six mois après, il devait s'en venger lâchement à Blois. C'est l'histoire de cette vengeance que je voudrais retracer en tous ses détails, tâche périlleuse, je le dis tout de suite, car si récits et documents contemporains abondent sur ce fait si célèbre, bien peu, on s'en convaincra, ont une valeur incontestable, et il est extrêmement difficile de les concilier et de les réunir en une narration définitive.

<sup>1</sup> D'après un mot du duc de Parme, lorsqu'il apprit les événements de Paris (J. de Croze, *Op. cit.*, t. II, p. 87).

## II

Fuyant Paris le 13 mai 1588, après la journée des Barricades, Henry III s'était d'abord réfugié à Chartres, puis à Rouen, puis de nouveau à Chartres, et des pourparlers ayant été bientôt engagés entre la Ligue victorieuse et le monarque, celui-ci avait promis, le 29 mai, de convoquer les États généraux à Blois, puis signé, le 15 juillet, l'édit d'Union, par lequel il conviait tous ses sujets à « s'unir avec lui pour l'extermination de l'hérésie » ; jurait de « rejeter pour son successeur, prince quelconque qui fust hérétique ou fauteur d'hérésie » ; promettait de « pourvoir de charges ceux-là seulement qui feroient notoirement profession de la religion catholique » ; déclarait « éteints et assoupis tous les actes d'hostilité, troubles, ports d'armes et prises de deniers publics commis précédemment par ses sujets catholiques, pour le zèle porté à la conservation et maintien de la religion catholique » ; s'engageait en des articles secrets à céder à la Ligue, comme places de sûreté, Rouen, Bourges, Montreuil, Boulogne, Orléans, et nommait enfin le duc de Guise lieutenant-général du royaume<sup>1</sup>.

Au commencement d'août, celui-ci étant venu rejoindre la Cour à Chartres, le roi de France et « le roi de Paris » avaient alors gagné Blois, où ils entrèrent le 11 septembre, et où commençaient déjà à se réunir les représentants des États généraux.

<sup>1</sup> « Édit du Roy sur l'union de ses sujets catholiques, vérifié en la cour de Parlement le 21<sup>e</sup> jour de juillet 1588 » ([Mayer], *Des États généraux et autres assembles nationales*, Paris, 1789, t. XIV, p. 415-423).

Ce dut être assurément un curieux spectacle que celui de l'arrivée dans la petite ville de Blois de ces 500 députés venus de tous les points du pays, au prix des mille difficultés causées par l'état déplorable des routes et l'insécurité des campagnes ravagées par les gens de guerre, et portant tous dans leurs cœurs l'angoisse et la tristesse que la misère et le malheur des temps leur inspiraient. Gentilshommes de campagne, prieurs et curés, bourgeois et magistrats des villes, tous vivaient près du peuple, et leurs yeux à tous étaient encore pleins des visions de famine, des scènes de pillages et de désordre, des horreurs des sièges et des assauts, des « lamentables ruines et cruautés » que, depuis tant d'années, leur offraient leurs provinces et dont leur voyage leur avait permis de constater à chaque étape la désolante propagation dans le pays tout entier. La Cour ne voyait que de loin tant de malheurs et tant d'excès ; eux seuls étaient capables de l'éclairer par expérience sur le vrai état de la France, de lui en marquer les causes, et de lui indiquer les remèdes à y apporter. Pour eux, en grande majorité catholiques, la source et le principe de tous les maux était l'abandon de la religion traditionnelle. « Anciennement, Sire, disait au Roi Étienne Bernard, député de Bourgogne, vostre France estoit la maison de Dieu et famille de son église, en laquelle habitoit cette sage et chaste maistresse, la religion catholique, apostolique et romaine, épouse unique, sans rides et sans macule, laquelle, partant, ne pouvoit estre bravée par l'affront, impudence et paillardise d'une opinion nouvelle<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Discours d'Étienne Bernard, dans [Mayer]. *Des États généraux et autres assemblées*, 1789, t. XIV, p. 494-495.

Quel changement aujourd'hui où l'on voit « les églises ruinées, les dévotions éteintes, les fondations négligées, les sacrements profanés, les pauvres, auxquels une portion du bien ecclésiastique est affecté, criant à la faim, et la crainte de Dieu se perdant de jour en autre<sup>1</sup> ». A cela se joignent les désordres de l'administration, car « les gouvernemens des villes, places et chasteaux sont en commerce entre les gentilshommes à beaux deniers comptans, ... alors que la générosité, la vertu, la fidélité devroient seules faire les bons gouverneurs et capitaines<sup>2</sup> » ; — les abus de la justice, dont « la splendeur est offusquée », presque tous « ses représentans ignorans ou indignes ne devant leurs offices qu'à la vénalité et à la simonie, en sorte que pour eux l'entendement paroist se tirer plus tost de la bourse que non pas du cerveau et des livres et que les hommes semblent plus tost reconnus à la dorure de leurs habits que par leur vertu, savoir et preudhommie<sup>3</sup> » ; — le désastreux état des finances enfin et les impôts, qui sont si lourds et si insupportables, que « le paysan est ruiné, une bonne partie des villages demeurant sans habitans, les maisons vides, la terre sans labour, les seigneurs sans fermiers, et les bourgeois des villes sans trouver à qui débiter leur marchandise<sup>4</sup> ».

Et le moment où la situation est si grave est précisément celui où la royauté semble le moins en état d'y remédier. Aux problèmes et aux difficultés qui se posent

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 497.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 498.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 499.

<sup>4</sup> *Ibid.*

vient s'ajouter le conflit presque insoluble qui s'élève entre le dernier des Valois et la Ligue, dont le chef est le duc de Guise, conflit auquel la réunion des États a donné une nouvelle et redoutable acuité.

Humilié des victoires remportées sans lui par le duc de Guise sur les reîtres à Vignory et à Auneau, ulcéré des avanies supportées lors de la journée des Barricades, Henry III avait espéré voir un troisième pouvoir, les États, se dresser, à Blois, entre le duc et lui. Mais il avait été vite détrompé. Loin de rencontrer dans les députés des alliés, ou au moins des médiateurs, le Roi avait trouvé en la majorité d'entre eux des partisans acharnés des Guise, prêts à devenir ses ennemis personnels et les complices de sa déchéance<sup>1</sup>. Tout de suite, les trois ordres avaient marqué leurs vrais sentiments en choisissant pour leurs présidents des hommes notoirement inféodés aux Lorrains : le cardinal de Bourbon pour le clergé, Charles de Cossé, comte de Brissac et Antoine de Neufville, baron de Magnac pour la noblesse, Michel Marteau, seigneur de la Chapelle, prévôt des marchands de Paris pour le Tiers. Et, le jour de la première réunion générale de l'assemblée, on vit plus clairement encore à quelles passions elle obéirait.

Dans cette vaste salle des États restée si complètement la même qu'on croit y percevoir encore l'écho des voix qui y retentirent jadis, et dont il faut seulement se représenter les murs tendus de « riches tapisseries à personnages rehaussées de fils d'or », les piliers recouverts de « velours violet semé de fleurs de lys d'or », « le pourtour garni, à l'intention des seigneurs et dames

<sup>1</sup> G. Picot, *Histoire des Etats généraux*, 1888, in-12, t. III, p. 417-418.



de la cour, de galeries fermées de jalousies, sous lesquelles on avait fait dresser des échafauds pour faire seoir les spectateurs », dans cette salle, « entre le troisième et le quatrième pilier », sous un haut dais, en forme d'échafaud, était la chaire du Roi avec, à droite et à gauche, celles des deux reines, « leurs Majestés estant entourées des princes du sang, des cardinaux, des gentilshommes de la maison du Roy, des capitaines des gardes<sup>1</sup> ». Mais si brillant que fût le groupe ainsi formé, ce n'était point vers lui qu'allaient les regards les plus curieux, les sympathies les plus ardentes. Ils allaient ces regards, elles montaient ces sympathies vers celui qui « assis en une chaire à bras, non endossée, placée justement devant le Roy, et couverte de velours violet semé de fleurs de lys d'or, habillé d'un habit de satin blanc, la cape retroussée à la bizarre, perçant de ses yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnoistre et distinguer ses serviteurs et, d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire, sans parler : « Je « vous vois !<sup>2</sup> » ; ils allaient ces regards, elles montaient ces sympathies vers le duc Henry de Guise, comme vers le sauveur attendu et l'homme providentiel. Et la suite des événements ne put que confirmer le Roi dans le sentiment de sa diminution et de son abaissement.

Que l'idée d'une vengeance, et d'une vengeance terrible, ait dès lors obsédé Henry III, la chose est d'autant plus vraisemblable que, de très bonne heure, on le sait, il en avait envisagé la possibilité et même conçu et

<sup>1</sup> P. Mathieu, *Histoire des derniers troubles*, 1601, in-12, fol. 115.

<sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 117.

prémédité l'exécution. Le jour de l'arrivée à Paris du duc de Guise, le 9 mai 1588, ayant appris que le Balafre pousserait l'audace jusqu'à venir, le lendemain matin, à son lever, le Roi avait tout préparé pour faire dépêcher son ennemi « par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, et faire aussitôt jeter le corps par les fenestres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurez<sup>1</sup> ». C'est Miron qui nous rapporte la chose, et, avec trop de précision, pour qu'il soit possible d'en douter. Car, racontant à un ami l'échec de ce projet : « Le matin du jour auquel il estoit assigné, dit-il, je partis de mon logis pour aller au lever du Roy, où trouvant d'entrée le sieur de Laugnac : « Eh ! bien, Monsieur, lui dis-je, à quoi en sommes-nous ? — Mon ami, « répondit-il, tout est gasté, Villequier<sup>2</sup> et La Guiche<sup>3</sup> « ont tellement intimidé le Roy qu'il a changé d'avis ; « j'en crains une mauvaise issue ! » Voyant cela, je me retirai chez moi et, s'il vous souvient, je vous rencontrai en mon chemin sous le charnier des Saints-Innocens<sup>4</sup>. »

Mais ces pensées homicides, un instant abandonnées, ne devaient pas tarder à hanter de nouveau l'esprit de celui qui les avait conçues

Ce que, dès l'ouverture des États, le Roi avait pu

<sup>1</sup> *Relation de la mort de Messieurs les duc et cardinal de Guise*, par le sieur Miron, médecin du roi Henry III, 1588 (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 116). — Il s'agit ici de Marc Miron et non, comme on le dit souvent, de François Miron.

<sup>2</sup> Claude de Villequier, baron de Villequier.

<sup>3</sup> Philibert de la Guiche, seigneur de la Guiche.

<sup>4</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*).



Portrait de HENRY III.

Cartes au Japon de la Bibliothèque nationale. — Paris. — Les Estampes.



prévoir se réalisait très vite en effet, et chaque jour le duc de Guise prenait plus d'ascendant sur l'assemblée, plus de pouvoir et d'autorité à la Cour. Les principaux députés « le visitoient matin et soir, et, s'ils n'y venoient, ils entendoient sa volonté par internonces ... en sorte qu'ils ne parloient que par sa bouche et n'y avoit autres remonstrances, ny requestes que celles qu'on avoit examinées en son conseil, et sembloit-il que cette assemblée fut toute portée à Blois pour sceller le contrat d'une nouvelle royauté<sup>1</sup> ». Partout, du reste, le duc paraissait tenir le premier rang, « jusques là que le conseil de la guerre s'assembloit souvent en son logis, d'où plusieurs gens de bien et dignes de foi virent sortir les maréchaux d'Aumont et de Retz; les capitaines des gardes lui alloient faire la cour à sa table de grand-maistre; les mignons mesme ne s'y épargnoient pas<sup>2</sup> ». Et chaque jour, au château, ce n'étaient qu'allées et venues de courriers porteurs des volumineuses correspondances qui arrivaient au duc de tous les points du pays et dont il ne laissait aucune sans réponse.

Deux questions particulières achevèrent d'envenimer les choses : la question d'Orléans, et celle des prérogatives réclamées par le duc de Guise comme lieutenant général du royaume.

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (Pasquier, *Œuvres*, 1723, in-fol., t. II, col. 370).

<sup>2</sup> *Le martyre des deux frères, contenant au vray toutes les particularitez les plus notables des massacres et assassinals commis es personnes de très hauls, très puissans et très chrestiens princes Monseigneur le révérendissime cardinal de Guise, archevesque de Reims, et Monseigneur le duc de Guise, pairs de France, par Henry de Valois, à la face des Estats dernièrement assemblez à Blois, 1589, in-8°* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 73).

La question d'Orléans s'était posée à propos des villes de sûreté accordées à la Ligue par l'édit d'Union. Au moment de la signature de l'édit, cette question n'avait pas pour la Ligue une importance immédiate, le gouverneur de la ville, François de Balsac, seigneur d'Entragues, étant un partisan décidé de Guise. Mais, depuis, il avait été gagné à Henry III, et il était de toute urgence que son gouvernement lui fût retiré. C'est ce que le duc de Guise avait demandé avec instance au Roi, qui lui avait répondu qu'il n'avait jamais eu l'intention d'accorder Orléans comme ville de sûreté à l'Union, et qu'il avait été seulement question de Doullens<sup>1</sup>, comme on pouvait le voir sur la minute des articles signée de Villeroy. Guise ayant alors présenté une copie desdits articles signée de Pinart et portant Orléans, cette misérable querelle s'était prolongée quelques jours, au bout desquels le Roi avait dû céder « avec infini crève-cœur<sup>2</sup> ».

Une autre exigence du duc, qui mit le comble au mécontentement et à la haine du Roi, fut sa prétention d'obtenir comme lieutenant général du royaume un grand prévost de la connétablie et une garde d'archers, « ainsi qu'on en avait usé, soutenait-il, à l'endroit de feu Monsieur le duc d'Alençon et du Roy mesmes ». « Le Roy, trouvant cette comparaison trop hardie, luy dit qu'il se devoit contenter du grade qu'il lui avoit donné. Mais lui, non content de ceste responce, répliqua hautement que le

<sup>1</sup> Cette ville du département de la Somme n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom de Doullens.

<sup>2</sup> Lettre d'Etienne Pasquier à M. Loisel (Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 365-366). — De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 448-449.

Roy lui avoit seulement alors baillé du parchemin et non l'autorité et les prerogatives annexées à son estat.<sup>1</sup> »

Ce qui, en dehors même de l'objet de ces réclamations, les rendait plus insupportables était le ton sur lequel elles étaient formulées. Peu à peu, le duc ne gardait plus, en effet, avec le Roi aucun ménagement, et en venait à lui parler avec une hauteur et une superbe vraiment intolérables.

Ses parents et ses amis eux-mêmes s'en inquiétaient, car, depuis longtemps, ils redoutaient une vengeance possible du Roi. « Je me souviens, raconte de Thou, qu'étant allé rendre visite à M<sup>me</sup> de Nemours, avant que de partir pour aller aux États de Blois, elle me dit en soupirant qu'elle augurait fort mal du succès de cette assemblée et qu'elle aurait fort souhaité ou qu'on n'eût point pensé du tout à la tenir ou que ses fils n'eussent point été obligés de s'y rendre<sup>2</sup>. » Et lorsqu'après la publication de l'édit d'Union, Guise avait quitté Paris pour rejoindre la Cour à Chartres, les Parisiens lui avaient marqué plus expressément leurs craintes. « Ils lui avoient apporté une cotte de mailles, couverte de taffetas blanc, le suppliant de la porter, lorsqu'il iroit chez le Roy<sup>3</sup>. » Les Chartrains, qui avaient reçu le prince avec tant de faveur et d'applau-

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (*Œuvres*, t. II, p. 371).

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 478-479.

<sup>3</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat. fr. 40270, fol. 35). Ce manuscrit est un fragment de la rédaction originale, pour les années 1587-1589, d'une histoire générale de la Ligue de 1574 à 1593, écrite par un contemporain anonyme, histoire générale dont la Bibliothèque nationale possède une copie complète (fonds français 23295-23296) et dont M. Charles Valois prépare en ce moment une édition pour la *Société de l'histoire de France*.

La question d'Orléans s'était posée à propos des villes de sûreté accordées à la Ligue par l'édit d'Union. Au moment de la signature de l'édit, cette question n'avait pas pour la Ligue une importance immédiate, le gouverneur de la ville, François de Balsac, seigneur d'Entraques, étant un partisan décidé de Guise. Mais, depuis, il avait été gagné à Henry III, et il était de toute urgence que son gouvernement lui fût retiré. C'est ce que le duc de Guise avait demandé avec instance au Roi, qui lui avait répondu qu'il n'avait jamais eu l'intention d'accorder Orléans comme ville de sûreté à l'Union, et qu'il avait été seulement question de Dourlens<sup>1</sup>, comme on pouvait le voir sur la minute des articles signée de Villeroy. Guise ayant alors présenté une copie desdits articles signée de Pinart et portant Orléans, cette misérable querelle s'était prolongée quelques jours, au bout desquels le Roi avait dû céder « avec infini crève-cœur<sup>2</sup> ».

Une autre exigence du duc, qui mit le comble au mécontentement et à la haine du Roi, fut sa prétention d'obtenir comme lieutenant général du royaume un grand prévost de la connétablie et une garde d'archers, « ainsi qu'on en avait usé, soutenait-il, à l'endroit de feu Monsieur le duc d'Alençon et du Roy mesmes ». « Le Roy, trouvant cette comparaison trop hardie, luy dit qu'il se devoit contenter du grade qu'il lui avoit donné. Mais lui, non content de ceste responce, répliqua hautement que le

<sup>1</sup> Cette ville du département de la Somme n'est plus connue aujourd'hui que sous le nom de Doullens.

<sup>2</sup> Lettre d'Etienne Pasquier à M. Loisel (Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 365-366). — De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 448-449.



Roy lui avoit seulement alors baillé du parchemin et non l'autorité et les prerogatives annexées à son estat.<sup>1</sup> »

Ce qui, en dehors même de l'objet de ces réclamations, les rendait plus insupportables était le ton sur lequel elles étaient formulées. Peu à peu, le duc ne gardait plus, en effet, avec le Roi aucun ménagement, et en venait à lui parler avec une hauteur et une superbe vraiment intolérables.

Ses parents et ses amis eux-mêmes s'en inquiétaient, car, depuis longtemps, ils redoutaient une vengeance possible du Roi. « Je me souviens, raconte de Thou, qu'étant allé rendre visite à M<sup>me</sup> de Nemours, avant que de partir pour aller aux États de Blois, elle me dit en soupirant qu'elle augurait fort mal du succès de cette assemblée et qu'elle aurait fort souhaité ou qu'on n'eût point pensé du tout à la tenir ou que ses fils n'eussent point été obligés de s'y rendre<sup>2</sup>. » Et lorsqu'après la publication de l'édit d'Union, Guise avait quitté Paris pour rejoindre la Cour à Chartres, les Parisiens lui avaient marqué plus expressément leurs craintes, « Ils lui avoient apporté une cotte de mailles, couverte de taffetas blanc, le suppliant de la porter, lorsqu'il iroit chez le Roy<sup>3</sup>. » Les Chartrains, qui avaient reçu le prince avec tant de faveur et d'applau-

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (*Œuvres*, t. II, p. 371).

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 478-479.

<sup>3</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat. fr. 10270, fol. 55). Ce manuscrit est un fragment de la rédaction originale, pour les années 1587-1589, d'une histoire générale de la Ligue de 1574 à 1593, écrite par un contemporain anonyme, histoire générale dont la Bibliothèque nationale possède une copie complète (fonds français 23295-23296) et dont M. Charles Valois prépare en ce moment une édition pour la *Société de l'histoire de France*.

dissements qu'Henry III avait, par dépit, « défendu à ceux de sa maison d'aller le visiter, ni saluer », les Chartrains avaient vite conçu les mêmes appréhensions. Le jour de l'arrivée du duc, un incendie s'étant déclaré chez M. d'O, et ayant causé un certain tumulte dans la ville, les habitants inquiets avaient tout de suite « posé des gardes à la maison de feu l'avocat Ignace Olive<sup>1</sup> », où logeait Guise, dans le faubourg Saint-Martin. Pendant tout son séjour, du reste, les plus pessimistes avertissements n'avaient cessé de lui parvenir. « Une fois, M. de Reclainville, lieutenant du gouverneur de Chartres<sup>2</sup>, l'avoit averti qu'un des capitaines des gardes du Roy avoit dit tout haut à quelques siens amys que le Guisard estoit venu bien brave et bien accompagné au mandement du Roy, ce qui empeschoit d'exécuter une entreprise, mais, quoiqu'il tardast, si en mourroit-il. Une autre fois, il luy dit qu'un jour que le Roy estoit à la messe dans le chœur de l'église Nostre-Dame, où ledict duc de Guise assistoit avec les autres seigneurs qui estoient en cour, Maintenon, de la maison de Rambouillet, le voyant sortir du chœur devant les autres, avoit dit à un sien amy : « Voilà M. de Guise qui pense « estre bien réconcilié et d'accord avec le Roy, mais, « non, non, il ne demeurera point impuni des Barri-  
« cades de Paris<sup>3</sup>. »

A peine le duc était-il arrivé à Blois que les inquiétudes de ses amis devinrent plus vives. « Le prince habitant

<sup>1</sup> H. de Lépinos, *Histoire de Chartres*, 1858, in-8°, t. II, p. 270.

<sup>2</sup> Jean d'Allonville, sgr de Reclainville, était lieutenant de François-René d'Escoubleau, sgr de Sourdis, qui avait le titre de gouverneur (H. de Lépinos, *Op. cit.*, t. II, p. 288).

<sup>3</sup> *Histoire de la Ligue* (Bibl. nat., fr. 40.270, fol. 55 v°).

dans le château avec sa suite et une partie de sa famille, écrit, au commencement d'octobre, l'ambassadeur de Florence, ses partisans ne cessent de redouter que le Roi lui joue un tour quelque nuit et ne fasse faire de véritables *Vêpres siciliennes* de lui et des siens<sup>1</sup>. » Au même moment, une confirmation de ces craintes arrivait à Guise d'un autre côté. « Les ligueurs de Paris lui écrivirent en effet une longue lettre, datée du 10 octobre, par laquelle ils l'avertissoient des propos desquels usoient ses ennemis, qui le tenoient comme jà perdu<sup>2</sup>. » Et, à quelques jours de là, les habitants d'Orléans lui ayant envoyé un de leurs échevins, François Colas, seigneur des Francs<sup>3</sup>, pour le prévenir que M. d'Entragues le trahissait, c'est peut-être alors que Michel Viole, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, le fit informer « que, s'il se pouvoit résoudre à sortir de Blois pendant la tenue des États, il éviteroit un grand péril ». Là-dessus, le duc ayant expédié à Orléans Claude de Semur, seigneur de Trémont, capitaine de ses gardes, celui-ci revint, très peu après, l'avertir, en toute hâte, qu'« il avoit scieu de M<sup>me</sup> d'Entragues qu'il y avoit une conspiration faite contre sa personne, et que son mari, M. d'Entragues, estoit parti pour Blois espérant estre un des personnages qui joueroient la tragédie des États<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Lettre de Filippo Cavriana à Serguidi, secrétaire du grand-duc de Toscane, Blois, 13 octobre 1588 (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 1872, in-4°, t. IV, p. 829).

<sup>2</sup> *Histoire de la Ligue, pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 40270, fol. 75).

<sup>3</sup> Archives communales d'Orléans, BB, 21 (*Inventaire des archives communales d'Orléans*, 1907, in-4°, p. 16).

<sup>4</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 40.270, fol. 75 v°).

Cette idée d'un complot imminent s'ancrait tellement dans tous les esprits que les députés aux États eux-mêmes prenaient peur. A peine ceux de Beauvais étaient-ils arrivés que, ayant entendu du cardinal de Vendôme « qu'il ne faisoit pas bon à Blois pour les Ligueurs », ils en conçurent une telle terreur panique qu'ils résolurent de quitter sans retard la ville. Et comme ils étaient en route pour revenir chez eux, ils rencontrèrent « sur les chemins » un bourgeois de Beauvais, nommé Godin, qui précisément gagnait Blois. Ils le supplièrent de ne pas aller plus loin. L'autre passa outre, et toutefois, à peine arrivé à Blois, alla trouver le duc de Guise, et lui fit part de ce qu'il avait appris. Mais celui-ci lui répondit simplement : « Mon grand amy, je vous remercie, continuez vostre bonne volonté ; j'espère que Dieu m'aidera, pour ce que nous sommes en ce lieu pour résoudre un bon œuvre, et ne permettra point l'effet des mauvais conseils qu'on donne au Roy <sup>1</sup> ».

Malgré les craintes que pouvaient lui inspirer tant d'avis, le duc paraissait en effet n'en tenir aucun compte, faisant alternativement semblant de croire qu'ils étaient fort exagérés, ou qu'il était capable de prévenir les dangers qui le menaçaient. « Nous ne manquons d'avertissemens de toutes parts qu'on veult atanter à ma vie, écrit-il à l'ambassadeur d'Espagne : mais j'y ay, grâces à Dieu, tellement pourveu, tant par amas que j'ay fait d'un bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué par présens et argent une partie de ceux dont on vou-

<sup>1</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 10.270, fol. 75).

loit se servir pour ceste exécution que, si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ai fait à Paris<sup>1</sup> ». « Le capitaine du Cluzeau<sup>2</sup>, raconte d'autre part Pasquier, l'estant venu trouver à Blois, le 18 octobre, sans se faire voir par autre seigneur, et après l'avoir gouverné une bonne partie de la nuit, luy ayant dit qu'il y avoit dessein contre lui de la part du Roy : « Je n'en fais  
« doute, dit-il, et si j'eusse esté fils de lièvre, je m'en  
« fusse dès pieçà fuy. » Comme aussi, ajoute Pasquier, est-ce la vérité qu'il pensoit s'estre armé contre tous les assauts de la fortune, tant auparavant son parlement de Paris que, depuis, dans la ville de Blois<sup>3</sup> ».

Et il s'entêtait à garder vis-à-vis du Roi la même attitude « Ce jour, raconte L'Estoile, 30 novembre 1588, le duc de Guise, ayant rencontré, au sortir du cabinet, M<sup>me</sup> la maréchale de Retz, luy dit ces mots : « Je viens  
« de veoir mon homme, mais je vous l'ai promené  
« aujourd'hui de tous les costez et mené d'une estrange  
« façon. — Tant pis, dit-elle, car je trouve que vous en  
« faites un petit beaucoup, et trop. Je craindrois que  
« quelque dernier coup de malheur en éclatast, à la fin,  
« sur vous et sur nous. — Je n'ay pas peur de cestuy-là,  
« dit-il, je le congnois bien : il est trop poltron. — C'est,  
« répliqua ladicte dame, ce qui m'en feroit plus tost  
« deffier, car un cœur généreux ne le feroit pas si  
« tost<sup>4</sup>. » « Il est trop poltron », c'est la même réponse

<sup>1</sup> Lettre du duc de Guise à M. de Mendoza, 21 septembre 1588. J. de Croze, *Op. cit.*, t. II, p. 361).

<sup>2</sup> François Blanchard, seigneur du Cluzeau et de Bourg-Archambault.

<sup>3</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel à Angers (Ét. Pasquier, *Œuvres*, t. II, col. 370).

<sup>4</sup> *Registre-journal de P. de l'Estoile (1574-1589). Notice et extraits d'un*

que fait Guise à la princesse de Lorraine <sup>1</sup>, et, s'il accueille moins orgueilleusement les observations d'Antoine de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis, et de Gaspard de Schomberg, il ne paraît pas en tenir compte davantage.

« La trop grande auctorité du duc de Guise, rapportent les *Mémoires* de Beauvais-Nangis, commençant d'ennuyer non seulement le Roy, mais tous ceux qui aymoient le bien, la paix et le repos de l'État, Monsieur de Beauvais-Nangis, qui ayma tousjours ledict duc de Guise, hors l'intérêt du service de Sa Majesté et de l'État, l'aborda dans la chambre du Roy, et luy dit que, comme son serviteur très humble, il le supplioit de considérer la jalousie qu'il donnoit au Roy, de ce que tous les jours l'on tenoit un conseil particulier dans sa chambre, où l'on luy venoit rendre compte de tout ce qui se résolvait dans l'assemblée des Estats, et que là il décidoit ce qui se devoit proposer le lendemain; que c'estoit partager l'auctorité avec le Roy, lequel enfin ne le pourroit plus supporter. Ledict duc luy en fait quelque excuse, alléguant que ce n'estoit point pour ses intérêts, mais pour celui de la religion catholique, le remerciant néanmoins de l'avis qu'il luy donnoit, le recevant comme de son entier amy et serviteur <sup>2</sup>. »

Beaucoup plus longuement de Thou nous rapporte

*nouveau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XXVII, 1900, p. 20).*

<sup>1</sup> *Relation de Miron (Arch. cur. de l'histoire de France, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 118).*

<sup>2</sup> *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis, publiés par Monmerqué pour la Société de l'histoire de France, in-8°, p. 43.*

l'entretien de Guise avec Schomberg, qui, « lui aussi, fort ami du duc, l'avertit, lui aussi, de se conduire avec plus de modération, et de ne pas pousser à bout la patience du Roi, lui faisant observer que toute sa puissance n'était fondée que sur la faveur d'une multitude inconstante, qu'il ne devait pas risquer trop légèrement les intérêts de sa famille, qu'il était accablé de dettes et que, s'il venait à être enlevé au milieu de ces troubles, sa femme et ses enfants, qui n'étaient pas d'un âge à faire tête à l'orage, auraient tout à craindre, que, s'il méprisait son propre danger, il devait au moins se laisser toucher par la tendresse qu'il avait pour eux ». « Mais, ajoute de Thou, le duc resta insensible à ces sages avis », et comme Schomberg insistait : « Après tout, repartit Guise, je ne vois pas qu'il soit si aisé de me surprendre. Je ne connois point d'homme sur la terre qui, mis aux mains seul à seul avec moi, ne partage la moitié de la peur, et je marche d'ailleurs si bien accompagné qu'il n'est pas facile à un grand nombre de m'investir, sans qu'on me trouve sur mes gardes. Ma suite pénètre, tous les jours, avec moi, jusqu'à la porte de la chambre du Roi, et, si elle entendait le moindre bruit, il n'y a ni garde, ni huissier qui pussent l'empêcher d'accourir à mon secours<sup>1</sup>. » Paroles imprudentes qui, répétées au Roi, lui donnèrent peut-être l'idée du piège machiavélique qu'il allait tendre bientôt à son rival.

Si le duc s'obstinait à rejeter les avertissements qui lui parvenaient de tant de côtés, il ne pouvait cependant

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr., de 1734, t. X, p. 460-462.

les céler à ses confidants, et bientôt les États eux-mêmes, en étant informés, lui dépêchèrent deux évêques, deux membres de la noblesse et deux du tiers pour le prier de songer à la conservation et à la sûreté de sa personne, lui conseillant de s'en aller à Orléans pour y attendre la fin des États. On avait même discuté les moyens de préparer au duc une sortie honorable et, pour donner quelque couleur à son départ, on devait « proposer à l'assemblée que, pour rendre les suffrages libres, les princes seroient suppliés de se retirer ; sur quoi le duc prendroit sujet de dire tout haut qu'il vouloit montrer l'exemple aux autres, afin qu'on n'eust occasion de rejeter sur lui aucun blâme <sup>1</sup> ». Mais, à la suite de cette démarche, qui dut avoir lieu les premiers jours de décembre, peut-être le 9, le duc ayant réuni le soir même en un conseil « ses plus confidants serviteurs » — le cardinal de Guise, son frère ; Pierre d'Épinae, archevêque de Lyon ; Étienne de Neuilly, premier président de la Cour des aides ; le gendre de celui-ci, Michel Marteau, seigneur de la Chapelle, conseiller en la Chambre des comptes, prévôt des marchands de Paris et président du Tiers aux États ; Christophe de Bassompierre ; Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne ; Martin du Bosc, seigneur d'Ésmandreville, gouverneur de Sainte-Menehould ; Jean Hérault, prieur de Saint-Victor de Paris et député aux États ; Anselme Louchart, commissaire au Châtelet <sup>2</sup>, — afin de délibérer avec eux

<sup>1</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 10270, fol. 75 v°).

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise. Enquête criminelle faite par Pierre Michon et Jean Courtin, conseillers au parlement de Paris : déposition de Jean Péricard, conseiller et secré-



sur la conduite qu'il avait à tenir, l'opposition de l'archevêque de Lyon fit définitivement ajourner tout projet de départ. Ce dernier, « homme de grande science et sur le conseil duquel M. de Guise remettoit la plupart de ses volontés<sup>1</sup> », mais « qui ne voyoit les affaires qu'à travers les verrières de son espérance<sup>2</sup> », « remonstra, en effet, la plaie que feroit le prince en se retirant, qu'il s'acquerroit le blasme de perturbateur du repos public, qu'il débaucheroit toute l'assemblée qui quasi n'y estoit allée que sous son aile<sup>3</sup> », et il fit aussi ressortir que le Roi devait craindre de « risquer un coup » qui pouvait en somme tout compromettre<sup>4</sup>. « Et puis, Monseigneur, conclut-il, on dit communément : qui quitte la partie la perd<sup>5</sup> ! » Vainement, quatre autres des assistants insistèrent-ils pour que « le duc se retirât<sup>6</sup> » : vainement, M. d'Esmandreville s'adressant à M. d'Épinac, lui dit-il, « en jurant » : « Vous parlez du Roy comme d'un prince très sage et très avisé, qui prend garde à tout, et vous ne voyez pas que c'est un fou qui ne songera qu'à exécuter ce que ces deux lâches passions de haine et

taire des finances, et secrétaire de feu M. de Guise : déposition de Pierre d'Épinac (*Revue retrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, 1834, p. 207 : 233-234). — De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 468-469. — Lettre de Pasquier à M. Airault (*Œuvres de Pasquier*, t. II, col. 371). — Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, 1681, in-12, t. II, p. 81.

<sup>1</sup> *Le martyre des deux frères...*, 1589 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 77-78).

<sup>2</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 40270, fol. 76).

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères...*, 1589 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 78).

<sup>4</sup> Maimbourg, *Op. cit.*, t. II, p. 81.

<sup>5</sup> *Le martyre des deux frères...*, 1589 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 78).

<sup>6</sup> *Ibid.*

de crainte, qui le possèdent, lui auront mis une fois dans l'esprit, et ne pensera pas à ce que vous dites qu'un homme sage doit appréhender<sup>1</sup> » ; le duc « s'arrêta finalement à l'opinion de ceux qui lui persuadoient de demeurer, et il ajouta pour raison qu'il estoit fort saoul des calomnies qu'on lui imposoit, tous les jours ; que, s'il s'en alloit, il donneroit occasion à ses ennemis de dire qu'il auroit voulu rompre les États, pour empêcher le bien et soulagement du royaume, qu'il aimoit mieux courir le hasard de sa vie que de donner occasion ou prétexte à cette calomnie. Et le conseil estant levé, il prit mesme l'archevesque de Lyon par la main, en la présence de M. Michel Marteau, et ajouta : « Monsieur « de Lyon, mon ami, je suis si résolu à ne partir d'ici « pour ne faire, par mon partement, préjudice au « royaume, que, quand la mort entreroit par cette porte, « je ne sortirois pas par la fenestre<sup>2</sup>. »

En réalité, une espèce de fatalité semblait, à ce moment, pousser le duc qui, d'ailleurs, avait, peut-être, depuis longtemps, le pressentiment de sa mort tragique, si l'on en croit, au moins, une anecdote rapportée par Pasquier. « Il me souvient, en effet, raconte Pasquier, que, un jour d'esté, estant mandé par M. de Guise, pour me trouver en sa maison, pour une consultation, avant que MM. de Montholon et Versoris<sup>3</sup>, mes compagnons, fussent arrivés, je le trouvai, sans pourpoint, sur son

<sup>1</sup> Maimbourg, *Op. cit.*, t. II, p. 81, d'après un *Journal d'Antoine Loisel*, aujourd'hui perdu.

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise. Enquête criminelle : déposition de Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 233 et suivantes).

<sup>3</sup> Pierre Le Tournour, dit Versoris, avocat au parlement de Paris.

lit, n'ayant qu'un es greguesques sur soy. Lors, je luy dis que c'estoit un bon moyen pour se faire mourir, et il me respondit qu'il n'en falloit avoir de peur, parce que la fin de sa vie estoit destinée à un coup de balle<sup>1</sup>. »

À la veille du dénoûment, cependant, une chose pouvait encore faire illusion au duc, c'était l'attitude du Roi, qui, au contraire de celle de son adversaire, devenait chaque jour plus humble et plus conciliante « Plus on donnoit de soupçons au duc, plus le Roy les lui destournoit par le bon visage qu'il lui monstroït<sup>2</sup>. » L'archevêque d'Embrun, Guillaume d'Avançon, ayant un jour voulu faire allusion devant le Roi aux projets qu'on lui prêtait : « Je seay, interrompit le monarque, quelle est la franchise et seureté des États. On se doit asseurer de ma parole : c'est crime d'entrer en méfiance de son Roy, et ces bruits ne viennent que de ceux qui, n'ayant aucune amitié à leur Roy, le veulent rendre odieux à son peuple. Jamais l'occasion de troubler ceste assemblée ne viendra de mon costé<sup>3</sup>. »

Mais, en dépit de cette attitude et de ces protestations, le feu de la vengeance couvait dans le cœur d'Henry III. En dehors des dispositions morales où il se trouvait, il traversait d'ailleurs une crise malade et « aux souffrances de l'orgueil blessé s'ajoutait, pour les rendre plus aiguës, l'impression de la saison<sup>4</sup>. » « Pendant l'hiver,

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault E. Pasquier, *Œuvres*, t. II, col. 374.

<sup>2</sup> *Mémoires de la Ligue* (1585-1596), 1<sup>er</sup> volume, fol. 186 (Bibl. nat., fr. 17281).

<sup>3</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 10270, fol. 76).

<sup>4</sup> J.-H. Mariéjol, *la Réforme et la Ligue : l'Édit de Nantes* (1559-1598), dans *l'Histoire de France* d'E. Lavisse, 1904, t. VI, p. 285.

nous rapporte, en effet, de Thou, le Roi était sujet à une bile noire, dont il n'y avoit que les officiers de sa maison qui s'aperçussent. Il est vrai que, quoiqu'il fût fort aisé à servir en tout autre temps, il devenait alors intraitable. Il ne falloit plus lui parler de plaisirs; il dormait peu, veillait fort tard, se levait de grand matin, travaillait continuellement avec le chancelier et les quatre secrétaires d'État, jusqu'à les fatiguer par l'attention scrupuleuse qu'il apportait à toutes les affaires. C'était dans ces sortes d'accès qu'il faisait paraître un zèle admirable pour le maintien de la discipline et donnait des édits pleins de sévérité. C'est une remarque du chancelier de Cheverny, qui était à son service dès le temps que ce prince n'était encore qu'enfant, et je la tiens de lui. Et je me souviens que, quelque temps avant la mort du duc de Guise, comme je passais par son château d'Éclimont<sup>1</sup>, au pays Chartrain, pour me rendre à la Cour, ce magistrat me parla de ces humeurs du Roi et me prédit que, si le duc continuait à pousser ce prince, il serait homme à le faire quelque jour assassiner sans bruit dans sa chambre même, parce qu'on était dans une saison où il s'irritait aisément et où sa colère approchait fort de la fureur.<sup>2</sup> »

En fait, au moment où nous sommes arrivés, il ne fallait plus au Roi qu'une occasion pour le décider à tenter son crime.

Cette occasion semble lui avoir été offerte par le bruit qui lui revint de plusieurs côtés à la fois, — par

<sup>1</sup> Éclimont, Eure-et-Loir, com. de Saint-Symphorien.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 678.

Alfonso Corso, colonel général des Corses<sup>1</sup>, qui, arrivant de Lyon, déclarait le tenir du duc de Mayenne lui-même ; par un espion de la Cour qui prétendait l'avoir recueilli de la bouche d'un gentilhomme de M. de Guise, M. de Provençières<sup>2</sup>, enfin par M<sup>me</sup> d'Aumale, le 17 ou 18 décembre<sup>3</sup>, — que le duc voulait le ramener à Paris pour consommer sa déchéance. D'autres prétendent que l'éclatelle, qui mit le feu aux poudres, fut un dîner qui, le 17 décembre, réunit les divers membres de la famille de Guise. Dans ce dîner, le cardinal de Guise avait porté la santé de son frère comme roi de France, puis avait ajouté que le roi actuel serait mis dans un monastère, où assurément il ferait un beau moine. — « Oui, mon frère, aurait répliqué M<sup>me</sup> de Montpensier, vous lui tiendrez la tête, et moi, avec mes ciseaux, je veux lui tailler une couronne. » Le lendemain matin, un acteur fameux, Venetianelli, dit *il Magnifichino*, présent au repas, avait informé le Roi de ce qui s'était passé<sup>4</sup>.

Davila rapporte au 18 décembre la date exacte de la résolution prise par Henry III d'en finir avec le duc, et il n'y a pas de raison absolue de rejeter son récit. Ce jour-là, d'après lui, profitant de ce que la Cour était

<sup>1</sup> Alfonso Corso, fils de Sampiero de Bastelica, dit Sampiero Corso, et de Vannina d'Ornano.

<sup>2</sup> Lettre d'Etienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (*Œuvres de Pasquier*, t. II, col. 371). — *Relation de Miron* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 124). Je n'ai pu identifier ce M. de Provençières.

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat : déposition de Jean Péricard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 213). — Marie de Lorraine, fille de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, avait épousé son cousin germain Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

<sup>4</sup> H. de l'Épinois, *la Ligue et les Papes*, 1886, in-8<sup>o</sup>, p. 261.

occupée aux fêtes du mariage de la princesse de Lorraine<sup>1</sup> avec le grand-duc de Toscane<sup>2</sup>, le Roi aurait appelé dans son cabinet le maréchal d'Aumont, et Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet, auxquels il aurait posé la question de sa vengeance. A ces deux conseillers seraient venus s'adjoindre dans la soirée Alfonso Corso et Louis d'Angennes, seigneur de Maintenon, et c'est alors qu'à trois voix contre une les projets du Roi auraient été approuvés<sup>3</sup>.

Les *Mémoires* de Beauvais-Nangis rapportent la chose d'une façon un peu différente. Ce serait Beauvais-Nangis que le Roi aurait le premier consulté, et lui qui aurait proposé à Henry III de prendre l'avis de d'Aumont et des deux d'Angennes<sup>4</sup>. Il est difficile de faire le jour sur ce point.

Il l'est aussi de dire quand et comment de la conception du meurtre on passa aux préparatifs de son exécution. Davila raconte encore que le Roi voulut d'abord en confier le soin à Crillon, mais que celui-ci s'y refusa<sup>5</sup>. Et d'autres historiens prétendent que l'assassinat fut commandé pour le 18, puis pour le 21, et que des contretemps seuls le firent reculer jusqu'au 23<sup>6</sup>.

Au fond, il semble bien que ç'ait été dans la nuit du 20 au 21 décembre qu'il fut réglé. Il y eut certainement,

<sup>1</sup> Christine de Lorraine, fille de Charles III, duc de Lorraine.

<sup>2</sup> Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane.

<sup>3</sup> Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, 1644, in-fol., t. I, p. 557.

<sup>4</sup> *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, publiés par Monmerqué pour la *Société de l'histoire de France*, p. 43-45.

<sup>5</sup> Davila, *Op. cit.*, t. I, p. 558. — Louis des Balbes de Berton, seigneur de Crillon, dit « le brave Crillon ».

<sup>6</sup> *Journal de l'Estoile*, éd. Brunet, t. III, p. 197.

cette nuit-là, chez le Roi, une réunion plus nombreuse que les précédentes, où furent probablement admis, en dehors des premiers initiés, quelques « gens d'exécution » et quelques députés des États restés fidèles au Roi.

Nous avons conservé, dans tous les cas, d'un de ces derniers qui y assista — Baptiste de Lamezan, chevalier de l'ordre, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, et député pour le pays et comté de Comminges — un très curieux compte rendu de cette « assemblée ». Lamezan raconte que, le mardi, 20 décembre, dans la nuit, le Roi appela dans son cabinet les gens de Guyenne et de Gascogne qui lui étaient les plus dévoués, parmi lesquels il fut des premiers « advoqués ». « Là, il y eut plusieurs discours, dit-il, durant lesquels M. de Lamezan se tenoit les dents serrées. Lors le Roy, le regardant, lui dit : « Que faites-vous, seigneur de « Lamezan ? — Beau sire, ces criards m'empescheroient « de dormir, s'il m'en prenoit envie — Eh ! bien, fit le « Roy, pour ce que vous ne dormez pas, dictes ce qu'il « faut faire » Il répondit incontinent : « Laisser venir « dans ce cabinet-ci les deux traistres (entendant le duc « et le cardinal de Guise) et ceux qui les accompagnent, « et les occir à leur entrée. — N'y pensez pas, seigneur « de Lamezan, dit le Roy, ils m'appelleroient Néron ! — « Il n'y a pas de Néron qui tienne, dis-je. Si vous ne « les occisez pas, ils vous occiront ; ils sont les plus « forts... Vous ne sauriez ny les prendre, ny les faire « juger, vous estes le premier juge de vostre royaume. « Les grimauds des parlemens sont tous traistres de la « Ligue ou haiguenots... Les seigneurs lorrains sont « coupables de lèse-majesté au premier chef : dictes

« qu'ils soient occis, on les occira. » Lors, le pauvre prince promena tout seul, parla après à plusieurs, puis se tut. A quelques moments de là vint à moi et me dit : « Qui me défaire de ces mauvaises gens de Guise, s'ils viennent ici ? » Lors, de suite, je lui répondis : « Ceux qui n'ont pas paour. Sire, les trente-trois Gascons de la compagnie de mon cousin Thémimes<sup>1</sup>. » Ainsi dit, ainsi fut fait, et crois que mon neveu de Touges<sup>2</sup> n'a pas été le dernier à frapper<sup>3</sup>. »

Des termes de cette relation, un peu trop vagues, il est vrai, sur quelques points, semblent pourtant ressortir deux choses : la première, que l'attentat fut bien définitivement résolu dans cette soirée du 20 décembre ; la seconde, qu'il fut alors décidé que l'exécution en serait confiée aux quarante-cinq gentilshommes ordinaire du Roi, car c'est bien à eux, sans doute, que fait allusion Lamezan, lorsqu'il parle des trente-trois Gascons de la compagnie de son cousin Thémimes.

Qu'étaient ces *Quarante-cinq* ? Bien que leur nom soit demeuré populaire, à cause peut-être d'un célèbre roman, on ne sait en réalité à peu près rien sur eux. Ils avaient été recrutés, en 1584, par le duc d'Épernon<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Pons de Lauziers-Cardaillac, marquis de Thémimes, le futur maréchal de France.

<sup>2</sup> Jean de Touges, sgr de Noilhan, qui épousa le 27 décembre 1592 Françoise de Maignaut de Montégut, fille de Jacques de Maignaut, sgr de Montégut. Ce renseignement m'est communiqué par M. Gaston Balencie, de Saint-Pé-de-Bigorre, que je ne saurais trop remercier ici des recherches si empressées qu'il a voulu faire pour moi au sujet des *Quarante cinq*.

<sup>3</sup> Montlezun. *Histoire de la Gascogne*, Auch, 1850, t. V, p. 451-452. Ce document est publié d'après une copie faite dans les archives de l'évêché de Lombez détruites depuis.

<sup>4</sup> Jean-Louis de Nogaret, marquis de La Valette, duc d'Épernon.



et Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde<sup>1</sup>, en Guyenne et Gascogne surtout, et peut-être Lamezan fait il allusion à la proportion des gentilshommes de ces pays dans le corps, lorsqu'il parle des trente-trois Gascons de la compagnie de son cousin. Petits gentilâtres de campagne, pour la plupart, obscurs et sans fortune, ils recevaient 1.200 ecus par an, et l'espoir de faveurs plus hautes augmentait encore l'absolu et aveugle dévouement qu'ils témoignaient au Roi. A ce titre, ils étaient devenus particulièrement odieux aux Ligueurs qui les appelaient « les diables gascons », « les coupe-jarrets » du Roi, et la demande de leur licenciement plusieurs fois formulée par les États avait toujours été appuyée par Guise. Leur troupe reste d'ailleurs aujourd'hui à peu près anonyme. Nous savons que le Roi en fit connaître officiellement la liste à la Cour le 1<sup>er</sup> janvier 1585<sup>2</sup> ; malheureusement, cette liste, je ne l'ai pas retrouvée, et elle est très difficile à reconstituer. Leur chef est bien connu, encore que son nom soit presque toujours défiguré : c'était Honorat de Montpezat, seigneur de Languac. Mais l'on verra quelles difficultés il y a à identifier sûrement ceux-là mêmes qui jouèrent les premiers rôles dans la tragédie qui se prépara durant la nuit du 20 au 21 décembre 1588.

Ce qui tendrait à confirmer que, cette nuit-là, il y eut dans le château des va-et-vient inaccoutumés et suspects,

<sup>1</sup> Roger de Saint-Lary et de Termes, seigneur de Bellegarde, alors premier gentilhomme de la chambre, fait grand ceuyer de France le 8 janvier 1589.

<sup>2</sup> Lettres de Giulio Busini à Belisario Vinta, janvier-février 1585 (A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 545).

c'est que, « dès la veille de Saint-Thomas (20 décembre), deux jours par avant la mort de M. de Guise, MM. de Bois-Dauphin et de Brissac et plusieurs de la Ligue eurent quelque avertissement que l'on en vouloit à la Ligue, spécialement à aucuns des principaux députez, afin d'interrompre le cours des États, lesquels le Roy et tous les siens ne désiroient sortir leur effect ainsi qu'ils estoient commencez, de sorte qu'ils furent armez toute la nuit, tellement que, le lendemain matin, il y eut une grande rumeur par le chasteau, à cause de l'allarme qu'ils avoyent eue<sup>1</sup> ».

Est-ce là ce qui décida Guise à s'expliquer enfin avec le Roi? Il le semble bien. Dans tous les cas, nous savons qu'il eut le 21, au matin, une entrevue avec Henry III, entrevue dont le récit, singulièrement altéré par la plupart des relations, nous est donné de la manière la plus vraisemblable, et probablement la plus véridique, par un témoin oculaire, François Le Mareschal, seigneur de Corbet, maire de Bourges, venu à Blois pour y apporter la nouvelle de la prise de Montaigu<sup>2</sup> sur les huguenots et demander au Roi l'argent nécessaire à la continuation de la campagne contre Henry de Navarre.

Arrivé à Blois, le 20 décembre au soir, Le Mareschal se rendit aussitôt au château pour y obtenir une audience d'Henry III, et voici comment il nous l'a racontée.

« J'allai, dit-il, à la chambre du Roy. Sa Majesté estant alors en son cabinet, je priay M. de Saint-Prix, premier

<sup>1</sup> *Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis au cabinet d'un roy perfide et barbare en la personne de Monsieur le Duc de Guise...*, 1589, in-8°, p. 93.

<sup>2</sup> Montaigu, Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon.

valet de chambre, de vouloir prendre la peine de faire entendre à Sadicte Majeste que j'estois en sa chambre, avec des lettres de Monseigneur le duc de Nevers à luy donner. Sur ce, il me vint faire responce que Sa Majesté me commandoit de retourner le lendemain de cinq à six heures du matin le trouver, comme je fis; et néantmoins je ne pus parler à Sa Majesté que sur l'heure de huit heures qu'elle sortit de son cabinet assistée de Monseigneur le duc de Guise et de plusieurs personnes; et ayant Sadicte Majesté jetté la veüe sur moy, m'appela, s'appuyant sur mon bras jusques à la porte du jardin où il alloit se promener et pour ouyr la messe en la chappelle d'icelluy jardin, me parlant tousjours à l'occasion des affaires de sadicte armée, jusques à ce qu'on eust apporté la clef du passe-partout du jardin, ce qui demeura assez longtemps. La porte ouverte, Monseigneur le duc de Guyse print l'occasion de parler à Sa Majesté, qui, au mesme instant, commanda à tous ceux qui le suyvoient de se retirer, sinon à Monsieur le duc de Raiz, MM. de Beaulieu-Ruzé, Revol et de Gesvres, qui n'estoit pas encore secretaire d'Etat, et à moy qu'il trouva bon que nous le suivissions en son promenoir; ayant par ung chascun esté recogneu que Monseigneur le duc de Guise parloit de grande affection à Sa Majesté, et que, sur ses propos, elle lui faisoit de douces et gracieuses responses, pour ce que le sieur duc se descouvroit souvent, et Sa Majesté le faisoit couvrir quand il se tenoit descouvert. Depuis j'ay ouy dire que lediet sieur de Guyse supplioit lors le Roy d'avoir pour agréable qu'il lui remist le pouvoir qu'il luy avoit donné de la lieutenance générale en toutes ses armées, parce qu'il voyoit bien

que l'honneur que Sa Majesté luy avoit fait en ceste occasion luy avoit concité de grands ennemis, voire des calomnies par ses malveillans, encore qu'il n'eust que toute bonne intention de le fidèlement servir<sup>1</sup>. »

On a fait observer, avec raison, que ce récit de Le Mareschal contredit la majorité des relations du fait qui nous occupe sur un point : le ton même de l'entretien du Roi et du duc, qui, suivant l'opinion générale, aurait été extrêmement vif et emporté, et, suivant Le Mareschal, parfaitement courtois. Ce dernier témoignage ne s'accorde qu'avec un document, que j'ai déjà cité et qui nous rapporte que, l'alerte survenue, dans la nuit du 20 au 21, ayant inquiété ses amis, « cela occasionna M. de Guyse, avec les rapports qui luy furent faits, d'aller trouver le Roy, en ceste matinée du 21, et de lui dire qu'il avoit eu advertissement qu'il luy vouloit mal, ainsi qu'il luy avoit dit quelques autres fois auparavant. Et lors le Roy lui respondit : « Mon « cousin, croyez-vous que j'aye l'âme si meschante que « de vous vouloir mal? Au contraire, je vous déclare « qu'il n'y a personne en mon royaume que j'ayme « mieux que vous, ny à qui aussi je sois plus tenu, « comme je le feray paroistre par bons effects avant « qu'il soit peu »; assurant ce qu'il disoit avec beaucoup de sermens et sur la réception du corps de Nostre-Seigneur, qu'il debvoit recevoir ce mesme jour, ce qu'il fit. Ce qui fut cause que ledict seigneur de Guyse

<sup>1</sup> Vicomte de Brimont. *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les guerres de la Reforme en Berry*. Paris, 1905, in-8°, t. II, p. 256-257. — Jane Hazon de Saint-Firmin. *Une page d'histoire et les Mémoires du maire de Bourges, François Le Mareschal, sieur de Corbet*, Bourges, 1910 (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, XXXII<sup>e</sup> volume).

ne se voulut arrester davantage pour découvrir la vérité des rapports qui luy avoient esté faits, et que ce jour mesme de Saint-Thomas au soir, M. le cardinal de Guyse l'asseurant qu'il avoit sceu de bonne part que le Roy luy feroit un mauvais office, il luy feit response que c'estoyent de ses contes ordinaires et qu'il ne se pouvoit persuader que le Roy eust l'âme si meschante que de luy vouloir faire desplaisir <sup>1</sup>. »

Mais si nous devons donc admettre que la discussion resta modérée et calme entre les deux rivaux, et que la légende d'une violente dispute entre eux n'a été imaginée qu'après coup pour excuser et légitimer le crime du Roi, il apparaît bien en revanche du récit de Le Mareschal, comme de tous les autres, que la proposition faite par Guise au Roi était tout à fait propre à indisposer Henry III. « J'ay ouy dire, raconte Le Mareschal, que ledit sieur de Guise supplia le Roy d'avoir pour agréable qu'il lui remist le pouvoir qu'il luy avoit donné de la lieutenance générale... » Or rien ne pouvait davantage inquiéter le Roi que cette demande, car, à tort ou à raison, il se figura que le duc n'était disposé à abandonner son titre de lieutenant général que pour se faire octroyer celui de connétable par les États. C'est au moins ce qu'il raconta plus tard lui-même <sup>2</sup>. Un détail qui paraît certain est que, à peine retiré en son cabinet, à la suite de son entrevue avec Guise, et « la porte fermée », Henry III entra dans la plus violente

<sup>1</sup> *Histoire au vray du meurtre et assassinat proditoirement commis...*, 1589, in-8°, p. 94.

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (Archives curieuses de l'histoire de France, 1<sup>re</sup> serie, t. XII, p. 125-127).

colère, « allant jusques à jeter par terre de despit le petit chapeau qu'il portoit <sup>1</sup> ».

Pourtant, le lendemain, il avait recouvré son sang-froid, et reprenait son rôle. « Le jeudi matin, 22 décembre, dit une relation, le Roy et M. de Guyse se retrouvèrent dans la chambre de la Reyne-mère, laquelle venoit de prendre médecine. Le Roy feit audict prince grandissimes démonstrations de bienveillance et privauté par petits discours de gaieté, et luy présentant de la dragée qu'il avoit en une boîte, et réciproquement mangeant de celle que le prince avoit. Le mesme jour, après disner, continuant de couvrir de plus en plus sa traistre et desloyale pensée, voulut encores passer une bonne partie de l'après-midi avec ce prince <sup>2</sup>. »

« Le 22 au soir, rapporte, d'autre part, l'ambassadeur de Toscane, le Roi se sépara du duc lui disant : « Mon « cousin, nous avons beaucoup d'affaires sur les bras, « qu'il serait urgent d'expédier avant la fin de cette « année. Pour ce, venez demain matin, de bonne heure, « au Conseil, nous nous en occuperons. Je vais m'absenter; vous me manderez ce que vous aurez « résolu <sup>3</sup> ».

Par ces « feintes paroles », c'était en réalité à la mort que le Roi appelait son rival, car, à ce moment,

<sup>1</sup> Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction (Petitot, *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXXVIII, p. 459-460). — *Histoire de la Ligue* (1587-1589) (Bibl. nat., fr. 10270, fol. 76).

<sup>2</sup> *Particularitez notables concernant l'assassinat et massacre de M<sup>r</sup> le duc de Guise et de M<sup>r</sup> le cardinal, son frere*. Châlons, 1589, p. 17.

<sup>3</sup> Lettre de Filippo Cavriana a Serguidi, secrétaire du grand-duc de Toscane, Blois, 31 décembre 1588 (A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 847).

le meurtre était irrévocablement fixé au vendredi, 23, au matin.

### III

Ce n'était pas sans raison que le Roi avait fait coïncider ses projets homicides avec un jour de Conseil. On se souvient que le duc avait déclaré à Schomberg qu'il mettait toute sa sûreté dans la suite qui l'accompagnait jusque chez le Roi et qui, au premier signal, devait être prête à accourir à son secours. Cette confiance fut, peut-être, le point de départ des desseins d'Henry III. Si l'on voulait attenter à la vie de Guise, il fallait avant tout, on le comprit, le séparer de ses gentilhommes. Or il ne pénétrait sans eux dans les appartements royaux que les jours où il assistait au Conseil, parce qu'alors les membres de ce Conseil étaient obligés de laisser leur suite en haut du grand escalier conduisant à la salle du Conseil, c'est-à-dire à l'entrée de la partie du château occupée par le souverain. Par un raffinement de ruse, il fut décidé que, le 23, sous le prétexte d'un départ du Roi pour sa maison de la Noue, située à une lieue de Blois, et où il se retirait quelquefois, le Conseil se réunirait de très grand matin : on espérait ainsi diminuer le nombre de ceux qui d'ordinaire escortaient le duc.

La salle du Conseil était située, disais-je, à l'entrée des appartements du Roi, c'est-à-dire au deuxième étage de la partie du château qui date de François I<sup>er</sup>. Cela ne fait aucun doute. Mais quelle était la distribution exacte de ces appartements sous Henry III, c'est

la question délicate avant toutes, et c'est aussi la plus importante, parce qu'on ne peut bien comprendre les projets du Roi sans l'avoir élucidée.

Les difficultés viennent, sur ce point, des divergences profondes qu'il y a entre les descriptions données par les documents contemporains, et de la peine qu'on a à les faire accorder avec les plans trop rares que l'on possède de cette partie du château. Le plan de Du Cerceau, édité en 1579, mais qui est vraisemblablement antérieur, devrait être ici, semble-t-il, notre meilleur guide<sup>1</sup>. Toutefois ce plan ne nous donne, qu'on le remarque bien, que les distributions du premier étage, et, si le premier et le deuxième étages ont pu être à l'origine disposés à peu près semblablement, il ne devait plus en être ainsi en 1588, Henry III ayant certainement, après les relevés de Du Cerceau, fait modifier l'état des lieux. Nous possédons, il est vrai, des plans postérieurs : un de 1677, dessiné et gravé par F. d'Orbay<sup>2</sup>; un autre de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, dressé vraisemblablement par Jules-Hardouin Mansard, et conservé aux Archives nationales<sup>3</sup>; un autre de 1750, levé par J.-F. Blondel et conservé à la Bibliothèque de l'Institut<sup>4</sup>; un dernier, enfin, conservé à

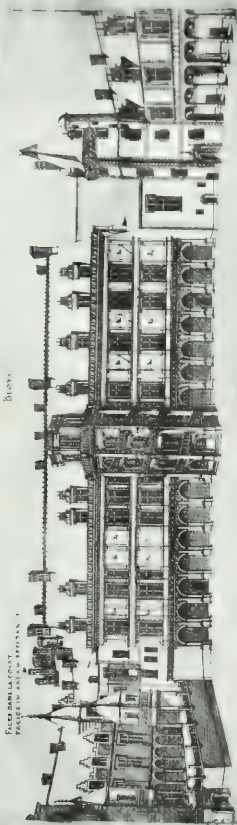
<sup>1</sup> *Les plus excellens bastimens de France*, par Jacques Androuet Du Cerceau, architecte; à Paris, chez Gilles Beys, MDLXXIX, 2 vol. in-folio. — Je me sers de l'édition publiée en 1870, par H. Destailleur et Faure-Dujarric, 2 vol. in-fol., t. II.

<sup>2</sup> Ce plan m'a été aimablement communiqué par M. J.-A. Grenouillot, architecte du château de Blois. Son auteur François II d'Orbay, né en 1634, mourut en 1697.

<sup>3</sup> Archives nationales, O<sup>1</sup>1324. Ce qui me fait attribuer ce plan à Jules-Hardouin Mansard est une note de lui datée de 1698 et portant des numéros qui renvoient à ceux du plan (*Ibid.*)

<sup>4</sup> Bibliothèque de l'Institut, N 125<sup>F</sup>, in-folio. — Jean-François Blondel 1705-1774





FACÈS DANS LA COURTE  
 FACÈS IN ANE' QU' SPESIAN'.

BOIS

VUE DU CHATEAU DE BOIS (PARTE DITE DE JEANCOIS [?])  
 d'après la gravure d'Androuet du Cerceau (Bibliothèque nationale, cabinet des estampes)



la Direction des Beaux-Arts, qui semble bien avoir été exécuté avant la restauration de 1845<sup>1</sup>. Mais le premier de ces plans ne nous donne que l'aspect du premier étage, comme celui de Du Cerceau, dont il paraît s'être surtout inspiré; le dernier de même; et les deux autres, celui de Mansard et celui de Blondel, s'ils nous offrent les distributions particulières de chaque étage, présentent une autre source d'erreurs : c'est qu'ils relèvent toutes les modifications apportées à l'intérieur du château depuis 1588, celui des Archives ayant été exécuté après les constructions et les remaniements de Gaston d'Orléans, et celui de l'Institut après les mille transformations de détail que les destinations diverses de la demeure royale nécessitèrent au XVIII<sup>e</sup>. Je n'ai pas besoin de rappeler les nouveaux outrages reçus par le château au XIX<sup>e</sup> siècle, son aménagement en caserne, et les bouleversements qui en furent la conséquence. Et si l'on dit, enfin, couramment, que le plan du château après la restauration de J.-F. Dubau, en 1845, nous offre restitué l'état de ce château à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce dire est, il faut le reconnaître, à peu près insoutenable, parce qu'en 1845, pas plus qu'aujourd'hui, moins peut-être, l'on n'avait les moyens d'opérer une reconstitution minutieuse des lieux, parce qu'aussi cette reconstitution semble avoir été faite à un point de vue artistique et archéologique beaucoup plus qu'historique.

Quel est cependant le plan actuel ?

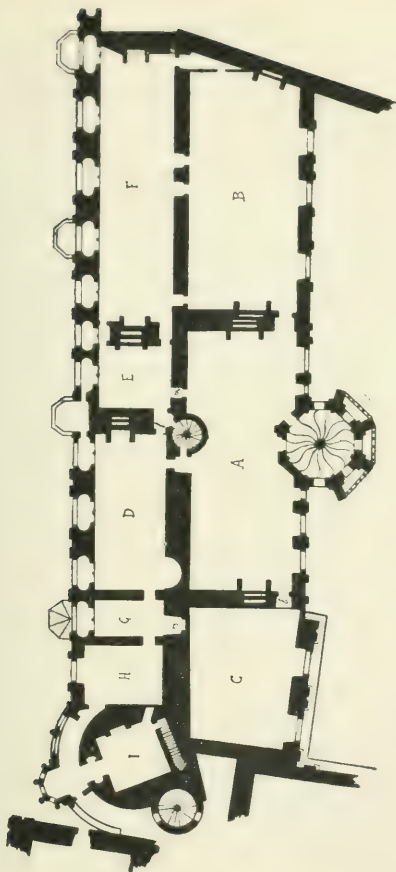
Lorsqu'on monte par le grand escalier d'honneur du

<sup>1</sup> Direction des Beaux-Arts, Monuments historiques, Château de Blois.

château de Blois, on accède au deuxième étage en une vaste pièce à deux cheminées, dite salle du Conseil (*A*). A droite et en prolongement de cette pièce il en est une autre de dimension à peu près égale, dite chambre de la Reine (*B*), et où, peut-être, étaient, en effet, en 1588, les appartements de la jeune reine. A gauche, et sur la même ligne encore que la salle du Conseil, se trouve, ou se trouvait plutôt un des cabinets du Roi, dit le cabinet vieux (*C*). Je dis : se trouvait, car cette pièce, englobée d'abord dans les constructions de Gaston d'Orléans, a perdu toutes traces de sa destination primitive, lors de la transformation du château en caserne.

Parallèlement à ces trois pièces — salle du Conseil, chambre de la Reine, cabinet vieux — et de l'autre côté du gros mur formant, avant François I<sup>er</sup>, la façade de l'ancien château, et devenu aujourd'hui en dépit de ses dimensions un simple mur de refend, sont disposées, prenant jour sur l'autre façade, la chambre du Roi (*D*), avec à droite un cabinet (*E*), dit le cabinet neuf, suivi d'une vaste pièce à cinq fenêtres (*F*) et à gauche trois petites pièces (*G*, *H*, *I*) dont la première (*G*) présente encore l'amorce d'une porte (*a*) qui donnait dans le vieux cabinet et dont la dernière (*I*) est aménagée dans la tour dite du Moulin, ou de Châteaurenault.

De la comparaison que nous pouvons faire de ce plan avec les plans de Du Cerceau et autres que j'ai cités, et du rapprochement que nous en pouvons faire aussi des documents de 1588, il ressort qu'il ne reproduit qu'assez imparfaitement l'état des lieux en cette année 1588.



PLAN ACTUEL DU DEUXIÈME ÉTAGE DE LA PARTIE DU CHÂTEAU DE BOIS, DU DE FRANÇOIS I

1° La grande salle à deux cheminées, dite du Conseil, était d'abord certainement divisée en deux par une cloison, la première pièce formée par cette séparation à droite (A') étant une salle des Gardes, la seconde à gauche (A'') servant à la fois d'antichambre à la chambre du Roi, de salle à manger et proprement de salle du Conseil.

2° La chambre du Roi était probablement plus grande qu'aujourd'hui de toute la grandeur de la première petite pièce *G* qui suit cette chambre à gauche. La cloison, qui sépare la pièce *D* de la pièce *G*, n'existant pas ou ayant été abattue pendant le séjour d'Henry III, la porte du cabinet vieux (*a*), dont on voit encore l'amorce dans cette pièce, s'ouvrait ainsi directement dans l'angle de gauche de cette chambre. C'est du moins ce qu'il semble permis d'inférer de plusieurs relations contemporaines; et d'autre part il paraît difficile d'admettre, si la chambre du Roi n'était pas plus spacieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, qu'une réunion générale de tous les députés des États ait pu, comme le 2 décembre, s'y tenir<sup>1</sup>.

3° A droite de cette chambre, le cabinet neuf devait être suivi d'un autre petit cabinet — « un cabinet

<sup>1</sup> Dans cette hypothèse, la chambre du Roi, qui a aujourd'hui trois fenêtres, en aurait eu quatre en 1588. Mais on ne peut lui donner ces quatre fenêtres qu'en admettant que la cloison, qui sépare les pièces *D* et *G*, n'existait pas ou n'existait plus à cette date. Pourtant Du Cerceau et après lui d'Orbay, sur les plans desquels cette cloison figure, donnent quatre fenêtres à la chambre du Roi. Après avoir très minutieusement étudié la question, j'ai dû reconnaître qu'il y avait là évidemment une erreur commise par Du Cerceau et reproduite par d'Orbay. — Sur l'ascance des États, qui eut lieu dans la chambre du Roi, le 2 décembre 1588, cf. [Mayer] *Des États généraux et autres assemblées*, 1789, t. XV, p. 70.

estant dans le cabinet mesme du Roy », dit un texte — servant peut-être de garde-robe, et d'une autre pièce servant d'oratoire, garde robe et oratoire qui auraient occupé une partie de la grande pièce *F*, comme ils occupent sur le plan de Du Cerceau une partie de la pièce correspondante, au premier étage.

Ceci posé, nous pouvons maintenant mieux nous rendre compte de la manière dont Henry III avait préparé l'exécution de sa vengeance. Le duc de Guise, arrivé dans la salle du Conseil, et ayant laissé sa suite à la porte, le Roi comptait le faire appeler dans son cabinet vieux, où il devait feindre de l'attendre, alors qu'il resterait enfermé dans son cabinet neuf.

Ayant pénétré dans la chambre, le duc devait la traverser et se diriger à gauche vers la porte du cabinet vieux (*a*) ; c'est là, à l'entrée du cabinet vieux, que les assassins postés à la fois dans la chambre et dans ce cabinet devaient assaillir leur victime.

Mais, après avoir ainsi isolé le duc de sa suite et l'avoir attiré dans ses appartements privés, le Roi avait pris d'autres précautions pour lui retirer les secours qui eussent pu lui venir de ceux de ses amis restés dans la salle du Conseil. Dans cette vue, il avait soigneusement modifié l'économie des entrées et des sorties qui reliaient entre elles les diverses pièces où devait se jouer le drame.

La salle du Conseil communiquait : 1<sup>o</sup> avec le cabinet vieux par une porte située à gauche de la grande cheminée de cette salle et dont il reste encore aujourd'hui l'amorce (*b*) ; — 2<sup>o</sup> avec la chambre du Roi par une ouverture, formant couloir, percée dans l'épais-

seur de l'ancien mur de façade du château (*cc'*)<sup>1</sup>; — 3° avec le cabinet neuf par un passage, s'ouvrant de ce couloir sur l'escalier intérieur établi dans le gros mur, traversant le palier de cet escalier et débouchant à l'angle du cabinet neuf (*dd'*). Davila, dont la description du château n'est pas toujours aussi exacte, indique assez expressément cette entrée du cabinet neuf, quand il dit : « la porta del cabinetto dal quale s'usciva in una loggia, dopo la quale era una scala segreta che scendeva nelle stanze inferiori della reina madre <sup>2</sup> ».

Qu'avait fait le Roi ? Sur ces trois ouvertures il en avait fait condamner deux : celle du cabinet vieux (*b*) et celle du cabinet neuf dont on avait « bouché » l'issue (*d*) qui s'ouvrait à l'angle de ce cabinet<sup>3</sup>. Pour assurer la communication de la chambre du Roi et du cabinet neuf, cette issue (*d*) avait été remplacée par « un passage étroit et de ligne oblique (*e*) que le Roy avait fait faire exprès au coin de sa chambre <sup>3</sup> » et qui est peut-

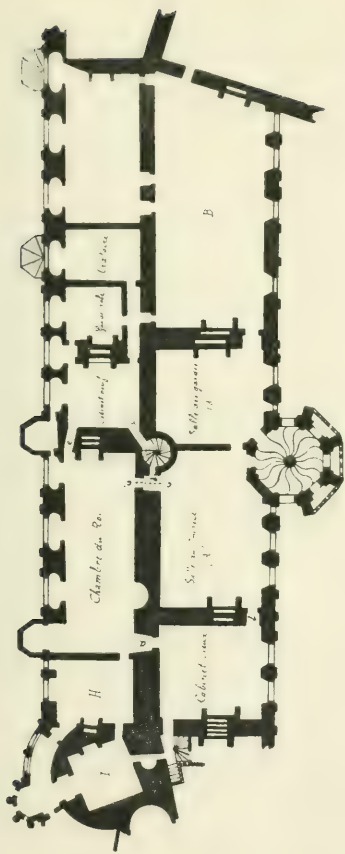
<sup>1</sup> Je ne pourrais dire si ce couloir était fermé à ses deux extrémités par une porte. Peut-être l'une des deux issues était-elle simplement fermée par une portière.

<sup>2</sup> Davila, *Historia delle guerre civili*, 1644, t. I. p. 557. — Je ne parle pas de la porte *f* faisant communiquer le cabinet neuf avec la chambre du Roi et que l'on aperçoit sur le plan actuel du château. Elle ne figure en effet ni sur le plan de Du Cerceau, ni sur ceux de Mansard et de Blondel. Quant à la porte *g*, faisant communiquer la salle des gardes avec le cabinet neuf, elle figure sur les plans de Du Cerceau et de d'Orbay, qui sont, il est vrai, des plans du premier étage, mais ne se retrouve ni sur celui de Mansard, ni sur celui de Blondel, qui nous offrent seules les dispositions du deuxième étage.

<sup>3</sup> Je dis, qu'on le remarque, que des deux issues du passage *dd'* conduisant au cabinet neuf, une seule dut être « bouchée ». Il semble bien en effet ressortir des textes que l'issue *d* resta ouverte, et que les communications ne furent interrompues à aucun moment entre le deuxième et le premier étage, ce qui serait arrivé si les deux issues *dd'* avaient été condamnées.

<sup>4</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 130).





PLAN RESTITUE DU DEUXIEME ETAGE DE LA PARTIE DU CHATEAU DE BLOIS, DITE DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>, EN 1588.

être celui qu'on aperçoit encore sur le plan des Archives et sur celui de la bibliothèque de l'Institut, à gauche de la cheminée de la chambre du Roi<sup>1</sup>. La porte de cette chambre (cc') avait été, elle, laissée libre; c'était l'entrée du piège préparé au duc, et aussitôt qu'il l'aurait franchie, elle devait être soigneusement refermée sur lui<sup>2</sup>.

Enfin si minutieuses que fussent les précautions ainsi prises, on ne les jugea pas pourtant suffisantes et, pour les compléter, on décida encore :

1° Que pour rendre, jusqu'au dernier moment, vraisemblable le départ du Roi pour la Noue, ses voitures

<sup>1</sup> Cette question du « passage étroit et de ligne oblique, que le Roy avoit fait faire au coin de sa chambre », est un des points les plus délicats du sujet qui m'occupe. Miron dit trop expressément que ce passage avait été établi entre la chambre du Roi et le « cabinet », et, par ce mot « le cabinet » il désigne toujours trop expressément le cabinet neut, pour qu'on puisse supposer que ce passage fut percé entre la chambre et le cabinet vieux, comme l'ont fait certains auteurs.

<sup>2</sup> Je ne me dissimule pas combien est peu satisfaisante l'explication que je viens d'essayer de donner d'un des plus compliqués problèmes de topographie historique qui se puisse imaginer. Je suis arrivé aux conclusions que l'on a lues, en tentant de combiner et de coordonner les témoignages contemporains, et en suivant de très près les allées et venues, les entrées et les sorties des différents acteurs et spectateurs du drame avant, pendant et après l'assassinat. Ce serait abuser de la patience de mes lecteurs que de leur exposer en détail les hypothèses diverses que j'ai dû imaginer et envisager, abandonner ou retenir. Les textes sont connus de tous. Ce sont la *Relation de Miron*, les dépositions des témoins lors de l'enquête faite devant le parlement de Paris (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, 4834). Davila, de Thou, *le Martyre des deux frères, l'Histoire au vray de l'assassinat...* et en général tous les plans dont je me suis servi et qui n'avaient jamais encore été aussi minutieusement que je l'ai fait confrontés aux documents. En les en rapprochant de nouveau, il est possible qu'un historien plus perspicace que moi en arrive à des conclusions plus précises. Il semble bien toutefois qu'on n'ait à espérer une solution définitive que de la découverte de textes ou plans inédits, découverte qu'il ne m'a pas été donné de faire.

entreraient au château dès 4 heures du matin<sup>1</sup> ;

2° Que, sous ce prétexte, les clefs du château ordinairement remises chaque soir entre les mains du duc de Guise, comme grand maître de France, lui seraient retirées la veille<sup>2</sup> ;

3° Qu'aussitôt le Conseil réuni, les portes du château seraient fermées<sup>3</sup> ;

4° Qu'à ce moment Nicolas de Grimouville, seigneur de Larchant, capitaine des gardes du corps, occuperait avec ceux-ci le grand escalier, sous l'apparence d'une réclamation à adresser au Conseil pour la solde de ces gardes, et que, afin que le duc ne fût pas surpris de sa présence, il l'avertirait, dans la soirée du 22, de son intention de tenter cette démarche<sup>4</sup> ;

5°. Que d'autres gardes du corps seraient postés à ce qu'on appelait « la montée du cabinet vieux, par où on descendoit à la galerie des Cerfs<sup>5</sup> », galerie qui faisait communiquer les jardins avec le premier étage du château.

Le lieu de l'assassinat se trouvait ainsi entouré d'une double et triple barrière isolant le duc de tout secours et de toute aide.

Ce dernier avait reçu dans l'après-midi son rendez-vous, nous le savons. Les gardes de Larchant reçurent

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 128).

<sup>2</sup> *Discours de ce qui est arrivé à Blois...* 1588 (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 142).

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 464-465.

<sup>5</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 128).

le leur le 22, à 9 heures du soir! Les *Quarante-cinq* eurent simplement l'ordre d'arriver au château le lendemain à 5 heures, et de se réunir dans la galerie des Cerfs. Tout étant ainsi réglé, le Roi se sépara, vers 11 heures, de quelques-uns de ses plus intimes confidents, avec lesquels il avait réglé et discuté les moindres détails de l'attentat. Restant seul avec M. de Bellegarde : « Mon fils, lui dit-il, allez-vous coucher et dites à Du Halde<sup>1</sup> qu'il ne faille pas de m'éveiller à 4 heures ; et vous trouvez ici à pareille heure. » Le Roy prend son bougeoir et s'en va coucher avec la Reyne ; le sieur de Bellegarde se retire aussi, et, en passant, fait entendre la volonté du Roi au sieur Du Halde, son valet de chambre, qui le supplia de lui éclairer, pour mettre son réveil-matin à 4 heures<sup>2</sup>. »

Chose curieuse, avant même de quitter Paris pour rejoindre le Roi à Chartres, Guise avait eu comme une vision prophétique de ce qui était près de s'accomplir. « Le duc, écrit, le 9 août 1588, l'ambassadeur d'Espagne, le duc m'ayant fait demander une entrevue avant son départ, j'ai été le trouver pendant la nuit. Il me dit qu'il allait partir pour Blois, et était résolu de s'exposer aux dangers qui pouvaient en résulter, plutôt que de se faire soupçonner de faiblesse ou de pusillanimité. D'ailleurs il ne fallait pas s'exagérer le péril. La suite qu'il emmènerait avec lui et les amis qu'il était sûr de rencontrer à la Cour lui composaient des forces

<sup>1</sup> Pierre de Sourhouette du Halde, sgr et baron d'Avrilly, bailli et gouverneur d'Étapes, valet de chambre ordinaire du Roi (Cf. sur lui, Archives nationales, KK 139, fol. 144, et Y 124, fol. 391, Y 133, fol. 147).

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 129).

supérieures à celles de ses ennemis, et le mettaient en mesure de braver toutes les tentatives ouvertes contre sa personne. Le seul et véritable danger à courir pour lui ne pouvait exister que dans le cabinet du Roi, où l'on n'est admis que seul et où ce prince avait toute facilité de le faire attaquer et mettre à mort par une dizaine ou une vingtaine d'hommes apostés dans ce but. Mais ce danger lui-même était peu à craindre, parce qu'il ne paraissait guère possible de tout disposer pour l'exécution d'un pareil projet sans qu'il en transpirât quelque chose, et infailliblement, si ce complot existait, le duc en serait averti par les amis personnels qu'il avait auprès du Roi<sup>1</sup>. »

Comment expliquer qu'ayant eu un si clair pressentiment de ce qui l'attendait à Blois, Guise ait jusqu'au dernier jour négligé les avertissements de ses amis? C'est ce qui semble presque incroyable, d'autant que les réponses qu'il leur donnait continuaient tantôt à trahir une crainte réelle, tantôt à paraître inspirées par des sentiments de trompeuse sécurité. « Cinq ou six jours avant sa mort, écrit encore l'ambassadeur d'Espagne, le 27 décembre 1588, un habitant de Paris, notre ami commun, exposant au duc, de ma part et de la part des habitants de Paris, qu'il lui importait plus que jamais de se tenir sur ses gardes parce que le Roi lui faisait la partie trop belle pour qu'il n'y eût pas là-dessous quelque chose de caché, le Balafre lui répondit qu'il n'était pas la dupe du Roi, qu'il se défioit beaucoup des visites journalières de ce prince à une petite

<sup>1</sup> Lettre de Bernardino de Mendoza au roi d'Espagne, 9 août 1588 (J. de Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. II, p. 355-356).

maison située dans le parc du château, et qu'il considérait les conférences, qu'il supposait se tenir dans ce pavillon, comme de secrets conciliabules où le Roi organisait un plan d'attaque contre sa personne<sup>1</sup>. » Mais à cette même date du 27 décembre, ledit ambassadeur d'Espagne rapporte un fait qui peut donner de l'état d'esprit de Guise, à ce moment, une idée bien différente. « Il paraît, mandait-il à son gouvernement, que MM. de Bassompierre et [François de Roncherolles, seigneur] de Maineville, se jetèrent aux pieds du duc trois jours avant le meurtre, et le supplièrent de s'échapper au plus tôt de cette ville de Blois, où bien certainement il se tramait quelque chose contre lui. A l'appui de leur dire ils alléguèrent que le Roi avait augmenté de deux compagnies ses gardes du corps et les gardes des portes, et qu'il semblait y avoir un échange continuel de secrets dans les appartements royaux. Or le duc répondit à ces messieurs que c'était vouloir se moquer de lui que de chercher à l'effrayer par de pareilles chimères et que le projet d'un guet-apens quelconque n'existait même pas dans la pensée du Roi<sup>2</sup>. »

C'est surtout pendant les journées du 21 et du 22 que se multiplièrent les avertissements. Un homme du cabinet, ami du duc, qui avait été témoin de la fureur du Roi après son entretien avec le Balafré, le 21, en prévint d'abord aussitôt celui-ci, et que « sans doute on délibérait quelque chose contre lui »<sup>3</sup>. Le soir du même

<sup>1</sup> Du même au même, 27 décembre 1588 (*Ibid.*, t. II, p. 381-382).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 385.

<sup>3</sup> Palma-Cayet. *Chronologie novenaire*. Introduction (Petitot, *Collection de Mémoires sur l'histoire de France*, t. XXXVIII, p. 460).

jour, 21 décembre, comme il soupait chez l'archevêque de Lyon, au faubourg de la Rose, le légat lui dépêcha son capitaine d'armes, Galeotto Uffeducci, pour l'engager à quitter Blois. Le messenger trouva le duc avec son confident sous une tonnelle qui bordait la maison, « sotto il pergolato », le prit à part et lui exposa sa mission. Mais ses prières furent vaines<sup>1</sup>.

Je ne sais si l'on doit admettre pour authentique le fameux épisode, qui semble bien dramatisé, du billet caché sous la serviette du duc à son souper du 22 et au bas duquel il aurait écrit : « On n'oseroit ! » Mais un fait certain c'est que ce jour-là les avis ne cessèrent de lui parvenir : avis et supplications de sa mère, M<sup>me</sup> de Nemours<sup>2</sup>, avertissements de son cousin le duc d'Elbeuf<sup>3</sup>, billets anonymes enfin, dont cinq lui sont encore remis au moment où, dans la nuit du 22 au 23, il se mettait au lit à 3 heures du matin. Il sortait alors de la chambre de M<sup>me</sup> de Sauves<sup>4</sup>, son chirurgien Lejeune l'af-

<sup>1</sup> P. Richard, *La papauté et la Ligue, Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon (1573-1599)*, 1901, in-8°, p. 336, d'après une relation de Galeotto Uffeducci, conservée à Rome à la Bibliothèque Barberine, LX, 31.

<sup>2</sup> « M<sup>me</sup> de Nemours lui dit, la nuit même, avec beaucoup de larmes, que, pour l'amour de Dieu, il se gardât, parce qu'elle savait de source sûre qu'on tramait de le tuer le lendemain dans le cabinet du Roi : « Mère, je ne puis croire cela du Roi, aurait-il répondu, après qu'il m'a promis ce qu'il m'a promis et dit ce qu'il m'a dit, ni qu'il ait un pareil projet dans son cœur » (*Relacion de lo sucedido en Bles del de 23 de diciembre 1588 hasta 25 del mismo*, Archives nationales, K 1567, n° 496). — Une *Relazione di quel che successo in Bles dalli 23 di dicembre del 1588 alli 25 del detto* (*Archives du Vatican, Francia*, vol. II, fol. 153, citée par H. de l'Épinois, *la Ligue et les Papes*, p. 263) raconte l'épisode à peu près dans les mêmes termes.

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères...* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 4<sup>re</sup> série, t. XII, p. 79).

<sup>4</sup> Charlotte de Beaune-Semblançay, veuve de Simon de Fizes, seigneur de Sauves, femme en secondes nocces de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier.

firma du moins à Miron. Il prit les billets, les mit sous son chevet : « Ce ne seroit jamais fait, dit-il, si je voulois m'arrester à tous ces avis ; il n'oseroit ! Dormons, et vous allez coucher !<sup>1</sup> »

« Il s'endormit, cherchant dans le sommeil le renouvellement de ses forces épuisées aux voluptés de cette même nuit qui vit préparer sa mort. Il allait entrer dans une nuit plus longue, où il aurait le temps de se reposer, prêt à tomber qu'il étoit des bras d'une femme dans les mains de Dieu<sup>2</sup>. »

#### IV

« Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la Reyne. Mademoiselle Louise du Bois, dame de Piolant, première femme de chambre<sup>3</sup>, vient au bruit, demande qui c'estoit : « C'est Du Halde, « dit-il ; dites au Roy qu'il est 4 heures. — Il dort « et la Reyne aussi, dit-elle. — Éveillez-le, dit Du « Halde, il me l'a commandé, ou je heurterai si fort « que je les éveillerai tous deux. » Le Roy, qui ne dor-  
moit pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes d'esprit que l'on peut imaginer, entendant parler, demande à la demoiselle de Piolant qui c'estoit : « Sire, « dit-elle, c'est M. Du Halde, qui dit qu'il est 4 heures.

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 129).

<sup>2</sup> Chateaubriand. *Analyse raisonnée de l'histoire de France*. Paris, Garnier, s. d., in-12. p. 302-303.

<sup>3</sup> Louise du Bois, fille de Pierre du Bois, seigneur de la Béraudière, et de Renée de Bras-de-fer, avait épousé, en 1559, François d'Aviau, seigneur de Piolant, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.



« — Piolant, dit le Roy, çà mes bottines, ma robe et « mon bougeoir », se lève, et laissant la Reyne dans une grande perplexité, va en son cabinet'. »

MM. de Bellegarde et Du Halde l'y attendaient. Bientôt après y arrivèrent les différents conseillers et officiers auxquels le Roi avait donné rendez-vous la veille : MM. d'Aumont, de Rambouillet, de Maintenon, François d'O, les secrétaires Martin Ruzé, seigneur de Beau lieu, et Louis Revol, François de Balsac, seigneur d'Entragues, et Charles de Balsac, seigneur de Dunes, Alfonso Corso, et d'après certains récits, François de la Jugie, seigneur de Rieux, Henri de Gouffier, seigneur de Bonnivet, et François de la Grange, seigneur de Montigny.

Cependant, dès 5 heures, les *Quarante-cinq* avaient commencé à s'assembler dans la galerie des Cerfs, qui, comme je l'ai dit, faisait communiquer les jardins avec le premier étage du château. M. de Bellegarde, venu une première fois s'assurer de leur exactitude au rendez-vous, « s'en retourna aussitost, pource qu'ils n'y estoient tous », mais revenu peu après et les trouvant « tous assemblez, ... fors deux ou trois », il les fit monter au deuxième étage et « entrer en une petite chambre proche celle du Roy », probablement la pièce *H* du plan. Ils y étaient « depuis quelque temps », lorsque le Roi lui-même les vint trouver et, leur laissant entrevoir, en termes assez vagues et couverts, qu'il aurait bientôt besoin de leurs bras, leur fit « promettre que, quand il leur commanderoit quelque chose, qu'ils le feroient ». Car d'après le récit d'un des *Quarante-cinq*, lui-même,

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 129-130).

Olphan de Gast, il ne semble pas qu'Henry III leur ait alors expressément déclaré ses projets homicides. Tous s'en doutant au moins protestèrent de leur dévouement à leur maître, et lorsque, celui-ci sorti, Bellegarde revint en la petite chambre, porteur de poignards, et demanda qui en voulait, il n'eut que l'embarras du choix<sup>1</sup>. Huit, paraît-il, se présentèrent tout de suite, que peu après « l'on vint quérir pour aller en la chambre du Roi », avec une douzaine d'autres.

Averti que les Ordinaires désignés étaient dans sa chambre, le Roi y passa aussitôt et probablement alors leur dévoila sans réticences son projet. On sait le long discours que lui fait tenir Miron, et comment l'un des Ordinaires, Sarriac, « frappant sa main contre la poitrine du Roy, lui dit en son langage gascon : « Cap de « Diou, Sire, iou lou bous rendraï mort!<sup>2</sup> » Et c'est peut-être à ce moment que, craignant les indiscretions qu'aurait pu faire naître sa confiance, et redoutant qu'en laissant dans sa chambre ceux qu'il venait de choisir pour assassins, ses desseins ne s'ébruitassent de proche en proche dans le château, le Roi les fit monter à l'étage au-dessus et « les enferma dans les petites cellules qu'il y avoit fait dresser pour ses capucins ». Je vois là, du moins, la seule raison plausible qu'on puisse donner de ce fait qui n'est du reste rapporté que par Miron, mais qui le rapporte d'après Du Halde, valet de chambre du Roi, lequel « enfermé lui aussi et

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise à Blois. Enquête criminelle : déposition d'Olphan de Gast (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 217).

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 132).

nous le racontant, dit Miron, avouoit n'avoir jamais esté en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le Roy estoit poussé<sup>1</sup> ».

Entre 6 et 7 heures deux nouveaux personnages étaient arrivés : M<sup>r</sup> Étienne Dorguyn, « prestre, trésorier et chanoine de l'église collégiale Sainte-Marthe de Tarascon et chapelain du Roy », et M<sup>r</sup> Claude de Bulles, « prestre, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hospital, aumosnier du cabinet du Roy ». « Mandez pour aller à l'oratoire du Roy », ils avaient voulu gagner cet oratoire — qui était, je l'ai dit, la deuxième pièce à droite du cabinet neuf — par la porte « par laquelle ils souloient entrer », probablement le passage *de l'* qui aboutissait à l'angle de ce cabinet neuf. Mais, « parce qu'on avoit fermé cette porte, le Roy commanda au sieur de Bellegarde de les mener par un autre endroit ; lequel sieur de Bellegarde, tenant un flambeau », les fit vraisemblablement entrer dans la chambre, de là passer dans le cabinet du Roi, puis dans la garde-robe qui le suivait, et les conduisit par ce chemin à l'oratoire, « où ils s'apprestèrent pour dire la messe, M<sup>r</sup> Claude de Bulles s'estant revestu de l'aube, de l'estole et du phanon<sup>2</sup> ».

Vers 7 heures, Henry III renvoya dans la salle du Conseil MM. d'Aumont, de Rambouillet, de Maintenon et d'O, et, sûr de n'être plus dérangé, put prendre ses dernières dispositions. Faisant descendre du troisième étage les Ordinaires qu'il y avait enfermés, « le plus dou-

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 430.

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise à Blois. Enquête criminelle : déposition d'Étienne Dorguyn et de Claude de Bulles (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 221-223, *passim*).

« cement » qu'il put, leur commandant d'éviter tout bruit, « à cause de la Reyne, sa mère, qui estoit au dessous », il place dans sa chambre les huit qui avaient des poignards, avec M. de Laugnac : « ceux-là sont ordonnez pour tuer le duc ». « Douze autres de leurs compagnons sont postez dans le vieux cabinet ; ceux-ci devoient estre aussi de la partie, pour le tuer à coups d'espée », s'il parvenait à échapper à l'attaque des premiers<sup>1</sup>. Trois autres « sont mis sur un degré hors le cabinet du Roy », c'est-à-dire probablement sur les premières marches de l'escalier intérieur, descendant au premier étage, « pour empescher que personne ne montast par là<sup>2</sup> ». Quant à ceux des Ordinaires qui n'avaient pas eu accès dans la chambre royale, ils reçurent l'ordre de se placer « à la montée du cabinet vieux, par où on descendoit à la galerie des Cerfs », et d'y renforcer le détachement de gardes du corps auxquels le même poste était assigné<sup>3</sup>.

J'ai déjà dit quelles difficultés il y avait à donner une liste complète et exacte des *Quarante-cinq* et à nommer et identifier sûrement ceux d'entre eux qui jouèrent les premiers rôles dans la sanglante tragédie du 23 décembre. Leur chef, dont j'ai parlé plus haut, Honorat de Montpezat, seigneur de Laugnac<sup>4</sup> et de Thouars<sup>5</sup>, se trouvait donc dans la chambre du Roi. Mais quels étaient ceux qui y furent placés avec lui ? Les récits s'accordent donc à en fixer le nombre à huit. Sept sont les mêmes

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*, p. 133).

<sup>2</sup> Documents historiques... Déposition d'Olphan de Gast (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 217).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*, p. 133).

<sup>4</sup> Laugnac, Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, canton de Prayssas.

<sup>5</sup> Thouars, Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, canton de Lavardac.

dans toutes les relations, et toutefois on a souvent quelque peine à les reconnaître sous les noms défigurés qu'on leur a infligés. Celui qui est ordinairement appelé Montsery, Montfery, Montserrier, Montferrier, l'ainé, est, à n'en pas douter, Jean François de Montsérié<sup>1</sup>, fils de Guiraud de Montsérié, gentilhomme de la vallée de la Neste, et frère de Bernard de Montsérié, qui lui aussi faisait partie des *Quarante-cinq*. Harbeladé, Herbelade, Herbelada est Jean de Lupé, seigneur d'Arblade<sup>2</sup>. Sarriac, quelquefois nommé Peyriac, je ne sais pourquoi, doit être Ogier de Sarriac, seigneur de Navarron<sup>3</sup>. D'autres identifications sont plus délicates et plus douteuses. Qu'est ce Saint-Malin, Sainte-Maline, *Sannalinus*, dont on sait seulement qu'il fut l'un des principaux assassins et qu'il périt, quelques mois après, sous les murs de Tours, dans un engagement entre les troupes royales et celles de Mayenne ? Il m'a été impossible de le retrouver sous ce nom qui n'est peut-être qu'une corruption de celui de Sémalens qu'on lui donne quelquefois. Un Sémalens est cité comme mêlé aux troubles civils du pays de Castres, vers 1578, et ce Sémalens appartenait très vraisemblablement à la famille des Brenguier, seigneurs de Sémalens<sup>4</sup>. Il peut être notre Saint-Malin.

<sup>1</sup> Montsérié, Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, canton de Saint-Laurent-de-Neste — Durier et J. de Carsalade du Pont, *les Huguenots en Bigorre*, 1884, in-8°, p. 12.

<sup>2</sup> Arblade-Comtal ou Arblade-le-Haut, Gers, arr. de Condom, canton de Nogaro. — J. de Carsalade du Pont et Tamizey de la Roque, *Mémoires de Jean l'Antrac de Samazan*, 1880, p. 168, note 142.

<sup>3</sup> J. de Carsalade du Pont, *Revue de Gascogne*, 1877, t. XVIII, p. 37-38.

<sup>4</sup> Sémalens, Tarn, arr. de Castres, canton de Vielmur. — Lettre du roi de Navarre au maréchal Damville, septembre 1578. *Lettres de Henry IV*, publiées par Berger de Xivrey, 1843, in-4°, t. I, p. 198). — Registre des

Des Effranats, des Effranas, d'Alfrenas, Halfrenas sont de même de successives déformations, et je croirais assez volontiers que le personnage ainsi désigné est soit Étienne de Ségur, seigneur des Francs, en Bordelais<sup>1</sup>, soit Jean-Jacques de Neuchèze, seigneur d'Effrancs, gentilhomme de Bourgogne, qui figura aux États de Bourgogne en 1588, se distingua, après la mort d'Henry III, par son zèle royaliste et sa haine de la Ligue, épousa Marguerite Frémyot, sœur de M<sup>me</sup> de Chantal, et mourut des blessures reçues au combat de Fontaine-Française en 1595<sup>2</sup>. Le nom de des Effranas ne nous étant parvenu que par des copies, il est possible que le *c* final de d'Effrancs, des Francs, ait été transformé, par suite d'une mauvaise lecture ou d'une mauvaise graphie, en *a* et ait donné naissance aux formes Effranas, Effranats, etc... Ce n'est là, bien entendu, qu'une supposition, qu'encore ne fais-je que sous toutes réserves. Un sixième assassin, Saint-Gaudens, est peut-être Jacques de Michel, dit le capitaine Saint-Gaudens, seigneur de Monthieu, près Ardèche, au pays de Comminges<sup>3</sup>, et un septième Saint-Paulet, était, d'après un auteur, un membre de la famille Peytes de Saint-Paulet<sup>4</sup>, mais lequel ?

On cite généralement comme le huitième des assas-

baptêmes, inhumations etc. de la paroisse de Sémalens, de 1607 à 1628 (Archives communales de Sémalens, GG<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Cf. le dossier de cette famille et de ce personnage conservé aux Archives nationales, sous la cote M 541.

<sup>2</sup> H. Beaune, *la Noblesse aux États de Bourgogne*, 1854, in-4<sup>e</sup>, p. 255.

<sup>3</sup> D'après des renseignements fournis par M. Gaston Balencie, de Saint-Pé-de-Bigorre.

<sup>4</sup> D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 389, note 4.

sins postés dans la chambre du Roi Jacques de Vignes, seigneur de la Bastide-Saint-Pierre<sup>1</sup>, et quelques documents le représentent même comme ayant porté le premier coup au duc de Guise. Mais arrêté à la suite d'on ne sait quels événements, et interrogé devant le parlement de Paris, il prétendit n'avoir joué aucun rôle dans l'affaire du 23 décembre, « estant demeuré dans la galerie de la Perche-aux-Bretons<sup>2</sup> ». Dans cet interrogatoire, il cite, pour le remplacer, un de ses compagnons nommé Bordes, qui est peut-être ce Jean de Bordes, seigneur de Sarradas<sup>3</sup>, auquel, le 8 février 1589, Henry III donnait commission de lever et de commander cent arquebusiers à cheval<sup>4</sup>.

Les noms de ceux des *Quarante-cinq* qui furent postés dans le cabinet vieux ne nous sont pas parvenus. Un auteur prétend seulement que le Roi les mit sous les ordres d'Alfonso Corso, qui s'y enferma avec eux<sup>5</sup>. Nous connaissons en revanche les trois Ordinaires qui furent placés « sur les degrés » de l'escalier intérieur. Sur l'un, Olphand de Gast, nous sommes renseignés par la déposition

<sup>1</sup> Ch. Roques, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Garonne*, t. I (parlement de Toulouse), 1903, in-4°, p. 477. — La Bastide-Saint-Pierre, Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, canton de Grisolles.

<sup>2</sup> La Perche-aux-Bretons était une terrasse, aujourd'hui disparue, qui était placée dans l'angle droit de la cour du château.

<sup>3</sup> Sarradas, Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, canton de Salies, commune de Cassagne.

<sup>4</sup> Renseignement fourni par M. Gaston Balencie.

<sup>5</sup> Fournier, *Histoire de la maison de Guise* (Bibl. nat., fr. 5803, fol. 140). Cet auteur ajoute au nom d'Alfonso Corso, celui de François de la Grange, seigneur de Montigny. Mais cela est faux, car M. de Montigny remplissait alors ses fonctions de capitaine de la porte (*Mémoires de Beauvais-Nangis*, éd. Monmerqué, p. 45).

qu'il fit, étant prisonnier des Ligueurs, à la Bastille, le 5 mai 1589, et par son contrat de mariage — que j'ai retrouvé — avec Marguerite de Chaudras, fille de Jacques de Chaudras, seigneur de Soulailhac<sup>1</sup>; — le deuxième, Saint-Aubin, est Bertrand de Roquelaure, seigneur de Saint-Aubin, mort en 1618, et connu par ailleurs; — le troisième doit être un certain Barthélemy de Balsac, seigneur de Saint-Pau, descendant d'une branche bâtarde de la famille de Balsac<sup>2</sup>.

Pendant que s'achevaient ainsi les préparatifs du Roi, que faisait le duc de Guise? Couché, comme je l'ai dit, à trois heures du matin, il avait à peine dormi une heure, que Bernardin de Codanique, seigneur de la Grand' Maison, son premier valet de chambre, étonné du « bruit extraordinaire qu'il entendoit tant à la basse-court qu'à la porte du chasteau », l'éveilla, croyant à une alerte. « Mais lediet seigneur duc ne voulut tenir compte dudiet avertissement, estimant que ce ne fust que pour s'aller promener en une maison qui est au bout de l'allée du parc, comme le Roy en avoit fait courir le bruit le jour précédent<sup>3</sup> ». La rumeur provenait en effet de l'arrivée des « chevaux d'office et du carrosse du Roi » qu'il avait commandés, on se le rappelle, pour cette heure. Et

<sup>1</sup> Contrat de mariage du 5 mars 1588 et dont un des témoins est Charles de Joignac, gentilhomme ordinaire du Roi (Archives nationales, insinuations du Châtelet, Y 139, fol. 224). — Un document veut que, le 21 décembre, Olphan de Gast ait fait une longue partie de palmail avec le duc de Guise (*Particularitez notables concernant l'assassinat...* Paris, 1589, in-8°, p. 21).

<sup>2</sup> Archives nationales, insinuations du Châtelet, Y 149, fol. 194. — P. Anselme. *Histoire généalogique*, t. II, p. 437.

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. Enquête criminelle : déposition de Jean Pericard (*Revue retrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 208).



bientôt après, l'on percevait « le bruit des chevaux que l'on attachoit aux barreaux des bastimens de sommelierie, paneterie et cuisine, dans la cour intérieure du chasteau<sup>1</sup> ». Le duc se rendormit alors jusque vers 6 heures, et Jean Péricard, son secrétaire, étant venu lui tirer ses rideaux, comme il le faisait d'habitude, il se leva et s'habilla d'un costume de satin gris fort léger<sup>2</sup>. Selon un récit, le Roi l'aurait envoyé chercher vers 6 heures et demie, et une seconde fois peu après<sup>3</sup>. Sur les 7 heures, sa toilette étant achevée, il prit son épée et son manteau, et sortit en compagnie de Péricard.

L'aube se levait à peine, plus tard encore que d'habitude, car « il faisoit le jour le plus obscur, le plus sombre et le plus ténébreux qui fut jamais veu<sup>4</sup> », et du ciel bas et couvert tombait une pluie torrentielle. Sur cela, les récits, si divergents sur tous les points, sont au moins d'accord.

D'après certains, qui semblent fort enjolivés, le duc quittant ses appartements aurait dit : « Je n'ay jamais accoutumé de sortir de mon cabinet, sans premièrement avoir prié Dieu, et ne me souvient d'y avoir jamais

<sup>1</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587 à 1589* (Bibl. nat., fr. 10 270, fol. 79).

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 134).

<sup>3</sup> *Particularitez notables concernant l'assassinat...* Paris, 1589, in-8°, p. 20.

<sup>4</sup> Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise. Enquête criminelle : déposition de Jean Péricard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 210). — « Ce jour-la il ne cessa de plouvoir si abondamment en la ville de Blois qu'il sembloit estre un second déluge, et toutesfois, chose admirable, à deux lieues de là et presquepartout ailleurs il neigea et gella bien fort » (*Histoire au vray du meurtre et assassinat commis en la personne du duc de Guise...* Paris, 1589, in-42, p. 100).

faily, dont je sens en mon àme un extresme regret et d'estre ainsi pressé<sup>1</sup> ». Quoi qu'il en soit, il semble bien que de chez lui il se soit dirigé vers la chapelle Saint-Calais, pour y faire ses dévotions. Mais celle-ci était fermée, et il dut se contenter de prier quelques minutes à la porte.

Toujours accompagné de Péricard, le duc rencontra alors Fabrice Breton, chevalier de l'ordre de Malte, dit le chevalier Breton, qui, partant pour Paris, venait prendre ses dernières commissions<sup>2</sup>; et, presque aussitôt après, il fut rejoint par Denis de Rossieux, intendant général des vivres de l'armée de Dauphiné, « fort affectionné et intime serviteur du duc », qui « fit auprès de lui quelques poursuites pour sa charge<sup>3</sup> ». Et c'est apparemment, comme il se dirigeait vers les appartements de la Reine-mère, qu'il voulait saluer à son lever, qu'il reçut les suprêmes avertissements qui, après tant d'autres, devaient rester inutiles. « Sorty de sa chambre, raconte Pasquier, pour se trouver au Conseil, M. de Guyse fut attendu de pied coy sur la terrasse du chasteau par un gentilhomme auvergnat, nommé [Louis de Fontanges, seigneur de] la Salle, qui l'avertit de ne passer oultre d'aullant qu'assurément il y avoit dessein contre luy. Dont il le remercia, lui disant : « Mon bon amy, il y a longtemps que je suis guéry de ceste

<sup>1</sup> *Le martyre des deux frères...* (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. X, p. 80).

<sup>2</sup> *Histoire au vray du meurtre et assassinat... commis en la personne du duc de Guise* . . . Paris, 1589, p. 103. Sur Fabrice Breton, cf. Archives nationales, insinuations du Châtelet, Y 128, fol. 306.

<sup>3</sup> *Mémoires de la Ligue* (1585-1596), 1<sup>er</sup> vol. (Bibl. nat., fr. 47281, fol. 492).

appréhension. » Et quatre ou cinq pas après, il reçut pareil avis d'un Picard, nommé Louis d'Abancourt, qui l'avoit autrefois servy; auquel il dit qu'il estoit un sot<sup>1</sup>. A l'une ou l'autre de ces réponses, d'après l'ambassadeur de Toscane, il aurait ajouté : « Bien gardé est ce que Dieu garde !<sup>2</sup> » Puis, sur ces mots, n'ayant pu être reçu par la Reine-mère qui, ce matin-là, « prenoit médecine », il gagna la salle du Conseil par l'escalier d'honneur.

Les gardes de la compagnie de Larchant commençaient à ce moment à s'y réunir, sous le prétexte invoqué dès la veille, on s'en souvient, de soumettre leurs réclamations au Conseil. La tradition veut qu'au moment où le duc allait pénétrer dans la salle, l'un de ces gardes, « feignant n'y penser », lui ait marché sur le pied, « le pressant un peu ». « Le duc ayant fait trois ou quatre pas, envoya demander à ce garde qu'il vouloit dire de l'avoir heurté du pied. Le garde fait réponse : « Il n'est plus temps ! » En effet, le duc de Guise venait d'entrer au Conseil, et quand celui, — peut-être Rossieux, — qu'il avait chargé d'interroger le garde, voulut le rejoindre, on lui refusa l'accès de la salle<sup>3</sup>. On n'y avait laissé pénétrer avec le duc que Péricard qui, comme secrétaire des finances, en avait le droit<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (É. Pasquier, *Œuvres complètes*, t. II, col. 367).

<sup>2</sup> Lettre de F. Cavriana a Serguidi, Blois, 31 décembre 1588 (A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 847).

<sup>3</sup> *Mémoires de la Ligue* (1585-1596) (Bibl. nat., fr. 17 281, fol. 192 v-193).

<sup>4</sup> *Histoire de la Ligue, pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat., fr. 40 270, fol. 79).

Les réunions et la composition de ce Conseil étaient assez irrégulières et variables, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les procès-verbaux de ses séances que nous possédons de janvier 1587 au 22 décembre 1588<sup>1</sup>. Il était convoqué en moyenne trois ou quatre fois par semaine, et, si certains jours il comprenait jusqu'à douze et quinze membres, certains autres, comme le 22 décembre, par exemple, il n'en comptait que six. Quelques conseillers ne le fréquentaient que rarement, et, depuis le 24 novembre, le cardinal de Guise en particulier n'avait plus assisté à aucune de ses séances. C'est pour cela, sans doute, que le Roi, qui l'avait prié, probablement, dès la veille, de s'y rendre, l'envoya encore chercher vers sept heures à son logis de l'hôtel d'Alluye, par M. de Merle, son maître d'hôtel<sup>2</sup>. Pourtant quand le duc entra dans la salle, ni lui, ni l'archevêque de Lyon n'y étaient encore arrivés, et il paraît n'y avoir trouvé que MM. d'Aumont, de Rambouillet, de Maintenon et d'O. Mais très peu après survenait M. d'Épinac qui avait pu pénétrer encore au château par la galerie des Cerfs, pénétrer le dernier, car le portier lui avait dit : « Monsieur, quand vous serez entré, j'ay charge de « n'ouvrir plus la porte, et m'a esté cela commandé par « M. de Bellegarde ». Et passant plus avant il avoit trouvé une autre poterne fermée par-delà le pont-levis qui est en ladite galerie des Cerfs, qui estoit fort gardée, où le semblable luy fut dit ; et lors un des siens, qui venoit

<sup>1</sup> Transcription des résultats du Conseil, de janvier 1587 à décembre 1588 (Bibl. nat., fr. 16.236).

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat... Déposition de Jean Périllard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 208).

après, le tirant de sa robe, luy dit : « Monsieur, escoutez-  
« vous ce que l'on vous dit ? » Toutefois, ne supposant  
rien de si sinistre, il passa plus outre et vint jusques  
dans la salle du Conseil<sup>1</sup>. » Le cardinal de Guise le  
suivit à son tour de bien près. Pendant ce temps le car-  
dinal de Vendôme, M. de Montholon, garde des sceaux,  
le cardinal de Gondi, évêque de Paris, le maréchal de  
Retz, MM. Claude Marcel et Adrien Pétremol, seigneur  
de Rosières, intendants des finances, étant arrivés, on  
attendait seulement que Martin Ruzé, seigneur de Beau-  
lieu, secrétaire d'État, apportât l'ordre du jour des ques-  
tions qui devaient être soumises à l'assemblée.

A ce moment, « il ne se tenoit aucune forme de conseil,  
et tous messieurs estoient cantonnez en divers lieux de la  
salle, deux à deux, trois à trois, devisans ensemble  
les uns avec les autres : MM. d'O et Rambouillet,  
d'un costé, se promenoient en ladite salle ; MM. le car-  
dinal de Gondi, Marcel et Pétremol d'un autre ; M. de  
Guise, M. le cardinal de Guise et Monsieur de Lyon,  
d'un autre<sup>2</sup> » ; « lequel Monsieur de Lyon demanda  
alors audiet seigneur de Guise : Où va le Roy à ceste  
« heure, qu'il fait si mauvais temps ? », auquel celui-ci  
respondit : « Pensez qu'il va se retirer à part pour quel-  
« ques jours, comme il a accoustumé<sup>3</sup> ».

Péricard, secrétaire du duc, se trouvait encore là près  
de son maître, qui, n'ayant rien pris depuis son lever,

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. Enquête criminelle : déposition de M. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 234).

<sup>2</sup> *Ibid.* Déposition de Péricard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 208-209).

<sup>3</sup> *Ibid.* Déposition de M. d'Épinac (*Loc. cit.*, p. 234).

et se sentant près de défaillir, « luy commanda d'aller quérir une coquille d'argent doré, qui lui servoit de drageoir<sup>1</sup> », et où il renfermait d'habitude « des raisins de Damas, dont il usoit le matin au lieu de déjeuner<sup>2</sup> ».

C'est probablement tout de suite après le départ de Péricard que M. de Larchant, pénétrant dans la salle du Conseil à la tête de quelques-uns de ses gardes, et s'approchant du duc, lui aurait dit : « Monseigneur, ces pauvres gens m'ont prié de supplier le Conseil qu'ils demeurassent icy jusques à ce que Sa Majesté y soit venue, pour luy faire entendre que, si elle n'y donne ordre, ils seront contraints de vendre leurs chevaux pour eux en retourner à pied, d'autant qu'ils ont sollicité les uns et les autres, qui leur font responce qu'il n'y a pas un sol pour eux, et cependant ils sont dans quatre ou cinq jours hors de leur quartier. » — « Monsieur de Larchant, aurait alors répondu Guise, je leur servirai et à vous de tout mon pouvoir ; il est bien raisonnable qu'on y donne ordre<sup>3</sup> ». Là-dessus, M. Marcel « s'estant levé et ayant déclaré qu'il y avoit une partie de 1200 escus ordonnée pour eux », l'incident parut clos et Larchant se retira.

Cependant Péricard, qui s'était « mis à la recherche du valet de chambre qui avoit le drageoir du duc<sup>4</sup> », tardant à revenir, celui-ci pressé par la faim, avait demandé

<sup>1</sup> *Ibid.* Déposition de Péricard (*Loc. cit.*, p. 209).

<sup>2</sup> *Histoire de la Ligue, pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat., fr. 40.270, fol. 79).

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères...* (*Arch. cur. de l'hist. de France. 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 81*).

<sup>4</sup> *Histoire de la Ligue, pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat., fr. 40 270, fol. 79).

à M. de Saint-Prix<sup>1</sup>, premier valet de chambre ordinaire de Sa Majesté, de lui faire « donner quelques bagatelles du Roy », et ce dernier lui avait aussitôt apporté « quelques prunes de Brignoles<sup>2</sup> ». Très peu après, le drageoir du duc lui était remis par Jean Guéroult, huissier du Conseil<sup>3</sup>, qui en avait été chargé par Péricard, car, lorsque celui-ci était revenu à la salle du Conseil, il avait trouvé l'escalier occupé par les gardes du corps que Larchant avait fait ranger sur les degrés et par lesquels il avait été repoussé. Presque au même moment, Péricard, ayant aperçu M. le prince de Joinville, « qui montoit en grand haste au logis de Monsieur Charles de Valois, grand prieur de France », avait voulu l'informer de ce qui arrivait; mais « le prince passant trop légèrement », il n'avait pu arrêter que Mercure de Saint-Chamant, seigneur du Pescher<sup>4</sup>, gentilhomme de sa chambre, « auquel il conseilla, sur ce qu'il voyoit devant ses yeux, d'aller, s'il pouvoit, faire descendre ledict prince... Toutefois ledict du Pescher ne le put<sup>5</sup> ».

En remettant au duc son drageoir, Guéroult, suivant la recommandation de Péricard, dut l'avertir de ce qui se passait à l'extérieur, car, commençant à ressentir

<sup>1</sup> Jacques de la Mothe, abbe de Saint-Prix, près Saint-Quentin, chanoine de l'église de Paris, notaire et secrétaire du Roi et son premier valet de chambre ordinaire. (Cf. Archives nationales, Y 421, fol. 338, et Y 438, fol. 346 v°).

<sup>2</sup> *Le martyre des deux frères...* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 82).

<sup>3</sup> Sur Jean Guéroult, huissier du Conseil, cf. Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat, règne de Henry IV*, 1886, in-4°, t. I, n° 2607.

<sup>4</sup> Le Pescher, Corrèze, arr. de Brives, canton de Beynat.

<sup>5</sup> Documents... sur l'assassinat. Déposition de Jean Péricard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 209).

une vague inquiétude, Guise demanda à un autre huissier du Conseil, Alexandre Rambotteau<sup>1</sup>, d'aller chercher Péricard et de le faire entrer. En même temps, saisi d'un froid subit, il s'approcha de la cheminée, celle qui se voit, encore aujourd'hui, à gauche de la grande salle, et s'asseyant au coin, commanda à Chisses, valet de garde-robe, d'y jeter quelques fagots, pour ranimer le feu<sup>2</sup>. « J'ai froid, dit-il, le cœur me fait mal; que l'on fasse du feu!<sup>3</sup> » Et son malaise augmentant, il se mit à saigner du nez<sup>4</sup>. Quelques récits rapportent que, cherchant alors son mouchoir et ne le trouvant pas dans ses chausses : « Mes gens, aurait-il dit, ne m'ont pas baillé aujourd'hui mes nécessitez, mais ils sont excusables, pource qu'ils ont esté trop hastez<sup>5</sup> ». Voyant alors près de lui François Hotman, seigneur de Mortefontaine, trésorier de l'épargne, il lui dit : « Monsieur le trésorier, vous plairoit-il prendre la peine de voir à cette porte s'il y a quelque page ou laquais à moy, et luy commander qu'il m'aille chercher un mouchoir<sup>6</sup> ». D'autres relations marquent plus expressément que ce n'était là qu'un prétexte, que le duc avait bien un mou-

<sup>1</sup> Sur Alexandre Rambotteau, huissier du Conseil, cf. Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État, règne de Henry IV*, 1886, in-4°, t. I, n° 1617.

<sup>2</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition de Bernardin de Codanque, seigneur de la Grand'Maison (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 202).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 4<sup>re</sup> série, t. XII, p. 134).

<sup>4</sup> Documents sur l'assassinat. Déposition de P. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 234).

<sup>5</sup> *Le martyre des deux frères...* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 4<sup>re</sup> série, t. XII, p. 82).

<sup>6</sup> *Ibid.*



choir sur lui, mais qu'il le laissa choir comme par mégarde et y posa le pied dessus, de manière à avoir une raison pour en demander un autre, et se mettre en communication avec l'extérieur<sup>1</sup>. L'huissier Rambotteau, qu'il avait précédemment expédié, avait bien en effet trouvé Péricard, mais n'avait pas réussi à le faire rentrer dans la salle du Conseil, dont la porte lui avait été refusée à lui-même. Et au nouvel appel du duc transmis par Hotman, Péricard ne put répondre davantage, ayant été pour la troisième fois « rigoureusement repoussé » par les gardes de Larchant<sup>2</sup>. M. de Saint-Prix alla alors chercher un mouchoir au duc<sup>3</sup>, et sur ces entrefaites, M. Ruzé-Beaulieu, étant arrivé, commença à donner lecture des affaires soumises au Conseil<sup>4</sup>, dont les membres se réunirent autour de la table qui occupait le centre de la pièce.

« Cependant, raconte Miron, le Roy, après avoir parachevé l'ordre qu'il vouloit estre suivi pour l'exécution, vivoit en grande inquiétude pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivez au Conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel. Parfois, il se presentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit les Ordinaires, demeurez en la chambre, à se bien donner garde de se laisser

<sup>1</sup> Lettre de Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (*Œuvres de Pasquier*, 1723, in-fol., t. II, col. 367).

<sup>2</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition de J. Péricard (*Revue rétrospective...* t. IV, p. 210).

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères...* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 82).

<sup>4</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition de P. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

endommager par le duc de Guise : « Il est grand et « puissant, j'en serois marry », disoit-il<sup>1</sup>. »

En même temps, il envoyait M. d'Entragues prévenir dans son oratoire les deux aumôniers « qu'ils eussent à se mettre en dévotion et prier Dieu que le Roy peust venir à bout d'une exécution qu'il désiroit faire pour le repos de son royaume » ; « qui fit douter ausdiets aumosniers ce qu'ils ont depuis apperceu, parce que, tost après le partement du sieur d'Entragues, regardant au travers d'un tapis qui estoit au devant de la porte proche le cabinet, l'un d'eux, Estienne Dorguyn, apperçeut Laignac et de Gast qui devoisoient ensemble, icelluy Gast tenant en sa main un poignard tout nud, lequel il laissa tomber, puis le ramassa ; et disoient ensemblement que, si tost qu'il seroit entré, il se falloit ruer sur luy, le poignarder, puis le jetter par la fenestre ; ne sçachant toutesfois de qui ils vouloient parler, mais qu'ils avoient soubçon que c'estoit de deffunt monsieur de Guise<sup>2</sup> ».

Enlin, vers 8 heures, informé que le Conseil était au complet, le Roi ordonna à Revol, secrétaire d'État, d'aller appeler le duc et de lui dire que le Roi l'attendait dans son cabinet vieux. Un incident retarda un peu les choses. La garde de la porte, faisant communiquer la salle du Conseil avec la chambre du Roi, avait été confiée à Philippe de Nambu, huissier de la chambre du Roi et de l'ordre de Saint-Michel, avec ordre de ne laisser entrer ni sortir personne sans l'autorisation

<sup>1</sup> *Relation de Miron (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 133).*

<sup>2</sup> *Documents... sur l'assassinat... Déposition d'Étienne Dorguyn et de Claude de Bulles (Revue rétrospective, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 221-225, passim).*

expresse du Roi. Lorsque M. Revol, sur l'ordre de celui-ci, voulut passer, il se vit refuser la porte et revint alors, tout pâle, dans le cabinet du Roi. « Mon Dieu, Revol, dit celui-ci, qu'avez-vous, qu'y a-t-il ? Que vous estes pasle ! Vous ne gasterez tout ! Frottez vos joues, frottez vos joues, Revol ! — Il n'y a point de mal, Sire, dit-il, c'est M. de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que Vostre Majesté ne le lui commande. » De la porte de son cabinet, le Roi avait alors enjoint à Nambu de laisser passer Revol et rentrer le duc de Guise, mais lui seul<sup>1</sup>.

« Chacun estant assis en son rang, dans la chambre du Conseil, M. Pétremol, intendant des finances, avoit tiré et mis sur la table un estat qui avoit esté fait et dressé par ceux des finances, avec l'archevesque de Lyon. Et ayant lediet Pétremol commencé d'expliquer le deuxiesme article dudiet estat, luy fut fait une objection par messieurs les mareschal de Retz et cardinal de Gondi ; à laquelle n'ayant satisfait lediet Pétremol, au contentement de la compagnie, lediet archevesque de Lyon prit le papier de la main dudiet Pétremol pour respondre<sup>2</sup>. » A ce moment précis, Revol entra dans la salle du Conseil.

D'après Miron et la plupart des récits : « Monsieur, dit-il simplement au duc de Guise, le Roy vous demande ; il est en son vieux cabinet<sup>3</sup>. » Une relation veut pourtant que le « discours » tenu par Revol ait été

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 134).

<sup>2</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition de P. d'Épinac (*Rev. retr.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Ibid.*, p. 135).

beaucoup plus long. Le Roi aurait « fait entendre par lui à M. de Guise qu'il le demandoit pour l'esclaircir des propoz du jour précédent, que M. de Guise avoit dit que M. de la Chastre lui avoit escrit que le duc de Nevers conduisoit fort laschement les affaires de la guerre en Poitou contre les hérétiques; et il lui mandoit par Revol qu'il venoit à l'heure de recevoir nouvelles de ce costé-là<sup>1</sup> ». Il est bien difficile de dire ce qu'il peut y avoir de vrai là-dedans.

## V

Aussitôt sa mission remplie, Revol avait disparu « comme un éclair<sup>2</sup> », en même temps que le duc se levait si précipitamment, lui aussi, qu'il renversait sa chaise derrière lui<sup>3</sup>. Plagant dans son drageoir quelques-unes des prunes de Brignoles qu'on lui avait portées, et jetant les autres sur le tapis de la table : « Messieurs, dit-il, qui en veut<sup>4</sup> ? » Puis, « mettant son manteau tantost dans un sens, tantost dans un autre, comme s'il eust niaisé », il le « trousse » finalement sur le bras gauche<sup>5</sup>, et prenant

<sup>1</sup> *Particularitez notables concernant l'assassinat et massacre de Mgr le duc de Guise...* Paris, 1589, p. 24-25.

<sup>2</sup> *Relation de Miron (Loc. cit., p. 135).*

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat... Déposition de Julien Pelletier, curé de Saint-Jacques, à Paris (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 200).

<sup>4</sup> *Relation de Miron (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 13.)*.

<sup>5</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. Airault, lieutenant criminel d'Angers (E. Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 367).

de la main gauche son drageoir et son mouchoir<sup>1</sup>, il salue, le chapeau à la main droite, les assistants ; « Adieu, messieurs<sup>2</sup> », dit-il, heurte à la porte et entre dans la chambre du Roi.

Les huit *Quarante-cinq* étaient là à leur poste, avec des dagues et des poignards « qu'ils avoient nus sous leurs manteaux<sup>3</sup> », et le premier qu'aperçut le duc fut Montsérié debout près de la cheminée qui se trouve à droite quand on pénètre dans la chambre<sup>4</sup>. D'autres étaient assis sur des « coffres de bahuts », et, parmi eux, leur chef, Laugnae, « immobile, les bras croisés<sup>5</sup> ». A l'entrée du duc, tous se lèvent et, portant la main à la toque de velours noir, qui faisait partie de leur tenue, ils le saluent<sup>6</sup>. Et comme il se dirigeait vers la gauche, pour gagner l'entrée du cabinet vieux, ils le suivent « ainsi que par respect<sup>7</sup> », mais en réalité de manière à lui couper toute retraite. Guise arrive à la porte, sou-

<sup>1</sup> Documents sur l'assassinat... Déposition de d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*, p. 135).

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères...* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 83).

<sup>4</sup> « Le duc... dit Miron, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsérié, l'aîné, qui estoit près de la cheminée... » On s'est souvent servi de cette phrase et de l'indication qu'elle donne de la place occupée par Montsérié, pour essayer de déterminer plus exactement l'endroit précis des appartements royaux où fut consommé l'assassinat. Mais l'on n'est arrivé, ainsi, à aucune conclusion satisfaisante, car près de l'endroit où fut assailli le duc il n'y avait certainement pas de cheminée. Il me paraît plus vraisemblable de supposer que la phrase de Miron doit être interprétée de la façon suivante : « Le duc... fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montsérié, l'aîné, qui [au moment où ledit duc entra] estoit près de la cheminée ».

<sup>5</sup> *Discours de ce qui est arrivé à Blois... 1589* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 150).

<sup>6</sup> A. Favyn, *Histoire de Navarre, 1612*, in-fol., p. 942.

<sup>7</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*).

lève du bras gauche la tapisserie, et, « se penchant pour entrer, d'autant que la dicte porte estoit fort basse<sup>1</sup> », il se préparait à s'engager dans le passage assez long et étroit qui menait au vieux cabinet, lorsqu'il aperçoit, « à l'opposite de ce passage », quelques autres des *Quarante-cinq*<sup>2</sup>. Il se retourne alors à demi, prenant sa barbe de la main droite<sup>3</sup>, et pressentant un guet-apens, jette sur ceux qui le suivaient un regard scrutateur qui les fait reculer une seconde, « tant le prince estoit craint et redouté<sup>4</sup> ». Mais tout aussitôt, ils fondent sur lui : les uns lui saisissent les bras, les autres se jettent à ses jambes, l'un lui tire son épée par le fourreau, et un récit veut que ces gentilhommes aient achevé de se déshonorer en acceptant le concours d'« un meschant borgne, tapissier de la chambre du Roy, Guillaume Revillon, qui, détendant à ce moment les tapisseries des appartemens du Roy<sup>5</sup> », se précipite sur les épaules du duc, « lui serrant le col de ses bourrelles mains, en le tirant par derrière<sup>6</sup> ». En même temps, plusieurs, le poignard à la main, cherchaient à le frapper et l'un d'eux, pensant qu'il fût armé d'une

<sup>1</sup> *Le Martyre des deux frères...* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 83).

<sup>2</sup> *La vie et faits notables de Henry de Valois... 1589* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 479).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (Loc. cit.).

<sup>4</sup> *Mémoires de la Ligue* (1585-1596), 1<sup>er</sup> vol. (Bibl. nat., fr. 17281, fol. 194).

<sup>5</sup> Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, introduction, coll. Petitot, t. XXXVIII, p. 471.

<sup>6</sup> *Le martyre des deux frères...* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 83). J'ai retrouvé le contrat de mariage de ce Guillaume Revillon ou Rivillon, tapissier ordinaire du Roi, avec Anne Forli, 18 juillet 1585. Arch. nat., insinuations du Châtelet, Y 127, fol. 106).

chemise de mailles, lui porte un premier coup à la gorge, lui criant : « Ha ! traistre, tu en mourras<sup>1</sup> ! »

Lequel frappa le premier parmi les assassins ? Montsérié, Sémalens, il est impossible de le dire, étant donnée la diversité des relations. Mais toutes s'accordent sur l'héroïque résistance de la victime. Se sentant enveloppé et saisi, le duc avait d'abord jeté un appel terrible : « Hé ! mes amis ! » qui, se répercutant dans le vieux cabinet, avait été entendu par les gardes postés à la montée de ce vieux cabinet ; nous avons, sur ce point, le témoignage de leur lieutenant, M. de Rouvroy, qui l'entendit<sup>2</sup>. Et comme un sanglier attaqué par des chiens, il faisait tête, maintenant, se débattant contre ses assassins. Tout de suite, « ayant simplement secoué ses bras, il en avoit renversé quatre par terre<sup>3</sup> », et frappé l'un deux, en plein visage, d'un coup de son drageoir<sup>4</sup>. Il avait essayé alors de dégainer son épée, mais n'avait pu parvenir à la tirer de plus de la moitié du fourreau<sup>5</sup>, malheureusement pour lui, car « quelques-uns, depuis,

<sup>1</sup> *Relation de Miron (Loc. cit.)*.

<sup>2</sup> « Le matin du 23 décembre, à 7 heures, M. de Montelar, exempt des gardes, m'amena les vingt gardes commandés et nous feumes à la montée du vieux cabinet, sans voir personne, fors que, sur les 8 heures, j'entendis dans lediet vieux cabinet un grand bruit et une voix qui crioit : « Hé ! mes amis ! », dont mes gardes estoient fort surpris et, ne sachant rien, se vouloient porter dans lediet vieux cabinet, mais je leur fis l'exprès commandement de ne bouger de par le Roy » (Lettre de François de Belleval, sgr de Rouvroy lieutenant des gardes du corps, à Charles de Sourhouette du Halde, neveu du valet de chambre du Roi, publiée, sans date, dans *Les fils de Henry II*, par le marquis de Belleval, Paris, 1898, p. 120-123).

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères... (Loc. cit.)*.

<sup>4</sup> Documents .. sur l'assassinat. Deposition de Périscard (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 209).

<sup>5</sup> Davila. *Historia delle guerre civili*. 1644, t. I, p. 561.

qui estoient présens à cette action, ont confessé que, si le duc eust eu son espée à la main, il eust donné de la peine à ceux qui l'attaquèrent, encore que ce fust une chose préméditée et qui s'exécutast par gens résolus<sup>1</sup> ». Après le premier coup, quoique étouffé par le sang, il cria plusieurs fois : « Ah ! Messieurs, ah ! Messieurs<sup>2</sup> », et « bien qu'il eust son épée engagée de son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il estoit puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre<sup>3</sup> », « pensant toujours se secouer de leurs mains sanglantes<sup>4</sup> », et « quand il en pouvoit attraper quelqu'un de ses mains fortes et généreuses, il le jettoit de telle raideur, qu'il en battoit les murailles<sup>5</sup> ». Il se défendait même avec les dents et les mordait<sup>6</sup>. Mais les autres s'acharnaient sur lui avec une fureur sauvage, et, sachant maintenant qu'il n'avait pas de cotte de mailles, multipliaient leurs coups, dont bientôt il fut criblé : un au cou, un au-dessus de la mamelle gauche, un au-dessus du sourcil droit, un aux reins et quatre peut-être au bas-ventre<sup>7</sup>. Et il criait : « Oh ! quelle tra-

<sup>1</sup> *Mémoires de la Ligue* (1585-1596), 4<sup>e</sup> vol. (Bibl. nat. 17281, fol. 194).

<sup>2</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition de P. d'Épinac (*Rev. rét.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Loc. cit.*).

<sup>4</sup> *Discours véritable de ce qui est advenu aux États généraux de France tenus à Blois en l'année 1588...* Paris, 1589, p. 20.

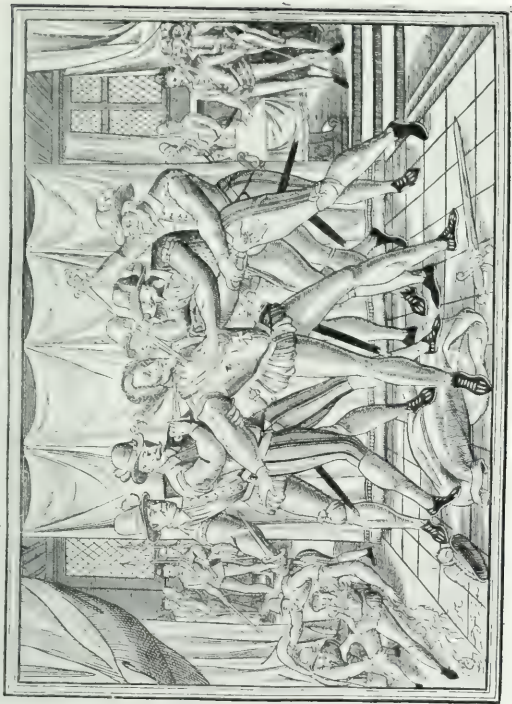
<sup>5</sup> *Particularitez notables concernant l'assassinat...* Paris, 1589, p. 26-27.

<sup>6</sup> Lettre du légat Morosini au cardinal Montalte, citée par Stefano Cosmi. *Memorie della vita di G.-F. Morosini, vescovo di Brescia*, Venise, 1676, in-4<sup>o</sup>, p. 465, et par G. Tempesti, *Storia della vita e gesti de Sisto V*, Rome, 1754, in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 130.

<sup>7</sup> Documents... sur l'assassinat... Déposition d'Étienne Dorguyn (*Revue retrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 223). — « Relacion de lo sucedido en Bles... » (*Arch. nat.*, K 1567, n<sup>o</sup> 196).



En ceste figure henry de vallois fait assassiner traittrement monsieur le duc  
de guise puis le montra mortuement le cardinal son frere.



ASSASSINAT DE DUC DE GUISE, A BOIS.

d'après une gravure du temps (Pierre de l'Estoile, *Les figures et portrets de la Ligue*,  
Bibliothèque nationale).



hison ! quelle trahison ! »<sup>1</sup> Puis, tout à coup, comme si les meurtriers eussent compris que leur tâche était accomplie, ou comme si l'horreur de leur perfide agression leur apparaissait, ou comme si, enfin, la furieuse défense de leur victime leur en imposait, ils le lâchèrent, et l'on vit le Balafre, les bras tendus, les yeux éteints, la bouche ouverte, comme déjà mort, s'avancant sur l'épée, pointée vers lui, de Lagnac, qui, debout maintenant, le genou replié sur un coffre, le heurtant seulement de sa lame enveloppée du fourreau, le jette au pied du lit du Roi<sup>2</sup>, sur un tapis de pied<sup>3</sup>, où, après avoir essayé de se retenir en s'appuyant contre une pierre de la muraille, qui demeure teinte de son sang<sup>4</sup>, il s'affaisse en murmurant : « Ce sont mes offenses ! Mon Dieu ! miséricorde ! »<sup>5</sup>

Guise mourut-il aussitôt tombé, ou « demeura-t-il

<sup>1</sup> Documents sur l'assassinat. Déposition de P. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 470-471.

<sup>3</sup> Un autre récit veut qu'il ait été « renversé sur un coffre » (*Discours véritable de ce qui est advenu aux États généraux de France tenus à Blois, en l'année 1588*, Paris, 1589, in-8°, p. 20 — « S'estant fort debattu, dit d'Aubigné, il vint donner du nez à terre sur le tréteau d'une petite table » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 390).

<sup>4</sup> « On montre encore, dit un auteur anonyme, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, on montre encore dans le chasteau de Blois une pierre de la muraille contre laquelle le duc s'appuya en tombant et qui fut la première teinte de son sang. Ceux de Lorraine, qui passent par Blois, vont baiser cette pierre, la râclent avec un cousteau et en emportent précieusement la poussière » (*Mémoires pour servir à l'histoire du duc de Guise conservés à la Bibliothèque de l' Arsenal, manuscrits, n° 3441*, p. 29). Ce volume porte en *ex libris* : Ex musaeo [Jean-Benigne Lucotte] du Tilliot, 1727 ».

<sup>5</sup> Lettre de Filippo Cavriana à Serguidi, Blois, 31 décembre 1588 (A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 845). — Documents sur l'assassinat. Déposition de P. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

plus d'une demi-heure languissant<sup>1</sup> » ? Sans admettre une agonie aussi longue, on peut croire, semble-t-il, qu'il n'expira pas tout de suite. Un témoin, Olphan de Gast, posté, comme nous l'avons vu, dans l'escalier intérieur, déclare qu'« au bruit ouy en la chambre du Roy, lui et ses compagnons heurtèrent à la porte d'icelle, qui leur fut ouverte; et entrant ledict déposant, continue-t-il, vit ledict deffunct seigneur de Guise par terre, ayant six coups, comme l'on disoit. Toutesfois, ledict déposant dit qu'il n'en vit qu'un, qui estoit au costé gauche. Ledict seigneur n'estoit encore mort, duquel ledict déposant s'approcha, luy disant qu'il se souvinst de Dieu et dist son *In manus*<sup>2</sup> ». Je dois noter du reste que le rôle, que s'attribue ainsi formellement de Gast, aurait, d'après Miron, été joué par Ruzé-Beaulieu, « qui, apercevant dans le corps du due quelque petit mouvement, luy dit : « Monsieur, cependant qu'il vous reste « quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au « Roy »<sup>3</sup>; et que, suivant une autre relation, le fait devrait être imputé à M. de Bellegarde, « qui, entrant en la chambre, dit : « Monsieur de Guise, criez merci « à Dieu et au Roy! » lequel, nonobstant ses blessures, dit par deux fois : *Miserere mei, Deus!* et sans passer outre, mit son poing en sa bouche, comme le mordant, et sembloit desdaigner le nom du Roy<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> *Discours véritable de ce qui est advenu aux États généraux tenus à Blois, en l'année 1588*, Paris, 1589, p. 21.

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat... Déposition d'Olphan de Gast (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 218).

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 136).

<sup>4</sup> *Advis de ceux qui ont esté à Blois*, Paris, 1589, in-8°, p. 7-8.

Le duc fut-il achevé sur l'ordre d'Henry III ? Il est difficile de l'affirmer. Un fait certain est que, Guise tombe, le Roi s'avança jusque sur le seuil de la porte de son cabinet, et en souleva la portière, sans pénétrer tout de suite dans la chambre<sup>1</sup>. Cria-t-il de là : « Achevez-le, achevez-le ! » ? Ainsi le rapporte une relation espagnole<sup>2</sup>, paraissant confirmée par la déposition d'Olphan de Gast, suivant laquelle « il fut diet à des valets de garde-robe que l'on achevast le duc et le fist mourir, parce qu'il disoit qu'il languissoit<sup>3</sup> » ; et par le récit de M. d'Hautefort affirmant tenir de témoins oculaires que « le Roy demanda à plusieurs fois si ledict duc estoit mort, et qu'oyant dire qu'il respiroit encore, il commanda qu'on l'achevast<sup>4</sup> ». Mais deux autres récits ne font en revanche aucune allusion à un ordre de cette nature. « Voyant ce pauvre prince ainsi par ses meurtriers abattu, dit l'auteur du *Martyre des deux frères*, le tyran commanda à [François] Fontaine, lors varlet de garde-robe, de voir si ce pauvre prince estoit mort ; lequel, prompt au commandement, sortit du cabinet et approcha ce prince ; et ayant destourné le pan de son manteau, qu'en tombant il avoit jeté sur son visage, en luy tastant les lèvres de sa main, comme estant ce pauvre prince aux abois, soupirs et sanglots derniers de la mort, rendant son âme à Dieu, il remua un peu la teste<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> *Relation de Miron Ibid.*, p. 136).

<sup>2</sup> « Relacion de lo sucedido en Bles... » (Arch. nat., K 1567, n° 196).

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat... Déposition d'Olphan de Gast (*Rev. rétr.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 218).

<sup>4</sup> Documents historiques... Déposition de M. d'Hautefort (*Ibid.*, p. 220).

<sup>5</sup> *Le martyre des deux frères* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 84).

— « Après que le Roy eust sceu que c'en estoit fait, rapporte, d'autre part, Miron, il va à la porte du cabinet, hausse la portière et, ayant veu estendu le duc sur la place, rentre dedans et commande au sieur de Beaulieu, l'un de ses secrétaires d'Etat, de visiter ce qu'il auroit sur luy. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaisnon d'or, et dedans la pochette des chausses il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze escus d'or, et un billet de papier où estoient escrits de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France il faut 700,000 livres tous les mois. » Les pendants d'oreille du mort lui furent alors arrachés par quelques-uns des *Quarante-cinq* et « un cœur de diamant fut pris, ce dit-on, en son doigt par le sieur d'Entragues<sup>1</sup> ». Était-ce la bague jadis « donnée à M. de Guise par une dame qu'il aimoit », — peut-être, Marguerite de Valois —, et que présenta au roi de Navarre, en lui annonçant la mort du duc, le courrier que les amis du Béarnais lui dépêchèrent de la cour<sup>2</sup> ?

Quoi qu'il en soit, il paraît bien que c'est seulement après que le duc eut expiré que le Roi sortit de son cabinet pour pénétrer dans sa chambre. Il se serait alors avancé, une épée nue à la main, vers le corps de son rival : « Mon Dieu ! qu'il est grand, aurait-il dit ; il paroist encore plus grand mort que vivant ! » Et il l'aurait frappé du pied au visage, puis lui aurait porté un coup d'épée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Relation de Miron* (*Ibid.*, p. 436). — *Histoire au vray du meurtre...* 1589, p. 96.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 492.

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 84). — *Registre-journal de P. de l'Estoile (1574-1589)*. Notice

Sur le mot prêté au Roi et le coup de pied donné par lui à son rival, je n'ai rien à dire, encore que ce dernier geste puisse bien être renouvelé de celui attribué au duc de Guise, lors de la Saint-Barthélemy. Mais je doute fort du coup d'épée, et ce doute m'est inspiré par un récit, qui, fourmillant, je le reconnais, d'inexactitudes, nous rapporte pourtant, sur le point qui nous occupe, un détail assez vraisemblable. Ce récit est celui que nous devons à l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino de Mendoza.

« Le Roi, raconte Bernardino de Mendoza, envoya appeler le duc par Revol. M. de Guise dit aux membres du Conseil que le Roi le demandait pour aller à la chasse ou à Notre-Dame de Cléry. Quand il entra dans le cabinet, le Roi lui adressa la parole, et le duc ayant tourné le dos pour sortir par la porte où se trouvaient seize des *Quarante-cinq*, le Roi dit à haute voix : « Poltron, tu dis que je n'ai pas de courage ! Tuez-le ! » Et il tira une dague, en se précipitant contre le duc de Guise, au moment où les seize l'assaillaient. Le colonel Alfonso Corso, qui était derrière un lit, caché, surgit alors et, retenant le Roi, lui dit qu'il ne se salit pas les mains dans le sang d'un traître<sup>1</sup>. »

De cette relation presque entièrement fausse, comme je le disais et comme on le voit maintenant, est-il toutefois défendu de retenir cette particularité que, lorsque le Roi voulut se livrer à l'acte déshonorant de frapper

*et extraits d'un nouveau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale. (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XXVII, 1900, p. 21). — Assassinat du duc et du cardinal de Guise — Relation de Jean Patte, bourgeois d'Amiens (Bulletin de la Société de l'histoire de France, t. I, 1834, 2<sup>e</sup> partie, p. 77 et suivantes).*

<sup>1</sup> « Relacion de lo sucedido en Bles... » (Arch. nat., K 4567, n° 496).

un ennemi désarmé, il en fut empêché par Alfonso Corso ? C'est peut-être de quoi se vantait plus tard Ornano, devenu gouverneur de Pont-Saint-Esprit, lorsqu'il affirmait au fils du Balafre, allant prendre possession du gouvernement de Provence, qu'il n'avait aucunement trempé dans le meurtre de son père<sup>1</sup>.

D'une manière générale, d'ailleurs, rien n'est plus difficile que d'être exactement renseigné sur les faits et les gestes d'Henry III après l'assassinat, et rien n'est plus malaisé que d'en fixer précisément la chronologie. Qu'on se représente le tumulte qui dut succéder à l'horrible scène qui venait de se jouer, les allées et venues des divers acteurs, le trouble et la confusion des témoins, et l'on comprendra aisément qu'il est presque impossible de coordonner en une suite rigoureuse les récits qui nous en sont parvenus.

D'après un grand nombre de ces récits, aussitôt après la mort du duc, Henry III se serait rendu chez sa mère, pour l'en informer.

Il semble bien cependant qu'après avoir contemplé le corps de son adversaire, le Roi soit rentré en son cabinet et y soit demeuré quelques instants.

Certaines relations veulent que ç'ait été pour donner, — par écrit, dit même l'une d'elles, — des ordres d'arrestation contre les principaux membres et serviteurs de la maison de Guise. Mais ces ordres avaient été certainement donnés par avance, et tout au plus peut-on admettre que le Roi les ait alors envoyé confirmer par l'un de ceux qui l'entouraient.

<sup>1</sup> *Histoire de la Ligue pendant les années 1587-1589* (Bibl. nat., fr. 40270, fol. 77 v°).



A vrai dire, ils avaient commencé déjà à s'exécuter. Aussitôt, d'abord, qu'avait été perçu, dans la salle du Conseil, le bruit, « comme d'un trépigement de pieds », qui se faisait dans la chambre du Roi, tous les membres du Conseil s'étaient levés, et l'archevêque de Lyon, jetant le papier qu'il tenait à la main sur la table et criant : « Tout est perdu ! », s'était précipité vers la porte des appartements royaux qu'il essaya vainement d'ouvrir, mais à travers laquelle, en y collant l'oreille, il avait distinctement entendu les derniers appels de la victime et sa chute. « Et lorsqu'il remit la teste en la chambre du Conseil, elle estoit déjà pleine d'archers <sup>1</sup>. » Le cardinal de Guise, qui, tout de suite, s'était écrié : « Ah ! On tue mon frère ! » et avait, dit-on, voulu fuir, en avait été empêché par le maréchal d'Aumont qui, l'épée à la main, lui avait dit : « Mé-Dieu, ne bougez, Monsieur ! Le Roy a affaire de vous ! <sup>2</sup> » Vainement le prélat se jeta-t-il entre les bras de l'enseigne de la garde écossaise, Hamilton, le suppliant : « Mon capitaine, sauvez-moi la vie ! <sup>3</sup> » Quand d'Épinac était revenu se placer, debout, au haut de la table, le cardinal était déjà arrêté, et l'archevêque le fut presque aussitôt après par un exempt des gardes.

D'autre part, quelques instants avant le meurtre, sortant affolés de la chambre de M<sup>me</sup> de Nemours, à laquelle ils étaient venus faire part des sinistres pres-

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de M. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 235).

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 436).

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de Bernardin de Codanque. (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 202).

sentiments qui les agitaient, Péricard et M. d'Hautefort avaient déjà rencontré les sieurs de Clermont-d'Entragues<sup>1</sup> et de Châteaueux<sup>2</sup> « allans et venans par le chasteau et qui posèrent à la porte de ladictè dame dix ou douze Suisses, avec commandement de ne laisser entrer ny sortir personne » ; et peu, après, Péricard lui-même avait été arrêté par M. de Châteaueux<sup>3</sup>.

A la même heure, on s'assurait de la personne du prince de Joinville, fils aîné du duc, que le grand-prieur de France avait attiré chez lui pendant l'assassinat, sous le prétexte d'une promenade à cheval et pour lui enlever toute possibilité de fuir<sup>4</sup>.

Nous n'avons aucun détail sur l'emprisonnement de MM. de Nemours, d'Elbœuf, de Brissac, de Bois-Dauphin, de Saint-Aignan<sup>5</sup>, de la Bourdaisière<sup>6</sup>, et nous savons seulement que le cardinal de Bourbon, trouvé chez lui au lit, avec la goutte, reçut des gardes à sa porte<sup>7</sup>. Mais nous possédons, en revanche, plus de renseignements sur l'arrestation des députés du Tiers suspects au Roi, arrestation qui nous a été contée par l'un d'eux, Michel Marteau, seigneur de la Chapelle, avec une couleur inimitable.

<sup>1</sup> Charles de Balsac, seigneur de Clermont-Soubiran.

<sup>2</sup> Joachim de Châteaueux.

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Dépositions de Jean Péricard et d'Edme d'Hautefort (*Ibid.*, p. 210-211, 219).

<sup>4</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 472.

<sup>5</sup> Leonor de Beauvillier, comte de Saint-Aignan.

<sup>6</sup> Georges Babou, seigneur de la Bourdaisière.

<sup>7</sup> *Histoire au vray du meurtre et assassinat...* 1589, in-8°, p. 99-100. — *Particularitez notables concernantes l'assassinat...* Châlons, 1589, in-8°, p. 32, 34. — « Relacion de lo sucedido en Bles... » (Arch. nat., K 1567, n° 196).

« Monsieur Michel Marteau, est-il exposé dans sa déposition, faite devant le parlement de Paris, le 24 juin 1589, Monsieur Michel Marteau, conseiller et maistre ordinaire en la Chambre des comptes, prévost des marchands de Paris, âgé de trente-quatre ans, après serment de dire vérité, a dict que le vendredy, vingt-troisième jour de décembre dernier passé, estant le déposant à Blois, sur les six à sept heures du matin, seroit party de son logis pour aller au lever de M. de Guise, et auroit trouvé le sieur de Rossieux qui l'auroit adverty comme le sieur de Guise estoit jà allé au Conseil et qu'il craignoit fort qu'il n'y eust quelque malheur, d'autant que Entragues estoit entré ce jour-là de fort bonne heure chez le Roy et que les *Quarante-cinq* estoient en la chambre, et toutes les gardes le long de l'escalier. Lors, le déposant se retira en la chambre de ville, où se faisoit l'assemblée du Tiers estat, en laquelle le déposant avoit cet honneur de présider... Et estant assis comme les autres députés du Tiers estat, l'huissier vint dire audict déposant que le sieur de Saint-Martin Hotman<sup>1</sup> estoit à la porte, qui luy vouloit dire chose d'importance; sur quoy, estant le déposant sorty à l'entrée de la salle, ledict Saint-Martin luy dit qu'il y avoit fort grande rumeur au chasteau et que l'on fermoit les portes. Lors rentra le déposant et se seroit remis en sa place, et fit entendre à la compagnie qu'on luy venoit de rapporter qu'il y avoit grande rumeur au chasteau et que les portes en estoient fermées, priant la compagnie de ne se point

<sup>1</sup> « Commission au sieur de Saint-Martin Hotman, pour être interprète en langue germanique pour les lansquenets logés au faubourg Saint-Jacques », 29 juin 1589, *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, publ. par Bonnardot, t. IX, p. 388).

estonner et qu'il espéroit que ce ne seroit rien. Au mesme instant, entra un messenger de Dijon, qui en dit autant au sieur Estienne Bernard, député de Dijon, sur quoy luy déposant, comme président, pria le capitaine La Fosse<sup>1</sup>, député de Caen, et le sieur de Nanteuil<sup>2</sup>, greffier desdicts Estats, d'aller jusques au chasteau voir ce qu'il en estoit, et voyant que la compagnie s'estonnoit et que la plus grande partie se vouloit retirer, les pria derechef de demeurer, leur remonstrant que, s'il leur devoit arriver quelque malheur, qu'il n'y avoit plus belle sépulture que de mourir au lieu où ils estoient. Au mesme instant, vint un des domestiques dudict déposant, lequel l'advertit qu'il eust à se retirer et que, sans doute, il y avoit quelque malheur au chasteau. Et lors, et environ entre 8 et 9 heures du matin, entra le sieur de Richelieu<sup>3</sup>, grand prévost de l'hostel, lequel demeurant à la porte dit : « Messieurs, personne ne bouge ! « L'on a voulu tuer le Roy ; il y a deux soldats qui sont « pris ! » Et lors, la compagnie s'estonnant et quelques uns se voulant lever, ledict grand prévost mist l'espée au poing, suivy de trente ou quarante, tant de ses archers que des soldats des gardes françoises à pied, ayant la mesche sur le serpentin et les picques dressées contre la poitrine des députés, criant : « Tue, tue, « mort-Dieu, tue ! que personne ne bouge ! » Le déposant

<sup>1</sup> Nicolas Le Pelletier, sgr de la Fosse, conseiller et échevin de Caen. (Noms, surnoms et qualités de ceux qui ont été élus pour être députés aux Etats généraux de 1588, dans Mayer, *Des Etats généraux*, t. XIV, p. 312.)

<sup>2</sup> Jean Courtin, sgr de Nanteuil, député du tiers du bailliage de Blois (*Ibid.*, p. 337).

<sup>3</sup> François du Plessis, sgr de Richelieu.

trouva moyen de s'avancer où estoit le grand prévost, et, luy demandant ce qu'il vouloit faire, le pria de remettre l'espée au fourreau, l'asseurant sur sa vie et son honneur que, au mesme temps, il feroit remettre tous les députez en leurs places. A quoy ledict grand prévost, demandant s'il luy promettoit, tire au mesme instant de sa pochette un petit roole, et, se tournant vers ledict déposant luy dit : « Vous estes le premier accusé  
« d'avoir voulu tuer le Roy ; je dis vous, monsieur le pré-  
« sident de Neuilly, monsieur Compans<sup>1</sup>, monsieur  
« Dorléans<sup>2</sup>, le président du Verger, de Tours<sup>3</sup>, Le Roy,  
« lieutenant d'Amiens<sup>4</sup>, et de Vert<sup>5</sup> ». Ne se souvient  
autrement s'il y en avoit d'autres. A quoy respondit  
ledict déposant qu'il louoit Dieu et qu'il espéroit que  
bientost son innocence seroit reconnue. Et estans luy  
déposant, les sieurs de Neuilly, Compans et le Roy<sup>6</sup>,  
saisis par les archers du grand prévost, sans leur  
donner autre loisir de prendre leurs manteaux et cha-  
peaux, pour la grande pluye qui tomboit, furent menez  
fort rudement et indignement jusques au chasteau, à

<sup>1</sup> Jean de Compans, échevin de Paris (Documents historiques sur l'assassinat. Deposition de Jean de Compans : *Rev. ret.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 203).

<sup>2</sup> Louis Dorléans, avocat au parlement de Paris.

<sup>3</sup> Gilles du Verger, lieutenant général au bailliage de Touraine, président du siege presidial de Tours, maire de Tours, en 1586 (*Des Etats generaux*, t. XIV, p. 339. — H. Lambron de Lignim, *Les Maires de Tours*, 1847, in-4°, p. 44).

<sup>4</sup> Vincent Le Roy, lieutenant général au bailliage d'Amiens (Baron de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens*, 1900, in-8°, t. II, p. 74, 79).

<sup>5</sup> Philippe de Vert, avocat au bailliage de Troyes, conseiller en l'échevinage de cette ville (T. Boutiot, *Histoire de la ville de Troyes*, 1880, in-8°, t. IV, p. 154, 158, 163).

<sup>6</sup> Dorléans, Du Verger et de Vert, qui n'étaient pas présents à la séance, réussirent à s'échapper de Blois.

l'entrée duquel trouvèrent toutes les gardes, tant suisses que françoises, en bataille et les portes du chasteau fermées<sup>1</sup>. »

Aussitôt après l'assassinat du duc, et après être, donc, rentré, comme je l'ai dit, dans son cabinet, le Roi fit-il comparaître le cardinal de Guise? Cela est faux. Mais, ainsi que nous le verrons, il est beaucoup moins invraisemblable qu'il ait donné dès ce moment aux *Quarante-cinq* l'ordre d'aller tuer le prélat.

Ce qui est certain, c'est que très peu après le meurtre, Henry III fit introduire auprès de lui les membres du Conseil, autres que le cardinal et d'Épinac. Ce dernier rapporte en effet qu'il venait à peine d'être arrêté, lorsque « sortit de la chambre le sieur de Laugnac, en collet, sans manteau, la tête nue, qui vint dire que ledict sieur de Guise estoit mort et qu'il avoit longuement tiré à la mort » ; et presque aussitôt, ajoute-t-il, « l'on vint appeler Monsieur le cardinal de Vendôme et les autres du Conseil, auxquels ledict archevesque de Lyon dit tout haut : « Messieurs, dites au Roy que nous sommes « icy et qu'il ordonne bientost ce qu'il veut faire de « nous<sup>2</sup>. » Et il est très probable qu'Henry III, s'adressant

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat du duc et du cardinal de Guise à Blois. Enquête criminelle : déposition de Michel Marteau, seigneur de la Chapelle (*Revue rétrospective*, 4<sup>o</sup> série, t. IV, p. 225-227). — Nous dépeignant la scène de l'arrestation des députés et l'effroi de leurs collègues : « Les uns, nous dit un document, avoient l'hallebarde au col, l'espée à la gorge, les autres se sauvoient par-dessus les maisons, quelques-uns, avec leurs robes et bonnets, sautoient les fenestres du costé de la maison du concierge, trois ou quatre se cachèrent dans des fagots, où ils furent un jour et demi. » (*Discours véritable de ce qui est advenu aux Etats généraux de France tenus à Blois, en l'année 1588*. Paris, 1589, in-8<sup>o</sup>, p. 23-24.)

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de M. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 4<sup>o</sup> série, t. IV, p. 236).

particulièrement au cardinal de Vendôme, exprima alors avec énergie à lui et à ses collègues sa volonté d'être désormais obéi comme le seul Roi<sup>1</sup>.

D'autre part trois épisodes semblent bien pouvoir se placer vers ce moment.

Le premier concerne l'un des deux aumôniers enfermés dans l'oratoire, Étienne Dorguyn, qui, en étant sorti sur l'avis que M. du Halde vient lui donner et à son compagnon de la mort de M. de Guise, ne put se retenir de s'écrier : « Jésus ! le grand malheur ! » « Quoy ouy par le Roy, il demanda si cest aumosnier estoit de la Ligue et quel propos il avoit tenu<sup>2</sup>. »

Une deuxième scène, que peut seule expliquer l'émotion du premier moment et que notent d'un mot les documents qui nous la rapportent, est celle jouée par le Roi « si oultré de contentement qu'il s'apparia à un simple garçon de sa chambre, luy disant : « Massé, j'ay occasion maintenant de me resjouyr, puisque j'ay tué mon compagnon<sup>3</sup> ! »

Mais de tous les incidents immédiatement consécutifs au drame, le plus vivant et le plus poignant est la première entrevue du Roi avec un de ses plus intimes familiers, M. de Beauvais-Nangis, que nous trouvons retracée dans les *Mémoires* de ce dernier. « Prévoyant ce matin-là un malheur, rapportent ces *Mémoires*, M. de Beauvais-Nangis se leva à 5 heures et envoya quérir M. de Dam-

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 471-472.

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition d'Etienne Dorguyn (*Rev. retr.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 222).

<sup>3</sup> *Particularitez notables concernantes l'assassinat...* Châlons, 1589, p. 31.

pierre<sup>1</sup>, qui estoit fort son amy, le priant d'aller ensemble au chasteau pour affaire importante, laquelle néantmoins il ne luy dist point. Ils entrèrent entre 6 et 7 heures du matin dans le chasteau, où un des archers de la porte entre ouvrit et luy refusa la porte ; enfin M. de Beauvais-Nangis le força et voulut luy arracher la barbe, mais M. de Montigny, qui estoit capitaine de la porte, l'en empescha, luy faisant néantmoins des excuses, parce qu'il estoit en telle faveur que, s'il s'en fust plaint, ledict sieur de Montigny craignoit que le Roy ne s'en prist à luy. Ils montèrent droit à la chambre du Roy, où, sur le haut du degré, ils trouvèrent le cardinal de Guise et l'archevesque de Lyon, que M. de Larchant, capitaine des gardes du corps, menoit prisonniers. Entrant dans la chambre du Roy, il vit le duc de Guise mort, qui sembloit seulement dormir, tant il estoit peu changé. Il entra au cabinet, où d'abord le Roy luy dit : « Eh ! bien, « Beauvais, je peux dire maintenant que je suis Roy ! » Il respondit : « Je prie Dieu, Sire, que tout réussisse à « vostre contentement. » Le Roy luy commanda d'escire à Tachy<sup>2</sup> et à Saint-Paul<sup>3</sup>, partisans du duc de Guise, pour les retirer à son service. Il entra dans la garde-robe pour escire, où le Roy survint, luy vit les larmes aux yeux, et luy dit : « Comment, vous pleurez ? » Il répliqua : « Sire, Vostre Majesté sçait que je n'ay autre « but, ny autre intérêt que vostre service, mais la pitié « de ce que j'ay veu et le malheur que je prévoys qui

<sup>1</sup> François de Cugnac, baron de Dampierre.

<sup>2</sup> Nicolas de Roux, seigneur de Tachy, capitaine aux gardes, mestre de camp.

<sup>3</sup> Antoine de Saint-Paul, dit le maréchal de Saint-Paul.



« arrivera me tirent des larmes des yeux » Le Roy luy répliqua : « J'y donnerai bon ordre. »

C'est après les divers épisodes que je viens de raconter, et après eux seulement, qu'il faut, donc, placer, je crois, la visite faite — probablement en compagnie du cardinal de Gondi — par Henry III à sa mère, pour lui annoncer la mort du duc de Guise. Annoncer la mort, dira-t-on ? Ne la savait-elle pas déjà et n'était-elle pas complice de ce nouveau crime ? N'ayant aucun document nouveau à verser au débat, je ne peux rien dire sur cette question de la complicité de Catherine de Médicis. Jusqu'ici elle n'est en somme accusée que par Miron, et encore celui-ci le fait-il avec la préoccupation trop marquée d'atténuer la responsabilité d'Henry III pour qu'il soit permis d'accorder aveuglément crédit à son dire<sup>1</sup>. L'on peut affirmer, dans tous les cas, que, si elle conseilla un jour à son fils ce moyen extrême, elle ne fut mêlée en rien aux décisions suprêmes et aux derniers préparatifs du meurtre. Cela ressort des divers récits de l'entrevue de la mère et du fils, quels qu'ils soient, mais surtout de celui de l'ambassadeur de Florence, qui emprunte une valeur toute particulière à ce fait que le narrateur fut le témoin de ce qu'il nous rapporte.

Car, dit-il, « dès que le Roy vit son rival mort, il descendit à l'étage inférieur, chez la Reine-mère, et me rencontrant me demanda en particulier de ses nouvelles. Je lui répondis qu'elle allait bien et qu'elle avait seule-

<sup>1</sup> *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, éd. Monmerqué, 1862, in-8°, p. 45-46.

<sup>2</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XI, p. 120-121).

ment pris une légère médecine. S'avancant vers elle, il lui dit alors, avec le visage le plus assuré et le plus calme du monde : « Bonjour, madame, je vous prie de me pardonner. M. de Guise est mort et on n'en parlera plus. Je l'ai fait tuer, n'ayant fait que prévenir le même dessein qu'il avait formé contre moi. Je ne pouvais plus tolérer son insolence. J'avais bien essayé de la supporter pour ne point tremper mes mains dans son sang ; j'avais oublié l'injure qui me fut faite le 13 de mai, qui fut un vendredi, jour où il me força de fuir de Paris ; j'avais encore oublié qu'il avait voulu attenter à ma vie, à mon honneur et à mon pouvoir. Mais sachant et ayant la preuve à toute heure qu'il savait et menaçait de nouveau — ce sont ses propres expressions — mon autorité, ma vie et mon État, je me suis résolu à cette exécution, laquelle j'ai longuement roulée en mon esprit, me demandant si je devais l'accomplir ou non. Cependant, voyant que ma patience me tournait à honte et déshonneur et que chaque jour se multipliaient ses offenses et ses perfidies, j'ai été à la fin inspiré et aidé par Dieu, auquel je vais maintenant rendre grâce à l'église, au saint sacrifice de la messe. A qui que ce soit de la Ligue qui me parlera de ce qui s'est passé, j'en ferai autant qu'à M. de Guise. Je veux décharger mes peuples, je veux tenir les États, mais je veux aussi que ceux-ci parlent en sujets et non en souverains. A la famille et à la maison de M. de Guise je ne veux pas de mal ; j'aiderai et favoriserai les ducs de Lorraine, de Nemours, d'Elbeuf, et M<sup>mo</sup> de Nemours que je sais m'être fidèles et affectionnés. Mais j'entends maintenant être roi et non plus captif et esclave, comme j'ai été depuis le 13 mai jusqu'à cette

heure, où je commence à être de nouveau roi et maître. J'ai donné des gardes au prince de Joinville, aux ducs de Nemours et d'Elbeuf et à M<sup>me</sup> de Nemours, non pour leur nuire mais pour ma propre sécurité. J'ai agi de même vis-à-vis du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, et du cardinal de Bourbon, mon oncle. À ce dernier je ne ferai aucun mal, mais je le mettrai en tel lieu qu'il ne pourra me nuire. Je poursuivrai avec ardeur la guerre contre les huguenots, car je veux extirper l'hérésie de mon royaume. »

Et ayant ainsi parlé, ajoute l'ambassadeur florentin, « sans faiblir et sur le même ton de fermeté, le Roi s'en alla, ne paraissant nullement troublé ni de visage, ni d'esprit, ce qui à moi, qui étais présent, parut vraiment merveilleux. Et je m'en fus, tout songeur, réfléchissant à la douceur que doit avoir la vengeance, qui peut ainsi ranimer un esprit et éclairer un visage<sup>1</sup>. »

Le récit de l'agent florentin ne nous donne pas malheureusement la réponse de la Reine-mère à ce long discours. Et c'est dommage, car on sait quelles variantes<sup>2</sup> les documents nous offrent de cette réponse, variantes qui se sont finalement cristallisées en la célèbre phrase : « Mon fils, c'est bien taillé, mais il faut coudre ! » Au fond, il n'est guère possible de dire si la Reine approuva

<sup>1</sup> Lettre de Filippo Cavriana à Serguidi, secrétaire du grand-duc de Toscane, Blois, 24 décembre 1588 (A. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 842-843).

<sup>2</sup> La réponse la plus vraisemblable est peut-être celle que prête à la Reine l'ambassadeur vénitien : « Mon fils, cela me fait plaisir, pourvu que ce soit pour le bien de l'État » ; et elle ajouta avec un soupir : « Du moins, je le désire ardemment » (Lettre de Giovanni Mocenigo, du 26 décembre 1588, citée dans A. Baschet, *De la diplomatie vénitienne*, 1862, in-8°, p. 598).

ou non l'acte de son fils et tout au plus peut-on admettre qu'elle lui donna quelques avis sur les moyens de parer à la situation périlleuse où il s'était mis par l'attentat qu'il venait de commettre.

Le Roi ne dut pas rester très longtemps chez la Reine, et nous en avons une bonne preuve dans les dépositions, que j'ai déjà plusieurs fois citées, de ses deux aumôniers. « Le Roy s'estant desparty de son cabinet... et estant allé vers la Reyne-mère, disent ces dépositions, l'un desdits aumôniers, M<sup>e</sup> Claude de Bulles, ayant froid, sortit de l'oratoire, et apercevant l'un des serviteurs de la chambre du Roy, le pria de faire du feu, ce qu'il fit. » Mais « comme il se chauffoit, ajoute le texte, le Roy revint incontinent, et craignant d'estre aperceu de luy tout revestu de son aube, ledict déposant se retira<sup>1</sup> ».

C'est après le retour d'Henry III dans son cabinet, et pendant les quelques instants qu'il y demeura, que doit se placer l'arrivée dans les appartements royaux des députés du tiers état faits prisonniers par Richelieu, et que nous avons laissés au moment où ils parvenaient à la porte du château. « Le guichet duquel leur ayant été ouvert, continue le récit de La Chapelle-Marteau, les sus-nommez furent conduits par le grand escalier, à l'entrée duquel trouvèrent M. de Dunes, botté et esperonné, pasle et défait, lequel, bien qu'il eust accoustumé de parler, saluer et faire bon visaige audict déposant, ne daigna pas le regarder. Et arrivez à l'entrée de la salle où se tenoit le Conseil, rencontrèrent les

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de Claude de Bulles (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 224-225).

Ordinaires, qui sortoient en foule, rians et gaussans ensemblement ; puis entrèrent en ladicte salle, conduits par le prévost de l'hostel, dans laquelle ils trouvèrent grand'partie de ceux qui avoient accoustumé d'assister au Conseil, estans debout, fort pasles et estonnez, la porte de la chambre du Roy ouverte. Et estans menez jusques à la porte du cabinet, ledict grand prévost leur commanda d'attendre, à l'entrée de laquelle porte ils virent deux grands tas de sang fumant. Et lors le président de Neuilly dit aux députez : « Hé ! mon Dieu, il y a « quelque malheur icy. » Et après avoir séjourné quelque peu de temps en ladicte chambre, les *Quarante-cinq* rentrèrent, regardans lesdictes personnes les unes après les autres. Puis vint un valet de garde-robe, avec un flacon d'argent plein d'eau et un balai, qui nettoya ledict sang. Laugnac, sorty du cabinet, demeura quelque temps à veoir et contempler lesdicts prisonniers. Aussi, au mesme instant, le sieur de Merle, s'approchant d'eux, dit audict déposant qu'il eust voulu estre cent pieds sous terre ; et le sieur de la Mauvissière<sup>1</sup>, s'approchant dudict déposant, luy demanda en ces mesmes mots : « Hé ! bien, avez-vous veu le corps de M. de Guise ? » A quoy le déposant respondit : « Comment ! est-il mort ? » Ledict La Mauvissière dit : « Ouy, le Roy l'a fait « mourir. » A quoy le déposant fit responce : « Voilà un « pernicieux conseil ! » Et au mesme instant, entendit que l'on avoit mandé à Nambu, huissier, qu'il allast faire dresser promptement des potences et eschaffaux ; et estant Nambu sorty, fut appelé et luy fut derechef

<sup>1</sup> Michel de Castelnau, sgr de la Mauvissière, l'auteur des *Mémoires*.

commandé que ce fut en la plus grande diligence que faire se pourroit. Et dix heures sonnans, M. de Larchant, sortant du cabinet, demanda s'il y avoit là quelque exempt, et le sieur Hamilton, enseigne de la compagnie des gardes dudict sieur de Larchant, se présenta, entre les mains duquel furent mis les prisonniers, avec défense audict Hamilton de les laisser parler à personne<sup>1</sup>. »

De ce récit il ressort deux choses : la première, c'est que le Roi, bien qu'étant dans son cabinet, ne voulut pas recevoir les députés et qu'il se borna à faire transmettre ses ordres à leurs gardiens ; — la seconde, que, contrairement à certains récits, le cadavre du duc de Guise n'était plus alors dans la chambre. « On fit entrer messieurs les députés du tiers estat, dit un de ces récits, dans la chambre dudict massacre, où estant aperceurent le sang du prince martyrisé ; et s'estant enquesté M. le prévost des marchands de ce que ce pouvoit estre, l'un des enfans du père de mensonge luy dit que c'estoit une bouteille de vin espadue... Un autre s'approchant dudict sieur prévost, voyant que de plus près il le regardoit et jugeoit que pour le certain c'estoit du sang, luy dit : « Ne l'avez-vous point veu ? » Ledict sieur prévost lui respond : « Qui ? » L'autre réplique : « M. de Guise ; il n'est pas à trois pas de vous, tout roide, mort en ceste ruelle (monstrant le lit du traistre Henry) ; il est couvert d'un vieil tapis<sup>2</sup>. »

Il y a là certainement un détail inexact, car il n'est

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de Michel Marteau, sgr de la Chapelle. *Revue retrospective*. 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 228-229).

<sup>2</sup> *Le martyre des deux frères* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 87-88). — Assassinat du duc et du cardinal de Guise. Rela-

guere douteux que le cadavre du duc, qui, tout de suite après l'assassinat, avait pu être « traîné derrière un coffre », ou « dans la ruelle du lit », avait déjà alors été transporté dans la garde-robe du Roi. Ce transport dut se faire ou bien pendant que le Roi était chez la Reine-mère, ou bien aussitôt après qu'il en fut revenu. Et la chose nous est encore confirmée par la déposition des deux aumôniers. Chassés d'auprès de la cheminée, où ils s'étaient installés, par le subit retour du Roi, M<sup>rs</sup> Dorguyn et de Bulles, ayant entendu celui-ci s'éloigner, pour la seconde fois, après le départ des députés, retournèrent tout de suite se chauffer. « Or à ce moment, racontent ils, un garçon de la chambre leur demanda s'ils vouloient voir le corps mort du sieur de Guise, ce qu'ils accordèrent, et entrèrent en un petit cabinet, qui est dans le cabinet mesme du Roy, où il leur monstra le corps enveloppé en un drap et couvert d'un tapis de Turquie. M<sup>r</sup> Dorguyn récita alors un *De profundis* pour l'âme du deffunct », et M<sup>r</sup> Antoine Portail, chirurgien du Roi, étant survenu, « qui pleuroit fort et monstroît contenance d'estre fasché de ce qui estoit advenu », les deux hommes « descouvrirent le tapis et le linge, et ouvrant le pourpoint dudiet deffunct sieur de Guise, le desboutonnèrent, et visitèrent une partie des playes qui avoient esté faictes au corps dudiet deffunct ». « Et à l'instant, termine le texte, un autre garçon de la chambre vint dire à M<sup>r</sup> de Bulles qu'il chantast la messe, et que le Roy alloit ouyr la messe en la chappelle du chasteau <sup>1</sup>. »

tion de Jean Palte, bourgeois d'Amiens (*Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. I, 1834, 2<sup>e</sup> partie, p. 79).

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. Déposition de Claude de

C'est en effet à la chapelle Saint-Calais, et non à l'église Saint-Sauveur, comme l'affirment certains récits<sup>1</sup>, que, quittant ses appartements, se rendit le Roi, en passant par la Perche-aux-Bretons<sup>2</sup>. Il était alors, on peut le croire, en compagnie du cardinal de Vendôme, mais il faut en revanche faire décidément justice de la légende qui nous le représente retrouvant, à l'issue de la messe, le légat du Pape et « se pourmenant et parlant longuement avec lui, se riant parfois à la vue d'un grand nombre de peuple qui les observoit<sup>3</sup> ». D'une lettre même de Morosini il ressort, en effet, que cet incident, souvent rapporté, doit être tenu pour faux. Appelé en hâte au château, peu d'instants avant le drame, par M<sup>me</sup> de Nemours, le prélat en trouva les portes fermées. Il parlementa, disputa, et, à la fin, put seulement obtenir qu'on prévint le Roi de sa présence. Mais celui-ci, « qui arrivoit à ce moment en la chambre de la Roynemère », lui envoya, de là, le cardinal de Gondi, pour l'avertir qu'il ne pouvait le recevoir; « auquel cardinal il dit : « Monsieur de Paris, je ne sçay si Monsieur le « Légat sçait comment j'ai accommodé M. de Guise. « Allez le lui faire entendre bien au long, et luy dictes « qu'il ne doit le trouver mauvais, car si j'eusse creu « le conseil du Pape, il y a plus de demy-an que c'en

Bulles et d'Étienne Dorguyn (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 222-225, *passim*).

<sup>1</sup> *Discours de ce qui est arrivé à Blois* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 153).

<sup>2</sup> De Thou, *Hist. universelle*, t. X, p. 473.

<sup>3</sup> *Discours de ce qui est arrivé à Blois... 1588* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 153).



« fust faict<sup>1</sup> ». Et dans la journée, probablement, il écrivait le singulier billet, dont Morosini nous a laissé le texte en italien, sans que j'aie pu démêler si c'est en cette langue ou en français qu'il fut écrit, mais dont voici dans tous les cas la traduction :

Monsieur le Légat,

Je suis maintenant roi et suis résolu à ne plus désormais souffrir ni injures, ni violences. Je ferai sentir à qui que ce soit qui voudra me nuire ma généreuse résolution, et imiterai en cela l'exemple de notre Saint-Père, le Pape, qui, je me le rappelle, a coutume de dire bien souvent qu'il faut faire obéir et châtier ceux qui nous offensent. Puisque tout est fini, je vous verrai demain, s'il vous plait. Adieu<sup>2</sup>.

Dans ce billet, comme dans le message confié à M. de Gondi, se retrouve déjà l'un des arguments qu'Henry III invoquera ensuite plus expressément pour sa défense, c'est à savoir que le Pape lui-même l'a encouragé à prévenir les entreprises de son rival. Mais, d'autre part, ce refus de recevoir le Légat pourrait bien, nous l'allons voir, être aussi la preuve que, dès ce moment, un second meurtre, celui du cardinal de Guise, était arrêté dans sa pensée.

## VI

Aussitôt après leur arrestation, le cardinal de Guise

<sup>1</sup> *Le martyre des deux frères* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 99).

<sup>2</sup> Stefano Cosmi, *Memorie della vita di G.-F. Morosini, vescovo di Brescia*, Venise, 1676, in-4<sup>o</sup>, p. 485. — C. Tempesti, *Storia della vita e gesti de Sisto V.* Rome, 1754, in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 133.

et l'archevêque de Lyon, sous la conduite de M. de Rouvroy, lieutenant des gardes, avaient été menés, « par une vis fort étroite et obscure, et par divers retours, en une petite chambre de galletas, n'ayant lumière que par trois petites ovalles environ d'un pied, bien ferrées, et en laquelle n'y avoit de cheminée<sup>1</sup> », pièce dont il est très difficile, aujourd'hui, d'indiquer la situation, mais qui pourrait bien être celle des combles de la tour de Châteaurenault ou du Moulin « Ils furent conduits tous deux dans un grenier », dit de Thou<sup>2</sup>.

Le Roi avait-il décidé, dès ce moment, le meurtre du cardinal, ou bien ne s'y résolut-il que plus tard? Les récits nous offrent sur ce point deux versions.

Les uns, dont les auteurs ont la préoccupation évidente de justifier le Roi de ce nouveau crime, prétendent qu'il n'y fut poussé que par les menaces dont le cardinal usa à son égard.

« Sa Majesté, dit Miron, n'avoit aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de son ordre; mais luy ayant esté dict par quelques-uns de condition notable que c'estoit le plus dangereux de tous et qu'il avoit tenu des propos très insolents et pleins d'extresme mépris au désavantage de Sa Majesté... ces paroles esmeurent tellement le courage du Roy qu'il résolut tout à l'heure de s'en dépcscher<sup>3</sup>. »

« Plusieurs, dit, d'autre part, l'auteur du *Discours de*

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat.. Déposition de d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 236).

<sup>2</sup> De Thou. *Histoire universelle*, t. X, p. 471.

<sup>3</sup> *Relation de Miron* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 137).

*ce qui est arrivé à Blois*, plusieurs ont estimé que la conservation de la vie de Monsieur le cardinal de Guise n'eust esté de difficile octroi. Mais comme un courage eslevé, et qui pense estre prochain de quelque grande et extraordinairement favorable prospérité, ne peut aisément patienter, se voyant ou ravalé, ou emporté au loin de son espoir, ainsi ce personnage, tombé si soudain de si haut et volontiers esmeu de ses pertes domestiques, ne se put contenir que, par paroles bouillonnantes, il ne menagast encores de plus que ne contenoit le dessein de son frère, duquel il estoit l'une des premières colonnes, ce qui l'enveloppa en la mesme punition<sup>1</sup>. »

Un autre auteur imagine même à ce sujet une scène plus dramatique. « Le lendemain, veille de Noël, écrit Carorguy, le cardinal fut mandé devant les plus grands, auprès du Roy qui lui dit en ces termes : « Vous voilà, « mon recepveur de Champaigne<sup>2</sup> ! Est-il bon de lever « mes tailles en ce pays-là ? » Auxquelles paroles il respondit assez audacieusement : « Ha ! traistre, « perfide, je me doute que tu me veulx faire le sem- « blable à mon frère. Exerce sur nous, pendant que tu « en as le moyen, ta fureur et ta cruaulté<sup>3</sup> ! »

Mais à ces divers témoignages on peut en opposer d'autres, beaucoup plus solides, qui les infirment et ne permettent guère de douter que l'intention du Roi étoit bien de « se dépescher du cardinal » aussitôt après la mort de son frère.

<sup>1</sup> *Discours de ce qui est arrivé à Blois*.. (*Ibid.*, p. 153).

<sup>2</sup> Allusion à l'autorité que s'arrogeait, même en matière financière, le cardinal de Guise en son archevêché de Reims.

<sup>3</sup> *Journal de Jacques Carorguy* (*Cabinet historique*, t. XXIII, 1<sup>re</sup> partie, p. 134-135).

A l'instant même où M. de Guise venait d'expirer, dépose Olphan de Gast, « lesdits sieurs cardinal et archevesque de Lyon ayant esté constituez prisonniers, ledict sieur Roy commanda au sieur de Valiers<sup>1</sup>, l'un des Ordinaires, de tuer ledict sieur cardinal de Guise. Et sur ce, le Roy auroit dict audict déposant et autres ses compagnons qu'ils montassent en haut et fissent ce que ledict sieur de Valiers leur droit de sa part; ce que ledict sieur de Valiers leur ayant fait entendre, ledict déposant luy dit qu'il ne le pouvoit faire, et advertit l'un desdicts gentilshommes Ordinaires de ce qu'on vouloit faire, et le détourna d'y entendre. Sur ce, ledict sieur Roy manda le capitaine [Michel de] Gast, frère du déposant<sup>2</sup>, auquel il commanda de ce faire, ce qu'il refusa<sup>3</sup> ».

La même chose est confirmée par M. d'Hautefort qui, « arrêté prisonnier par le commandement du Roy », une heure après la mort du duc, déclare « tenir de quelques-uns de la garde escossoise » que, tout de suite après cette mort, « le Roy commanda aux meurtriers d'aller faire le semblable à Monsieur le cardinal de Guise; ce qu'ils voulurent faire, mais les Escossois les empeschèrent, parce qu'ils n'avoient pas eu le commandement du Roy<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Il m'a été impossible d'identifier ce personnage, qui est appelé ailleurs Valens, Valencé, mais qui ne peut être, comme on l'a dit, Jean d'Estampes, sgr de Valençay (A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 390, note 3).

<sup>2</sup> Cf. sur ce personnage *l'Inventaire analytique des archives communales d'Amboise*, par l'abbé C. Chevalier, Tours, 1874, in-8°, p. 37, 92, 94, etc...

<sup>3</sup> Documents historiques sur l'assassinat... Déposition d'Olphan de Gast (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 218).

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 220.

Enfin La Chapelle-Marteau atteste, sous la foi du serment, qu'« ayant esté mené au chasteau d'Amboise et après avoir traité de sa délivrance avec le capitaine Michel de Gast, commandant audiet chasteau, lediet Gast, le venant voir, luy auroit par plusieurs fois raconté la façon qu'il auroit, par commandement du Roy, fait tuer lediet deffunct sieur cardinal; qui est que, le vendredi vingt-troisiesme décembre, après que lediet sieur de Guise eust esté cruellement massacré, le Roy ayant commandé à La Bastide et depuis à Valiers de tuer lediet sieur cardinal et l'archevesque de Lyon, et l'ayans tous deux refusé, comme aussi plusieurs autres des *Quarante-cinq*, qu'il commanda à Larchant et depuis au grand prévost, qui tous deux, au semblable, le refusèrent. Enfin le Roy, enrageant et se despitant, Lagnac luy proposa lediet Gast, lequel fut au mesme instant envoyé quérir et introduit au cabinet du Roy, lequel se plaignant du peu d'affection qu'aucuns luy portoient, qui ne le vouloient servir en une occasion qui se présentoit, luy dit : qu'il l'avoit choisi connoissant sa fidélité; qu'il considérast qu'il estoit son bon Roy, duquel il devoit attendre et espérer tout avancement; qu'ayant faict tuer le duc de Guise, son mortel ennemy, il vouloit faire mourir le cardinal, son frère, voire exterminer toute la race, jusques à l'enfant qui estoit au ventre de la mère, à quoy il avoit si bien pourveu qu'il s'asseuroit qu'il n'en eschapperoit pas un; ce que Gast refusa, et pour ce il ne voulut jamais prester consentement <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Ibid.* Déposition de la Chapelle-Marteau (*Op. cit.*, p. 231-232).

Il n'est guère permis, on le voit, de nier que la mort du cardinal n'ait été résolue dès le principe par Henry III, et il semble bien que l'impossibilité où fut le Roi de trouver des assassins ait seule retardé la consommation de ce nouveau crime. La préméditation pourrait d'ailleurs en être confirmée, comme je le disais tout à l'heure, par le refus du Roi d'accorder audience au légat, refus qui s'expliquerait en partie par son projet très arrêté de poursuivre son œuvre de sang et la crainte d'en être détourné par les représentations du ministre du Pape. Si vive, en effet, était sa peur de voir sa vengeance lui échapper, qu'ayant appris le lendemain matin de M. de Rambouillet, évêque du Mans, que six députés de chaque ordre allaient arriver au château pour lui demander la mise en liberté du cardinal, le Roi résolut de même de les prévenir et d'en finir avec le prélat. Il mande alors de nouveau Michel de Gast, et lui parle cette fois sur un tel ton, jurant et blasphémant, contre son ordinaire, que celui-ci finit par céder et s'engage à faire exécuter le coup par quelques soldats.

Nous avons laissé le cardinal et l'archevêque enfermés dans la pièce de galetas où ils avaient été d'abord transférés. Ils étaient demeurés là « jusques sur les quatre heures, recevant beaucoup d'incommoditez du froid et gardez par les *Quarante-cinq* ».

« Environ sur les quatre heures », continue d'Épinac,

<sup>1</sup> « Les Estats députèrent six députés de chaque chambre pour parler au Roy. Mais estant arrivés sur les 41 heures en l'église Saint-Sauveur, le Roy leur manda qu'ils se retirassent et que s'ils avoient à parler pour le cardinal de Guyse, que c'estoit perdre temps, et qu'il venoit d'estre dépesché par son commandement » (*Discours véritable de ce qui est advenu aux Estats généraux de France, tenus à Blois, en l'année 1588.* Paris, 1589, in-8°, p. 29-30).

qui nous a laissé le récit de leur captivité, on conduisit les deux prélats « en une chambre un peu plus basse, mais fort petite, incommode et fort obscure, comme n'ayant de lumière que par un faux jour, à travers un autre édifice; et estoit ladicte chambre carrelée et blanchie de frais<sup>1</sup>. »

Où était cette « chambre » ? Presque tous les auteurs l'ont placée au premier étage de la tour de Chateaurenault ou du Moulin, au-dessus de celle dite des Oubliettes. Mais à vrai dire, je ne suis pas absolument sûr du bien fondé de cette affirmation. Mes doutes me viennent sur ce point de ce que cette chambre du premier étage n'a point de cheminée, alors que d'Épinac dit expressément que celle où ils furent menés en avait une. Quelle serait alors cette chambre ? Peut-être celle qui se trouve au troisième ou au quatrième étage de la tour.

Quoi qu'il en soit, les deux prisonniers, ne doutant guère du sort qui les attendait, se préparaient à la mort. L'archevêque de Lyon, auquel le Roi, sur la demande de son neveu Edme de Malain, baron de Lux, consentit à faire grâce, nous a laissé sur cette veillée funèbre les détails les plus émouvants. « Environ les cinq à six heures du soir, avoient été envoyés aux prisonniers, de l'office du Roy, des œufs, du pain et du vin, de quoy ils mangèrent chacun fort peu et le sieur cardinal avec beaucoup de crainte. Après, envoyèrent demander à Monsieur de Larchant, capitaine des gardes, qu'il leur fust permis d'avoir leurs bréviaires, robes

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. — Déposition de M. d'Épinac (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 236).

de nuit et un lit pour se coucher, ce qui leur fut permis et apporté de la maison de l'archevêque, lequel, avec ledict sieur cardinal, dit ses Vespres et Complies. Et environ les onze heures du soir, se mirent sur une paillasse et un matelas estant la chambre toujours pleine de huit ou dix, tant archers que des gentilshommes ordinaires; mais eurent néanmoins ledict sieur cardinal et ledict archevesque moyen de parler ensemble, et de se consoler et entendre en confession. Le matin, environ les trois heures, ledict archevesque se leva, n'ayant point dormy, et se mit debout près du feu. Bientost après se leva ledict sieur cardinal et ensemble dirent leurs heures jusques à Prime<sup>1</sup>. »

A ce moment, Michel de Gast s'acheminait vers la tour, avec les six soldats recrutés par lui. Les noms ou les surnoms de quatre d'entre eux seulement nous ont été conservés : La Fleur, Violet, Chaalons et Gosin<sup>2</sup>. Les laissant dans la galerie, sur laquelle prenait jour la salle où étaient enfermés les prisonniers, Gast entre seul avec François Fontaine, valet de chambre du Roi, « qui portoit un chandelier d'argent, dans lequel il y avoit un flambeau de cire blanche allumée ». « Monsieur, le Roy vous demande », dit-il au cardinal, « avec une grande révérence ». « Est-ce moi seul ? » interroge le prélat. « Oui, Monsieur », répond l'autre. « Est-il à la chambre ? » Gast déclare qu'il l'ignore. D'après certaines relations, le cardinal se serait alors mis à genoux et aurait

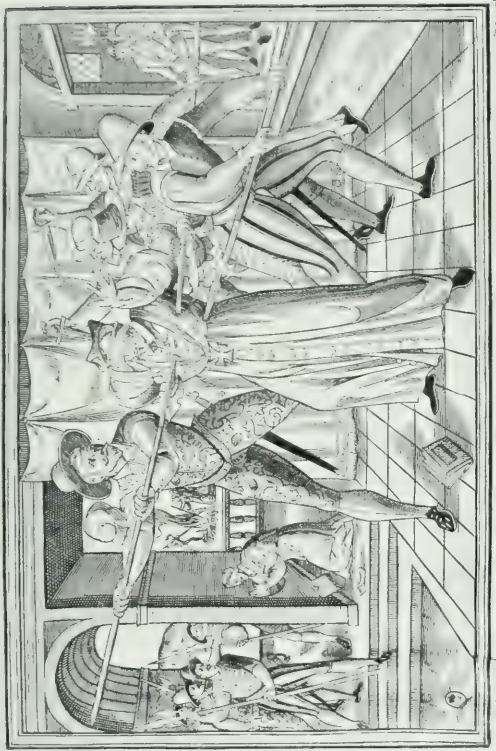
<sup>1</sup> *Ibid.* p. 236-237.

<sup>2</sup> Documents historiques sur l'assassinat. — Dépositions de M. d'Hautefort et d'Etienne Dorguyn (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 220, 223).



# Le martyre cruel du Reuerendissime Cardinal de guile.

Soubz l'inhumain trant Henry de Vallois.



ASSASSINAT DU CARDINAL DE GUISE, A BOIS.

d'après une gravure du temps (Pierre de l'Étoile, *Les ligueurs et les ligués*, et *Ligue*;

Bibliothèque nationale, imprimés, réserve.)



prié quelques instants. Il est plus certain qu'Épinac s'approcha alors de lui, et lui murmura à l'oreille : « Monsieur, pensez à Dieu <sup>1</sup> ! » Mais je ne sais quelle créance il faut prêter à ces derniers mots du cardinal : « Monsieur de Lyon, je vous prie de faire savoir à ma sœur de Montpensier qu'elle ait en recommandation mon fils <sup>2</sup> ! »

Dans tous les cas, à peine le prélat eut-il fait quelques pas dans la galerie qu'il fut assailli par ses assassins, qui lui mirent, disent quelques récits, « un cordeau au cou <sup>3</sup> ». Sûrs dès lors qu'il ne leur échappera pas, ils lui « ostent sa robe de velours violet fourrée d'hermine <sup>4</sup> ». L'autre comprenant que sa dernière heure est venue, « s'agenouille », peut-être, « contre la muraille <sup>5</sup> », « met son bras devant le visage <sup>6</sup> », et s'affaisse bientôt, sans un cri, semble-t-il, percé des « coups de dagues et d'espées <sup>7</sup> » de ces misérables. A 3 heures du soir, un des valets de d'Épinac informait son maître que le

<sup>1</sup> Documents historiques sur l'assassinat. — Déposition de M. d'Épinac (*Ibid.*, p. 237).

<sup>2</sup> *Mémoires de la Ligue (1585-1596)*, 4<sup>or</sup> vol. (Bibl. nat., fr. 17281, fol. 499). — Le cardinal de Guise laissait en effet d'Aymerie de Lescherenne, dame de Grimaucourt, un fils naturel nommé Louis de Guise, baron d'Ancerville, puis prince de Phalsbourg, mort à Munich en 1631, sans enfants d'Henriette de Lorraine, sœur de Charles III, duc de Lorraine et de Bar.

<sup>3</sup> *Le martyre des deux frères* (*Archives curieuses de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 94).

<sup>4</sup> *Discours véritable de ce qui est advenu aux Estats généraux de France, tenus à Blois*, Paris, 1589, in-8°, p. 25.

<sup>5</sup> *Le martyre des deux frères* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 94).

<sup>6</sup> *Histoire au vray du meurtre commis à Blois...* Paris, 1589, in-8°.

<sup>7</sup> Documents historiques sur l'assassinat. — Déposition de la Chapelle-Marteau (*Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 232).

corps du cardinal était encore « tout sanglant dans la galerie <sup>1</sup> », « près duquel corps les souillons de cuisine, les pages et les laquais passaient et repassaient avec leurs insolences accoutumées <sup>2</sup> ». Mais à cette heure les meurtriers avaient déjà touché les deux cents livres qu'ils avaient exigées pour leur sinistre besogne <sup>3</sup>.

A l'horreur des deux crimes, qui venaient ainsi d'être commis à vingt-quatre heures d'intervalle, faut-il croire que s'ajouta l'épouvantable boucherie que presque tous les récits s'accordent à leur donner comme conclusion ? Dans la nuit du samedi au dimanche, vigile de Noël, les corps des deux victimes furent-ils dépecés et brûlés, et leurs cendres jetées dans la Loire ? Il est, sur ce point, un témoignage au moins qui pourrait paraître décisif, c'est celui de La Chapelle-Marteau. Racontant comment, après un mois de captivité, lui et ses collègues des États, faits prisonniers le 23 décembre, furent définitivement transférés d'une pièce, où ils avaient été enfermés jusque-là en une autre « située au-dessus de la vis de la salle des États » : « Pour se rendre en cette chambre, expose-t-il, on fit monter ledict déposant par une petite montée, le noyau de laquelle estoit tout ensanglanté. Et dès l'entrée de la chambre jusques au feu, la chambre estant petite, se voyoit la figure d'un corps, et, en plusieurs endroits d'icelle, force taches de sang ; et sentant en icelle une fort grande puanteur comme de corps bruslez, dont se plaignant aux gardes, luy dirent que

<sup>1</sup> Documents historiques... Déposition de d'Épinac (*Ibid.*, p. 237).

<sup>2</sup> *Discours véritable de ce qui est advenu... à Blois*, Paris, 1589, in-8°, p. 26.

<sup>3</sup> Documents historiques... Déposition de la Chapelle-Marteau (*Rev. réél.*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 232).

c'estoit où les corps des deffuncts sieur cardinal et duc de Guise avoient esté bruslez. Et est ce qu'il a veu<sup>1</sup> » Une affirmation aussi expresse est évidemment à considérer. Remarquons, d'ailleurs, que pareil carnage n'aurait été que l'exécution clandestine de l'habituelle et officielle procédure qui suivait les condamnations capitales.

Pourtant, le dirai-je, il me reste quelques doutes sur l'authenticité d'un fait si monstrueux. Que ceux qui le rapportèrent à La Chapelle-Marteau et que lui-même aient été de bonne foi, il est difficile de le nier. Peut-être, seulement, les uns et les autres se firent-ils trop facilement l'écho d'un bruit qui se répandit très vite après le martyre des deux frères. On me dira que La Chapelle-Marteau constata lui-même les traces matérielles de l'affreuse opération. Mais, à un mois de distance, il paraît bien étonnant que ces traces, on ne les eût pas fait disparaître; et il est, aussi, légitime de supposer qu'elles provenaient du simple dépôt qu'on fit là des corps avant leur inhumation. Deux témoignages s'élèvent, d'autre part, formellement, contre celui de La Chapelle-Marteau: celui de de Thou qui affirme que les cadavres du duc et du cardinal furent inhumés dans la chaux vive, ce qui a pu donner naissance à la version de l'incinération<sup>2</sup>; celui surtout de l'ambassadeur florentin, qui paraissant bien informé — car il dit que le fait n'est connu que de très peu — déclare positivement « que les corps du duc et du cardinal ont été ensevelis, sans aucuns hon-

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 230.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 479.

neurs funèbres, en un village perdu et comme séparé du monde<sup>1</sup> ».

Au fond, il semble bien que la légende des deux cadavres découpés et incinérés dans une chambre du château n'ait été qu'un reflet de la terreur et de l'angoisse qu'un forfait inouï jeta dans les âmes des contemporains ; forfait inouï, en vérité, car recherchant dans l'histoire quelque exemple d'un aussi tragique événement, ceux qui en furent témoins ne trouvèrent à le rapprocher que de celui qui jadis avait ensanglanté Rome. Il faut lire dans Pasquier<sup>2</sup> ou dans les correspondances du florentin Cavriana<sup>3</sup> le long parallèle établi entre la mort de César et celle du duc Henry de Guise, pour comprendre l'indiscible émotion que suscita le crime de Henry III, pour comprendre aussi la vengeance qui l'allait suivre et qu'il me reste maintenant à raconter.

<sup>1</sup> Lettre de Cavriana à Serguidi, Blois, 31 décembre 1588 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 837).

<sup>2</sup> Lettre d'E. Pasquier à M. Airault (Pasquier, *Œuvres*, t. II, col. 373-374).

<sup>3</sup> Lettre de Cavriana à Serguidi, 31 décembre 1588 (Desjardins, *Op. cit.*, t. IV, p. 847).

## CHAPITRE V

JACQUES CLÉMENT

Les maîtres des lieux périssent de poignards !  
(Agrippa d'Aubigné, *les Tragiques*.)

### I

« Si le roy Henry III, écrit Palma Cayet, en sa *Chronologie novennaire*, si le roy Henry III se fust résolu, après la mort de Messieurs de Guise, de faire les choses entières et non à demy, selon sa coustume, et si, deux heures après cest effect, il fust monté à cheval, et eust adjousté sa présence et ses forces à la frayeur des villes de la Ligue estonnées de ce grand accident, il est vraysemblable qu'il eust empesché la révolte de tant de peuples contre son autorité. Mais ce prince, qui ne manquoit ni de jugement, ni de courage, n'eust pas plus tost veu le duc de Guise mort, qu'il creut qu'il n'y avoit plus d'ennemy au monde pour luy <sup>1</sup>. » Et beaucoup d'historiens modernes ont de même prétendu qu'Henry III, parlant haut et ferme et agissant énergiquement, après l'attentat de Blois, aurait pu redevenir le maître du pays.

Une pareille thèse est à mon avis insoutenable, car

<sup>1</sup> Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, coll. Petitot, t. II, p. 66-67.

c'est là se figurer que la Ligue était uniquement l'œuvre du duc, et ne pas se rendre compte qu'elle fut en réalité la profonde et suprême réaction du pays tout entier contre la Réforme, du pays las de la politique indécise et louvoyante de la cour, et qui était décidé à poursuivre seul, s'il était besoin, la ruine définitive de l'hérésie. Que Henry III lui-même n'ait pas mieux compris qu'on le prétend ce qu'il devait faire, me paraît particulièrement invraisemblable. En réalité, il avait cédé à un désir de vengeance personnelle contre le duc de Guise ; mais, ce désir satisfait, il dut sentir aussi bien que personne que lutter contre la Ligue était chose impossible à lui surtout sans forces et sans argent. Et c'est pourquoi on s'explique très bien qu'au lieu de parler haut et ferme et d'agir énergiquement, après l'attentat de Blois, il essaie au contraire de négocier avec le parti qu'il venait de si mortellement offenser : qu'en une déclaration du 31 décembre, il proclame que, autant il a dû se montrer impitoyable vis-à-vis de ceux qui ont conspiré contre lui et son autorité, autant il est prêt à pardonner à ceux de leurs adhérents et serviteurs qui lui promettent d'être loyaux et fidèles à l'avenir ; — qu'il confirme l'édit d'Union, et déclare formellement qu'il veut continuer la guerre contre les hérétiques<sup>1</sup> ; — que, plus tard, enfin, ces mêmes sentiments le poussent à offrir le gouvernement de Bourgogne au duc de Mayenne, avec 40 000 écus de rente, au duc de Nemours, le gouvernement de Lyon, au duc d'Aumale celui de Picardie, au jeune duc de Guise, celui de Champagne, c'est-à-dire à mettre le

<sup>1</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 486.



tiers de la France entre les mains des princes lorrains<sup>1</sup>.

Mais il avait affaire à des adversaires irréconciliables. On le vit bien à l'explosion de fureur et de désespoir qui salua à Paris la nouvelle de la mort du duc et du cardinal. On y avait appris celle du duc, le 24 décembre, par un certain Verdureau, arrivé dans la capitale entre 3 et 6 heures du soir<sup>2</sup>. Le 26, le chevalier Breton, qu'un détour fait sur Orléans avait retardé, en avait apporté la confirmation<sup>3</sup>; et bientôt, de jour en jour et d'heure en heure, des réchappés de Blois s'étaient succédé, qui avaient annoncé le massacre du cardinal de Guise et raconté les détails de la double exécution.

Dès ce moment, rompant toutes relations avec celui qu'elle ne considère plus comme son roi, Paris entre contre lui en insurrection ouverte. La Ligue s'organise. A la tête de chacun des seize quartiers sont placés des Conseils de neuf membres, chargés de la police et de la surveillance. Le *Conseil général de l'Union* se constitue, composé des délégués des seize conseils de quartier, de membres de la haute bourgeoisie et du monde parlementaire, du prévôt des marchands, des échevins, des présidents, des avocats généraux et du procureur général du parlement. Le duc d'Aumale est nommé gouverneur de Paris, et le duc de Mayenne, arrivé, le 12 février, dans la capitale, élu lieutenant général de l'État et couronne de France. Son premier président, Achille de Harlay, et une partie de ses membres emprisonnés à la Bastille, le parlement épuré promet de « résister de toute sa puis-

<sup>1</sup> P. Daniel, *Histoire de France*, 1739, in-4°, t. IX, p. 365.

<sup>2</sup> *Journal des événements survenus à Blois et à Paris, depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au 27 février 1589* (Bibl. nat., fr. 10197, fol. 36).

<sup>3</sup> *Ibid.*

sance à l'effort et intention de ceux qui ont violé la foi publique et rompu l'édit d'Union ». La Sorbonne déclare, enfin, que le peuple du royaume est délié du serment de fidélité au Roi, et que le nom de celui-ci sera rayé du canon de la messe <sup>1</sup>.

Et le mouvement parisien s'étend rapidement à toute la France. Orléans, Chartres, Amiens, Rouen. Le Mans, Melun, Senlis, Lyon, Bourges, Aix, Marseille, Rennes, Nantes, Toulouse se déclarent successivement contre Henry III, qui, bientôt, ne se jugeant même plus en sûreté à Blois, se réfugie à Tours, où il transfère officiellement le siège du parlement et de la chambre des comptes de Paris.

C'est là que le duc de Mayenne, ouvrant les hostilités, vient l'attaquer à la tête de l'armée de la Ligue. Victorieux en un premier engagement au château de Saint-Ouen <sup>2</sup>, il fait prisonnier Charles de Luxembourg, comte de Brienne, beau-frère du duc d'Épernon, et l'envoie à Paris pour être gardé au Louvre (28 avril 1589). Le 7 mai, il est aux portes de Tours, occupe le faubourg Saint-Symphorien, où il ne s'en faut que de peu qu'il enlève le Roi.

Ces nouvelles sont accueillies à Paris avec d'autant plus d'allégresse qu'à ce moment deux événements ont achevé de rompre tout lien entre le souverain et ses sujets. Le 26 avril, Henry III a définitivement accédé aux propositions d'Henry, roi de Navarre, et accepté de joindre ses forces à celles de l'hérétique pour recon-

<sup>1</sup> J.-H. Mariéjol, *La Réforme et la Ligue: l'Édit de Nantes*, 1904, in-8°, p. 293 et suivantes.

<sup>2</sup> Saint-Ouen, Indre-et-Loire, arr. de Tours, canton d'Amboise

quérir son royaume. D'autre part, le 5 mai, le Pape a lancé un monitoire informant le Roi que, si, dix jours après avoir été touché par cet acte, il n'a pas relâché le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, et si, soixante jours après, il ne s'est pas présenté à Rome, en personne ou par mandataire, pour y répondre du meurtre du cardinal de Guise, une sentence d'excommunication sera portée contre lui. Dès lors, tout rapprochement est rendu impossible entre le Roi et la Ligue.

Profitant cependant d'une sorte de retour de la fortune et de deux avantages obtenus, l'un à Senlis par Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, l'autre à Bonneval par François-de Coligny, seigneur de Châtillon, fils aîné de l'Amiral, Henry III s'était décidé à reporter la guerre autour de Paris et à attaquer la Ligue dans son foyer. Quelques succès avaient paru couronner cette initiative hardie. Pendant que Mayenne se repliait en hâte sur la capitale, l'armée des deux Henry était remontée vers le nord, prenant successivement Jargeau, Pithiviers, Étampes, Poissy, Pontoise. Le 30 juillet, elle arrivait devant Saint-Cloud, emportait le pont mal défendu par les forces ligueuses et campait sous les murs de Paris, les troupes du roi de Navarre, « desquelles estoit composée l'avant-garde », occupant les villages de Vanves, Issy et Vaugirard, celles de Henry III étant logées dans tous les villages qui environnent Saint-Cloud, depuis Argenteuil jusqu'à Villepreux, et de Villepreux jusqu'à Vaugirard<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Memoires de Charles de Valois, duc d'Angoulême*, coll. Petitot, t. XLIV, p. 522.

Les deux chefs restant au centre de leur armée, le roi de Navarre s'était logé à Meudon, dans la maison du Tillet, Henry III à Saint-Cloud dans la maison de Gondi. Il allait tomber là, le premier août, sous le couteau du moine jacobin, Jacques Clément.

## II

C'est dans cette maison de Jérôme de Gondi, où venait de s'installer le Roi, que, disent la plupart des auteurs, le massacre de la Saint-Barthélemy avait été décidé par Henry III, alors duc d'Anjou, et ses conseillers. Il n'en est rien. Le logis, qui abrita Henry III à Saint-Cloud, en 1589, appartenait, en 1572, non à Jérôme de Gondi, mais à Marie Clutin, héritière de Henry Clutin, seigneur d'Oisel, femme en premières noccs de Claude de Laubespine, et remariée, en juin 1572, à Georges de Clermont-Gallerande. Passé, en 1576, à Jean Rouillé, marchand drapier de Paris, il avait été acheté, le 9 janvier 1577, par Catherine de Médicis, qui, le 11 janvier 1578, le donna à Jérôme de Gondi, son écuyer. Il échut par succession, en 1606, à Jean-Baptiste de Gondi, chevalier des ordres et gentilhomme de la chambre du Roi, et fut acquis, en 1618, par Jean de Sancerre, contrôleur général de l'argenterie du Roi. Racheté, en 1625, par Jean-François de Gondi, évêque de Paris, il fut démoli par son nouveau propriétaire qui lui substitua, sur un terrain voisin, une maison beaucoup plus vaste et somptueuse, qui, devenue, en 1655, la propriété de Barthélemy Herwart, contrôleur général des finances, et, en 1658, celle du duc d'Or-

léans, fut elle-même remplacée par le château de Saint-Cloud, brûlé en 1871<sup>1</sup>.

La maison de Jérôme de Gondi n'existe donc plus aujourd'hui. Et si l'on recherche seulement la place qu'elle pouvait occuper, il n'est même pas vrai d'affirmer, comme on le fait quelquefois, qu'elle se trouvait sur celle de l'ancien château. C'est la nouvelle maison construite, après 1625, par Jean-François de Gondi, qui occupa primitivement l'assiette actuelle du château. Mais, au contraire, ce que les documents nous apprennent de la situation du logis de Jérôme de Gondi ne nous permet nullement de dire qu'elle ait été la même que celle de ce château. Un acte de 1611 désigne l'enclos de Jérôme de Gondi comme « tenant, d'un costé et par devant, à la grande rue d'Aulnay, et, par bas, à la grande ruelle allant de Saint-Cloud à Sèvres<sup>2</sup> ». Il est très difficile évidemment avec ces simples données de fixer la position exacte de cet enclos. Pourtant, en examinant les anciens plans de Saint-Cloud<sup>3</sup>, et en parcourant le terrain lui-même, il m'a bien semblé, d'une part, reconnaître la rue d'Aulnay dans la rue d'Orléans actuelle, dont un tronçon, celui qui va maintenant de la place de l'église à la rue Royale, portait encore le nom de rue d'Aulnay en 1768; d'autre part, ne faudrait-il pas identifier « la grande ruelle allant de Saint-Cloud à

<sup>1</sup> Archives nationales, documents relatifs au fief de l'Arpent-franc, à Saint-Cloud, R<sup>n</sup> 999 et Q<sup>n</sup> 1485.

<sup>2</sup> Reconnaissance censuelle faite par Jean-Baptiste de Gondi, au profit de Saint-Martin-des-Champs, à cruse du fief de l'Arpent-franc, 20 août 1611 (Archives nationales, Q<sup>n</sup> 1485).

<sup>3</sup> En particulier le plan des seigneuries de Saint-Cloud, Garches... 1768 (Archives nationales, N<sup>o</sup> 217, feuille II).

Sèvres » avec l'avenue actuelle du château, qui est bien la route de Sèvres? La maison de Jérôme de Gondi aurait alors été située dans l'angle formé à présent par la rue d'Orléans et l'avenue du château, un peu à droite du plus récent emplacement de ce dernier.

Cette conclusion me paraît confirmée par un témoignage auquel on attache d'habitude trop peu d'importance, celui de la tradition. On sait que l'on a toujours désigné à Saint-Cloud, comme le lieu de l'assassinat de Henry III, l'allée dite des Soupîrs. Or cette allée des Soupîrs, on peut très justement supposer qu'elle se trouvait primitivement comprise dans la propriété Gondi, puisqu'elle s'étend aujourd'hui à mi-coteau presque parallèlement à la rue d'Orléans, formant avec celle-ci, l'avenue du château et l'ancienne rue Mulet ou du Four. — située à la hauteur des bâtiments où sont établis de nos jours les services de la Dette publique, — une sorte de trapèze qui représenterait à peu près l'emplacement du domaine rural de Jérôme de Gondi. Ce terrain était occupé, avant 1871, par les communs du château, écuries, remises, etc., dont il demeure d'ailleurs encore quelques vestiges, et il est facile de vérifier sur place ce que je ne peux malheureusement indiquer ici plus précisément.

### III

Profitant du retour inopiné de Henry III vers Paris, M. Jacques de la Guesle, conseiller du Roi en son Conseil d'État et son procureur général au parlement, revenait le lundi, 31 juillet, entre 4 et 5 heures du

soir, du village de Vanves, où il avait une maison de plaisance, appelée le Loreau<sup>1</sup>. Comme beaucoup des serviteurs du Roi, qui l'avaient accompagné dans sa « retraite », après les événements de mai 1588, et dont, depuis plus d'un an, tous les intérêts de famille et de fortune restaient en souffrance dans la capitale, notre homme était fort désireux de s'enquérir sans retard si, au moins, son bien de campagne n'avait point subi de trop graves dommages, au cours de son absence, et s'il était à l'abri du pillage des troupes nouvellement arrivées sous les murs de Paris. Il cheminait, donc, en compagnie d'un de ses frères, Alexandre de la Guesle, probablement, et tous deux, à cheval, avaient, de Vanves, rejoint la route de Paris à Saint-Cloud, qui passait par Issy et Vaugirard, lorsque, à peu de distance de ce dernier village, ils rencontrèrent un religieux jacobin que menaient deux soldats du régiment de Coublans. C'était « un petit homme, avec une barbe noire fort courte, portant couronne de cheveux, à la forme de ceux de son ordre, et ayant grands yeux<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> *Registre-journal de Pièce de l'Estode 1574-1589. Notice et extraits d'un nouveau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale. Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXVII, 1900, p. 23.

<sup>2</sup> Procès criminel fait au cadavre de frère Jacques Clément, jacobin. — Information faite par François du Plessis, seigneur de Richelieu, grand prévôt de France, dépositions et confrontations des témoins. 1<sup>er</sup>-2 août 1589. Bibliothèque nationale, fr. 44054; originaux. Les pièces extrêmement curieuses qui composent ce volume — et parmi les quelles il faut signaler aussi l'original du passeport délivré par le comte de Brienne à Jacques Clément — furent retrouvées, plus d'un siècle après la mort d'Henry III, chez M. de Raincy, auditeur des comptes. Elles faisaient partie, en 1755, du cabinet de M. de Nicolay, et elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Une copie en est conservée aux Archives nationales, K 104, nos 2 et 3. Elles ont été publiées dans *Curiosités historiques ou recueil de pièces utiles à l'histoire de France et qui n'ont jamais paru*, Amsterdam, 1759, in-12, t. II, p. 2 à 43; et dans G. Leher, *Collection des meilleures dissertations, notices et traités par-*

Interrogés sur celui qui paraissait être leur prisonnier, les deux soldats répondirent à M. de la Guesle que, ce moine s'étant présenté aux avant-postes et ayant déclaré qu'il était sorti de Paris pour venir trouver le Roi et lui faire entendre quelque chose concernant son service, ils l'accompagnaient, comme il le désirait, à Saint-Cloud. A M. de la Guesle, qui le questionna à son tour, le jacobin confirma ce dire, ajoutant qu'il s'appelait Jacques Clément, et qu'il venait de la part de M. le président de Harlay et autres serviteurs de Sa Majesté, à laquelle il voulait donner de leurs nouvelles. Là-dessus les soldats ayant prié le procureur général de le mener lui-même au Roi, M. de la Guesle accepta, et, ayant fait monter le moine en croupe sur le cheval de son frère, tous trois gagnèrent Saint-Cloud<sup>1</sup>.

Arrivé à son logis, La Guesle n'eut rien de plus pressé que d'adresser de nouvelles demandes au jacobin. Celui-ci lui exposa alors plus précisément « qu'il venoit de la part de Monsieur le premier président, pour dire à Sa Majesté que luy et tous les serviteurs qu'elle avoit dans Paris estoient merueilleusement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de son armée, combien qu'ils sceussent qu'elle fust fort près; que ceux qui restoient dans la ville de ses serviteurs estoient fort tourmentez, comme en ayant estez le jour précédent emprisonnez cent cinquante ou deux cens; que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, et que le mesme

*lieux relatifs à l'histoire de France*, 1838, in-8°, t. XVIII, p. 60 à 78. Je cite pourtant ces pièces d'après les originaux, car les publications qui en ont été faites sont souvent fautives.

<sup>1</sup> Procès criminel... Déposition de J. de la Guesle (Bibl. nat., fr. 14054).



consentement et la mesme volonté de la servir demeu-  
roient en leurs cœurs; qu'ils estoient en tel nombre,  
qu'aisément ils pouvoient faire un bon service et que,  
partant, ledict sieur premier président, qui, encore  
qu'il fust prisonnier, ne laissoit pas de sçavoir leurs inten-  
tions et le moyen qu'ils avoient de la servir, l'envoyoit  
vers Sa Majesté pour lui dire de sa part qu'ils estoient  
prests de se saisir d'une porte et luy donner entrée  
dans la ville<sup>1</sup> ». A l'appui de ses direz, le jacobin pro-  
duisait un billet du président de Harlay, qu'il présenta  
tout ouvert à La Guesle, et un passeport en règle du  
comte de Brienne, prisonnier, comme je l'ai dit, au  
Louvre, passeport qui devait lui permettre de franchir  
les lignes de l'armée royale.

Je n'ai pu malheureusement retrouver la lettre du  
président de Harlay, que nous ne connaissons que par  
le texte qui nous en est donné par La Guesle, dans le  
récit qu'il nous a laissé de ces événements, et que  
celui-ci déclare lui-même citer de mémoire. Elle con-  
tenait à peu près ces mots :

Sire, ce présent porteur vous fera entendre l'estat de vos  
serviteurs et la façon de laquelle il sont traictez, qui ne leur  
oste néantmoins la volonté et le moyen de vous faire très  
humble service, et sont en plus grand nombre, peut-estre,  
que Vostre Majesté n'estime. Il se présente une belle occasion,  
sur laquelle il vous plaira faire entendre vostre volonté, sup-  
pliant très humblement Vostre Majesté croire ce présent por-  
teur en tout ce qu'il dira<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement [Jacques de la Guesle] escripte a un de ses amis sur le sujet de la mort du Roy » (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 377-378).

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 378.

Ce billet, qui se terminait par une croix enfermée dans un cercle, « estoit escrit en escriture italienne, laquelle est aisée à contrefaire et imiter », remarque La Guesle, qui crut bien, pourtant, y reconnaître la main du premier président.

Quant au passeport, que le jacobin exhiba ensuite, en voici le texte d'après l'original-même qui nous est parvenu, et sur lequel on aperçoit les traces très apparentes de taches de sang.

Le comte de Brienne, et de Ligny, gouverneur et lieutenant général pour le Roy à Metz et pays messin, à tous gouverneurs, leurs lieutenants, cappitaines, chefs et conducteurs des gens de guerre, tant de cheval que de pied, et tous autres qu'il appartiendra, salut.

Nous vous prions et requérons vouloir seurement et librement laisser passer et repasser, aller, venir et séjourner frère Jacques Clément, jacobin, natif de la ville de Xans sans (*sic*) Bourgogne <sup>1</sup>, de présent estudiant en ceste ville de Paris, s'en allant en la ville d'Orléans, sans luy donner, ny permettre qu'il luy soit donné aucun empeschement, ains luy donner toute la faveur, ayde, et assistance qu'il vous requerra. En choses semblables, nous faisons le semblable en vostre endroit.

Escript au chasteau du Louvre, à Paris, le XXIX<sup>e</sup> de juillet 1589.

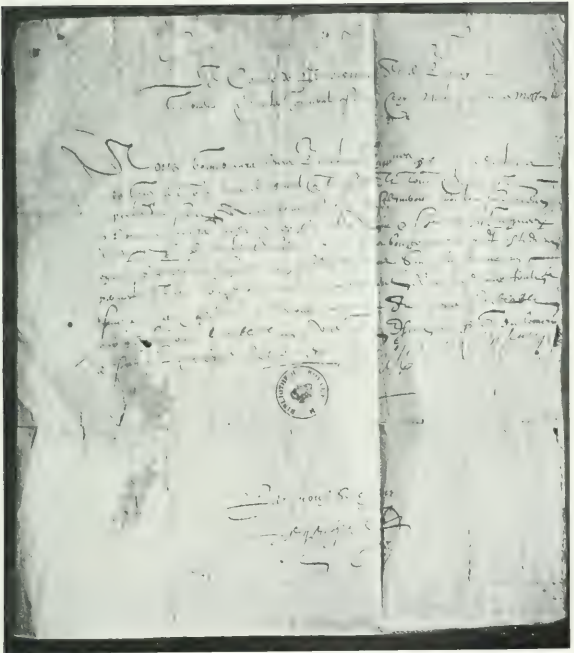
CHARLES DE LUXEMBOURG.

*Par mondict seigneur :*

DE GEOFRE <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lire : Sens, en Bourgogne. Le texte de ce passeport fut dicté, nous le savons, à un secrétaire: c'est ce qui peut expliquer cette singulière graphie (*Le martyr de frère Jacques Clément*, dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 404-405).

<sup>2</sup> Procès criminel... Passeport donné à frère Jacques Clément (Bibl. nat., fr. 14054).



FAC-SIMILE DE L'ORIGINAL DE PASSERON DONNÉ A JACQUES CLEMENCE  
PAR LE COMTE DE BURENNE,

Bibliothèque nationale - Cabinet des manuscrits, fonds français, 14 054, fol.



Cependant ces pièces produites, le jacobin parut très décidé à ne pas aller plus loin dans la voie des confidences, ajoutant que ce qui lui restait à dire, il ne pouvait le dire qu'au Roi. Il ne redevenit plus loquace que lorsque La Guesle lui posa quelques questions destinées à s'assurer encore qu'il n'avait pas affaire à un imposteur. Quand avait-il vu le premier président? — L'avant-veille, répondit-il, et qu'il avait vu en même temps M. René Le Rouillé, chanoine de la Sainte-Chapelle, conseiller au parlement, abbé d'Hérivaux et de Lagny-sur-Marne, et aussi Paul Portail, conseiller au parlement, et fils d'Antoine Portail, chirurgien du Roi, ajoutant « qu'il estoit entré à la Bastille, sous l'ombre dudict Portail, pour la congnoissance qu'il avoit avec Madame Portail, sa mère ». N'avait-il pas vu à la Bastille François de la Guesle, abbé de Cérisy-la-Forêt, frère de son hôte? — Non, répliqua l'autre, qui, semblant choqué à la fin de toutes ces interrogations, protesta alors bien haut qu'il n'était pas un espion<sup>1</sup>.

A la suite de cet entretien, le procureur général demeurait quand même assez perplexe. Il savait que le Roi avait reçu à diverses reprises des avertissements d'avoir à se méfier d'assassins soudoyés contre lui par la Ligue. Mais, d'un autre côté, le jacobin paraissait sincère et donnait plutôt l'impression « d'un homme assez simple », tellement qu'« on pouvoit penser que ceux qui l'envoyoient avoient esté contraints de se servir de lui, n'en pouvant trouver d'autres<sup>2</sup> ». Bref,

<sup>1</sup> Procès criminel... Déposition de J. de la Guesle (Bibl. nat., fr 44054).

<sup>2</sup> *Ibid.*

ayant tout pesé, La Guesle se mit en devoir d'aller prévenir le Roi, après avoir donné à ses gens l'ordre de s'occuper, pendant son absence, du jacobin, avec lequel il est temps que nous fassions plus ample connaissance.

## IV

Jacques Clément était né à Serbonnes, à quatre lieues de Sens, en Bourgogne<sup>1</sup>. « De basse extraction<sup>2</sup> », dit un auteur, il appartenait probablement à une famille de paysans. On montre encore à Serbonnes la maison où il naquit, probablement vers 1566. Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, dont le témoignage paraît sur ce point le plus probant, nous dit en effet, dans son *De abdicatione Henrici tertii*, qu'il était, en 1589, âgé d'environ vingt-trois ans<sup>3</sup>. Mais plusieurs autres documents s'accordent à reconnaître qu'il en portait, comme l'on dit, beaucoup plus, vingt-sept à vingt-huit ans au moins. J'ai déjà noté ce que l'on sait de son extérieur. J'y ajouterai seulement ce qu'en rapporte encore Boucher, qu'il avait une figure ingrate, « facies despicabilis<sup>4</sup> ». Étienne Pasquier est, je crois, le seul auteur du temps qui ait affirmé qu'il avait été soldat avant d'être moine<sup>5</sup>. Tous les autres nous

<sup>1</sup> Serbonnes, Yonne, arr. de Sens, canton de Sergines.

<sup>2</sup> Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, 1644, in-fol., t. II, p. 43.

<sup>3</sup> Jean Boucher, *De justa Henrici tertii abdicatione e Francorum regno libri quatuor*, Paris, 1589, in-8°, fol. 282 r°.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Lettre d'Étienne Pasquier au comte de Sanzay (E. Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 409).

# Le portrait de Jacques Clement, Religieux

de l'Ordre de S. Dominique, qui tua Henr. de Valois,  
Le 18. Mars d'Aoult, 1589.



PORTRAIT DE JACQUES CLEMENT.

d'après une gravure du temps (Bibliothèque nationale, cabinet des estampes)





apprennent simplement qu'il avait fait profession au couvent des Jacobins de Sens, et qu'il était ensuite « venu au collège de Paris, pour estudier<sup>1</sup> ». Ce collège de Paris était le collège du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, fameuse école de théologie, qui, illustrée, au XIII<sup>e</sup> siècle, par l'enseignement d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, incorporée plus tard à l'université de Paris et devenue une des chaires de la faculté de théologie, formait une sorte d'université dominicaine, où l'on envoyait achever leurs études et conquérir leurs grades les jeunes membres de l'ordre. Il était situé à peu près entre les rues Saint-Jacques, Cujas et Soufflot actuelles et le boulevard Saint-Michel, et était, encore au XVI<sup>e</sup> siècle, l'un des centres d'études les plus florissants de la capitale<sup>2</sup>.

A quelle époque Jacques Clément arriva-t-il à Paris ? Il est bien difficile de répondre exactement à cette question. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au moment de son attentat, il y était depuis plus d'un an déjà. L'historien Davila déclare, en effet, l'avoir vu plusieurs fois à Paris, au couvent de la rue Saint Jacques, « avant le départ de la Cour », c'est-à-dire avant le milieu de l'année 1588<sup>3</sup>.

On sait un peu plus précisément la date de son ordination. François Dumont, « archer de la porte du Roi, demeurant à Paris, au logis du Temple », déposa, plus

<sup>1</sup> *Mémoires de Cheverny*, coll. Petitot, t. XXXVI, p. 133.

<sup>2</sup> R. P. Chapotin, *Histoire des dominicains de la province de France* 1898, t. I, p. 572 et suivantes.

<sup>3</sup> Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, t. II, p. 43

tard, qu' « il avoit connu Jacques Clément, jacobin, pour l'avoir vu dire la messe aux Mathurins de ladiete ville de Paris, environ quelque trois semaines après la feste de Noël 1588, avec frère Pierre Bourjay, carme, qui venoient de Nostre-Dame<sup>1</sup> ». Peut-être par ces mots : « qui venoient de Nostre-Dame », François Dumont entendait-il dire que les deux religieux qu'il désigne venaient de recevoir la prêtrise à Notre-Dame. Cela s'accorderait avec un autre document qui veut qu'au mois d'août 1589, il y eût six mois que Clément avait été ordonné prêtre<sup>2</sup>.

Les contemporains eux-mêmes, et à leur suite tous les historiens, ont porté sur le caractère et les mœurs de Jacques Clément les appréciations les plus diverses. Les uns en ont fait un simple d'esprit, presque un idiot : « Jacques Clément, dit un chroniqueur, pauvre sot et niais s'il en fut oncques, et le torche-escuelle de la maison<sup>3</sup> ». Les autres lui prêtent un esprit de ruse et des réparties qui prouveraient tout le contraire. Certains lui attribuent les pires mœurs. « C'estoit, dit la *Satyre Ménippée*, le plus desbauché de son couvent, comme sçavent tous les Jacobins de cette ville, et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschanceitez<sup>4</sup>. » D'Aubigné affirme, sans en donner de preuves, qu' « il avoit commis quelques crimes énormes auxquels les

<sup>1</sup> Procès criminel.. Déposition de François Dumont (Bibl. nat., fr. 14054).

<sup>2</sup> *L'Antimartyre de Jacques Clément*, Paris, 1589 (Cité dans le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. II. p. 327).

<sup>3</sup> *Mémoires de Caroguy* (Cabinet historique, t. XXIV. p. 294).

<sup>4</sup> *Satyre Ménippée*, éd. de 1709. t. I. p. 71.

cloistres sont sujets<sup>1</sup> », et de Thou, qu' « il vivait dans le libertinage et l'oïveté<sup>2</sup> ». En revanche, quelques-uns nous disent que « c'estoit un religieux de grande probité et de bonne conscience<sup>3</sup> », et que, « toujours fort sage, il n'avoit aucune inclination pour le sexe<sup>4</sup> ». Et, au fond, toutes ces imputations de stupidité et de dérèglement sont assez peu vraisemblables, car il pourrait paraître surprenant que les Jacobins de Sens eussent précisément choisi, pour l'envoyer étudier à Paris, un imbécile ou un débauché.

Il ne fut en somme, on doit le croire, ni l'un ni l'autre, mais surtout un cerveau faible, prédisposé à l'exaltation, et qui fut incapable de résister à l'atmosphère surchauffée de Paris après l'assassinat des Guise. Un document nous le représente colportant dans les rues de Paris le portrait d'Henry III, et criant : « Notre tyran de roy à vendre à cinq sols, pour lui acheter un licol<sup>5</sup> ! » et un autre le fait participer aux fameuses processions de la Ligue, « nud et nuds pieds, sinon couvert d'une simple aube<sup>6</sup> ». Il y a là des preuves de l'état de surexcitation habituelle où il vivait, surexcitation entretenue probablement aussi par les sermons furieux des prédi-

<sup>1</sup> A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VIII, p. 73.

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 667.

<sup>3</sup> Déclaration faite à la municipalité de Dijon par Jacques de Dyo, commandeur de l'ordre de Malte, chargé par le Conseil général de l'Union d'aller apprendre au Pape la mort du Roi (Archives communales de Dijon, B 227; publiée dans E. de Gouvenain, *Inventaire sommaire des archives communales de Dijon*, 1867, in-4°, t. I, p. 403).

<sup>4</sup> Varillas, *Histoire de Henry III*, 1694, in-4°, t. II, p. 278.

<sup>5</sup> Document cité par J. de Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, 1866, t. II, p. 488.

<sup>6</sup> *Admirable et prodigieuse mort de Henry de Valois...* Paris, 1589, in-8°.

cateurs et par la lecture des innombrables pamphlets publiés contre le dernier des Valois.

Qu'il ait, comme le note gravement un récit, et comme n'ose l'affirmer expressément un autre, qu'il ait eu, une nuit, une vision et que, « pendant qu'il estoit dans son lit, Dieu luy ait envoyé son ange, lequel, avec grande lumière, se présente à ce religieux et. luy montrant un glaive nud, luy dist ces mots : « Frère Jacques, « je suis messenger du Dieu tout-puissant, qui te viens « acertener que par toi le tyran de France doit estre « mis à mort; pense donc à toy, et te prépare, comme « la couronne de martyre t'est aussi préparée<sup>1</sup> ! » il y a là une preuve que cet exalté devint rapidement un halluciné. Et si les nouvelles « voix », qu'il entendit bientôt, derrière le grand autel de l'église du couvent, où il priait d'habitude, provenaient d'un certain Chantebien, autre religieux du couvent, qui, « artificieusement, par le moyen d'une sarbacane, les lui faisoit ouïr<sup>2</sup> », il faut avouer qu'une telle supercherie ne pouvait être accueillie que par un esprit malade et délirant déjà.

Ce Chantebien, ancien profès, comme Clément, du couvent de Sens, « licencié en théologie à Paris et grand prédicateur », mort théologal de l'église collégiale de Belfort, aurait été, au dire d'« un ancien docteur du couvent de Paris, y étudiant ès années 1588 et 1589, et mort à Troyes en 1621 », le mauvais génie de Jacques Clé-

<sup>1</sup> *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois*, Paris, 1589 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 384-385). — *Le martyre de frère Jacques Clément*, Paris, 1589 (*Ibid.*, p. 399).

<sup>2</sup> Note anonyme sur Jacques Clément, datée de 1631 (Bibl. nat., fr. 20153, p. 431).

ment. C'est lui qui lui aurait sinon suggéré son crime, au moins qui l'y aurait encouragé et par d'autres moyens que la fraude ridicule que j'ai relatée, par des encouragements incessants et de continuelles objurgations. Il est malaisé d'affirmer le bien-fondé de cette tradition qui ne nous est rapportée que par une note anonyme<sup>1</sup>.

D'autre part, Jacques Clément reçut-il l'approbation expresse de son prieur Edmond Bourgoing ? Le point est tout à fait délicat. D'après un document, Clément aurait soumis indirectement à son supérieur le cas qui le préoccupait, « luy proposant comme quelque certain personnage s'estoit présenté à luy en confession, lequel luy auroit faict entendre comme, dès un long temps, il auroit eu volonté d'exterminer et tuer Henry de Valois, afin de mettre l'Église et le peuple en repos ; mais que, ne l'ayant voulu faire sans le conseil et advis de l'Église, il estoit là venu pour en estre esclairci : « Et d'autant que « j'ay jugé, dit frère Jacques, que ceste résolution estoit « d'importance, je n'ay voulu l'en assurer résolument, « ains luy ay dict que j'en demanderois conseil, et, dans « peu de jours, luy en rendrois response ; et pour ce, « nostre maistre, dit-il, je vous prie me dire quelle je la « luy dois donner. » Ce bon père, estonné, ne respond autre chose à la demande du bon Clément, sinon qu'il luy dist : « Mon frère, mon amy, c'est quelqu'un qui se « mocque. Que s'il avoit envie de faire ce que vous « dictes, il ne le diroit pas<sup>2</sup> ».

Jusque-là, il faut le reconnaître, le récit que je cite

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Le martyre de frère Jacques Clément* (Arch. cur. de l'hist. de France, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 399-400).

paraît fort vraisemblable. Où il cesse de l'être, je le déclare nettement, c'est lorsque Clément revenant à la charge, au nom de son prétendu pénitent, auprès de Bourgoing, celui-ci lui aurait répondu : « Mon frère, assurez votre pénitent de la part de Dieu, que, moyennant qu'il n'exécute ceste chose en intention de se venger pour son particulier et privé intérêt, ains pour le seul zèle qu'il porte et qu'il a à l'honneur de Dieu, à sa religion, au bien et au repos public et commun de la patrie, tant s'en faut qu'il doibve craindre de blesser sa conscience, qu'au contraire il méritera beaucoup, et n'y a nul doute que, s'il meurt là-dessus, il ne soit sauvé et bienheureux <sup>1</sup> ».

On a quelques renseignements sur ce Bourgoing. Originaire de Soulaines<sup>2</sup>, au diocèse de Troyes, il avait été protégé à ses débuts par Renée de Nicolay, épouse en premières noces de M. Dreux Hennequin et mère de M. Aymar Hennequin, évêque de Rennes, et de M. Jérôme Hennequin, évêque de Soissons. Il était docteur de la Faculté de théologie, fut une première fois prieur du couvent de Saint-Jacques, puis provincial de la province de France, et était de nouveau, en 1589, prieur du couvent de Paris<sup>3</sup>. Or que cet homme, qui paraît avoir été un sujet distingué et de valeur, ait, avec si peu de prudence et si explicitement, donné son

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 401-402.

<sup>2</sup> Soulaines, Aube, arr. de Bar-sur-Aube.

<sup>3</sup> *Sermon funèbre pour la mémoire de dévote et religieuse personne F. Edmond Bourgoing, en son vivant docteur en la faculté de théologie et prieur au couvent des Jacobins à Paris, qui fut cruellement martyrisé à Tours par le supplice de quatre chevaux, le 23 février 1590, prononcé au service que luy a fait faire F. R. Le Muistre, en l'église des Jacobins, à Nantes, le 18<sup>e</sup> jour de mai du mesme an, par F. I. Le Bossu, religieux de Saint-Denis en France, Nantes, 1590* (Bibl. Sainte-Genève, Pièces sur la mort de Henry III, t. VI : 8<sup>e</sup> L 313<sup>2</sup>).

approbation à son inférieur, des faits et gestes duquel il pouvait être rendu responsable, cela n'est guère admissible. Bourgoing fut sans doute, on le sait, un ligueur acharné. Ce qui le prouve, c'est que, le 1<sup>er</sup> novembre 1589, au moment du retour offensif du roi de Navarre sur Paris, il fut pris par les avant-postes de l'armée, faisant, la cuirasse sur le dos, le coup d'arquebuse aux tranchées. Il fut mené à Tours et traduit devant le parlement. Mais là, en dépit de la torture, à laquelle il fut plusieurs fois soumis, on ne put lui arracher aucune preuve de sa complicité avec Jacques Clément, dont, étant donné ses sentiments, il semble bien qu'il eût dû se glorifier<sup>1</sup>.

Il me reste aussi des doutes sur l'approbation que Clément aurait reçue d'un autre religieux de son couvent, frère Nicolas de Monte<sup>2</sup>, et aussi des docteurs de Sorbonne, avec lesquels il aurait eu de fréquentes discussions<sup>3</sup>. Car enfin, et pour tout dire, comment et d'aussi graves personnages se seraient-ils compromis si avant avec un pauvre religieux, dont, il faut l'avouer maintenant, les propos et l'attitude étaient un perpétuel sujet de risée pour tous ses confrères ?

Nous avons les noms de quelques-uns. L'un d'eux était Etienne de Lusignan, de Chypre, devenu, plus tard, évêque de Limisso, et que l'historien Davila nous dit avoir bien connu pendant son séjour à Paris. « Or,

<sup>1</sup> *Journal de l'Estole*, éd. Brunet, t. V, p. 17-18.

<sup>2</sup> « Arrest contre un jacobin nommé Michel Margey, condamné comme complice de Jacques Clément » (*Cabinet historique*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 238).

<sup>3</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey christianissimo de Francia » (Arch. nat., K 1569, n<sup>o</sup> 88).

nous raconte Davila, — en un passage de son *Histoire des guerres civiles*, que j'ai déjà cité, — il me souvient qu'allant le visiter, quand la cour se trouvait dans la capitale, je vis et entendis souvent les religieux du couvent se faire de Jacques Clément un vrai passe-temps<sup>1</sup> ». Un certain Michel Margey, natif de Pratz, auprès de Colombey-les-deux-Églises, au diocèse de Langres, avait de même étudié à Paris, au couvent de la rue Saint-Jacques, de la fin de 1586 à octobre 1589. Revenu alors à son couvent de Langres, il fut chassé de la ville comme suspect, se réfugia à Oiselay<sup>2</sup>, au comté de Bourgogne, et ne tarda pas à y être arrêté comme complice de Jacques Clément, dont il avoua avoir été « le compagnon d'école familier à boire et à manger journellement ensemble », et aussi le confident. Car, « deux ou trois jours avant l'assassinat du feu Roy, il ouyt dire à frère Jacques Clément que jamais ledict Roy ne mourroit que de sa main; de quoy chacun des religieux se rioit, d'autant que ledict Clément n'avoit autre réputation que d'un fol et estourdy; et mesme il l'ouyt dire ausdicts religieux, tenant les propos susdits, qu'il ne pouvoit dormir et qu'il estoit piqué et forcé, nuit et jour, par je ne seay quoy, qui luy disoit : « Marche faire ce coup! » Ce que ledict Clément récita par devant les docteurs et bacheliers dudict couvent, pour tirer advis et conseil d'eux comme il pourroit résister à telle induction, et pour quoy cela lui pouvoit advenir; à quoy lesdicts docteurs et bacheliers lui

<sup>1</sup> Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, t. II, p. 43.

<sup>2</sup> Oiselay, Haute-Saône, arr. de Gray, canton de Gy.



faisoient responce que c'estoit faute de prier Dieu et de foy<sup>1</sup>. »

Presque tous les récits sont d'accord, d'ailleurs, pour nous rapporter les plaisanteries dont on accablait le frère Clément, que, faisant allusion à ses rodomontades et à ses menaces sanguinaires contre le Roi, on appelait « le capitaine Clément<sup>2</sup> », ou, à ses préoccupations théologiques sur la légitimité de l'acte qu'il méditait : « le théologal de N., petit village de quatre ou six maisons, près de Paris<sup>3</sup> ».

Certains prétendent qu'il nourrissait son projet depuis janvier 1589, d'autres seulement depuis Pâques. Un fait qui paraît certain, c'est qu'il fut poussé à l'exécuter par le monitoire du Pape menaçant le Roi d'excommunication. « Jusqu'au moment où arriva ce monitoire, écrit Bernardino de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, il sembla à Clément qu'il n'aurait pas le courage d'accomplir son dessein, et, le fit-il, que le cœur lui manquerait pour supporter les supplices qu'on lui infligerait, imaginant en particulier qu'on le tirerait à quatre chevaux ; mais, à ce qu'il dit à certains de ses familiers, dès que fut publié le monitoire, il lui arriva de rêver qu'on le tirait à quatre chevaux, sans qu'il en ressentit aucune douleur. Cela, et de voir le Roi excommunié, lui donna beaucoup de courage<sup>4</sup>. »

En dehors des raisons d'ordre purement moral qui

<sup>1</sup> « Arrest contre un jacobin nommé Michel Margey » (*Cabinet historique*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 237-238).

<sup>2</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 668.

<sup>3</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey christianissimo de Francia » (Arch. nat., K 1569, n<sup>o</sup> 88).

<sup>4</sup> *Ibid.*

déterminèrent Jacques Clément à consommer son crime, certains historiens ont prétendu que des considérations matérielles ne furent pas étrangères à sa décision. P. Mathieu raconte gravement que ses supérieurs « lui promirent qu'on pourroit changer son froc en un rochet d'évesque, ou chapeau de cardinal<sup>1</sup> », affirmation qui ne relève que de l'absurde. D'autre part, de Thou et quelques autres ne paraissent pas éloignés de croire que le parti des Guise l'ait encouragé à commettre le meurtre qu'il méditait. D'après eux, il aurait eu avec Mayenne, à la maison de Saint-Lazare, ou aux Chartreux, une entrevue ménagée par La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands<sup>2</sup>. Mais l'on n'a aucune preuve absolue de cette affirmation. Enfin, je crois qu'on doit faire décidément justice d'une fable qui représente Jacques Clément recevant, comme prix anticipé de son crime, les dernières faveurs de M<sup>me</sup> de Montpensier. Cette légende n'est rapportée que dans la *Satyre Ménippée*, où il y est fait plusieurs fois allusion, dans un factum indigeste et lourd, la *Lettre d'un gentilhomme françois à dame Jacqueline Clément, princesse boiteuse de la Ligue*<sup>3</sup>, enfin dans un pamphlet en vers intitulé *Prosa cleri parisiensis ad ducem de Mena*<sup>4</sup>. Ce sont là des autorités assez peu respectables, surtout la dernière. La *Prosa cleri pari-*

<sup>1</sup> P. Mathieu, *Histoire des derniers troubles de France*, 1601, p. 394.

<sup>2</sup> De Thou, *Op. cit.*, t. X, p. 669-670.

<sup>3</sup> *Lettre d'un gentilhomme françois à dame Jacqueline Clément, princesse boiteuse de la Ligue. De Saint-Denis en France, le 25<sup>e</sup> d'août 1590*, in-8°. (Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. X, p. 55 et suivantes).

<sup>4</sup> *Prosa cleri parisiensis ad ducem de Mena, post caedem regis Henrici III.* Lutetiae, apud Sebastianum Nivellium, typographum Unionis, 1589.

*siensis*, que quelques historiens, qui ne l'ont pas lue, attribuent à Pierre-François Pigenat, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, est en effet un faux notoire, comme en témoignent les épigraphes qui terminent ce texte assez obscène et répugnant par ailleurs.

On sait plus certainement que Jacques Clément prépara sa sortie de Paris avec beaucoup d'habileté et de finesse. Selon un témoignage très postérieur, il est vrai, diverses missions à Amboise et à Tours, qui lui avaient été confiées « depuis les massacres de Blois », lui auraient donné sur ce point quelque expérience<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, se faisant passer pour royaliste, et se recommandant, peut-être, d'un de ses frères en religion, Olivier Béranger, prédicateur du Roi, que ses sentiments politiques avaient forcé de quitter Paris<sup>2</sup>, il se dit désireux d'aller porter à Henry III des nouvelles de ses partisans, et réussit d'abord à avoir, comme on l'a vu, accès auprès du premier président, Achille de Harlay, qui lui remit la lettre que j'ai citée. Un récit du temps nous donne plus de détails sur son entrevue avec le comte de Brienne, dont il obtint le passeport que l'on a lu plus haut. « Pour autant, dit ce récit, que frère Jacques n'avoit aucune congnoissance aux gens de guerre et qu'il ne pourroit parvenir à Sainet-Cloud, ny passer sans passeport, s'advisa que le comte de Brienne y avoit bon crédit. Pour ceste cause, il va au Louvre, où lediet sieur estoit pour lors, gardant la chambre, et empesché de sortir pour quelques petits empeschemens que chacun

<sup>1</sup> Bernard Guyart, *la Fatalite de Saint-Cloud*, Paris, 1674, in-8°.

<sup>2</sup> Bernard Guyart, *la Fatalite de Saint-Cloud*, Paris, 1674, in-8°. — *Le martyre de frère Jacques Clément* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 404).

scâit, où estant parla au chapelain dudict comte et luy déclara comme, ayant affaire vers le Roy, il venoit pour avoir un passeport de monsieur. Là se trouve le secrétaire dudict sieur<sup>1</sup>, qui luy dit qu'à grand peine en pourroit-il avoir. Le chapelain dit que, puisque c'estoit un religieux, monsieur ne luy refuseroit et n'en feroit difficulté, et le pria d'en escrire un tout prest, ce qu'il fit. Or, ainsi qu'ils devoient par ensemble, ledict secrétaire dit : « J'ay veu [le temps] que j'aimois bien les moynes, « mais maintenant je ne les aime guères, car les moynes « ont esté cause de nostre malheur, parce qu'il vint à « Saint-Ouen trois Cordeliers demander l'aumosne à « monsieur le comte, qui leur donna trois escus, et « allèrent advertir l'ennemy de nos affaires, et fusmes « chargez incontinent. » Frère Jacques lui respond : « Il peut estre que ce ne fut pas les religieux et qu'il y « en avoit d'autres qui vous pouvoient descouvrir. — « Je ne scay, dit le secrétaire. On nous a dit aussi qu'il « y avoit un religieux jacobin qui avoit délibéré de tuer « le Roy. » Frère Jacques, sans s'effrayer ou changer de couleur, luy respondit : « Il peut bien estre. » Sur ces termes, le passeport s'achève, et vint à monsieur le comte, qui achevoit de disner et mangeoit du fruit, qui, sans difficulté, après avoir parlé quelque temps avec ledict religieux, et donné aussi quelque parole de créance et une lettre, signa ledict passeport, luy fait prendre du vin, et ainsi prit congé frère Jacques<sup>2</sup>. »

Ces diverses démarches occupèrent Clément deux

<sup>1</sup> Probablement ce De Geofre, qui écrivit et contresigna le passeport cité plus haut, p. 334.

<sup>2</sup> *Le martyre de frère Jacques Clément* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 404-405).

semaines, dit un récit<sup>1</sup>, huit jours, dit un autre<sup>2</sup>, qu'il employa d'ailleurs à des pratiques de dévotion et à des jeûnes d'une austérité extrême, « se confessant par chacun jour, disant messe, et assistant au psautier qui se dit chaque soir, auquel peu de religieux assistoient », « ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau<sup>3</sup> ».

Entre temps, il s'était procuré l'arme dont il entendait se servir. Son confrère, Michel Margey, déclara plus tard qu'il était en la compagnie du meurtrier lorsqu'il acheta le couteau qui devait frapper le Roi, et qu'il paya 2 sous, 6 deniers<sup>4</sup>. Nous savons, d'autre part, que ce couteau, « fort pointu<sup>5</sup> », avait « à peu près un pied<sup>7</sup> », et avait « un manche noir<sup>8</sup> ».

L'arme fut-elle d'avance empoisonnée ? Deux témoignages l'affirment. « En même temps que son couteau, écrit l'ambassadeur d'Espagne, le frère acheta la graisse la plus rance qu'il put trouver, quelques ciboules, d'autres herbes qu'il apprit être vénéneuses et les mit à frire dans une poêle ; et comme les autres religieux lui

<sup>1</sup> « Relacion del subesso de la muerte del rey christianissimo de Francia » (Arch. nat., K 1569, n° 88).

<sup>2</sup> J. Boucher, *De justa Henrici tertii abdicatione*, 1589, fol. 282 v°.

<sup>3</sup> « Arrest contre un jacobin nommé Michel Margey » (*Cabinet historique*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 238).

<sup>4</sup> *Le martyre de frère Jacques Clément* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 399).

<sup>5</sup> « Arrest contre un jacobin nommé Michel Margey... » (*Cabinet historique*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie, p. 236-237).

<sup>6</sup> *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois* . (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 386).

<sup>7</sup> Procès-verbal d'autopsie du corps de Henry III (Franklin, *Les médecins*, 1892, in-12, p. 293).

<sup>8</sup> Davila, *Historia delle guerre civili*, t. II, p. 44.

demandaient pourquoi il faisait tout cela, il leur répondit que c'était pour graisser ses souliers. La friture dans la poêle achevée, il oignit le couteau de cet onguent<sup>1</sup>. » D'un autre côté, M. de Dyo, ambassadeur du conseil général de l'Union, chargé par lui d'aller annoncer au Pape la mort d'Henry III, passant à Dijon, déclara à la municipalité de la ville que Jacques Clément « avoit fait bouillir le couteau, dont il s'estoit servy, dans des drogues vulgaires portant poison, comme de la poudre à la mort aux rats — vraisemblablement de l'arsenic — et autres denrées vénéneuses<sup>2</sup> ».

Nous avons des détails assez précis sur les dernières heures que Jacques Clément passa à Paris. « Le soir du 30 juillet, raconte encore l'ambassadeur d'Espagne, il dina avec un docteur de Sorbonne, nommé Le Maistre<sup>3</sup>, et sous prétexte de lui dire qu'il allait au camp du Roi et qu'il lui portait des lettres, au cours du dîner, il discuta diverses questions, en particulier de savoir s'il était permis de tuer un tyran. En quittant son convive, il lui répéta qu'il irait au camp du Roi et que, dans trois jours, il se pourrait qu'on apprît du nouveau<sup>4</sup>. »

« Le lendemain, 31 juillet, il célébra la messe dans

<sup>1</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey christianissimo de Francia. » (Arch. nat., K 1569, n° 88).

<sup>2</sup> Déclaration faite à la municipalité de Dijon, par M. Jacques de Dyo, commandeur de l'ordre de Malte (Archives communales de Dijon, B 227 ; publiée dans E. de Gouvenain, *Inventaire sommaire des archives communales de Dijon*, 1867, in-4°, t. 1, p. 403).

<sup>3</sup> Peut-être ce frère Le Maistre qui, le 18 mai 1590, fit célébrer à Nantes un service en l'honneur d'Edmond Bourgoing. Cf. plus haut, p. 342, note 3.

<sup>4</sup> « Relacion... de la muerte del rey... » (Arch. nat., K 1569, n° 88).

son couvent<sup>1</sup> », ajoute Mendoga. Le renseignement paraît inexact. Car « il a esté souvent entendu, dit un texte, de frère Edme Guyot, religieux au couvent de Troyes, décédé en l'année 1629, et qui estoit sacristain au couvent de Paris, en l'année 1589, que Clément, le jour qu'il partit de Paris, qui fut le dernier jour de juillet, il se vestit en la sacristie de l'église, comme ont accoustumé faire les religieux, lorsqu'ils veulent célébrer la messe, portans le calice en leurs mains, et s'en alla rendre en une chapelle de la nef, pour y célébrer; et, sur le midi, ledict Guyot, sacristain, ne voyant tous les calices qui estoient à sa charge en ladicte sacristie, et y en manquant un, dont il craignoit la perte, s'advisa n'avoir veu rentrer ledict Clément en ladicte sacristie, et incontinent s'en alla chercher par les chapelles de ladicte nef, et, en l'une d'icelles, trouva l'autel préparé, couvert d'ornemens comme pour célébrer, le pain sur le corporalier, le calice couvert du voile et les burettes pleines de vin et d'eau, et par ce reconnust que ledict Clément s'estoit despouillé et avoit délaissé l'aube et chasuble et autres ornemens sur l'autel, sans avoir célébré la messe, et estoit sorty du couvent<sup>2</sup>. »

Mais avant d'en partir, « il ferma sa cellule, en y laissant une note de cinq écus qu'il devait à diverses personnes et recommandant que, si Dieu disposait de lui, on voulût bien les payer; il dit en outre à quelques-uns de ses plus intimes confrères de prier Dieu pour lui, car il allait dans un endroit d'où il ne pensait pas revenir. Il demanda enfin à l'un deux de l'accompagner jus-

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Note anonyme, datée de 1631 (Bibl. nat., fr. 20153, p. 432-433).

qu'à la sortie de la porte de la ville et jusqu'aux tranchées, où, ajoute Mendoza, il y a des soldats qui se souviennent parfaitement de l'avoir vu passer ; après qu'il se fut un peu éloigné d'eux, il retroussa les pans de son habit et se mit en route avec grand entrain et contentement <sup>1</sup>. »

On sait le reste et comment il avait rencontré, près de Vaugirard, M. de la Guesle.

## V

Nous avons laissé ce dernier se rendant chez le Roi pour lui apprendre l'arrivée du jacobin. Mais, lorsqu'il se présenta à la maison de Gondi, Henry III ne s'y trouvait pas. La Guesle alla souper alors chez M. de Rambouillet, et, retourné chez le Roi, le surprit achevant lui-même de souper. Il lui fit part de la venue de Clément, et, comme Henry III comptait sortir après son souper, il fut convenu que le procureur général lui amènerait le religieux le lendemain matin, à son lever, vers 8 heures.

Il ne semble pas que le Roi ait alors hésité à recevoir cette visite. Nous savons cependant que, depuis plusieurs jours, il avait eu des avertissements répétés d'avoir à se méfier des assassins. « Deux jours avant, écrit Étienne Pasquier, lui estoit parvenu un petit billet d'une demoiselle de bon lieu, qui estoit dans Paris, par lequel elle l'informoit qu'il eust à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui s'estoient résolus à sa mort ;

<sup>1</sup> « Relacion .. de la muerte... del rey... » (Arch. nat., K 1569, n° 88).



chose, ajoute Pasquier, qu'il découvrit à Madame la mareschale de Retz, qui l'estoit venue saluer, et de laquelle j'ai entendu cette histoire<sup>1</sup> ». « Tous les jours, dit de même Jean du Houssoy, seigneur de la Borde, en ses *Mémoires*, tous les jours venoient nouvelles au Roy que des moines avoient entrepris de le tuer. Le jour mesme devant sa blessure, il dit au roy de Navarre : « Mon « frère, l'on me mande qu'il y a trois moines qui « doivent sortir de Paris pour me tuer, et trois autres « pour vous tuer. » Le roy de Navarre lui respondit qu'il se gardast bien et qu'il empescherait bien ceux qui l'entreprendroient<sup>2</sup>. » Comment, après de pareils avis, Henry III accepta-t-il de donner audience à Clément ? Peut-être faut-il voir là un effet de la sympathie instinctive et presque malade qu'il ressentait pour tous ceux qui portaient l'habit religieux. « Soit tempérament, soit éducation, dit de Thou, la présence d'un moine lui faisait toujours plaisir, et je lui ai moi-même souvent entendu dire que leur vue produisait le même effet sur son âme que le chatouillement le plus délicat sur le corps<sup>3</sup>. »

Nous savons à peu près heure par heure l'emploi de la dernière soirée du Roi. Après avoir soupé, il se rendit, accompagné de MM. de Biron, de Larchant et de Clermont d'Entragues chez M. de Valois, grand-prieur de France. Mais, ayant « mis là la teste à la porte », et ayant « vu ledict grand-prieur à table avec plus de quarante personnes », il l'attendit dans le jardin du logis,

<sup>1</sup> Lettre d'Étienne Pasquier à M. de Sanzay (E. Pasquier, *Œuvres*, 1723, t. II, col. 407).

<sup>2</sup> Fragments de mémoires de Jean du Houssoy, seigneur de la Borde (Bibl. nat., fr. 20153, p. 343-344).

<sup>3</sup> De Thou, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. X, p. 666-667.

où l'autre ne tarda pas à venir le rejoindre. Avec lui et le maréchal de Biron, il regagna alors la maison de Gondi. Puis, renvoyant le maréchal, et étant demeuré seul dans sa chambre avec M. de Valois, il pria ce dernier d'aller lui chercher Claude d'Argy, seigneur de Pons, l'un de ses gentilshommes servants, La Clavelle, neveu de Savourny, son joueur de luth, La Fontaine et Claude Ballifre « qui estoient de la musique », « parce qu'il vouloit se divertir <sup>1</sup> ».

Ceux-ci étant arrivés chantèrent jusqu'à 11 heures du soir devant le Roi, qui « jamais ne fut de meilleure humeur » que dans cette dernière réunion, à laquelle, en dehors du grand prieur, s'étaient joints seulement Roger de Bellegarde, baron de Termes, grand écuyer de France, et Jean de Lévis, vicomte de Mirepoix, maître de la garde-robe. Une bonne nouvelle acheva la soirée; car, au moment où le Roi se mettait au lit, arriva de la part du roi de Navarre un gentilhomme, M. de Mignonville, qui venait annoncer que ledit roi de Navarre avait répondu à une sortie du chevalier d'Aumale par une attaque « jusques dans les barrières des faubourgs, où il avoit pris trois habitans, lesquels disoient que la peur s'estoit tellement rendue maistresse de tous les cœurs des gens de guerre et des habitans, qu'il y en avoit beaucoup qui s'estoient dérobez pour sortir de Paris, et que toutes les rues estoient pleines de gémissemens et de larmes ». Là-dessus, les invités du Roi se retirèrent, après que M. de Bellegarde « lui eut fermé son rideau », et

<sup>1</sup> *Mémoires de Charles de Valois, duc d'Angoulême*, coll. Petitot, t. XLIV, p. 523-525.

M. de Valois étant rentre chez lui et y ayant trouvé MM. de Chemerault<sup>1</sup>, de Richelieu, de la Vergne<sup>2</sup> et de Renty<sup>3</sup> qui jouaient à la prime, il s'était attablé avec eux, et avait joué jusqu'à 4 heures du matin.

Nous nous rappelons que Jacques Clément était demeuré au logis de M. de la Guesle, où celui-ci avait commandé qu'on le retint. Il y soupa, et plusieurs anecdotes ont été rapportées à ce sujet. La plus connue, et peut-être la plus authentique, est celle qui nous le représente « mangeant gaiement avec les gens de M. de la Guesle, taillant ses morceaux du funeste couteau », — ce qui infirmerait l'opinion de ceux qui prétendent que ce couteau était empoisonné, — et « sans changer de couleur, à quelques-uns, qui lui disoient qu'il y en avoit six de son ordre qui avoient entrepris de tuer le Roy », répondant évasivement « qu'il y en avoit partout et de bons et de mauvais<sup>4</sup> ». Par contre, je ne sais trop quelle créance on doit ajouter à une conversation qui aurait eu lieu, au cours de ce même souper, entre Clément et La Guesle : « lequel La Guesle ayant vu le couteau du jacobin, lui dit en riant : « Jamais frère Jacques n'oublie son cousteau ; « il oublieroit plus tost son bréviaire ! » A quoy frère Jacques respondit : « Je n'oublie pas mon cousteau et n'oublie pas aussi mon bréviaire » ; et ce disant mist la main

<sup>1</sup> François de Barbezieres, seigneur de Chemerault.

<sup>2</sup> Hugues de la Vergne (P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p. 457).

<sup>3</sup> Jacques de Renty.

<sup>4</sup> *Mémoires de Charles de Valois*, p. 525-526.

<sup>5</sup> « Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement [J. de la Guesle] à un de ses amis, sur le sujet de la mort du Roy » (*Arch-cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 379-380).

en sa manche et en tira son bréviaire. Quoy voyant, ledict La Guesle commença à rire; puis, arraisonnant frère Jacques, luy dit : « On a rapporté au Roy et dict « de bon lieu qu'il y avoit un moyne jacobin qui avoit « juré de le tuer. Est-ce point toi ? » Frère Jacques, sans aucune timidité, ny appréhension, respondit assurement : « Hé ! qui donc, qui en doute <sup>1</sup> ? » Tout cela paraît bien suspect, étant donné surtout que nous savons que La Guesle ne soupa pas chez lui, mais chez M. de Rambouillet.

Il est aussi un point qu'il est assez embarrassant d'expliquer. Clément semble avoir été surveillé d'assez près au logis de La Guesle. Il est possible cependant qu'il s'en soit échappé quelques instants, car au moment où le grand prieur sortait du logis du Roi pour aller, comme je l'ai dit, chercher ses musiciens, il affirme, dans ses *Mémoires*, « avoir trouvé ce monstre de moine que la nature avoit fait de si mauvaise mine que c'estoit un visage de démon plus tost qu'une forme humaine », « lequel, ajoute-t-il, s'adressant à moi me supplia de le faire parler au Roy pour chose importante, venant de la part du comte de Brienne et du président de Harlay. A quoi je répondis que le Roy estoit retiré et qu'il ne pouvoit le voir. Il me suivit jusques dans la court, en me disant quelque chose, comme en colère, que je n'entendis pas <sup>2</sup> ». Cet incident ne peut évidemment trouver sa place dans le récit de La Guesle, et la seule manière de l'expliquer est de supposer que Clément, contrarié de la nouvelle,

<sup>1</sup> *Le martyre de frère Jacques Clément* (*Ibid.*, p. 409).

<sup>2</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*. coll. Petitot. t. XLIV. p. 525.

à lui donnée par le procureur général, qu'il ne pourrait voir le Roi que le jour suivant, ait réussi à sortir du logis de son hôte, et essayé d'une autre façon d'approcher sa victime.

## VI

Dans tous les cas, le lendemain, 1<sup>er</sup> août, lorsque, suivant la promesse qu'il lui en avait faite la veille, M. de la Guesle fit réveiller Jacques Clément, vers 6 heures, on le trouva dormant paisiblement<sup>1</sup>. Un récit prétend qu'il célébra alors la messe devant son hôte<sup>2</sup>. Mais ce détail mériterait confirmation. Vers 7 heures, quoi qu'il en soit, il partait en compagnie de La Guesle, pour se rendre chez le Roi.

En chemin, ils rencontrèrent Antoine Portail, chirurgien du Roi, qui sortait de chez le maréchal d'Aumont et allait lui aussi au logis du Roi. Se souvenant que, la veille, Clément lui avait dit être en relations à Paris avec M<sup>me</sup> Portail et son fils, La Guesle appela aussitôt Portail, lui disant : « Monsieur, voici un religieux qui vous veut dire des nouvelles de votre maison de Paris. » Le chirurgien s'étant approché : « J'ai vu, en effet, Monsieur, fit Clément, votre femme, par deux ou trois diverses fois, qui est grandement affligée et tourmentée. » Et l'autre lui demandant « à quelle occasion il avoit esté en son logis », le jacobin

<sup>1</sup> Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement [J. de la Guesle]. . (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> serie, t. XII, p. 376).

<sup>2</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey... » (Arch. nat., K 1569, n<sup>o</sup> 88).

« luy fit responce qu'il avoit veu son fils en la Bastille, qui y estoit prisonnier, et qu'il l'avoit prié d'aller voir sa mère pour lui porter de ses nouvelles ». Comme pour préciser davantage, il ajouta que M<sup>me</sup> Portail avait eu récemment un gros ennui, « ayant esté contrainte de payer 500 escus à un de ses métayers qui estoit venu pour quitter la ferme qu'il avoit prise près de Paris ». Toutefois, après avoir mis ainsi Portail en confiance, il ne jugea pas opportun de lui rien révéler sur sa mission, et sur une demande de son interlocuteur il déclara simplement « qu'il alloit à Orléans et qu'il avoit esté pris prisonnier en chemin et mené en ce lieu <sup>1</sup> ».

Tout en causant, nos trois personnages étaient arrivés à la maison de Gondi, où La Guesle s'informa tout de suite du moment où le Roi pourrait les recevoir. Celui-ci n'étant pas encore réveillé, ils durent attendre quelques instants pendant lesquels Clément se promena dans le jardin avec M. du Halde, premier valet de chambre de Sa Majesté, François de Patras, seigneur de Campaigno <sup>2</sup> et autres, et causa aussi avec un certain Jean Bachet, laquais de Savary de Saint Pastour, seigneur de Bonrepaus, qui « estoit dans ledict jardin mangeant des noizilles <sup>3</sup> ».

Cependant M. du Halde, étant retourné chez le Roi, revint, vers 8 heures, avertir M. de La Guesle et Clément que Sa Majesté était prête à les recevoir dans sa chambre. « Ils montèrent alors en une galerie donnant sur cette

<sup>1</sup> Procès criminel... Dépositions de La Guesle et d'Antoine Portail (Bibl. nat., fr. 44054).

<sup>2</sup> Campaigno, Gers, arr. et canton de Lectoure, com. de Ligardes.

<sup>3</sup> Procès criminel... Dépositions de La Guesle et de Jean Bachet (*Ibid.*).

chambre<sup>1</sup> », où, de nouveau, on les fit attendre quelques minutes, pendant lesquelles, selon un récit, Jacques Clément aurait été en butte aux brocards et aux quolibets des Ordinaires qui encombraient la galerie : « les uns lui demandant si les badauds de Paris n'avoient pas bien peur, autres, si les Parisiens estoient pas bien advertis de leur venue, et si les chambres ne leur estoient jà préparées ; qu'ils s'asseuroient que les dames de Paris avoient desjà mis les draps blancs aux lits et que, pour tout certain, ils y entreiroient le lendemain ; l'un se vançoit d'avoir ceste maison, l'autre, ceste autre, l'un la boutique d'un tel marchand, l'autre telle autre ; ils faisoient desjà bon marché de la marchandise : le satin, le velours et les soies devoient estre à meilleur marché que la toile, et en devoient tapisser le pavé des rues ; frère Jacques rioit avec eux, et n'en faisoit plus laide mine, ains sembloit qu'il prist fort grand plaisir à les ouyr ainsi parler<sup>2</sup> ».

Appelés de nouveau par du Halde, La Guesle et son compagnon ne tardèrent pas pourtant à pénétrer dans la chambre royale, que, depuis la mort de la Reine-mère, le Roi faisait tendre habituellement de draperies violettes en signe de deuil<sup>3</sup>. Dans cette chambre, assez vaste, se trouvaient deux lits, celui du Roi et celui du valet de chambre « couchant près de lui ». Quand les deux visiteurs entrèrent, le Roi, qui venait de se lever était assis sur sa chaise percée, et « s'amusoit à lire<sup>4</sup> », dit

<sup>1</sup> Procès criminel... Déposition de La Guesle (*Ibid.*).

<sup>2</sup> *Le martyre de frère Jacques Clément* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 414).

<sup>3</sup> *Discours au vray sur la mort et trespas de Henry de Valois*, Paris, 1589.

<sup>4</sup> *Ibid.*

un récit. Comment était-il vêtu ? Les uns prétendent qu'il n'avait qu'une robe de chambre sur les épaules<sup>1</sup>, les autres qu'il avait — et pour cause — les chausses basses, et « estoit tout débraillé<sup>2</sup> », mais qu'il avait déjà revêtu soit « le pourpoint de chamois, sur lequel il mettoit ordinairement son corps de cuirasse<sup>3</sup> », soit « un pourpoint d'intérieur flottant en taffetas<sup>4</sup> ».

Avec le Roi ne se trouvait à ce moment que M. de Bellegarde. Ce dernier et La Guesle furent donc les seuls témoins du drame qui allait se dérouler.

De ce drame nous avons précisément conservé les récits de Bellegarde et de La Guesle, qui doivent, avant tous autres, faire autorité, puisque ce sont des récits de témoins oculaires. Il ne semble pas pourtant qu'on les ait lus jusqu'ici avec beaucoup d'attention, car presque toujours la scène de l'assassinat d'Henry III se trouve décrite de façon fantaisiste. Clément se serait approché du Roi, se serait mis à genoux devant lui, et lui aurait remis une lettre, et, pendant qu'il la lisait, lui aurait plongé son couteau dans le ventre. Quelques-uns prétendent même qu'au moment où il fut frappé, le Roi s'était levé de sa chaise et était debout dans l'embrasure d'une fenêtre. Versions diverses qu'a popularisées la peinture.

En réalité, les choses se passèrent de façon assez différente. Entré dans la chambre du Roi avec Clément,

<sup>1</sup> *Discours aux François sur la mort de Henry de Valois* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 365).

<sup>2</sup> Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement [Jacques de la Guesle]... (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 380).

<sup>3</sup> *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois* (Ibid., p. 387).

<sup>4</sup> Davila. *Historia delle guerre civili*, t. II, p. 44.



La Guesle le fit arrêter près de la porte, et « luy faisant signe qu'il ne vinst pas plus près de Sa Majesté », lui prit des mains le passeport du comte de Brienne et la lettre du président de Harlay, et alla lui-même remettre ces papiers au Roi, qui, les ayant lus, fit approcher Clément « pour entendre de lui ce qu'il avoit à dire ». Le moine s'étant alors avancé, La Guesle « toujours entre le Roi et luy », et Bellegarde « du costé opposite », le Roi lui rendit probablement son passeport. « Sire, commença aussitôt Clément, Monsieur le premier président se porte bien et vous baise les mains ». Et tout de suite il ajouta qu'il voudrait bien parler à Sa Majesté à part, « parce que ce qu'il avoit à luy dire estoit chose secrète ». A quoi La Guesle répondit vivement qu'« il pouvoit parler tout haut et qu'il n'y avoit personne en la chambre en qui Sa Majesté n'eust confiance<sup>1</sup> ». D'après les *Mémoires* de M. de la Borde, s'adressant directement au Roi, La Guesle lui aurait dit : « Sire, qu'il parle tout haut; vous savez les advis que vous avez tous les jours que quelques gens de ceste sorte doivent sortir pour vous tuer<sup>2</sup> ».

« Suivant malheureusement sa bénignité et facilité accoustumée<sup>3</sup> », et « voyant que le Jacobin faisoit difficulté de parler haut à lui », Henry III lui dit : « Approchez-vous ! » Clément prit alors la place de Bellegarde, à la droite du Roi, semble-t-il, et le grand écuyer et La

<sup>1</sup> Procès criminel... Dépositions de La Guesle et de Roger de Bellegarde (Bibl. nat., fr. 44054).

<sup>2</sup> Fragments de mémoires de M. Jean du Houssoy, sgr de la Borde (Bibl. nat., fr. 20153, p. 344).

<sup>3</sup> Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement [Jacques de la Guesle]... (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 384).

Guesle « s'estant recullés d'un pas ou deux », Henry III, paraissant encourager Clément à lui parler à voix basse, fit le geste de tendre l'oreille, et le jacobin celui d'approcher sa bouche de cette oreille, en se baissant vers le Roi<sup>1</sup>. D'après une relation, ce dernier aurait alors demandé à son interlocuteur s'il n'avait pas d'autres lettres à lui remettre; « à quoi Clément auroit répondu : « Je crois que si. Sire, et qu'il doit y en avoir encore « quelques unes<sup>2</sup> ». Feignant de prendre ces lettres dans sa manche, « par dessous son scapulaire<sup>3</sup> », il en retira alors son couteau et, sans hésiter, en porta au Roi un « coup à-plomb », dans le bas-ventre<sup>4</sup>. Une exclamation de : « Ah! mon Dieu! » et Henry III se levait de sa chaise, disant d'une voix changée « que ce malheureux l'avoit blessé ». Et sur-le-champ il arrachait l'arme de la plaie, et, en frappant le jacobin au visage, au-dessus du sourcil gauche, et à la poitrine, lui criait : « Ah! meschant, tu m'as tué! »<sup>5</sup> puis laissait tomber le couteau de sa main ensanglantée, car il s'était blessé aux doigts, soit en essayant d'écartier l'arme du meurtrier au moment où il le frappait, soit en retirant le couteau de la plaie<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*, et Procès criminel... Dépôtions de La Guesle et de Bellegarde (Bibl. nat., fr. 44054).

<sup>2</sup> « Extrait de ce qui a esté représenté au Pape par M. de Dyo, ambassadeur du Conseil général de l'Union » (*Cabinet historique*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 458).

<sup>3</sup> *Mémoires de Cheverny*, coll. Michaud et Poujoulat, 1<sup>re</sup> série, t. X, p. 49.

<sup>4</sup> *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 387).

<sup>5</sup> Procès-criminel... Déposition de Bellegarde (Bibl. nat., fr. 44054).

<sup>6</sup> *Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 387). — *Discours aux François avec l'histoire véritable... de la mort de Henry de Valois* (*Ibid.*, p. 365).





Un récit veut qu'il ait dit alors : « Je suis mort ! » Sur quoi, l'assassin, impassible, les bras en croix, aurait simplement reparti : « Moi aussi ! » en voyant La Guesle et Bellegarde se jeter sur lui et chercher à l'éloigner du Roi, craignant qu'il n'eût d'autres armes<sup>1</sup>. La Guesle « sacquoit sur lui, l'espée au poing, luy baillant des gardes contre l'estomach et au visage », et aidé par Bellegarde, qui « lui avoit sauté au collet et le tenoit entre ses bras », tous deux réussirent à le jeter dans la ruelle des deux lits<sup>2</sup>. Ni l'un ni l'autre ne vouloit le tuer, comprenant, malgré leur trouble, qu'il y aurait peut-être quelques révélations à tirer de ce misérable. Mais, au bruit, les Ordinaires étaient accourus de la galerie. Ils avaient entendu M. de Bellegarde qui clamait, désespéré : « Ah ! Jésus ! »<sup>3</sup> et faisant le premier irruption dans la chambre, Bernard de Montsérié, le frère de ce Montsérié qui avait été récemment l'un des assassins du duc de Guise, avait aperçu, d'un côté, « le Roy, qui avoit les boyaux hors du ventre et les tenoit avec la main », de l'autre, « le jacobin entre les deux lits », « lequel jacobin, il avoit pris aussitost par les cheveux et le collet, et jeté au milieu de la chambre<sup>4</sup> », secouru par François Daupou, seigneur de Ventajoux, qui, entendant le Roi crier à son meurtrier : « Ah ! misérable, que t'avois-je fait ? » s'était précipité en

<sup>1</sup> *Discours au: François...* (*Ibid.* p. 365).

<sup>2</sup> Procès criminel... Dépositions de La Guesle et de Bellegarde (Bibl. nat., fr. 14054). — Lettre d'un des premiers officiers de la cour de parlement... (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 381).

<sup>3</sup> Procès criminel... Déposition de Frix de Bas, sgr de Dufort, gentilhomme ordinaire du Roi (Bibl. nat., fr. 14054).

<sup>4</sup> *Ibid.* Déposition de Bernard de Montsérié.

même temps sur Clément<sup>1</sup>. Et c'était une confusion de clameurs au milieu desquelles s'élevait la voix de M. de la Guesle qui lui aussi criait au moins : « Ah ! malheureux qu'as-tu fait ? » et qui avouait à M. de Bonrepaus demandant : « Hé ! mon Dieu, qui a amené ce misérable ? », que c'était lui et qu'il ne souhaitait qu'une chose, qu'on le tuât à son tour<sup>2</sup>. Tous s'étaient alors rués sur Clément, qu'ils avaient massacré à coups d'épée<sup>3</sup>, puis immédiatement précipité, par la fenêtre, dans la cour du logis, pendant qu'on s'empressait autour du Roi, et qu'on le portait sur son lit.

Charles de Valois, grand prieur de France, nous a tracé, en ses *Mémoires* que j'ai déjà cités, un tableau assez saisissant de la stupeur et de « l'estonnement général » qui régnaient en cet instant. Nous l'avons laissé se couchant à 4 heures du matin, après une nuit passée au jeu. « Le soleil venant à paroistre, dit-il, je commençois à vouloir prendre mon repos, lorsqu'un de mes valets de pied survint qui me donna la nouvelle, criant tout estonné, comme méritoit un tel malheur, que le Roy estoit blessé. A ce cry, je me jette hors du liet, et prenant le chemin du logis du Roy, je trouvoy que tout le monde y couroit avec des cris... Au milieu de cette

<sup>1</sup> *Ibid.* Déposition de François Daupou (d'Hautpoul ?) sgr de Ventajoux.

<sup>2</sup> *Ibid.* Déposition de Savary de Saint-Pastour, sgr de Bonrepaus. — Lettre de l'un des premiers officiers de la cour de parlement... (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, 381-382).

<sup>3</sup> P. de l'Estoile prétend que c'est Jean de Levis, vicomte de Mirepoix, qui l'aurait tué (*Registre-journal de P. de l'Estoile (1574-1589). Notice et extraits d'un manuscrit nouveau conservé à la Bibliothèque nationale*, publiés dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XXVII, 1900, p. 33).

troupe confuse, j'arrivay à la porte du logis de Sa Majesté, laquelle je trouvay fermée, tous les gardes en armes et les archers à la porte qui defendoient l'entrée à tous ceux qui n'estoient pas seigneurs de qualité. En entrant, je trouvay dans la court le spectacle horrible de ce démon, lequel avoit esté jetté par les fenestres, et tous les gardes du corps en armes le long de l'escalier. J'entray dans la chambre du Roy que je trouvay sur son liet, sans estre encore pansé, sa chemise toute pleine de sang, ayant reçu sa blessure un peu plus bas que le nombril, du costé droit. Aussitôt qu'il m'aperceut, il me fit cest honneur de me prendre la main, me disant : « Mon fils, ne vous fachez point ; ces meschans m'ont voulu tuer, mais Dieu m'a préservé de leur malice : ceuy ne sera rien »<sup>1</sup>.

En effet, à ce moment, le Roy ne se croyait point grièvement blessé. A plusieurs reprises, il avait mis ses doigts dans sa plaie, et déclarait que les intestins n'étaient pas touchés. On allait du reste être bientôt fixé, car les chirurgiens arrivaient : c'étaient Antoine Portail et Pierre Pigré, qu'accompagnait le médecin Pierre Le Fevre<sup>2</sup>.

Ils constatèrent d'abord que « la plaie estoit à quatre doigts au-dessous du nombril, du costé droit, distante du milieu du ventre de la largeur du doigt<sup>3</sup> ». Elle avait été très agrandie par le geste brusque fait par le Roy pour parer le coup, alors qu'il était déjà porté, et elle avait beaucoup saigné. Portail se mit en devoir de la sonder, et il semble bien que, tout de suite, il ait con-

<sup>1</sup> *Memoires du duc d'Angoulême*, coll. Petitol, t. XLIV, p. 526-527.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 528.

<sup>3</sup> D'après un document cité par le P. Daniel, *Histoire de France*, éd. de 1739, t. IX, p. 401.

servé peu d'espoir, car « il ne put s'empescher de dire en latin à ses compagnons Pigré et Le Febvre qu'il croyoit que le boyau estoit percé »; et, « comme il estoit particulièrement son serviteur », il prit aussitôt à part le grand prieur : « Mon maistre, lui dit-il, songez à vous : je ne vois pas que l'on puisse sauver le Roy ». Mais il donna de l'espoir au blessé, lui affirmant que « dans dix jours, au plus tard, il monteroit à cheval<sup>1</sup> ». Puis, d'après une relation, il se prépara à recoudre la plaie du Roi « qui fut pansé et médicamenté jusques à sept points d'aiguille<sup>2</sup> », et reçut un « premier appareil<sup>3</sup> ».

Cependant celui-ci souffrait peu et racontait, « d'une voix et d'une parole fort ferme<sup>4</sup> », à ceux qui l'entouraient comment s'étaient passées les choses, lorsqu'arriva Étienne Bollogne, son chapelain ordinaire, qu'il avait fait demander. On dressa alors un autel vis-à-vis de son lit, et la messe commença, « que le Roy ouït avec toute l'attention et devoir qu'on pouvoit désirer ». « Puis, au temps de l'Élévation du saint sacrement et précieux corps et sang de Jésus-Christ, continue la relation qui nous donne ces détails, ayant Sa Majesté la larme à l'œil, auroit à haute voix proféré telles paroles : « Seigneur Dieu, si tu connois que ma vie soit utile et « profitable à mon peuple et mon Estat, que tu m'as mis « en charge, conserve moi et me prolonge mes jours, « sinon, mon Dieu, prends mon corps et sauve mon âme

<sup>1</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 528.

<sup>2</sup> *Discours entier et véritable des entreprises et conspirations secrètes faites contre la personne de Henry de Valois*, Paris, 1589, in-8°.

<sup>3</sup> *Le martyre de frere Jacques Clément* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 413).

<sup>4</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 528.



« et la mets en ton paradis. Ta volonté soit faite! » Ajoutant ces beaux mots que l'Église chante en telle occasion : *O salutaris hostia*<sup>1</sup> » Et cette prière du Roi n'est peut-être pas aussi invraisemblable qu'il serait permis de le croire. On sait, d'une part, la réelle faculté d'improvisation que possédait Henry III, et, d'autre part, le fonds même de son invocation se retrouve plus développé, mais souvent en des termes à peu près identiques, dans le discours que lui prêtent au même moment les *Mémoires* du grand prieur, qui y ajoutent cette particularité, que « Sa Majesté prononça cette prière avec des paroles si articulées que l'on eust jugé qu'elle n'avoit aucune douleur, ce qui ne laissa pas de renouveler les larmes de tous les auditeurs, de quoy Sa Majesté s'aperceut, car, estant appuyée sur moy : « Je suis marry, dit-elle, d'avoir affligé mes serviteurs<sup>2</sup>. »

C'est après la messe dite, probablement, que le Roi se confessa et que son chapelain lui donna l'absolution, sur la promesse expresse qu'il fit de « se soumettre au monitoire envoyé contre lui par le Pape sur ce qui s'estoit passé dernièrement aux Estats de Blois... et de contenter entièrement Sa Sainteté en ce qu'elle desiroit de lui<sup>3</sup> »

Ses dévotions achevées, le Roi se préoccupa, tout de

<sup>1</sup> *Certificat de plusieurs seigneurs de qualité qui assistèrent le Roy depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort.* L'original de cette pièce est à la Bibliothèque nationale fr. 10196. Elle a été mal publiée dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 4<sup>e</sup> série, t. XII, p. 371-376, et beaucoup plus correctement dans P. de l'Estoile, *Registres-journaux*, éd. Brunet, t. III, p. 373.

<sup>2</sup> *Mémoires du duc d'Anjouleme*, p. 529.

<sup>3</sup> *Certificat de plusieurs seigneurs...* (*Journal de l'Estoile*, t. III, p. 373).

suite, de prévenir par lettre la reine Louise, alors à Chenonceaux, de la tentative d'assassinat dont il venait d'être victime.

Une note, jointe à la copie, que nous avons conservée de cette lettre du Roi, indique qu'elle fut écrite deux heures après sa blessure, c'est-à-dire environ vers 10 heures, écrite ou plutôt dictée à un secrétaire, car les quelques mots de la fin seuls étaient de la main du blessé.

Mamye, disait cette lettre, après que mes ennemis ont veu que tous leurs artifices s'en alloient dissipez par la grâce de Dieu et qu'il n'y avoit plus de salut pour eux que en ma mort, sçachans bien le zèle et la dévotion que je porte à ma religion catholique, apostolique et romayne, et l'accès et libre audience que je donne à tous religieux et gens d'église quant ils veullent parler à moy, ilz ont pensé n'avoir point de plus beau moyen pour parvenir à leur malheureux desseing que soubz le voile et l'habit d'un religieux, en ceste maudicte conspiration, viollant toutes les loix divines et humaynes, et la foy qui doit estre en l'habit d'un ecclésiastique.

Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul en ma chambre, mon procureur général m'a amené, par mon commandement, ung jeune jacobin qui disoit avoir lettres du premier président de ma court de parlement. et à me dire quelque chose de sa part. Après m'avoir salué et baillé des lectres faulces dudict premier président, feignant avoir à me dire quelque chose de secret, j'ay fait retirer et ledict sieur de Bellegarde et mon procureur général ; lors ce meschant et malheureux m'a donné un coup de cousteau, pensant me tuer. Mais Dieu, qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son très humble serviteur perdist la vie, soubz la révérence qu'il a porté à l'habit de ceux qui se disent vouez à son service, me l'a conservée par sa sainte grâce et tellement destourné le coup que, grâce à Dieu, ce

n'est rien et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy mesme que par l'assurance des médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recongneu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir aussitost, afin que vous ne soyez poinct en peine pour les bruiets que l'on pourra faire courir au contraire.

Au pont de Saint-Clou, le premier jour d'aoust 1589.

*Et au-dessous était écrit de la main du Roi :*

Mamye, j'espère que je me porteray très bien. Priez Dieu pour moy et ne bougez de là<sup>1</sup>.

La dictée de cette lettre terminée, le Roi ordonna qu'on en fit des copies destinées à quelques autres personnes, princes et gentilshommes, qu'il tenait à informer du drame qui venait de se passer, et c'est ainsi que nous avons conservé les expéditions adressées à Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard<sup>2</sup>, et à Philippe du Plessis-Mornay<sup>3</sup>.

Cependant très peu après qu'il eut congédié son secrétaire, le Roi commença à sentir les premiers effets de sa blessure, et « ayant mal au cœur, il jetta quelques eaux ». Les médecins jugèrent alors qu'il était nécessaire, comme ils en avaient eu d'abord la pensée, de lui « bailler un lavement », ce qui fut fait. Mais ce lavement, le patient ne le rendit qu'à moitié, « le reste s'estant estendu dans le ventre par la fente

<sup>1</sup> « Double de la lettre escripte par le feu Roy, deux heures apres sa blessure, à la royne, son espouse » (*Cabinet historique*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 159-161).

<sup>2</sup> *Mémoires de la Ligue*, 1758, in-4<sup>e</sup>, t. III, p. 563.

<sup>3</sup> Berger de Xivrey, *Lettres de Henry IV*, 1843, in-4<sup>e</sup>, t. II, p. 503-504.

<sup>4</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, 529-530.

qui estoit faite à l'intestin; sur quoy, les médecins jugèrent qu'il ne pouvoit en eschapper<sup>1</sup>. »

En dépit des soins qu'exigeait son état, la porte de la chambre du Roi restait ouverte à tous ceux qu'y attirait la nouvelle, ou que le souverain avait envoyé prévenir, et qui se succédaient sans interruption. Charles de Balsac, seigneur de Dunes, M. de Châteauvieux, François d'O, le duc d'Épernon étaient arrivés les premiers, presque en même temps que le grand prieur. Le roi de Navarre, averti par M. de Ventajoux, accourait à son tour du faubourg Saint-Germain, où il tentait une attaque du côté du Pré-aux-Clercs, et, vers 11 heures, pénétrait auprès du blessé<sup>2</sup>.

Le plus sûr récit, que nous ayons de cette entrevue, est encore celui du grand prieur, bien placé pour tout voir et tout entendre, puisqu'il se trouvait au pied du lit du Roi. « Entrant dans la chambre, rapporte ce récit, Sa Majesté luy tendit la main, et le roy de Navarre la baisa. Ensuite il luy dit : « Mon frère, vous « voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité; « il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en « fassent autant. » Ce sont les mesmes mots dont le Roy usa au roy de Navarre, lequel, ayant le naturel enclin à la compassion, se sentant surpris, fut quelque temps à luy respondre que, sa blessure n'estant point dangereuse, il falloit espérer que bientôt il monteroit à cheval, et chastieroit ceux qui estoient cause de cest attentat. J'estois au pied du lict du Roy, lequel, reprenant la parole, luy

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 530.

<sup>2</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 530. — Lettre de Henry IV à M. de Souvré, 1<sup>er</sup> août 1589 (*Lettres de Henry IV*, t. II, p. 503). — Sully. *Œconomies royales*, coll. Michaud et Poujoulat, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 71.

dit : « Mon frère, je le sens bien, c'est à vous à pos-  
« séder le droit auquel j'ay travaillé pour vous con-  
« server ce que Dieu vous a donné ; c'est ce qui m'a  
« mis en l'estat où vous me voyez. Je ne m'en repens  
« point, car la justice, de laquelle j'ay tousjours esté le  
« protecteur, veut que vous succédiez après moy en  
« ce royaume, dans lequel vous aurez beaucoup de tra-  
« verses, si vous ne vous résolvez à changer de religion.  
« Je vous y exhorte autant pour le salut de vostre àme  
« que pour l'avantage du bien que je vous souhaite. » Le  
roy de Navarre receut ce discours, lequel ne fut qu'en  
particulier, avec un très grand respect et une marque  
d'extresme douleur, sans dire que fort peu de parolles  
et fort basses, lesquelles tendoient à vouloir faire croire  
à Sa Majesté qu'il n'estoit pas si mal qu'il deust encore  
songer à une dernière fin. Mais au contraire, le Roi  
eslevant sa voix en présence de plusieurs seigneurs et  
gens de qualité dans sa chambre, qui en estoit toute  
pleine. « Messieurs, leur dit-il, approchez-vous, et  
« écoutez mes dernières intentions sur les choses que  
« vous devez observer quand il plaira à Dieu de me faire  
« partir de ce monde. Vous sçavez que je vous ai tous-  
« jours dit que ce qui s'est passé n'a pas esté la ven-  
« geance des actions particulières que mes sujets  
« rebelles ont commises contre moi et mon Estat, qui,  
« contre mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir  
« aux extrémitez, mais seulement la connoissance que  
« j'avois que leurs desseins n'alloient qu'à usurper ma  
« couronne contre toute sorte de droit et au préjudice  
« du vray héritier, après avoir tenté toutes les voyes de  
« douceur pour les en divertir ; que leur ambition a

« paru si démesurée que tous les biens, que je leur  
« faisois pour tempérer leurs desseins, servoient plus tost  
« à accroistre leur puissance qu'à diminuer leur mau-  
« vaise volonté ; après une longue patience, qu'ils impu-  
« tèrent plus à nonchalance qu'au désir véritable que  
« j'ay tousjours eu de les en retirer, je ne pouvois éviter  
« ma ruine entière et la subversion générale de cest  
« Estat, qu'en apportant autant de justice que j'avois de  
« bonté. J'ay esté contrainct d'user de l'autorité souve-  
« raine qu'il avoit pleu à la divine Providence de me  
« donner sur eux ; mais, comme leur rage ne s'est ter-  
« minée qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma  
« personne, je vous prie, comme mes amis, et vous  
« ordonne, comme vostre roy, que vous reconnoissiez  
« après ma mort mon frère que voilà, que vous ayez  
« la mesme affection et fidélité pour luy que vous avez  
« tousjours eue pour moy, et que, pour ma satisfaction  
« et vostre propre devoir, vous luy en prestiez le ser-  
« ment en ma présence. Et vous, mon frère, que Dieu  
« vous y assiste de sa divine providence ; mais aussy vous  
« priay-je, mon frère, que vous gouverniez cest Estat et  
« tous ces peuples qui sont sujets à vostre légitime  
« héritage et succession, de sorte qu'ils vous soient  
« obéissans par leurs propres volontez, autant qu'il y  
« sont obligez par la force de leur devoir. » Ces paroles  
achevées, ausquelles le roy de Navarre ne répondit que  
par des larmes et des marques d'un grandissime res-  
pect, toute la noblesse fondant aussy en larmes avec  
des paroles entrecoupées de soupisirs et de sanglots,  
jurèrent au roy de Navarre toute sorte de fidélité, et  
dirent au Roy qu'ils obéiroient ponctuellement à ses

commandemens; lequel tirant le roy de Navarre proche de luy, et me monstrant à ses pieds, lui dit : « Mon  
 « frère, je vous laisse ma couronne et mon neveu<sup>1</sup>; je  
 « vous prie d'en avoir soin et de l'aimer. Vous scavez  
 « aussi comme j'affectionne Monsieur le grand écuyer;  
 « faictes estat de luy, je vous en prie; il vous servira  
 « fidèlement. » Ce que le roy de Navarre accepta de  
 bonne grâce, promettant à Sa Majesté d'observer ses  
 commandemens. Un moment après le Roy, reprenant la  
 parole, dit au roy de Navarre : « Mon frère, allez visiter  
 « tous les quartiers; vostre présence y est nécessaire  
 « et commandez à [Claude de] la Trémoille d'estre sur  
 « ses gardes, car la nouvelle de ma blessure donnera  
 « de l'audace aux ennemis qui voudront entreprendre  
 « quelque chose. » Il commanda à [Nicolas de Harlay,  
 seigneur de] Sancy d'aller au quartier des Suisses, et  
 au mareschal d'Aumont à celuy des Allemans, pour les  
 obliger, en cas qu'il vinst faute de luy, à demeurer  
 fermes dans le party, et à suivre la fortune du Roy, son  
 successeur. Tous ces commandemens n'avoient rien  
 d'un homme qui se voyoit mourir, et, dans ces paroles  
 souveraines et généreuses, tout estoit semblable à son  
 courage et à sa qualité<sup>2</sup>. »

Cependant l'effort fait par le malade pour recevoir le  
 roi de Navarre l'avoit fatigué, et, aussitôt celui-ci parti,  
 il demanda aux gentilshommes demeurés en sa chambre  
 de le laisser en particulier avec MM. d'Épernon, de Belle-  
 garde, de Mirepoix et avec le grand prieur. Ce dernier,

<sup>1</sup> Charles de Valois, grand prieur de France, était, on le sait, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

<sup>2</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 530-533.

toujours auprès du lit, et qui « tenoit les pieds du Roy dans ses mains, sentoit par une espèce de contraction des orteils que le corps tout entier pastissoit de plus en plus <sup>1</sup> ». Néanmoins, à ce moment, le blessé s'assoupit et reposa à peu près une heure. A son réveil, il demanda à prendre un bouillon, mais le rendit presque aussitôt, et sa chaleur naturelle parut se retirer <sup>2</sup>.

« Sur le vespre », le Roi souffrant toujours, les médecins décidèrent de retirer le premier appareil, pour visiter la plaie. Elle apparut livide et en mauvais état, et le second appareil lui ayant été appliqué, peu d'heures après le malade commença à « sentir une chaleur véhémente et une grande douleur, qui s'apaisa à la suite d'un rafraîchissement anodin », puis reprit bientôt après avec la fièvre <sup>3</sup>.

Le Roi resta ainsi fort accablé jusque vers minuit, « où s'estant esveillé comme en sursaut », il appela le grand prieur le suppliant d'aller chercher sans retard son chapelain. M. de Valois lui demandant, alors, « s'il sentoit du mal » : — « Oui, répondit-il, tel que le sang va me suffoquer <sup>4</sup>. » Et il ne cessait maintenant de gémir. « Se trouvant couché et enfoncé fort avant dans le lit, il pria qu'on le tirast plus haut sur un oreiller, ce qui fut fait à l'instant par le sieur de Chasteauvieux et François Fontaine, valet de garde-robe ; mais, peu après, il

<sup>1</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 533.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Discours aux François avec l'histoire véritable sur l'admirable accident de la mort de Henry de Valois* (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série t. XII, p. 367). — C'est d'après ce document surtout que le Dr Cabanès a raconté et décrit les derniers moments d'Henry III, dans *les Morts mystérieuses de l'histoire*, Paris, 1901, in-8°, p. 250-263).

<sup>4</sup> *Mémoires du duc d'Angoulême*, p. 533.



se trouva recoullé dans le liet aussi avant<sup>1</sup> ». A ce moment, il demanda pourquoi l'on enlevait les lumières de la pièce, et, comme on n'avait pas touché aux flambeaux, on reconnut que sa vue commençait à s'obscurcir<sup>2</sup>. En sorte que son chapelain étant arrivé, il ne lui fut pas possible de se confesser.

Sur les 2 heures, son mal était toujours très fort, mais il parut cependant recouvrer un peu ses esprits, et commanda au chapelain « d'aller prendre le précieux corps de Jésus Christ : « Aïn, dit-il, que, estant confessé « je le puisse adorer et recevoir pour viatique, car je « juge que l'heure est venue que Dieu veut faire sa volonté « de moy ». Ceux qui l'entouraient commencèrent alors à l'exhorter à la mort. « Sire, lui dit l'un d'entre « eux, monstrez-nous à ce coup que vous estes vray « catholique, reconnoissez la puissance de Dieu et monstrez-nous que les actes de piété et de religion qui ont « esté faictz par vous, que vous les avez faictz franchement et sans contrainte, parce que vous y avez tousjours cru. — Ouy, dit-il, je veux mourir en la créance « de la religion catholique, apostolique et romaine. Mon Dieu ayez pitié de moy et me pardonnez mes péchés », disant *In manus tuas* et le psaume *Miserere mei, Deus*<sup>3</sup> », « qu'il ne put poursuivre que jusqu'au verset : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit*

<sup>1</sup> *Discours aux François...* (Arch. cur. de l'hist. de Fr. 4<sup>e</sup> série, t. XII, p. 367).

<sup>2</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey christianissimo » (Arch. nat., K. 1569, n<sup>o</sup> 88). — *Memoires du duc d'Angoulême*, p. 533-534.

<sup>3</sup> *Certificat de plusieurs seigneurs de qualité qui assistèrent le Roy depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort* (L'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. III, p. 374).

*me mater mea*<sup>1</sup> », « estant interrompu par un autre qui luy dit : « Sire, puisque désirez que Dieu vous par-  
« donne, il faut premièrement que vous pardonniez à vos  
« ennemis. » Sur quoy il respondit : « Oui, je leur par-  
« donne bien de bon cœur. » — « Mais, Sire, luy fut-il  
« dit encore, pardonnez-vous à ceux qui ont pour-  
« chassé vostre blessure ? — Je leur pardonne aussy et  
« prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme  
« je désire qu'il pardonne les miennes. » Et comme le  
chapelain revenait, lui portant Dieu, il se confessa, « non  
si longuement toutefois qu'il eust bien désiré », reçut  
l'absolution et « ayant perdu la parole », il expira,  
faisant par deux fois le signe de la croix. Il était environ  
3 heures du matin<sup>2</sup>.

Le même jour, mercredi, 2 août, les médecins et chirurgiens procédèrent à l'autopsie, dont le procès-verbal nous a été conservé<sup>3</sup>.

Nous soussignez, y est-il dit, conseillers, médecins et chirurgiens ordinaires du Roy, certifions que, le jour d'hier, deuxiesme de ce présent mois d'août mil cinq cens quatre vingt et neuf, environ vers les 10 heures de nuit, suivant l'ordonnance de Monsieur le grand prévost de France et hostel du Roy, nous avons veu et diligemment visité le corps mort de defunct de très heureuse mémoire et très chrestien Henry III, vivant roy de France et de Pologne, lequel estoit décédé le

<sup>1</sup> « Relacion del subesso de la muerte del roy christianissimo » (Arch. nat., K. 1569, n° 88).

<sup>2</sup> *Certifical de plusieurs seigneurs...* (*Ibid.*).

<sup>3</sup> Le « Rapport du corps mort du très chrestien Henry troisieme, roy de France et de Pologne, » a été publié, d'après J. Guillemeau, *Œuvres de chirurgie*, 1649, in-folio, dans Cabanès, *les Morts mystérieuses de l'histoire*, 1901, in-8°, p. 261-262, et dans Franklin, *les Medecins*, 1892, in-12, p. 293-295.

mesme jour, environ les 3 heures après minuit, à cause de la playe qu'il receut de la pointe d'un cou-teau au ventre inférieur, au-dessous du nombril, partie dextre, le mardy précédent sur les 8 à 9 heures du matin, et à raison des accidens qui survindrent à Sa Majesté très chrestienne, tost et après celle playe recene, de laquelle et accidens susdits, nous avons fait plus ample rapport à justice.

Et pour avoir très ample congnoissance de la profondeur de ladicte playe et des parties intérieures offencées, nous avons fait ouverture dudict ventre inférieur, avec la poitrine et teste. Après diligente visitation de toutes les parties contenues au ventre inférieur, nous avons trouvé une portion de l'intestin grosle, nommé iléon, percée d'oultre en oultre, selon la largeur du couteau, de la grandeur d'un pied, qui nous a esté représenté saigneux plus de quatre doigts revenant à l'endroit de la playe extérieure. Et profondant plus avant, ayant vidé une très grande quantité de sang espandu par ceste capacité avec gros thrombus ou caillons de sang, nous avons aussi veu le mézentère percé en deux divers lieux, avec incision des veines et artères.

Toutes les parties nobles, les naturelles et animales, contenues en la poitrine, ventre inférieur et en la teste estoient naturellement bien disposées, et suivant l'age bien tempérées et sans aucune lésion ny vice, excepté que toutes les susdites parties (comme aussi les veines et artères tant grosses que petites) estoient exsangues et vuides de sang, lequel estoit très abondamment sorty hors par ces playes internes, principalement du mézentère, et retenu dedans ladicte capacité comme en un lieu estrange et contre nature. A raison de quoy, la mort, de nécessité, et en l'espace d'environ dix huit heures, est advenue à Sa Majesté très chrestienne, estant précédée de fréquentes foiblesses, douleurs extresmes, suffocations, nausée, fièvre continue, altération et soif intolérable, avec très grandes inquiétudes. Lesquelles indispositions commencèrent peu après le coup donné, et continuèrent ordinairement jusques au parfait et final sincope de la mort,

laquelle, pour les raisons et accidens susdicts, quelque diligence qu'on y eust peu apporter, estoit inévitable.

Faict sous nos seings manuels, au camp de Sainct-Clou, prez Paris, le jeudy matin, troisieme d'aoust mil cinq cens quatre vingt et neuf.

*Les medecins qui ont assisté :*

LE FEBVRE, DORTOMAN, REGNARD, HÉROARD.

*Les chirurgiens qui l'ont embaumé :*

PORTAIL, LAVERNOT, D'AMBOISE, VAUDELON, LE GENDRE.

A s'en tenir aux termes de ce procès-verbal, qui décrit assez exactement la blessure, on pourrait croire que la mort survint simplement à la suite de la perte considérable de sang produite par cette blessure. Or il n'en est rien. Le couteau, qui n'avait pénétré que de quatre doigts dans l'abdomen, n'avait pu, en effet, atteindre les artères méseraïques, les gros vaisseaux mésentériques près de leur origine, ni produire, par conséquent, une hémorragie soudaine et profuse, qui, du reste, eût entraîné la mort à très bref délai. Ce qui put tromper les medecins sur ce point, lors de l'autopsie, c'est que ces artères étaient vides ; mais l'on ignorait encore, à l'époque, il faut s'en souvenir, le phénomène qui fait, aussitôt la mort survenue, les artères se vider de sang.

En réalité, des diverses observations recueillies au lit de mort du Roi et qui nous ont été transmises par les témoins de ses derniers moments, on peut aisément tirer un diagnostic plus précis et plus certain<sup>1</sup>.

Henry III succomba, en somme, à une péritonite

<sup>1</sup> Je renouvelle ici l'expression de toute ma reconnaissance à M. le Dr Vielliard, sans l'aide et les conseils duquel mon incompetence n'aurait pu tirer des textes que j'avais rassemblés les conclusions scientifiques qui suivent.

suraigué, consécutive à une plaie pénétrante de l'abdomen; cela ne fait aucun doute. Le péritoine et la dernière partie de l'intestin grêle ayant été perforés, il devait fatalement se produire une infection péritonéale, causée par l'écoulement dans le péritoine du contenu intestinal, extrêmement septique comme l'on sait. Cette issue des matières intestinales dans le péritoine fut d'ailleurs précipitée, facilitée et aggravée par le lavement intempestif donné au malade, et ces matières trouvèrent, d'autre part, dans le sang « espandu » dans le ventre du blessé le plus favorable milieu de culture. Si l'on ajoute que le couteau de l'assassin, qui peut-être ne fut pas empoisonné, paraît du moins avoir été de la plus extrême malpropreté, on découvrira là enfin une dernière cause d'infection qui n'est assurément pas négligeable. Il serait faux, toutefois, de dire, avec un auteur du temps, que « si ce cousteau n'eust pas esté empoisonné, le Roy ne fust mort de ce coup-là<sup>1</sup> ». L'intestin était perforé, il n'y avait en réalité rien d'autre à tenter que l'opération appelée aujourd'hui laparotomie suivie d'une suture de l'intestin. Mais si l'on songe que pareille opération n'est d'usage courant en chirurgie que depuis vingt ans à peine, et qu'elle est d'une réussite toujours fort rare, on n'aura nulle peine à se convaincre qu'actuellement encore Henry III aurait bien peu de chances de réchapper à la terrible blessure qui l'emporta.

L'autopsie et l'embaumement du cadavre du Roi achevés, il fut exposé, pendant quelques jours, sur un lit de parade<sup>2</sup>, puis enfermé dans un cercueil de plomb,

<sup>1</sup> Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 207.

<sup>2</sup> *Discours aux François, avec l'histoire véritable sur l'admirable acci-*

formé, dit-on, — détail macabre, — du bac de la fontaine du jardin de Gondi<sup>1</sup>. Et l'inhumation à Saint-Denis étant impossible, puisque la ville et l'abbaye étaient au pouvoir des Ligueurs, le corps fut, sur l'ordre du roi de Navarre qui l'y accompagna, transféré à l'abbaye Saint-Corneille, à Compiègne, où il demeura jusqu'en 1610. Les entrailles retirées du cadavre et enfermées en un coffre restèrent seules à Saint-Cloud, et furent ensevelies dans l'église du lieu, à droite du maître autel, par les soins du duc d'Épernon et de Charles Benoise, secrétaire du cabinet du Roi, qui fit mettre plus tard, à cette place, une inscription latine de sa composition, gravée en lettres d'or sur marbre noir<sup>2</sup>. inscription qui se voyait encore avant la Révolution.

Quant au corps de l'assassin, il fut, le jour même du crime, écartelé par quatre chevaux et brûlé sur la place de l'église de Saint-Cloud. Le meurtrier avait été, auparavant, formellement reconnu pour être bien celui qu'il était et non, comme on l'avait supposé, tout de suite après le drame, « un soldat déguisé ». Malgré tout, la légende de l'innocence du jacobin persista très longtemps, et, au xvii<sup>e</sup> siècle encore, le père Bernard Guyart écrivait tout un livre pour démontrer que le crime avait été commis, non par Clément, honnête moine venu à Saint-Cloud dans les intentions les plus pacifiques, mais par quelqu'un de l'entourage du Roi, qui, ou bien, avait tué Henry III, pendant que Clément lui parlait, et

*dent de la mort de Henry de Valois (Arch. cur. de l'hist. de Fr., 1<sup>re</sup> série, t. XII, p. 368).*

<sup>1</sup> « Relacion del subcesso de la muerte del rey christianissimo » (Archives nationales, K. 4569. n<sup>o</sup> 88). — *Discours aux François (Ibid).*

<sup>2</sup> *Journal de P. de l'Estoile*, éd. Brunet, t. III, p. 306-307.

avait ensuite « dépêché à la chaude » le prétendu assassin, ou bien l'avait « expédié » pendant la nuit qu'il passa chez La Guesle, et lui avait substitué un soldat à qui avaient été promises grosse somme d'argent et la vie sauve, pour faire le coup; promesses qu'on ne put tenir dans le tumulte qui suivit le meurtre<sup>1</sup>.

Tout cela est, il faut l'avouer, bien invraisemblable, et une chose suffirait à nous convaincre de l'identité de Clément et de l'assassin, c'est l'enthousiasme général que souleva son acte dans le parti de la Ligue, qui, loin de douter de sa culpabilité, le considéra comme un martyr, organisa des pèlerinages au lieu de son supplice<sup>2</sup>, fit venir à Paris sa mère, simple paysanne, qui y fut reçue au chant du verset : *Bénis soient le sein qui t'a porté, les mamelles qui t'ont allaité!* logée dans l'hôtel de M<sup>me</sup> de Montpensier, rue du Petit-Bourbon, reconduite ensuite hors de Paris par un cortège de plus de quarante moines<sup>3</sup>, au même temps où l'acte du « bon frère Jacques Clément » était célébré dans la chaire, par le pamphlet et la chanson<sup>4</sup>.

De ces chansons, la seule qui vaille d'être citée est celle où les principaux incidents du drame que je viens

<sup>1</sup> Bernard Guyart, *la Fatalité de Saint-Cloud*, Paris, 1647, in-8°.

<sup>2</sup> « Le 24 aoust 1589, une bande de ligueurs et ligueuses de Paris, qui avoient fait partie d'aller a Saint-Cloud par dévotion et vénération des cendres du Jacobin qu'ils révéroient comme un nouveau saint et martyr, comme ils en revenoient dans un bateau rapportant des cendres dudict Jacobin, fut ledict bateau submergé et ceux de dedans noyés pres des Bons-Hommes, sans qu'il en réchappast un seul des huit personnes qui estoient dedans » *Journal de P. de l'Estoile*, éd. Brunet, t. V, p. 60.

<sup>3</sup> *Journal de L'Estoile*, éd. Brunet, t. VII, p. 27. — P. Robiquet, *Histoire municipale de Paris*, 1904, in-8°, t. II, p. 577.

<sup>4</sup> Charles Labitte. *De la démocratie chez les predicateurs de la Ligue*, 1844, in-8°, p. 79-80.

de retracer sont assez exactement rapportés. Je la donne en terminant, sans prétendre expliquer à mes lecteurs l'allusion contenue dans le refrain :

Il sortit de Paris  
 Un homme illustre et saint,  
 De la religion  
 Des frères Jacobins.....  
     Tu ne l'entens pas, le latin.

Qui portoit une lettre  
 A Henry le vaurien.  
 Il tira de sa manche  
 Un couteau bien à point.....  
     Tu ne l'entens pas le latin.

Dont il frappa Henry,  
 Au dessous du pourpoint,  
 Droit dans le petit ventre,  
 Dedans son gras boudin.....  
     Tu ne l'entens pas, le latin.

Alors il s'escria ;  
 « O meschant Jacobin !  
 « Pour Dieu ! qu'on ne le tue,  
 « Qu'on le garde à demain..... »  
     Tu ne l'entens pas, le latin.

Voicy venir la garde,  
 Ayant l'espée au point,  
 Qui, d'une grande rage,  
 Tua le Jacobin.  
     Tu ne l'entens pas, le latin.

Le président Laguel,  
 A l'instant il fut pris,



Disant : « Faictes-moy pendre,  
« Si, jamais, j'en sceus rien !.. »  
Tu ne l'entens pas, le latin.

Henry, fort affoibli,  
Il demanda du vin,  
Manda l'apoticiaire  
Aussi le médecin.....  
Tu ne l'entens pas, le latin.

Luy ordonne un clistère,  
Disant : « Las ! ce n'est rien. »  
Dict : « Allez moy quérir  
« Ce Biernois genin..... »  
Tu ne l'entens pas, le latin.

Quand il fut arrivé,  
A pleurer il se prist :  
« Hé ! mon frère, mon frère,  
« Pour Dieu, n'y plorez point !... »  
Tu ne l'entens pas, le latin.

« Je vous laisse ma couronne,  
« Mon royaume en vos mains,  
« Pour prendre la vengeance  
« De ce peuple inhumain..... »  
Tu ne l'entens pas, le latin.

En disant ces paroles,  
Luciabel y vint,  
Avec sa compagnie,  
Qui l'emporte au matin.....  
Tu ne l'entens pas, le latin.

Pour servir compagnie  
A sa mère Catin,  
Vous avez veu la vie,  
Vous en voyez la fin.....  
Tu ne l'entens pas, le latin.

Nous priérons Dieu, pour l'âme,  
De l'heureux Jacobin,  
Qu'il reçoive son âme  
En son trosne divin.

Tu ne l'entens pas, la, la, la  
Tu ne l'entens pas, le latin !

<sup>1</sup> *Journal de l'Estoile*, éd. Brunet, t. IV, p. 263-265.

FIN

## INDEX ALPHABÉTIQUE

---

- Abancourt (Louis d'), p. 275.  
Agenois (pays d'), p. 15.  
Aix (Bouches-du-Rhône), p. 326.  
Alava (Francès de), ambassadeur d'Espagne en France, p. 97-99, 100-101, 102.  
Albanus (peut-être Pierre d'Elbène), confident de Catherine de Médicis, p. 85-89.  
Albe (Dominique d'), p. 101-102.  
Albe (Ferdinand-Alvarès de Tolède, duc d'), p. 96, 102.  
Albert-le-Grand, p. 337.  
Albon (Catherine d'), fille de Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, p. 63.  
Albon, Voy. Lustrac et Saint-André.  
Alençon (François de Valois, duc d'), puis duc d'Anjou. Voy. Anjou (François de Valois, duc d').  
Alfrenas. Voy. Francs (Étienne de Ségur, sgr des), ou Effrancis (Jean-Jacques de Neuchêze, sgr d').  
Allègre. Voir Saint-Just.  
Allemagne, p. 216.  
Allemands, au service de France, p. 373.  
Allonville. Voy. Reclainville.  
Alluye (hôtel d'), à Blois, p. 276.  
Alphonse d'Este, duc de Ferrare, p. 96.  
Amboise (Indre-et-Loire), p. 347.  
Amboise (château d'), p. 315.  
Amboise (conjuratión d'), p. 13, 15, 17, 18, 39, 43, 45.  
Amboise (paix d'), p. 93, 94.  
Amboise (N. d'), chirurgien, p. 376-378.  
Amer (Paul), serviteur de Maurevert, p. 155.  
Amiens (Somme), p. 326.  
Amiens. Voy. Le Roy (Vincent).  
Amyot (Jacques), p. 49.  
Ancerville (Louis de Guise, baron d'), prince de Phalsbourg, fils naturel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, p. 319.  
Andelot (François de Coligny, sgr d'), frère de l'amiral de Coligny, p. 50, 73, 76, 95, 99.  
Angennes. Voy. Maintenon et Rambouillet.  
Angers (Maine-et-Loire), p. 15.  
Angoulême (Charente), p. 40.  
Angoulême (Henry, bâtard d'), fils naturel d'Henry II, grand prieur de France, p. 160, 165, 182.  
Angoumois (gouverneur d'). Voy. Ruffec (Philippe de Volvire, baron de).  
Anjou (hôtel d'), à Paris, p. 128, 131, 135.  
Anjou (François de Valois, duc d'Alençon, puis d'), p. 112, 124, 215, 226.  
Anjou (Louis d'), fils du roi Jean le Bon, p. 3.  
Antoine de Bourbon, roi de Navarre, p. 2, 46, 57.  
Aquin (Antoine d'), comte d'Aquin, marquis de Carreto, prince de Castiglione, p. 106, 147, 148.  
Aquin (Marguerite d'), femme de

- Charles de Louviers, sgr de Mauververt, p. 106, 147, 148, 156.
- Aquin (saint Thomas d'), p. 337.
- Arblade (Jean de Lupé, sgr d', l'un des *Quarante-cinq*, p. 269.
- Arbre-Sec (rue de l'), à Paris, p. 127, 160, 161.
- Arco (comte Prospero d'), p. 149.
- Ardèche (Haute-Garonne), p. 270.
- Argenteuil (Seine-et-Oise), p. 327.
- Argy. Voy. Pons.
- Arne (Isabelle ou Isabeau d'), femme de Jean Yanowitz, dit Besme, p. 167-168, 187, 188, 189, 193.
- Arpent-franc (fief de l'), à Saint-Cloud, p. 329.
- Ascoli (duc d'). Voy. Carraccioli.
- Atin (Nicolas de Halwin, sgr d'), p. 165, 170.
- Aubert (Pierre), chirurgien du duc François de Guise, p. 30.
- Aubeterre (Charente), p. 40.
- Aubeterre (châtellenie d'), p. 39.
- Aubeterre (François II Bouchard, sgr d'), p. 42.
- Aubeterre (François III Bouchard, vicomte d'), fils du précédent p. 43.
- Aubeterre. Voy. Bouchard.
- Augustins (les), de Paris, p. 67.
- Aulnay (rue d'), à Saint-Cloud, p. 329.
- Aumale (hôtel d'), à Paris, p. 160.
- Aumale (Claude de Lorraine, duc d'), frère de François de Lorraine, duc de Guise, p. 42, 79, 160, 165, 182, 206, 207.
- Aumale (Charles de Lorraine, duc d'), fils du précédent, p. 239, 324, 325.
- Aumale (Claude de Lorraine, dit le chevalier d'), fils du précédent, p. 354.
- Aumale. Voy. Lorraine.
- Aumont (Jean d'), maréchal de France, p. 225, 240, 265, 267, 276, 295, 357, 373.
- Auneau (Eure-et-Loir), p. 209, 222.
- Aureaux (N. de Beaufort, sgr des), p. 145.
- Autriche (rue d'), à Paris, p. 128, 133, 160.
- Autun (bailli d'). Voy. Loges (N. de).
- Avançon (Guillaume d'), archevêque d'Embrun, p. 237.
- Avignon (Vaucluse), p. 187.
- Avril 1561 (édit d'), p. 14.
- Avrilly. Voy. Halde (Pierre de Sourhouette du).
- Bachet (Jean), laquais, p. 358.
- Bailleul (rue de), à Paris, p. 160.
- Bains (N., sgr de), p. 195. — Voy. Yanowitz de Besme (Françoise).
- Ballifre (Claude), musicien d'Henry III, p. 354.
- Balsac. Voy. Clermont-d'Entragues; Entragues; Dunes.
- Barbaro (Marc'Antonio), ambassadeur de Venise en France, p. 74.
- Barbezières. Voy. Chemeraut.
- Barbezieux (Charente), p. 191.
- Bar-le-Duc (Meuse), p. 193.
- Barnaud (Nicolas), gentilhomme dauphinois, p. 133.
- Barricades (Journée des), p. 204, 228.
- Bassompierre (Christophe de), p. 234, 262.
- Bastide-Saint-Pierre (La) (Tarn-et-Garonne), p. 271.
- Bastille (la), à Paris, p. 325, 335.
- Bayonne (entrevue de), en 1565, p. 96, 114.
- Bazincourt. Voy. Yanowitz de Besme (Jean), sgr de Bazincourt.
- Beaufort (N. de), dit des Aureaux. Voy. Aureaux (N. de Beaufort, sgr des).
- Beaugency (Loiret), p. 49.
- Beaulieu (Martin Ruzé, sgr de). Voy. Ruzé-Beaulieu.
- Beaune-Semblançay (Charlotte de), femme en premières noces de Simon de Fizes, sgr de Sauves, et en secondes noces de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, p. 263, 264.
- Beauguard (Jean de Montberon, sgr de), p. 73.
- Beauvais (Oise), p. 230.
- Beauvais (rue de), à Paris, p. 160.
- Beauvais Nangis (Antoine de Bri-

- château, sgr de, p. 232, 240, 301, 302.
- Bellort (église collégiale de), p. 340.
- Bellegarde (Roger de Saint-Laux et de Termes, sgr de), p. 243, 260, 265, 267, 276, 290, 354, 360, 361, 363, 368, 373.
- Bellengier (Simon), médecin du duc François de Guise, p. 30.
- Bellevai. Voy. Rouvaux (François de Bellevai, sgr de).
- Belon (N.), secrétaire de l'amiral de Coligny, p. 163.
- Benoise (Charles), secrétaire du cabinet d'Henry III, p. 380.
- Beranger (Louis), jacobin, p. 347.
- Bernard (Etienne), député de la ville de Dijon aux États de Blois, p. 220, 298.
- Berry (gouverneur de). Voy. La Chastre (Claude de).
- Bertauville (N., sgr de), p. 494, 492.
- Besme. Voy. Yanowitz.
- Bethizy (rue de), à Paris, p. 127, 136, 139, 160, 161, 163, 164, 169.
- Bèze (Théodore de), p. 49, 79.
- Birague (Rene de), garde des sceaux de France, p. 420, 442.
- Biron (Armand de Gontaut, baron de), maréchal de France, p. 353, 354.
- Blandy (Seine-et-Marne), p. 145.
- Blois (Loir-et-Cher), p. 15, 32, 36, 53, 56, 65, 117, ch. iv, *passim*, 323, 325, 326, 347, 367.
- Blois (États de), p. 213, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 367.
- Bondel (Jean-François), architecte, p. 250, 251.
- Bobigny. Voy. Le Perdriel.
- Bois (Louise du), femme de François d'Aviau, sgr de Piolant, p. 264, 265.
- Bois (Du). Voy. Bras-de-Fer; La Bé-raudière.
- Bois-Dauphin (Urbain de Montmorency-Laval, sgr de), p. 244, 296.
- Boisgarnier (Seine-et-Marne), p. 407.
- Bolland ou Bondot (N.), archer de la garde à cheval du roi, p. 132.
- Bologne (Etienne), chapelain ordinaire de Henry III, p. 366, 367, 375.
- Bondot. Voy. Bolland.
- Bonnegarde (N., sgr de), p. 18-19.
- Bonneval (Eure-et-Loir), p. 327.
- Bonnivet (Henry de Gouffier, sgr de), p. 265.
- Bonrepais (Savary de Saint-Pastour, sgr de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 358, 364.
- Bonshommes (frères), du couvent de Nigeon, à Paris, p. 67, 381, note 2.
- Bordeaux (parlement de), p. 56.
- Bordelais (pays de), p. 270.
- Bordes (Jean de), sgr de Sarradas, peut-être l'un des *Quarante-cinq*, p. 271.
- Bosc (Du). Voy. Esmandreville.
- Boucart. Voy. Esternay.
- Bouchard d'Aubeterre (Antoinette), femme de Jean de Parthenay-Larchevesque, sgr de Soubise, p. 43, 46-47.
- Bouchard. Voy. Aubeterre; Saint-Martin-de-la-Couldre.
- Boucher (Jean), curé de Saint-Benoît, à Paris, p. 336.
- Bouex (Charente), p. 40.
- Bouillon (Godefroy de), p. 63.
- Bouillon (Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, puis duc de), p. 123-124, 150, 151.
- Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), p. 9, 219.
- Bourbon (hôtel de), à Paris, p. 128, 131, 133.
- Bourbon (Antoinette de), femme de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, p. 3, 4, 200.
- Bourbon (Charles, cardinal de), p. 38, 222, 296, 305, 327.
- Bourbon. Voy. Antoine de Bourbon, roi de Navarre.
- Bourg-Archambault (Vienne), p. 231.  
— Voy. Cluzeau (François Blanchard, sgr du).
- Bourges (Cher), p. 15, 219, 244, 326.
- Bourges (maire de). Voy. Le Mareschal.

- Bourgogne (province de), p. 4, 5, 44, 220, 270, 324.
- Bourgogne (comté de), p. 344.
- Bourgoing (Edmond), prieur du couvent des Jacobins de Paris, p. 341, 343, 350, note 3.
- Bourjay (Pierre), carme, p. 338.
- Bouteville (Charente), p. 191.
- Brantôme (Pierre de Bourdeille, sgr et abbé de), p. 24, 25, 30, 34, 62, 111.
- Bras-de-fer (Renée de), femme de Pierre du Bois, sgr de la Béaurodière, p. 264.
- Breton (Fabrice), dit le chevalier Breton, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, p. 274, 325.
- Brichanteau. Voy. Beauvais-Nangis.
- Brienne (Charles de Luxembourg, comte de) et de Ligny, p. 326, 331, note 2, 333, 334, 347, 348, 356, 361.
- Brion (François de), p. 45.
- Brissac (Maine-et-Loire), p. 101.
- Brissac (Charles de Cossé, comte de), p. 222, 244, 296.
- Brosse. Voy. Étampes.
- Bruneau (N.), contrôleur des dépenses de la maison de l'amiral de Coligny, p. 165.
- Bulles (Claude de), aumônier du cabinet du roi, prêtre de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, p. 267, 282, 306, 309.
- Bürg (Conrad), soldat suisse, p. 171, 180, 181.
- Caen. Voy. La Fosse.
- Caillaud (Jean), sgr de Méré, p. 40.
- Calais (Pas-de-Calais), p. 5, 9, 209.
- Calais (gouverneur de). Voy. Gourdan.
- Calvin (Jean), p. 172.
- Cambrai (Nord), p. 215.
- Campaigno (François de Patras, sgr de), peut-être l'un des *Quarante-cinq*, p. 358.
- Cannes (Seine-et-Marne), p. 105, 107.
- Cardaillac. Voy. Sarlabous.
- Carle (Jean de), président au parlement de Bordeaux, p. 56.
- Carle (François de), maire de Bordeaux, fils du précédent, p. 56.
- Carle (Pierre de), président au parlement de Bordeaux, frère du précédent, p. 56.
- Carle (Lancelot de), frère des précédents, évêque de Riez, p. 56, 59, 60, 61, 62.
- Carmes (les), de Paris, p. 67.
- Carraccioli (Jean), prince de Melfe, duc de Venosa et d'Ascoli, grand sénéchal du royaume de Naples, p. 106.
- Carraccioli (Isabelle), fille du précédent, p. 106.
- Carreto. Voy. Aquin.
- Castellan (Honoré), médecin de Catherine de Médicis, p. 53.
- Castelnaud-Chalosse (N., sgr de), p. 18.
- Castiglione. Voy. Aquin.
- Castres (Tarn), p. 15.
- Cateau-Cambrésis (paix de), p. 109, 215.
- Catherine de Médicis, p. 3, 7, 14, 16, 19, 22, 23, 36, 37, 51, 53, 55, 59, 64, 65, 69, 70, 73, 79, 80, 84-102, 111, 113-121, 123, 125, 138-141, 143, 144, 146, 153, 157-159, 160, 168, 196, 204, 248, 257, 268, 274, 275, 294, 303-306, 310, 383.
- Caubray (château de), près des Vaslins (Loiret), p. 36.
- Caussade (Pierre de Landorte, sgr de), p. 177.
- Caussens (Jean de Monlezun, sgr de), p. 164, 169, 170, 172, 175, 183-184, 186, 187.
- Cavriana (Filippo), ambassadeur de Florence en France, p. 303-305.
- Cazilhac. Voy. Cessac.
- Céré (René de Valsergues, sgr de), p. 133, 144, 145.
- Cerfs (galerie des), au château de Blois, p. 259, 260, 268, 276.
- Cerisaye (prêche de la), à Paris, p. 43.

- Cerisy-la-Forêt (table de). Voy. La Guesle (François de).
- Certon (Salomon). p. 165, 172.
- Cessac (François de Castillac, sgr de). p. 158, 165, 166.
- Chaalons, soldat, p. 318.
- Chailly (François de Villiers, sgr de). p. 129, 131, 132, 145.
- Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne), p. 145.
- Champagne (province de). p. 4, 50, 209, 313, 324.
- Champagne (Guillaume de, trésorier de Guise, p. 8, note 1.
- Champdeniers (Deux-Sèvres), p. 411.
- Chantal. Voy. Frémyot.
- Chantebien (le frère), jacobin, p. 340.
- Chantreine (Nicole de), aumônier du duc François de Guise, p. 60.
- Chantonnay (Thomas Perrenot, sgr de), ambassadeur d'Espagne en France, p. 73.
- Charenton (Seine), p. 144.
- Charles IX. p. 57, 97, 100, 101, 103, 111, 117, 118, 120, 121, 122, 132, 136, 137, 138, 139, 142, 143, 146 et suivantes, 152, 157, 171.
- Charles III, duc de Lorraine, p. 240, 304, 319.
- Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, duc de Savoie, p. 216, 217.
- Charles le Téméraire, p. 4.
- Charry (Jacques Prévost, sgr de), p. 95.
- Chartres (Eure-et-Loir), p. 219, 227-228, 260, 326.
- Chartreux-hors-les-murs (couvent des), près Paris, p. 65, 66, 346.
- Chastellier-Portault (Honorat Prévost, sgr du), p. 48.
- Châteauneuf-sur-Charente (Charente), p. 191.
- Châteaurenault (tour de), ou du Moulin, au château de Blois, p. 252, 312, 317.
- Châteauvieux (Joachim de), p. 296, 370, 374.
- Châtelet (Le), près des Vaslins (Loiret), p. 23, 27, 29, 35, 64.
- Châtelet-en-Brie (Le), (Seine-et-Marne), p. 104.
- Châtillon. Voy. Coligny.
- Chaudras (Marguerite de), femme d'Olphan de Gast, p. 272.
- Chaudras. Voy. Soullailhac.
- Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne), p. 106, 107.
- Chemault. Voy. Rhodes.
- Chemerault (François de Barbezières, sgr de), p. 355.
- Chenonceaux (Loir-et-Cher), p. 363.
- Cherveux (Deux-Sèvres), p. 111.
- Cheverny (Philippe Hurault, sgr de), p. 238.
- Chisses (N.), valet de garde-robe de Henry III, p. 280.
- Chypre (île de), p. 343.
- Clément (Jacques), ch. v.
- Clément (N.), mère de l'assassin, p. 381.
- Clermont (collège de), à Paris, p. 180.
- Clermont (Claude-Catherine de), dame de Dampierre, femme en premières noces de Jean d'Annebault, baron de Retz, et en secondes noces d'Albert de Gondi, duc de Retz, p. 198, 231, 353.
- Clermont. Voy. Piles.
- Clermont-d'Entragues (Charles de Balsac, sgr de Clermont-Soubiran, dit), p. 296, 353.
- Clermont-Gallerande (Georges de), p. 328.
- Clermont-Gallerande. Voy. Clutin.
- Clermont-Soubiran. Voy. Clermont-d'Entragues.
- Cléry (Loiret), sanctuaire de Notre-Dame, p. 293.
- Clèves (Catherine de), comtesse d'Eu, fille de François de Clèves, duc de Nevers, comte d'Eu, femme en premières noces d'Antoine de Croy, prince de Porcien, et en secondes noces de Henry de Lorraine, duc de Guise, p. 233.
- Cloître Saint-Germain l'Auxerrois (le), à Paris, p. 127, 128, 144.
- Clouet (François), p. 5.

- Clutin (Marie), femme en premières noces de Claude de Laubespine, et en secondes noces de Georges de Clermont-Gallerande, p. 328.
- Clutin. Voy. Oisel.
- Cluzeau (François Blanchard, sgr du) et de Bourg-Archambault, p. 231.
- Codanque (Bernardin de), sgr de la Grand'maison, valet de chambre du duc Henry de Guise, p. 272.
- Colas (François, sgr des Francs, p. 229.
- Coligny (Gaspard de), sgr de Châtillon-sur-Loire, amiral de France, p. 2, 11, 21, 30, 38, 45, 48, 49, 50, 57, 58, 70, 72, 73, 79-89, 91-103, 105, 109, 112-127, 196, 197, 207, 214, 215, 327.
- Coligny (François de), sgr de Châtillon, fils de l'amiral, p. 147, 148, 327.
- Coligny (Louise de), fille de l'amiral et femme de Charles de Téligny, p. 165.
- Colombey-les-deux-Églises (Haute-Marne), p. 344.
- Comminges (pays de), p. 270, 241.
- Compans (Jean de), échevin de Paris, p. 299.
- Compiègne (Oise), p. 380
- Conciergerie (la) du palais, à Paris, p. 53, 70.
- Condé (Louis de Bourbon, prince de), p. 2, 15, 23, 57, 58, 91, 95, 96, 97, 101, 110.
- Condé (Henry de Bourbon, prince de), fils du précédent, p. 139, 151.
- Condé (Marie-Françoise d'Orléans-Longueville, princesse de), p. 41.
- Condé (Claude de), femme de Nicolas Yanowitz de Besme, p. 195.
- Corbeil (Seine-et-Oise), p. 145.
- Corbeil (châtellenie de), p. 105.
- Corbet. Voy. Le Mareschal.
- Corbie (Guillaume de), président au parlement de Dauphiné, p. 105.
- Corbie (Guillemette de), fille du précédent et femme de Jean de Louviers, p. 105.
- Cordeliers (les), de Paris, p. 67.
- Cornaton (Pierre de la Gelière, sgr de), p. 133, 165.
- Cornay (Loiret, arr. et canton d'Orléans, commune de Saint-Cyr-en-Val, p. 51.
- Corso (Sampiero de Bastelica, dit Sampiero), p. 239.
- Corso (Alfonso), colonel général des Corses, p. 239, 240, 265, 271, 293, 294.
- Cossé. Voy. Brissac : Gonnord.
- Coubians (N., sgr de), p. 331.
- Courcelles (N., sgr de), p. 195. — Voy. Yanowitz de Besme (Françoise).
- Cousances (Meuse), p. 193.
- Crenay (Gaucher de Foissy, sgr de), p. 25, 27, 35, 63. — Voy. Foissy.
- Cresnes (Seine-et-Marne), p. 106.
- Crèveœur (Seine-et-Marne), p. 108.
- Crillon (Louis des Balbes de Berton, sgr de), p. 240.
- Croix-des-Petits-Champs (la), à Paris, p. 154.
- Croy (Antoine de), prince de Porcien, p. 96. — Voy. Clèves (Catherine de).
- Cujas (rue), à Paris, p. 337.
- Cuniga (Juan de), ambassadeur espagnol à Rome, p. 96.
- Cypierre (Philibert de Marcilly, sgr de), p. 38, 65.
- Dampierre (François de Cugnac, baron de), p. 301-302.
- Damville (Henry de Montmorency, baron de), p. 139.
- Dauphiné (province du), p. 191, 274.
- Daupou — d'Hautpoul? — Voy. Ventajoux.
- Davila (Henry-Catherin), p. 337, 341, 342, 343, 344.
- Deminet-Dubreuil (Catherine), femme de Charles Yanowitz de Besme, p. 195.
- Deux-Ponts (Wolfgang, duc de Bavière et de), p. 101-102.
- Dianowich. Voy. Yanowitz.
- Dianowitz. Voy. Yanowitz.
- Digoin (Saône-et-Loire), p. 44.



- Dijon (Cité d'Or), p. 359.  
 Dijon Voy. Bernard Étienne.
- Dorguyn Étienne, amonnetier du roi, p. 267, 282, 301, 309.
- Dorleans Louis, avocat au parlement de Paris, p. 249.
- Dormans Marie, p. 199, 209.
- Dorteman Nicolas, médecin, p. 376, 378.
- Doullens Somme, p. 226.
- Boxenné maison du, au cloître Saint-Germain-Auxerrois, à Paris, p. 430.
- Dreux bataille de, p. 16, 21, 23, 48, 106.
- Duban (J.-F.), architecte, p. 251.
- Du Cerceau Jacques Androuet, p. 250-251, 254, 255.
- Dutort (Prix de Bas, sgr de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 363.
- Du Mas (A.), prévôt des maréchaux, p. 52.
- Dumont François, archer de la porte du roi, p. 337.
- Dunes (Charles de Balsac, sgr de), p. 265, 300, 370.
- Durescu. Voy. Ferey.
- Dyo Jacques de, commandeur de l'ordre de Malte, p. 339, 350.
- Eclimont** (Eure-et-Loir), p. 238.
- Écosse royaume d', p. 216.
- Effrancis. Effranats. Voy. Francs (Étienne de Ségur, sgr des), ou Effrancis (Jean-Jacques de Neuchêze, sgr d').
- Effrancis (Jean-Jacques de Neuchêze, sgr d'), peut-être l'un des *Quarante-cinq*, p. 270.
- Effrancis. Voy. Frémoyot (Marguerite).
- Elbone (Pierre d', Albanus?), amonnetier ordinaire du roi, p. 85.
- Elbeuf (René de Lorraine, marquis d'), p. 239.
- Elbeuf (Charles de Lorraine, duc d'), p. 263, 296, 304, 305.
- Élisabeth, reine d'Angleterre, p. 99.
- Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, p. 168.
- Embrun archevêque d') Voy. Avignon.
- Entragues François de Balsac, sgr d'), p. 226, 229, 265, 282, 292.
- Entragues. Voy. Touchet (Marie).
- Epernon (Jean-Louis de Nogaret, marquis de la Valette, duc d'), p. 242, 326, 370, 373, 380.
- Épinac (Pierre d'), archevêque de Lyon, p. 234, 235, 236, 263, 276, 277, 283, 295, 300, 302, 303, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 327.
- Escoubleau. Voy. Sourdis.
- Esmandreville (Martin du Bosc, sgr d'), p. 234, 235-236.
- Espagne (royaume d'), p. 187, 188, 214, 215.
- Este Alphonse II d', duc de Ferrare. Voy. Alphonse.
- Este (Anne d'), femme en premières noces de François de Lorraine, duc de Guise, et en secondes noces de Jacques de Savoie, duc de Nemours, p. 23, 25, 30, 60, 119, 123, 124, 129, 130-131, 197, 198, 227, 263, 295, 304, 305, 310.
- Este (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare, p. 64.
- Esternay (Antoine Raguier, sgr d'), p. 23.
- Étampes (Seine-et-Oise), p. 327.
- Étampes (Jean de Brosse, duc d'), p. 38.
- Étapes (bailli et gouverneur d'). Voy. Halde (Pierre de Sourhouette du).
- Fains** (Meuse), p. 193.
- Favresse (Marne), p. 193.
- Faye-la-Vincuse (Indre-et-Loire), p. 102.
- Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane, p. 240.
- Ferey (Jean), sgr de Durescu, notaire et secrétaire du roi, p. 63.
- Ferrare (le cardinal de). Voy. Este (Hippolyte d').
- Ferrare (duc de). Voy. Alphonse d'Este, duc de Ferrare.

- Ferté-Bernard (La) (Sarthe), p. 5.  
 Feuquières (Jean de Pas, sgr de),  
 gouverneur de Roye, p. 42, 45,  
 95.  
 Filles pénitentes (couvent des), à  
 Paris, p. 194.  
 Fizes. Voy. Sauves.  
 Flandre (la), p. 118.  
 Florainville (René de), sgr de Cou-  
 sances, Fains et Hargeville  
 (Meuse), p. 193.  
 Florainville (Anne de), femme de  
 René de Florainville, sgr de Cou-  
 sances, p. 193.  
 Florainville (Christine de), fille des  
 précédents et femme de Louis 1<sup>er</sup>  
 Yanowitz de Besme, p. 193, 195.  
 Florence (Italie), p. 118.  
 Fogliani (Gasparo), envoyé en  
 France du duc de Ferrare, p. 96.  
 Foissy (Pierre de), p. 126.  
 Fontaine (François), valet de garde-  
 robe d'Henry III, p. 291, 318, 374.  
 Fontaine-Française (bataille de),  
 p. 270.  
 Fontanges. Voy. La Salle.  
 For-l'Évêque (prison du), à Paris,  
 p. 138.  
 Forli (Anne), femme de Guillaume  
 Revillon, p. 286.  
 Fossés-Saint-Germain (rue des), à  
 Paris, p. 127, 128, 130, 131, 133,  
 138, 161.  
 Fosse (N., sgr de), gouverneur du  
 duc Henry de Guise, p. 200.  
 Four (rue du), ou Mulet, à Saint-  
 Cloud, p. 330.  
 François 1<sup>er</sup>, roi de France, p. 3, 5,  
 249, 252.  
 Francs (Étienne de Ségur, sgr des),  
 peut-être l'un des *Quarante-cinq*,  
 p. 270.  
 Frédy (Bernard-Maurice de), p. 195.  
 — Voy. Yanowitz de Besme (Ca-  
 therine).  
 Fregoso (Ottavio), p. 65.  
 Frémoyot (Jeanne-Françoise), femme  
 de Christophe de Rabutin, baron  
 de Chantal, p. 270.  
 Frémoyot (Marguerite), femme de  
 Jean-Jacques de Neuchêze, sgr  
 d'Elfrancs, p. 270.  
 Fromenteau (rue), à Paris, p. 160.  
 Fumel (François de), p. 15.  
 Gammache (N., sgr de), p. 21.  
 Garches (Seine-et-Oise), p. 329,  
 note 3.  
 Garnier (Nicolas), capitaine de la  
 milice bourgeoise parisienne,  
 p. 72.  
 Gascogne (pays de), p. 241.  
 Gascourt (Seine-et-Oise), p. 107.  
 Gast (Michel de), l'un des *Quarante-  
 cinq*, p. 314, 315, 316, 317, 318.  
 Gast (Olphan de), l'un des *Quarante-  
 cinq*, frère du précédent, p. 266,  
 271, 272, 282, 291, 314.  
 Gast. Voy. Chaudras (Marguerite  
 de).  
 Genève (Suisse), p. 13, 43, 216.  
 Geofre (N. de), secrétaire du comte  
 de Brienne, p. 334, 348.  
 Gesvres (Louis Potier, sgr de), se-  
 crétaire d'État, p. 245.  
 Gianneli (N.), envoyé en France du  
 duc de Ferrare, p. 96.  
 Giannotti (Donato), ambassadeur de  
 Florence en France, p. 73.  
 Glaris (canton de), en Suisse, p. 178,  
 179, 180.  
 Goas (Jean de Biran, sgr de), p. 166,  
 170, 186.  
 Godin (N.), bourgeois de Beauvais,  
 p. 230.  
 Gondi (Jérôme de), p. 126, note 4,  
 328, 329, 330, 352.  
 Gondi (maison de Jérôme), à Saint-  
 Cloud, p. 126, note 4, 328-330,  
 358, 380.  
 Gondi (Pierre de), évêque de Paris,  
 cardinal, p. 277, 283, 303, 311.  
 Gondi (Jean-Baptiste de), p. 328.  
 Gondi (Jean-François de), évêque de  
 Paris, p. 328, 329.  
 Gonnord (Artus de Cossé, sgr de),  
 p. 68.  
 Gonzague (Louis de), prince de  
 Mantoue, duc de Nevers. Voy.  
 Nevers.

- Gosn, soldat, p. 418.
- Gousan-Graunt de Maubon, sgr des, gouverneur de Casars, p. 38.
- Grand-prince de France. Voy. Angoulême-Henry, bâtard d'. Valois (Charles de).
- Greenwich (Angleterre), p. 451.
- Grégoire XIII, pape, p. 147, 148-150.
- Grenoble-Isère, p. 192.
- Greve-place des, à Paris, p. 70, 71.
- Grimaucourt (Aymerie de Leschevaine, dame de), p. 319.
- Grimouville. Voy. Larchant.
- Grumentelder-Moritz ou Leonard, soldat suisse, p. 171, 178, 179, 180.
- Gruyère (Michel, comte de), p. 38.
- Guast-Louis de Beranger, sgr du, p. 186.
- Guerehy (François Maratin, sgr de), p. 432, 433, 435, 436.
- Gueroult (Jean), huissier du Conseil, p. 279.
- Guise (comté, puis duché de), p. 5.
- Guise (hôtel de), à Paris, p. 5, 212.
- Guise (Claude de Lorraine, 1<sup>er</sup> duc de), p. 4.
- Guise (François de Lorraine, 2<sup>e</sup> duc de), chapitre I, *passim*, et p. 108, note 6, 119, 139, 167, 196, 197, 201, 211.
- Guise (Henry de Lorraine, prince de Joinville, puis 3<sup>e</sup> duc de), p. 23, 30, 60, 63, 82, 108, note 6, 127, 133, 152, note 1, 156, 158, 160, 167, 182, 183, 184, 185, 186, 189, 192, 193, chapitre iv, *passim*, 323, 325, 339, 363.
- Guise (Charles de Lorraine, prince de Joinville, puis 4<sup>e</sup> duc de), p. 279, 294, 296, 305, 324.
- Guise (Louis de Lorraine, premier cardinal de), frère de François de Lorraine, duc de Guise, p. 29, 59, 63, 127, 209.
- Guise (Louis de Lorraine, second cardinal de), frère de Henry de Lorraine, duc de Guise, p. 187, 188, 189, 200, 234, 241, 247, 276, 277, 295, 300, 302, 305, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 325, 327, 329.
- Guise (Anne d'Este, duchesse de), femme de François de Lorraine, duc de Guise. Voy. Este (Anne d').
- Guise (Catherine de Clèves, duchesse de). Voy. Clèves.
- Guise (Louis de), baron d'Ancerville, prince de Phalsbourg, fils naturel de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, p. 319, note 2.
- Guyenne (pays de), p. 191, 241, 243.
- Guyot (Edme), jacobin, p. 351.
- Halde** (Pierre de Sourhouette du), sgr et baron d'Avrilly, bailli et gouverneur d'Étapes, p. 260, 264, 265, 266, 267, 301, 358, 359.
- Halde (Charles de Sourhouette du), neveu du précédent, p. 287, note.
- Halfrenas. Voy. Effrancis (Jean-Jacques de Neuchêze, sgr d') ou Francs (Étienne de Ségur, sgr des).
- Halwin. Voy. Attin.
- Hamilton (N.), enseigne de la garde écossaise, p. 295, 308.
- Hanoyer (Jean), praticien de Chammes, p. 108, note 5.
- Harbelade. Voy. Arblade.
- Hargeville (Meuse), p. 193.
- Harlay (Achille de), premier président au parlement de Paris, p. 325, 332, 333, 335, 347, 356, 361, 368.
- Haton (Claude), chroniqueur, p. 109.
- Hautefort (Edme d'), p. 166, 291, 296.
- Hautpoul. Voy. Daupou.
- Hayz, capitaine allemand, p. 100.
- Heiltz-le-Maurupt (Marne), p. 193.
- Hennequin (Dreux), seigneur d'Acy-en-Multien, maître des comptes, p. 342.
- Hennequin (Aymar), évêque de Rennes, fils du précédent, p. 342.
- Hennequin (Jérôme), évêque de Soissons, frère du précédent, p. 342.
- Hennequin. Voy. Nicolay (Renée de).
- Henry II, roi de France, p. 3, 5, 13, 160.

- Henry III (Alexandre, plus tard Henry de Valois, duc d'Orléans, puis duc d'Anjou, roi sous le nom de), p. 98, 101, 111, 112, 113, 120, 124, 125, 126, 137, 142, 152, 158, 164, 170, 179, 180, chapitres iv et v, *passim*.
- Henry IV (Henry de Bourbon, roi de Navarre, puis roi de France, sous le nom de), p. 98, 101, 114, 115, 139, 164, 169, 170, 197, 213, 244, 292, 326, 328, 343, 353, 354, 370-373, 383.
- Hérault (Jean), prieur de Saint-Victor, à Paris. p. 231.
- Herbelada. Voy. Arblade.
- Herbelade. Voy. Arblade.
- Herigouyn (Johannes de), sgr de Favresse, Sermaize et Heiltz-le-Maurupt, p. 193.
- Hérivaux (abbé d'). Voy. Le Rouillé.
- Héroard (Jean), médecin, p. 376-378.
- Herwart (Barthélemy), contrôleur général des finances, p. 328.
- Hotman (François), sgr de Morte-fontaine, p. 280, 281.
- Hotman (Saint-Martin), p. 297.
- Humières (Jacques d'), p. 68.
- Humières (Léonore d'), femme de Guillaume de Montmorency, sgr de Thoré, p. 74.
- Issoire (Puy-de-Dôme), p. 207.
- Issy (Seine), p. 327, 331.
- Jacobins (couvent des), de la rue Saint-Jacques, à Paris. p. 66, 67, 337, 338, 340, 342, 344.
- Jacobins de Sens (couvent des), p. 337, 339, 340.
- Janvier 1562 (édit de), p. 14, 93.
- Jargeau (Loiret), p. 33, 327.
- Jarnac (bataille de), p. 97, 110, 207.
- Jeanne d'Albret, reine de Navarre, p. 99.
- Joignac (Charles de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 272.
- Joinville (Haute-Marne), p. 146.
- Joinville (traité de), p. 215.
- Joinville (prince de). Voy. Guise (Henry de Lorraine, duc de), et Guise (Charles de Lorraine, duc de).
- Jouvenel des Ursins (Jean), évêque de Tréguier, p. 68.
- Koch (Martin), soldat suisse, p. 171, 179, 180, 181.
- La Barre (Jean de), historien, p. 105.
- La Bastide-Saint-Pierre (Jacques de Vignes, sgr de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 271, 315.
- La Béraudière (Pierre du Bois, sgr de), p. 264.
- La Bonne (N.), maître d'hôtel de l'amiral de Coligny, p. 169.
- La Borde (Jean du Houssoy, sgr de), p. 353, 361.
- La Bourdaisière (Georges Babou, sgr de), p. 296.
- La Brosse (Jacques de), p. 18.
- La Brosse (N. de), fils du précédent, p. 18, 19.
- La Chapelle-Marteau (Michel Marteau, sgr de la Chapelle, dit), prévôt des marchands de Paris, p. 222, 234, 236, 296, 297, 298, 299, 306, 308, 315, 320, 321, 346.
- La Chastre (Claude de), gouverneur du Berry, p. 284.
- La Clavelle (N.), musicien de Henry III, p. 354.
- La Fleur, soldat, p. 318.
- La Fontaine (N.), musicien de Henry III, p. 354.
- La Forest (Michel de Louviers, sgr de), p. 153, 154.
- La Fosse (Nicolas Le Pelletier, sgr de), échevin de Caen, député aux États de Blois, p. 298.
- La Gelière. Voy. Cornaton.
- Lagny-sur-Marne (abbé de). Voy. Le Rouillé.
- La Grand'maison. Voy. Codanique.
- La Guesle (Alexandre de), p. 331.
- La Guesle (François de), abbé de Cérisy-la-Forêt, frère du précédent, p. 335.
- La Guesle (Jacques de), procureur général au parlement de Paris,

- trere des précédents, p. 340, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 342, 350, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 368, 381, 382, 383.
- La Guérite (Pridbert de la Guérite, sgr de), p. 224.
- La Mauvissière, Michel de Castelmau, sgr de, p. 307.
- La Mauvoisinière (Christophe du Buis, sgr de), p. 35.
- Lambert, N., compagnon de voyage de Poltrot de Mère, p. 48.
- Lamezan (Épistème de), p. 241, 242.
- La Mothe, Voy. Saint-Prix.
- Lambotte, Voy. Gausserie.
- Langres (Haute-Marne), p. 344.
- La Noue (François de), p. 151, 192.
- Larchant, Nicolas de Grimouville, sgr de), p. 259, 273, 278, 281, 302, 308, 315, 317, 333.
- La Renuchie (Jean de Barry, sgr de), p. 39.
- La Rivière-Puytaillé (Hardouin de Villiers, sgr de), p. 101, 102.
- La Rochefoucauld, François, comte de), p. 38, 79, 99, 140.
- La Rochefoucauld, Voy. Roucy.
- La Salle (Louis de Fontanges, sgr de), p. 274.
- La Tour (Anne de), femme de Laurent de Médicis, mère de Catherine de Médicis, p. 3.
- La Trémoille (Claude de), p. 373.
- La Trémoille, Voy. Noirmoutier.
- Laubespine (Claude de), p. 328.
- Laubespine (Sébastien de), évêque de Limoges, p. 23, 31, 32, 38, 32.
- Laubespine, Voy. Clutin.
- Laugnac (Honorat de Montpezat, sgr de), capitaine de la compagnie des *Quarante-cinq*, p. 224, 243, 268, 282, 285, 289, 300, 307, 315.
- Laurent II de Médicis, duc de Florence, père de Catherine de Médicis, p. 3.
- La Valette, Voy. Épernon.
- La Vergne (Hugues de), p. 355.
- Lavernot, chirurgien, p. 376-378.
- Le Charron (Jean), prévôt des marchands de Paris, p. 159.
- Le Febvre (Pierre), médecin, p. 365, 366, 369, 370, 374, 376-378.
- Le Gendre (N.), chirurgien, p. 376-378.
- Legras (Marie-Anne), femme de Jean-Georges Yanowitz de Besme, p. 195.
- Lejeune (N.), chirurgien du duc Henry de Guise, p. 263.
- Le Maistre (N.), docteur de Sorbonne, p. 350.
- Le Mareschal (François), sgr de Corbet, maire de Bourges, p. 244-247.
- Lépante (bataille de), p. 417.
- Le Pelletier, Voy. La Fosse.
- Le Perdriel (Jean), sgr de Mézières, p. 156.
- Le Perdriel (Guillaume), sgr de Bobigny, fils du précédent, p. 156.
- Le Rouillé (René), chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé d'Hérvieux et de Lagny-sur-Marne, p. 335.
- Le Roy (Vincent), lieutenant-général au bailliage d'Amiens, p. 299.
- Lescherenne (Aymerie de), dame de Grimaucourt, p. 319.
- Le Seurre (Jean), secrétaire du duc de Guise, p. 33, 34, 35.
- Lespine (Jean de), pasteur huguenot, p. 49.
- Lestang (N., sgr de), p. 49.
- L'Estoile (Pierre de), p. 41, 42.
- Lévis, Voy. Mirepoix.
- Lhuistre, Voy. Yanowitz de Besme (Nicolas), sgr de Lhuistre, et Yanowitz de Besme (Louis II), sgr de Lhuistre.
- Ligny, Voy. Brienne.
- Limisso (Chypre) (évêque de), Voy. Lusignan.
- Loges (N. de), bailli d'Autun, p. 44, 45.
- Loire (la), fleuve, p. 320.
- Loiret de, rivière, p. 24, 25.
- Lombardie (la), p. 61.
- Loreau (Le), paroisse de Vanves (Seine), p. 331.
- Lorraine (la), p. 57, 193, 206, 209.
- Lorraine (Charles III, duc de), Voy. Charles III.

- Lorraine (René II, duc de). Voy. René II.
- Lorraine (Charles de Lorraine, dit le cardinal de), frère de François de Lorraine, duc de Guise, p. 12, 29, note 3. 63, 97, 101, 149, 150, 167, 168, 187, 188, 197, 198, 201, 209.
- Lorraine (Catherine de), femme de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, p. 200, 239, 319, 346, 381.
- Lorraine (Catherine de), fille de Claude de Lorraine, duc d'Anmale, p. 200.
- Lorraine (Christine de), p. 232, 240.
- Lorraine (Claude de France, duchesse de), 2<sup>e</sup> fille d'Henry II, roi de France et de Catherine de Médicis, femme de Charles III, duc de Lorraine, p. 97.
- Lorraine (Henriette de), sœur de Charles III, duc de Lorraine, femme de Louis de Guise, baron d'Ancerville, prince de Phalsbourg, p. 319.
- Lorraine (Marie de), femme de Charles de Lorraine, duc d'Anmale, p. 239.
- Lorraine. Voy. Anmale; Elbeuf; Guise.
- Losse (Jean de), p. 35, 38, 52.
- Louchart (Anselme), commissaire au Châtelet, p. 234.
- Louise de Lorraine, reine de France, p. 252, 260, 264, 265, 368, 369.
- Louviers (île de), en Seine, à Paris, p. 104.
- Louviers (Charles I<sup>er</sup> de), conseiller au parlement de Paris, p. 104.
- Louviers (Charles II de), sgr du Châtelet et de Nangis, conseiller au parlement de Paris, p. 104.
- Louviers (Charles III de), président au parlement de Paris, fils du précédent, p. 104.
- Louviers (Nicolas de), sgr de Maurevert, trisaïeul de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, l'assassin de Coligny, p. 105.
- Louviers (Jean de), sgr de Maurevert, bisaïeul de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.
- Louviers (Jean ou Guillaume), sgr de Cannes et de Maurevert, grand'père de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.
- Louviers (Nicolas II de), sgr de Maurevert, père de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.
- Louviers (Jeanne de), épouse de Nicolas Sanguin, p. 105.
- Louviers (Louise Sanguin, femme de Charles III de), p. 104, 105.
- Louviers. Voy. La Forest; Maurevert.
- Louvre (palais du), à Paris, p. 5, 120, 121, 122, 128, 132, 138, 139, 140, 143, 152, 159, 160, 164, 204, 326, 333, 334, 347.
- Louvre (jardin du), à Paris, p. 124.
- Louvre (rue actuelle du), p. 128.
- Lupstein (Alsace-Lorraine), p. 4, 209.
- Lusignan (Étienne de), jacobin, puis évêque de Limisso, p. 343.
- Lustrac (Marguerite de), femme de Jacques d'Albon, sgr de Saint-André, p. 38.
- Lux (Edme de Malain, baron de), p. 317.
- Luxembourg (duché de), p. 5.
- Luxembourg (ville de), p. 9.
- Luxembourg (Marie de), p. 3.
- Luxembourg. Voy. Brienne; Margitigues.
- Lyon (Rhône), p. 44, 46, 47, 324, 326.
- Lyon (archevêque de). Voy. Épinac (Pierre d').
- Madrid, p. 168, 189.
- Magnac (Antoine de Neufville, baron de), p. 222.
- Magnificchino* (N. Venetianelli, dit il), acteur italien, p. 239.
- Maignaut. Voy. Montégut.
- Maineville (François de Ronchevolles, sgr de), p. 262.
- Maintenon (Louis d'Angennes, sgr de), p. 228, 240, 265, 276.
- Malras. Voy. Yolet.
- Malvoisine (Seine-et-Marne), p. 108.

- Mandreville (Louis de, medecin du duc François de Guise, p. 30.  
 Mans (Le) (Sarthé), p. 326.  
 Mans évêque du. Voy. Rambouillet (Claude d'Angennes de).  
 Mansard (Jules-Hardouin), architecte, p. 250, 254.  
 Mantoue (Louis de Gonzague, prince de), puis duc de Nevers. Voy. Nevers.  
 Marcel (Claude), intendant des finances, p. 277, 278.  
 Marcilly. Voy. Cypierre.  
 Margey Michel, jacobin, p. 344, 349.  
 Marguerite de Valois, femme de Henry, roi de Navarre, p. 97, 114, 202.  
 Marie Stuart, p. 4, 13, 84.  
 Marignan (bataille de), p. 4.  
 Marseille (Bouches-du-Rhône), p. 326.  
 Martignes (Sebastien de Luxembourg, vicomte de), p. 38, 76.  
 Masse (N.), garçon de la chambre de Henry III, p. 301.  
 Mathurins (couvent des), de Paris, p. 338.  
 Maurevert (Seine-et-Marne), p. 106, 107.  
 Maurevert (Nicolas de Louviers, sgr de), trisaïeul de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.  
 Maurevert (Jean de Louviers, sgr de), bisaïeul de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.  
 Maurevert (Jean ou Guillaume de Louviers, sgr de Cannes et de), grand-père de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.  
 Maurevert (Nicolas II de Louviers, sgr de), père de Charles de Louviers, sgr de Maurevert, p. 105.  
 Maurevert (Charles de Louviers, sgr de), chapitre II.  
 Maurevert (Louis de Louviers, sgr de), p. 107, note.  
 Maximilien, empereur d'Autriche, p. 149.  
 Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), p. 200, 239, 269, 324, 325, 326, 327, 346.  
 Mazères (François, sgr de) et de Lezons, p. 17.  
 Meaux (Seine-et-Marne), p. 15.  
 Médicis (Laurent de). Voy. Laurent II de Médicis.  
 Médicis (Ferdinand de), grand-duc de Toscane. Voy. Ferdinand.  
 Mée (Le) (Seine-et-Marne), p. 107.  
 Melfe (prince de). Voy. Carracioli.  
 Melun (Seine-et-Marne), p. 145, 326.  
 Mendoza (Bernardino de), ambassadeur d'Espagne en France, p. 230, 231, 260.  
 Mendocé (Jacques de), p. 68.  
 Mensignac (Dordogne), p. 207.  
 Mercier (N.), capitaine de la milice bourgeoise parisienne, p. 72.  
 Méré (moulin de), sur la Touvre, près Angoulême, p. 40.  
 Méré (seigneurie de) (Charente, canton d'Aubeterre, commune de Nabinaud), p. 39 et suivantes.  
 Méré (Jean Poltrot, sgr de), chapitre I, p. 114, 116, 151.  
 Méré (Jean Caillaud, sgr de), p. 40.  
 Merle (N. de), maître d'hôtel du Roi, p. 145, 276, 307.  
 Merlin (Pierre), pasteur protestant, p. 165, 172.  
 Messas (Loiret), p. 49, 50.  
 Metz (Lorraine), p. 5, 9, 209, 334.  
 Meudon (Seine-et-Oise), p. 328.  
 Meung-sur-Loire (Loiret), p. 49.  
 Mézières. Voy. Le Perdriel.  
 Michel. Voy. Saint-Gaudens.  
 Mignonville (N., sgr de), p. 354.  
 Mirepoix (Jean de Lévis, vicomte de), p. 354, 373.  
 Miron (Marc), médecin de Henry III, p. 224, 264, 266, 267.  
 Monceaux (Oise), p. 97.  
 Moncontour (bataille de), p. 103, 110, 207.  
 Monluc (Blaise de), p. 38, 99, 205.  
 Monneins (François de), p. 133, 136.  
 Mons (Belgique, prov. de Hainaut), p. 118.  
 Montaignu (Vendée), p. 244.  
 Monthéliard (Frédéric de Würtemberg, comte de), p. 369.

- Montbrun (Charles du Puy, sgr de), p. 191, 192.
- Montclar (N., sgr de), exempt des gardes du corps, p. 287.
- Monte (Nicolas de), jacobin de Paris, p. 343.
- Montégut (Jacques de Maignaut, sgr de), p. 242, note 2.
- Montégut (Françoise Maignaut de), fille du précédent et femme de Jean de Touges, sgr de Noilhan, p. 242, note 2.
- Montferrier. Voy. Montsérié.
- Montfery. Voy. Montsérié.
- Monthieu, près Ardiège (Haute-Garonne). Voy. Saint-Gaudens.
- Montholon (François de), garde des sceaux, p. 236, 277.
- Montigny (François de la Grange, sgr de), p. 265, 271, 302.
- Montmorency (famille de), p. 93, 120, 121, 122.
- Montmorency (Anne de), connétable de France, p. 2, 14, 23.
- Montmorency (François de), fils du connétable, p. 70, 71.
- Montmorency. Voy. Damville; Humières (Léonore d'); Thoré (Guillaume de Montmorency, sgr de).
- Montpensier (Louis de Bourbon, duc de), p. 5, 96.
- Montpensier (Catherine de Lorraine, duchesse de), femme du précédent, p. 200, 239, 319, 346, 381.
- Montpezat. Voy. Lagnac.
- Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), p. 219.
- Montsérié (Guiraud de), p. 269.
- Montsérié (Jean-François de), l'un des *Quarante-cinq*, fils du précédent, p. 269, 287, 363.
- Montsérié (Bernard de), l'un des *Quarante-cinq*, frère du précédent, p. 269, 363.
- Montserrier. Voy. Montsérié.
- Montsery. Voy. Montsérié.
- Moreau (Jean de), p. 445.
- Morosini (Giovanni-Francesco), légat du pape en France, p. 263, 310, 311.
- Mortefontaine. Voy. Hotman.
- Moulin (tour du), ou de Châteaurenault, au château de Blois, p. 252, 312, 317.
- Moulins (Allier), p. 94, 96.
- Moustier. Voy. Sarragosse.
- Mouy (Artus de Vaudrey, sgr de), p. 147, 154, 155.
- Mouy-de-l'Oise. Voy. Mouy-sur-Thérain.
- Mouy-Saint-Phal (Louis de Vaudrey, sgr de Mouy et de Saint-Phal, dit de), p. 102, 103, 110-113, 126.
- Mouy-sur-Thérain ou Mouy-de-l'Oise (Oise), p. 102.
- Mulet (rue), ou du Four, à Saint-Cloud, p. 330.
- Munich (Bavière), p. 319.
- Muss (Nicolas), interprète de l'amiral de Coligny, p. 165, 172, 173.
- Nabinaud (Charente), p. 40.
- Nambu (Philippe de), huissier de la chambre du Roi, p. 282, 283, 307.
- Nangis (Seine-et-Marne), p. 104.
- Nantes (Loire-Intérieure), p. 326.
- Nanteuil (Jean Courtin, sgr de), député du bailliage de Blois aux Etats de Blois, p. 298.
- Nanteuil-le-Haudouin (Oise), p. 200.
- Naples (royaume de), p. 147.
- Naples (grand sénéchal du royaume de). Voy. Carraccioli.
- Nassau (Louis de), p. 118.
- Navarre (collège de), à Paris, p. 201.
- Navarre (Antoine de Bourbon, roi de). Voy. Antoine de Bourbon.
- Navarron. Voy. Sarriac.
- Nemours (Jacques de Savoie, duc de), p. 46, 48, note 1, 296, 304, 305, 324.
- Nemours (duchesse de). Voy. Este (Anne d').
- Nesle (Louis de Sainte-Maurc, marquis de), p. 68.
- Neuchêze. Voy. Efrancs.
- Neuilly (Étienne de), président de la cour des aides, p. 234, 299, 307.
- Neuville-aux-Bois (Loiret), p. 50.
- Nevers (Louis de Gonzague, duc de), prince de Mantoue, p. 38, 245.



- Nicolay Aymar de, en de, marquis de Goussainville, p. 341.
- Nicolay Renée de, femme en premières noces de Deux-Hennepin et en secondes noces de Jean-Louis, sgr de Boutancourt, p. 342.
- Niderviller (Suisse, canton de Glaris), p. 178.
- Nigeon Irènes Bonshommes du couvent de, à Paris, p. 67.
- Nîmes (Grand), p. 45.
- Niort (Deux-Sèvres), p. 110, 111.
- Noguel Voy Laperrou.
- Nordan Voy Touges.
- Normantier François de la Tremolle, marquis de, p. 263.
- Noirmontier Charlotte de Beaune-Semblançay, marquise de. Voy Beaune-Semblançay (Charlotte de).
- Noisemant Seine-et-Marne, p. 108.
- Norris Henry, ambassadeur d'Angleterre en France, p. 163.
- Notre-Dame (église), à Chartres, p. 228.
- Notre-Dame (église), à Paris, p. 66, 67, 68, 338.
- Notre-Dame-sanctuaire de, à Clerf, p. 293.
- Noüe (La), près Blois, p. 258.
- O François d', p. 228, 267, 276, 277, 370.
- Oisel (Henry Clutin, sgr d'), p. 23, 22, 328.
- Oiselay (Haute-Saône), p. 344.
- Olive (Ignace), avocat de Chartres, p. 228.
- Olivet (Loiret), p. 22, 24, 25, 33, 34, 51.
- Onzain (Loir-et-Cher), p. 23.
- Opser (Joachim), sous-prieur du collège des Jésuites, dit de Clermont, à Paris, p. 180-181.
- Orbay (François II d'), architecte, p. 250, 251, 254.
- Orléans (Loiret), p. 15, 16, 21, 22, 23, 36, 43, 44, 45, 48, 50, 52, 65, 66, 72, 73, 91, 139, 151, 207, 219, 225, 226, 227, 231, 324, 325, 326, 328.
- Orléans (rue d'), à Saint-Cloud, p. 329, 330.
- Orléans (Gaston, duc d'), p. 251, 328, 329.
- Ormoÿ (Seine-et-Marne), p. 105.
- Ormoÿ (Jean Postel, sgr d'), p. 105. — Voy. Sanguin (Marie).
- Ormoÿ (Georges Postel, sgr d'), p. 108, note 3, 145.
- Ormoÿ. Voy. Postel.
- Ornano (Vannina d'), p. 239.
- Ornano. Voy. Corso (Alfonso).
- Orthe (Adrien d'Aspremont, vicomte d., gouverneur de Bayonne, p. 142, 143.
- Palais de Justice (Le), à Paris, p. 179.
- Pape. Voy. Saint-Auban.
- Paris Ambroise, p. 9, note 9, 136, 165, 172, 173.
- Paris, p. 65, 69, 118, 152, 260, 310, 358, 369, 370, 381.
- Paris (Chambre des comptes de), p. 297, 326.
- Paris (Parlement de), p. 297, 326.
- Pas. Voy. Feuquières.
- Pasquier (Étienne), p. 236, 237.
- Patras. Voy. Campaigno.
- Pays-Bas (des), p. 118, 122, 215.
- Pelletier (Julien), curé de Saint-Jacques, à Paris, p. 284, note.
- Pellevé (Nicolas de), archevêque de Sens, p. 129, 130.
- Perche-aux-Bretons (la), au château de Blois, p. 271, 310.
- Péricard (Jean), secrétaire du duc de Guise, p. 217, note, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 296.
- Pescher (Le), Corrèze, p. 279.
- Pescher (Mercure de Saint-Chamant, sgr du), p. 279.
- Petit-Bourbon (rue du), à Paris, p. 381.
- Pétremol (Adrien), sgr de Rosières, intendant des finances, p. 277, 283.
- Petrucci (Jean-Marie), ambassadeur de Florence en France, p. 119.
- Petruzzi (Achille), siennois, p. 166, 170.

- Peytes. Voy. Saint-Paulet.
- Phalsbourg (Louis de Guise, baron d'Ancerville, prince de), p. 319.
- Philippe II, p. 97, 117, 146-148, 168, 187, 188, 189, 190, 215, 216.
- Picardie (province de), p. 4, 5, 42, 324.
- Pie V, pape, p. 96, 117.
- Pigenat (Pierre-François), curé de Saint-Nicolas-des-Champs, p. 347.
- Pigné (Pierre), chirurgien, p. 365, 366, 369, 370, 374.
- Piles (Armand de Clermont, sgr de), p. 133, 136, 140.
- Piles de Villemur (Pierre de), p. 127, 129, 130, 131, 132.
- Pinart (Claude), secrétaire d'État, p. 226.
- Piolant (François d'Aviau, sgr de), p. 264. — Voy. Bois (Louise du).
- Pithiviers (Loiret), p. 327.
- Plessis-les-Tours (Le) (Indre-et-Loire), p. 112.
- Plessis-Mornay (Philippe du), p. 369.
- Poissy (Seine-et-Oise), p. 327.
- Poissy (Colloque de), p. 43.
- Poitiers (Vienne), p. 15, 207.
- Poitou (province du), p. 284.
- Poltrot (château de), (Charente, commune de Nabinaud), p. 40.
- Poltrot (moulin de), sur la Dronne (Charente, commune de Nabinaud), p. 40.
- Pons (Charente-Inférieure), p. 191.
- Pons (Claude d'Argy, sgr de), p. 354.
- Pontoise (Seine-et-Oise), p. 327.
- Pont-Saint-Esprit (Gard), p. 295.
- Porcien (Antoine de Croy, prince de), p. 96.
- Portail (Antoine), chirurgien d'Henry III, p. 309, 335, 357, 358, 365, 366, 369, 370, 374.
- Portail. Voy. Prime (Jacqueline), femme d'Antoine Portail.
- Portail (Paul), conseiller au parlement de Paris, p. 335, 357, 358.
- Portereau (faubourg du), à Orléans, p. 22, 24, 34, 35.
- Postel (Charlotte), femme de Nicolas de Louviers, p. 105.
- Postel. Voy. Ormoy; Sanguin (Marie).
- Pot. Voy. Rhodes.
- Pouilly (Seine-et-Marne), p. 107.
- Poulies (rue des), à Paris, p. 128, 130, 131, 133.
- Pratz (Haute-Marne), p. 344.
- Pré-aux-Clers (le), à Paris, p. 370.
- Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois (rue actuelle des), p. 128.
- Prévost. Voy. Chastellier-Portault.
- Prévost. Voy. Sansac.
- Prévost de Morsan (Bernard), président au parlement de Paris, p. 138.
- Prime (Jacqueline), femme d'Antoine Portail, p. 335, 357, 358.
- Provence (province de), p. 294.
- Provençères (N., sgr de), p. 239.
- Pruneaux (René de Sorbiers, sgr des), p. 133, 136.
- Puyvialt (Christophe Claveau, sgr de), p. 44, 73.
- Quarante-cinq (Les)**, dits aussi les Gentilhommes ordinaires du Roi, ou les Ordinaires du Roi, gardes du corps de Henry III, p. 242, 243, 268-272 et à leurs noms : voy. Arblade : — Bonrepais : — Bordes : — Campaigno ; — Dufort : — Effrancis ; — Francs (des) ; — Gast (Michel de) ; — Gast (Olphan de) ; — Joignac ; — La Bastide-Saint-Pierre ; — Laugnac ; — Montsérié (Bernard de) ; — Montsérié (Jean-François) ; — Saint-Aubin ; — Saint-Gaudens ; — Saint-Pau ; — Saint-Paulet ; — Sarriac ; — Séma lens ; — Tonges ; — Valiers.
- Raguier (Jacques)**, neveu de Louise Sanguin, p. 105.
- Raincy (N. de), auditeur des comptes, p. 331.
- Ramboiteau (Alexandre), huissier du Conseil, p. 280, 281.
- Rambouillet (Claude d'Angennes de), évêque du Mans, p. 316.
- Rambouillet (Nicolas d'Angennes,

- marquis de), p. 240, 260, 267, 276, 277.
- Ramelort (Onuphre d'Espagne, sgr de), p. 208.
- Ravaillac François, p. 39, 40.
- Reclainville Jean d'Altonville, sgr de), p. 228.
- Regnaud, médecin, p. 376, 378.
- Reims archevêque de), p. 313.
- René II, duc de Lorraine, p. 4.
- Rennes Ille-et-Vilaine), p. 326.
- Renty (bataille de), p. 10, 109.
- Renty (Jacques de), p. 355.
- Retz Albert de Gondi, comte, baron, puis duc de) maréchal de France, p. 120, 142, 151, 225, 245, 283.
- Retz da maréchale de). Voy. Clermont (Claude-Catherine de).
- Revillon Guillaume, tapissier du Roi, p. 286.
- Revillon. Voy. Forli.
- Revol (Louis, secrétaire d'Etat, p. 245, 265, 282, 283, 284, 293.
- Rhin (le), fleuve, p. 209.
- Rhodes (Jean Pot, sgr de) et de Chemault, p. 68.
- Richelieu (François du Plessis, sgr de), p. 298, 306, 355, 376.
- Rieux (François de la Jugie, sgr de), p. 265.
- Riez (évêque de). Voy. Carle (Lancelot de).
- Rivoli (rue actuelle de), à Paris, p. 160, 161.
- Rochelle (La) (Charente-Inférieure), p. 111, 150, 152, 186, 191, 193, 207.
- Rome, p. 56, 149, 150, 327.
- Ronce (La) (Seine-et-Marne), p. 107.
- Roquelaure. Voy. Saint-Aubin.
- Rose (faubourg de la, à Blois, p. 263.
- Rosières. Voy. Pétreinol.
- Rosne (Chrestien de Savigny, sgr de), p. 234.
- Rossieux (Denis de), p. 274, 275, 297.
- Rostaing (Tristan de), p. 25, 27, 28, 29, 35, 59, 63, 76.
- Roucy (François de la Rochefoucauld, comte de), p. 68.
- Rouen (Seine-Inférieure), p. 9, 15, 16, 19, 21, 46, 219, 326.
- Rouillé (Jean) marchand de Paris, p. 328.
- Roule (rue du), à Paris, p. 161.
- Rouvroy (François de Bellevai, sgr de), p. 287, 312.
- Royale (rue), à Saint-Cloud, p. 329.
- Roye (gouverneur de). Voy. Feuquieres.
- Ruffec (Philippe de Volvire, baron de), gouverneur d'Angoumois, p. 192.
- Ruzé-Beaulieu (Martin Ruzé, sgr de Beaulieu, dit), p. 245, 265, 277, 281, 290, 292.
- Saint-Aignan (Léonor de Beauvillier, comte de), p. 296.
- Saint-André Jacques d'Albon, sgr de), maréchal de France, p. 2, 14, 63, 156.
- Saint-André (la maréchale de). Voy. Lustrac (Marguerite de).
- Saint-André. Voy. Albon (Catherine d'), fille des précédents.
- Saint-Antoine (porte), à Paris, p. 144.
- Saint-Auban (Jacques Pape, sgr de), p. 133, 144.
- Saint-Aubin (Bertrand de Roquelaure, sgr de), p. 272.
- Saint-Barthélemy (massacre de la), p. 82, 96, 103, 114-116, 120-123, 141 et suivantes, chapitre III, 167, 168, 196, 293, 328.
- Saint-Benoît (église), à Paris, p. 67, 336.
- Saint-Calais (chapelle), au château de Blois, p. 274, 310.
- Sainte-Catherine (mont), à Rouen, p. 19.
- Saint-Chamant. Voy. Pescher (Mercur de Saint-Chamant, sgr du).
- Sainte-Chapelle de Paris, p. 335.
- Saint-Cloud (Seine-et-Oise), p. 327, 329, 330, 331, 332, 347, 378, 380.
- Saint-Cloud (château de), p. 329.
- Sainte-Colombe (Jean de Montesquiou, sgr de), p. 186.

- Saint-Corneille (abbaye, à Compiègne, p. 380.  
 Saint-Denis (abbaye de), p. 380.  
 Saint-Denis (bataille de), p. 97.  
 Saint-Dizier (Haute-Marne), p. 5, 193, 194.  
 Saint-Étienne-des-Grès (église), à Paris, p. 68.  
 Saint-Eutrope (maison de la chapelle), au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, p. 130.  
 Saint-Euverte (abbaye de), à Orléans, p. 229.  
 Saint-Gall (abbaye de), en Suisse, p. 179, 180.  
 Saint-Gaudens (Jacques de Michel, dit le capitaine), sgr de Monthieu, peut-être l'un des *Quarante-cinq*, p. 270.  
 Saint-Germain (paix de), p. 114, 117.  
 Saint-Germain (faubourg), à Paris, p. 370.  
 Saint-Germain-l'Auxerrois (censive de), à Paris, p. 130.  
 Saint-Germain-l'Auxerrois (cloître), p. 127, 128, 144.  
 Saint-Germain-l'Auxerrois (église), p. 127, 128, 129, 160.  
 Saint-Gouard (Jean de Vivonne, sgr de), p. 189.  
 Saint-Hilaire (porte), à Rouen, p. 9.  
 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, (Loiret), p. 69, 71, 79, 91.  
 Saint-Honoré (église), à Paris, p. 154.  
 Saint-Honoré (rue), à Paris, p. 155.  
 Saint-Jacques (porte), à Paris, p. 66.  
 Saint-Jacques (rue), à Paris, p. 337.  
 Saint-Jacques (Jacobins de la rue), p. 66, 67, 337, 338, 340, 342, 344.  
 Saint-Jacques-de-l'Hôpital (église), à Paris, p. 267.  
 Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), p. 140.  
 Saint-Jean-du-Jard (Seine-et-Marne), p. 107, 108.  
 Saint-Just-près-Chomelix (Haute-Loire), p. 37.  
 Saint-Just [-près-Chomelix] (Christophe d'Allègre, sgr de), p. 37.  
 Saint-Lary. Voy. Bellegarde.  
 Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), p. 36.  
 Saint-Lazare (maison de), à Paris, p. 346.  
 Saint-Malin. Voy. Sémalens.  
 Sainte-Maline. Voy. Sémalens.  
 Sainte-Marthe (église collégiale), de Tarascon, p. 267.  
 Saint-Martin (faubourg), à Chartres, p. 228.  
 Saint-Martin (rue), à Paris, p. 205.  
 Saint-Martin-de-la-Coudre (Jean Bouchard, sgr de), p. 43.  
 Saint-Martin-des-Champs (abbaye de), à Paris, p. 329, note 2.  
 Saint-Martin-Hotman, p. 297.  
 Sainte-Maure. Voy. Nesle.  
 Sainte-Menehould (gouverneur de). Voy. Esmandreville.  
 Saint-Merry (église), à Paris, p. 68.  
 Saint-Mesmin (Loiret, commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin), p. 24, 25.  
 Saint-Michel (boulevard), à Paris, p. 337.  
 Saint-Michel (porte), à Paris, p. 66.  
 Saint-Nicolas-des-Champs (église), à Paris, p. 347.  
 Saint-Ouen (Indre-et-Loire), p. 326, p. 348.  
 Saint-Pastour (Savary de), sgr de Bonrepais, l'un des *Quarante-cinq*, p. 358.  
 Saint-Pau (Barthélemy de Balsac, sgr de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 272.  
 Saint-Paul (Antoine de Saint-Paul, dit le maréchal de), p. 302.  
 Saint-Paulet (N. de Peytes, sgr de), l'un des *Quarante-cinq*, p. 270.  
 Saint-Phal (Aube), p. 102.  
 Saint-Prix (Jacques de la Mothe, abbé de), valet de chambre ordinaire du Roi, p. 244, 245, 279, 281.  
 Saint-Quentin (Aisne), p. 42.  
 Saint-Quentin (bataille de), p. 42, 43.  
 Saint-Sauveur (église), à Blois, p. 340, 346.  
 Saint-Sépulchre (église), à Paris, p. 67.

- Saint-Séverin cimetière, à Paris, p. 212.
- Saint-Symphorien (faubourg), à Tours, p. 326.
- Saint-Thomas (détail), p. 247.
- Saint-Vallier (Henry de Lorraine, comte de), p. 206, 207.
- Saint-Victor (prévôt de), Voy. Héran, Jean.
- Saintes (Charente-Inférieure), p. 111.
- Saintonge (pays de), p. 192.
- Salesse (Pierre), p. 68.
- Saluces (marquisat de), p. 215, 216, 217.
- Sampiero Corso, Voy. Corso.
- Sanceyre (Jean de), contrôleur général de l'argenterie du Roi, p. 328.
- Sancy (Nicolas de Harlay, sgr de), p. 373.
- Sanguin (Louise), femme de Charles de Louviers, président au parlement de Paris, p. 104, 105.
- Sanguin (Marie), femme de Jean Postel, sgr d'Ornoy, p. 105, 108.
- Sanmalinus*, Voy. Sémalens.
- Sansac (Louis Prévost, sgr de), p. 38.
- San-Severino (Eléonore de), femme de Jean Carraccioli, p. 106.
- Sarlabous (Corbeyran de Cardaillac, sgr de), p. 176, 177, 178.
- Sarlabous (Raymond de Cardaillac, sgr de), p. 166, 170, 177, 178, 181, 184, 185.
- Sarradas, Voy. Bordes.
- Sarragosse (Louis de Moustier, sgr de), p. 133, 136.
- Sarriac (Ogier de), sgr de Navarron, l'un des *Quarantecinq*, p. 266, 269.
- Sauves (Simon de Fizes, sgr de), p. 263.
- Sauves, Voy. Beaune-Semblançay.
- Saverne (Alsace-Lorraine), p. 12, 167.
- Savigny, Voy. Rosne.
- Savoie (duché de), p. 214.
- Savoie (Charles-Emanuel I<sup>er</sup>, duc de), p. 216, 217.
- Savourny (N.), musicien de Henry III, p. 354.
- Schomberg (Gaspard de), p. 119, 232, 249.
- Ségur, Voy. Francs (Étienne de Ségur, sgr des).
- Seine (la), fleuve, p. 128.
- Selles-sur-Chor (Loir-et-Cher), p. 48, 49, 72.
- Sémalens (N. Brenguier, sgr de), l'un des *Quarantecinq*, p. 269, 287.
- Semur, Voy. Trémont.
- Senlis (Oise), p. 326, 327.
- Sens (Yonne), p. 334, 336, 337, 339, 340.
- Serhonnes (Yonne), p. 336.
- Sermaize (Marne), p. 193.
- Serre (Jean de), secrétaire du Roi, commissaire des vivres, p. 24.
- Sèvres (Seine-et-Oise), p. 329, 330.
- Sixte-Quint, pape, p. 216, 217, 310, 311, 327, 345, 367.
- Sorbin de Sainte-Foy (Arnaud), évêque de Nevers, p. 85.
- Sorbonne (la), à Paris, p. 326, 343.
- Soubise (Jean de Parthenay-Larchevesque, sgr de), p. 38, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 72, 73, 82, 83, 84, 96.
- Soubise (M<sup>me</sup> de), Voy. Bouchard d'Aubeterre (Antoinette).
- Soubise (Catherine de), fille des précédents, femme de Charles de Quellenc baron du Pont, puis de René de Rohan, p. 47.
- Soufflot (rue), à Paris, p. 337.
- Soulailhac (Jacques de Chaudras, sgr de), p. 272.
- Soutaines (Aube), p. 342.
- Soupirs (allée des), à Saint-Cloud, p. 330.
- Sourdis (François-René d'Escoubleau, sgr de), p. 228.
- Sourhouette, Voy. Halde (Du).
- Soyecourt (Charles ou Abdias de), p. 155.
- Strasbourg (Alsace), p. 164, 209.
- Studer de Winkelbach (Josué), p. 170, 171, 179.
- Suisses, p. 169, 170, 178-181, 373.
- Tachy (Nicolas de Roux, sgr de), p. 302.

- Tanchon (Jean), capitaine de la milice bourgeoise parisienne, p. 72.
- Tarascon (Bouches-du-Rhône), p. 267.
- Targes. Voy. Yanowitz de Besme (Jean-Georges), sgr de Targes.
- Tavannes (Gaspard de Saulx, sgr de), maréchal de France, p. 91, 142, 158.
- Téligny (Charles de), p. 133, 139, 140, 144, 145, 165.
- Temple (le), à Paris, p. 337.
- Termes. Voy. Bellegarde.
- Thémines (Pons de Lauzières-Cardaillac, marquis de), p. 242.
- Thianges (Léonard de Damas, sgr de), p. 132.
- Thionville (ancien département de la Moselle), p. 5, 9.
- Thomas (N.), chirurgien, p. 165, 173.
- Thoré (Guillaume de Montmorency, sgr de), fils du connétable, p. 74, 327.
- Thoré. Voy. Humières (Léonore d').
- Thou (Christophe de), premier président au parlement de Paris, p. 70, 80, 138.
- Thou (Jacques-Auguste de), l'historien, p. 227, 238, 353.
- Thouars (Lot-et-Garonne). Voy. Laugnac.
- Tillet (maison du), à Meudon, p. 328.
- Tixeranderie (rue de la), à Paris, p. 104.
- Toscane (Ferdinand de Médicis, grand-duc de). Voy. Ferdinand.
- Tosinghi (Pierre-Paul), p. 30, 166, 170.
- Tosinghi (N.), fils du précédent, p. 166.
- Touchet (Marie), maîtresse de Charles IX, femme de François de Balsac, sgr d'Entragues, p. 229.
- Touchet (Marie), femme de Jean ou Guillaume de Louviers, p. 105.
- Touges (Jean de), sgr de Noïthan, peut-être l'un des *Quarante-cinq*, p. 242. — Voy. Montégut.
- Toulouse (Haute-Garonne), p. 326.
- Toulouse (parlement de), p. 5.
- Tourelles (fort des), à Orléans, p. 22.
- Tours (Indre-et-Loire), p. 15, 269, 326, 347.
- Tours. Voy. Verger (Gilles du).
- Touvre (la), rivière, affluent de la Charente, p. 40.
- Traves (Celse de Choiseul, sgr de), p. 50.
- Tréguier (évêque de). Voy. Jouvel des Ursins.
- Trémont (Claude de Semur, sgr de), p. 229.
- Trilbardou (Seine-et-Marne), p. 107.
- Triumvirat catholique (le), p. 14.
- Troyes (Aube), p. 340, 342.
- Troyes. Voy. Vert (Philippe de).
- Uffeducci (Galeotto), capitaine d'armes du Légat, p. 263.
- Union (édit d'), p. 219, 226, 227, 324, 326.
- Valavoire (Alexandre ? de), p. 145.
- Valençay (Jean d'Estampes, sgr de), p. 314.
- Valencé. Voy. Valiers.
- Valenciennes (Nord), p. 118.
- Valens. Voy. Valiers.
- Valiers (N., sgr de), appelé quelquefois Valens, Valencé, l'un des *Quarante-cinq*, p. 314, 315.
- Valois (Charles de), grand prieur de France, p. 279, 296, 353, 354, 355, 363, 366, 367, 370, 371, 373, 374.
- Valsergues. Voy. Céré.
- Vanves (Seine), p. 327, 331.
- Vaslins (Les) (Loiret), p. 23, 24, 25, 34, 35, 51, 53.
- Vassy (affaire de), p. 15, 62, 65.
- Vaudelon (N.), chirurgien, p. 376-378.
- Vaudrey (Jura), p. 102.
- Vaugirard (Seine), p. 327, 331, 352.
- Vendôme (François de Bourbon, comte de), p. 3.
- Vendôme (Charles de Bourbon, cardinal de), 4<sup>e</sup> fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, p. 230, 277, 301, 310.
- Vendôme (duchesse de). Voy. Jeanne d'Albret.
- Venetianelli (N.), dit *il magnifichino*, acteur italien, p. 239.

- Vassal (duc de), Voy. Carraccioli.  
 Ventreux (François Daupou —  
 de Houtpoul), sgr de, p. 363, 370.  
 Verdureau (N.), p. 325.  
 Verzer (Gilles de), président du  
 présidial de Tours, p. 299.  
 Versoris (Pierre Le Tourneur, dit),  
 avocat au parlement de Paris,  
 p. 236.  
 Vert (Philippe de), avocat au bail-  
 liage de Troyes, p. 299.  
 Vialart (Michel), officier de la mai-  
 son de Louis, p. 35, 52.  
 Vignory (Haute-Marne), p. 209, 222.  
 Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher),  
 p. 48.  
 Villegomblain (François Racine, sgr  
 de), p. 21, 27, 28, 29, 111.  
 Villemur. Voy. Piles de Villemur.  
 Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-  
 Oise), p. 144, 145.  
 Villepeque (Seine-et-Marne), p. 107.  
 Villepreux (Seine-et-Oise), p. 327.  
 Villequier (Claude de Villequier,  
 baron de), p. 224.  
 Villeroy (Nicolas de Neufville, sgr de),  
 p. 226.  
 Vincenze (N.), médecin de la Reine,  
 p. 53.  
 Viole (Claude), conseiller au parle-  
 ment de Paris, p. 138.  
 Viole (Michel), abbé de Saint-  
 Euverte, p. 229.  
 Viollet, soldat, p. 318.  
 Vitry-le-François (Marne), p. 194.  
 Vivarais (montagnes du), p. 44.  
 Volvire (Philippe de), baron de Ruf-  
 fec, p. 192.  
 Voy (Jean de), chanoine de Saint-  
 Germain-l'Auxerrois, p. 129.  
 Vulcob (Jean de), sgr de Passy, am-  
 bassadeur de France auprès de  
 l'empereur, p. 149, 150.  
 Waldemann (Joachim), de Wyl, p. 180.  
 Würtemberg (Christophe, duc de),  
 p. 12, 167.  
 Würtemberg (Frédéric de), comte  
 de Montbéliard, p. 369.  
 Wyl Suisse, canton de Saint-Gall  
 p. 180.  
 Yanowitz (Jean, dit Besme, Cl. m)  
 Yanowitz. Voy. Arne (Isabeau d'),  
 femme de Jean Yanowitz dit  
 Besme.  
 Yanowitz de Besme (Louis 1<sup>er</sup>), fils  
 des précédents, p. 166, 193, 194,  
 195.  
 Yanowitz. Voy. Florainville (Chris-  
 tine de), femme du précédent.  
 Yanowitz de Besme (Charles), sgr  
 d'Heiltz-le-Maurupt, fils aîné de  
 Louis 1<sup>er</sup> Yanowitz, p. 195.  
 Yanowitz. Voy. Deminet-Dubreuil  
 (Catherine), femme du précédent.  
 Yanowitz de Besme (Jean-Georges),  
 fils des précédents, p. 195.  
 Yanowitz. Voy. Legras (Marie),  
 femme du précédent.  
 Yanowitz de Besme (Catherine), fille  
 des précédents, femme de Ber-  
 nard-Maurice de Frédy.  
 Yanowitz de Besme (Jean), sgr de  
 Bazincourt, 2<sup>e</sup> fils de Louis 1<sup>er</sup>  
 Yanowitz, p. 195.  
 Yanowitz de Besme (Nicolas), sei-  
 gneur de Lhuistre, 3<sup>e</sup> fils de  
 Louis 1<sup>er</sup> Yanowitz de Besme.  
 Yanowitz. Voy. Condé (Claude de),  
 femme du précédent.  
 Yanowitz de Besme (Louis II), sei-  
 gneur de Lhuistre, fils des précé-  
 dents, p. 195.  
 Yanowitz de Besme (Jean-Georges),  
 sgr de Targes, frère du précédent,  
 p. 195.  
 Yanowitz de Besme (Françoise), fille  
 de Louis 1<sup>er</sup> Yanowitz de Besme et  
 de Christine de Florainville,  
 femme de N. de Bains, puis de  
 N. de Courcelles, p. 195.  
 Yanowitz (Anne), abbesse de Notre-  
 Dame de Saint-Dizier, p. 194.  
 Yanowitz (Barbe), abbesse de Notre-  
 Dame de Saint-Dizier, p. 194.  
 Yolet (Pierre de Malras, baron d'),  
 p. 133, 136, 165.





## TABLE DES GRAVURES

	Pages
1. Portrait de François de Lorraine, duc de Guise. . . . .	Frontispice
2. Vue d'une dépendance de l'ancien château du Châtelet, aux Vasluș . . . . .	24
3. Vue actuelle de la route du pont de Saint-Mesmin au Châ- telet : la « Pierre du duc » . . . . .	27
4. Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré . . . . .	28
5. Portrait d'Anne d'Este, duchesse de Guise, puis duchesse de Nemours . . . . .	30
6. Vue actuelle du « Château de Poltrot » . . . . .	40
7. Portrait présumé de Poltrot de Méré. . . . .	42
8. Supplice de Poltrot de Méré . . . . .	73
9. Portrait de Catherine de Médicis. . . . .	84
10. Portrait de Gaspard de Coligny, amiral de France. . . . .	97
11. Plan d'une partie de la censive de l'église Saint-Germain- l'Auxerrois, vers le milieu du xvi <sup>e</sup> siècle. . . . .	130
12. Le meurtre de Coligny et le massacre de la Saint-Barthélemy. . . . .	181
13. Portrait d'Henry de Lorraine, duc de Guise . . . . .	199
14. Portrait d'Henry III. . . . .	225
15. Vue du château de Blois (partie dite de François I <sup>er</sup> ). . . . .	250
16. Plan actuel du deuxième étage de la partie du château de Blois dite de François I <sup>er</sup> . . . . .	253
17. Plan restitué du deuxième étage de la partie du château de Blois, dite de François I <sup>er</sup> , en 1588. . . . .	257
18. Assassinat du duc de Guise, à Blois. . . . .	289
19. Assassinat du cardinal de Guise, à Blois. . . . .	319
20. Fac-simile de l'original du passeport donné à Jacques Clément par le comte de Brienne . . . . .	334
21. Portrait de Jacques Clément. . . . .	336
22. Assassinat d'Henry III par Jacques Clément. . . . .	362



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	1-X
CHAPITRE I. — Jean Poltrot, seigneur de Méré, assassin de « M. de Guise le-Grand ». . . . .	1-92
CHAPITRE II. — Le « tueur du Roy » : Charles de Louviers, sei- gneur de Maurevert . . . . .	93-156
CHAPITRE III. — Jean Yanowitz, dit Besme, meurtrier de Coligny. . . . .	157-195
CHAPITRE IV. — Henry III et les <i>Quarante-cinq</i> . — L'assassinat du duc et du cardinal de Guise . . . . .	196-322
CHAPITRE V. — Jacques Clément. . . . .	323-384
INDEX ALPHABÉTIQUE . . . . .	385-405
TABLE DES GRAVURES . . . . .	407

---



---

PARIS, IMPRIMERIE DE HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC<sup>ES</sup>

---





La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

P.E.B. / I.L.L.

MAR 28 2003

MORISSET

 APR 24 2003





